

Bulletin
de la
Société
Archéologique
du
finistère

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(reconnue d'utilité publique par décret du 20 mars 1889)

Hôtel de ville, 29000 QUIMPER
C.C.P. 338-65 G RENNES

Présidents d'honneur :

M. le Préfet du Finistère
M. le Président du Conseil général du Finistère
Mgr l'Evêque de Quimper et de Léon

Composition du bureau (1978)

<i>Président honoraire :</i>	M. René Daniel
<i>Président :</i>	M. Tanguy Daniel
<i>Vice-présidents :</i>	M. Pierre Keraval M. le médecin général Charles Laurent Frère Guy Leclerc M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h M. Georges-Michel Thomas
<i>Secrétaire général :</i>	M. Yves Tanneau
<i>Secrétaires :</i>	Mlle Yvonne Picquenard M. Jean-Louis Guillou M. Grégoire Le Clech M. Alain Le Grand
<i>Trésorier :</i>	M. Hervé Glorennec
<i>Trésorier adjoint :</i>	M. Guy Pernes

SOMMAIRE

LES ORIGINES : LA PRÉHISTOIRE

P.-R. GIOT. — Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1977	9
Jean-Laurent MONNIER. — Bilan préliminaire de quatre campagnes de fouilles sur le gisement paléolithique de Kervouster, en Guengat (Finistère)	15
Jacques BRIARD. — Berrien, terre de tumulus	19

L'ANTIQUITÉ ET LE MOYEN AGE : RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

René SANQUER. — Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1977)	35
J.-Y. EVEILLARD, D. LAURENT, Y.-P. CASTEL. — Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)	71
J. PHILIPPE. — Les groupes du cavalier à l'anguipède	93
P.-R. GIOT. — Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire	97
René SANQUER. — Les mottes féodales du Finistère	99
J. IRIEN. — Fouilles d'un site archéologique médiéval : la motte de Lezkelen en Plabennec	127

LE PATRIMOINE ARTISTIQUE

Roger BARRIÉ, Yves-Pascal CASTEL, Tanguy DANIEL. — Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1977)	145
Martin-Philippe HUBERT. — Une figuration abstraite du Massacre des saints Innocents à l'aube de la Renaissance médiévale. Essai d'interprétation d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Landévennec	187

Y.-P. CASTEL, G. KAIGRE. — Le cimetière marin de Saint-Usvén en Ploudalmézeau	207
Georges-Michel THOMAS. — Artistes et artisans en Basse-Bretagne au XVIII ^e siècle. Louis-Marie Magado, sculpteur itinérant	213
Jeanne BAYLÉ. — L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894)	219

ÉTUDES HISTORIQUES

René DANIEL. — Notes et documents sur Yves-Marie Audreïn, évêque constitutionnel du Finistère	279
Louis-Pierre LE MAITRE. — La pêche dans le Finistère en 1810	301
Yves TANNEAU. — Aspects de la vie locale à travers les délibérations municipales. Pouldergat au XIX ^e siècle	311

LANGUE ET LITTÉRATURE BRETONNES

Donatien LAURENT. — Autour du « Barzaz-Breiz » : Ar Falc'hon - Le Faucon. Texte inventé ou chant recueilli ?	333
--	-----

DOCUMENTATION

Chantal GUILLOU, Tanguy DANIEL. — Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1977)	351
Mélanges et comptes rendus	395

LA VIE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

Procès-verbaux des séances et excursions

Séance du 28 janvier 1977	411
Séance du 19 février 1977	412
Séance du 31 mars 1977	413
Séance du 28 avril 1977	414
Séance du 22 mai 1977	415
Séance et excursion du 19 juin 1977	415

Séance et excursion du 10 juillet 1977	416
Excursion du 27 juillet 1977	417
Séance du 29 septembre 1977	418
Séance du 27 octobre 1977	419
Séance du 20 novembre 1977	420
Séance du 22 décembre 1977	421
Table des illustrations	423

les origines : la préhistoire

P.-R. GIOT

Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1977

Avec l'évolution des connaissances et des méthodes, comme des mœurs et du code des bonnes manières, les problèmes de déontologie en archéologie deviennent de plus en plus délicats et incertains. Le problème de la propriété scientifique en archéologie est des plus maltraités. La propriété scientifique est une notion fondamentale dans les sciences de la nature, par exemple, et base de toute une éthique. Cette notion ne peut s'identifier entièrement ni à la propriété littéraire et artistique, laquelle concerne toutefois les œuvres de l'esprit de l'archéologue sous leur forme rédigée ou figurée (y compris les notices affichées dans les musées et expositions), elle ne peut davantage être assimilée à la propriété industrielle : il n'y a pas de brevet d'invention archéologique ni de chasses gardées. Dans certains cas précis un brevet d'invention archéologique aurait été une bonne chose et aurait évité quelques contestations : cette notion rappelle le temps pas si lointain des « prises de date ».

Certes les idées pures, les interprétations et les théories sont des catégories qui doivent suivre les mêmes règles de priorité et d'antériorité que dans n'importe quelle déontologie scientifique. Toutefois les idées trop générales tombent vite dans le domaine public.

Mais qui a capacité légitime pour entreprendre ou reprendre la fouille d'un gisement ou d'un monument, exploiter une collection, ou encore étudier une question dans, par exemple, une région déterminée ? Ce sont des problèmes humains, qui ne peuvent être valablement et équitablement résolus par des concepts technocratiques ou des ukases bureaucratiques.

Ce n'est pas en substituant à des usages, à un savoir-vivre peut-être un peu désuètement mondain, le simple principe de la foire d'empoigne et de la loi du plus pistonné qu'on améliore le niveau de la science. L'archéologie est souvent autant malade de ses archéologues que de son manque de moyens.

D'ailleurs, si on se risque à substituer à la règle de priorité d'autres principes, il en est un qui doit compter, c'est celui de la masse critique. Il faut des moyens suffisants pour faire un travail adéquat ; isolément plus personne ne peut y arriver. Or tout le « système » tend chez nous à rendre les institutions, les administrations, les corps d'agents comme les meutes d'honorables correspondants, tous isolés les uns des autres sans passerelles et sans coursives, bientôt sans avoir le droit de se parler ou de coopérer, corsetés dans leurs préoccupations corporatives, campés devant leurs maigres budgets qui sont autant de coffres-forts vides, aux aguets sur des tours aux pieds d'argile, souffrant dans ces tours du délire de l'isolement scientifique et de la cachotterie.

On a déjà signalé aussi les dangers de l'esprit de clocher, autre manière de ne pas y voir plus loin que le bout de son nez. Sur le plan international, une tendance similaire à l'esprit de clocher et à l'esprit de corporatisme est celle du nationalisme archéologique. Dans un pays cocardier, porté au cocorico, jacobin et centralisé, c'est la tendance naturelle de l'administration et des politiques. Dans un pays ouvert, on n'hésite pas à inviter des personnalités étrangères à faire partie des conseils et des comités directeurs, et les atmosphères de ceux-ci en sont singulièrement plus sereines. Chez nous, il n'y a guère que dans les universités où tend à se généraliser, quand c'est possible, la participation d'un éminent professeur étranger à des jurys de doctorat. Les frontières modernes n'ont rien de naturel, ni d'historique, encore moins correspondent-elles à quelque chose en préhistoire. Le patrimoine archéologique « national » est en réalité celui du genre humain, dont chaque nation n'est qu'un usufruitier et un gardien temporaire.

Est-ce dire qu'il est tolérable de subir sans restrictions et sans précautions des raids, des razzias, de véritables expéditions coloniales, de laisser de riches étrangers fouiller les gisements, de les voir publier unilatéralement, comme en pays conquis, les collections des musées, de savoir pillés la documentation et l'œuvre des chercheurs autochtones sans que les efforts difficiles qu'ils ont accomplis ne soient même reconnus, c'est une autre affaire. Il y a l'art et la manière de se conduire à l'étranger et il est incontestable qu'il y a certaines entreprises étrangères qui sont extrêmement désagréables et maladroites.

Au contraire, il y a d'excellentes formules de coopération internationale et il est possible de passer de fructueux accords entre institutions. Mais précisément il s'agit de véritable coopération, de travail en équipe élargie, et il n'est rien publié par un chercheur, concernant un pays autre que le sien, sans que les articles ou les ouvrages ne soient en cosignature avec au moins un chercheur autochtone, opérant d'égal à égal.

Egocentrisme, esprit de corps, nationalisme de clocher, xénophobie, tout cela c'est la même chose. Les archéologues n'ont rien à gagner à se faire concurrence, la concurrence est toujours déloyale et contraire à l'esprit scientifique. C'est dans l'art de se donner la main qu'ils doivent faire des progrès.

L'ACTIVITE ARCHEOLOGIQUE EN 1977

Le seul chantier de fouilles de recherche a été celui de M. J.-L. Monnier sur l'atelier paléolithique de *Kervouster* en *Guengat*, où il a effectué sa quatrième campagne, la dernière pour le moment. Il en résume les conclusions ci-après. On peut signaler non loin de là, la découverte de deux bifaces en quartzite, sans doute à l'acheuléen supérieur d'après M. J.-L. Monnier, et de quelques silex dans un haut de vallon à *Stang-Corzou* en *Guilersur-Goyen*, montrant combien la paléolithique armoricain a été sous-estimé en son extension. En *L'Hôpital-Camfrout*, à *Goasquellou*, M. P. Morzadec a recueilli un biface acheuléen en quartzite dans les éboulis d'une coupe quaternaire.

D'inévitables découvertes de haches polies et de silex néolithiques (sinon pour quelques-uns de ces derniers, mésolithiques), ici et là, mais nous n'avons à signaler aucun gisement important cette année.

En général c'est par suite d'arasements de talus, agrandissant les champs de vision à partir des routes, que de nouveaux tumulus de l'âge du bronze, presque arasés par les cultures, se laissent remarquer. Il en a été ainsi à *Taulé*, à l'est de la gare ; deux en *Landudec*, près de *Kerscoderien* en *Pouldreuzic* ; en *Plouvorn*, près de *Groas-ar-Born*, de *Quilliguen* et de *Kerhuella* ; en *Saint-Vougay*, à l'est de *Gralac*, trois à la limite de *Plounévez-Loc'hrist* (qui se confondent peut-être avec certains déjà signalés) ; au sud du bourg de *Saint-Servais* ; non loin du menhir de *Luguénès* en *Beuzec-Cap-Sizun* ; à *Kerigoat* en *Guengat* ; à l'est de *Kermorvan* en *Guimaëc*. De telles observations ne sont pas en fait des découvertes nouvelles, ce sont des choses qui auraient dû être observées antérieurement s'il y avait eu des prospections complètes au sol.

De même des ensembles de petites tombelles, sans doute du bronze final, ont été repérés sur la montagne entre la cote 355 et la *Croix Cassée* vers *Communa*, à la suite des incendies.

Un grand caveau semi-mégalithique de l'âge du bronze a été découvert à *Kerichen* en *Plougoulm* lors de terrassements en vue d'une construction. Une intervention de sauvetage de MM. C.-T. Le Roux et J.-C. Le Goff a permis d'y récupérer les restes de deux poignards en bronze très corrodés.

Des petites tombes en coffre ont été repérées à *l'Île Verte* en *Santec* par M. J.-C. Le Goff ; à *l'Île Penfret* en *Fouesnant* par M. A.-H. Dizerbo, suite à un incendie ayant dégagé leurs tombelles. Une telle sépulture a été reconnue par M. J.-P. Le Bihan à *Squividan* en *Ergué-Gabéric*. Une autre a été détruite il y a quelque temps à *Kerguella* en *Plonéour-Lanvern*.

Au nord du ruisseau de *Kervigen* en *Plomodiern* des fosses sont parfois visibles sur les coupes. A *Kerigoat* en *Guengat* il a été découvert deux haches à talon il y a quelque temps ; de même une demi-douzaine de haches à douille à *Kerguella* en *Plonéour-Lanvern*.

* Avec la collaboration de J. Briard, J.-L. Monnier, J.-R. Bourhis, Y. Onnée, C.-T. Le Roux et Y. Lecerf ; et avec le concours de P. Berrou, B. Hallegouët, J. Peuziat et L. Talec.

A *Cazin en Plouigneau*, M.- J. Briard a dirigé en juin et juillet 1977 la fouille de sauvetage programmée du tumulus qui avait été partiellement détruit au bulldozer en 1976 lors de travaux connexes au remembrement. Les relevés topographiques ont montré que la butte funéraire devait mesurer près de 25 m de diamètre pour une hauteur initiale de l'ordre de 2 à 3 m. La masse du monument était constituée d'un apport alterné d'argile et d'arène gneissique. Au centre, le cairn a pu être dégagé et son pourtour circonscrit malgré les déprédations subies. Ce cairn, en forme de bol renversé, s'appuyait à l'extérieur sur une série de pierres plus importantes de 0,50 à 0,80 m de long. La masse de pierres, grossièrement elliptique, mesurait 7 m sur 6 m pour une hauteur maximum au centre de l'ordre de 1 m pour le monument intact. A l'intérieur du cairn la tombe avait été aménagée, simplement posée sur le sol. Elle se composait d'un pavage double, avec grands éléments au fond, sur lequel devait reposer le cercueil de bois contenant le défunt. En effet, quelques grosses pierres, posées latéralement de biais en limite du pavage, devaient servir à bloquer le cercueil sans doute creusé dans un tronc d'arbre. Seuls quelques maigres vestiges humiques ont été recueillis, les ultimes restes du bois. La tombe était orientée à 110 °, soit O.-N.-O. — E.-S.-E. Sa partie ouest avait été détruite par le bulldozer, mais on y a retrouvé les débris d'au moins un poignard en bronze sans doute du type triangulaire classique au bronze ancien. Au milieu de la tombe avait été miraculeusement préservé un lot de pointes de flèches en silex du type classique armoricain. Elles confirment l'appartenance du monument à la phase ancienne du bronze ancien. En résumé il s'agit d'une structure très originale par son simple pavage au-dessus du vieux sol, recouvert par un cairn.

A *Kérégou en Saint-Goazec*, M. Y. Lecerf a terminé l'exploration de cette nécropole de tombes en coffres très dégradés par les labours. Sept autres tombes ont été mises au jour. Au-dessus de l'une d'elles un vase brisé a été recueilli. Sa silhouette rappelle certaines formes des Champs d'Urnes, ce qui paraît donner une date terminale. Par ailleurs un système de fossés probablement agraires recoupait cet ensemble ; on y a trouvé des tessons de l'âge du fer et des débris d'amphores républicaines. Ce sauvetage programmé se terminera par le remontage des coffres dans le parc de Trévarez.

Deux souterrains de l'âge du fer ont été découverts fortuitement, l'un près de *Hanvec*, l'autre près de *Maner-Soul* en *Bodilis*. Ce dernier comprenait deux salles et un puits d'accès. L'un et l'autre ont fourni quelques tessons de poterie dans leurs bourrages.

*
* *

Si l'on pense à faire une sorte de bilan de l'activité concernant la préhistoire et la protohistoire depuis quelques années, on constate que celles des fouilles menées par les spécialistes en Finistère apportent régulièrement un progrès soutenu des connaissances ; mais il ne faut pas les séparer des résultats tout aussi importants qui sortent des fouilles des mêmes spécialistes dans les autres départements bretons.

Par contre, au niveau des découvertes fortuites ou des constatations qui sont signalées par les uns ou par les autres souvent avec un certain retard, on constate un tassement ou un amenuisement des informations. Nous ne sommes plus à la belle époque d'il y a une ou deux dizaines d'années où les nouveautés affluaient. Il peut y avoir plusieurs causes amenant cet amenuisement. L'une des plus importantes est sans doute un changement de rythme dans divers types de travaux ruraux, et le fait que la plupart des choses qui risquaient d'être mises au jour d'une manière ou l'autre — et qui étaient reconnaissables par le grand public — l'ont été. Il faudrait cependant se méfier, ce palier n'est peut-être qu'une apparence et nous réserve des surprises.

Il y a aussi autre chose ; c'est qu'il y a quelques lustres, les chercheurs spécialisés passaient une bien plus grande partie de leur temps sur le terrain et par leurs prospections, c'est eux-mêmes qui découvraient grâce à leur flair et leur expérience beaucoup des sites les plus intéressants. Actuellement, ils sont davantage accaparés par d'autres obligations, sans doute, mais surtout les moyens de se déplacer leur sont moins accessibles en même temps que des complications administratives relatives à la délivrance des ordres de mission (même « sans frais ») sont un frein. De sorte qu'au total il y a une insuffisance patente de la présence de préhistoriens et protohistoriens vraiment qualifiés et expérimentés sur le terrain.

Maintenant qu'on peut en parler avec un peu de recul, je dois dire qu'une des frustrations les plus douloureuses que j'ai eues concerne un habitat de l'âge du bronze contenu dans les restes d'une ancienne « tourbière » littorale apparaissant sur l'estran de la plage de *Pors-Guen* à *Plouescat*, et dont j'ai dit quelques lignes dans ma chronique de 1972. Cette année-là, il y avait moyen de dégager par un décapage soigné, malgré les difficultés d'un chantier de sauvetage recouvert à marée haute, les derniers éléments en bois débité d'un plancher d'habitation de type dit palafittique. Il ne s'est trouvé personne de disponible pour m'aider à le faire avant que le site ne soit définitivement dégradé par les extensions d'aménagements pour le nautisme plaisancier. C'est le type même de l'occasion perdue qui a fort peu de chances de se renouveler.

*
* * *

De plus en plus on rencontre des personnes souhaitant que la répartition des crédits et des moyens concernant l'archéologie ne soit plus faite de manière aussi centralisée et technocratique, mais soit réalisée en fonction des superficies de territoire, du nombre d'habitants et des impôts payés dans chaque région, ces trois paramètres se corrigeant les uns les autres. Les régions verraient ainsi un juste retour, et le problème politique du consensus populaire à la préservation de son patrimoine serait beaucoup plus facile à aborder. Quand un peuple a le sentiment que presque toute son archéologie lui est aliénée, il l'ignore ou s'en désintéresse.

Un deuxième problème politique est celui de préserver le patrimoine archéologique des excès de la spéculation et du mercantilisme. Beaucoup de

nations du monde ont des dispositions législatives satisfaisantes qui permettent par exemple à tous les coups d'empêcher ce crime contre l'archéologie qui est la dispersion d'un ensemble archéologique clos (qu'on appelle aussi une « trouvaille fermée »). Il y a nécessité de préserver ces ensembles pour une étude qui doit être à réitération, perpétuellement recommencée.

Les deux problèmes peuvent être liés dans une solution commune, qui s'adapterait à bien d'autres aspects. C'est celui d'un fonds régional pour la préservation du patrimoine archéologique, rapidement mobilisable en cas de besoin et géré avec souplesse.

JEAN-LAURENT MONNIER

Bilan préliminaire de quatre campagnes de fouilles sur le gisement paléolithique de Kervouster, en Guengat (Finistère)

Nous avons donné (1) un compte rendu sommaire des premières campagnes de fouilles sur le site de Kervouster ainsi que quelques aperçus sur l'industrie. Rappelons qu'à la suite d'un sondage fructueux mené en 1974, nous avons entrepris des recherches plus poussées bénéficiant notamment d'une infrastructure plus importante (protection du chantier par un abri métallique installé à demeure). La campagne de juillet 1977 a permis d'atteindre le fond du gisement, mettant ainsi un terme à cette série de travaux.

Je tiens à renouveler mes remerciements à M. et Mme Diverrès, propriétaires du terrain qui m'ont aimablement accueilli, ainsi qu'à M. Roger Jule, maire de Guengat, qui a accepté de mettre des locaux à notre disposition. L'autorisation de fouille et une partie des moyens financiers proviennent du Service des fouilles (ministère de la Culture et de l'Environnement) ; je tiens aussi à exprimer ma gratitude au conseil général du Finistère pour son aide. J'ai également bénéficié du soutien matériel du Laboratoire « Anthropologie, Préhistoire, Protohistoire et Quaternaire armoricains » dirigé par M. P.-R. Giot. J'ai été assisté, tout au long de ces quatre campagnes de fouilles, par des stagiaires bénévoles (2). Rappelons encore que le produit des fouilles de Kervouster ira intégralement au Musée préhistorique finistérien (Saint-Guérolé - Penmarc'h), après les études de laboratoire.

(1) J.-L. MONNIER, *Le gisement moustérien de tradition acheuléenne de Kervouster, en Guengat (Finistère). Fouilles de 1974, 1975 et 1976*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1976, t. CIV, p. 15-26.

(2) Nous compléterons la liste publiée en 1976 en signalant les noms des participants de la campagne de 1977 : M. J.-R. Bourhis (ingénieur au C.N.R.S.), Mlle M.-T. Bourhis (conseillère économique et familiale), M. Y. Gontier (rédacteur d'assurances), Mme L. Hallu (commerçante), Mlle L. Hallu (infirmière), Mlle M. Hallu (assistante sociale), M. R. Harrison (Grande-Bretagne), M. C. Kientz (étudiant), Mme R. Monnier (secrétaire), M. R. Monnier (étudiant), M. Y. Onnée (collaborateur technique au C.N.R.S.), M. J.-P. Petit (étudiant), Mlle A. N. Riada (étudiante, Irlande), M. F. Tibayrenc (étudiant), Mlle C. Wenger (étudiante).

Les résultats obtenus sont essentiellement d'ordre stratigraphique et typologique. En effet, des déformations considérables, dues au gel périglaciaire qui a affecté les couches, ont effacé la plus grande partie des structures. Seul le niveau supérieur (base de la couche 2) paraît mieux préservé avec notamment la découverte d'une fosse creusée dans le sol de l'époque (3).

Au terme de cette excavation, il est possible de résumer la stratigraphie comme suit (4) :

Couche 1 : terre arable et apport récent (arasement des talus).

Couche 2a : limon argileux jaune brun, homogène.

Couche 2b : même sédiment que 2a ; la distinction est d'ordre archéologique (plus grande abondance des éclats taillés).

Couche 2c : limon très argileux, jaune brun terne ; correspond au remplissage de la fosse ainsi qu'à des trainées localisées.

Couche 3a : limon sablo-argileux très compact ; couleur panachée (jaune brun et brun vif) ; apparition de fentes grises formant un réseau polygonal.

Couche 3b : même type de sédiment, un peu plus sableux ; couleur très hétérogène (brun vif avec des taches ou des trainées gris jaune). Les fentes polygonales se développent dans ce niveau ; des injections sableuses en provenance des couches sous-jacentes commencent à apparaître pouvant même, par endroits, s'étaler dans la masse de la couche 3, provoquant parfois une inversion apparente de la stratigraphie.

Couche 4a : sable argileux assez friable jaune pâle ; les fentes s'y prolongent ; limites soulignées par des lisérés d'oxydes de fer.

Couche 4b : sable argileux durci couleur panachée jaune clair avec taches brun vif.

Couche 4c : limon sableux et graveleux, jaune brun vif avec taches gris clair.

Couche 5a : argile grise ou jaune terne.

Couche 5b : Sable argileux durci, jaune pâle ; structure en petites lentilles.

Couche 5c : sable argileux et graveleux ; jaune clair.

Couche 5d : tout à fait identique à 5b.

Couche 6a : sable peu argileux, fin et très meuble ; couleur homogène jaune clair.

Couche 6b : sable argileux verdâtre.

Couche 7a : sable fin friable, couleur orange.

Couche 7b : sable plus grossier, présence d'arène granitique ; jaune brun vif.

(3) J.- L. MONNIER, art. cité.

(4) A partir de la couche 4a, il s'agit essentiellement de dépôts lenticulaires dus à la gélifluxion et à la cryoturbation ; la lecture des coupes et leur interprétation s'en trouve très compliquée. A partir de la couche 6a, les observations résultent de sondages complémentaires à la tarière.

Couche 8 : arène granitique plus ou moins mélangée ; couleur jaune orangé terne (5).

D'un point de vue archéologique, la profusion des déchets de taille en quartzite est remarquable à tous les niveaux. Cependant on a pu distinguer de trois à cinq couches d'occupation successives séparées par des dépôts plus ou moins stériles (la disposition en lentilles dans les niveaux profonds ne facilite pas les interprétations et seules des considérations d'ordre analytique permettront de trancher). La couche 2b constitue la première trace d'occupation humaine rencontrée au cours de la fouille. L'outillage, uniquement en quartzite comporte essentiellement des encoches et des éclats denticulés. Les bifaces y sont très rares, sinon même absents ; les pièces de ce type signalées (6) sont en position stratigraphique incertaine et peuvent en outre avoir été remaniées des niveaux sous-jacents. Le débitage levallois n'a été que très faiblement utilisé. La présence de traces de gel sur le quartzite taillé ne laisse pourtant pas de doute sur l'âge pléistocène de cet outillage. Il s'agirait d'une sorte de *moustérien à denticulés*. Le second niveau d'occupation découvert au cours de la fouille correspond à la couche 3b : les outils communs sont peu différents, mais la présence des bifaces est mieux attestée quoique ceux-ci soient encore peu nombreux. L'industrie peut être rapportée avec certitude à un *moustérien de tradition acheuléenne*. La couche 4a est typologiquement assez semblable à 3b et il est encore trop tôt pour affirmer qu'il s'agit d'un niveau distinct. Les lentilles 4c (et 4c') proviennent sûrement du remaniement d'un sol d'habitat par des phénomènes de gélifluxion et de ruissellement. L'outillage est beaucoup plus typique d'un *moustérien de tradition acheuléenne* avec couteaux à dos et petits bifaces sur éclat. Enfin la couche 5c, conservée elle aussi sous la forme de lentilles paraît associée à une industrie du même type. Les études de typologie actuellement en cours permettront de mieux décrire et distinguer ces occupations successives.

En guise de conclusion et à titre d'hypothèse de travail nous donnerons une reconstitution schématique de l'histoire du gisement :

- 1) Dépôt, sans doute en plusieurs phases, des sables (Tertiaire ?)
- 2) Formation, au sein des sables, de dalles siliceuses à l'origine des quartzites lustrés.
- 3) Très longue période (depuis le dépôt des sables jusqu'à la dernière glaciation).
- 4) Solifluxion, colluvionnement ayant amené un matériel arénacé par-dessus les sables ; formation d'un sol.
- 5) Première occupation humaine du site (couche 5c).
- 6) Périodes de gélifluxion intense : des grands blocs de sables tertiaires sont venus, peut-être à l'état gelé, recouvrir et écraser le sol d'habitat.

(5) Les couleurs ont été notées à partir du système Munsell (*Standard soil color charts*). Les indications sédimentologiques résultent de simples observations ; les analyses en cours permettront d'apporter de nombreuses précisions.

(6) J.-L. MONNIER, art. cité.

- 7) Seconde occupation humaine (?) [couche 4c].
- 8) Phénomènes de gélifluxion entraînant l'érosion et l'enfouissement des restes de ce sol d'habitat.
- 9) Dépôt des sables par solifluxion.
- 10) Troisième occupation humaine (?) [couche 4a].
- 11) Solifluxion, enfouissement.
- 12) Erosion (?)
- 13) Quatrième occupation humaine (couche 3b).
- 14) Solifluxion, apport limono-argileux ; enfouissement.
- 15) Développement d'un réseau polygonal de fentes profondes.
- 16) Intenses cryoturbations qui déforment les couches 5c à 3a (injections, involutions) ; le réseau polygonal est affecté.
- 17) Solifluxion, érosion.
- 18) Apport limoneux.
- 19) Cinquième occupation humaine (couche 2b).
- 20) Solifluxion entraînant et recouvrant l'industrie.

JACQUES BRIARD*

Berrien, terre de tumulus

Le peuplement des monts d'Arrée fut intensif à l'âge du bronze, aux environs de 1800 à 1200 av. J.-C. Les vestiges de cette période sont des monuments funéraires, essentiellement des tumulus, souvent de petites dimensions, mais aussi des coffres et quelques monuments mégalithiques qui ont pu récemment être datés de cette période comme celui de Juno Bella (1). Les tumulus sont regroupés en petits ensembles comptant de deux à une dizaine d'éléments. Un peu abusivement peut-être, on a parlé parfois de « champs de tumulus » à leur propos. En réalité l'existence de hauts talus, la dégradation des monuments due à la culture, rend de plus en plus difficile l'observation de ces tertres funéraires voués progressivement à l'arasement le plus total. Ces dernières années les modifications de parcelles, l'emploi d'engins de plus en plus puissants, la mise en culture, à l'aide d'engrais chimiques, de zones jusqu'ici restées sous lande n'ont fait qu'accélérer un processus de destruction inéluctable malgré quelques bonnes volontés.

Ces tumulus sont surtout connus depuis la campagne intensive qu'y mena Paul du Châtelier à la fin du siècle dernier (2). Le 28 mai 1895, il inaugurait sa saison de fouilles en explorant en deux jours, dans la commune de Berrien, le grand tumulus du Reuniou, un des monuments les mieux conservés aujourd'hui (3).

Dans un grand caveau en pierre sèche recouvert d'une dalle de granite, il découvrit un squelette revêtu d'un linceul de cuir, le poignard en bronze au côté et un vase à quatre anses à hauteur de l'épaule. Un autre poignard,

* Equipe de recherche n° 27, associée à l'université de Rennes-Beaulieu, 35042 RENNES CEDEX.

- (1) L'ensemble de Juno Bella comprend un tumulus classique avec caveau mégalithique et un coffre. La fouille en fut reprise en 1969 avec l'accord amical du propriétaire, Fanch Quémener.
- (2) DU CHÂTELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 2^e édit., 1907. Dans cette seconde édition sont relatées les fouilles de Berrien alors que la première édition (1887) ne consacre que quelques lignes sans tumulus à cette commune. Voir P. DU CHÂTELLIER, *Exploration sur les montagnes d'Arrée et leurs ramifications. Années 1895 et 1896*, Saint-Brieuc, 1897.
- (3) Le tumulus est situé au village de Reuniou à l'ouest de la route menant de Berrien à Morlaix (parcelle 1073-B4). Les débris du vase à 4 anses sont conservés dans la collection du Châtelier.

très corrodé comme le premier, et les débris d'un collier en coquillages complétaient le mobilier funéraire relativement pauvre du plus beau tumulus de Berrien. Du Châtellier recensa cinquante-trois tumulus à Berrien et en deux ans n'en fouilla pas moins d'une trentaine ! Il est vrai que ses explorations se limitaient le plus souvent à la recherche de la tombe centrale dont on extirpait le mobilier après avoir griffonné un croquis sommaire du plan de la tombe. Du moins P. du Châtellier eut-il le mérite de décrire ses explorations et surtout de classer son précieux matériel en son manoir de Kernuz (4).

Il s'en faut d'ailleurs de beaucoup pour que les monuments de Berrien aient été tous vierges, même à cette époque. De tout temps, ils avaient attiré la convoitise des chercheurs de trésors, avides d'exhumer sous le renflement prometteur des buttes la « barrique » ou le « carrosse » d'or des légendes. Parallèlement aux travaux de Du Châtellier, J.W. Lukis, originaire de Guernesey, ingénieur aux mines du Huelgoat alors exploitées par une compagnie anglaise, entreprit la fouille de quelques monuments à Kerampeulven et Goasalec. Il fit même l'acquisition d'un tumulus de Kerampeulven qui fut après sa mort « repris » par le vendeur indélicat. Ce souvenir de fouilles de Lukis subsiste sous forme de quelques plans déposés en archives et de quelques éléments mobiliers dont un curieux vase biconique sans anses, décoré de coups de poinçons, provenant de Kerampeulven-Kerbizien et conservé actuellement au musée de Morlaix.

Par la suite l'on pensa que tout avait été fouillé sur les monts d'Arrée. Cependant quelques prospections et fouilles furent menées par l'archéologue morbihannais Z. Le Rouzic et surtout les membres du Groupe finistérien d'études préhistoriques s'attachèrent à des campagnes de prospections et de contrôle vers 1925-1930. La période moderne a vu la réouverture de quelques tombes anciennes et la découverte de petits coffres tant à Trédudon qu'auprès de la chapelle Sainte-Barbe. Dans ce dernier tombeau reposait encore un squelette qui put être étudié par P.-R. Giot (5).

La carence en plans de monuments et en datations nous amena à partir de 1968 à reprendre l'étude des tumulus des monts d'Arrée en complément d'une enquête muséographique. Ainsi l'étude des mobiliers conservés en archives pouvait se compléter d'éléments de terrain. Une première tâche fut la recherche des monuments souvent difficiles à retrouver. Les indications de P. du Châtellier étaient parfois imprécises et surtout les noms des parcelles avaient parfois été déformés ou oubliés. Néanmoins grâce à la collaboration de la population de Berrien, que nous remercions pour son aide (6),

(4) Rappelons que la collection du Châtellier est déposée actuellement au musée des Antiquités nationales à Saint-Germain-en-Laye.

(5) P.-R. GIOT. *Informations préhistoriques. Bretagne*, dans *Gallia Préhistoire*, t. XII, 1969, p. 453.

(6) Il est impossible de citer ici tous les informateurs bénévoles qui nous guidèrent souvent sur le terrain. Mais que MM. Cousse, Cosquer, Guillou, Leroux, Noan, Plassart, Quémener et bien d'autres en soient remerciés. La municipalité de Berrien nous aida pour le logement des fouilleurs ce dont nous remercions M. F. Plassart, maire, de même que M. P. Guillou, alors secrétaire de mairie, qui nous aida et nous guida souvent dans les recherches cadastrales.

une trentaine de monuments purent être répertoriés et leur implantation cadastrale précisée. En complément de cette activité de prospection, chaque campagne comprit la fouille d'un petit monument soit inédit, soit intéressant par ses structures. C'est à deux de ces ensembles qu'est consacrée la présente note.

LE TUMULUS DE GOAREM-GOASVEN

Situation — Fouilles

Le tumulus de Goarem-Goasven — sans doute la Garenne du Ruisseau Blanc — se trouve à 4 km du bourg de Berrien au nord de la route menant à La Feuillée (7). Le monument est distant de 70 m de l'entrée du champ, légèrement en contrebas de la route. Dans la parcelle contiguë à l'est se trouve un autre tumulus, tout près de la route, dont le propriétaire s'est refusé à toute intervention. A 600 m vers l'ouest, au sud de la route, se trouve la Croix-Pulvigny — la croix du menhir, une borne milliaire christianisée — au pied de laquelle se trouvent les ruines d'un petit monument mégalithique, soit fond d'allée couverte, soit tombe de l'âge du bronze. A une centaine de mètres au sud-ouest de la Croix-Pulvigny, l'on voit encore les vestiges de deux tumulus qui furent signalés par P. du Châtelier qui, par contre, ne remarqua pas les deux tumulus de Goarem-Goasven. C'est une des raisons pour laquelle nous avons choisi l'un de ces monuments pour une fouille de contrôle, avec l'aimable accord de M. F. Quémener, du bourg de Berrien, propriétaire, et l'aide amicale du fermier exploitant, M. F. Quémener demeurant au village de Cos-Castel à Berrien. Il faut quand même noter qu'un sondage restreint avait été mené à Goarem-Goasven par un ancien instituteur de Berrien, dont les résultats nous sont inconnus.

La fouille eut lieu en juillet 1968 (8), après le ramassage du foin. La butte n'avait qu'un diamètre de 25 m pour une hauteur maximum de 70 cm par rapport au sud. Vers le nord, la dénivellée n'atteignait que 40 cm. Comme toujours le tumulus était noyé dans son propre étalement. En réalité il avait encore 1 m de hauteur au-dessus du vieux sol dans la partie centrale. Mais à l'origine il devait s'agir d'un petit monument d'une quinzaine

(7) Section 170 B 1 du cadastre de Berrien de 1825 rénové en 1968. La parcelle est en bordure du C.D. n° 42 du Faou à Plestin.

(8) Ont participé aux fouilles : M. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., M. J. Briard, maître de recherche au C.N.R.S., M. Y. Onnée, dessinateur au C.N.R.S., Mlles Y. Audigou et H.-F. Derégnancourt, étudiantes en histoire et histoire de l'art, M. F. Le Provost, professeur.

de mètres de diamètre et à peine 2 m de hauteur. Vers l'est, le monument avait été rogné par l'établissement d'un talus moderne (fig.1).

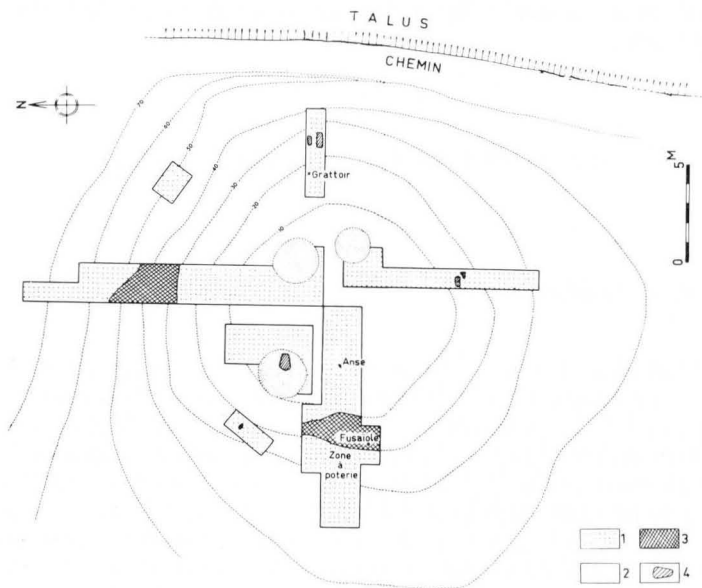


Fig. 1. — Berrien. *Tumulus de Goarem-Goasven*.

Topographie (courbes de 10 en 10 cm) et plan général du chantier. 1 : zones fouillées jusqu'au sous-sol. 2 : fouilles anciennes. 3 : massifs de pierres périphériques. 4 : grosses pierres du centre et du pourtour.

A partir du centre, des tranchées de fouilles cardinales est-ouest et nord-sud ont été menées en laissant des ponts témoins résiduels. En fin de fouilles les tranchées ont été rebouchées et le tumulus est encore visible de nos jours. Les travaux ont montré que le tumulus avait été exploré autrefois, en plus de l'intervention moderne dont nous avons eu connaissance. La trace de ces interventions se limitait à des trous en entonnoir, de 1 à 2 m de diamètre à l'ouverture, allant ensuite en pointe jusqu'au sous-sol. Ces trous étaient reconnaissables par la présence de terre remaniée, de tessons et ardoises modernes, de même que la présence de gros charbons de bois d'allure fraîche. Malgré tout, des structures intéressantes furent reconnues, surtout à la périphérie.

Les structures

Le tumulus était composé d'un apport de terre argileuse plus ou moins arénacée. Dans les coupes des tranchées on rencontrait successivement :

- une couche de 20 cm de terre labourable noire, composée de cette terre de bruyère propre aux monts d'Arrée et résultant des anciennes jachères d'ajoncs, bruyères et genêts ;

- une zone gris noir de 20 à 50 cm d'épaisseur, correspondant à la masse rapportée légèrement humifiée ;
- une zone plus argileuse représentant la masse d'argile rapportée non modifiée. Elle était encore épaisse de 20 cm au centre ;
- un vieux sol jaune-gris riche comme toujours en charbons de bois et en débris de poterie ;
- le sous-sol arénacé, gravillonneux et riche notamment en petits éléments quartzeux.

Les pierres étaient rares dans cette masse rapportée. Les terriers de lapins ou blaireaux venaient souvent perturber les couches.

Aucune structure centrale en place n'a été rencontrée. Il n'y avait pas de caveau creusé dans le sous-sol. Toutefois dans un des entonnoirs de fouille du siècle dernier, situé dans le quadrant nord-ouest, fut rencontré un gros bloc de granite qui pourrait être un élément d'un entourage sommaire de tombe comme il en a été rencontré dans le tumulus décrit ci-après, celui de Ligollenec.

En bordure du tumulus, aucune trace de fossé ou de trou de poteau n'a été reconnue. Nulle part le sous-sol arénacé n'a été entamé. Par contre de petits massifs de pierres irréguliers se trouvaient à la périphérie du tumulus. Dans la tranchée ouest, ces pierres étaient disposées assez lâchement (fig. 2) sans structure organisée. Mais cette zone était très riche en charbons de bois, en tessons de poterie et c'est de cet endroit que provient un disque perforé en pierre. Il se pourrait que ces éléments proviennent de la destruction d'un élément d'habitation.

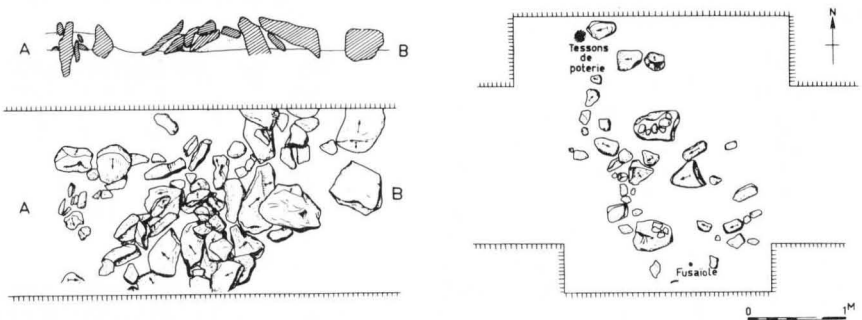


Fig. 2. — Berrien. *Tumulus de Goarem-Goasven*.

Massifs périphériques de grosses pierres. A gauche, tombelle annexe nord, plan et section A-B. A droite, pierres de la zone ouest, riche en poterie et position du disque-fusaiole en pierre.

Du côté nord, à 6 m du centre, un massif de pierres mieux organisé semble de nature différente. Il s'agit de blocs de granite déjà importants pouvant atteindre jusqu'à 70 cm de longueur. Il s'étend sur 3 m de longueur dans l'axe de la tranchée pour une largeur de 2 m. Les pierres sont

dressées vers le centre comme si elles avaient au départ recouvert un dépôt disparu de nos jours. La première interprétation serait celle d'un amas de pierres destiné à empêcher le glissement des terres vers le nord où la pente du terrain atteint 2 à 3 %. Cependant l'aspect centripète de cette structure nous incite à y voir plus volontiers une petite tombelle secondaire. Malheureusement les quelques charbons de bois qu'elle contenait, trop peu nombreux et trop près de la surface ne pouvaient se prêter à une datation. Mais la présence de cette possible tombelle sous ce tumulus est très importante. Tout d'abord parce qu'elle confirme les cas de sépultures multiples sous tumulus. Ensuite parce qu'elle est de même type que ces multiples petites tombelles qui parsèment les monts d'Arrée, simples tas de pierres concentriques renfermant quelques charbons de bois et médiocres tessons impropres à la datation. La présence d'une structure identique, scellée sous un tumulus bien daté, permet par comparaison une possibilité de datation pour une partie de ces modestes tombes des sommets de Roc'h Trédudon ou de Roc'h Trévél.

Le mobilier

Dans la tranchée ouest à 3 m du centre topographique actuel et à 75 cm de profondeur, un gros tesson muni d'une grande anse plate non décorée avec petit rebord légèrement éversé a été recueilli. Il s'agit d'un fragment de poterie biconique, analogue aux vases à anses rencontrés dans les tombeaux classiques de l'âge du bronze breton. Etant donné l'importance de ce fragment, il se peut que ce soit là l'ultime reste de la poterie funéraire provenant de la tombe centrale détruite sans doute autrefois. Il s'agit d'une poterie dont le nombre d'anses nous est inconnu et dont seulement on peut suggérer la forme (fig. 3, n° 1).

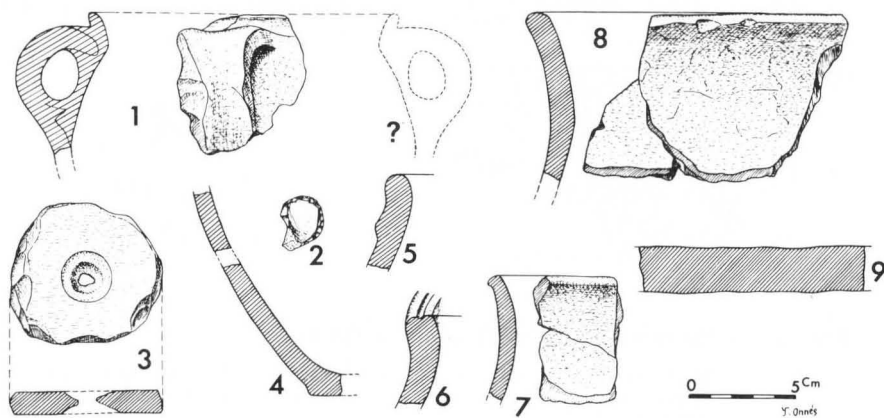


Fig. 3. — Berrien. *Tumulus de Goarem-Goasven*.

- 1 : fragment de vase à anse de la partie centrale et reconstitution probable du vase.
 2 : grattoir discoïde en silex. 3 : disque en micaschiste perforé. 4 à 9 : tessons de poterie.
 5 : poterie à cordon. 6 : rainure sur le rebord. 7 et 8 : bords éversés de grandes urnes.
 9 : fond de poterie très grossière.

En bordure ouest dans les pierres périphériques, de nombreux tessons très épais ont été recueillis. Ils sont en poterie grossière très friable, mal cuite, à gros dégraissant quartzueux (fig. 3, n° 9) et devaient appartenir à de gros récipients à usage domestique, seaux ou jarres de stockage des aliments. D'autres tessons, mieux cuits proviennent d'urnes sans anses d'un diamètre de 25 à 30 cm à l'ouverture, à bords éversés, relativement épais, d'environ 0,8 à 1 cm (fig. 3, nos 7 et 8). D'autres tessons plus fins proviennent de petits vases carénés. Les poteries à usages domestiques étaient de types relativement variés. Les décors sont rares : quelques incisions soit sur la panse, soit au niveau du rebord ou même en ligne continue sur le rebord lui-même. On note aussi une poterie avec un cordon sous le rebord.

Les éléments lithiques sont rares : quelques éclats de silex ou de quartz, quelques fragments de galets, lisseurs ou percuteurs possibles. La seule pièce de silex taillée est un petit grattoir subcirculaire (fig. 3, n° 2), du type si fréquemment rencontré dans les terres des tumulus. La pièce la plus intéressante est un petit disque perforé en micaschiste large de 72 mm et épais de 5 à 7 mm. Il peut s'agir d'un objet d'art, réplique modeste des anneaux-disques dont il s'éloigne par la perforation centrale plus petite. Mais une interprétation plus prosaïque serait celle d'une fusaïole ou d'un peson de tisserand, ou d'un poids de filet. Il est trop léger pour avoir servi de contre-poids pour maintenir des éléments de toiture pour lesquels d'ailleurs de simples pierres encochées suffisaient. La peine que l'on a prise pour le régulariser en cercle et le perforer laisse supposer qu'il devait avoir un aspect esthétique en plus de son possible rôle fonctionnel.

Les datations

Deux datations radiocarbone ont été effectuées sur ce tumulus de Goarem-Goasven par les services de Mme Délibrias que nous remercions. La première datation concernait des charbons de la partie centrale qui ont donné une date de 1050 ± 130 av. J.-C. (Gif, 1313). Une deuxième datation a été obtenue à partir de charbons de bois de la bordure ouest. C'est la zone qui a donné de gros fragments de poterie et le disque en micaschiste. La date est de 1850 ± 130 (Gif, 1314). Comme toujours en matière de radiocarbone, il s'agit surtout d'estimations chronologiques discutables. La disparité entre la date obtenue pour le centre et la périphérie s'explique aisément du fait des bouleversements et fouilles anciennes menées au centre. Il y a pu avoir contamination partielle des charbons recueillis en cet endroit amenant un rajeunissement chronologique artificiel. La date de la périphérie est plus intéressante bien que de manipulation délicate. Il s'agit de gros charbons de bois qui peuvent provenir d'un brûlis de sol au moment de la construction du tertre. Un mélange avec des charbons de bois plus anciens provenant du vieux sol, pourrait être invoqué. Toutefois l'identité d'aspect plaide en faveur d'un matériel homogène. Si ces charbons datent bien le tumulus, ils montrent qu'une partie de ces petits monuments remontent au bronze ancien. En ce cas, la position chronologique des vases biconiques à anses plates serait plus ancienne qu'on ne le soupçonnait. En réalité, les fouilles récentes de Priziac (Morbihan) ou de Plou-

hinec (Finistère), ont montré que même dans les grands tumulus du bronze ancien avec armes en bronze et pointes de flèches en silex, l'on pouvait recueillir, dans la masse des terres, des fragments de poteries biconiques à anses plates. Il se peut donc que la seconde série des tumulus, à poterie funéraire, débute dès le bronze ancien vers 1800 av. J.-C. pour venir mourir au début du bronze moyen vers 1400 av. J.-C.

Conclusion

En archéologie il n'y a pas de monuments mineurs. L'attrait pour les mobiliers spectaculaires masque souvent la réalité des faits sociaux. Ce monument de Goarem-Goasven donne un exemple de petite sépulture de ces populations relativement pauvres des monts d'Arrée au début de l'âge du bronze. Petits pasteurs et pêcheurs, leurs ressources étaient maigres et leur outillage domestique modeste.

Le type de tombe de Goarem-Goasven est évidemment difficile à préciser après les destructions anciennes. Toutefois il faut noter la présence d'un fragment de probable poterie funéraire au centre, de même que celle d'une grosse pierre, ultime vestige d'un sommaire entourage de sépulture. Cette interprétation nous est suggérée par les résultats de la fouille menée par la suite au monument mieux conservé de Ligollenec.

LE TUMULUS DE LIGOLLENEC

Situation — Fouilles

Le tumulus de Ligollenec se trouve sur le territoire de la commune de Berrien, au nord du manoir de Ligollenec et à une centaine de mètres à l'est de la route nationale 169 menant à Carhaix, dans une parcelle dite Park-Nevez-Bras — le grand nouveau champ — (9). Il n'était pas connu jusqu'ici et nous fut signalé lors de la première campagne de fouilles menée à Berrien en 1968. L'autorisation de fouilles nous fut aimablement accordée par les propriétaires, M. et Mme C. de Tréverret que nous remercions, de même que le fermier exploitant, M. Leroux qui nous a facilité la tâche notamment par la réalisation d'une clôture de protection. Les travaux ont été menés en juillet 1970, en liaison avec la poursuite d'une activité de prospection et de recherche d'habitats. En particulier, un enclos presque arasé situé à environ 1 km sur la crête au sud de Ligollenec à Goarem-Cosquer fut exploré avec l'accord du propriétaire, M. P. Noan. Comme souvent, la fouille montra que cet enclos était postérieur à l'âge du bronze puisqu'un fossé fut daté de 230 ± 110 ans av. J.-C. (Gif, 1867). L'intérieur de ce retranchement a livré des tessons de poterie onctueuse, attestant d'une réoccupation au Moyen Age.

(9) Parcelle n° 154 E du cadastre de Berrien, 1825, révisé en 1968. L'équipe de fouille comprenait MM. J. Bourhis, ingénieur au C.N.R.S., J. Briard, Y. Onnée, dessinateur au C.N.R.S., Mlles D. Damin, étudiante en histoire, A. Maudet, étudiante en géographie, F. Pelletier, étudiante en ethnographie à Montréal, J. Poirier-Ducrocq, professeur, J. Rivallain, étudiante en histoire, M. P. Henry, étudiant en histoire, et M. M. Noël, artiste peintre.

La butte funéraire se présentait comme un tertre surbaissé, d'une vingtaine de mètres de diamètre et curieusement établi sur un terrain à forte pente. Vers l'ouest, la dénivellée atteignait 70 cm alors qu'elle n'était que de 30 cm vers l'est. Le tumulus était donc près de l'arasement total et de fait les structures funéraires furent retrouvées à seulement 30 cm de la surface actuelle ! Suivant les souvenirs des paysans, le tumulus avait été beaucoup plus élevé autrefois et son nivellement presque total résultait tant de la culture que de la suppression d'anciens talus, qui retenaient la terre vers l'ouest à l'endroit de plus forte pente.

La technique de fouilles adoptée a conduit au creusement de tranchées est-ouest et nord-sud, avec des ponts témoins résiduels. Des carrés de fouilles complémentaires ont été menés dans les quadrants N.-E., S.-E. et N.-O. pour circonscrire le périmètre du tumulus (fig. 4). Après dégagement de la tombe centrale, le tumulus a été remis en forme mais il est probable que par sa situation en pente il sera bientôt effacé de la surface par suite de l'effet progressif des labours.

Le décapage au grattoir de ce petit tumulus a permis de circonscrire un noyau de limon blanc sous la terre humifiée. Cette formation mesurait 13 m de longueur suivant l'axe est-ouest et 11,50 m de largeur suivant l'axe nord-sud. Sa forme elliptique avait été conditionnée dès le départ par la pente du terrain. Le tumulus devait à l'origine avoir les dimensions révélées par la couche blanche, soit 13 m sur 12 m et une hauteur de un à deux mètres. Aucune trace de couronne de pierres n'a été retrouvée à la périphérie. Par contre une zone noire très humique (fig. 4, B) pourrait correspon-

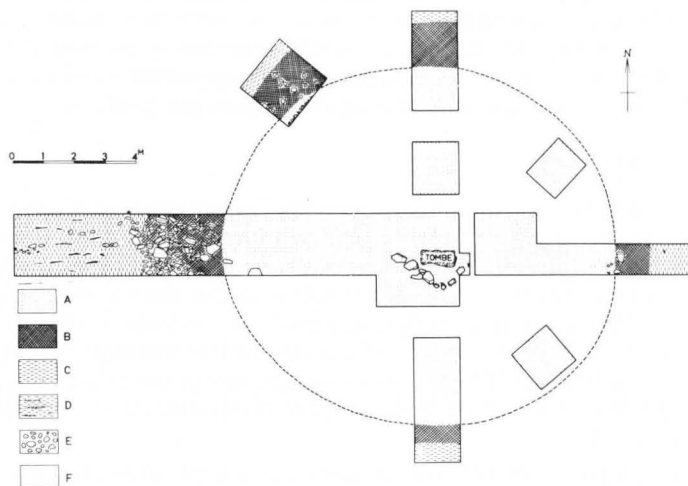


Fig. 4. — Berrien. *Tumulus de Ligollenec*.

Plan général. A : zone fouillée jusqu'au sous-sol, avec masse de limon blanc. B : zone humifiée périphérique (ancien fossé ?). C : argile du sous-sol actuel. D : sous-sol argileux avec traces de brûlis moderne. E : pierres. F : traces de la sépulture. En tiretés, limite probable initiale du tumulus marquée par l'arrêt du limon blanc.

dre au comblement d'un léger fossé périphérique. La masse centrale blanchâtre, de caractère inusuel, intriguait. A première vue, on pouvait penser à un apport d'argile kaolinique, analogue à ce gisement actuellement exploité à quelques kilomètres au nord de Ligollenec. En réalité, il n'en était rien et ceci a pu être déterminé par la savante étude sédimentologique et granulométrique de J.-L. Monnier (10) dont nous extrayons ce passage :

« L'analyse granulométrique du tumulus de Ligollenec montre que le matériel utilisé est peu argileux (15,9 %) ce qui exclut un apport de kaolin. Il s'agit essentiellement d'un limon sableux. La médiane est située entre 20 et 50 microns et le classement est moyen. La morphoscopie indique une très faible usure du quartz avec seulement quelques coins arrondis picotés. Le cortège des minéraux lourds est dominé par l'andalousite. Deux hypothèses : ou bien il s'agit d'un matériel loessique résiduel ou bien on a été chercher un limon de bas-fond. L'andalousite ne peut provenir que des formations paléozoïques métamorphisées par le contact du granite et qui affleurent au sud du site de Ligollenec ».

Ainsi donc l'analyse technique de l'apport du tumulus est fort instructive car elle ne peut s'expliquer que par deux hypothèses tout aussi séduisantes l'une que l'autre : soit le témoin d'une couverture de limon quaternaire maintenant disparue des monts d'Arrée, soit la conséquence d'un apport de limon de bas-fonds prélevé à quelque distance du tumulus (un ou plusieurs kilomètres) puisque l'un des composants minéraux de cet apport, l'andalousite, n'existe pas sur place. Etant donné que les autres tumulus de Berrien analysés n'ont pas fourni de limon loessique résiduel, c'est peut-être à la deuxième hypothèse qu'irait notre préférence. Elle montrerait que pour le choix d'un matériel noble nécessaire pour la construction d'une tombe, les constructeurs de tumulus n'hésitaient pas à entreprendre un travail de transport de matériaux limoneux correspondant à quelques centaines de mètres cubes patiemment amenés paniers par paniers.

La tombe centrale

Dans la masse du tumulus les tessons étaient rares et il a fallu beaucoup de patience aux fouilleurs pour assembler à l'aide de tout petits éléments la quantité nécessaire de charbons de bois pour une datation radio-carbone. A un certain moment on pouvait se demander s'il ne s'agissait pas d'une butte naturelle due à quelque anomalie du sous-sol. En réalité dans la partie centrale se dessina l'amorce d'une tombe très sommaire sensiblement orientée est-ouest, position classique avec entourage partiel de pierres placé suivant une direction sud-est, soit avec une différence de 45° par rapport à l'axe de la tombe.

Deux rangées de pierres étaient disposées à angle droit. La rangée principale orientée au sud-est comprenait une dizaine de moellons dont les plus

(10) J. BRIARD et J.-L. MONNIER, *Tumulus armoricains de l'âge du bronze et couverture loessique weichsienne*, dans *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, 1976, p. 86.

grands mesuraient 40 à 50 cm. La longueur de cette file atteignait 2,40 m. Le second parement de pierres, orienté vers le nord-est ne mesurait qu'un mètre de longueur (fig. 5). Ces pierres n'étaient pas posées directement sur

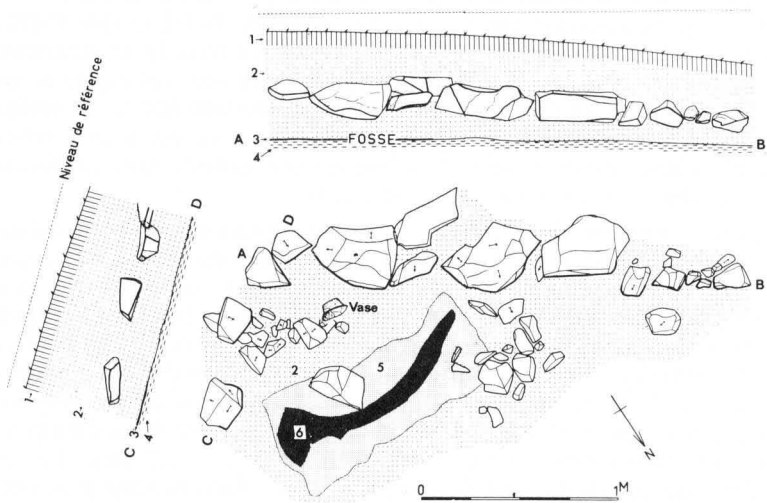


Fig. 5. — Berrien. *Tumulus de Ligollenec*.

Plan de la tombe avec la position du vase. 1 : zone cultivée humifiée. 2 : limon blanc. 3 : vieux sol gris-brun. 4 : sous-sol argileux jaune. 5 : traces de la fosse funéraire. 6 : zone plus sombre correspondant à l'ultime trace du corps déposé. A-B et C-D : élévations de l'entourage de pierres.

le vieux sol mais reposaient sur une couche de limon de 10 à 20 cm d'épaisseur. Quelques pierres désordonnées complétaient cette structure. Au centre, la trace de la tombe elle-même était très nette, dessinant un rectangle de 1,20 m de long et 40 cm de large qui se détachait en gris sur l'argile jaune du sous-sol. Au centre même de la tombe une tache plus sombre, en croissant, pouvait correspondre à l'ultime trace du corps inhumé. A côté de la tombe dégarnie de pierres subsistaient quelques traces de bois et branches brûlées ou décomposées, mais en petite quantité, de même que quelques amas de charbons de bois. On peut se demander si le mort n'était pas protégé de ce côté par quelques branchages, mais les traces en seraient demeurées très infimes. En conclusion, cette tombe de type nouveau en Bretagne montre l'existence de structures funéraires très sommaires à côté des caveaux classiques creusés dans le sous-sol ou des petits coffres en dalles. Cette tombe de Ligollenec est donc un complément d'information précieux. Elle permet peut-être de comprendre la structure probable de la tombe de Goarem-Goasven précédemment évoquée et même encore plus ces fameux tumulus fouillés au siècle dernier avec des moyens expéditifs et où l'on « n'avait rien trouvé ». A ces tumulus, P. du Châtellier donnait le nom de cénotaphes ou tumulus du souvenir car aucune trace visible de tombes n'y apparaissait. Il est probable que le plus souvent il s'agissait de structures très sommaires, analogues à celles de Ligollenec.

Le mobilier

Le mobilier des terres est très pauvre du fait de la nature spéciale du limon rapporté. Cependant quelques tessons de poterie de l'âge du bronze, dont un fragment de vase caréné, ont été recueillis, de même que quelques éclats de quartz et de silex. Un petit lissoir de schiste bleu, brisé, provient de la tranchée ouest. En bordure ouest du tumulus, le sous-sol argilo-arenacé avait été entamé jusqu'à la roche métamorphique à une époque historique. De cet endroit proviennent des tessons médiévaux avec incisions et rebords munis d'un léger débordement de même qu'une ardoise avec perforation portant quelques signes incisés grossièrement.

Dans la tombe avait été déposé un petit vase funéraire. Il était relativement bien conservé bien qu'il ne fût protégé par aucune structure. La masse du limon l'avait seulement brisé sur place et aplati de telle sorte que sa section était devenue lenticulaire. Il a pu être enlevé en bloc, scellé dans la masse de limon et soigneusement reconstitué en laboratoire. C'est une production originale. Le vase est à fond plat légèrement bombé, un peu irrégulier, avec un diamètre maximum de 75 mm. La hauteur du vase est de 90 mm. Les parois montent en s'évasant et le rebord est éversé. Le diamètre de l'ouverture est nettement supérieur à celui du fond : 125 mm. La seule décoration est constituée par deux petits tétons diamétralement opposés. La pâte est noire, à fin dégraissant quartzo-micassé, et bien cuite. Cette bonne qualité de céramique a favorisé la conservation de la poterie.

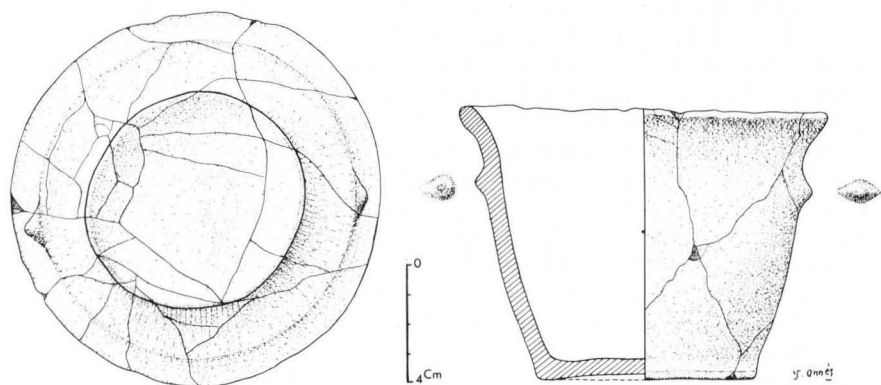


Fig. 6. — Berrien. *Tumulus de Ligollennec*.

Vase funéraire restauré. Vue du dessous avec position des deux tétons diamétralement opposés. Profil et coupe avec dessin des deux petites protubérances.

On trouve dans les séries de céramiques armoricaines quelques exemples de poteries similaires mais en général plus grossières comme réalisation : le Norohou à Loqueffret. A Kerhuel en Saint-Evarzec, la tombe centrale a donné de petits vases à 4 anses mais aussi un petit gobelet tronconique dans le style de celui de Ligollenec. Toutefois il ne porte pas de protubérances (11). On pourrait trouver dans le néolithique final breton ou normand quelques cas de vases à fonds plats munis de tétons de préhension assez proches, mais c'est peut-être des îles Anglo-Normandes que vient la meilleure série de comparaisons. Des petits pots à fleurs à multiples tétons furent recueillis dans le tumulus de la Hougue Mauger, paroisse de Saint-Mary à Jersey (12). Ils semblent maintenir au bronze ancien une tradition remontant à la fin du néolithique. On en connaît dans d'autres monuments de Jersey, parfois en réutilisation de dolmen à galerie comme Géonnais, paroisse de Saint-Ouen. Le petit vase de Géonnais montre la même forme très évasée que la poterie de Ligollenec et deux petites protubérances diamétralement opposées. Toutefois il faut faire remarquer que les poteries de Jersey n'ont pas le même type de pâte que Ligollenec. Elles sont en général plus épaisses et à dégraissant plus grossier. Formes et décors, très proches, laissent cependant supposer une parenté probable. Par ses affinités anglo-normandes, la poterie de Ligollenec montre donc une certaine originalité par rapport à la série classique des vases biconiques de Bretagne.

Datations. Relations

C'est encore à Mme Délibrias (13) que nous devons la datation radio-carbone de Ligollenec : 1550 ± 130 av. J.-C. (Gif, 1866). Elle s'accorde avec l'estimation chronologique classique attribuée à ces tombes à poterie qui ont subsisté jusqu'au début du bronze moyen.

En résumé le petit tumulus de Ligollenec apporte des éclaircissements sur certains types de tombes de l'âge du bronze mal connus jusqu'ici, parce que les méthodes expéditives du siècle dernier ne permettaient pas de les reconnaître. Par sa poterie d'un type particulier, il suggère des liens avec les îles Anglo-Normandes. En retour les îles Anglo-Normandes ont montré quelques vases biconiques à quatre anses très proches de ceux rencontrés en Bretagne. Le plus bel exemple est celui de la Hougue des Millais, qui est décoré de triangles hachurés au niveau des anses. Une autre poterie biconique, à deux anses provient du Mon-Ubé, toujours à Jersey (14). Ces poteries différentes de celles de Ligollenec montrent une permanence des relations préhistoriques suivies entre l'Armorique et les îles Anglo-Normandes.

(11) C.-T. LE ROUX, *Fouille d'un tumulus de l'âge du bronze à Kerhuel, en Saint-Evarzec (Finistère)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXIII, 1966, p. 24.

(12) J. HAWKES, *The archaeology of the Channel islands, II, The Bailiwick of Jersey*, Société Jersiaise, Jersey, 1937, pl. X.

(13) Centre des faibles radioactivités du C.N.R.S., Gif-sur-Yvette.

(14) J. HAWKES, *op. cit.*, p. 119.

CONCLUSIONS

Les deux monuments de Ligollenec et de Goarem-Goasven sont du type de ceux qu'on négligeait autrefois. Et pourtant sur les centaines de tumulus qui furent construits sur les monts d'Arrée, il y a quelque 3 à 4 000 ans, l'essentiel fut composé vraisemblablement de tombes modestes de ce type. Une certaine hiérarchie réservait aux notables la construction de monuments à mobilier pauvre mais aux dimensions imposantes comme le tertre du Reuniou à Berrien. Les gens du commun se contentaient de structures plus modestes, soit du type de Ligollenec, soit même de ces tombelles très sommaires, comme celle trouvée au nord du tumulus de Goarem-Goasven, analogue aux multiples tombelles parsemées sur les crêtes. On pouvait penser un moment que ces tombelles de Roc'h Trévél ou de Trédudon par exemple correspondaient à une certaine dégénérescence des tumulus et qu'elles pouvaient être postérieures à 1 500 av. J.-C. La présence d'une de ces tombelles à Goarem-Goasven montre que dès le bronze ancien, on construisit des tombes sommaires de ce type.

Tout n'est pas dit sur la préhistoire des monts d'Arrée et bien des documents restent encore inédits, pour peu de temps hélas devant la vague dévastatrice des engins de culture moderne.

Quelle était cette population dont les tombeaux sont si bien connus alors que leur mode de vie et d'habitats nous restent mystérieux ? P. du Châtellier imaginait au siècle dernier une population de pêcheurs attirés par un lac poissonneux qui aurait existé à l'emplacement de la zone marécareuse du Yeun Elez située actuellement au pied du Mont-Saint-Michel de Brasparts (15). Plus récemment J. Cogné et P.-R. Giot (16) suggéraient l'existence de populations minières pauvres exploitant le cuivre, le plomb et l'argent dont les gisements de Huelgoat pouvaient être riches en surface à l'époque. Toutefois la rareté des poignards dans les tombes, l'absence de quelques traces d'exploitation préhistoriques sous forme de trous d'extractions ou d'instruments comme ces maillets à rainures en pierre connus dans les mines de cuivre du sud de la France, laissent cette hypothèse séduisante sans vérification possible.

Ce qui frappe dans ces mobiliers funéraires c'est la pauvreté. Faut-il voir alors dans ce secteur une zone de refuge de populations chassées par les hommes du bronze dont les plus beaux tumulus à armes de bronze ont une répartition essentiellement côtière ? La seule exception serait celle du tumulus de Kerguévarec en Plouyé où vint se faire enterrer l'un de ces petits potentats guerriers du bronze ancien avec ses bronzes et ses belles pointes de flèche armoricaines.

Un dernier élément d'interrogation est la densité des tumulus et la rareté des habitats. Pour un peu, l'on imaginerait une « montagne des

(15) P. DU CHÂTELLIER, *Les époques...*, op. cit., p. 213.

(16) J. COGNÉ et P.-R. GIOT, *L'âge du bronze ancien en Bretagne*, dans *L'Anthropologie*, 55, 1951, p. 439.

morts », région sacrée réservée aux sépultures. Il nous faut l'appoint de la pollen-analyse pour écarter cette vision romantique ! Les travaux des botanistes comme Van Zeist ou Mme Morzadec-Kerfourn ont montré dans les tourbières autour des monts d'Arrée des traces de déforestations, indice d'élevage suivi de mises en culture. Les pasteurs et agriculteurs des monts d'Arrée vivaient sans doute de quelques troupeaux et de modestes travaux agricoles, se déplaçant dans le même secteur aux hasards des défrichements et des mises en culture après brûlis. Cette mobilité aurait entraîné des habitats très légers, tentes de peaux ou petites cabanes de branchages colmatées d'argile et bloquées à la base par quelques pierres, vestiges fragiles non parvenus jusqu'à nous. Les restes d'habitats en pierre plus importants, que du Châtellier attribuait à l'âge du bronze à Coatmocun, ou les restes d'enclos que nous avons fouillés à Berrien, remontent à des époques plus tardives, âge du fer et surtout à la période médiévale.

l'antiquité et le moyen âge : recherches archéologiques

RENÉ SANQUER

Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1977)*

BERRIEN (fig. 1).

Une découverte monétaire faite à Berrien il y a une dizaine d'années est restée jusqu'à présent trop confidentielle. C'est pourquoi il est bon d'en faire état ici.

En détruisant un talus planté de chênes, un cultivateur, M. Y. Guénan, mit au jour vingt-neuf pièces d'argent et quatre pièces d'or. Pour une fois, la loi sur les découvertes fortuites fut respectée et, par l'intermédiaire de la

* Comme chaque année, je rappelle que cette chronique regroupe les résultats d'un travail collectif réalisé autour de la Direction des antiquités historiques de Bretagne et du Laboratoire d'archéologie de la faculté des lettres de Brest. Elle a pour but de rassembler toutes les contributions parvenues au cours de l'année, de les replacer dans leur environnement historique et de leur donner l'ampleur qu'elles méritent parfois.

Je remercie de leurs renseignements MM. Berder, Bossard, Caraes, Falc'hun, Gestin, Guenver, Guibourg, Hallégouet, Laurent, Le Borgne, Le Goaziou, Miriél, Motta, Perrot, Peuziat.

Les interventions sur le terrain ont été menées par MM. J.- P. Bardel (Carhaix), M. Ballan (Clédén-Cap-Sizun, Hanvec, Le Conquet), M. Clément (Douarnenez-Trogouzel), P. Galliou (Pont-Croix), J.- P. Le Bihan (Quimper).

Je dois une reconnaissance particulière à tous les chercheurs qui ont bien voulu m'apporter l'appui de leur compétence pour les études spécialisées du matériel archéologique : MM. et Mmes Aubin (numismatique), Bullinger (boucles de ceinture), Dhenin (numismatique), Dumas (numismatique), Frizot (architecture antique), Lafaurie (numismatique), Mitard (céramique), Rioufrety (bronzes), Tranoy (Galice romaine).

BIBLIOGRAPHIE : ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AeB : *Archéologie en Bretagne*, Brest, depuis 1974, n^{os} 1 à 16.

B.S.A.F. : *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, Quimper.

C.A.A.M. : *Chroniques d'archéologie antique et médiévale*, publiées par R. Sanquer dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* depuis 1967.

P.D.C. : Paul du CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907.

mairie, puis de la Direction des antiquités historiques, la trouvaille fut transmise pour étude au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Mme F. Dumas se chargea de l'expertise, qui donna lieu à une publication (1). C'est son article que je démarque ici, pour l'information de mes confrères.

Les pièces d'or sont espagnoles et comprennent trois doubles écus et un écu simple de Philippe II. Parmi les pièces d'argent, l'une est espagnole et date de bien avant les écus puisque c'est un *réal* de Ferdinand et Isabelle. Les vingt-huit autres sont françaises : cinq francs, trois demi-francs, un quart de franc, douze quarts d'écu d'Henri III, six quarts d'écu de Charles X, un quart d'écu d'Henri IV.

La monnaie la plus récente est un quart d'écu de Charles X, de 1596, frappé à Dinan. Six autres pièces datent des deux années précédentes : deux quarts d'écu de Dinan et deux de Nantes, au nom de Charles X, un de Bayonne au nom d'Henri IV, enfin un double écu de Philippe II de l'atelier de Mexico. Selon toute vraisemblance, ce petit dépôt a été caché vers 1596 ou 1597. Cette époque fut particulièrement troublée en Bretagne. Royalistes et ligueurs, soutenus par des troupes espagnoles, s'affrontaient pour le plus grand profit de quelques brigands dont le célèbre La Fontenelle. En 1597, ce dernier envoya un de ses lieutenants reprendre aux Espagnols la pointe de Primel au nord de Morlaix. Il n'est pas impossible que cette expédition venant du sud - La Fontenelle était retranché dans l'île Tristan à Douarnenez - ait remonté la vallée de l'Aulne pour se rendre à Primel, et qu'un habitant de Berrien ait jugé prudent de dissimuler sa fortune. A cette époque, l'insécurité était telle qu'un Breton avait de multiples raisons de cacher son bien.

La composition du trésor en monnaie d'argent est normale : le quart d'écu de Bayonne reflète l'activité de cet atelier frontière qui convertissait en pièces françaises les réaux espagnols. Les quatre pièces d'or espagnoles témoignent de la richesse de l'Espagne et de son emprise sur la Bretagne, en raison des troubles de la Ligue. Ces quatre écus sont peut-être le fruit d'une transaction avec un Espagnol.

BOHARS, Kerléguer (1,0 - S.- E.).

A proximité d'un lieu-dit Beuzic, sur le flanc droit de la vallée de la Penfell, en élargissant un chemin charretier, un bulldozer a notablement entamé deux voûtes hémisphériques distantes de 3 m l'une de l'autre. Les déblais qui les remplissent empêchent de savoir s'il s'agit d'un chapelet de salles souterraines de l'âge du fer. C'est vraisemblable. (Renseignements : M. Le Borgne ; J. Peuziat ; C.- T. Le Roux).

BOURG-BLANC, Tourroussel (1,0 -S.- O.).

Dans un secteur ayant déjà livré des tuiles romaines, une équipe de la Direction des antiquités historiques de Bretagne a fouillé un souterrain de

(1) F. DUMAS, *Trouvaille de monnaies de l'époque de la Ligue à Berrien (Finistère)*, dans *Bulletin de la Société française de numismatique*, 22^e année, n° 7, juillet 1967, p. 185-186.

l'âge du fer formé de trois salles creusées dans l'arène granitique et disposées à angle droit. Les salles étaient séparées par des châtières. Le puits d'accès, au nord, avait été remblayé par des pierres, parmi lesquelles deux sommets de stèles taillées ont été conservés. Quelques tessons, des fragments de clayonnage et des débris de charbon de bois ont été recueillis dans le bourrage du puits d'accès. (Renseignement : chanoine Falc'hun)

BOURG-BLANC, Kerivinoc (3,6 - N.- O.).

Au village de Kerivinoc, M. François Gestin a découvert un nouveau site romain. Dans un champ situé à 200 m au nord-est du village, des fragments de tuiles à rebord et quelques tessons de poterie commune indiquent une petite exploitation agricole romaine ou quelque dépendance d'une villa plus importante localisée à proximité.

CARHAIX, Poulpry.

Albert Grenier, au début de son *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, dans le tome consacré à l'architecture, met en exergue un texte extrait de l'*Agricola* de Tacite dans lequel les objectifs à long terme de la politique romaine en matière de construction d'édifices sont clairement définis (2). Il n'est pas inutile de le relire : « *Dispersés et grossiers, les Bretons inclinaient facilement à la guerre ; pour les habituer à la tranquillité et au calme par le bien-être, Agricola engageait les particuliers à construire des temples, des forums, des habitations, félicitant ceux qui s'y prêtaient et usant de rigueur contre les récalcitrants ; ainsi l'émulation remplaçait l'obligation. Bientôt on vit les fils de la noblesse s'initier aux arts libéraux : Agricola faisait profession d'estimer plus le talent naturel des Bretons que l'application des Gaulois, si bien que des hommes qui, jusque-là, se refusaient à parler latin, en venaient à chercher passionnément l'éloquence. Puis ils s'honorèrent de nos modes et se mirent à porter la toge ; peu à peu ils se laissaient entraîner au charme de nos vices : portiques, bains, élégance des festins. Leur naïveté prenait pour civilisation ce qui était une partie de leur servitude* ».

Une intéressante découverte, faite à Carhaix en 1977, permet de se demander si les Romains n'ont pas cherché à appliquer en Armorique la même politique qu'en Grande-Bretagne. A la suite de travaux préliminaires à la construction d'un lotissement dans le quartier du Poulpry, M. Y. Guenver signala à la Direction des antiquités historiques que des pierres sculptées étaient apparues sous les chenilles des bulldozers. Une première visite montra qu'il s'agissait là de fragments d'une corniche en granit, décorée des ornements les plus canoniques de l'architecture gréco-romaine. Une fouille de sauvetage, dirigée par M. J.- P. Bardel, dégaga une trentaine de blocs, délibérément débités en tronçons de 30 à 50 cm pour combler le fossé de fondation d'un petit édifice carré de 2 m de côté, lui-même totalement arasé. Mis bout à bout, ces blocs atteignaient une longueur de 7,60 m. La date de destruction du petit édifice carré a été fixée par la strati-

(2) A. GRENIER, *Manuel d'archéologie gallo-romaine*, 3^e partie, *L'architecture*, I, *L'urbanisme, les monuments*, Paris, 1958, p. 21, citant TACITE, *Agricola*, 21.

graphie vers le milieu du 1^{er} siècle apr. J.- C., ce qui fait remonter sa construction aux années 30 environ. Cela signifie qu'en 30 apr. J.-C. l'édifice décoré de cette corniche était déjà détruit puisqu'on utilisait ses pierres dans des fondations. On peut donc, à bon droit, placer sous le règne d'Auguste, au début de l'ère chrétienne, cette tentative romaine d'implanter dans le granit armoricain les formes et les décors de l'architecture classique.

On connaît la disposition traditionnelle de l'*entablement* dans les ordres ionique et corinthien (fig. 2) : au-dessus de l'*architrave* à fascies court une *frise*, ornée ou non de scènes figurées, surmontée d'une *corniche* à ressauts. Des rapports immuables, fondés sur le diamètre des colonnes, règlent les proportions de chaque élément : la colonne ionique mesure 8 diamètres de hauteur, l'architrave 3/4 du diamètre de la colonne, la corniche un peu moins d'un diamètre et l'entablement, dans son ensemble, un peu plus de 2 diamètres.

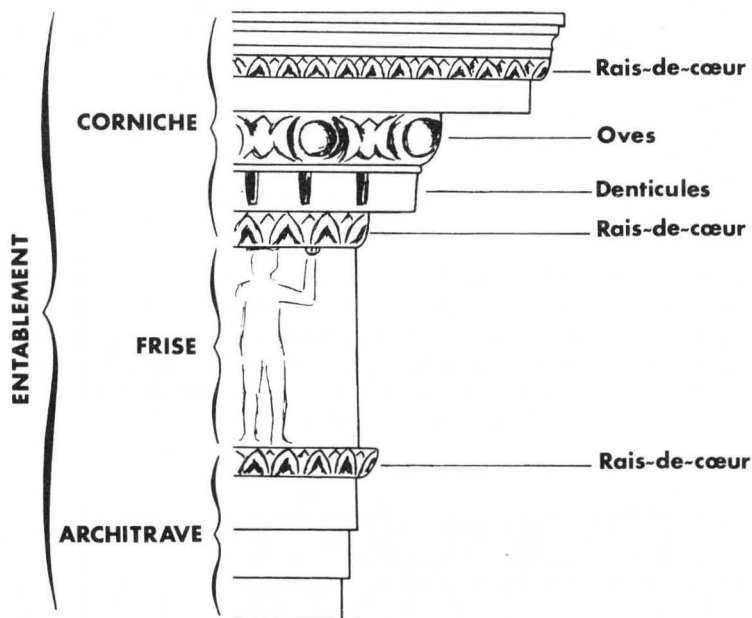


Fig. 2. - Exemple d'entablement dans l'ordre ionique.

La corniche a pour fonction d'écarter la pluie des surfaces sculptées, qui seraient rapidement dégradées par le ruissellement ; c'est pourquoi elle surplombe nettement la façade de l'édifice. Le raccord avec la frise s'effectue par une série de moulures et de bandeaux en retrait les uns par rapport aux autres. Si quelques surfaces restent lisses, en particulier le couronnement, la plupart des moulures ou *cimaises* sont agrémentées d'ornements en relief, *oves*, *rais-de-cœur* ou *palmettes pour les moulures*, *denticules* ou

postes pour les bandeaux. La succession descendante des oves, des denticules et rais-de-cœur se rencontre très fréquemment (3).

A Carhaix, chaque catégorie d'ornement est représentée au moins par un exemplaire, mais la grande majorité des blocs porte des oves et des denticules.

Deux éléments de couronnement annoncent peut-être deux édifices différents car ils ne sont pas semblables. Le premier (fig. 3, A) présente le profil suivant : - de haut en bas - bandeau en retrait, bandeau à ressaut, talon (moulure concave), gorge, talon, bandeau à ressaut, Le second (fig. 3, B) : bandeau, doucine (moulure convexe), méplat, baguette.

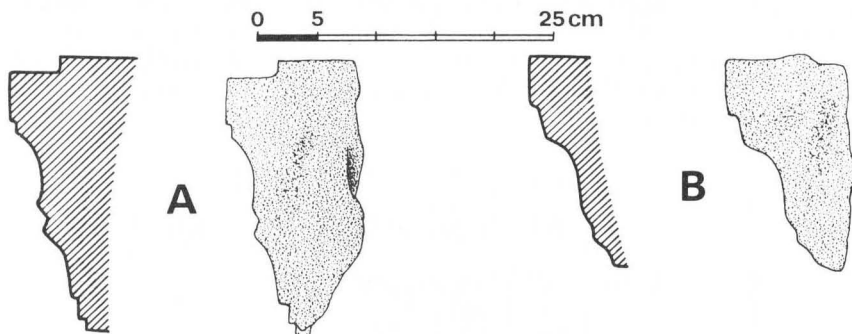


Fig. 3. - Carhaix, *Poulpry*.

Couronnements de corniche.

Les oves de l'édifice carhaisien sont caractéristiques. Le motif original est constitué d'un œuf, enveloppé d'une coquille et séparé du voisin par une lancette. A Carhaix, l'ove est plus rond qu'ovale, l'enveloppe forme une parenthèse écartée qui donne à l'ove, traité en ronde bosse, tout son relief. L'enveloppe fait corps, par la base, avec la lancette (fig. 4). Ce type d'oves correspond à l'époque d'Auguste (4).

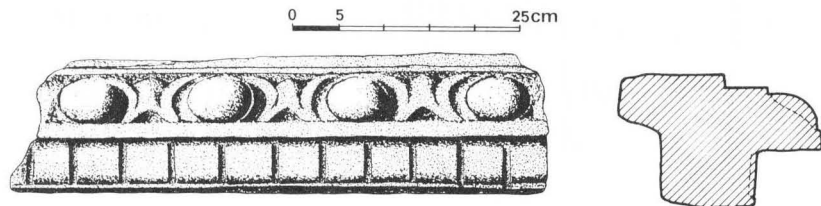


Fig. 4. - Carhaix, *Poulpry*.

Frise d'oves et denticules.

(3) C. LEON, *Die Bauornamentik des Trajansforums und ihre Stellung in der früh- und mittelkaiserzeitlichen Architektur Dekoration Roms*, Vienne-Cologne-Graz, 1971. G. CONTI, *Decorazione architettonica della Piazza d'Oro a villa Hadriana*, Rome, 1970. Je remercie M. Michel Frizot, attaché de recherche au service d'architecture antique du C.N.R.S. et auteur d'un récent ouvrage sur *Les stucs de Gaule et des provinces romaines. Motifs et techniques*, Dijon, Centre de recherches sur les techniques gréco-romaines, 1977, de l'orientation bibliographique qu'il a bien voulu me conseiller.

(4) C. LEON, *op. cit.*, p.245.

Les denticules sont de format carré, avec des intervalles étroits, sans étrier. Placés en bandeau dans la plupart de nos exemplaires, ils figurent une fois sur un chanfrein (fig. 6), ce qui annonce soit un second édifice, soit un emploi double sur le même bâtiment.

La cimaise surmontant la frise était ornée de rais-de-cœur faisant alterner une feuille cordiforme et une lancette (fig. 5). De la frise, il ne reste que l'extrémité d'une main et le point d'attache d'une tête. Cette cimaise lesbienne date également de l'époque d'Auguste.

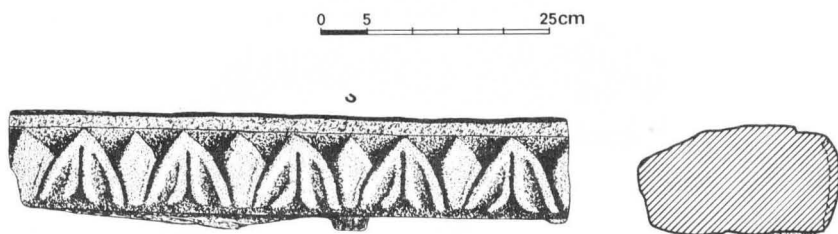


Fig. 5. - Carhaix, *Poulpry*.

Rais-de-cœur sur cimaise lesbienne.

Le dernier élément porte dans la littérature spécialisée plusieurs noms : *guillochis*, *chiens courants*, *flots*, *postes* (fig. 6). Il évoque une guirlande composée de la lettre S couchée. C'est là un ornement non canonique et rare qui n'apparaît qu'à l'époque augustéenne et disparaît avec les Flaviens.

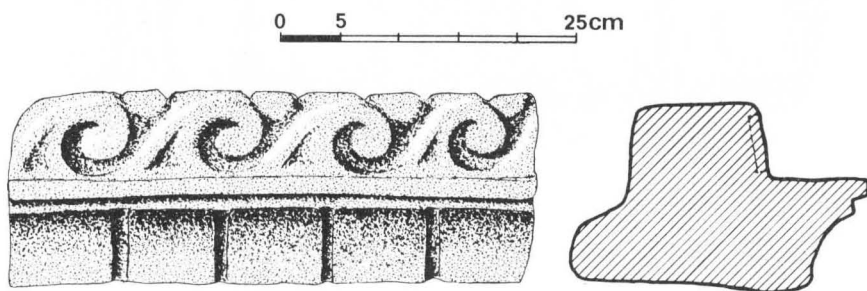


Fig. 6. - Carhaix, *Poulpry*.

Frise de postes et denticules.

Je n'ai, dans mes recherches, rencontré qu'un seul monument qui comportât dans son entablement l'ensemble des éléments isolés à Carhaix : la Porte de Rome à Ostie, elle aussi d'âge augustéen (fig. 7) [5].

Sur le plan technique, la présence de trous à l'intérieur des blocs indique qu'ils étaient incorporés dans le mur et maintenus par des chevilles

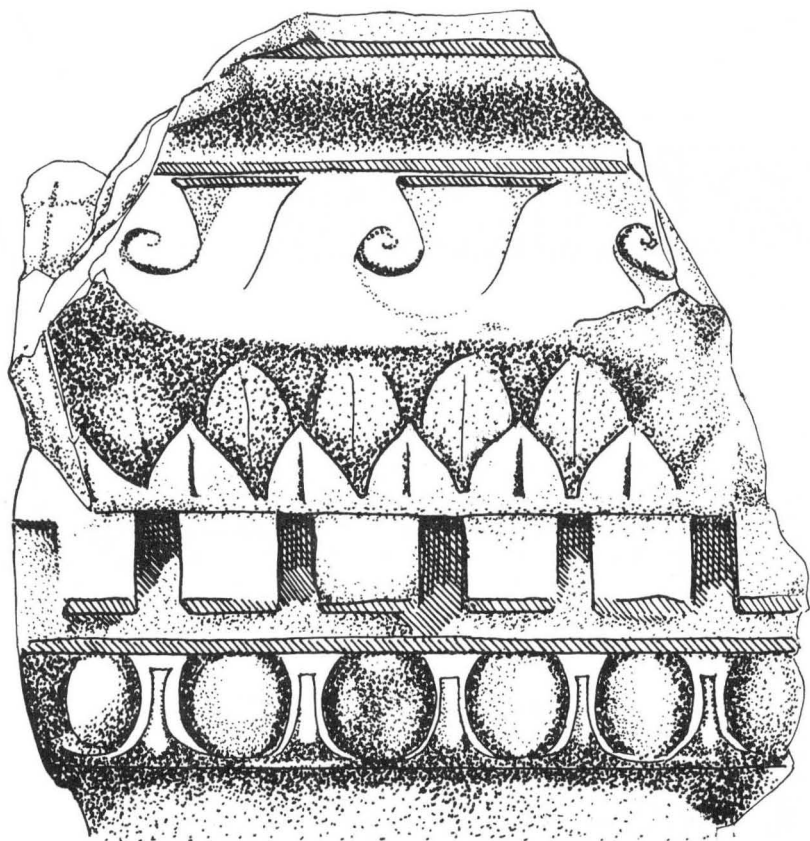


Fig. 7. - Ostie.

Corniche de la Porta Romana (époque augustéenne).

(5) Cf. C. LEON, *op. cit.*, p. 186 et pl. 74,4.

de métal (fig. 8). Le projet de réaliser des sculptures aussi fouillées dans le granit local était une véritable gageure. Non seulement l'exécution des oves en ronde bosse présentait d'énormes difficultés, qui ont dû amener l'éclatement de nombreuses ébauches, mais la nécessité de constituer la totalité de la corniche à partir de blocs indépendants, soudés ensuite à la façon d'un jeu de construction, en rendait la réalisation presque impossible, à tel point que l'on s'est demandé si l'édifice avait jamais été terminé. Il était beaucoup plus aisé de sculpter dans un seul bloc de marbre ou de calcaire la série des moulures d'une corniche. C'est pourquoi le seul exemple armoricain que l'on puisse comparer à celui de Carhaix est un bloc de corniche en calcaire découvert dans la muraille de Nantes et actuellement conservé au musée (6). On distingue, sur le dessin assez flou de Léon Maître, un bandeau décoré de languettes et une cimaise ionique agrémentée d'oves.

A quel édifice carhaisien était destinée cette corniche ? La première tentation conduit à évoquer un temple, avec ses colonnes cannelées, son architrave, sa frise, son entablement, son fronton. Mais il ne faut pas oublier que l'entablement classique coiffait aussi bien une porte, qu'un portique, ou qu'une basilique. Nous n'avons pas assez d'éléments pour nous prononcer, et les quelques pierres de moyen appareil relevées à proximité par M. Guenver ne nous donnent aucune précision. Les éléments d'architecture classique sont rares dans le Finistère. A part quelques colonnes, nous ne pouvons citer que le bloc d'architrave à fascies et le pilastre

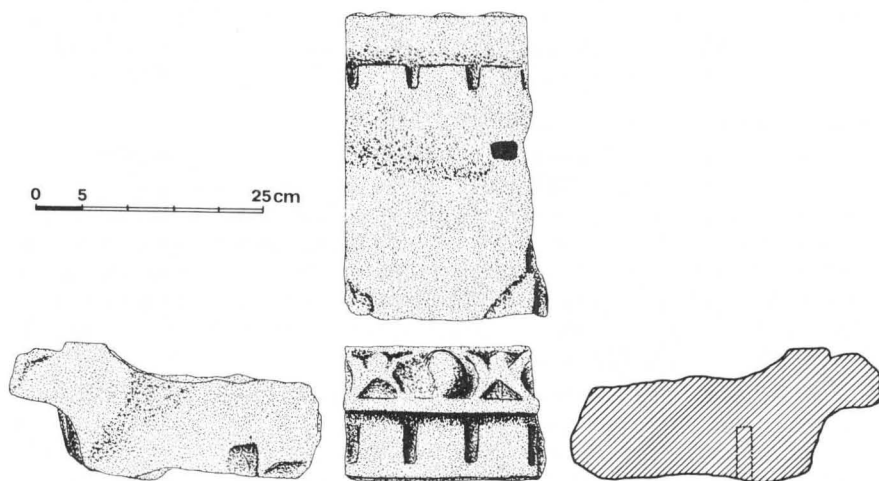


Fig. 8. - Carhaix, *Poulpry*.

Trous de fixation sur un élément de corniche.

(6) L. MAÎTRE, *Nantes avant les Normands*, Nantes, 1893, p. 386, pl. 1.

d'angle de Moguérou en Gouézec (7), les blocs de grand appareil de Roz-Avel en Quimper (8) et de Trogouzel en Douarnenez (9). Tous sont groupés dans le sud du département. Il est probable qu'après quelques essais au I^{er} siècle de notre ère, à partir de Quimper et Carhaix, les Romains perdirent l'espoir de convertir les Armoricaains aux canons classiques.

De ce refus des « indigènes » nous avons peut-être ici un indice : pourquoi constituer les fondations d'un édifice uniquement de blocs sculptés appartenant à un bâtiment de style gréco-romain ? Ce fait n'est-il pas à rapprocher de la construction des enceintes urbaines au III^e siècle apr. J.-C. ? On sait que celles-ci sont établies sur des fondations qui utilisaient les restes des monuments détruits au cours des invasions. L'enceinte de Rennes, par exemple, a livré, lors des fouilles de 1968, des dizaines de blocs et de colonnes, qui gisent aujourd'hui, inédits, dans les jardins de l'université de Haute-Bretagne. L'explication que l'on donne habituellement de la présence de ces vestiges de monuments paraît évidente : on manquait de matériaux, il fallait parer au plus pressé pour protéger les rescapés. En fait les constructeurs prirent leur temps pour élever ces murailles, et le danger ne les a pas empêchés d'égayer la monotonie des parements de moellons et de briques en utilisant des pierres de couleurs différentes pour produire des jeux savants de dessins géométriques, comme au Mans, par exemple. Au niveau des superstructures, aucune hâte excessive n'apparaît. Peut-être faudra-t-il chercher dans une autre direction l'explication de ces enfouissements de matériaux ouvragés. En leur prêtant nos intentions nous comparons trop souvent les motivations des hommes d'il y a deux mille ans aux nôtres, en oubliant que, par la mentalité, Auguste était plus proche d'un sorcier africain que d'un homme politique moderne. Les nouvelles directions de l'histoire ancienne nous aideront peut-être à y voir plus clair.

Autres glanes romaines à Carhaix.

M. Y. Guenver, toujours aux aguets, a recueilli une nouvelle estampe sur *pelvis* du potier REGENUS. Dans une étude récente, M. P. Galliou a montré que ce potier, représenté également à Blain (Loire-Atlantique), Rezé (*id.*) et Tressaint (Côtes-du-Nord), appartenait au groupe des potiers de Coulanges dans l'Allier (10). La dispersion de ces productions - caractéristiques, comme les monuments d'architecture, d'un style de vie « à la romaine » - affecte essentiellement les villes (Nantes, Rezé, Quimper, Kerilien, Carhaix, Corseul).

M. Motta, journaliste au *Télégramme*, a prospecté la décharge municipale, véritable mine dans les communes riches en vestiges anciens. C'est là que les entrepreneurs désireux d'évacuer au plus vite les déblais de leurs chantiers de construction déversent les bennes de leurs camions chargés d'antiquités. Il y a récupéré une base de colonne en granit.

(7) C.A.A.M., 1967, p. 4 et *Gallia*, t. XXV, 1967, p. 226.

(8) C.A.A.M., 1976, p. 63-64.

(9) C.A.A.M., 1977, p. 54 et *AeB*, n° 15, 3^e trimestre 1977, p. 20.

(10) P. GALLIOU, *Pelvis en céramique commune importés en Armorique*, dans *AeB*, n° 15, 3^e trimestre 1977, p. 11-18.

CARHAIX, Petit-Carhaix.

Un habitant de ce faubourg de Carhaix a découvert dans son jardin sept monnaies de la fin du XVI^e siècle. Plus que d'un trésor enfoui, il s'agit plutôt d'une bourse perdue à l'époque des luttes entre ligueurs et royalistes, mais on ne peut affirmer qu'elles soient les causes de cette perte (11). La bourse contenait six monnaies d'Henri III, dont trois francs, deux quarts d'écu et un douzain, frappés entre 1575 et 1590, et un quart d'écu de Charles X, frappé à Nantes entre 1590 et 1598. Au même endroit, l'heureux propriétaire a recueilli un jeu de poids de changeur ou d'orfèvre, d'origine allemande (fig. 9), qui, par son style, appartient à la même époque. Le quartier

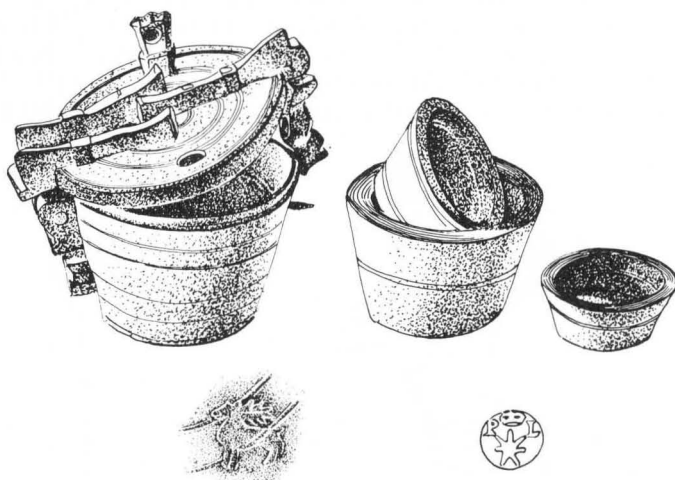


Fig. 9. - Carhaix, *Petit-Carhaix*.

Pile à godets (fin du XVI^e siècle).

de Petit-Carhaix, au bord de l'ancienne route de Morlaix, était celui des orfèvres et aussi des tanneurs. Les services de l'Équipement de Carhaix, au cours de travaux de voirie, ont mis au jour une énorme cuve de tannage, creusée dans un tronc de chêne de plus d'1,50 m d'épaisseur, long de 2,30 m. Les poteries vernissées qui l'accompagnaient n'étaient pas assez caractéristiques pour dater à un siècle près, entre le Moyen Âge et le XIX^e siècle, la période d'activité de cet atelier. (Renseignement : M. Motta).

CAST

Dans la chronique de l'année 1972 (12) était relevée l'existence de deux statuettes de bronze, représentant un jeune homme et un cheval, jadis exhumées du sol de la commune, sans que l'actuelle propriétaire, une com-

(11) Expertise due à M. Michel Dhenin, conservateur au Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale. Je le remercie vivement ici de l'aide diligente qu'il apporte à l'archéologie bretonne.

(12) C.A.A.M., 1972, p. 55-56. Note reprise dans *Gallia*, t. XXXI, 1973, p. 367-368.

merçante de Châteaulin, puisse autrement préciser l'endroit de la découverte, puisque le cultivateur qui les lui avait cédées, un jour de marché, n'avait eu à décliner ni son identité ni son adresse. Avec prudence, je notais les traits archaïques qui les apparentaient à certains bronzes grecs ou étrusques, mais, dans une publication ultérieure, elles furent présentées comme gallo-romaines (13).

Un chercheur sabléen, M. Rioufreyt, a bien voulu attirer mon attention sur un certain nombre de publications qui, à n'en pas douter, font de la statuette masculine de Cast une représentation de l'Hercule italo-étrusque datant des III^e - II^e siècles avant notre ère. La composition chimique du bronze renforce encore cette attribution puisque l'absence de zinc, sauf à l'état de traces, indique une période antérieure au II^e siècle av. J.-C. M. Rioufreyt a été amené à s'intéresser à ce type d'objet à la suite de la découverte, à Montrevault (Maine-et-Loire, arrondissement de Cholet), en 1968, d'une statuette similaire (fig. 10). L'étude qu'il a entreprise l'a con-

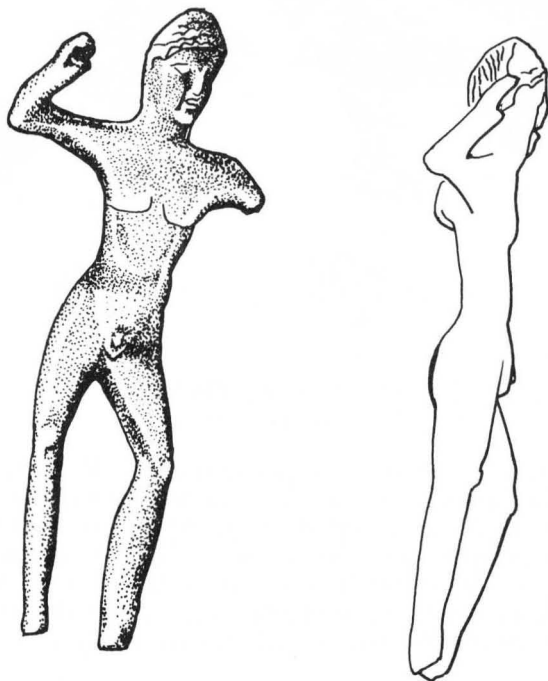


Fig. 10. - Montrevault (Maine-et-Loire).

Hercule italo-étrusque, d'après J. Rioufreyt.

(Comparer avec la photographie donnée dans *C.A.A.M.*, 1972, p. 56).

(13) J.-Y. VEILLARD, *Le Porzay et la baie de Douarnenez à l'époque romaine*, dans *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 41-45, avec photographies en couleur des statuettes. M. Veillard, conservateur du musée de Bretagne à Rennes, n'a fait que reprendre la datation que j'avais proposée lors de l'exposition sur le Porzay et la baie de Douarnenez présentée dans diverses villes du Finistère en 1973.

duit à reprendre l'inventaire de toutes les découvertes d'origine gréco-étrusque faites dans l'ouest de la France, d'où son intérêt pour la statuette de Cast (14).

La question mérite, en effet, qu'on l'approfondisse car elle se rattache au problème du commerce de l'étain au cours du dernier millénaire avant notre ère, qui constitue l'un des sujets vedettes de l'historiographie contemporaine (15). De ces découvertes d'objets italo-étrusques dans l'Ouest, certaines étaient connues depuis longtemps, d'autres moins. Les statuettes humaines de Thorigné-en-Charnie (Mayenne) ont été publiées en 1966 (16). Par contre, l'Hercule de Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire) et celui du musée du Mans restaient inédits (17).

«Ce jeune homme nu et imberbe, les jambes en mouvement, brandissant une massue, représente Hercule combattant. Son iconographie est très différente de celle de l'Hercule romain, le plus souvent figuré comme un homme barbu, dans la force de l'âge, immobile et appuyé sur sa massue (cf. *infra*, Douarnenez, p. 56, fig. 14). L'Hercule étrusque, dont le culte se diffuse en Italie du Nord et en Gaule à partir du V^e siècle av. J.-C., est souvent associé au dieu gaulois de la guerre, lui-même assimilé plus tard à Mars, mais il est aussi dieu guérisseur, patron de sources thermales. Sa ressemblance avec une divinité gauloise parallèle, non identifiée encore, explique le grand succès qu'il rencontra jusqu'en pleine époque romaine. Notre région en offre un bon exemple : en effet, autour de la baie de Douarnenez, les représentations d'Hercule et de Mars dépassent de beaucoup celles des autres divinités.

Les statuettes anthropomorphes sont accompagnées très souvent d'animaux, chevaux (à Cast également, à Crozon, à Saint-Divy, à Lam-

-
- (14) Sur les bronzes italo-étrusques, voir J.-C. BALTZ, *Dégradations successives d'un type d'Hercule italique*, dans *Latomus*, vol. 43, Hommage à A. Grenier, 1962, p. 197-215. *Id.*, *Note sur un type italique de l'Hercule promachos*, dans *Bulletin du Musée royal d'art et d'histoire*, Bruxelles, 1961, p.1. *Id.*, *A propos de quelques séries de bronzes italiques et du culte d'Hercule en Italie centrale. Problèmes et orientations des recherches*, dans *Alumni*, t. XXXIV, 1964, p. 45. S. BOUCHER, *Importations étrusques en Gaule à la fin du VII^e siècle av. J.-C.*, dans *Gallia*, 1970, p. 193-206. *Id.*, *Bronzes gallo-romains et bronzes gaulois. Problèmes de méthode*, dans *Gallia*, 1974, fasc. I., p. 137-162. H. ROLLAND, *Bronzes antiques de Haute-Provence*, 18^e supplément à *Gallia*, 1965. J. RIOUFREY, H. POULAIN et C. LAMBERT, *L'Hercule italo-étrusque de Montrevault (Maine-et-Loire) dans Actes de IV^e colloque international sur les bronzes antiques*, *Annales de la faculté des lettres de Lyon*, 1977, p. 163-166. J. RIOUFREY et C. LAMBERT, *Importations italiques dans le Maine et l'Anjou du VII^e au II^e siècle av. J.-C.*, dans *La Province du Maine*, t. LXXX - 4^e série, t. VII, fasc. 25, janvier-mars 1978, p. 1-19. J'exprime ici ma vive gratitude à M. Rioufrey, d'abord pour la précision qu'il m'a fournie concernant la statuette de Cast, ensuite pour m'avoir communiqué une copie de son dernier article avant parution, ainsi qu'un fac-similé de la statuette de Montrevault en m'autorisant à en faire état dans ce bulletin.
- (15) Dernière synthèse dans J. RAMIN, *Le problème des Cassitérides et les sources de l'étain occidental depuis les temps préhistoriques jusqu'au début de notre ère*, Paris, 1965.
- (16) P. TEROUANNE et R. BOISSEL, *La trouvaille de Thorigné-en-Charnie*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXV, 1966, p. 187-188.
- (17) M. GRUET et J. RIOUFREY, *Deux statuettes inédites d'Hercule trouvées en Maine-et-Loire et Sarthe*, dans *Actes du IV^e colloque international sur les bronzes antiques*, 1977, p. 69-71.

balle) [18] ou bovidés (à Crozon, à Thorigné-en-Charnie). Les bovidés de Châtillon-sur-Seiche (Ille-et-Vilaine), conservés au musée de Rennes, d'abord classés comme « égéens » par J. Déchelette (19), attribution contestée par la suite (20), ont été depuis rapprochés de bronzes italo-étrusques (21) et, tout récemment, des civilisations halstattiennes (22).

Profitons de l'occasion pour faire connaître un nouveau bovidé romain dont la provenance est vraisemblablement armoricaine. Il appartient à la collection du docteur Taburet, dont j'ai déjà présenté par le passé divers sujets (23). On sait que la collection Taburet a été constituée à partir d'une vente aux enchères qui eut lieu à Saint-Brieuc dans les années 1920, époque à laquelle fut dispersée la collection Halna du Fretay, qui regroupait en particulier des objets de provenance finistérienne.

Ce bovidé au repos, les cornes tombantes, est presque un zébu, avec une bosse cependant moins accentuée (24) [fig. 11].

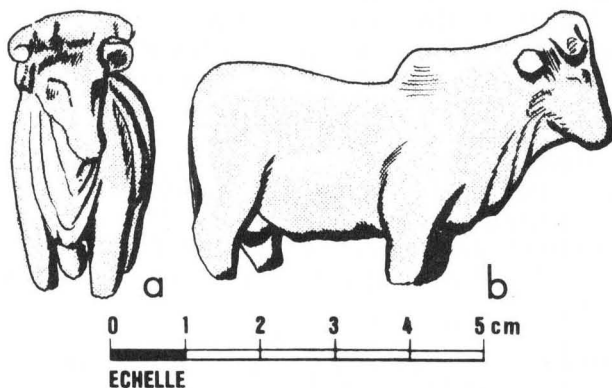


Fig. 11. - *Bœuf à bosse antique.*

(Collection Taburet).

- (18) P.- R. GIOT, *Quelques petits bronzes armoricains*, dans *Annales de Bretagne*, 1964, p. 75-84.
L. RICHARD, dans *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1970, p. 24 ; P.D.C., p. 129.
- (19) J. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et romaine*, t. II, Paris, 1910, p. 470-472, fig. 2 et 3.
- (20) J. BRIARD, *Les dépôts bretons de l'Age du Bronze atlantique*, Rennes, 1965, p. 80 et 312.
- (21) S. BOUCHER, art. cité, n° 1, p. 202.
- (22) J. BRIARD, Y. ONNÉE, J.- Y. VEILLARD, *l'Age du Bronze au Musée de Rennes*, Rennes, 1977, p. 17-18, citant le travail de S. Richomme, *Bronzes figurés antiques du Musée de Rennes*, maîtrise d'histoire ancienne dirigée par le professeur L. Richard à la faculté des lettres et sciences humaines de Nantes.
- (23) *Un taureau à trois cornes d'origine armoricaine*, C.A.A.M., 1970, p. 73-74. *Statuette en bronze d'Hercule découverte à Trégueux (Côtes-du-Nord)*, dans *Archeologia*, n° 74, septembre 1974, p. 10. *Une statuette d'Isis-Artémis-Diane d'une authenticité douteuse dans une collection bretonne*, dans *AeB*, n° 16, 4^e trimestre 1977, p. 32-35. P. Galliou a, de son côté, présenté les fibules de la collection Taburet dans *Fibules armoricaines I*, *AeB*, n° 2, avril 1974, p. 5-8.
- (24) P. LEBEL, *Catalogue des collections archéologiques de Besançon*, t.V, *Les bronzes figurés*, Paris, 1959 et *Album de planches*, Paris, 1961, présente un zébu antique au repos sur un socle plat, pl. LX n° 1 et texte, p. 50, n° 145. S. BOUCHER, *Bronzes romains figurés du musée de Lyon*, Lyon, 1973, p. 175, n° 307, représente un taureau dont la saillie des épaules est nettement marquée.

Pour en revenir à la statuette de Cast, il est curieux de constater que si l'on prolonge, sur la carte des bronzes étrusques du VII^e siècle av. J.-C. ayant pu pénétrer en Gaule par un trajet continental donnée par Mme S. Boucher (25), le trajet suggéré, on aboutit à Cast (fig. 12). Il s'agit là de la



Fig. 12. - Routes du commerce étrusque en Gaule occidentale au VI^e siècle av. J.-C.

(d'après S. Boucher, art. cité).

route terrestre de l'étain qui, si on la prend à rebours, relie l'Italie du Nord aux cols des Alpes du Nord, puis par la Suisse, le Jura, la Bourgogne, atteint la Loire, rejoint l'Armorique et au-delà la Bretagne (26). L'embouchure de la Loire joue aussi un rôle non négligeable mais les trouvailles appartiennent plutôt au domaine grec (griffon de Sainte-Mauve près d'Angers, lampe ionienne de Cordemais, près de Nantes).

(25) S. BOUCHER, art. cité, n° 1, p. 202.

(26) J. Rioufreyt cite une découverte de statuette de bronze représentant des guerriers du même style que les personnages de Thorigné-en-Charnie à Augst-on-Severn (Gloucestershire) accompagnant des figures féminines, cf. *British Museum Guide to early iron age antiquities*, Londres, 1925, p. 148-173.

CLÉDEN-CAP-SIZUN, Baie des Trépassés (5,0 - O.).

L'industrie romaine des salaisons a occupé chacune des plages qui ourlent la baie de Douarnenez. Une extension vers la côte sud de la Cornouaille était connue, à Audierne et Combrit notamment, mais la jonction n'avait pas été faite. La localisation d'un site nouveau à Lillouren en Beuzec-Cap-Sizun, restreignait la lacune (27). Aujourd'hui un nouveau jalon intermédiaire est venu s'ajouter, dans un lieu légendaire, ô combien ! Le recul de la microfalaise qui borde au nord la baie des Trépassés a révélé, à 50 m au nord-ouest de l'hôtel de la Ville d'Ys, un mur en petit appareil romain, d'une longueur de 3 m sur 2,50 m de hauteur. Détail peu fréquent, ce mur est dressé sur trois assises de pierres taillées en moyen appareil. L'angle de ce mur est appuyé sur un drain extrêmement profond, rempli de blocs de pierres, au fond duquel coule un filet d'eau douce. De part et d'autre du mur, la couche d'occupation comprend des moellons d'éboulis et quelques fragments de tuiles romaines.

Une petite fouille de sauvetage a montré que ce mur a 0,80 m d'épaisseur en hauteur et 0,90 m au niveau des assises en moyen appareil. Le sol est carrelé de briques. Dans la couche de décombres, formée de cailloux et de tuiles, aucun indice datable n'a été découvert.

En l'état actuel des recherches, il ne peut être assuré qu'il s'agisse d'une cuve de salaisons de construction traditionnelle, mais cet établissement en bordure de mer ne peut guère servir à autre chose. Notons qu'il est proche de l'important établissement de Trouguer sur le plateau du nord.

On sait que certains ont placé la ville d'Ys dans le vallon marécageux qui aboutit à la baie des Trépassés. Ainsi se vérifie le lien entre la présence romaine et la légende de la ville d'Ys. (Renseignement : J. Perrot ; fouilles : Direction des antiquités historiques de Bretagne).

CONQUET (Le), Cosquies.

Un renseignement transmis par notre confrère M. J. Miriel a conduit la Direction des antiquités historiques de Bretagne à vérifier la destination d'un conduit vertical appareillé en pierres sèches, découvert à Cosquies, dans la presqu'île de Kermorvan (n° 579 H2 du cadastre), sur le versant sud. Ce conduit, carré, large de 55 cm et profond de 2,30 m, menait à un tunnel également parementé, au sol dallé, en direction du rivage, à 3 m de là. Le débouché sur la mer est actuellement masqué par un mur dont la construction date du début de ce siècle. Il ne s'agit donc pas d'une cachette médiévale, comme on pouvait le croire à l'origine, mais d'une ouverture destinée à évacuer des déchets vers la mer, peut-être pour le traitement du poisson. Une ancienne cale, encore visible sur d'anciennes cartes postales, permettait un accostage facile, avant sa destruction et son remplacement par un large escalier. (Fouille : Direction des antiquités historiques de Bretagne).

(27) C.A.A.M., 1974-75, p. 56.

CROZON, Morgat.

La démarche suivie pour faire connaître le trésor monétaire récemment découvert à Morgat et publié dans le précédent bulletin de notre société, n'a pas été conforme à la loi (28).

Rappelons que la loi sur les fouilles du 27 septembre 1941, validée le 13 septembre 1945, établit, dans son titre III, Les découvertes fortuites, article 14, que « *lorsque, par suite de travaux ou d'un fait quelconque, des monuments, (...) ou généralement des objets pouvant intéresser la préhistoire, l'histoire, l'art, l'archéologie ou la numismatique, sont mis au jour, l'inventeur de ces vestiges ou objets et le propriétaire de l'immeuble où ils ont été découverts sont tenus d'en faire la déclaration immédiate au maire de la commune, qui doit la transmettre sans délai au préfet. Celui-ci avise le ministre des affaires culturelles ou son représentant* ».

La justice est actuellement saisie d'une plainte pour non-déclaration d'un autre important trésor monétaire découvert dans le Finistère. Nous espérons pouvoir en informer nos confrères l'année prochaine.

DINÉAULT, Kerguilly (2,1 - N.- O.).

Nous n'évoquerons plus désormais que par extraordinaire la destinée de la statuette de bronze de Dinéault, dont la carrière est maintenant bien lancée.

Dans une revue à grande diffusion, M. G. Annequin a entrepris, au début de cette année, de retracer l'évolution de l'image de la femme à travers toute la préhistoire et la protohistoire françaises, avant que Rome et la culture gréco-latine ne transforme notre conception de la beauté (29). Il passe ainsi en revue une galerie de portraits qui commence avec la frêle tête d'ivoire de la Vénus de Lespugue, se poursuit avec les solides statues-menhirs néolithiques jusqu'à la filiforme danseuse celtique de Neuvy-en-Sullias. Il décerne à notre Brigitte l'honneur de clore cette belle lignée et la considère comme le document le plus raffiné de la statuaire gauloise.

Ce n'est pas tout à fait l'avis de M. P.- M. Duval, qui lui accorde cependant une photographie en pleine page dans son dernier ouvrage (30). Lui préférant le pilier-statuette en pierre d'Euffigneix (Haute-Marne), daté du 1^{er} siècle apr. J.- C., qui associe une figure masculine et un sanglier stylisé, il ajoute : « *aucune œuvre continentale n'évoquera plus avec autant de force la survivance celtique... pas même la grande statuette d'une déesse trouvée à Kerguilly en Dinéault (Finistère), et dont le casque combine le double symbolisme de la chouette esquissée sur la bombe et du cygne sauvage prenant son envol en guise de cimier* ». Mais la seule mention de la statuette de Dinéault dans ce livre somptueux suffira à la faire connaître dans le monde. Il ne lui manque plus que de figurer dans quelque exposi-

(28) J.- Y. EVEILLARD et A.- H. DIZERBO, *Un trésor monétaire du III^e siècle à Morgat, en Crozon*, dans B.S.A.F., 1976, p. 72-84.

(29) G. ANNEQUIN, *Vénus préhistoriques et gauloises*, dans *Historama*, hors série, n° 9, 1^{er} trimestre 1977, p. 222-239.

(30) P.- M. DUVAL, *Les Celtes*, Paris, 1977, p. 194-195.

tion prestigieuse. Quand se décidera-t-on, en France, à présenter une rétrospective de l'archéologie métropolitaine au cours des vingt dernières années, alors que l'on ne nous prive aucunement de pharaons égyptiens ou de trésors scythes ! Brigitte y aurait sa place !

DOUARNENEZ, Trogouzel (3,2 - S.).

M. Michel Clément a repris, en 1977, le chantier de fouilles ouvert à la fin du siècle dernier à Trogouzel par M. Halna du Fretay. Il a déjà donné un bref résumé des premiers résultats obtenus (31). Peut-être apportera-t-il quelques lumières sur les origines de ce type de monument qui est, peut-être, le legs le plus original de la religion celte à la religion romaine. En effet, ce groupe architectural se présente encore comme un paradoxe et un problème. Autant qu'on puisse le savoir, la notion de construction couverte à usage religieux est étrangère à la religion celte, dont les fidèles révèrent des objets ou des forces naturelles habitées par la divinité. Celle-ci n'éprouve donc pas le besoin d'avoir une demeure particulière. Le temple celte, création originale, ne naît donc que du contact avec la religion romaine. C'est la raison de l'emploi du terme « romano-celtique » ou « celto-romain ». L'adjectif « gallo-romain » serait trop étroit puisque l'on trouve le même style de temple outre-Manche, en Bretagne. Seule donc l'appellation de « temple celto-romain » rend compte du caractère essentiellement paradoxal d'un type indigène jailli à la faveur de l'occupation étrangère, d'une architecture indigène suscitée par une influence extérieure (32).

Avant la conquête romaine de la Gaule, le temple couvert est un fait isolé, excessivement rare. Strabon et Suétone en mentionnent l'existence en Gaule avant l'arrivée des Romains. L'archéologie confirme ces références littéraires : dans la forêt de Châtillon (Côte-d'Or), mais surtout autour de Trèves, de Coblenze, des restes de constructions de bois, rondes ou carrées, dérivées de la hutte d'habitation fruste des Celtes, témoignent de l'existence de temples très modestes avant l'invasion romaine. Mais ces exemples sont rares. Par contre, en Gaule cisalpine, les Celtes ont adopté très largement la construction religieuse couverte. Enfin, sous l'influence hellénique, les Celtes de Provence adoptèrent à leur tour le temple couvert. Les sanctuaires d'Entremont, de Roquepertuse, de Mouriés, matérialisent l'assimilation par la religion celte d'une notion étrangère, la demeure couverte de la divinité. Hors de l'influence grecque et romaine, dans les derniers siècles qui précéderent la conquête, la civilisation celte, en matière religieuse, ne connaît pas le temple, mais le sanctuaire ouvert. Ce sanctuaire est simplement

(31) M. CLÉMENT, *Trogouzel en Douarnenez, un temple romano-celtique (?) Fouilles du 15 août au 4 septembre 1977*, dans *AeB*, n° 15, 3^e trimestre 1977, p. 20.

(32) La synthèse suivante a été rédigée d'après une monographie de M. H. Lefeuvre, étudiant en licence d'histoire à Brest, *Les temples celto-romains de la Gaule*, inédit. M. Lefeuvre a utilisé principalement pour son travail les ouvrages suivants : DE VESLY, *Les fana ou petits temples gallo-romains de la région normande*, Rouen, 1909. J. T. LEWIS, *Temples in roman Britain*. J. HARMAND, *Les Celtes au second âge du fer*, Paris, 1970.

un enclos qui sépare le lieu sacré de la terre profane qui l'entoure. Un fossé double souvent la clôture de pierre. Des centaines de sanctuaires ont été répertoriés. Ils dominent dans le nord de la France, dans les pays rhénans, en Angleterre, mais l'Armorique en renferme un grand nombre, souvent confondus avec les enceintes médiévales. On suppose à l'enceinte une destination sacrée, mais d'autres emplois sont tout aussi plausibles ; sans doute l'enceinte celte cumulait-elle diverses fonctions : la fonction funéraire s'alliait à la fonction sacrée. D'autres emplois, agricoles, militaires, sont probables mais difficiles à déterminer. L'enceinte celte, terre sacrée, jouait en réalité le rôle de centre de la vie rurale, lieu du marché et cour de justice. Au degré supérieur, l'enceinte était le point de rassemblement entre tribus. L'on a parfois découvert dans les enclos sacrés de La Tène une construction à fonction mal définie, sans toit, sans doute un mur destiné à protéger soit un arbre sacré, soit une colonne sacrée, en pierre ou en bois, comme c'est le cas d'un ensemble des environs de Coblenz, datant du VI^e siècle av. J.-C. Le schéma du sanctuaire celte forme alors une double enceinte quadrangulaire concentrique : un premier enclos de quelques dizaines de mètres de côté contient une petite enceinte de même forme, mais de quelques mètres seulement, ce qui l'apparente étroitement au plan au sol typique du temple celto-romain, soit deux carrés concentriques emboîtés à faces parallèles, avec au centre une tour, autour, une galerie. Très souvent, le temple celto-romain, au I^{er} siècle ou au II^e apr. J.-C., s'intègre dans une enceinte de l'époque de La Tène. C'est le cas par exemple à Condé-sur-Risle, dans l'Eure. Mais, si l'enclos sacré de La Tène rend compte du plan au sol du temple celto-romain, il n'explique pas son organisation dans l'espace : une tour centrale pointant largement d'un portique périphérique. L'on peut rapprocher cette forme de celle des tumulus funéraires celtes de La Tène II, nombreux notamment dans la Marne, tumulus parfois surmontés d'un abri rudimentaire en bois (ex. Ecury-le-Repos). A Normée (Marne), le tumulus est entouré d'un large fossé périphérique dont le fond était durci par la fréquence des passages. Les fidèles circulaient donc autour du tumulus sacré comme ils circuleront, dans la galerie du temple celto-romain, autour de la *cella* centrale. La forme du temple celto-romain puise ainsi à deux sources, l'enclos sacré et le tumulus funéraire, très proches dans la religion celte, puisque le cimetière est lui-même sacré. Le temple se place dans une continuité celte, d'autant plus directement qu'il est souvent érigé sur un ancien cimetière sacré (à Sanxay dans la Vienne, au Donon en Alsace, au Bac-des-Cars en Corrèze). A Saint-Germain-le-Rocheux (Côte-d'Or), le *fanum* du Tremblois fouillé en 1960-61, révèle trois temples successifs (33) : un premier abri de bois date du II^e siècle av. J.-C., un second, également pré-romain, est encore en bois, mais plus grand, un troisième, construit sous Trajan, présente le temple carré typiquement celto-romain.

La statistique la plus récente, celle de J. T. Lewis, dénombre 45 temples celto-romains en Angleterre et 180 en Europe, dont une centaine en Gaule. Le fait le plus remarquable de la répartition des temples celto-

(33) *Gallia*, 1962, t. XX, fasc. 2, p. 448-450.

romains en Gaule est leur concentration : 30 petits temples ruraux autour de la basse Seine, et surtout de Rouen ; 20 entre les sources de la Saône et de la Seine, une vingtaine également le long de la Moselle. Par contre, ils sont absents de la Narbonnaise, où celui de Colombiers, dans l'Hérault, est un cas unique. Le temple celto-romain est également absent des pays celtiques peu ou pas romanisés (l'Espagne, l'Irlande), ce qui prouve le caractère décisif et sélectif de l'apport romain. Le cas de la presqu'île armoricaine est particulièrement intéressant : on n'y a trouvé jusqu'ici aucun temple classique, par contre le type mixte celto-romain est très répandu ; ces *fana* sont carrés ou presque carrés, tels ceux de Rieux (Morbihan), l'antique *Duretie* sur la rive droite de la Vilaine, d'Allaire, de Carnac, de Plestin-les-Grèves, de Taden. Mais la Bretagne a cette originalité de posséder des *fana* de petites dimensions, de plan autre que carré. Ainsi, il en est de circulaires (Crozon et Trogouzel en Douarnenez, d'après Halna du Fretay), d'octogonaux, espèce rare, même dans toute l'Europe celtique romanisée (Pluherlin et Plaudren en Morbihan). Le *fanum* du Mur en Comblessac (Ille-et-Vilaine), parfois localisé dans la commune morbihannaise voisine, Carentoir, a sept angles et sept côtés, type heptagonal unique. Le temple de Corseul (Côtes-du-Nord) présente un plan octogonal à l'intérieur, hexagonal à l'extérieur.

Les fouilles de 1977 ont déjà permis, dès la première année, de vérifier certaines de ces propositions ; une importante occupation des lieux à l'époque gauloise a été mise en évidence par des tessons de poterie, des monnaies, des urnes funéraires. Si les premiers témoins remontent à la période de La Tène ancienne (500 av. J.- C.), l'occupation est permanente du début de La Tène III (120-100 av. J.- C.) jusqu'à l'époque augustéenne (monnaie d'Auguste frappée en 10 et 7 av. J.- C.). L'édifice monumental, dont une portion du mur à solides contreforts a été dégagé, fut vraisemblablement construit sous l'empereur Claude. Des fragments de moulures appartenant à des colonnes, et un bloc de grand appareil montrant le logement des joints indiquent une vaste construction, dont la vocation culturelle n'est pas encore assurée, mais n'est nullement exclue.

L'occupation romaine continue aux II^e et III^e siècles, mais, de la fin du III^e à la fin du IV^e siècle, une intense et dernière fréquentation des lieux est attestée par plusieurs monnaies de Gallien, Victorien, Constantin et Magnence, et par des tessons de céramique d'Argonne.

Ce chantier, très important pour l'histoire de la région de Douarnenez, et pour la connaissance de la religion celto-romaine, continuera l'année prochaine et, je l'espère, pendant longtemps encore.

DOUARNENEZ, Plomarc'h (1,5 - E.).

La campagne de fouilles de 1977 n'a pas apporté de nouveautés mais elle a confirmé les hypothèses émises précédemment, soit la construction de l'usine de salaisons au début du II^e siècle apr. J.- C., sur un site déjà occupé au I^{er} siècle (un col d'amphore Dr I A a été recueilli dans un sondage à l'extérieur de l'établissement), la destruction vers 275 (monnaie de Tetricus fils), les diverses réoccupations au IV^e siècle (monnaie de Constantin, poterie peinte d'Argonne), et au Moyen Âge (poterie onctueuse) [fig. 13].

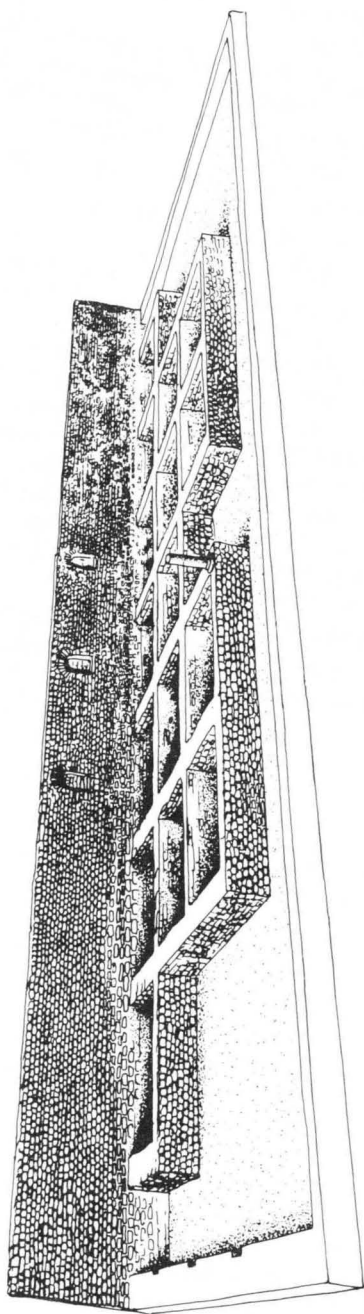


Fig. 13. - Douarnenez, Plomarc'h.
L'établissement de salaisons (restitution).

La dernière couche d'occupation avant la destruction des années 270 a livré quelques témoignages intéressants, dont :

a) Un mortier à mufle de lion, que M. P.-H. Mitard, le spécialiste français de cette forme de vase, a bien voulu expertiser. Il note que ce type de relief-déversoir appartient au répertoire de Lezoux, où deux moules de cette variété ont été recueillis. Il le date des environs de 260 (34).

b) Une estampille sur *pelvis*, lue SAMUCU, non attribuée jusqu'ici.

c) Deux signatures sur poterie sigillée, celles de IUSTUS (Lezoux, 140-190), et de CINTUSMUS (Lezoux, 140-190).

La cuve n° 2 a été entièrement vidée, mais elle a livré très peu de vestiges car elle avait déjà reçu la visite de chercheurs. Une trouvaille insolite nous a aidé à savoir qui était passé avant nous. En effet, dans le fond de la cuve, parmi les témoins de la destruction de 275, à l'aplomb de la niche la plus septentrionale, un morceau de statue de marbre blanc fut recueilli. Il s'adaptait à la statue d'Hercule découverte en morceaux dans une cuve par Mlle M.-M. Quéinnec au début de ce siècle, et actuellement conservée au musée de Rennes. Il correspond à la base de la massue et au talon. A défaut de celui d'Achille, nous avons trouvé le talon d'Hercule (fig. 14). Cela nous apprend que la représentation d'Hercule figurait bien dans une des niches et que, dans la triade de divinités qui veillaient sur l'usine de salaisons, Hercule était à la gauche de la divinité centrale.

Enfin, à l'angle de l'une des batteries de cuves, au sud de l'entrée centrale, une jolie colonne monolithe de granit, à base moulurée, longue de



Fig. 14. - Douarnenez, *Plomarc'h*.

Hercule de marbre (nouveau fragment).

(34) Lettre de M. Mitard du 10 novembre 1977. Je remercie M. Mitard de son obligeante collaboration.

1,45 m, fut relevée. Elle nous apprend que l'entrée était décorée d'un portail élégant. Elle est actuellement protégée dans les locaux de la mairie de Douarnenez.

Parallèlement à l'étude du site, nous poursuivons la recension des sites à *garum* de la façade occidentale de l'Empire romain. M. Alain Tranoy, professeur à Poitiers, qui prépare une thèse sur la Galice à l'époque romaine, a bien voulu me signaler que le site d'Espasante - que je n'avais pas localisé l'an dernier - se trouve sur la côte nord de la province de La Corogne, à quelques kilomètres au nord-est d'Ortigueira. Il m'autorise également à dire que trois autres sites possibles de salaisons pourraient se trouver à Aréa (Vivero) dans le nord de la province de Lugo, à proximité de la zone de Barès (35), à Alto de Martim Vaz (Povoa de Varzim, nord de Porto, Portugal) [36], et à Angeiras (Maia, nord de Porto) [37] (fig. 15).

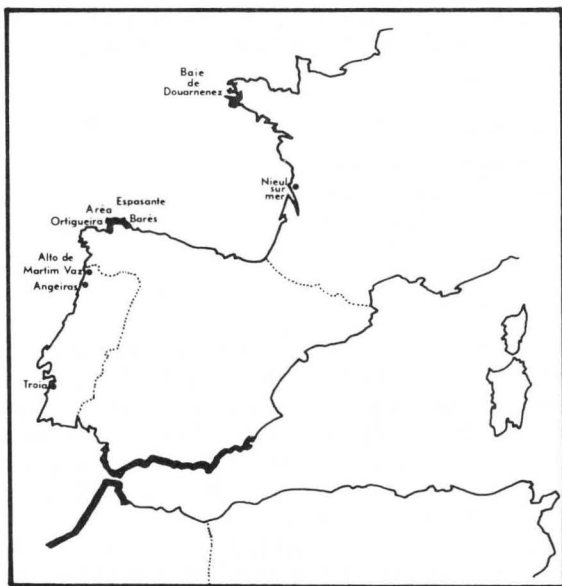


Fig. 15. - L'industrie de salaisons sur les côtes atlantiques de l'Empire romain.

- (35) M. VAZQUEZ SEIJAS, *Factorias pesqueras en la playa de Area*, dans *Boletín Com. Monumentos de Lugo*, t.V, 1953, p. 110-119.
- (36) C. A. FERREIRA DE ALMEIDA, *A póvoa de Varzim e o seu aro na antiguedade*, 1972, reprenant J. FORTES, *Restos de uma villa lusitano-romana, Póvoa de Varzim*, dans *Archeologia Portugeza*, t. III, 1905, Porto, p. 41. La lecture de ce dernier article m'incite pourtant à ne pas y voir une usine de salaisons mais plutôt une installation de potiers voisine d'une villa.
- (37) C. A. FERREIRA DE ALMEIDA, *Romanização das Terras de Maia*, Maia, 1969, p. 38-39. En dernière minute, M. A. Tranoy me signale un nouveau site de salaisons sur la plage de Barra, à proximité du village de Donon dans la presqu'île de Morrazo entre Vigo et Pontevedra. Cf. F. Bonza BREUJ, J.-M. ALVAREZ BLAZQUEZ et MASSA BOLIVAR, *Las aras del sanctuario galaico-romano de Donon (Hia-Cangas)*, dans *Cuadernos de Estudios Gallegos*, XXVI, 1971, p. 64-81. Que M. A. Tranoy trouve ici l'expression de mes vifs remerciements.

Par ailleurs, nous avons reçu sur le chantier la visite de fouilleurs de la circonscription de Poitou-Charentes, qui ont mis au jour à Nieul-sur-Mer (Charente-Maritime) et au Gua (*idem*), en 1976, un ensemble de cuves maçonnées et enduites intérieurement, avec bourrelets d'étanchéité, sur les bords de l'ancien littoral marin (38). La profondeur assez faible de ces cuves les rapproche plutôt du vivier du Curnic en Guissény (39), mais il ne faut plus désormais écarter la possibilité d'une industrie des salaisons sur la côte de l'Aquitaine. Il est vrai qu'on se trouve là à proximité de la baie de Bourgneuf, dont le rôle dans la production de sel marin au Moyen Age fut considérable.

DOUARNENEZ, rue de la Marine.

Un Douarneniste a remis à M. J. Peuziat, pour étude, un petit lot de poteries romaines récoltées lors de la construction d'un immeuble, rue de la Marine (40). Parmi les tessons de céramique commune et sigillée des II^e et III^e siècles, une estampille de MARCELLINUS (Lezoux, 140-190) constitue la pièce la plus notable.

ELLIANT, Mezaler (4,4 - N.- O.).

M. Emile Guibourg me signale que la motte féodale de Lez Mezaler a été récemment rasée. On y a recueilli des tessons avec traces de vernis plombifère. Peut-être s'agit-il de la motte signalée sans précisions par P. du Châtellier (41).

GOUESNOU, Penhoat (1,1 - N.).

Comme j'ai eu l'occasion de l'écrire dans ce même bulletin (42), la période entre les deux grandes guerres européennes de ce premier demi-siècle fut, pour l'archéologie, un moment difficile. J'ai évoqué plus haut (43) la vente de la collection Halna du Fretay, à Saint-Brieuc, vers 1923, sans qu'aucun catalogue ne soit édité, sans qu'aucun des collectionneurs ne s'inquiète de la provenance des objets qui, de ce fait, voient leur valeur scientifique diminuée de beaucoup.

Un autre exemple nous est fourni par M. l'abbé A. Bossard qui, en réunissant les matériaux pour une monographie sur Gouesnou (44) remit à l'ordre du jour un trésor monétaire complètement ignoré. Le 31 janvier 1928, le recteur de Bourg-Blanc écrit au président de la Société archéologique du Finistère : « *Ces derniers jours, une belle trouvaille de monnaies*

(38) *Bulletin de liaison de la Direction régionale des antiquités historiques de la région Poitou-Charentes*, n° 6, avril 1977, p. 20-21.

(39) *C.A.A.M.*, 1967, p. 4-5 et 1968, p. 7-13.

(40) *C.A.A.M.*, 1973, p. 35.

(41) Cf. *infra* notre article sur *Les mottes féodales du Finistère*.

(42) R. SANQUER, *Deux siècles d'archéologie romaine dans le Finistère*, dans *B.S.A.F.*, t. XCIX, 1972/2, p. 583-587.

(43) Cf. *supra*, p. 48.

(44) A. BOSSARD, *Gouesnou d'hier à aujourd'hui*, Ploudalmézeau, 1977.

romaines a été faite au village de Penhoat en Gouesnou. Dans un champ, devant se trouver en bordure de l'ancienne voie de Brest à Vorganium (aujourd'hui : l'Aberwrac'h), le propriétaire a exhumé par le labour un vase de terre d'environ 0,20 à 0,25 m de diamètre rempli de monnaies. Il y en aurait 300 ou 400 unités. Le propriétaire serait visiblement heureux de céder le produit de sa trouvaille, et il serait à désirer que la collection reste entière »... Six mois s'écoulèrent sans intervention. Le 20 juillet, le même recteur, sans doute l'abbé Roland, qui fouilla à Tourroussel (45), écrit à nouveau : « C'est beaucoup trop tard que nous avons eu connaissance de la trouvaille faite aux dépendances de Penhoat. En effet, 76 pièces seulement sont restées. Encore était-il question de les livrer à un brocanteur. Ces monnaies sauvées, et se trouvant actuellement entre mes mains, se composent de : 24 Constance, 23 Maxime, 9 Dioclétien, et 20 petites pièces difficiles à déchiffrer. La trouvaille a été faite en 1925. A cette époque, elle contenait environ 1200 pièces pouvant peser 25 à 26 livres. J'ai visité le champ dans lequel a été faite la trouvaille : ce champ s'appelle Goarem Kreis et contient un hectare. Ce même champ est auprès d'un champ d'aviation, et à 150 m de la voie stratégique conduisant de Brest à l'Aberwrac'h. Ce champ fait partie d'un quartier se trouvant sur un point culminant et appelé Lan-Ruz : le nom est significatif, et, en retournant, il m'a été dit que dans les champs, on rencontre en faisant la culture beaucoup de fragments de briques. L'urne qui contenait les monnaies a été ramenée en pièces jusqu'à la maison : on pourrait en retrouver quelques fragments. Quant à la plaque de bronze qui couvrait le récipient, elle a été jetée à terre, comme une pièce de peu d'intérêt. Le travail subséquent pourrait amener les gens à la retrouver ».

M. l'abbé Bossard a rencontré l'un de ceux qui ont découvert ce trésor, M. Marcel Mezou, de Penhoat : « C'était en hiver 1925, dit-il. Avec mon frère François, mon père et mon grand-père, je retournais la terre pour l'avoine. Tout à coup, le soc de la charrue s'est accroché à quelque chose de dur : c'était une cruche remplie de pièces de monnaie, rangées sur un peu de fougère, avec quelques cailloux autour. Comme c'était juste à l'heure de midi, nous sommes rentrés à la maison, tout énervés. Pour transporter les pièces, mon frère s'est fait un sac en nouant les manches de sa veste. Nous avons passé des soirées entières à astiquer les monnaies. Des gens de Brest venaient nous en demander. Nous en avions encore quelques-unes jusqu'à ces derniers temps : mais, à leur passage, les Allemands et les Américains en avaient emporté la plus grande partie. Il ne nous en reste plus une seule aujourd'hui »...

J'ai soumis les quelques données ci-dessus à M. G. Aubin, auteur d'un mémoire de maîtrise sur les enfouissements monétaires dans l'ouest de la Gaule (46). Voici ce qu'il en conclut : « 76 monnaies sur 1200 sont un

(45) L. ROLLAND, dans *B.S.A.F.*, 1929, p. 38 et 1930, p. 22.

(46) Cité par L. PAPE, *L'Armorique gallo-romaine*, dans *Documents de l'Histoire de la Bretagne* sous la direction de J. Delumeau, Toulouse, Privat, 1971, p. 64-66.

échantillon bien réduit ; il doit s'agir de folles (10,4 gr) antérieurs à la réduction de 307. On pourrait donc comprendre ainsi la brève nomenclature du recteur de Bourg-Blanc : Dioclétien, Maximien-Hercule, Constance-Chlore. Quant aux 20 petites pièces difficiles à déchiffrer, il faut sans doute y voir des antoniniani usés ou des imitations de Tetricus que le pouvoir n'avait pas réussi totalement à éliminer de la circulation. On pourrait donc penser à un enfouissement vers 307. Ce trésor est intéressant car de composition peu courante dans l'Ouest. Je ne trouve pour comparaison que le trésor de Moult dans le Calvados » (47).

GOULIEN, Kergulan (3,0 - N.- E.).

M. Emile Guibourg me signale la découverte dans un talus d'une stèle gauloise, avec une encoche. Une autre fut trouvée dans les mêmes conditions à Kerlom, en Beuzec-Cap-Sizun. Le remembrement en cours actuellement dans ce secteur va probablement entraîner de nouvelles trouvailles.

GUILERS, Groas-ar-Pennoc (0,8 - S. - O.).

Notre confrère, M. Berder, principal du C.E.S., m'a communiqué une monnaie trouvée dans son jardin. M. M. Dhenin, conservateur au Cabinet des médailles, a bien voulu me dire qu'il s'agissait d'un double tournois d'Urbain VIII, pape de 1623 à 1644. La pièce a été frappée à Avignon en 1636. Voici sa description (48) :

Dt : URBANUS. VIII PONT. MAX., buste du pape à droite.

Rv : ANT. CAR. BARB. LE. AVE. 1636

HANVEC, Kervinou (5,5 - E.).

A 500 mètres à l'ouest de l'enceinte quadrangulaire de Boudouguen (est-ce un enclos sacré gaulois ? Cf. *supra*, Douarnenez, Trogouzel, p.). En 1976, M. J. Kerdoncuff, demeurant à Pennarvern-ar-Gorré, vit s'ouvrir dans son champ dit Menez-Nevez un trou qu'il s'empessa de reboucher. En 1977, le trou s'agrandit inopinément au passage de la moissonneuse. La Direction des antiquités historiques de Bretagne contactée, une fouille de sauvetage fut organisée à la fin de l'été.

Le souterrain, taillé dans le schiste, long d'une dizaine de mètres, est très dégradé. La totalité de la voûte s'était effondrée au cours des siècles, ce qui a empêché de dresser le plan réel. Un puits étroit en assez forte pente donnait accès à une série de chambres en enfilade, reliées par des couloirs qui sont plus des rétrécissements que des châtières. La hauteur sous plafond était au maximum de 0,50 m, et de 1,20 m dans les couloirs.

Un foyer non entièrement consumé était posé sur une lentille de schiste, près de l'entrée. Des débris ligneux ont été prélevés. Le mobilier, rare, comportait néanmoins un tesson présentant des ressemblances avec ceux découverts dans le souterrain du Blavet en Hénou (Côtes-du-Nord), site de « style métallique ».

(47) Je remercie M. G. Aubin de son utile collaboration.

(48) J. DUPLESSY, *Le trésor de Boussais*, dans *Revue numismatique*, 1959/60, p. 258, n° 4.

Un autre souterrain a été jadis rebouché dans un champ dit Park Léon.

MOLÈNE.

M. B. Hallégouet a recueilli à 200 m à l'ouest de l'église, près du sémaphore, plusieurs tessons indubitablement romains : un plat Walters 79/80, divers fragments de sigillée ornementée provenant de Lezoux et datés de la fin du II^e siècle apr. J.- C., un fragment d'amphore à huile, de la poterie commune. Il ne semble pas que l'on ait signalé jusqu'ici de vestiges romains à Molène. Néanmoins l'utilisation des îles de l'archipel d'Ouessant comme escales par les navigateurs méditerranéens ne fait aucun doute.

PLOUGONVELIN, Keryunan (1,0 - E.).

En labourant la parcelle n° 70 de la section ZL, M. Le Guen vit s'effondrer le sol, démasquant une chambre souterraine. La petite cave est creusée dans le gneiss altéré, non maçonnée. De forme rectangulaire, (L = 3 m ; l = 1,80 m ; p = 1,80 m), elle est joliment voûtée en arrondi. Le sol se trouve à 3 m sous la surface du champ. D'orientation nord-sud dans sa longueur, elle s'ouvre au nord par un puits d'accès de 90 cm de diamètre. Recueillis dans le bourrage du puits, une lèvre de jatte en poterie onctueuse, et un fragment de panse en céramique vernissée au plomb fournissent une date voisine de la fin du Moyen Âge. A proximité, une très ancienne ferme abandonnée annonce le style du XVI^e siècle. Un souterrain identique est signalé dans le voisinage. On sait que les environs de la Pointe-Saint-Mathieu étaient particulièrement exposés aux incursions anglaises, ce qui justifie la fréquence de ces cachettes.

PLUGUIN, Pencarvan (2,5 - N.).

Une cache souterraine a été ouverte par M. Moguen, dans la cour de l'ancienne ferme qu'il habite. Elle se présentait sous la forme d'une chambre unique, creusée dans l'arène granitique, non appareillée. Il faut sans doute la rattacher aux cachettes médiévales, plutôt qu'aux souterrains gaulois. Comme elle gênait l'exploitation, elle fut immédiatement rebouchée.

Signalons aux préhistoriens que M. Moguen possède également un polissoir de granit, ce qui n'étonne pas car Plouguin est un important centre de production de haches polies en fibrolite. (Renseignement : docteur Caraes).

PLOURIN - PLOUDALMÉZEAU, Kermaëdic (2,0 - N. - O.).

En refaisant la toiture de leur ancien manoir, Mmes de Forges ont eu la surprise de découvrir, sous l'épi faîtière d'une tourelle, en poterie vernissée de Lannilis, une petite urne remplie d'une poudre odorante. Était-ce une coutume des anciens couvreurs de saluer ainsi la fin de leur ouvrage ?

PLOUVIEN, Kerbrédén (1,4 - N.).

L'an dernier, j'ai lancé un appel pour recenser les cachettes médiévales établies dans des puits. M. le médecin général C. Laurent a bien voulu me dire que l'une d'entre elles, que je situais au Drennec, était en réalité en Pla-

benne, selon Flagelle (49). M. le docteur Caraes, de Ploudalmézeau, m'en a signalé une nouvelle à Kerbrédén. Dans la cour d'un ancien manoir du XV^e siècle, un puits en pierre taillée contient deux cachettes superposées, pouvant abriter jusqu'à sept personnes, ce qui fut vérifié durant la dernière guerre. On accède à la première en s'appuyant sur des interstices laissés entre les pierres. Elle s'ouvre à 5 m de profondeur. Un homme debout s'y tient à l'aise. La deuxième est située immédiatement sous la première, le plafond de l'une étant le sol de l'autre.

PONT-CROIX, Kervénennec (3,5 - O.).

La fouille de la *villa* de Kervénennec s'achemine vers sa fin. L'année 1977 a apporté quelques éléments nouveaux : le mur d'enceinte a été localisé dans le sud de la parcelle, parallèlement au fossé qui sert de limite entre Pont-Croix et Esquibien. Large de 0,70 m, il fut construit dans le courant du II^e siècle par-dessus un bâtiment plus ancien, au sol de béton blanc, et à murs de bois, datable des années 70. Une nouvelle petite salle des thermes, communiquant avec le *caldarium* principal, a été mise au jour. Signalons parmi les trouvailles, une estampille de IUVENIS, de Lezoux, un petit pendentif en bronze au décor curviligne, quelques tessons de poterie d'Argonne et de *black-burnished ware*. Nous avons là un bel exemple de *villa* romaine dont les bâtiments sont éparpillés à l'intérieur d'une enceinte. (Fouilles P. Galliou).

PONT-DE-BUIS, Goas-an-Eyec (1,5 - O.).

J'ai rappelé précédemment l'intérêt du four à chaux romain de Pont-de-Buis pour l'industrie locale de la construction (50). Aujourd'hui, je voudrais revenir sur la sépulture par inhumation qu'il contenait (51). Le cha-

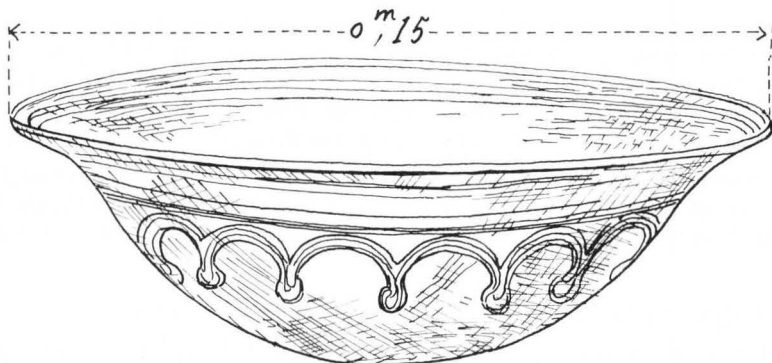


Fig. 16. - Pont-de-Buis, Goas-an-Eyec.

Coupe de verre (seconde moitié du IV^e siècle apr. J.-C.).

(49) FLAGELLE, *Notes archéologiques sur le département du Finistère*, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, t. IV, 1876-77, p. 1-90.

(50) C.A.A.M., 1972, p. 43.

(51) J.-M. ABGRALL, *Sépulture gallo-romaine découverte à Pont-de-Buis*, dans *B.S.A.F.*, 1911, p. 188-192.

noine Abgrall nous dit qu'un squelette était couché à l'intérieur du four à chaux, une coupe de verre aux pieds. La vasque, d'un diamètre de 0,15 m, était décorée à l'intérieur d'une série de filets obtenus par l'application de filaments de verre très ténus. La panse portait une frise de festons dont les pointes étaient terminées par une goutte coulée. Dans l'ensemble de la pâte, on observait une sorte de filigrane formant des stries en spirales. Cette coupe apode ressemble à certaines productions de Cologne de la seconde moitié du IV^e siècle apr. J.- C. (fig. 16) [52].

De l'équipement du défunt, seules les plaques de ceinture en bronze ont été vues par J.- M. Abgrall. Il les décrit ainsi : « Elles sont très décorées, couvertes de gravures faites au burin et d'excellent style. Ces plaques mesurent 0,040 m et 0,041 m de côté. Deux d'entre elles sont carrées, et l'autre est rectangulaire, avec 0,050 m de longueur (fig. 17,A).

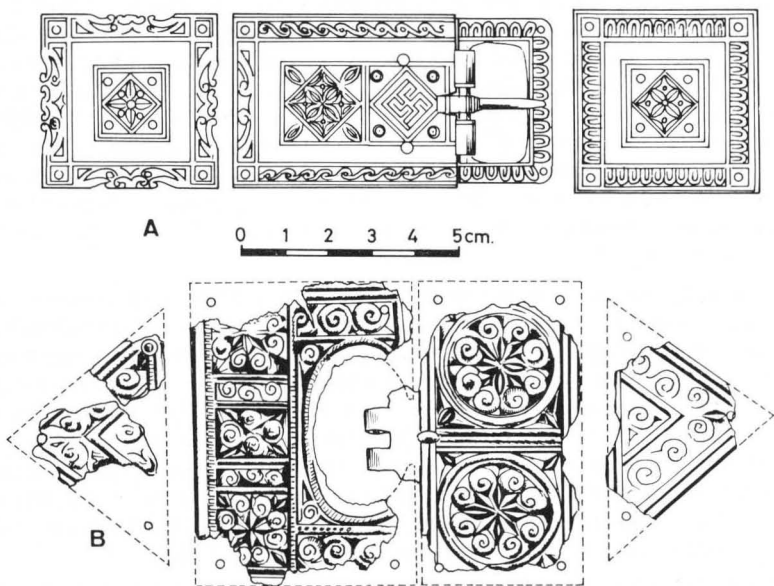


Fig. 17. - Boucles et plaques de ceinturon du Bas-Empire romain.

A. Pont-de-Buis (Finistère) : plaques ciselées au burin.

B. Guer (Ille-et-Vilaine) : plaques taillées en Kerbschnitt.

« Elles sont encadrées de riches bordures faites de filets perlés ou guillochés, sertissant des frises de postes en S, des suites d'oves allongés, ou autres ornements moins chargés. Le milieu est occupé par des compartiments carrés, dans lesquels sont inscrits des losanges enfermant des rosaces à lobes aigus, avec pois ronds dans les angles ; l'un des losanges est rempli par une grecque simulant un peu la croix gammée ».

Le style des plaques de ceinture est une manifestation d'un changement de goût profond qui annonce, dès l'Empire romain finissant, l'art du haut Moyen Âge. Il témoigne du regain de faveur pour les petits objets d'orfèvrerie ornés de motifs géométriques ciselés. Mais notre plaque-boucle de Pont-de-Buis est unique en son genre. Un des meilleurs connaisseurs en cette matière, M. le docteur Hermann Bullinger, a bien voulu m'écrire que, malgré des recherches intensives dans le matériel à sa disposition, il n'avait pas trouvé de parallèle (53). En effet, la plus grande partie des plaques de ceinture germaniques sont ornées selon une méthode qui rappelle le travail du bois sculpté au couteau, et que les Allemands nomment *Kerbschnitt*. Elles garnissent principalement les tombes du *limes* rhéno-danubien, mais on en a découvert jusque dans le Morbihan, à Guer (fig. 17,B) [54]. Les plaques de Goas-an-Eyec sont d'un style plus classique : l'utilisation de la ciselure, de motifs traditionnels (postes, oves, svastika, caissons) les rapproche de maintes œuvres du Haut-Empire. Elles sont antérieures à la germanisation complète de l'armée romaine. Mais laissons aux spécialistes le soin d'identifier avec précision notre plaque-boucle, et de lui trouver des homologues (55). Apprenons-leur cependant qu'une autre garniture a été signalée en Bretagne, à Etel, dans le Morbihan (fig. 18,A -B) [56]. Aujourd'hui conservée au musée de Carnac, cette boucle provient d'une sépulture à inhumation des dunes d'Etel, mise au jour lors de travaux en novembre 1942. Elle appartient à un type très courant, et un exemplaire absolument semblable a été trouvé à Gellep-Krefeld en Rhénanie (fig. 18,C) [57].

L'apparition du ceinturon dans le vêtement militaire romain est un des meilleurs indices de la germanisation progressive de l'armée. Pendant tout le Haut-Empire, l'épée était portée par un baudrier, non par une ceinture, et l'on voit rarement de boucles sur les statues romaines. Quand la tunique avait besoin d'être serrée, un lien noué faisait l'affaire. Par contre, pour les troupes germaniques, le ceinturon était un symbole de courage que l'on emportait avec soi dans la mort. Elle avait également un caractère magique, et le svastika, symbole du soleil en mouvement, avait la vertu d'écarter le danger. Il n'y a pas encore tellement longtemps, la boucle des ceintures des guerriers germaniques proclamait que Dieu était avec eux.

La boucle avait la même importance qu'une décoration militaire. Un atelier central mené par des *barbaricarii* avait le monopole de leur fabrication. C'est pourquoi leur dispersion évoque le déploiement de l'armée du

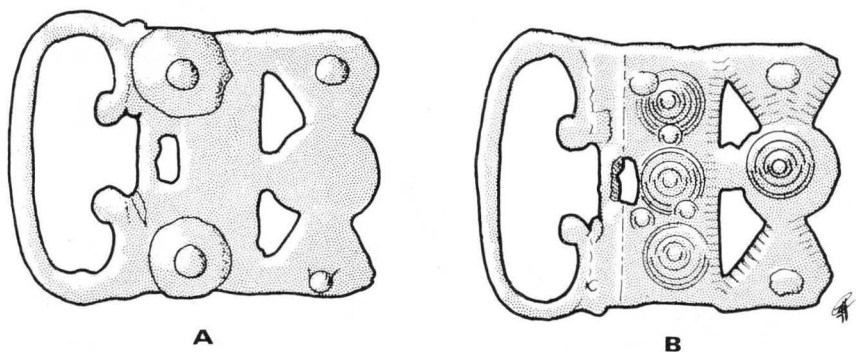
(53) Lettre du 13 mai 1974. Je remercie le docteur Bullinger des renseignements qu'il m'a communiqués.

(54) M. PETIT, *Sépultures du Bas-Empire à Guer (Morbihan)*, dans *Annales de Bretagne*, t. LXXVII, 1970, p. 273 et *Gallia*, t. XXIX, 1971, p. 240.

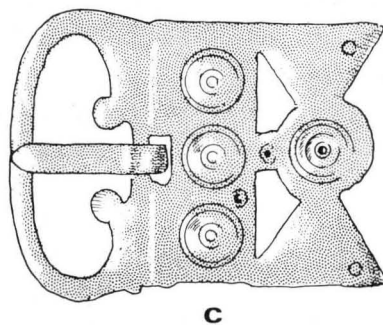
(55) Pour les plaques de ceinturon du Bas-Empire, voir principalement : G. BEHRENS, *Spätromische Kerbschnittschnallen*, dans *Schumacher Festschrift*, Mayence, 1930, p. 285-294. H. BULLINGER, *Spätantike Gurtelschlöße*, Bruges, 1969. H. W. BÖHME, *Germanische Grabfunde des 4. bis 5. Jahrhunderts*, Munich, 1974.

(56) Procès-verbal du *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1943, p. 9. Compte rendu d'une visite de M. Jacq sur les dunes d'Etel où des travaux avaient mis au jour un squelette. Je remercie M. P. André de cette indication.

(57) Cf. H. BULLINGER, *op. cit.*, pl. 20.



ETEL (Morbihan)



GELLEP_KREFELD (Rhénanie)

Fig. 18. - *Boucles de ceinturon du Bas-Empire romain.*

A-B. Etel (Morbihan).

C. Gellep-Krefeld (Rhénanie).

Bas-Empire, et la mobilité des troupes. Les plaques décoratives des ceinturons étaient tellement précieuses aux soldats, qu'ils les réparaient à l'occasion. Ainsi, M. H. Bullinger m'a fait remarquer que le ceinturon de Pont-de-Buis avait été réparé dans l'Antiquité. En effet, la plaque faisant face à la boucle est légèrement plus grande (41 mm) que la plaque correspondante (40 mm). Mais il ne s'agit pas de deux ceintures différentes, car le motif d'oves de la boucle se retrouve sur la plaque voisine.

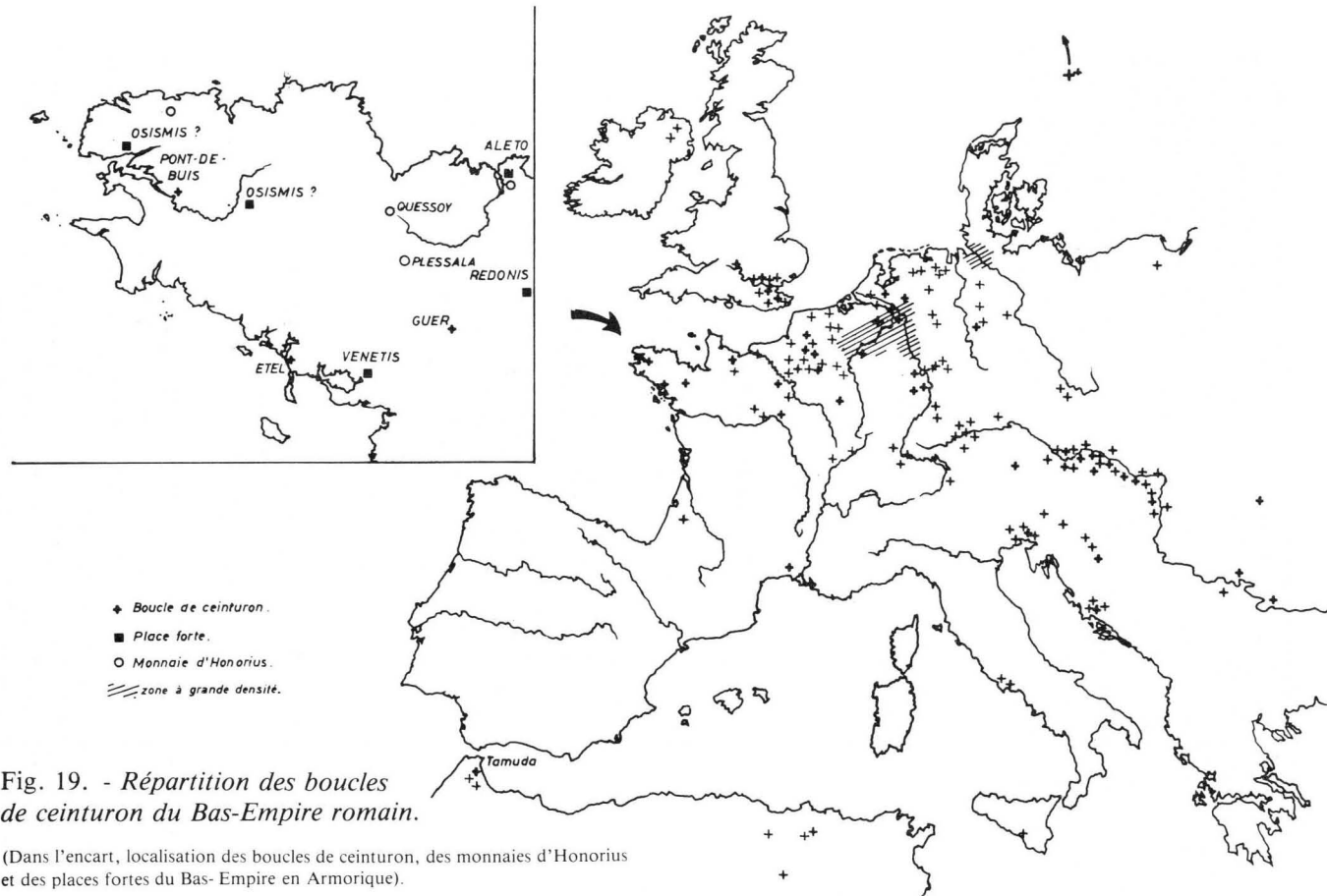


Fig. 19. - Répartition des boucles de ceinturon du Bas-Empire romain.

(Dans l'encart, localisation des boucles de ceinturon, des monnaies d'Honorius et des places fortes du Bas-Empire en Armorique).

Pendant longtemps, seules ont été connues les sépultures de guerriers germains cantonnés le long du Danube, du Rhin et de la Tamise. Aujourd'hui, on en a localisé ailleurs : en France, dans l'Hérault ; en Afrique du Nord (58). Notre contribution ajoutera à cette liste deux nouveaux sites armoricains (fig. 19). Une hypothèse s'impose à notre esprit : n'y a-t-il pas un lien entre ces plaques-boucles et les garnisons cantonnées dans les places fortes citées par la *Notitia dignitatum* ? Guer n'est pas tellement loin de *Redonis*, où résidait le préfet des lètes francs. Etel est proche de *Venetis*, où stationnait le préfet des Maures vénètes, et Pont-de-Buis d'*Osismis*-Brest, la garnison des Maures osismiaques. Nous voyons un indice dans le fait que les plus proches parallèles, à notre avis, avec la garniture de ceinture de Pont-de-Buis, se trouvent à Oudenburg, autre fort du *litus saxonicum* (59).

Une étude intéressante reste à faire, qui mettrait en parallèle les forts du Bas-Empire, les plaques de ceinture, les monnaies de la seconde moitié du IV^e siècle, la sigillée d'Argonne relevée sur les divers sites armoricains. Nous aurions ainsi un panorama de l'occupation de l'Armorique à la fin du IV^e siècle, question très mal connue aujourd'hui. Nous lançons à MM. G. Aubin et P. Galliou une invitation à entreprendre ce travail d'équipe.

QUIMPER, Kernoter.

M. J.- P. Le Bihan a pratiqué un sauvetage à Kernoter, sur le bord de la route de Bénodet, au sud du centre commercial. Sur les indications de M. Toulhoat, qui lui signalait la présence de tuiles et de poteries romaines en cet endroit, M. Le Bihan obtint les autorisations nécessaires pour sonder, avant la construction, les fondations d'une maison (section G 1, n° 25). Il a pu reconstituer un petit bâtiment à usage agricole, aux murs de torchis établis sur des bases de pierres assez grossières, sans mortier, et construits dans la seconde moitié du I^{er} siècle de notre ère. Un fossé antérieur passait nettement au-dessous des tranchées de fondation. La céramique sablée et la *terra nigra* qu'il contenait font penser à un abandon vers le milieu du I^{er} siècle, entre le règne de Tibère et celui de Néron.

Ce sauvetage a permis de retrouver une partie de l'ancien tracé de la voie romaine Quimper-Bénodet. En effet, le chemin qui borde à l'est la parcelle fouillée, orienté du nord au sud, parallèlement à l'actuelle route départementale n° 34, est totalement isolé aujourd'hui, et semble avoir perdu toute justification, faute d'aboutissement. En fait, le cadastre de 1835 montre qu'un chemin prolongeait vers le nord le diverticule actuel, à l'emplacement du village de Kernoter, sur 200 m. Ensuite, le relais était pris par un alignement de talus jusqu'au carrefour C.C. n° 8 - R.D. n° 34. Il est probable que le choix du lieu d'implantation de l'établissement romain de Kernoter a été influencé par l'existence de la voie (Fouille et rapport : J.- P. Le Bihan).

(58) Par exemple à Tamuda, en Maurétanie Tingitane, cf. J. BOUBÉ, *Bulletin d'archéologie marocaine*, t.V, 1964, p. 361-378.

(59) Ces garnitures, de la forme Hermès-Loxstedt, sont datées des années 350 apr. J.- C.

QUIMPER, Roz-Avel.

Les fouilles de Roz-Avel sont momentanément interrompues. Il est devenu nécessaire de prendre un moment de repos pour analyser le matériel, et repenser l'ensemble des données. Cela laissera aux autorités municipales le temps de régler les délicates questions de propriété. C'est l'occasion pour nous, avec l'accord de M. Le Bihan, de présenter quelques objets caractéristiques du site.

La figure 20 montre un gobelet en céramique sigillée, presque complet. Sa forme, codifiée par le céramologue allemand Dragendorf sous le n° 30, a connu un certain succès pendant le 1^{er} siècle de notre ère, sans jamais, cependant, atteindre la très grande diffusion. Elle se perpétue jusqu'à la fin du second siècle. On peut préciser que notre exemple est une variété de la forme Drag. 30, connue sous le n° Knorr 78, du nom d'un autre spécialiste allemand. De production plus restreinte dans le temps, elle ne dure que de 80 à 110 apr. J.-C.

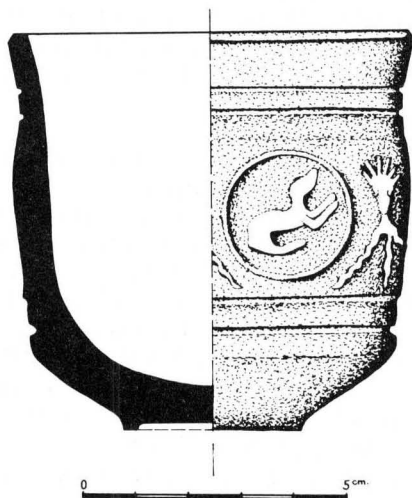


Fig. 20 - Quimper, Roz-Avel.

Gobelet Knorr 78 de Montans (fin du 1^{er} siècle apr. J.-C.).

La couleur de la pâte, rose clair, et la qualité du vernis, assez fragile, désignent un atelier de la Gaule du Sud, vraisemblablement Montans. Le gobelet Drag. 30 et sa variété Knorr 78 sont parmi les rares formes à avoir reçu un décor moulé. Ici, il se limite à une frise, où alternent un médaillon frappé d'un chien accroupi tourné à droite, et un ornement formé d'une coquille prolongée de trois torsades. Le chien, codé sous le n° 1 963 d'Oswald, correspondant au n° 918 de Déchelette, et l'ornement confirment l'attribution à l'atelier de Montans et aux années 80 apr. J.-C. Telle est la précision obtenue par les céramologues, que confirme la position stratigraphique à Roz-Avel.

Le second exemple (fig. 21) illustre un changement de goût. Ce petit vase en forme de balustre est fait d'une pâte gris clair très fine, recouverte d'un vernis noir brillant. Une frise guillochée constitue son unique ornement. On sait que, depuis le premier millénaire av. J.-C., les céramiques à pâte claire - obtenues par cuisson oxydante - et les poteries à pâte sombre - obtenues par cuisson réductrice - se disputaient le marché. Les Orientaux, les Grecs et les Romains préféraient les pâtes claires. Les Etrusques, les Gaulois et les « Barbares » en général penchaient vers les pâtes sombres, imitant le métal. La balance entre les deux traditions illustre l'influence civilisatrice des uns et des autres. En Gaule, l'emprise romaine sur les goûts est ascendante à partir du 1^{er} siècle, jusqu'au milieu du III^e. Parallèlement, les tendances gauloises suivent une pente descendante et les poteries charbonnées, sans disparaître tout à fait, en particulier dans les campagnes, pour les usages domestiques et funéraires, cessent de figurer parmi la vaisselle de luxe. La belle céramique à vernis noir, la *terra nigra*, dite aussi poterie *fumigée*, disparaît sous Trajan (98-117 apr. J.-C.). Mais il faut croire que la mainmise romaine n'était qu'un vernis superficiel car, avant même les invasions barbares des années 270, la réapparition de la poterie noire, appelée maintenant *neo terra nigra*, signifiait le retour des traditions indigènes, bientôt confirmé en numismatique par le dessin des monnaies des empereurs gaulois. Ce petit vase quimpérois, que sa place dans la couche supérieure de Roz-Avel affecte à la seconde moitié du III^e siècle, illustre ce renversement de tendances.

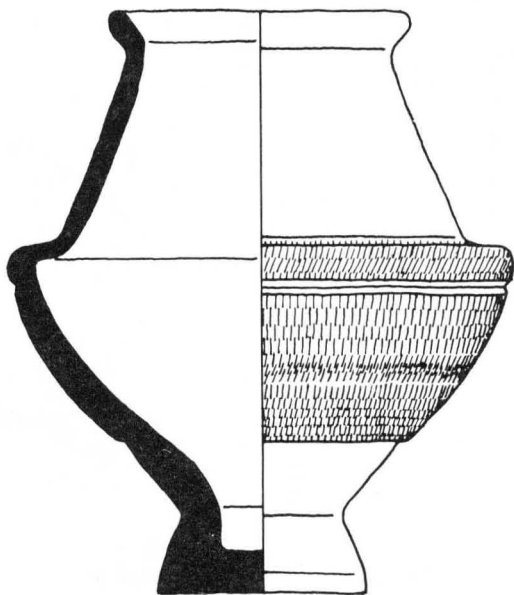


Fig. 21. - Quimper, Roz-Avel.

Gobelet en terre *neo terra nigra* (III^e siècle apr. J.-C.).

La figure 22 présente quelques petits objets de bronze, menus ornements de la vie quotidienne. Quatre fibules, d'abord, toutes du 1^{er} siècle apr. J.-C. : la première est une fibule à queue de paon et à arc losangé ; la seconde une fibule à arc non interrompu ; les deux autres des fibules du type « pseudo-La Tène II ». M. P. Galliou a plusieurs fois publié de telles fibules, et je n'insisterai pas plus longuement sur elles (60). Le lièvre poursuivi par un chien ornait l'extrémité d'un manche de canif. L'hameçon rappelle que la pêche offrait un complément de nourriture non négligeable aux riverains de l'Odé. Le dernier bijou est vraisemblablement une parure de coiffure.

Ainsi progresse, par une analyse fouillée de chaque vestige, l'étude d'un site. On comprend que seuls peuvent s'y livrer de véritables spécialistes, et qu'il est difficile, même à un archéologue confirmé, d'embrasser toutes les connaissances nécessaires à son travail, d'où l'impérieuse obligation de constituer des équipes diversifiées.

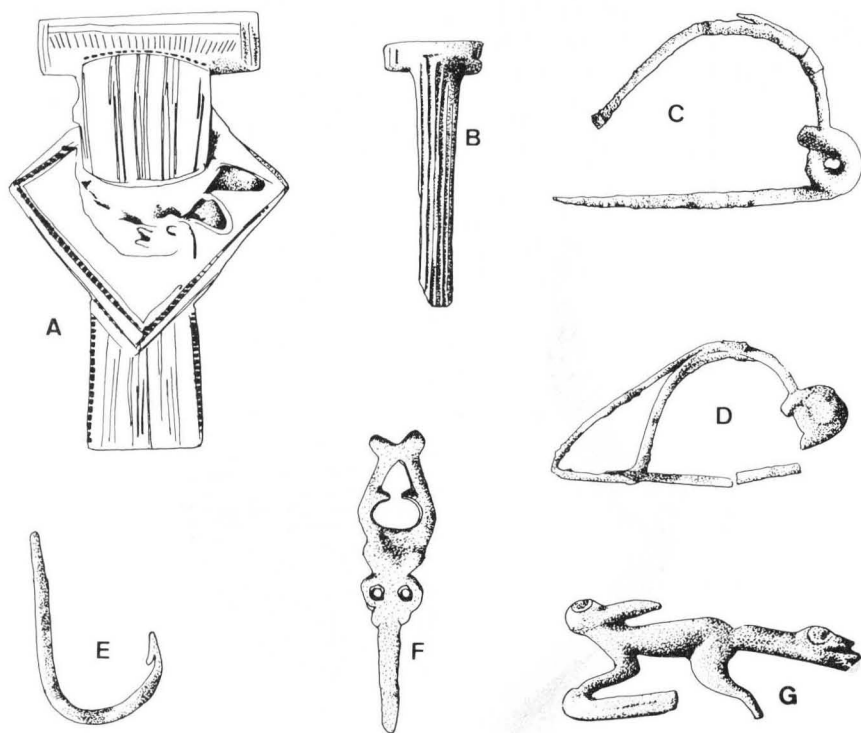


Fig. 22. - Quimper, Roz-Avel.

Petits objets de bronze du 1^{er} siècle apr. J.-C.

(60) En dernier lieu, P. GALLIOU, *Fibules armoricaines IV*, dans *AeF.* 16, 4^e trimestre 1977, p. 15-26.

J.-Y. EVEILLARD

D. LAURENT

Y.-P. CASTEL

Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère)

UNE HISTOIRE COMPLEXE

Bien que son étude ne soit pas encore achevée, il nous a paru souhaitable de donner aux membres de la Société archéologique du Finistère, la primeure d'une découverte appelée à un retentissement certain. Cette découverte est due à Y.-P. Castel, collaborateur de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France (commission de Bretagne). Lors d'une enquête qu'il effectuait dans la commune de Plougastel-Daoulas pour le compte de l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest, il répertoria, parmi le mobilier de la chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche, deux fragments en pierre d'un tronc masculin dénudé et aux caractères sexuels bien marqués (1). Cette représentation sculptée, plutôt insolite dans une chapelle, parut à son inventeur plus ancienne que les statues de saints qu'on y voit habituellement. Quand nous les vîmes pour la première fois, en janvier 1977, les deux fragments gisaient, avec une petite colonne, au fond du sanctuaire, cachés aux regards par les bancs de bois regroupés en cet endroit. Le raccordement des deux

(1) A notre connaissance ces deux débris de sculpture n'avaient jamais été inventoriés. Ainsi Couffon et Le Bars (*Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959), les ignorent dans leur énumération du mobilier de la chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche, p. 299. La première mention a été faite par Y.-P. Castel dans une brochure très complète et parfaitement illustrée, publiée par l'Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest : Y.-P. CASTEL et S. LOZAC'H, *Commune de Plougastel-Daoulas. Le patrimoine architectural et les sites*, Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1977, p. 31.

parties (fig. 1) et la nature homogène de la pierre (de la kersantite) nous montrèrent, sans contestation possible, qu'il s'agissait d'une œuvre unique (2).

Depuis quand s'y trouvaient-ils ? Quelles étaient leur origine et leur destination première ? Pour tenter de répondre à ces deux questions, une longue et minutieuse enquête commença à Plougastel et ailleurs. Nous ne recueillîmes pas moins de vingt-deux témoignages oraux. Disons-le immédiatement, aucun ne satisfait complètement notre curiosité. En effet, ces témoignages nous ont orientés vers deux pistes apparemment opposées. Selon M. L. Bodénès, pharmacien à Plougastel, qui tient ce renseignement de son père, les débris de statue auraient été découverts sous le socle du calvaire de la Fontaine-Blanche lorsqu'il fut déplacé de l'autre côté du chemin, près de la chapelle, en 1951 (date fournie par la mairie de Plougastel). Nous avons rencontré M. R. Couloigner, l'un des maçons ayant participé aux travaux : il n'a pu ni confirmer ni infirmer la déclaration de M. Bodénès, mais il la considère comme plausible, et il se souvient que l'assise du calvaire était constituée par des blocs de formes diverses, certains travaillés. Mme Billant mère, qui compte parmi les plus anciens habitants du village de la Fontaine-Blanche, donne une version contradictoire : elle nous a dit avoir toujours vu ces pierres sculptées, et même la tête de la statue, détachée du tronc, à l'endroit où nous les avons trouvés en 1977. Le témoignage de Mlle Orcil, qui s'installa au village en 1926 et qui eut, avec sa sœur, la charge de l'entretien de la chapelle, recoupe partiellement celui de Mme Billant : sa mémoire replace au même endroit l'un des fragments, « celui qui a une forme ovale » (le torse vraisemblablement).

Les témoignages oraux nous laissant dans l'incertitude, il convenait dès lors d'interroger les écrits. On pouvait espérer que cette œuvre sculptée, qui reste remarquable malgré ses mutilations, avait pu attirer l'attention de l'un de ces savants voyageurs qui, du Brest voisin, vinrent, à la fin du XVIII^e siècle ou au XIX^e siècle, visiter les « curiosités » de Plougastel-Daoulas. Cambry (3), le chevalier de Fréminville (4), Brousmiche (5), Verusmor (6)

(2) La présente étude est en grande partie le résultat d'une recherche pluridisciplinaire effectuée au sein du Centre de recherche bretonne et celtique de la faculté des lettres et des sciences sociales de Brest. J.-Y. Eveillard a rassemblé des matériaux se rapportant aux différents aspects et a rédigé l'article. D. Laurent a pris une part active à l'enquête sur le terrain et a ouvert un dossier sur les cultes de la fécondité. Y.-P. Castel, l'inventeur, s'est intéressé plus particulièrement aux rapports existant entre la sculpture locale et l'exploitation du kersanton. Ont contribué également à ce travail, et nous les en remercions vivement : B. Tanguy, ingénieur au C.N.R.S., qui, une fois de plus, nous a éclairés dans l'étude des noms des lieux ; M. Thonon, maître assistant de géologie à la faculté des sciences de Brest, qui nous a fait bénéficier de sa parfaite connaissance des roches de la rade de Brest ; le docteur J. Miossec, aussi sculpteur sur pierre, qui a examiné la statue ; M. L. Bodénès, pharmacien à Plougastel-Daoulas, bien connu pour ses recherches sur les traditions et l'histoire locale. Nous leur associerons dans ces remerciements les nombreux habitants de Plougastel qui se sont prêtés de bonne grâce à nos questions et qui ont contribué à faire la lumière sur cette œuvre artistique qui leur appartient.

(3) CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, nouvelle édition par M. le chevalier de Fréminville, 1835, p. 249 et sq.

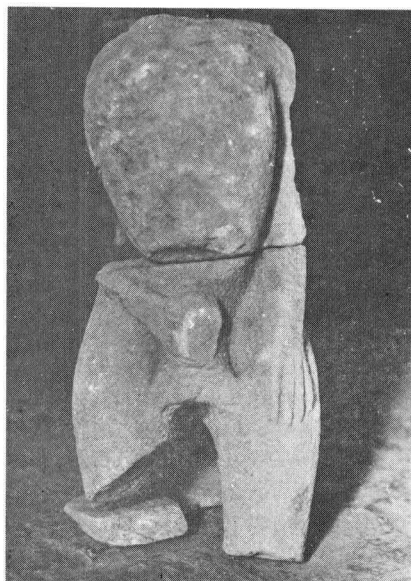
(4) DE FRÉMINVILLE, *Antiquités de la Bretagne, Finistère*, Brest, 1832, p. 276.

(5) J.-F. BROUSMICHE, *Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831*, 1^{re} édition, Quimper, Morvan, 1977, t. I, p. 54.

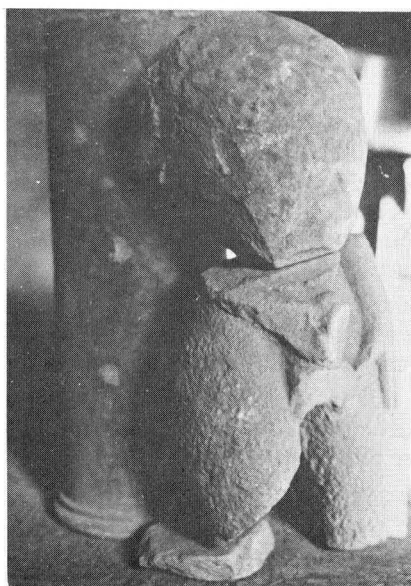
(6) VERUSMOR, *Voyage en Basse-Bretagne, Guingamp*, Jollivet, 1855.



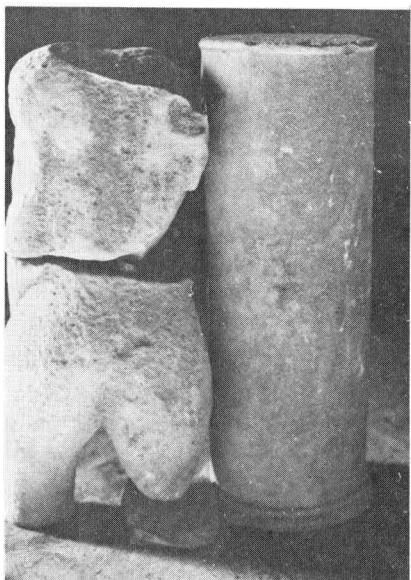
A



B



C



D

Fig. 1. — Plougastel-Daoulas, *statue de la Fontaine-Blanche*.

Fragments rassemblés dans la chapelle.

et bien d'autres encore ont laissé le souvenir de leur passage : tous vantent la beauté des paysages, le costume de ses habitants, l'intérêt de son calvaire, quelques-uns mentionnent la chapelle de la Fontaine-Blanche, aucun ne fait allusion à la mystérieuse statue. Seul Pol Potier de Courcy, au milieu du XIX^e siècle, prêta, on ne sait pourquoi, une attention toute particulière à la Fontaine-Blanche : « *cette fontaine fut sans doute consacrée au culte druidique avant d'être dédiée à la Vierge* », écrit-il notamment, mais cette hypothèse ne s'appuie sur aucun indice susceptible de nous éclairer (7). Plus loin dans le temps, un autre voyageur illustre, le père Maunoir, vint prêcher une mission à Plougastel en 1644. Plusieurs faits merveilleux s'accomplirent pendant son séjour, mais il ne semble pas qu'il eut à extirper quelconques pratiques païennes enracinées à la Fontaine-Blanche, comme il eut à le faire en d'autres paroisses de Bretagne (8). De toute évidence notre statue n'avait pas acquis la célébrité « scandaleuse » que la Vénus de Quinipily connut à la même époque et pour laquelle les savants voyageurs du XIX^e siècle n'hésitaient pas à faire le détour.

En dernier recours, l'examen approfondi de la pierre nous a fourni des indications complémentaires décisives. Il ressort, au premier coup d'œil, que cette statue a connu une histoire tourmentée, que nous avons tenté de reconstituer. Une fois débarrassés de la poussière qui les recouvrait, les deux blocs sont apparus chacun dans un état de conservation très différent : la partie supérieure, qui offre une patine gris foncé, avec de nombreuses traces de lichen, est plus émoussée, comme si le bloc avait été roulé ou comme si l'on l'avait frotté ; ces observations peuvent être faites sur les deux faces (fig. 1, A, B, D). Tout ceci indique que cette partie a été exposée longtemps à l'air libre. La partie inférieure, au contraire, présente une patine jaunâtre, sans trace de lichen tandis que de la silice adhère à la surface dans les multiples cavités de la pierre. Le relief, abstraction faite des mutilations, y est beaucoup plus frais (fig. 2, B). D'autre part, un filet d'argile se dessine tout autour du bloc et des traces de picotage récentes sont visibles le long de ce trait. On peut être aussi formel que pour le lieu de conservation du buste : la partie inférieure a été retirée du sol où elle était à demi enfouie, en position couchée (9).

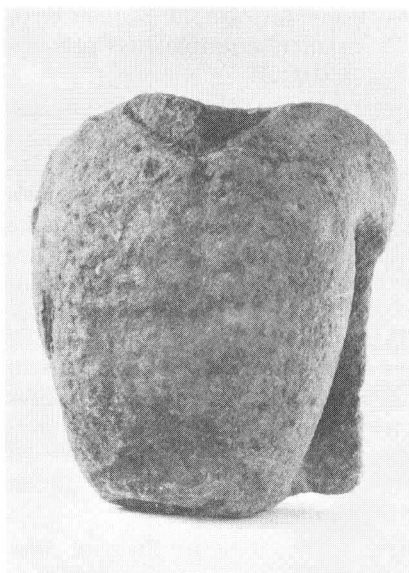
En présence de telles différences et en les rapprochant des témoignages oraux divergents, les contradictions s'effacent devant une double réalité :

1) le fragment supérieur de la statue de la Fontaine-Blanche est resté longtemps exposé en plein air avant d'être mis à l'abri au fond de la chapelle, où on l'a toujours vu, de mémoire de vivant remontant à la fin du premier quart du XX^e siècle ;

(7) P. POTIER DE COURCY, *De Nantes à Brest, à Saint-Nazaire, à Rennes et à Napoléonville. Itinéraire descriptif et historique*. Guides Joannes, Paris, Hachette, 1865, p. 354-355.

(8) X.-A. SÉJOURNÉ, *Histoire du vénérable serviteur de Dieu, Julien Maunoir*, Paris-Poitiers, 1895, t. I, p. 340.

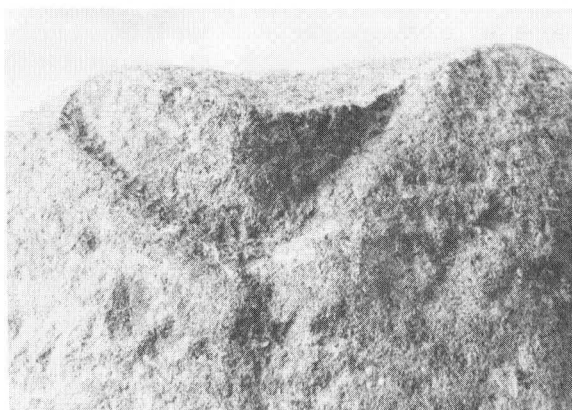
(9) Pour plusieurs personnes ayant une expérience quotidienne de la pierre, maçons, sculpteurs, géologues, ont unanimement confirmé notre hypothèse.



A



B



C

Fig. 2. — Plougastel-Daoulas, *statue de la Fontaine-Blanche*.

Fragments séparés et détails.

2) le fragment inférieur, qui porte les traces d'un long séjour dans le sol, devait se trouver sous le calvaire d'où il a été exhumé en 1951, avant d'être déposé dans la chapelle (témoignage de M. Bodénès). Comme le calvaire date du ^{xv}^e siècle, c'est après cinq siècles de séparation et peut-être davantage, que les deux blocs ont été rassemblés.

Tels sont les deux maillons principaux d'une histoire sur lesquels viennent se greffer plusieurs autres épisodes. L'examen minutieux des cassures permet d'en proposer la chronologie suivante (fig. 3) :

I. — On peut admettre facilement que la première cassure est intervenue au niveau des jambes. C'est en effet là que se situe le point faible dans les statues de pierre. Il n'est besoin que de feuilleter un recueil de la statuaire antique pour s'en convaincre immédiatement. Une simple chute accidentelle, surtout lorsque les pieds sont fixés à un socle pesant qui augmente la fragilité en porte-à-faux, peut suffire à briser la sculpture à hauteur des genoux. Mais il n'est pas impossible non plus que cette chute ait été intentionnelle. On pense aux injonctions réitérées des premiers conciles de l'Eglise demandant aux évêques de faire renverser les idoles païennes. Il n'est pas dénué de fondement de rappeler que saint Gouesnou, évêque du Léon et évangéliste de la région brestoise, souscrit au concile de Nantes de 658 dont le canon XX s'attaque plus particulièrement au culte des pierres (*lapides*) sans oublier celui des idoles (*idolas*) [10]. C'est peut-être au cours d'une de ces campagnes antipaganisme du haut Moyen Age que la statue de Plougastel subit sa première mutilation.

II. — Toujours est-il qu'elle ne dut pas suffire à mettre fin à un culte solidement implanté. On s'attaqua une seconde fois à l'idole à qui on ôta ce qu'elle offrait de plus incompatible avec le culte chrétien : le phallus proéminent fut brisé et les testicules martelés. De même, la main droite qui tenait le phallus a été arrachée jusqu'à l'épaule, et on a l'impression que l'on s'est acharné sur ce bras maudit, alors que le bras gauche est intact de cassure intentionnelle. Les traces de lichen qui recouvrent la surface d'arrachement attestent l'ancienneté de la cassure (fig. 1 C).

III. — Même débarrassée de ce qu'elle avait d'indécent, les fidèles n'oublièrent pas la signification première de la statue et elle continua de faire l'objet de pratiques qu'une morale épurée réprouvait. C'est ainsi que l'on peut interpréter la troisième mutilation qui a consisté en un débitage régulier de la sculpture en deux blocs. Les traces en sont encore visibles au niveau de l'abdomen et sur les deux fragments : on a creusé au burin une encoche afin de séparer la pierre en deux, selon un procédé encore utilisé par les carriers et les maçons (fig. 1, A, B et C). Dès lors, chacun des fragments connaît une histoire différente : le buste, désormais « tout à fait présentable », continue d'être vénéré par les fidèles, probablement sous le vocable d'un saint dont on ignore le nom. Il est placé à l'extérieur de la chapelle (cf. les traces de lichen), en un lieu qu'on ne peut identifier avec certitude mais qui pourrait bien être la fontaine sacrée, voisine de la chapelle. La partie inférieure du tronc, cause de scandale, est retirée de la vue des fidèles et cachée sous le calvaire. On est bien conscient que le débitage de la statue n'est pas obligatoirement contemporain de la construction du calvaire au XV^e siècle et qu'un laps de temps, impossible à préciser, a pu s'écouler entre la première et la seconde opération. D'autre part, on ne peut rejeter l'hypo-

(10) DOM MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris, 1742, t. I, col 220.

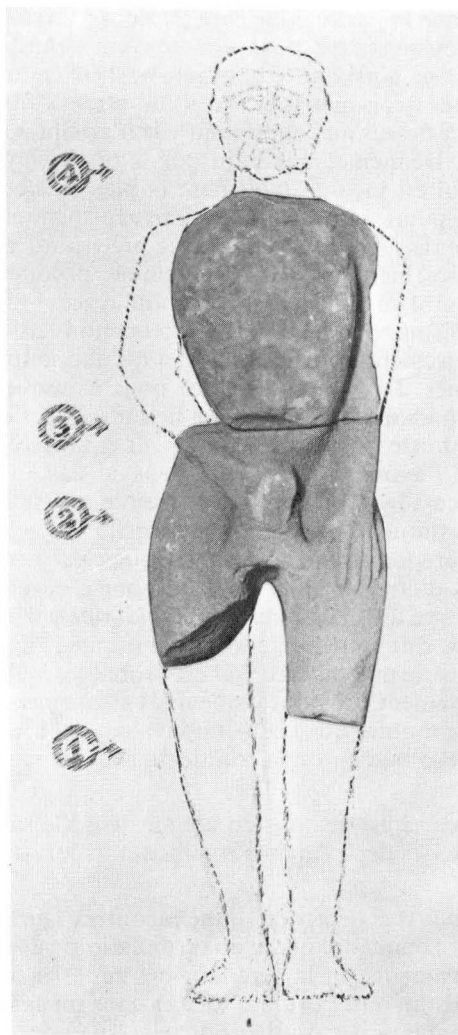


Fig. 3. — Plougastel-Daoulas, *statue de la Fontaine-Blanche*.

Reconstitution et cassures.

thèse que le calvaire du ^{xv}e siècle ait été précédé par un calvaire plus ancien et que déjà la statue s'y trouvait cachée. On s'interrogera surtout sur les mobiles de cet acte : lors de l'édification du calvaire, le bloc sculpté a-t-il été considéré comme un caillou comme les autres, utile à l'assise du monument, ou n'a-t-on pas voulu au contraire, lui conserver son caractère sacré en le christianisant, c'est-à-dire en canalisant définitivement un culte païen ? Il semble bien de toute façon que la séparation en deux blocs marque l'effort de christianisation plus que la volonté de destruction.

VI. — Alors que la partie inférieure est désormais cachée, et du même coup protégée, le buste reste exposé à de nouvelles mutilations volontaires ou accidentelles. C'est ainsi que le bras gauche a été endommagé en deux endroits. Les figures (trois quarts et profil) montrent clairement que la cassure se cantonne au-dessus du coude et qu'elle n'atteint pas l'avant-bras qui était alors à l'abri. De même, la tête, jusque-là restée en place, a été brisée. C'est la cassure qui est incontestablement la plus fraîche : les contours et l'absence de toute patine sur la surface d'arrachement en témoignent. On ne peut dater cette dernière mutilation avec précision ; elle semble d'hier, mais elle peut aussi bien remonter à quelques dizaines d'années, voire davantage. Quoi qu'il en soit, la comparaison avec de nombreuses statues décapitées et la résistance bien connue du kersanton laissent penser qu'elle fut causée volontairement avec une masse et qu'une simple chute n'eût pas suffi à la provoquer. Dernier coup porté pour exterminer l'antique dieu païen ou acte de vandalisme gratuit ? On ne saurait le dire. Toujours est-il qu'à ce moment le buste fut retiré de l'extérieur et sans doute remisé dans la chapelle où nous l'avons trouvé, car, dans le cas inverse, les lichens auraient gagné la cassure. Il n'est pas impossible non plus, quoique moins concevable, que la statue fût déjà à couvert lorsqu'elle subit cet ultime accident. On peut encore logiquement admettre que c'est à partir de cet événement qu'elle cessa d'être un objet de culte pour redevenir simple bloc de pierre. Faut-il déduire du silence des textes (cf. *supra*) et de l'ignorance des témoignages oraux, que cette désacralisation est ancienne, par exemple du XVII^e ou du XVIII^e siècle au plus tard ? C'est probable, mais on se gardera de conclure trop hâtivement. L'enquête que nous avons menée sur les cultes de la fécondité nous a montré que ceux-ci pouvaient avoir des prolongements contemporains que la pudeur ou la crainte du ridicule interdisaient d'étaler au grand jour.

V. — Le dernier épisode nous est connu : c'est le rassemblement, par un heureux hasard, des deux fragments subsistants lors du transfert du calvaire en 1951.

Au total, ces pauvres débris de statue racontent une histoire complexe, par bien des points exemplaire quant aux tribulations subies par les sculptures, riche d'enseignements sur la pérennité des cultes et sur les efforts pour les combattre. Dans un autre ordre d'idée et dans un souci d'authentification, la « stratigraphie » des mutilations telle que nous l'avons restituée, n'a guère pu se constituer que sur une longue période. On conçoit mal une telle accumulation sur une copie moderne et ce nous semble le premier indice d'une fabrication ancienne.

LE CONTEXTE RELIGIEUX ET HISTORIQUE DE LA TROUVAILLE

Si nous pensons avoir répondu à la première question posée et montré que la statue de la Fontaine-Blanche n'a pas été apportée à une date récente, il reste à résoudre le problème de sa destination première. La présentation de contexte de la trouvaille peut nous aider à éclaircir ce point.

La chapelle placée sous le patronage de Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche, l'un des huit sanctuaires ruraux existant toujours sur le sol de Plougastel-Daoulas, est située à 1,5 km à l'E. — S.-E. du bourg. Elle s'élève dans un cadre champêtre agréable, au flanc d'un vallon exposé au midi, sur un placître planté de grands arbres (fig. 4). La fontaine sacrée qui donne son nom au village, sourd juste en contrebas du chevet oriental de la chapelle. Elle comprend un édicule des XVI^e et XVII^e siècles et un enclos triangulaire qui a été réaménagé il y a quelques années.



Fig. 4. — Plougastel-Daoulas, *chapelle Notre-Dame de la Fontaine-Blanche*.

La chapelle elle-même date dans son ensemble du XV^e siècle et le pignon ouest qui supporte le clocher a été profondément engagé dans le sol, si bien qu'on n'a pu y ouvrir un porche comme à l'habitude. Un prieuré dépendant de l'abbaye de Daoulas, et donc un sanctuaire, sont attestés en ce lieu dès 1186, sous le vocable de *Rosa Monachorum* (un village voisin garde encore le nom de Rosier) [11].

Jusqu'à une date récente Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche jouissait d'une sorte de prééminence parmi les églises de Plougastel. On y venait en procession plusieurs fois dans l'année et le grand pardon du 15 août attirait les foules. Plus particulièrement on venait implorer Notre-Dame pour qu'elle fortifiât les enfants rachitiques que l'on trempait à trois reprises dans la fontaine sacrée ou pour faire marcher les nourrissons retardataires à qui l'on imposait encore trois fois le tour de la chapelle.

(11) H. PÉRENNÈS, *Plougastel-Daoulas. Notice à l'usage du pèlerin et du touriste*, 1941, p. 13 et p. 31, et Y.-P. CASTEL et S. LOZAC'H, *op. cit.*, p. 24-31.

La tradition populaire nous apprend aussi que la statue de la Vierge qui est placée dans le collatéral sud, statue en bois datant du XIV^e siècle, aurait été trouvée à proximité immédiate dans un massif de sureau.

Telles sont les caractéristiques principales d'un petit sanctuaire rural et d'un culte comme il y en a tant en Bretagne. Bien qu'il ne fasse guère de doute que la plupart de ces cultes plongent leur racine dans un passé très lointain, antérieur au christianisme — et nous sommes persuadé que ces chapelles ont dans la majorité des cas remplacé un *fanum* antique — nous ne possédions pas de preuves archéologiques pour la Fontaine-Blanche. Aucun vestige de construction antérieure au Moyen Âge n'a été signalé et la prospection de surface que nous avons effectuée n'a permis d'en relever aucune trace. Pourtant, Potier de Courcy, qui voyait à l'origine de la Fontaine-Blanche un « culte druidique », fournit un renseignement précieux : c'est la découverte en ce lieu « *d'un grand nombre de médailles romaines de Tibère à Hadrien* » (12). S'agit-il d'un dépôt votif recueilli dans la fontaine ou d'un trésor monétaire mis au jour dans le voisinage, ce qui semble plus probable ? L'auteur ne le dit pas, pas plus qu'il ne donne la source de son information ni l'emplacement exact de la trouvaille. C'est néanmoins la preuve de l'occupation du site à l'époque gallo-romaine.

La toponymie corrobore ce témoignage. L'appellation Fontaine-Blanche (*Feunteun gwen* ou *ven* en breton) est très significative. Selon toute vraisemblance l'adjectif blanc (*gwen*) est le correspondant du gaulois *vindo*, qui désigne en premier lieu la couleur blanche, mais qui est aussi utilisé au figuré dans le sens de « sacré ». Le terme se conserve à peine déformé dans le nom d'une commune du département de la Manche : Vindefontaine (renseignement B. Tanguy). C'est à ce concept celtique que doit se rattacher également le nom de sainte Gwenn, mère de saint Gwénolé, et d'autres noms de saints comme saint Venec en breton, sainte Blanche, sainte Candide en français. Une fontaine de la commune de Scaër (Finistère), réputée pour guérir toutes sortes de maux, dont le rachitisme, est consacrée à sainte Candide (13).

Il y a donc tout lieu de penser que les « Fontaine-Blanche » (nous en avons recensées quatorze dans le Finistère) étaient, dès le temps de l'indépendance gauloise, des sources sacrées placées sous le patronage de quelque divinité locale. Pour celle qui nous intéresse, on a dû construire dans son voisinage un modeste temple, un *fanum*, où fut placée la statue qui fait l'objet de la présente étude.

Pour mesurer l'importance de ce lieu de culte, il convient de le replacer dans un cadre géographique plus vaste. Le territoire de Plougastel, presque île s'avancant dans la rade de Brest, est délaissé par les grandes routes terrestres de l'Armorique occidentale. La voie romaine qui venait de Quimper, franchissant l'Aulne à Châteaulin, pour atteindre l'Elorn à Landerneau, passe à 8 km à l'est de ses limites. Aucune grande voie armori-

(12) P. POTIER DE COURCY, *op. cit.*, p. 354-355.

(13) VERUSMOR, *op. cit.*, p. 194.

caine longitudinale, comparable à celles du Léon, de la presqu'île de Crozon ou du Cap-Sizun, ne vient aboutir à la mer dans cette portion de littoral. Seuls un certain nombre de chemins vicinaux empruntant les lignes de hauteurs orientées E.-O., semblent avoir existé de tout temps et ont dû être dès l'origine les axes qui vivifiaient le terroir et le rattachaient à l'arrière-pays. Le village de la Fontaine-Blanche est situé près de l'un d'eux, le plus long, qui vient mourir à la pointe de l'Armorique (fig.5).

La mer qui pénètre dans les terres par de profondes échancrures comme la rivière de Landerneau au nord, ou les anses de l'Auberlac'h, du Moulin-Neuf et de Penfont au sud, constituait certainement une autre voie de communication par laquelle le pays s'ouvrait sur l'extérieur. Mais on n'a pas la preuve d'une activité maritime lointaine et on a plutôt l'impression que la mer servit pour les échanges avec les cantons voisins bordant le fond de la rade de Brest.

A l'écart des grandes routes, le terroir de Plougastel a dû vivre depuis les temps lointains de la préhistoire partiellement replié sur lui-même, en s'adonnant à des activités traditionnelles, sans subir de transformations brutales. Son sol, qui n'a fait l'objet d'aucune fouille archéologique systématique, conserve davantage les traces d'une occupation préhistorique (enceintes, menhirs, haches polies...) que gallo-romaine (fig.5).

On ne saurait évoquer ce cadre historico-géographique sans mentionner la proximité du site de Brest, où s'installa, vers la fin du III^e siècle de

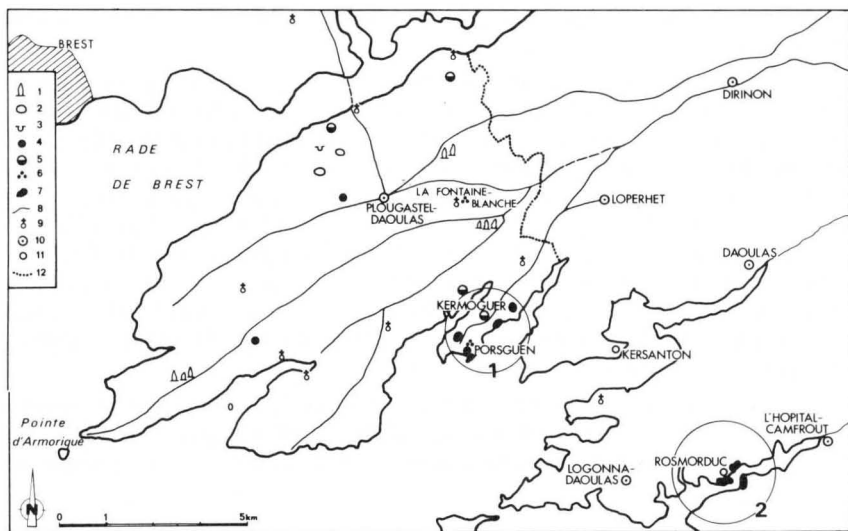


Fig. 5. — Plougastel-Daoulas, *carte archéologique*.

- 1 : monument mégalithique. 2 : enceinte préhistorique. 3 : souterrain gaulois.
- 4 : substructions, tuiles gallo-romaines. 5 : toponyme indiquant un site gallo-romain.
- 6 : trouvaille de monnaies romaines. 7 : filon de kersantite. 8 : chemin présumé anti-
- que. 9 : chapelle. 10 : chef-lieu de commune. 11 : lieu-dit. 12 : limite communale.

notre ère, dans une fortification à l'embouchure de la Penfeld, une garnison de soldats maures chargés de la protection du littoral contre les incursions barbares. Outre le fait que cette implantation fut tardive, l'importance de la garnison se réduisit à mille hommes environ, et il ne semble pas que ce corps étranger en Armorique occidentale ait joué le rôle de centre d'irradiation de la civilisation romaine comme aurait pu le faire une véritable ville (14).

En dernier lieu, on gardera pour la presqu'île de Plougastel l'image d'une civilisation peu touchée par les contaminations venues de l'extérieur. Cette continuité, elle la doit essentiellement à sa position géographique et ce n'est pas un hasard si elle fait encore figure à plus d'un égard de « conservatoire breton ». Nous n'en rappellerons que deux exemples : la faiblesse du brassage démographique et la persistance de traditions archaïques comme les « *breûriez* » (15).

UN DIEU ANTIQUE DE LA FÉCONDITÉ

Il est temps maintenant de présenter la statue découverte à la Fontaine-Blanche. Les deux fragments accolés mesurent 0,70 m de hauteur ; la largeur approximative au niveau des épaules est de 0,30 m, au niveau du bassin, 0,32 m ; l'épaisseur du torse, 0,25 m. Bien que le sculpteur n'ait guère tenu compte des proportions moyennes du corps masculin et qu'il n'ait sans doute obéi à aucun canon de la sculpture classique, on peut estimer que la statue mesurait au total 1,30 m environ. C'est donc bien de statue qu'il faut parler et non de statuette.

La pierre est une kersantite sombre, roche éruptive qui tire son nom du village de Kersanton en Loperhet (Finistère) et dont une cinquantaine de filons affleurent au fond de la rade de Brest. Il n'est pas impossible que le bloc ait été extrait dans les limites mêmes du territoire de Plougastel (cf. *infra*). Les qualités du kersanton, roche plus résistante et au grain plus fin que celui du granit, ont été maintes fois louées. Il n'est pas exagéré de dire qu'elle a permis l'extraordinaire floraison de la sculpture religieuse en Bretagne occidentale à la fin du Moyen Âge et encore plus au XVI^e siècle, floraison qui s'exprime dans les calvaires et les enclos paroissiaux. Plougastel-Daoulas en est un bel exemple qui possède encore vingt-cinq croix sculptées ou calvaires en kersanton !

Le dieu représenté se tenait debout, de face, dans une position hiératique, le corps fortement cambré ; les jambes étaient à peine écartées. La main gauche est plaquée sur la face antérieure de la cuisse et la main droite

(14) Cf. R. SANQUER, *Les origines lointaines de Brest*, dans *Histoire de Brest*, sous la direction de Y. Le Gallo, Toulouse, Privat, 1976, chapitre II.

(15) Voir la thèse de 3^e cycle d'ethnologie de G. Hamonic, *Les relations d'échange d'une communauté paysanne de Basse-Bretagne. Essai d'ethno-histoire sur les « breûriez » de Plougastel-Daoulas*, Paris, 1977, 306 p. (dactyl.).

tenait le phallus, avant qu'il ne fût brisé, dans une attitude d'ostension. Si l'on détaille l'ensemble, on remarque que la tête devait reposer sur un cou large et puissant, à en juger par l'étendue de la surface d'arrachement. Le redressement de la cassure à l'arrière laisse imaginer une tête en hypertension, à moins que ce soit l'extrémité d'une chevelure retombant sur les épaules.

Le torse, avec l'abdomen qui le prolonge, évoque maladroitement la forme subovale d'une amphore (fig. 1, B). Son profil est excessivement bombé dans le sens antéro-postérieur, impression accentuée il est vrai par l'encoche qui a été pratiquée au niveau de l'abdomen pour séparer la statue en deux. Ce bombement n'est pas forcément le résultat d'une maladresse, mais il peut aussi traduire une volonté d'exprimer la puissance. A ce niveau la musculature est traitée de façon schématique, et cette remarque peut s'appliquer à l'ensemble de l'œuvre. Les deux muscles pectoraux se réduisent à deux arcs de cercle disposés symétriquement de part et d'autre du sillon médian, non sans rappeler le torse du dieu de Bouray dans une technique différente qui est celle du métal repoussé (16). Les mamelons très larges, sont nettement soulignés. Il n'en est de même pour l'ombilic proéminent qui apparaît dans l'angle formé par l'ogive thoracique, juste au-dessus de l'encoche creusée dans l'abdomen.

Au sommet de la poitrine, on distingue, en faible relief, deux autres arcs de cercle se terminant chacun par une protubérance (fig. 2, A-C). L'artiste a-t-il voulu figurer ainsi les clavicules et leur articulation sur le sternum ? Si telle avait été son intention, le résultat eût beaucoup laissé à désirer. La qualité très acceptable de l'ensemble de l'œuvre d'une part, le schématisme qui l'imprègne d'autre part, ne permettent pas de croire que le sculpteur ait voulu représenter ce détail de l'anatomie humaine, détail rarement indiqué, faut-il ajouter, dans les sculptures de facture indigène en Gaule romaine. Le dessin suggère davantage un *torques* à boules, collier de grande dimension reposant sur les épaules et le haut du buste. On peut en voir de tout à fait semblables par la taille, sur le buste du dieu cornu de l'autel de Reims (17) ou sur une statuette en bronze d'excellente facture du musée de Berlin, représentant un guerrier gaulois (18). On est bien conscient que ce détail est d'importance, puisque le *torques*, attribut divin chez les Gaulois, doit permettre d'affirmer l'origine antique de la sculpture.

Les épaules, un peu frêles par rapport au buste, sont saillantes et rejetées en arrière ; le creux de l'aisselle gauche, le seul encore visible, est aussi peu réaliste que le rebord inférieur du muscle pectoral avec lequel il dessine une contrecourbe en S. Les bras, dont il ne subsiste que le gauche, et encore

(16) Cf. R. LANTIER, *Le dieu celtique de Bouray. Monuments Piot*, t. XXXIII, Paris, 1933, p. 36-56.

(17) F. BENOIT, *Art et dieux de la Gaule*, Grenoble, Arthaud, 1969, fig. 137.

(18) Cf. DÉCHELETTE, *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, Paris, Picard, 2^e édition, 1927, t. IV, p. 734.

celui-ci est-il entamé au-dessus du coude, devaient paraître trop grêles. Ce bras — avons-nous dit — est plaqué sur la face antérieure de la cuisse ; les doigts sont très longs tandis que le métacarpe et le poignet se confondent pratiquement. C'est à cet endroit que le relief est le mieux conservé et ce détail permet déjà de juger de la qualité technique de l'ensemble. Il témoigne du soin mis par l'artiste dans l'exécution de son œuvre et le résultat nous paraît se situer au-dessus des sculptures que l'on peut qualifier d'artisanales, telles que les campagnes gauloises en ont fourni en grand nombre. La qualité reste malgré tout inférieure à ce que les sculpteurs bretons de calvaires ont su tirer du kersanton au XVI^e siècle.

Le bras droit, dont il ne reste que la partie antérieure avec la main, elle-même mutilée, s'appuyait sur la hanche et revenait sur le pubis pour saisir le phallus. La position des doigts, dont le pouce utilisé comme une pince, ne permet pas d'en douter et de voir à la place un quelconque objet tenu sur le ventre. D'autre part, les testicules qui, quoique martelés, sont encore perceptibles juste en-dessous, confirment qu'il s'agissait d'une représentation sexuelle. Le phallus était certainement en érection, comme le prouve, s'il en était besoin, la surface de la cassure. Le sculpteur lui a conféré, ainsi qu'aux testicules, une taille démesurée. Cette « exaltation » des organes sexuels masculins est finalement le trait dominant de l'œuvre. Elle fait penser à la représentation d'un dieu de la fécondité.

Par ailleurs, la largeur du bassin et l'ampleur des fesses (fig. 1, B-D) peuvent paraître disproportionnées par rapport au torse. Le modelé des muscles fessiers a été omis, mais par contre, sur cette face postérieure, la saillie des omoplates est encore nettement visible. Les cuisses sont assez gauchement séparées depuis leur départ, avant de se rapprocher ensuite, semble-t-il. La cuisse droite étant sensiblement plus forte : 0,55 m de tour pour 0,50 m à la gauche. Les membres inférieurs étaient exactement dans le même plan. On ignore forcément comment ils s'achevaient, si les pieds étaient pris dans un socle, comme cela est probable, si le sculpteur avait adjoint un attribut pouvant faire fonction de support, ce qui le semble moins.

*
* *

Telles sont les caractéristiques d'une œuvre qui, par son style, se rattache à n'en pas douter à la sculpture indigène de la Gaule. Déjà l'attitude générale du dieu le laissait présumer : on note cet attachement au hiératisme et à la frontalité qui figent l'individu dans un garde-à-vous où le corps est cambré, le cou tendu, où les hanches sont à la même hauteur, les jambes rigoureusement parallèles, les bras plaqués le long du corps. Cette raideur sera progressivement abandonnée pour faire place au mouvement que l'on voit s'introduire timidement vers l'époque claudienne dans une sculpture comme le chasseur du Touget (19). Dans le détail, sans parler des

maladresses anatomiques qui doivent être le fait d'un artiste qui parvient encore difficilement à maîtriser la technique de la taille de la pierre, le schématisme voulu du modelé est typiquement celtique : c'est, par exemple, le dessin peu réaliste de l'ogive thoracique ou des muscles pectoraux, l'absence, ou presque, du modelé de la musculature, aux antipodes de la plastique gréco-romaine qui avait atteint la perfection dans le rendu de l'anatomie humaine. Le schématisme s'accompagne de cette tendance des artistes gaulois à un expressionnisme qui déforme volontairement certaines parties du corps, ici les organes sexuels et à un degré moindre le buste et le bassin, tout comme pour d'autres œuvres, telle que le dieu de Bouray, c'est la tête qui est hypertrophiée ou qui a fait simplement l'objet d'une attention particulière. Qu'il nous soit permis de regretter dans le cas présent la disparition de cette tête, élément généralement si caractéristique dans l'art gaulois.

Au total, ces observations trahissent un sculpteur indigène, dont on ne peut nier qu'il était allé à l'école de la plastique gréco-romaine, mais qui restait profondément attaché à l'esthétique celtique. Deux questions découlent de cette conclusion : où et quand l'artiste a-t-il travaillé ?

Pour répondre d'abord à la seconde, on ne peut utiliser le critère archéologique, les fragments de la statue ayant été trouvés hors de tout contexte antique (car on peut difficilement prendre en compte comme indice chronologique la trouvaille monétaire de la Fontaine-Blanche, dont on sait bien peu de choses ; cf. *supra*). Rien ne dit d'ailleurs que ce critère eût été déterminant ; une statue de culte pouvait rester en place pendant de longs siècles, de même que de nos jours, les images des saints tirés de la pierre ou du bois aux XIV^e et XV^e siècles figurent encore dans les architectures rénovées, c'est-à-dire dans un contexte archéologique étranger à l'époque de leur fabrication.

Si l'on veut faire intervenir en second lieu le critère stylistique, on constate alors que les représentations comparables en Gaule font défaut. Du moins, au stade atteint par nos recherches, n'en avons-nous pas encore trouvé, si ce n'est des œuvres mineures, statuettes en bronze sans grand caractère, comme le Mercure priapique de Narbonne (20), qui ne nous sont pas d'un grand secours. C'est en définitive l'insertion dans le courant général de la sculpture gallo-romaine qui fournit les meilleures indications : l'analyse que nous avons tentée, a révélé une œuvre toute empreinte d'archaïsmes, à laquelle nous inclinons à donner une date haute, pour être plus précis le règne d'Auguste ou, au plus tard, les cinquante premières années de notre ère. Toutefois, on ne saurait montrer trop de prudence. En effet, il semble bien que l'Armorique, autant qu'on puisse le savoir par les rares productions locales jusqu'à ce jour retrouvées, soit restée à l'écart des grands courants artistiques qui se sont développés dans la partie orientale de la Gaule (Provence, Bourgogne, bassin parisien, région rhénane). Autre-

(20) F. BENOIT, *op. cit.*, fig. 149 : sur cette statuette du Musée des antiquités nationales, Mercure tient son phallus dans la main droite et le caducée de la main gauche.

ment dit, les archaïsmes ont pu s'y maintenir plus longtemps qu'ailleurs, et on peut même nuancer le tableau en faisant la distinction entre des cantons purement ruraux, plus traditionalistes comme dut l'être le terroir de Plougastel, et des cantons gravitant dans l'orbite des villes, plus ouverts aux influences de la civilisation romaine. Une date plus tardive ne peut donc *a priori* être écartée.

Il reste à considérer le critère religieux. Le dieu représenté ne doit rien à l'iconographie gréco-romaine. Son unique attribut visible est le *torques* et il appartient au répertoire celtique. *L'interpretatio romana* qui depuis César (21) tendait à assimiler les grandes divinités gauloises à celles du panthéon classique, n'a encore eu aucune prise sur l'image du dieu de Plougastel. C'est bien sûr un indice d'ancienneté qui corrobore la date haute que nous avons proposée. Cependant, la restriction dont nous l'avons accompagnée doit être répétée ici pour des raisons identiques : le milieu rural où s'est développé ce culte est peut-être longtemps resté fermé aux nouveautés religieuses venues de la Méditerranée. La religion ancestrale a pu s'y maintenir dans son état originel jusqu'à une date avancée de la période gallo-romaine. Seule une meilleure approche du milieu et de son niveau culturel, que des fouilles archéologiques devraient permettre, pourrait nous apprendre si ce retard fut réel et s'il y a lieu de modifier la date proposée.

La réponse à la deuxième question s'appuie sur des données plus tangibles. L'examen pétrographique a révélé que le bloc qui a servi à la fabrication de la statue avait été extrait dans un lieu peu éloigné de la Fontaine-Blanche. Deux possibilités principales ont été retenues :

1) sur le territoire même de la commune de Plougastel, des filons de kersantite localisés aux abords des villages de Porsguen et de Kermoguer (fig. 5) où des traces d'exploitation ancienne ont été repérées, soit une distance qui n'excède pas trois kilomètres au sud de l'endroit de la trouvaille ;

2) dans la commune de Logonna-Daoulas, sur la rive droite de la rivière de L'Hôpital-Camfrout (abords du château de Rosmorduc), des filons plus importants, anciennement exploités également. L'éloignement est alors de huit kilomètres à vol d'oiseau. La première localisation mérite une attention particulière : une occupation gallo-romaine est attestée à la fois sur le site côtier de Porsguen (trouvaille monétaire) [22], sans compter l'intérêt que présente le terme *guen* (cf. *supra*), et à Kermoguer, toponyme où le breton *moguer* (équivalent de *maceriae* : ruines) évoque à coup sûr un habitat antique. Peut-être ne serait-il pas tout à fait vain de rechercher dans ces parages les traces d'une exploitation antique de la kersantite et même d'un atelier de sculpture.

Car c'est bien d'atelier qu'il faut parler. La qualité de l'œuvre atteste que son auteur n'était pas un sculpteur occasionnel, mais un véritable

(21) *De Bello gallico*, VI, 17-18.

(22) P. DU CHATELLIER, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, Rennes-Quimper, 1907, p. 114.

artiste qui n'en était plus à son coup d'essai. *A priori*, il n'y a pas de raison de lui refuser une origine locale. Qu'on n'ait pas retrouvé d'autres sculptures issues du même milieu pourrait faire douter de l'existence d'un tel atelier. On répondra que l'histoire de la statue de la Fontaine-Blanche prouve, d'une manière paradoxale, que d'autres trouvailles dans les mêmes circonstances sont encore possibles, mais que c'est aussi un miracle que cette statue ait été conservée. On peut donc espérer que des œuvres ayant comme celle-ci échappé de justesse à la destruction, viennent enrichir le dossier. Toujours est-il que la conclusion tirée est d'importance. Et ce n'est sans doute pas trop extrapoler ni exagérer la place d'une statue qui pourra paraître à certains bien modeste, que d'affirmer qu'on a ici la révélation brutale d'une plastique armoricaine que l'on croyait inexistante ou presque (23). Cet art nous apparaît comme un art jeune, encore maladroit et naïf, mais plein de vigueur et d'intensité. Pour le situer on peut commodément l'opposer à celui qui a donné naissance à une œuvre importée de la Méditerranée, trouvée en un lieu pas trop éloigné de là : il s'agit de l'Hercule de Plomarc'h en Douarnenez (Finistère), statue en marbre de Carrare, d'excellente qualité par le traitement de l'anatomie, mais, poncif répété pendant des siècles, elle est l'image d'un art vidé en grande partie de son contenu spirituel et qui a perdu son souffle créateur (24).

Bien que l'on ignore tout du destin de cette sculpture locale du début de notre ère, on peut se demander déjà si elle n'a pas constitué le vieux tronc sur lequel a fleuri la sculpture bretonne de la fin du Moyen Âge et de la Renaissance, continuité constatée en bien d'autres régions de France. La richesse exceptionnelle de Plougastel en œuvres d'art travaillées dans le kersanton n'en est-elle pas le premier indice ? Il faudrait tenter de retrouver d'autres jalons anciens, par exemple dans l'art roman. C'est donc un nouveau domaine de recherches qui s'ouvre aux spécialistes.

UN CULTE DE LA FÉCONDITÉ ET SES SURVIVANCES

« L'exaltation » des organes génitaux masculins était la caractéristique principale de la statue de la Fontaine-Blanche, avons-nous dit. Nombreuses sont, dans les civilisations anciennes de la Méditerranée, les représentations sculptées phalliques qui peuvent lui être rapprochées. J.-A. Dulaure dans un ouvrage ancien mais qui demeure une somme d'érudition irremplacée, accumule les exemples empruntés à l'Égypte, au Moyen-Orient, à l'Inde, à la Grèce ou à Rome (25). Tantôt la divinité masculine, que ce soit Osiris, Adonis, Siva, Hermès ou Priape, est montrée avec un

(23) Il faut ajouter que l'on pensait couramment que le kersanton n'avait pas été utilisé pour la taille avant la fin du Moyen Âge. Une hache polie trouvée en rivière du Faou était, à notre connaissance, le seul indice d'une exploitation plus ancienne de cette roche.

(24) Cette œuvre a figuré sur la couverture du n° 74 (septembre 1974) de la revue *Archeologia*, numéro consacré à la Bretagne romaine.

(25) J.-A. DULAURE, *Des divinités génératrices ou du culte du Phallus chez les anciens et les modernes*, Paris, Société du Mercure de France, 1905, 340 p. (réédition de l'ouvrage paru en 1805).

phallus disproportionné, tantôt c'est un phallus isolé qui tient lieu de simulacre du dieu, par exemple les nombreux *lingas* de l'Inde ou les deux phallus colossaux qui avaient été érigés à l'entrée du temple de Hiérapolis en Syrie. Dans d'autres cas encore, l'image du phallus en bois ou en pierre est assimilée à un objet sacré autour duquel s'ordonnent des cérémonies comme les phallophories de Dyonisos en Grèce ou les processions de Liber Pater à Rome. Quel que soit le type de représentation, le phallus évoque d'emblée un culte de la fécondité. Même si dans la réalité les choses ne sont pas aussi simples, plusieurs textes antiques attestent cette signification. C'est ainsi que saint Augustin rapporte : « *C'est une coutume considérée comme très honnête et très religieuse parmi les dames romaines d'obliger les jeunes mariées à venir s'asseoir sur la masculinité monstrueuse et surabondante de Priape* » (26). De semblables pratiques sont connues loin de là, dans plusieurs temples de l'Inde. Ce sont des manifestations d'une religion naturelle, encore fruste, qui puise ses origines à l'époque préhistorique et dont on retrouve les traces dans différentes civilisations primitives du globe.

La statue de Plougastel doit donc être considérée selon toute vraisemblance comme le témoignage d'un culte local de la fécondité, encore vivant à l'époque gallo-romaine. On ne sait rien des rites anciens de ce culte qui paraissent être oubliés au XIX^e siècle (cf. *supra*), mais les mutilations que la statue a subies au sexe et des survivances dans le christianisme laissent penser qu'ils n'étaient pas très différents de ceux qu'on pratiquait à Rome ou en Inde. Les exemples de frictions contre des statues de saints dans le but d'obtenir des enfants sont couramment cités. P. Sébillot mentionne celui d'une chapelle des environs de Pleubian (Côtes-du-Nord) où, « *le jour du pardon, un saint Nicolas vermoulu se balançait au bout d'une corde jetée au travers d'une poutre, et les paysannes, soulevant tour à tour leurs jupes, se frottaient désespérément le ventre au fétiche fécondant* » (27). Le polissage perceptible sur le thorax du dieu de la Fontaine-Blanche, et uniquement à cet endroit, est sans doute le souvenir de tels frottements.

Ces exemples sont à rapprocher des frictions contre des pierres ou des menhirs, dans un but identique. Ainsi en était-il au menhir de Kerloas en Plouarzel (Finistère), à la base duquel subsistent deux protubérances qui figurent certainement les testicules, et contre lesquelles les jeunes mariés venaient se frotter le ventre nu, l'homme étant sûr d'obtenir des enfants mâles, la femme d'être la maîtresse absolue de la maison, dit-on (28). Il semble que le concept de fécondité soit ici associé à celui de la puissance. Peut-être faut-il voir dans ce menhir la marque d'un culte plus ancien que celui de Plougastel, remontant à une époque où le génie de la fécondité n'était pas encore anthropomorphisé et seulement symbolisé par une pierre grossièrement taillée et dressée, évoquant l'organe sexuel masculin. Une

(26) *De Civitate Dei*, liv. VI, ch. IX.

(27) P. SÉBILLOT, *Le folklore de France*, Paris, 1968, t. IV, p. 169.

(28) Cf. E. VALLIN, *Voyage en Bretagne, Finistère*, Paris, 1859, p. 139-140.

étape intermédiaire pourrait alors être constituée à l'âge du fer par des stèles plus élaborées, auxquelles on a donné la forme sans équivoque de phallus, telles qu'on en a recensées un certain nombre en Bretagne occidentale (29) et récemment encore à Ploumoguier (Finistère) [30]. Dans un troisième stade coïncidant approximativement avec l'époque gallo-romaine, on serait arrivé à des représentations figurées et réalistes du type de celle de la Fontaine-Blanche.

D'autres survivances locales d'un culte de la fécondité nous éclairent sur les pratiques anciennes. La plus célèbre est rapportée par Cambry. Il existait jadis sur le territoire de Lambézellec (aujourd'hui en Brest), sur la rive gauche de l'estuaire de la Penfeld, une chapelle consacrée à saint Guénolé (saint Guignolet, selon Cambry). On y voyait une statue du saint breton présentant la particularité d'être traversée par une cheville de bois figurant le sexe. Les femmes stériles de la contrée qui venaient demander à saint Guénolé leur guérison, rapaient la cheville et absorbaient la sciure obtenue dans de l'eau de la fontaine qui jaillissait de la paroi rocheuse, à l'intérieur même de la chapelle. La cheville « miraculeuse » que l'on poussait par derrière se régénérerait au fur et à mesure ! Ces pratiques restèrent en vigueur au moins jusqu'au milieu du XVIII^e siècle (31). Des rites identiques à celui de la chapelle Saint-Guénolé de Brest sont attestés en d'autres lieux de France, par exemple à Bourg-Dieu (diocèse de Bourges), où l'on venait consulter saint Greluchon, ou au Puy-en-Velay où le guérisseur était saint Foutin. A ces noms on peut en ajouter encore qui évoquent des spécialistes de la fécondité, comme saint Génitur ou saint Amateur (32). En Bretagne, à Lamballe (Côtes-du-Nord), les femmes qui ne pouvaient avoir d'enfants participaient au pèlerinage de saint Amateur qui avait lieu le deuxième dimanche de juillet (33).

On aura remarqué que dans la plupart des cas ces rites de la fécondité utilisent l'eau, et la découverte du dieu de la Fontaine-Blanche est elle-même associée à une source sacrée.

(29) BENARD LE PONTOIS, *Le Finistère préhistorique*, Paris, 1921, p. 262 et sq.

(30) D.A.H.B., *Une stèle gauloise à Kerlohou en Ploumoguier (Finistère)*, dans *Archéologie en Bretagne*, n° 9, 1^{er} trimestre 1976, p. 14.

(31) CAMBRY, *Voyage dans le Finistère*, 1835, p. 238. Dulaure qui avait rencontré Cambry écrit (*op. cit.*, p. 212) que la chapelle fut fermée en 1740 ; avant le milieu du XIX^e siècle elle était en ruines (cf. TOS-CER, *Le Finistère pittoresque*, Brest, 1908, t. I, p. 106, avec dessin). Il y a quelques années ces ruines ont fait l'objet d'un dégagement et d'un nettoyage par les Guides Bleimor (1971), puis par les Chevaliers de Bretagne (1972), sous la direction de MM. Loarer, Le Coz et Kohler. Ceux-ci ont bien voulu nous ouvrir leurs dossiers et nous les en remercions. Nous avons nous-même recueilli des fragments de céramique sigillée dans l'argile qui liait les moellons des murs, signes d'une occupation antique. Considérant l'intérêt que présente ce site chargé d'histoire et qui de surcroît s'inscrit dans un cadre boisé, près des eaux calmes de la Penfeld, agréable lieu de promenade pour les Brestois s'il était mis en valeur, une demande de classement avait été entreprise. Simple coïncidence fortuite ou relation de cause à effet ? Quelques jours plus tard les ruines étaient rasées dans des conditions qu'on ne peut qualifier que d'aberrantes et de lamentables.

(32) DULAURE, *op. cit.*, p. 209 et sq.

(33) P.-Y. SÉBILLOT, *Le folklore de Bretagne*, Paris, 1968, t. I, p. 3.

C'est qu'en effet l'eau a été considérée très tôt comme l'un des principaux éléments féconds de la nature dans ses manifestations végétales mais aussi animales. Il n'est donc pas surprenant que des pratiques ayant pour but de faciliter la génération des humains prennent place dans un culte naturiste plus vaste et soient liées à des rites agraires ou pastoraux. Il existe encore à la Fontaine-Blanche, de l'autre côté du chemin, un bassin alimenté par la même source, où l'on faisait boire rituellement bovins et chevaux, preuve que les bienfaits de ce culte ne se limitaient pas aux hommes. De tels exemples sont connus en d'autres lieux de Bretagne. Différemment, le folkloriste Van Gennep relève dans plusieurs civilisations anciennes, au Mexique, en Inde et en Grèce, que le phallus était utilisé rituellement non comme organe reproducteur mais comme organe pouvant émettre un liquide, l'urine, assimilée symboliquement à la pluie. Ainsi, dans un temple du nord de l'Inde, il fallait arroser sans cesse le phallus du dieu Mahadeva pour éviter la sécheresse (34).

Même si les indices sont encore peu nombreux, on peut penser avec vraisemblance que l'on visitait le dieu de Plougastel non seulement pour lui demander des enfants mais aussi pour obtenir des récoltes abondantes et des troupeaux nombreux. Autant qu'une divinité spécialisée de la génération, il pourrait s'agir d'une divinité aux attributions plus larges, d'un dieu de l'Abondance. A cet égard la statue de la Fontaine-Blanche mérite d'être rapprochée de deux autres représentations de dieux de l'Abondance trouvées en Gaule et qui présentent de commun l'exhibition du phallus :

1) une statue de Mercure provenant de Saint-Bertrand-de-Comminges, qui était caractérisée par le phallus et une corne d'abondance remplie de fruits (35) ;

2) une statuette en bronze du musée de Rouen figurant Priape relevant sa tunique pour montrer son phallus, tenant dans la main droite une faucille, tandis que le pan relevé de son vêtement est rempli de fleurs et de fruits (36).

Ces deux comparaisons posent le problème de l'identité du dieu de Plougastel. Doit-il être assimilé à une divinité du panthéon gaulois ? En l'absence d'attributs, hormis le *torques*, et en raison de la disparition de la tête, toute tentative d'identification s'avère aléatoire. On peut noter seulement que sur plusieurs documents figurés d'époque gallo-romaine, tels que sur l'autel de Reims (37), c'est le dieu cornu, appelé parfois Cernunnos, qui apparaît comme le dieu de la fécondité terrienne (38). Il n'est pas rare non

(34) VAN GENNEP, chapitre complémentaire à l'étude de Dulaure, *op. cit.*, p. 320 et sq.

(35) DULAURE, *op. cit.*, p. 180.

(36) E. ESPERANDIEU et H. ROLLAND, *Bronzes antiques de la Seine-Maritime, XIII^e supplément à Gallia*, Paris, C.N.R.S., 1959, p. 42-43.

(37) F. BENOÎT, *op. cit.*, fig. 137.

(38) P.-M. DUVAL, *Les dieux de la Gaule*, Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1976, nouvelle édition, p. 46-49.

plus que Cernunnos soit représenté avec le *torques*. Mais ces remarques ne suffisent pas pour dire que c'est lui qu'on vénérât à la Fontaine-Blanche. D'ailleurs on connaît en Gaule par la statuaire un grand nombre de divinités locales de l'Abondance qui ne présentent que des parentés lointaines ou même aucune ressemblance avec le grand dieu gaulois. C'est pourquoi il peut être vain de vouloir replacer à tout prix le dieu de Plougastel dans le panthéon celtique, alors qu'il s'agirait plus simplement de l'un de ces innombrables génies locaux dont la notoriété ne dépassait pas les limites du canton. De la même façon que certains d'entre eux ont pu être plus ou moins confondus avec Cernunnos, l'iconographie a pu ultérieurement les assimiler au dieu romain Mercure, considéré lui aussi comme un dispensateur de richesses (cf. le Mercure priapique de Saint-Bertrand-de-Comminges).

C'est encore une métamorphose comparable qui a fait recouvrir plus tard ces divinités païennes par des saints du christianisme. En Bretagne occidentale, saint Guénolé, fondateur à la fin du VI^e siècle de l'abbaye de Landévennec, est celui qui paraît avoir le plus souvent tenu le rôle de saint de la fécondité. Si son culte est encore vivace sur le territoire de Plougastel, où une chapelle lui est consacrée, on n'en trouve pas trace dans celle de Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche. Là par contre, parmi ceux qui ont pris place, celui de saint Nicolas avait attiré très tôt notre attention. La statue en bois polychrome du XVIII^e siècle représente le saint évêque avec à ses pieds les trois petits enfants habituels, debout dans une baratte. Une tradition locale se rattache à cette image : il était de coutume de répondre aux enfants privés de la vue de leur mère au moment de l'accouchement qu'elle était allée chercher un petit frère dans la baratte de saint Nicolas à la Fontaine-Blanche. Saint Nicolas se tient à droite du maître-autel, tandis que de l'autre côté se trouve la statue de Notre-Dame-de-la-Fontaine. Si la Vierge est incontestablement la patronne des lieux, on peut se demander si saint Nicolas, de par son emplacement, ne fait pas figure de second et si la tradition rapportée n'est pas une forme édulcorée d'un ancien culte masculin de la fécondité ? En effet, on se souvient de la chapelle de Pleubian où saint Nicolas remplissait cet office et contre la statue duquel les femmes désirant avoir des enfants venaient se frotter le ventre, comme elles le faisaient en d'autres lieux sur l'image de saint Guénolé (39). Ainsi, bien que la tradition locale ne le dise pas clairement, il n'est pas impossible que le saint Nicolas de la Fontaine-Blanche se soit substitué au dieu antique à une date difficile à préciser. L'époque de la fabrication de la statue, le XVIII^e siècle, marque-t-elle l'introduction de ce nouveau culte ou celui-ci n'existait-il pas déjà antérieurement ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre et qui nécessiterait une nouvelle enquête.

La christianisation du culte primitif en suscite une autre : comment un lieu consacré à une divinité masculine a-t-il pu passer sous le vocable féminin de Notre-Dame ? Nous pensons que cette anomalie n'est qu'apparente,

(39) A. Bouet atteste ce rite dans le culte de saint Guénolé, cf. *Breiz Izel ou Vie des Bretons dans l'Armorique*, Rennes, 1918, nouvelle édition, p. 306, avec dessin d'Olivier Perrin, p. 304-305.

et de la même façon que la mixité existe aujourd'hui dans la chapelle de la Fontaine-Blanche grâce à de cultes masculins secondaires (saint Nicolas, mais aussi saint Claude, saint Fiacre, saint Eloi), dans l'Antiquité, le dieu de la fécondité pouvait être accompagné d'une parèdre, comme on l'a remarqué dans de nombreux sanctuaires de la Gaule. Par exemple, tel dieu de l'Abondance d'Alésia est accouplé à une déesse-mère (40). La consécration de la chapelle de la Fontaine-Blanche à Notre-Dame laisse également présumer l'existence d'une déesse-mère dont on n'a pas retrouvé la trace et à laquelle on aurait substitué le culte de la Vierge.

*
* *

Ces hypothèses, ces questions sans réponses assurées, dictent naturellement une conclusion où l'on insistera sur les directions de recherches que suggère la trouvaille de Plougastel. Elles touchent à des domaines très divers :

1) celui de la toponymie, avec les « *Fontaine-Blanche* » et l'utilisation du terme « blanc » dans la formation des noms de lieux bretons ;

2) celui de l'histoire religieuse, avec le problème maintes fois abordé en Bretagne de la pérennité et de l'évolution des cultes. L'histoire de la statue elle-même en fournit un nouvel exemple extrêmement concret. On notera encore le rôle de l'eau et la place tenue dans cette religion rurale par les fontaines sacrées. Le culte de la fécondité qui lui est lié mérite une vaste enquête ;

3) celui de l'art, plus neuf si l'on se souvient de la pauvreté de l'Armorique antique en sculptures. La statue de la Fontaine-Blanche permet certainement de poser un jalon important et renouvelle la problématique de la plastique armoricaine.

Au total une étude multiforme et pluridisciplinaire dont on a dit en introduction qu'elle était en cours de réalisation.

(40) F. BENOÎT, *op. cit.*, fig. 175.

J. PHILIPPE

Les groupes du cavalier à l'anguipède

Parmi les monuments anciens, les groupes équestres dits « cavalier à l'anguipède » occupent une place privilégiée, tant du fait de leur rareté en notre région qu'en raison du mystère qui entoure leur symbolisme.

En Bretagne, nous possédons à ce jour trois monuments de ce genre. L'un, trouvé au village de Guélen en Briec, est exposé au musée de Quimper ; le second, découvert à Kerlot en Plomelin est toujours conservé en cette commune, au château de Keraval ; le dernier exemplaire provient du hameau de Saint-Mathieu en Plouaret (Côtes-du-Nord) et agrmente aujourd'hui la place publique de cette ville. Tous trois ont été sculptés dans le granit de la région, mais au cours des temps, ces témoins lapidaires du passé ont subi bien des mutilations.

Ces groupes équestres monolithiques représentent un cavalier, revêtu du manteau gaulois, chevauchant un cheval qui se cabre vers la droite, l'ensemble étant porté par un monstre à buste d'homme (rarement de femme) dont les pieds se terminent en têtes de serpent (d'où leur nom d'anguipèdes).

De telles représentations iconographiques se rencontrent hors de Bretagne. De ce fait, il a été possible d'identifier les groupes bretons, au siècle dernier. Dans la région de l'Est — en pays vosgien tout particulièrement — et outre-Rhin, de Mayence à Stuttgart, ces monuments sont plus nombreux, mieux conservés, de dimensions plus modestes et parfois dressés au sommet de colonnes. En Grande-Bretagne, un unique exemplaire a été découvert, près de Cambridge.

L'aire géographique de la répartition des groupes du cavalier à l'anguipède en Europe de l'Ouest est bien délimitée. Aussi les archéologues qui, depuis plus d'un siècle, étudient ces monuments, affirment qu'il s'agit d'œuvres d'inspiration celtique que les Romains tentèrent d'imiter. Des dédicaces, gravées dans la pierre, en pays rhénan, ont permis de dater ces groupes de la seconde moitié du II^e siècle de l'ère chrétienne.

Bien que différents par certains détails, ces monuments figurent un même symbolisme. Depuis le siècle dernier, tant en France qu'en Allemagne, on étudie les groupes du cavalier à l'anguipède, appelés outre-Rhin « Jupiter au géant ». Et depuis cinquante ans, on a tenté de percer le sens mythologique de ces mystérieux monolithes.

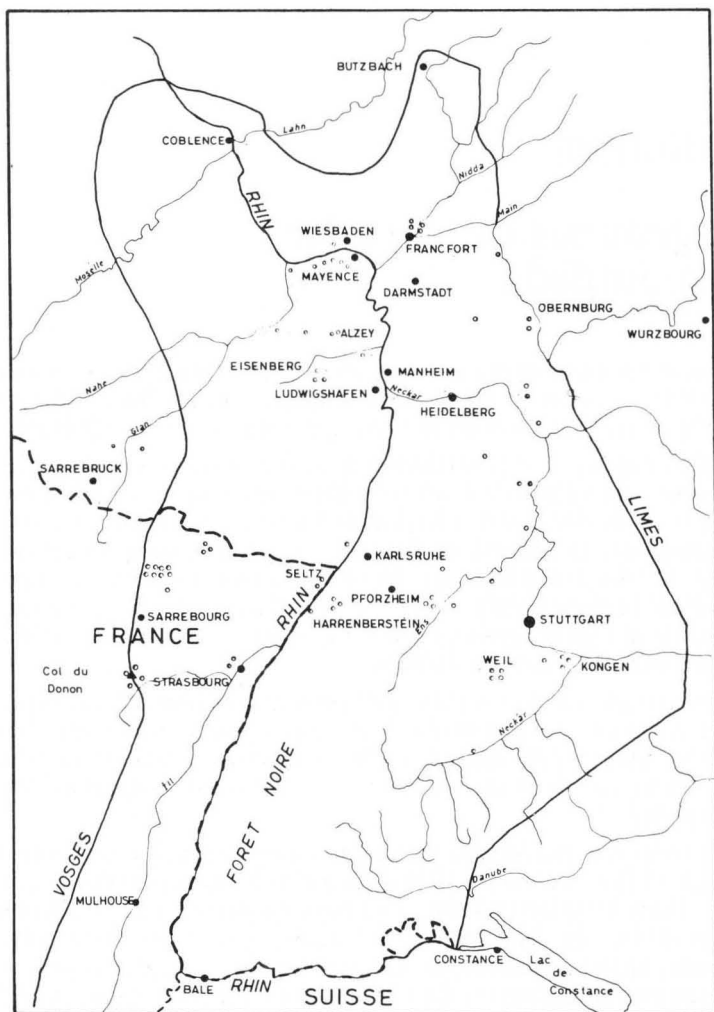


Fig. 1. - Carte de la répartition des groupes de Jupiter au géant dans la province de Germanie supérieure.

Si, généralement, on s'accorde à leur attribuer un symbolisme astral, basé sur la conversion du cheval vers la droite, que l'on retrouve dans l'ensemble des groupes, les avis sont partagés sur deux points : que représente le monstre anguipède ? quelles relations établir entre le cavalier et le monstre (ou géant) anguipède ?

Les archéologues ont recherché dans la mythologie des éléments qui puissent éclairer cette représentation. En ce qui concerne l'anguipède, M. Roussin cite un fragment de bas-relief en marbre, découvert à *Virunum*

de l'ancienne Norique, reproduit dans l'ouvrage *Les Mystères de Mithra*, par Franz Cumont, en 1902. On y distingue un personnage armé d'un glaive dispersant des monstres ayant la forme d'êtres humains dont les jambes se terminent chacune en un corps de serpent dressant la tête. S'agirait-il du culte mithriaque ?

Le rapprochement a paru plausible parce que le groupe du cavalier et anguipède se rattache à la période gallo-romaine qui est justement celle de l'apparition et du développement du culte de Mithra dans l'Empire romain

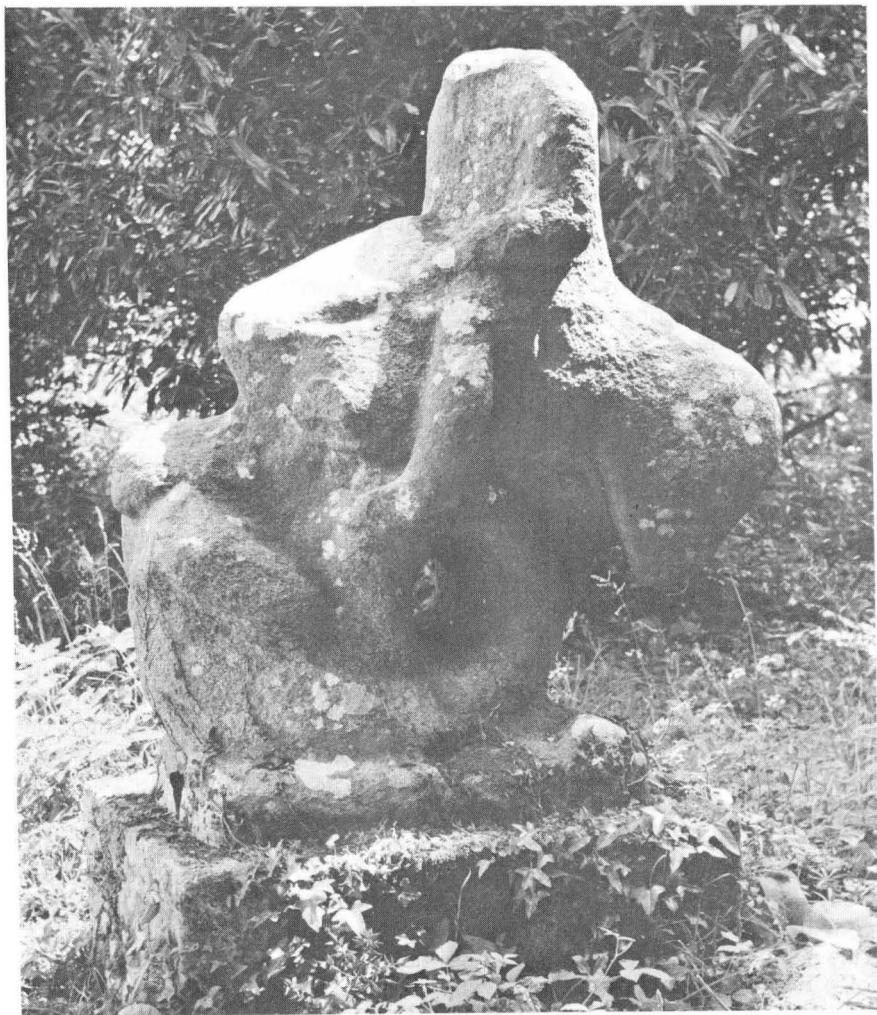


Fig. 2. - Plomelin, *château de Keraval*.

Groupe du cavalier à l'anguipède.

et notamment dans les Gaules. Mais constatons que le groupe est absent des ruines des sanctuaires de Mithra et comme l'anguipède a généralement représenté l'esprit du mal dans l'iconographie mythologique, on doit penser qu'il ne serait pas spécial au culte mithriaque.

Signalons, à ce propos, la découverte en Allemagne, à Hausen sur la Zaber, dans la région de Stuttgart, d'un tambour en pierre représentant un combat de géants. Dans quatre groupes, Jupiter, Hercule, Vulcain et Mars sont aux prises avec des monstres anguipèdes. La pierre où furent sculptées ces scènes constitue la partie inférieure d'une colonne portant vraisemblablement le groupe classique du *Gigantenreiter*. La découverte, dans la même région de Hausen, d'une colonne dédiée à Jupiter avec ses divers éléments, tend à corroborer cette assertion.

A une certaine époque, on crut trouver dans le groupe du cavalier au géant la représentation symbolique de la victoire des Romains sur leurs ennemis. Mais une telle interprétation ne concorde guère avec ces groupes équestres que l'on ne saurait confondre avec ceux qui figurent un cavalier cuirassé dont la monture est parfois supportée par un personnage, comme dans le groupe de Grand.

Dans l'hypothèse où le géant anguipède figure l'esprit du mal, on peut penser que ces monuments représentent un dieu vainqueur, le plus grand de tous, Taranucus (ou Taranis), maître suprême du Temps, invoqué ici pour qu'il assure protection aux récoltes et, partant, prospérité économique à ceux qui érigent en son honneur de tels monuments dans les *latifundia*. Au temps du syncrétisme, la divinité des Celtes deviendra le Jupiter romain. Dès lors, on a affaire à l'*interpretatio romana* accroissant les difficultés du fait de l'évolution dans la représentation où des variantes se rencontrent dans l'attitude du cavalier comme dans celle du monstre anguipède. Si bien que tantôt il s'agit d'une soumission acceptée du géant au dieu vainqueur, tantôt il semblerait qu'il y ait eu lutte entre le cavalier et l'anguipède, les traits de ce dernier trahissant une souffrance extrême.

Il eût été intéressant de voir l'aspect des visages dans nos trois groupes bretons. Malheureusement, les têtes ont été brisées, sans doute pour détruire l'image d'un culte païen. Un autre point intrigue aussi les archéologues : il s'agit des anguipèdes dont le buste indique bien qu'il s'agit de femmes. Ces cas sont relativement rares, mais on s'interroge sur la signification de ces nouvelles démons dont nous possédons un exemple dans le groupe de Plouaret.

Si les avis sont partagés, cela tient aux différences constatées dans l'attitude des personnages. Au terme de l'inventaire des groupes du cavalier et anguipède, il deviendra plus aisé d'en comparer les éléments et, par conséquent, d'en cerner d'un peu plus près la signification. Pour le moment, celle-ci demeure enveloppée d'un certain mystère ; c'est ce qui nous incite à poursuivre et à approfondir nos recherches sur ces monuments.

P.-R. GIOT

Un aspect méconnu du déclin du Bas-Empire

Le scientifique qui travaille pour les archéologues ou les historiens a quelquefois, sinon l'impression de jeter des perles aux cochons, du moins de prêcher dans le désert ou de s'être donné du mal pour rien. La réciproque doit bien être vraie.

Il y a bientôt vingt ans, désirant une étude sur les effets des débuts de l'agriculture sur le paysage végétal, j'ai fait venir en Bretagne des collègues distingués de l'Institut de bio-archéologie de l'université de Groningue, alors, avec les Danois, les meilleurs spécialistes de ces questions. Il fut décidé d'étudier les séquences palynologiques des tourbières bombées du Finistère, les tourbières de Menez-Cam à Spézet, pour les Montagnes Noires ; les tourbières de Saint-Michel-de-Brasparts et du Cloître-Saint-Thégonnec pour les monts d'Arrée. Ce que je désirais concernait le néolithique et l'âge du bronze. Mais évidemment dans la mesure où les couches supérieures des tourbières n'avaient pas été enlevées par leur exploitation comme combustible, les périodes plus récentes furent étudiées en même temps. Les résultats des travaux du docteur W. Van Zeist et de ses collaborateurs furent publiés en version française résumée dès 1963 (1) et en détail en anglais en 1964 (2). Notons d'ailleurs que les tourbières littorales si bien étudiées par ailleurs par Mme M.-T. Morzadec-Kerfourn ne permettent jamais d'atteindre les périodes historiques.

Les décomptes polliniques et les diagrammes de W. Van Zeist montrent une grande activité agricole durant l'âge du fer, avec de grands défrichements et le recul corrélatif de la forêt. Son étude concernait le bassin de Châteaulin, autrement dit le Poher. Mais ces implantations agricoles gauloises doivent correspondre à celle des fermes indigènes qui se sont merveilleusement montrées à nous en prospection aérienne dans les conditions exceptionnelles de la sécheresse du printemps 1976, du moins dans une zone similaire entre Quintin et Rostrenen au-dessus de laquelle nous avons eu l'occasion de voler au court moment favorable.

(1) *Noroi*, t. X, 1963, p. 5-19.

(2) *Palaeohistoria*, t. X, 1964, p. 157-180, 13 hors-texte.

Par contre, durant la fin de la période gallo-romaine, un déclin très marqué de l'activité humaine se note d'une manière saisissante sur les trois diagrammes polliniques. A de plus faibles pourcentages de plantes herbacées qu'auparavant, à une diminution des pollens de blé, correspond la reprise de la forêt. Dans la séquence de Spézet ce minimum des traces de cultures a fait l'objet d'une datation radiocarbone donnant 285 ± 60 A.D. (en « calibrant » on obtient 295 A.D.). Ensuite, avec le Moyen Age, il y aura une reprise des défrichements, recul de la forêt, extension des cultures de blé et surtout de seigle. Le chanvre apparaît (à moins que ce ne soit pour partie le houblon, les deux pollens sont identiques). On notera aussi l'apparition du chataîgnier dans le cours de l'occupation romaine, ce qui confirme l'origine introduite de cette essence.

A la suite des troubles du III^e siècle, des invasions et des raids barbares, des bagaudes, le déclin économique et démographique du Bas-Empire est une donnée classique. Il est remarquable de le voir exprimé si nettement dans l'histoire de la végétation du Poher. On peut même penser que la récession des cultures suit l'abandon de Carhaix comme capitale des Osismes au profit d'une localité côtière fortifiée (Brest sans doute). Ces données botaniques sont publiées depuis presque quinze ans. On est stupéfait que jusqu'ici aucun historien ou archéologue armoricain ne s'en est aperçu et n'y fait allusion.

Il est évident que des études complémentaires sur ces tourbières bombées, en multipliant les sondages et leur dépouillement (qui est un travail de bénédictin pour lequel le personnel manque) permettrait de figurer ces conclusions. Mais il était déjà très satisfaisant de retrouver les mêmes processus tant à Spézet qu'à Saint-Michel-de-Brasparts et au Cloître-Saint-Thégonnec.

Les évaluations de la population armoricaine au Bas-Empire, suite à ce déclin, sont très divergentes. On a pu estimer que les deux tiers en avaient disparu, ce qui est peut-être raisonnable, ou que le pays était quasiment devenu un désert, ce qui est plus excessif. Mais l'on comprend que les autorités romaines aient eu le souci de combler quelque peu ces vides devenus dangereux, d'autant plus qu'ils avaient besoin de main-d'œuvre pour servir et nourrir les troupes couvrant ces frontières maritimes, de manière d'ailleurs bien légère et discontinue. Il n'est donc pas étonnant, et c'est désormais l'avis des historiens comme des archéologues, qu'une première phase de l'émigration bretonne ait eu lieu dès la fin du Bas-Empire, transfert de populations organisé par les autorités romaines, dans le cadre plus général des répartitions des insulaires britanniques un peu partout dans l'Empire, comme pour toutes les populations de l'ètes (3). Parlant la même langue que les Armoricains, ces Bretons insulaires avaient d'autant moins de mal à s'acclimater.

(3) L. FLEURIOT et P.-R. GIOT, *Early Brittany*, dans *Antiquity*, t. LI, 1977, p. 106-116, ill. Voir aussi la thèse de doctorat de L. Pape, *La civitas des Osismes à l'époque gallo-romaine*, 1975, dactyl.

RENÉ SANQUER

Les mottes féodales du Finistère *

M. Michel de Bouard, un des meilleurs spécialistes français en la matière, écrivait, dans un ouvrage récent (1) : « *Il est surprenant qu'un élément de civilisation aussi répandu que la motte féodale dans les sociétés européennes du Moyen Age ait fait l'objet d'aussi peu de recherches* » et un auteur britannique confirme : « *Un des rares faits certains concernant les mottes, c'est que nous savons très peu de choses d'elles* » (2). La motte féodale, en effet, a connu dans l'Europe médiévale une extraordinaire diffusion, depuis le Danemark jusqu'à l'Italie, en passant par les pays danubiens, et depuis l'extrême ouest de la France jusqu'aux confins de l'Elbe. Cependant, maintes fois, on a souligné que les plus nombreuses sont localisées dans l'ouest de la France, en Normandie, Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes. Dans ces régions elles abondent, mais il est difficile d'en connaître la densité exacte. En effet l'étude des mottes a commencé tardivement, guère avant le XX^e siècle. Pendant longtemps, elles furent confondues avec les tumulus préhistoriques et avec les fortifications gauloises ou romaines, bien que quelques esprits perspicaces les aient attribuées au Moyen Age dès le XIX^e siècle. Aujourd'hui encore, il est hasardeux de se fier aux chiffres proposés par les répertoires. Prenons l'exemple du département du Finistère : P. du Châtellier, dans ses *Epoques* parues en 1907, dénombrait 282 mottes et camps. Un de nos confrères, M. Le Goaziou, érudit morlaisien, dans une étude rédigée vers 1965 (3), obtenait, en

* Conférence prononcée devant le congrès de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne à Guingamp le 7 septembre 1977.

- (1) M. DE BOUARD, *L'archéologie du village médiéval, la motte*, éd. Centre belge d'histoire rurale, Louvain-Gand, 1967, p. 35-55. *Id.*, *Manuel d'archéologie médiévale*, Paris, 1975, p. 90-103. Je reconnais toute ma dette à l'égard de M. de Bouard dans le texte qui va suivre. Je rappelle que le but de cette chronique n'est pas de présenter un travail original mais de faire, pour nos confrères, le point de chaque question importante lorsque l'occasion en est offerte.
- (2) B. HOPE-TAYLOR, *The excavation of a motte at Abinger in Surrey*, dans *The archaeological Journal*, t. CVII, 1950, p. 15.
- (3) LE GOAZIOU, *Etude géographique et numérique des mottes féodales dans le Finistère*, inédit. Je remercie vivement M. Le Goaziou de m'avoir autorisé à utiliser son texte à ma convenance.

complétant par ses observations personnelles les listes de J.-M. Abgrall (4), L. Le Guennec (5), J. Mével (6), le chiffre de 163 mottes. Enfin, M. R. Le Han, dans un mémoire d'études supérieures soutenu devant l'université de Brest en 1967, sous la direction de M. J. Favier, en recensait 120 (7).

Il n'est pas certain que dans ces listes les mottes proprement dites n'aient pas été confondues avec les enceintes, les camps et les fortifications de terre en général, difficiles à dater avec précision. Mais, sans grand risque d'exagérer, on peut proposer, pour le seul département du Finistère, un chiffre de mottes proprement dites voisin de la centaine. Encore faut-il tenir compte du fait que, d'une part, toutes les mottes finistériennes actuelles ne figurent pas dans ces répertoires et que, d'autre part, beaucoup ont été rasées avant la rédaction de ces études. Nous prions d'ores et déjà nos confrères d'excuser les oublis et les erreurs qu'ils constateront, et de ne pas hésiter à solliciter des rectifications et des compléments dont je ferai part bien volontiers dans les prochaines chroniques.

Mais ce seul nombre autorise une première remarque : il est très élevé. Beaucoup plus grand que celui des châteaux forts postérieurs, construits en pierre. Si l'on admet que le château est le symbole de la puissance, le grand nombre de mottes féodales offre l'image d'une autorité très diluée, d'une « société en miettes » où de petits groupes d'hommes cherchaient refuge auprès d'un protecteur tout proche. Le report sur une carte de la liste de M. Le Goaziou (cf. annexe 1, fig. 6) donne une bonne idée de ce « pullulement » des mottes dans le Finistère et permet déjà de distinguer certaines disparités dans leur distribution. Deux zones de forte implantation se détachent au milieu d'un paysage plus clairsemé : tout le nord du département, depuis Plouigneau jusqu'à Ploumoguer, montre une grande densité, avec une extraordinaire concentration entre Lesneven et Landerneau. Le sud-est, de Scaër à Concarneau et Quimperlé, offre également un semis très serré. Par contre, le centre, à l'exception des environs de Carhaix, est à peu près vide, ce qui peut s'expliquer par l'infertilité du sol et les difficultés du relief. Il est plus surprenant de constater que les presqu'îles (Cap-Caval, Cap-Sizun, presqu'île de Crozon, Pointe Saint-Mathieu) et le littoral dans son ensemble, ont fixé peu de mottes, ce qui semble écarter l'explication de leur origine par un danger venu de la mer.

La seconde remarque qui vient à l'esprit, en effet, concerne l'implantation des mottes. Leur répartition obéit-elle à un projet particulier ? Les a-

(4) J.-M. ABGRALL, *Mottes féodales*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 54-85.

(5) L. LE GUENNEC, *Les mottes féodales du pays de Morlaix*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 86-105. L. Le Guennec avait également préparé une édition revue et corrigée de Toscer, *Le Finistère pittoresque*, Brest, 1906, éd. Kaigre, 1^{re} partie, pays de Léon et de Tréguier. Ce travail ne vit pas le jour. Il fut reproduit en quatre exemplaires dactylographiés. M. Le Goaziou a pu consulter l'un d'entre eux, conservé à la bibliothèque municipale de Morlaix.

(6) J. MÉVEL, *Mottes féodales*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLIII, 1916, p. 103-107. M. Le Goaziou cite en dernier lieu une étude de M. Le Gall que je n'ai pu identifier.

(7) R. LE HAN, *Les mottes féodales dans le Finistère*, D.E.S. d'histoire médiévale soutenu devant le collège littéraire universitaire de Brest en 1967.

t-on construites dans un but déterminé, en relation avec des problèmes stratégiques dépassant le cadre local ? L'hypothèse avancée par M. R. Le Han évoque la création d'un réseau défensif dirigé contre les Normands, dont la fin des invasions correspond dans le temps à l'apparition des premières mottes. Il pense que les habitants des mottes pouvaient correspondre de proche en proche par signaux (des feux la nuit, de la fumée le jour) et que l'on annonçait ainsi l'approche d'une flotte dangereuse pour permettre aux paysans de se regrouper dans l'enceinte entourée de douves. C'est, en somme, le principe des tours génoises sur le littoral corse.

Mais, pour prouver cette hypothèse, il faudrait établir que depuis chaque motte on en voit une autre, qu'il n'y a aucun obstacle entre elles, dû en particulier au relief. Or, nous le verrons, une grande partie des mottes se cachent dans des fonds de vallée et cherchent la solitude. Il apparaît plutôt que la répartition des mottes correspond à la richesse agricole, privilégiant le nord et le sud du département.

Sur un plan secondaire, on constate un lien certain avec le réseau routier romain. Les voies antiques, construites pour affronter les siècles, étaient les seules utilisables pendant le Moyen Âge. Soit, par exemple, la portion de voie romaine allant de Kerilien en Plounéventer, dans le nord du Finistère, à la Pointe Saint-Mathieu (cf. annexe II, fig. 7). Chaque commune traversée par elle possède au moins une motte. Celles-ci ne sont pas établies directement sur la voie, mais postées à quelques centaines de mètres ou à quelques kilomètres, à portée de vue. Ainsi le chevalier et ses hommes pouvaient pousser une incursion rapide jusqu'à la route et revenir se terrer dans leur tanière. Peut-être les seigneurs percevaient-ils également quelque octroi ou péage aux dépens des marchandises et des hommes circulant sur ces grands chemins. Mais il est peu probable que des motivations purement économiques aient eu une grande place dans les esprits à cette haute époque.

Il est temps, maintenant, d'en venir à quelques définitions... Qu'est-ce qu'une motte ? Empruntons à M. de Bouïard sa description : « *Une motte, c'est un tertre, fait totalement de main d'homme, ou en partie, entouré d'un fossé, et souvent flanqué, ou entouré, d'une enceinte, que l'on nomme, en français basse-cour ou parfois bayle* ». M. le chanoine Danigo, notre confrère de la Société polymathique du Morbihan, a bien voulu me dire qu'en breton, le terme équivalent à « bayle » devait être *valy* ou *baly*, que l'on traduit trop souvent par « allée ».

Tel est l'état dans lequel la motte se présente à nos yeux, aujourd'hui (fig.1). Dans le passé, la motte portait une tour de bois, remplacée parfois par des constructions de pierre (donjon, rempart). Des documents d'époque l'attestent, dont le plus célèbre reste la tapisserie de Bayeux, qui date de 1068 (fig.2) — elle fut faite pour Guillaume le Conquérant —. Sur cette longue broderie, les places fortes de Dinan, Dol et Rennes sont représentées comme des mottes, mais il faut y voir simplement le symbole de toute fortification, car il n'est pas possible que Dinan, Dol et Rennes aient été réduits à une seule motte. La date de 1068 est d'ailleurs significative : au milieu du XI^e siècle, le système des mottes était suffisamment généralisé pour que les

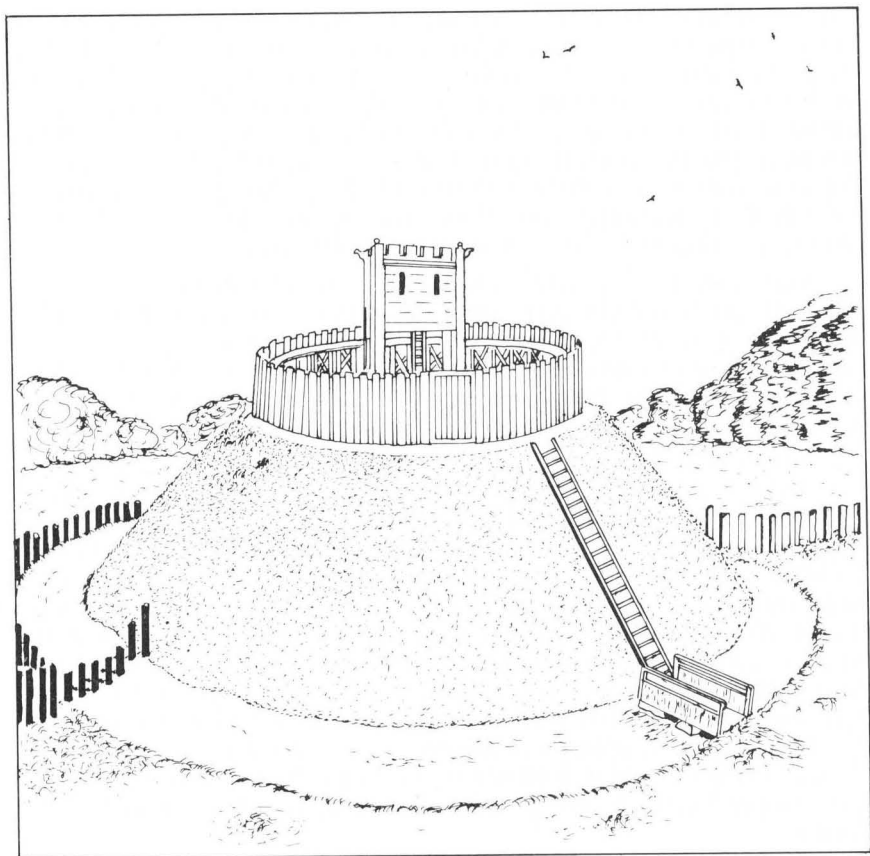


Fig. 1. — Restitution d'une motte féodale.

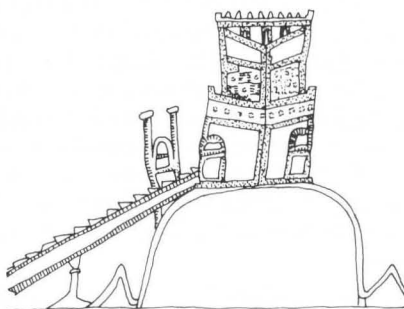
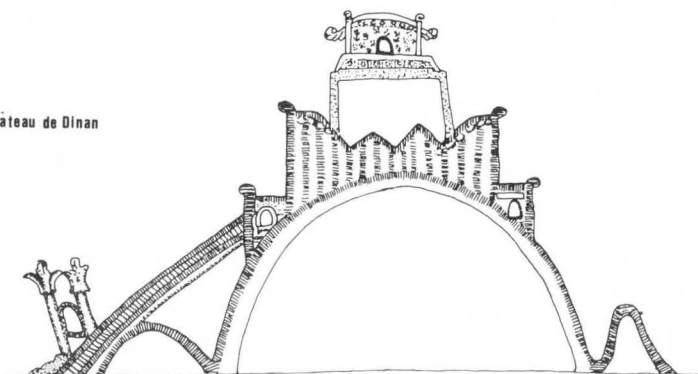
(D'après B. HOPE-TAYLOR, *Abinger in Surrey*, art. cité).

Normands, après la conquête de la Grande-Bretagne, l'aient imposé dans leur domaine. La motte est parfois « chapée », recouverte de dalles de pierre pour compliquer l'escalade, comme à Lesquelen en Plabennec.

Les premières ébauches de synthèse, concernant les mottes, furent des tentatives de typologie. On a cherché à les répartir selon leur forme, leur ampleur, leur situation sur le terrain.

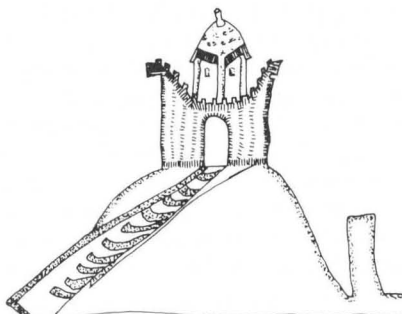
La forme la plus fréquente est le tronc de cône. Sur le plan horizontal, la motte est ronde ou ovale. Le diamètre décroît de la base au sommet. Sur le plan vertical, elle offre l'image d'un trapèze plus ou moins écrasé. Mais on connaît aussi des mottes de plan quadrilatéral, avec des angles nettement marqués. Apparemment, les mottes quadrilatérales sont les plus récentes. On trouve aussi des mottes groupées par deux ou trois, très proches, séparées par un simple fossé. C'est le cas des mottes des Granges, en Plouédern, dans le Nord-Finistère. On les explique mal.

Le château de Dinan



Le château de Dol

&



le château de Rennes

d'après la tapisserie de Bayeux

Fig. 2. — Places fortes de Dinan, Dol et Rennes d'après la tapisserie de Bayeux.

La motte est à ce point généralisée vers 1068 qu'elle désigne symboliquement toute fortification.

Quant à la situation sur le terrain, au site proprement dit, aucune règle n'a pu être mise en évidence : certaines mottes sont bâties en rase campagne et, alors, leurs seules défenses sont la hauteur du tertre, la profondeur du fossé, la robustesse des palissades. Parfois, au contraire, les mottes se fixent sur un site naturellement protégé : une hauteur, un éperon, un fond de vallée marécageux, une île ou un méandre. La situation en fond de vallée est une des plus fréquentes. La proximité des versants n'était pas une contre-indication, car les armes de jet ne portaient pas à plus de 50 mètres.

Mais ces classements typologiques n'ont rien expliqué jusqu'ici. Que sait-on de plus quand on a dit qu'il y a des mottes ovales, circulaires, tronconiques, quadrangulaires, des mottes primaires, des mottes évoluées ? Rien, en ce qui concerne la compréhension de ce genre de fortification. Ce type d'installation n'a pas connu de formes très différentes d'un pays à l'autre, d'un bout de l'Europe à l'autre. Par contre, dans une seule région, même restreinte, toutes les variétés typologiques sont représentées, offrant la plus grande diversité.

Peut-être faut-il prendre le problème d'un point de vue historique ? Le mot lui-même, « motte », vient du latin *motta* mais a vraisemblablement une origine prélatine. Il désigne au départ une simple motte de terre et a déjà, dès les débuts, une valeur symbolique : au IX^e siècle, dans quelques textes lombards, à propos du rite de la « tradition », le don d'une terre à un vassal est symbolisé par la remise d'une motte de terre. Puis le mot en vient à désigner un amas de terre, une accumulation de mottes, et, plus particulièrement, la levée de terre qui limite le bief d'un moulin. Cela est à mettre en parallèle avec le fait déjà mentionné que de nombreuses mottes sont situées dans des vallées marécageuses et flanquées d'un étang. Les plus anciennes mentions écrites datent du X^e siècle et désignent toujours un lieu-dit situé dans une vallée. Sans doute ce lieu-dit était-il une prairie humide, de laquelle il était facile d'extraire des mottes de terre pour construire ou entretenir la chaussée d'un moulin. Peut-être des fouilles très fines permettraient-elles de reconnaître les mottes de terre elles-mêmes dans la coupe du tertre féodal, comme cela se vérifie couramment sur les fortifications de l'âge du fer, à Erquy notamment.

Dès le second quart du XI^e siècle, le mot désigne l'habitation fortifiée que nous appelons « motte féodale » — certains refusent ce mot trop précis, pour celui de « motte castrale », quelque peu pléonastique.

D'ailleurs le terme « motte » appartient longtemps au langage parlé. Dans la langue écrite il n'est employé que rarement, et au XII^e siècle seulement, à partir de 1140 sous la plume d'Orderic Vital et de Suger.

Le terme « motte » n'est nullement exclusif d'autres dénominations. On utilise fréquemment *castellum*, qui a donné château ou *kastel*, *firmitas* qui a évolué en « La Ferté ». Même à Plouigneau, en deça de la limite linguistique, une motte porte le nom de Coat-ar-Ferté. *Haïas* également, qui a donné La Haye et en breton *Harz*. *Munitio* n'a pas d'héritier connu de moi. En pays bretonnant, le terme désignant la motte est *vouden*, mais ce n'est pas le plus utilisé. Dans la *Nomenclature des lieux-dits du Finistère*, publiée par l'I.N.S.E.E., pour une centaine de mottes, on dénombre quinze villa-

ges portant le nom de La Motte ou celui de Boden, Mouden, Moudennou, Vouden. Dans sept cas ce toponyme correspond effectivement à une motte existant encore aujourd'hui ou disparue depuis moins de cent ans. Dans les huit autres cas, il n'en restait aucune trace ni dans la mémoire des plus vieux habitants du village, ni au cadastre du XIX^e siècle. Pourtant, il ne fait aucun doute que dans chaque cas l'édifice féodal a transmis son nom au village. Cela nous donne une idée du rapport entre les mottes connues par nos répertoires et les mottes qui ont existé et dont nous n'avons aucune trace. Il y a eu beaucoup plus de mottes que nous n'en connaissons.

Le toponyme le plus répandu est celui de *Castel*, sous les formes Castel-Coz, Castel-Douar (château vieux, château de terre), Castel-Rouz (château rouge), Castel-Huel (château haut). La difficulté, c'est que beaucoup d'autres sites romains, gaulois, préhistoriques, sont qualifiés de *castel* : nos ancêtres ne s'embarrassaient pas de scrupules d'historiens modernes pour nommer leurs sites caractéristiques... Bref, la toponymie donne de bonnes indications pour localiser les mottes mais ne permet pas de les distinguer des autres fortifications et n'offre aucun critère chronologique, sauf *Firmitas*, *Haias*.

Quand apparaissent-elles et pourquoi ? Premièrement, y a-t-il eu continuité d'apparition depuis l'époque préhistorique ? Souvent, la remarque a été faite d'une continuité dans l'occupation d'un même site. En particulier on a fréquemment signalé le voisinage d'une motte et d'un établissement romain. Des tuiles à rebord sont souvent recueillies sur les mottes, ou aux environs. C'est un fait prouvé, mais il ne faut pas trop attendre de ce rapprochement : il indique simplement que certains terroirs ont de tout temps attiré les hommes par la qualité de leur emplacement ou par la richesse de leur sol.

Plus énigmatique est la présence, à la racine de la motte, d'un bâtiment antérieur. Lorsque l'on détruisit, en 1963, la motte de Leslouc'h en Plouédern (Finistère) [8], j'ai pu fouiller, sous les couches de sable et d'argile qui constituaient la motte proprement dite, une grande salle de 16 m x 6 m dont les murs, appareillés à l'argile sur deux faces, mesuraient 0,90 m et 0,75 m de largeur. Sur le sol de terre battue était installé, près d'un mur, un foyer sommaire fait de trois pierres posées verticalement. L'aire du foyer, durcie par un long usage, mesurait 50 cm de diamètre. A proximité, les restes de la vaisselle d'usage consistaient en marmites et en galetières, dont la pâte appartenait à cette catégorie étudiée par M. P.-R. Giot et qu'il nomma d'abord séricitique, puis onctueuse. Le décor était fait de coups d'ongle et de méandres. Une large meule à grains circulaire d'un mètre de diamètre fut relevée à proximité.

Ce cas n'est pas unique en Bretagne : à la fin du XIX^e siècle, le commandant Martin, éminent préhistorien, entreprit de fouiller ce qu'il croyait être des tumulus préhistoriques, d'une part à Coat-ar-Houarn — le bois du fer — à Baud (Morbihan), d'autre part à Kernec en Languidic (Morbihan). Or, il rencontra lui aussi ces murs sans mortier délimitant des salles rectan-

(8) René SANQUER, *Chronique d'archéologie antique et médiévale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIII, 1967, p. 35-36.

gulaires, comblées par la suite et recouvertes d'une butte de terre artificielle. Les objets qu'il exhuma : poterie onctueuse, meules à grains, clous, monnaies de Conan II (XI^e siècle) correspondaient tout à fait aux trouvailles des mottes féodales. Il les expliqua par des intrusions médiévales.

Ajoutons que ces salles rectangulaires recouvertes par les mottes ressemblent à ces maisons des villages médiévaux désertés que les chercheurs de la Direction des antiquités historiques de Bretagne (MM. Bardel, André, Clément, Aumasson) ont mis au jour l'été dernier à Berné, à Melrand, à Bain-de-Bretagne, dans le cadre du programme de sauvetage des villages médiévaux bretons : même forme, même occupation intérieure, mêmes vestiges.

C'est donc un fait évident : avant les mottes, sur le même emplacement, des habitations médiévales se sont dressées. Un jour, il a paru nécessaire d'en surélever une d'entre elles par le moyen de la motte. Nous essaierons tout à l'heure de présenter une hypothèse explicative de cette mutation.

Rappelons aussi que, hors de la Bretagne, M. de Bouard a fouillé, il y a quelques années, la motte de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) à l'intérieur de laquelle il a mis au jour une vaste salle remontant à l'époque carolingienne (9). On connaît pour cette époque la structure des demeures seigneuriales, avec la *curtis*, habitation des maîtres, flanquée d'une *curticula*, groupant des bâtiments d'exploitation et les logements de la « mesnie ». Mais la continuité n'est pas, là non plus, évidente. Ce n'est qu'une analogie dans l'occupation d'un même site.

Un autre type de résidence carolingienne est bien connu : il consiste en une enceinte faite de terre et de bois, de forme voisine de la circonférence, couronnée d'une palissade. Un dispositif fortifié en gardait l'entrée. Il a pu exister entre l'enceinte et la motte une relation du point de vue de la technique de construction. Il est arrivé que l'on construise des mottes en commençant par lever une enceinte en creusant d'abord un fossé annulaire. Avec les matériaux extraits, on constituait un talus en forme de couronne. Puis on comblait le centre de l'anneau ainsi fabriqué par de la terre et on élevait peu à peu la motte. Il y eut même des enceintes, construites comme telles, et habitées, puis converties ensuite en mottes. Des tertres ont parfois été élevés dans des enceintes pré-existantes. Ainsi au Camp des Rouets, en Bodieu, à Mohon (Morbihan), fouillé à partir de cet été par M. H. Garrec, une motte tronconique se dresse dans la vaste enceinte qui passe pour avoir été la cour des princes bretons Judicaël et Salomon.

Mais il n'y a aucun rapport chronologique entre la motte et l'enceinte. On peut même trouver une motte installée dans un camp romain, comme c'est le cas à la Chapelle-Chaussée, en Ille-et-Vilaine, sur les bords même de la voie romaine menant de Rennes à Corseul. Dans les deux cas, l'enceinte est utilisée comme bayle.

(9) M. DE BOUARD. *De l'aula au donjon. Les fouilles de la motte de La Chapelle à Doué-la-Fontaine*, dans *Archéologie médiévale*, t. III-IV, 1973-74, p. 5-110.

Citons encore un dispositif particulier : un donjon de bois, ou de pierre, a d'abord été construit sur le sol plan, puis on a ensuite monté une motte autour de la base de ce donjon dont les parties basses ont été ensevelies. Tantôt la tour et la motte furent élevées en même temps, tantôt l'érection de la motte fut largement postérieure. Il fallut alors obturer les ouvertures de l'étage bas. La tapisserie de Bayeux montre la construction de la motte de Hastings et semble indiquer que cette motte enrobait la base d'une tour de bois préalablement érigée sur le sol plan. En France, aucune fouille récente n'a permis d'observer ce dispositif mais, dès le ^{XIX}^e siècle, Gabriel Fleury en a signalé dans le Maine au moins quatre exemples.

Les Allemands ont, les premiers, mené à bien la fouille complète d'une motte à Husterknupp en Rhénanie (10) [fig. 3]. L'évolution se développe ainsi : d'abord un établissement agricole s'installa sur sol plan. Cet établissement fut détruit par un incendie. Au second stade, le niveau du sol fut surélevé par un apport de remblai, sur lequel on bâtit de nouveaux locaux en bois. Ce second stade forme une amorce de motte, la *Kernmotte*. Dans un troisième temps, une véritable motte fut dressée sur les ruines d'une seconde destruction.

Faut-il voir dans cet unique exemple l'évolution de toutes les mottes ? Ou bien est-ce simplement une façon de mettre l'habitat à l'abri de la montée des eaux, tout en utilisant l'eau ou le marécage comme moyen naturel de défense ? Une telle surélévation des sols est connue, dans les *Terpen* de la Frise, en Hollande et en Allemagne, le long de la mer du Nord. La plupart du temps, cela n'a pas abouti à la formation d'une véritable motte. Il est certain, au contraire, que, dans d'autres régions, des mottes construites d'un seul jet apparaissent en grand nombre. Rien dans l'état présent de nos connaissances ne permet d'établir une relation entre l'un et l'autre phénomène.

Reste donc à expliquer l'apparition simultanée, au début du ^{XI}^e siècle, de ce type original de fortification, le « château sur motte », sa diffusion dans toute l'Europe et sa disparition vers le ^{XIII}^e siècle.

Je donne ici les arguments présentés par M. de Boüard :

1) la construction des mottes correspond à une période d'insécurité, période pendant laquelle la puissance publique n'assure plus l'ordre. Ces périodes, dans l'histoire, s'accompagnent en général d'un pullulement des forteresses privées.

2) Ce type de fortification est tout à fait à la portée des petits seigneurs des ^{XI}^e — ^{XIII}^e siècles, disposant de ressources médiocres. Ils ne peuvent s'offrir une construction de pierres : celle-ci existe dès la même époque, mais elle exige l'emploi d'une main d'œuvre non domaniale, d'importants moyens de paiements mobiliers, de l'argent monnayé. En revanche, les paysans de la seigneurie sont capables de creuser le sol, de charrier la terre

(10) A. HERRNBRODT, *Der Husterknupp, eine niederrheinische Burganlage des frühen Mittelalters*, Cologne-Graz, 1958.

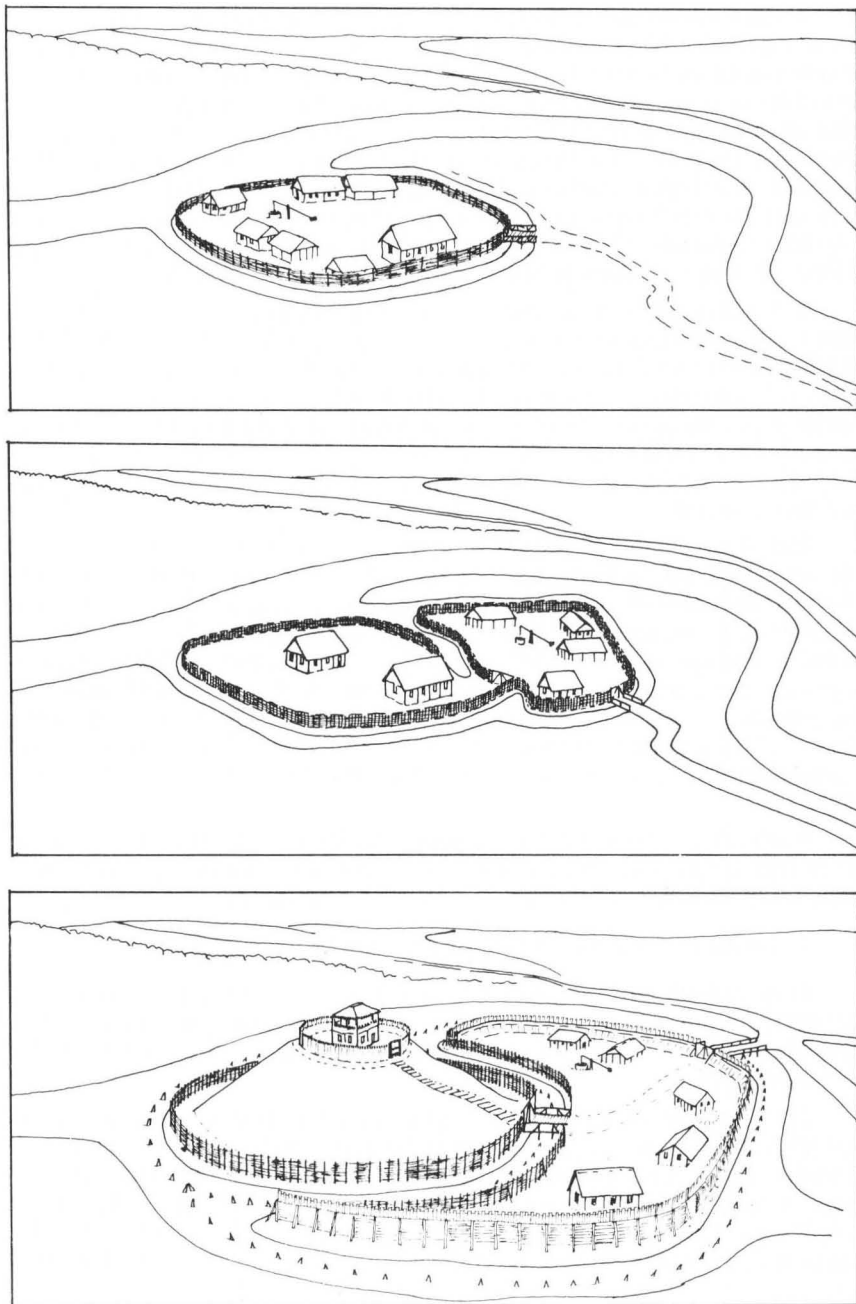


Fig. 3. — Du village à la motte.

(D'après A. HERRNBRODT, *Der Husterknupp*, ouvr. cité).

nécessaire à l'édification de la motte, d'abattre du bois, de le préparer en vue de la construction de la tour. Certains textes montrent d'ailleurs que le seigneur ne se privait pas d'exercer une contrainte à l'encontre des paysans d'alentour, les siens propres et parfois ceux des seigneuries ecclésiastiques du voisinage.

3) Il y a une corrélation entre l'apparition et le développement de la féodalité et la multiplication des mottes : lorsque le seigneur décide de « chasser » les chevaliers domestiques, *milites domestici*, ceux-ci n'ont le plus souvent d'autre possibilité que de se construire un château de bois sur une motte de terre.

4) La motte apparaît en relation avec l'occupation des terroirs agricoles ou de parties périphériques de terroirs anciens.

5) La motte a eu très tôt un caractère symbolique : elle est synonyme de courage, de hardiesse, elle répond à la qualité sociale du seigneur. On dit au XIII^e siècle : « ferme comme château sur motte », « hardi comme château sur motte ». Pendant longtemps, la motte a été conservée à côté du nouveau château de pierre et, jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, des seigneurs se rendent sur le sommet de l'ancienne motte pour y rendre la justice.

J'ajouterai, pour terminer, qu'un des moyens de saisir la raison d'être de la motte consiste à comprendre sa fonction sociale. Une motte, c'est essentiellement une résidence seigneuriale surélevée. Il faut insister sur le terme de *résidence*. Le seigneur y habite vraiment, avec sa famille. La demeure est très confortable, bien que construite en bois. Des murs sont parfois revêtus d'enduits peints. A côté, en contrebas, s'étale la basse-cour, les bâtiments d'exploitation et les maisons des serfs, avec souvent, la chapelle. Ainsi sont réunis, dans chaque motte, sur des plans différents, trois éléments essentiels de la société médiévale rurale : le seigneur, les serfs, le clergé. La motte est, en plus, séparée matériellement de la basse-cour, par un fossé intérieur. Ce sont, côte à côte, deux mondes différents à des niveaux différents, celui du seigneur, celui du paysan. Que trouve-t-on sur la motte et dans la basse-cour lorsqu'on fait des fouilles ? Les objets eux-mêmes sont dissemblables. Sur la motte, des armes, des éperons, des mors de cheval, de la monnaie, des pions de jeux, les indices de la vie noble (fig.4-5). Dans la basse-cour, de la poterie, des meules, des ossements d'animaux, des foyers.

Dans un article récent (11), M. Norbert Elias, qui malgré son nom n'est pas un Breton mais un sociologue allemand, met en valeur le fait que, dans nos nations modernes, l'Etat prend totalement en charge la sécurité des citoyens. Il a le monopole et le contrôle de la violence physique. Ce contrôle est stable, fort, impersonnel. Ces traits structuraux de nos sociétés ont une influence prépondérante sur la formation de la conscience morale individuelle, sur le niveau de violence admis par les groupes humains, sur le seuil de répugnance à employer ou à contempler la violence, même dans le sport, qui constitue la seule violence physique autorisée et strictement réglementée.

(11) N. ELIAS, *Sport et Violence*, dans *Actes de la recherche en sciences sociales*, Paris, 1976, p. 15 et *id.*, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

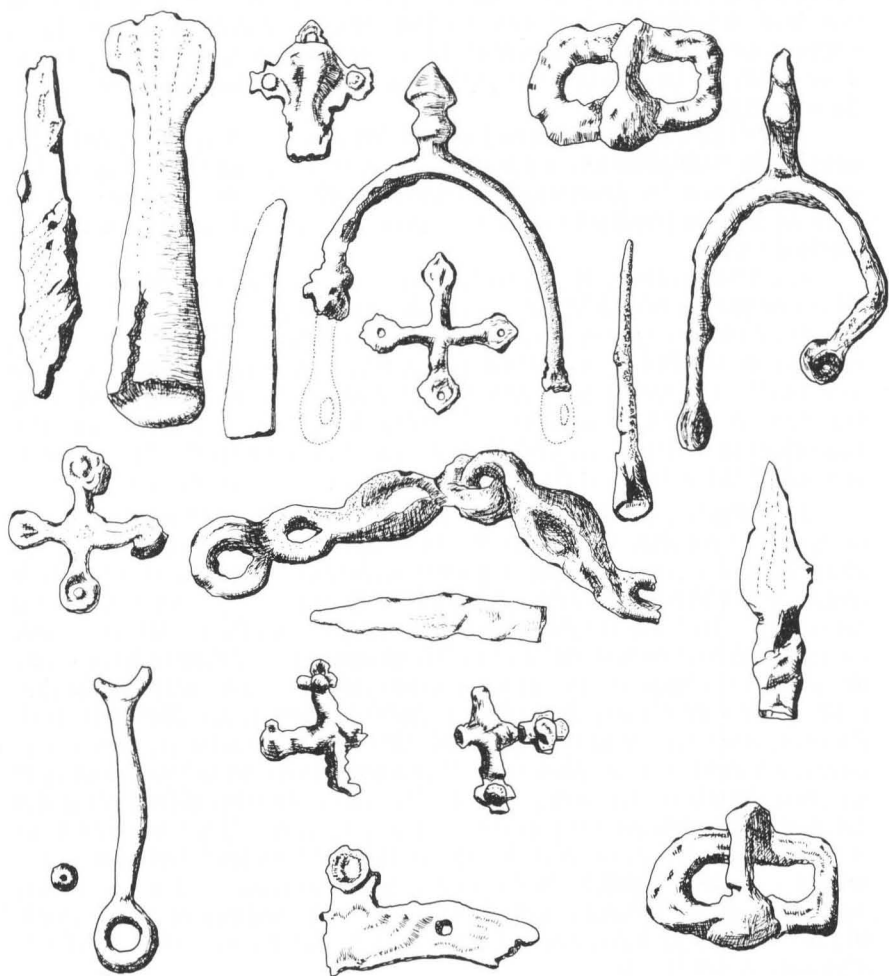


Fig. 4. — Témoignages du mode de vie noble.

Trouvailles du château de Castel-Cran en Gouarec (Côtes-du-Nord)

[d'après de Keranflec'h].

Il n'en va pas de même dans l'Antiquité et au Moyen Age. La monopolisation et le contrôle de la violence physique par l'Etat sont rudimentaires. A l'époque des mottes féodales, l'insécurité des individus est totale, le danger de mort ou de blessures graves, extrêmement grand — voyez comme encore dans les manoirs du XVI^e siècle, les murs se percent de meurtrières —. Songez alors à la situation au XI^e ou XII^e siècle ! Chacun devait pourvoir à sa défense personnelle : les gens du commun, à qui les armes étaient interdites, se battaient à main nues, avec leurs pieds, ou des bâtons,

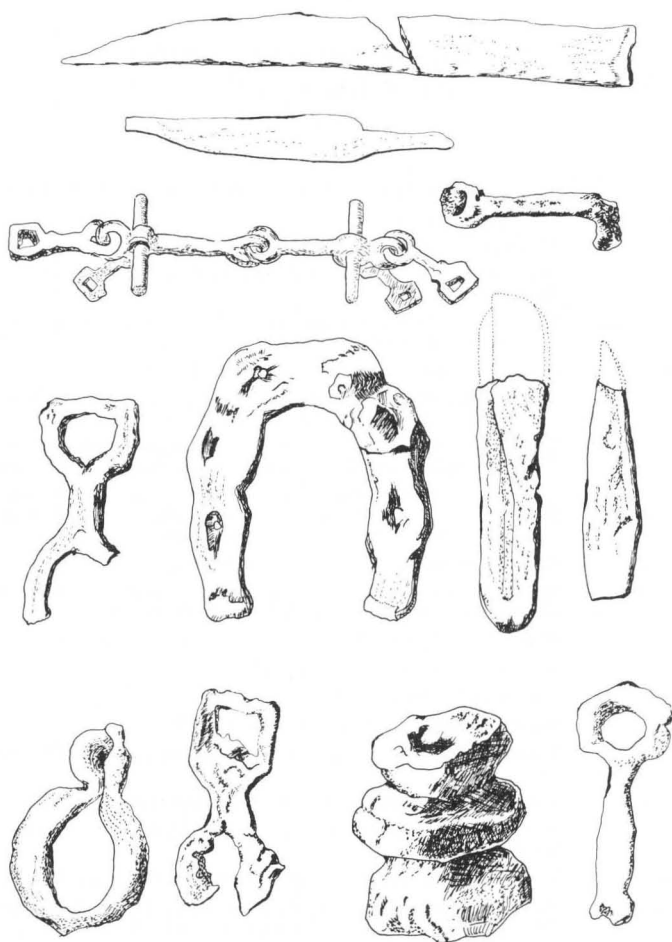


Fig. 5. — Témoignages du mode de vie noble.

Trouvailles du château de Castel-Cran en Gouarec (Côtes-du-Nord)

[d'après de Keranflec'h].

à la rigueur avec des couteaux. « Jeux de mains, jeux de vilains », dit-on encore. Au sommet de la société, les guerriers, propriétaires terriens, se servaient d'armes de fer et leurs combats étaient un peu plus réglementés. Mais la rapine, la lutte, la chasse aux hommes et aux animaux faisaient partie des nécessités de l'existence et étaient inscrites dans les structures même de la société.

La motte féodale est un symbole matérialisé de la société médiévale rurale avant la centralisation sous l'égide des ducs de Bretagne.

ANNEXE I

LES MOTTES FÉODALES DU FINISTÈRE

Liste M. Le Goaziou (12)

[fig. 6]

- | | |
|------------------|---|
| 1) ARGOL | Motte avec enceinte vers le village du Merdy dans un vallon marécageux. |
| 2) ARZANO | Motte au village du Roch. |
| 3) BANNALEC | Motte au Quillio, 40 à 50 m de diamètre. |
| 4) — | Motte située près de la forêt de Quimerch, à l'est de la ville (30 m de diamètre). |
| 5) BEUZEC-CONQ | Butte conique près de l'ancienne route de Concarneau à Quimper au fond de l'anse de Saint-Laurent. |
| 6) BODILIS | Il existerait une motte au Spernen entourée de fossés. |
| 7) BOHARS | Le retranchement de Bohars-ar-Coat à 500 m du bourg s'élève à l'extrémité du grand taillis de Bohars. Ouvrage octogonal, 32 m de diamètre. |
| 8) BOLAZEC | Il existerait une belle motte près du village de Hellès en Bolazec non loin de l'Aulne au bord du chemin de Scrignac à Bolazec (près de la Motte) [détruite]. |
| 9) BOTSORHEL | Après avoir dépassé le carrefour de Croas-Christ, on trouve un camp retranché à Kergariou entouré de douves pleines d'eau. A 3 km du bourg sur la route de Guerlesquin après la chapelle du Christ. |
| 10) BOURG-BLANC | A 100 m à l'ouest de Coativy-Vian, motte détruite. |
| 11) BRASPARTS | Motte située à 2 km de Brasparts sur le chemin vicinal du Faou. A 200 m du chemin, une motte au village de la Motte ou du Voden. |
| 12) BRIEC | Butte conique du Chastel-de-la-Châtaignerie au Quistinic. |
| 13) — | Motte de Kerbernez à 4,5 km du bourg. |
| 14) CARANTEC | Au lieu-dit La Motte. |
| 15) CAST | Butte dite Dorguen à Pennaménez sur la D. 107. |
| 16) — | Motte avec douves à 100 m de la route de Châteaulin à Cast, à (?) de Châteaulin. |
| 17) CHÂTEAULIN | Motte dite du Château où se trouve actuellement édifié l'hospice. |
| 18) CLÉDER | Au lieu-dit Le Vrenn entre Kergournadec'h et Plouescat à 1,500 km à l'est de Maillé. |
| 19) COLLOREC | Motte à 1 km du bourg ; 15 m de diamètre, 3 m de hauteur à Stier-ar-parc. |
| 20) COAT-MÉAL | Motte sur le bord de la route du Bourg-Blanc. Double retranchement de 200 m de tour sur 5 ou 6 m de hauteur, nommée Castel-Huel. |
| 21) CORAY | Motte dite Ar Vouden à l'est de Castel Herrou. |
| 22) — | A Kerdavid, dite Le Courtil ou Liorz-ar-Vouden. |
| 23) — | 300 m au nord-est de Kervréac'h vers Kersalun, douves profondes à l'ouest du Salou. |
| 24) CROZON | Embouchure de la petite rivière de Laber sur un petit îlot. |
| 25) — | Entre la pointe de Morgat et celle de Saint-Hernot qui dépend du village de Montourgard. |
| 26) DRENNAC (LE) | Près de Coast-Eozen près de la rivière Aber-Wrac'h, motte dénommée Bodenn-an-Tour. |
| 27) DAOULAS | Motte au bas du bourg près de la route nationale et du manoir de Kerisit. |

(12) D'après J.-M. ABRALL, *Mottes féodales*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 54-85 ; L. LE GUENNEC, *Les mottes féodales du pays de Morlaix*, *ibid.*, p. 86-105 ; J. MÉVEL, *Mottes féodales*, *ibid.*, t. XLIII, 1916, p. 103-107 ; et les observations personnelles de M. Le Goaziou.

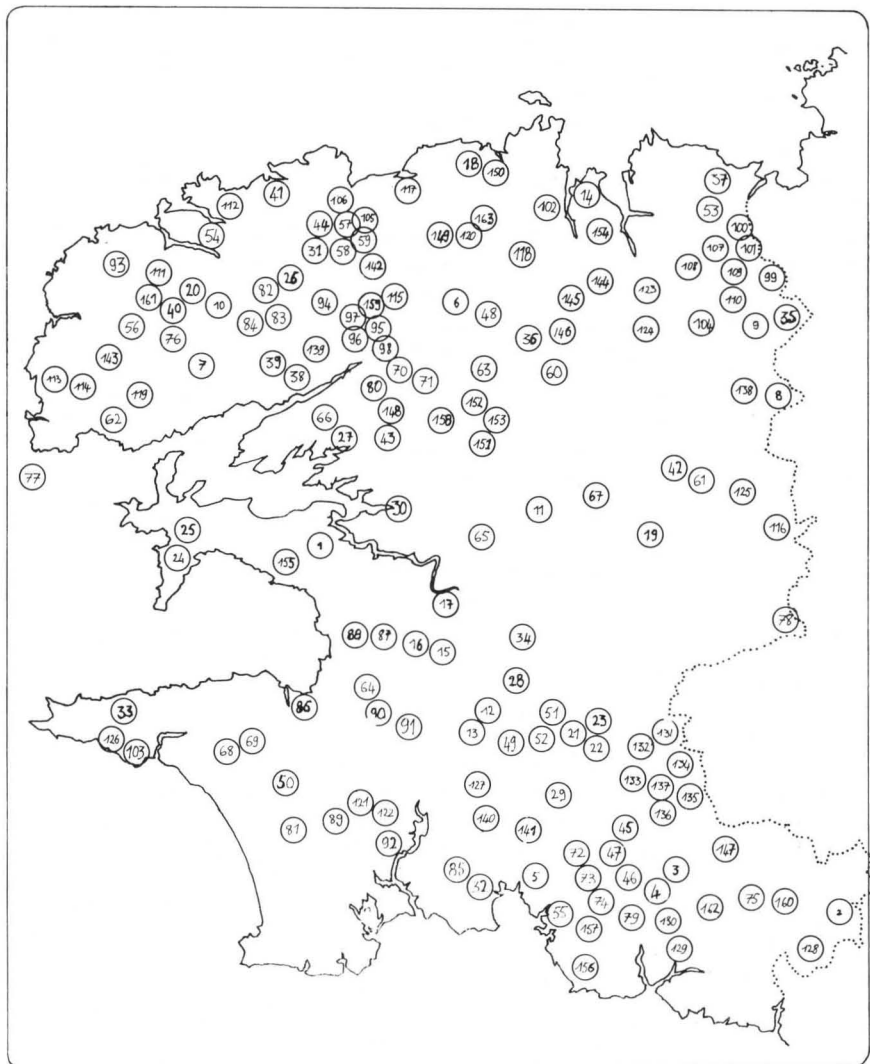


Fig. 6. — Les mottes féodales du Finistère.

(D'après M. Le Goaziou).

- 28) EDERN Motte détruite à Ty-Fléhan, dite Ar-Santinellou.
- 29) ELLIANT Motte détruite près de la chapelle du Moustoir.
- 30) FAOU (LE) Motte élevée de 4 ou 5 m au-dessus du sol naturel, couronnée d'un assez vaste plateau. Motte détruite.
- 31) FOLGOËT (LE) Dans le vallon de l'Aber-Wrac'h, sur le bord de la route de Brest, au pied d'un mamelon enserré par deux rivières.
- 32) FOUESNANT Motte avec enceinte à Kerhuen (incertaine).
- 33) GOULIEN Près du bourg à l'ouest de l'église.
- 34) GOUÉZEC A Pont-Coblant près de l'Aulne canalisée.
- 35) GUERLESQUIN A l'ouest de la commune, emplacement du château fort de Charuel.
- 36) GUIMILIAU Motte à Kerunn.
- 37) GUIMAËC Château de Kerédern sur la route du moulin de la Rive.
- 38) GUIPAVAS Brizelan, sur la route ancienne de Brest à Morlaix.
- 39) — Castelcoz, sur la route ancienne de Brest à Morlaix.
- 40) GUIPRONVEL A Menez-ar-C'hastel-Bras, important ouvrage fortifié.
- 41) GUISSÉNY Au lieu-dit Castel-al-Lez, parcelle n° 814, à l'extrémité sud-ouest de la commune.
- 42) HUELGOAT Motte féodale au lieu-dit Ar Vally. Certains auteurs signalent une motte au camp d'Artus.
- 43) IRVILLAC Tumulus ou motte de Kerivoal ou Kerionil non loin.
- 44) KERNOUËS Parcelle A 283 : Roudoushir-Ar-C'hastel en bordure de la nationale 170 de Lesneven à Brignogan. La rivière la Quillimadec coule à côté et sépare la commune de Kernouës de la commune de Plouider.
- 45) KERNÉVEL Près du moulin du Goël, sur l'Aven, butte de Castel-Golc'h.
- 46) — Mottes près des fermes du Goarlot.
- 47) — Mottes avec douves apparentes dans le bourg.
- 48) LANDIVISIAU A la lisière ouest du bois de Coat-Meur, en face de Ty-Guen, au-dessus de l'Etang et du Moulin Milin-Goz.
- 49) LANDUDAL Motte rasée.
- 50) LANDUDEC Côte 123 de la carte d'état-major.
- 51) LANGOLEN Au midi du cimetière du bourg.
- 52) — Au sud du chemin de Quimper à Trégourez.
- 53) LANMEUR Section F n° 302, Toulferrou-San-Mélard, douves de Saint-Mélard.
- 54) LANNILIS La Motte. En 1967, le secrétaire de mairie signale que la motte n'existe plus.
- 55) LANRIEC Signalée par Le Gall près du hameau de Moros, près de la rivière.
- 56) LANRIVOARÉ Motte signalée par Le Guennec au-dessus de la rivière.
- 57) LESNEVEN Ces trois mottes indiquées par Le Guennec ne semblent pas être en Lesneven.
- 58) — En tout cas, elles sont détruites.
- 59) —
- 60) LOC-EGUINER- SAINT-THÉGONNEC Motte importante et existant toujours.
- 61) LOCMARIA-BERRIEN Camp dit de Castel-Ar-Valy dans l'angle formé par la rivière d'Argent et l'Aulne.
- 62) LOCMARIA- PLOUZANÉ Camp ou motte à Brendegué probablement détruite.
- 63) LOCMÉLAR A 300 m à l'est du bourg il y a, dans un taillis, un camp avec retranchement.
- 64) LOCRONAN Motte de 25 m de diamètre, tout contre le Bois-au-Duc (en Quéménéven).
- 65) LOPÉREC Motte au-dessus de la poudrerie de Pont-de-Buis.
- 66) LOPERHET Au Rocheffou, section C.N. 150.
- 67) LOQUEFFRET Motte dite de Saint-Nicolas à 500 m au sud-est du manoir des Tourelles.
- 68) MAHALON Coat-Morvan, motte importante 45 m × 37 m, fouillée par le comte de Saint-Luc.

- 69) MAHALON Etang de Languidou.
- 70) MARTYRE (LA) Motte dans un bois dépendant de Kerlavarec, 47 m de diamètre.
- 71) — Autre motte importante à 150 m de Lilyvon.
- 72) MELGVEN Motte à Kerouzig au-dessus de la rivière à 4 km à l'ouest du bourg.
- 73) — A La Motte entre la chapelle de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de la Trinité à 3 km du bourg au nord-est.
- 74) — Motte dite Château-Rouge dans les bois de Coat-Autrou au-dessus de la rivière de l'Aven, à 5 km au nord du bourg et à 1 km au sud de Rosporden.
- 75) MELLAC Motte de Kergoat à 2 km au nord-ouest du bourg.
- 76) MILIZAC Motte (Ar Vouden) près du chemin vicinal de Lambézellec à Ploudalmézeau.
- 77) MOLÈNE Ile de Lédenez, enceinte.
- 78) MOTREFF Motte au nord de Kergorlay.
- 79) NIZON-PONT-AVEN Luzuen, motte importante détruite.
- 80) PENCRAAN Motte près du Moulin de Kermavon.
- 81) PEUMERIT Motte au nord de Coat-Penguilly dans un taillis.
- 82) PLABENNEC Motte à 150 m de la ferme de Lesquelen.
- 83) — A 2 km du bourg à gauche de la route de Ploudaniel, motte au hameau de La Motte.
- 84) — A Roz-Ar-Vern au lieu-dit Ar Chastel.
- 85) PLEUVEN Créac'h-Quéta.
- 86) PLOARÉ En Douarnenez sur les terres de Kerloc'h.
- 87) PLOÉVEN Motte à Coatmeur.
- 88) — Motte à 100 m à l'est de Barvadel.
- 89) PLOGASTEL-SAINT-CASTEL-COZ-GERMAIN
- 90) PLOGONNEC Motte dans le bois de Bounescat.
- 91) — Motte de Castel.
- 92) PLOMELIN Motte de Boissarvarn.
- 93) PLOUDALMÉZEAU Motte au château Gautier (détruite).
- 94) PLOUDANIEL Moulin de Landiferen. Kergouzian, moulin de Kerouant.
- 95) PLOUÉDERN Les Granges (n° 274 du cadastre).
- 96) — Leslouch (n° 874 du cadastre).
- 97) — Quinquis-Meur.
- 98) — Quinquis-Marc.
- 99) PLOUÉGAT-MOYSAN Castel-Braz près du moulin de Trogoff.
- 100) PLOUÉGAT-GUERRAND Kerhallon.
- 101) — Porsmeur, diminuée par la culture.
- 102) PLOUÉNAN Sur le chemin de Lospréden à Pont-Eon.
- 103) PLOUHINEC Voir Mahalon. Etang de Poulguidou.
- 104) PLOUGONVEN Motte du Disquérou, importante.
- 105) PLOUIDER Motte de Pont-Ar-C'halvez près de la rivière de la Flèche.
- 106) — Motte près de Pont-du-Châtel.
- 107) PLOUIGNEAU Coat-ar-Ferté.
- 108) — Castel Dinan.
- 109) — Motte Ar Castellou.
- 110) — Chapelle du Mur.
- 111) PLOUGUIN Motte près de Lesven.
- 112) PLOUGUERNEAU Motte à Coatquénan près du Grouanec.

- 113) PLOUMOGUER A Lamber, cadastre n° 5 108-107.
- 114) — A Kermorvant, signalée par du Chatellier.
- 115) PLOUNÉVENTER Motte à Morizur, extrémité ouest de la commune.
- 116) PLOUNÉVEZEL Motte à Saint-Edunet.
- 117) PLOUNÉVEZ-LOCHRIST Motte à Tournus.
- 118) PLOUVORN Motte à Kerscao-Bras. Motte détruite se trouvant plutôt à Plouzévédé.
- 119) PLOUZANÉ Existe près de Kerverrien d'après M. Taburet, de Saint-Renan (pas de renseignement).
- 120) PLOUZÉVÉDÉ Motte à Coat-Ar-Gars.
- 121) PLUGUFFAN Motte à Stang-Rohan.
- 122) — Motte à Coat-Fao.
- 123) PLOURIN-LÈS-MORLAIX Motte à Coatélan.
- 124) — Motte à Coat-An-Scour.
- 125) POULLAOUEN Motte au Liorzou.
- 126) PRIMELIN Motte à Kerhas (1 km au sud, bord de mer).
- 127) QUIMPER (ERGUE-GABÉRIC) Au Boden (Coz-Castel), peut-être camp retranché.
- 128) REDÉNÉ Belle motte transformée en jardin à Berluhec.
- 129) RIEC-SUR-BELON Butte nommée Castellou à Penancoat.
- 130) — Motte dite Castel-Kervern à Kerloury-Saint-Jean.
- 131) SCAËR Trévalot.
- 132) — Kerzéré.
- 133) — Leign-Ar-Véon.
- 134) — La Motte.
- 135) — Coat-Scaër-Vras.
- 136) — Keriquel.
- 137) — Cosquer-Vian.
- 138) SCRIGNAC Motte à Kerbrat près de la chapelle Saint-Nicolas.
- 139) SAINT-DIVY Au lieu-dit La Haye.
- 140) SAINT-ÉVARZEC Motte au Dréau près de la chapelle Saint-André.
- 141) SAINT-YVI Motte à Keriquel-Braz ?
- 142) SAINT-MÉEN Motte à Quillimadec.
- 143) SAINT-RENAN Ar-Vouden, 800 m du bourg.
- 144) SAINTE-SÈVE Coatilézec.
- 145) SAINT-THÉGONNEC Kerfeulz. Motte appelée Tossen-an-Doufez (La butte de la douve).
- 146) — Castel-Douar, détruite en 1971.
- 147) SAINT-THURIEN Motte nommée Ar C'hastel à Ty-Viguennou.
- 148) SAINT-URBAIN Créac'h-Balbé au lieu-dit Torquen-Arzal.
- 149) SAINT-VOUGAY Motte au hameau de Kermadec près de La Tour.
- 150) SIBIRIL Au lieu-dit Coat-an-Tour ; entre Kerouzéré et la mer.
- 151) SIZUN Castel-Doun (Château profond) sur la colline dominant la vallée de l'Elorn à l'ouest du bourg.
- 152) — Lestrémélard, motte elliptique.
- 153) — Coscastel, il s'agit probablement d'un camp.
- 154) TAULÉ Motte dite « aux singes », importante.
- 155) TELGRUC-SUR-MER Motte dite Ar C'hastel près de Rosmadec.
- 156) TRÉGUNC Castel.

157) —	Moulin de Kergunus.
158) TRÉHOU (LE)	Sud du bois de Quillevenec.
159) TRÉMAOUEZAN	Près de Kersalouarn.
160) TRÉMÉVEN	Château de La Mare (ruine).
161) TRÉOUERGAT	Motte à Campir.
162) TRÉVOUX (LE)	Motte à Reunial.
163) TRÉZILIDÉ	Au lieu-dit La Marche, motte de Castel-Huel.

ANNEXE II

LES MOTTES FÉODALES DANS LE FINISTÈRE

d'après M. R. Le Han

(fig. 7)

COMMUNE	LIEU-DIT	
BANNALEC	Le Quillio	Non contrôlée
BOHARS	Bohars-ar-Hoat	Contrôlée
BODILIS	Spernen	Non contrôlée
BOLAZEC	Castel-Ar-Vouden	Non contrôlée
BOURG-BLANC	Coativy-Bihan	Non contrôlée
BRASPARTS	La Motte	Contrôlée
CAST	Penbodennec	Vestiges
CLOHARS-FOUESNANT		Non contrôlée
CLOÏTRE-PLEYBEN (LE)	Kerouet	Contrôlée
CLOÏTRE-SAINT-THÉGONNEC (LE)	Kerhoan	Non contrôlée
COAT-MÉAL	Castel-Huel	Contrôlée
COLLOREC	Ster-ar-Parc	Vestiges
CONQUET (LE)	Kermorvan	Non contrôlée
CORAY	Le Herrou	Contrôlée
—	Kerdavid	Détruite
—	Le Trinvel	Détruite
—	Kervrec'h	Détruite
DAOULAS	Kerivit	Non contrôlée
DIRINON	Le Roual	Non contrôlée
ÉDERN	Ty-Fléhan	Non contrôlée
ERGUE-ARMEL	Le Quinquis	Non contrôlée
ERGUE-GABÉRIC		Détruite
FAOU (LE)	La Motte	Non contrôlée
FOUESNANT	Kerhuel	Vestiges
GARLAN	Convenant-Colin	Non contrôlée
GOUESNACH	Botiguéry	Non contrôlée
GUERLESQUIN	Castel-Charuel	Contrôlée
GUIMAEC	Trémédern	Non contrôlée
GUIPAVAS	Castel-Coz	Contrôlée
KERNÉVEL	Le Goel	Non contrôlée
—	Au bourg	Contrôlée
—	Le Goarlot	Non contrôlée
KERNOUËS	Roudoushir	Contrôlée
LANDERNEAU	Ker-Hamon	Vestiges
LANDIVISIAU	Coat-Meur	Non contrôlée
—	Penanros	Détruite
LANDRÉVARZEC	C'hastel	Détruite
LANGOLEN		Non contrôlée
LANMEUR	La Boissière	Non contrôlée
LANNILIS	La Motte	Contrôlée
LANRIEC		Détruite
LANRIVOARÉ	Ar Vouden	Vestiges

MILIZAC	La Motte	Détruite
MOTREFF	Kergorlay	Contrôlée
NIZON	Luzuen	Non contrôlée
PEUMERIT	Penguilly	Contrôlée
PLABENNEC	Lesquélen	Contrôlée
—	La Motte	Contrôlée
PLOARÉ		Contrôlée
PLOÉVEN	Barvedel	Non contrôlée
—	Coat-Meur	Contrôlée
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	Castel-Coz	Contrôlée
PLOMELIN	Bois-Avarn	Contrôlée
PLONÉVEZ-PORZAY	Le Quinquis	Non contrôlée
—	Lanzent	Non contrôlée
PLOUARZEL	Coat-Gars	Contrôlée
PLOUDANIEL	Quilimadec	Contrôlée
—	Kerouant	Contrôlée
PLOUÉDERN	Les Granges	Contrôlée
—	Leslouc'h	Détruite
—	Quinquis-Meur	Non contrôlée
—	Quinquis-Marc	Non contrôlée
PLOUÉGAT-GUERRAND	Run-ar-Bleiz	Non contrôlée
—	Kerhallon	Non contrôlée
—	Coat-Coazer	Non contrôlée
PLOUËNAN	Keraméal	Vestiges
—	Kerafel	Vestiges
PLOUGONVEN	Disquéou	Contrôlée
PLOUIDER	Coat-Manarc'h	Non contrôlée
—	Pont-ar-C'halvez	Non contrôlée
—	Moulin de la Flèche	Non contrôlée
PLOUIGNEAU	Castel-Dinan	Contrôlée
—	Coat-ar-Ferté	Contrôlée
—	Coz-Castellou	Contrôlée
PLOUJEAN	Kerhallon	Non contrôlée
—	Coat-Congar	Non contrôlée
PLOUMOGUER	Ar Cruguel	Détruite
PLOUNÉVENTER	Morizur	Contrôlée
PLOUNÉVEZ-LOCHRIST	Tournuz	Contrôlée
—	Maillé	Contrôlée
PLOURIN-LÈS-MORLAIX	Coatélan	Non contrôlée
PLOUVORN	Castel-Ar-Vouden	Contrôlée
—	Kernonen	Vestiges
PLOUZANÉ	Kerverrien	Contrôlée
PLOUZÉVÉDÉ	Coat-Ar-Gars	Contrôlée
PLUGUFFAN	Stang-Rohan	Contrôlée
PONT-DE-BUIS	La Poudrerie	Non contrôlée
POULLAOUEN	Le Liorzou	Contrôlée
QUIMPERLÉ	La Motte	Non contrôlée
RÉDÉNÉ	Berluhec	Non contrôlée
SAINTE-SÈVE	Coatilézec	Non contrôlée
SAINT-MEEN	Kerougon	Contrôlée
SAINT-RENAN	Pont-Ar-C'hastel	Non contrôlée
SAINT-THÉGONNEC	Castel-Douar	Non contrôlée
—	Kerfeulz	Détruite
SAINT-ÛRBAIN	Créac'h-Balbé	Contrôlée
SAINT-VOUGAY	Keravadec-Bihan	Vestiges
—	La Tour	Vestiges
SAINT-YVI	Locmaria	Non contrôlée
—	Hilbars	Non contrôlée
SCAËR	Trévalot	Contrôlée
—	Leign-Ar-Véon	Contrôlée
—	La Motte	Détruite
SIZUN	Lestrémélar	Non contrôlée
TAULÉ	La Tour-aux-Singes	Non contrôlée
TRÉFLÉVÉNEZ	Kerscouric	Vestiges
TRÉFLEZ	Lochrist	Non contrôlée
TRÉGOUREZ	Kerfaro	Non contrôlée
—	La Motte	Non contrôlée
TRÉVOUX (LE)	Le Réunion	Vestiges
TRÉZILIDÉ	Castel-Huel	Contrôlée

ANNEXE III

LISTES DES CAMPS ET ENCEINTES DE TERRE DU FINISTÈRE

d'après Paul du Châtelier
(fig. 8)

COMMUNE	LIEU-DIT	PAGE
ARGOL	A Parc-an-Abbat au Merdy	182
—	A 3 km à l'est du bourg.	
ARZANO	A Lanvougoarec.	
—	A Ménébré.	342
BANNALEC	A Prat-Lez. 6 km au nord-est du bourg dans la parcelle Corn-ar-Goarem.	
—	A 500 m au nord de Kerguillerm.	
—	Au Raquériou.	344
—	A 200 m au sud-ouest du village de Prat-Her.	
BEUZEC-CAP-SIZUN	A Castel-Coz.	
—	A Castel-Beuzec.	
—	Au sud-est de Pors-Péron.	287
—	A 500 m à l'ouest de Kergol.	
—	Sur une pointe entre Castel-Beuzec et Luguénez.	
—	A 400 m au nord de Luguénez.	
BERRIEN	Cos-Castel.	203
BODILIS		74
BOTSHOREL	Au sud de Kergariou.	92
BOURG-BLANC	A Coativy-Bihan.	143
BRENNILIS	A Coatmocun.	235
BRIEC	Au nord de Goarem-an-Duchen.	
—	Près de la chapelle d'Ilizour.	250
—	Trois enceintes sur la montagne d'Ilizour.	
—	A 500 m du camp d'Ilizour.	
CAST	A Lelzac'h.	170
CHÂTEAUNEUF-DU-FAOU	A l'ouest de Lesneven.	176
CLÉDEN-CAP-SIZUN	A Castel-Meur.	288
CLOHARS-CARNOËT	A la pointe de Kergastel.	355
COAT-MÉAL	Entre Croas-ar-Bec-Ouarn et Lesvern.	144
COMBRIT	A l'est de l'étang de Corvoac'h.	
—	A Kerriel.	306
—	A l'emplacement de la chapelle Saint-Vidal.	
CROZON	A Botzantec.	
—	Camp, à 1 km au sud de Poulmic et 1 km au sud de Luguniac.	
DINÉAULT	Parcelle 234 dite Ar-C'hou-Tro.	171
DIRINON	A Lesquivit.	
—	A Brenot.	128
—	Au sud de Kernoster.	
DOUARNENEZ	Oppidum à l'Ile-Tristan.	256
—	Sur la falaise à 1 km du Ris.	257
ELLIANT		339
ERGUÉ-ARMEL	Beg-Ar-Castel.	329
—	A Kernail-Frest.	331
—	Au Mont-Frugy.	
—	A 300 m au sud de Kerdroniou.	
ERGUÉ-GABÉRIC	Au Boden.	332
—	A 8,8 km au-delà de la Croix-Rouge.	
FOLGOËT (LE)	Au moulin du Folgoët sur la route de Brest.	137
FORÊT-FOUESNANT (LA)	A Kerhuel.	266
FOUESNANT	A 400 m de la côte de Saint-Laurent.	267
—	Dans les bois de Penfoulc.	
GOULIEN	A Castel-ar-Roc'h.	
—	Au bourg.	293
—	A la pointe de Saint-They.	

GUENGAT	Dans le bois de Stavenec.	259
—	Au moulin de Saint-Alouarn.	260
GUICLAN	A Parc-ar-Castel près de Kerjean.	109
HANVEC	A Boudouguen.	
—	Dans une garenne dite Menez-Ar-Castel à 4 km au sud du bourg.	112
HUELGOAT	4 enceintes.	209
KERFEUNTEUN	Au nord-ouest de Lez-Steir.	210
KERGLOFF	A Kerriou.	332
LANDERNEAU	A l'ouest de Kermalvezan dans 4 champs nommés Goarem-ar-Chastel.	166
LANDIVISIAU	A 200 m au nord de Kerioual.	130
—	A Coatmeur.	77
LANDUDEC	Près de Kerascoët.	271
LANNILIS	Près du château de La Motte.	135
LAZ	A Tudaval.	178
LENNON	A Kerdrezec.	239
LOC-BRÉVALAIRE	A Kergroas.	145
LOCMARIA-BERRIEN	A Rouzoucon.	220
LOCMÉLAR	A l'est de Coat-Lozmélar (section A n° 446).	105
LOCRONAN	3 enceintes.	171
LOPÉREC	A Kervinic.	190
LOPERHET	Au Carn.	
—	A Goarem-Nevez.	114
—	A Clémuriarn.	
LOQUEFFRET	Au nord du Cosquer.	240
MAHALON	A Cosavoyen.	295
—	A Lezivy.	
MARTYRE (LA)		155
MEILARS	A Castellien.	
—	A Lesvoven.	296
—	A 500 m de Leztreux.	
MELGVEN	Près du manoir de Kergoat.	346
MELLAC	A Kernot.	355
PENHARS	Au nord de Kerven.	333
—	A Kercaradec.	
PEUMERIT	A Pors-Gall.	272
PLEUVEN	2 camps.	270
PLEYBEN	A Bourgel.	248
—	Autour de la chapelle de Lannelec.	
PLOARÉ	A Trougouzel.	260
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN	2 près du bourg.	273
—	2 près du Quilliou.	
PLOGONNEC	Au haut de la côte de la Lorette, enceinte nommée Coz-Kemper.	261
—	A l'est du moulin du Castel.	
PLOMELIN	A 500 m de Penhoat-Bras dans parcelle n° 3 S B.	335
PLOMODIERN	4 enceintes.	173
PLONÉIS	A Menez-Bras.	275
—	A Menez-Croas-Ruz.	
PLONÉOUR-LANVERN	A Kergoulouarn.	279
—	A Kerilan.	278
—	A Kerhastel.	
—	A Parc-ar-Hastel.	
PLONÉVEZ-PORZAY	A Trez-Malaouen.	173
PLONÉVEZ-DU-FAOU	A Treambon.	180
PLOUDALMÉZEAU	A 500 m du moulin de Castel-Gaoter.	150
LOUDANIEL	Camp dit Castel-Bras-Landifern.	141
—	A Penfrat-Bihan.	
PLOUÉGAT-GUERRAND	A 100 m à l'est de Coat-Coazer.	81
PLOUÉZOC'H	Camp dit Castel-ar-Roch (section n°s 653, 654, 655).	81
PLOUGASNOU	150 m au nord de Run-Ar-Vugale.	82
PLOGASTEL-DAOULAS	A Roc'h-Nivelen.	115
—	A Trécastel.	
PLOUGUERNEAU	Retranchements ensablés appelés Maner-Ménan.	136

PLOUGUIN	N ^{os} 332, 333, 339 section L., porte le nom de Castel-ar-Roué-César.	152
PLOUHINEC	A Kélouer.	302
PLOUIDER	Au Pont-Châtel.	142
PLOUIGNEAU	A Kermorvan.	93
—	Dans les bois de Kernous.	
—	Dans le bois de Lescoat.	
PLOUMOGUER	2 enceintes.	160
PLOUNÉVÉZEL	A Saint-Idunet	166
—	En face de Saint-Idunet.	
PLOUZÉVÉDÉ	Près de Pont-ar-Barès, enceinte dite Castel-Coat-Ar-Gars.	97
PLOVAN	Dans les marais de Trunvel.	280
PLOZÉVET	Près de Lessunus.	282
PLUGUFFAN	Près de la fontaine du Buzit.	337
PONT-CROIX	Au-dessus du Goyen.	303
PONTHOU (LE)	Un camp près du chemin de Plouégat.	93
POULDERGAT	A Botcarn.	263
—	Au sud-est du Trezent.	
POULLAN	A 100 m de Kermaburon.	265
POULLAOUEN	A Rosquijeu.	
—	Camp dit Ar-Justicou.	167
—	A 100 m au nord-est de la chapelle Saint-Sébastien.	
—	Dans la forêt du Fréau.	
PRIMELIN	Au sud de Trez-Goarem parcelle C 1573.	
—	Près Pors-Pair.	304
—	A Kerhas.	
QUÉMÉNÉVEN	Dans le bois du Duc.	174
QUIMERCH	Au Muriou.	191
ROSNOËN	Près du manoir du Parc.	191
SAINT-DIVY	Un camp.	129
SAINT-ÉVARZEC	Dans le bois du Mur.	271
SAINT-GOAZEC	A Coat-Plein-Coat.	180
—	Camp de Castel-Rufel.	
SAINT-JEAN-TROLIMON	Oppidum de Tronoën.	324
SAINT-YVI	Dans le bois de Pleuven.	340
—	Au nord de Créac'h-Miquel.	341
SCAËR	A Coat-Courant.	358
—	A Kerendréo.	
SCRIGNAC	A Kerbrat.	
—	Près de la chapelle Saint-Nicolas.	226
—	A Guernaon.	
—	A Rochouden.	
SIZUN	A Cos-Castel.	107
—	A Castel-Doun.	
SPÉZET	A Kermoal.	
—	A Cran-Huel.	169
—	A Trévily-Izella.	
—	Autour de la chapelle Saint-Adrien.	
TOURCH	Au nord de Coat-Forn.	341
TRÉFLÉVÉNEZ	A Kerscouric.	155
TREGUNC	A Kervagor.	254
—	A Kergunus.	
TRÉHOU (LE)	Entre Pen-ar-Cleus et Ker-an-Cléac'h.	155
—	A Quillivinec.	156
TRÉVOUX (LE)	A Kernault.	346
—	A Laniscar.	

ANNEXE IV

LISTE DES MOTTES FÉODALES DU FINISTÈRE

d'après Paul du Châtelier

(fig. 9)

COMMUNE	LIEU-DIT	PAGE
BANNALEC	Coat-ar-Vouden.	344
BEUZEC-CONQ	Près du Passage.	251
BODILIS	Une motte.	74
BRIEC	Keravalen.	250
CARHAIX	Bord de la route de Motreff.	164
CAST	Butte dite Ar Castel, à Penhoulic.	
	Autre motte.	170
CLOHARS-FOUESNANT	Une motte.	266
CLOÏTRE-PLEYBEN (LE)	500 m à l'est de Kerouant.	239
COAT-MÉAL	Castel-Huel à 200 m à l'est du bourg.	144
COLLOREC	Ster-ar-Parc.	177
CORAY	Au Herrou.	
—	A Kerdavid.	177
—	Au Trinvel.	
—	A Kervrec'h.	
	Ces quatre mottes portent le nom de Ar-Vouden.	
DAOULAS	Vis-à-vis de Kerisit.	111
DIRINON	Bois de Roual.	128
ÉDERN	Ar Santinellou à Ty-Fléhan.	238
ELLIANT	Une motte.	338
ERGUÉ-ARMEL	Au Quinquis.	331
—	Au nord-ouest de l'étang de Lendu.	
ERGUÉ-GABÉRIC	A l'est de la chapelle Saint-André.	332
FAOU (LE)	Une motte.	190
FOLGOËT (LE)	Au moulin du Folgoët sur la route de Brest.	137
FOUESNANT	A Kerhuel.	268
GOUEZEC	A Ty-Fléan.	238
GUIMILIAU	Près de la chapelle de Loc-Eguiner.	74
IRVILLAC	Une motte.	113
KERFEUNTEUN	A Steir-ar-Coat.	332
KERNÉVEL	A Goarlôt.	395
—	Au bourg.	
KERNOUËS	A Roudous-Hir.	140
LANDIVISIAU	Deux mottes dont une sur le chemin de Penanros.	77
LANGOLEN	A La Motte.	250
—	Près du moulin de La Motte.	
LOPÉREC	Au-dessus de la poudrerie de Pont-de-Buis.	190
LOPERHET	A Roc'hellou.	114
MAHALON	Près de Lez.	295
—	Au nord de l'étang de Poulguidou.	
MARTYRE (LA)	A Kerlavarec.	155
—	A 200 m de Lilyvon.	
MELGVEN	A Kerrouzic.	346
—	A La Motte.	
—	Dans le bois de Coat-Autrou, motte dite Château-Rouge.	
MELLAC	A Kergoat.	355
MILIZAC	A la Motte.	146
PENCRAN	A Kerhamon.	131
PENHARS	A Penanguen.	333
PEUMERIT	Dans le bois de Penguilu.	272
PLABENNEC	A Ar Castel.	
—	A Lesquelen.	147
—	Au sud du village de La Motte.	
PLOARÉ	Une motte.	260
PLOËVEN	A Barvédel.	172
—	A Coat-Meur.	

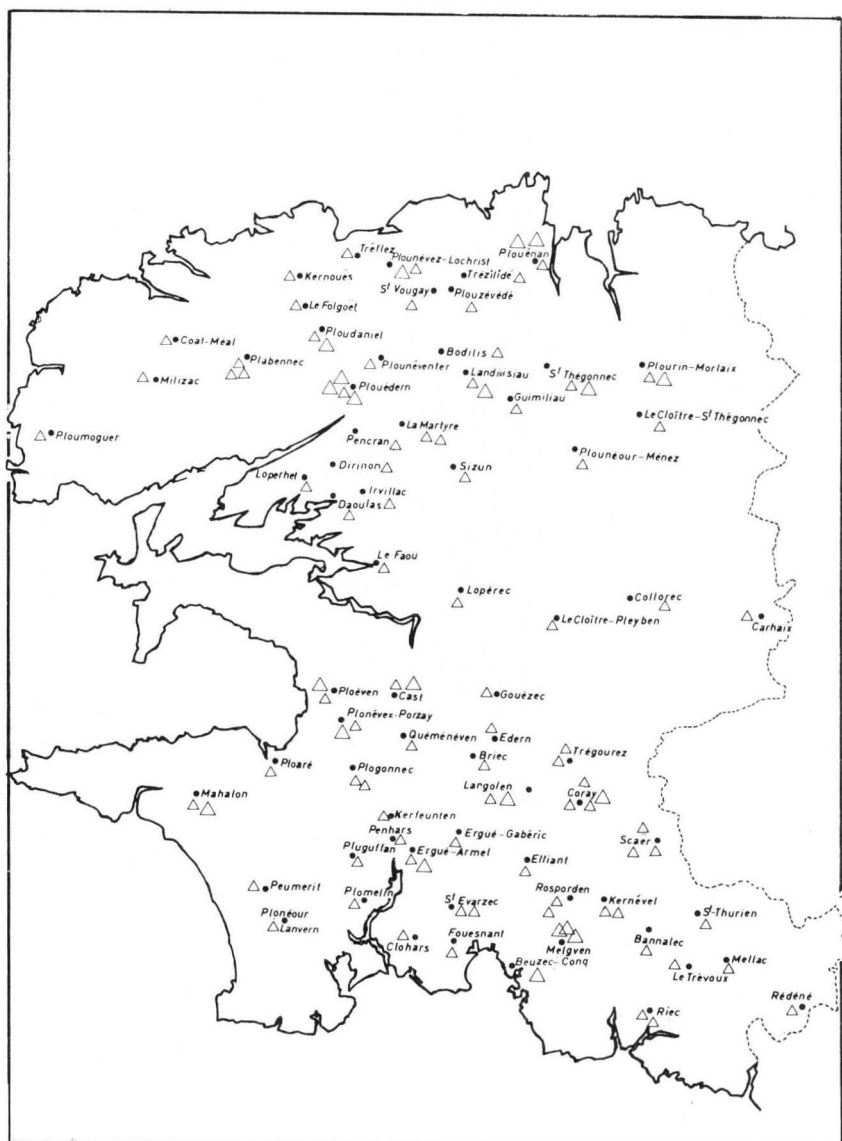
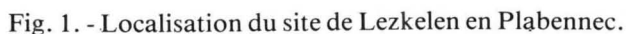


Fig. 9. — Les mottes féodales du Finistère.

(D'après P. du Châtellier).

PLOGONNEC	Près du moulin du Castel.	261
—	Sur la montagne de Locronan.	
PLOMELIN	Au Bois-Arvarn.	335
PLONÉOUR-LANVERN	A Languivoa.	279
PLONÉVEZ-PORZAY	Au Quinquis.	
—	A Lanzent lieu-dit Castelligou.	174
PLOUDANIEL	A Quilimadec-Coz.	
—	A l'ouest du moulin de Kerouant.	142
PLOUÉDERN	A Leslouc'h.	
—	A Quinquis-Meur.	131
—	A Quinquis-Marc.	
—	Au village des Granges.	
PLOUËNAN	A Lopréden.	
—	A Kerafel.	99
—	A Kerameal.	
PLOUMOGUER	100 m à l'est de l'église de Lamber, nommée Ar-Cruguel.	160
—	Une motte.	104
PLOUNÉOUR-MÉNEZ	A Morizur.	78
PLOUNÉVENTER	Au moulin de Tournus.	91
PLOUNÉVEZ-LOCHRIST	Dans le bois de Maillé.	
—	A Coat-ar-Scour.	85
—	Au sud du Moulin-Neuf au Boucant.	
—	A Lesvénan, dite Tossen-ar-Vouden.	97
—	A Stang-Rohan.	337
—	Une motte.	174
—	A Berluhec.	343
—	Le Castellou à Pen-an-Coat.	353
—	Castel-Kervern à Kerloury-Saint-Jean.	
—	Deux mottes.	340
—	A Créac'h-Quéta.	271
—	A 200 m de la chapelle du Dréau.	
—	Tossen-ar-Baroun à 1 km au-dessus du château de Penhoat.	104
—	Motte (section A n° 428).	
—	Ar Castel à Ty-Viguenou.	357
—	A Kermadec-Bras (section B n° 430).	98
—	A la Motte.	
—	A Leign-ar-Véon.	358
—	A Trévalot.	
—	Dans un bois à l'est de Kergreac'h.	107
—	Près de Lochrist.	91
—	Au village de La Motte.	182
—	A Kerfaro.	
—	Au Runial.	346
—	Près du moulin de La Marche.	98

Fouilles d'un site archéologique médiéval : la motte de Lezkelen en Plabennec



1°) une enceinte rectangulaire entourée de douves en grande partie comblées ;

2°) à l'intérieur de cette enceinte, une chapelle en ruines (fig. 2) et un calvaire, entourés d'un mur d'enclos ;



Fig. 2. - Plabennec. *Ruines de la chapelle Notre-Dame de Lezkelen.*
Vue générale du chantier de fouille

3°) la motte féodale proprement dite avec ses douves partiellement comblées et son rempart. La motte a été autrefois surmontée d'une construction dont on devine encore quelques traces.

Le castel est situé dans une grande parcelle boisée — qui porte au cadastre le n° 8 section ZV — que la commune de Plabennec a su acquérir à temps.

S'il n'est pas totalement ignoré dans la bibliographie locale, il reste cependant peu connu et, il y a quelques années, les risques étaient grands de le voir disparaître complètement : les défenses extérieures étaient de plus en plus rognées en faveur des cultures et le rempart se voyait sectionné en différents tronçons ; un chemin d'exploitation occupait une partie de la douve ; les derniers vestiges de la chape de pierres qui recouvrait les pentes de la motte disparaissaient à leur tour en 1968 ; puis on commença à utiliser les pierres de la chapelle dans la construction des routes.

Devant cet état de délabrement et sur les indications de M. Sanquer, professeur à l'université de Bretagne occidentale, nous avons attiré l'attention de M. Bousquet, alors directeur des Antiquités historiques de Bretagne, qui nous a accordé une autorisation de sondage limitée à la mise au jour des ruines de la chapelle du XVII^e siècle. Année après année, les campagnes de fouilles se succèdent sur ce site : nous présentons ici l'essentiel des résultats de nos travaux.

BIBLIOGRAPHIE ANCIENNE (1)

LA VIE DES SAINTS DE LA BRETAGNE ARMORIQUE d'Albert Le Grand (édition de 1636)

La vie de saint Ténénan contient un passage relatif au lieu qui nous intéresse :

« Il fit à force de bras élever un grand monceau ou tas de terre ample et spacieux cerné tout à l'entour de larges et profonds fossés, et de plus bastit un petit oratoire où il se tenait avec les prestres, y retiroit leurs meubles et commodités, et en cas d'exigence, s'ils se fussent trouvez pressez de l'ennemy, les recueilloit comme dans une forte ville, là se disoit le service divin, se faisoit les exhortations et se tenoient les assemblées ; on y administrait la justice et le saint lui-même faisoit leçon et instruisoit la jeunesse, rendant cette place autant fameuse et célèbre comme une ville bien policée et fut nommée Les-Quelen à cause des deux principales fonctions qui se faisaient en ce lieu, qui estoient instruire les enfants et administrer la justice.

Les barbares continuant leurs courses et ravages pillèrent et brûlèrent plusieurs églises aux Léonnois, ce que voyant Ténénan redoubla ses prières, exhorta le peuple à pénitence et amendement de vie et pourvoyant à leur défense et conservation institua un seigneur de leur troupe pour capitaine, besnit les armes et les bailla, luy conseillant d'édifier une petite tour ronde près l'église de Ploubennec pour y retirer l'argenterie et thrésor d'icelle et les garantir des mains sacrilèges des barbares, en cas qu'ils voulurent piller ladite église... » (2)

LA VIE DES SAINTS DE LA BRETAGNE ARMORIQUE d'Albert Le Grand (édition de 1837)

Une note intéressante due à Miorcec de Kerdanet précise :

« Cet ancien fort, appelé Castel-Saint-Ténénan, était assis sur la crête d'une butte factice, de forme conique, entourée d'un fossé assez profond : elle a 500 pieds de circonférence, à sa base et une hauteur de 35 pieds, suivant le calcul qu'en a fait M. de Frémenville. Du reste, elle se distingue des buttes du même genre qu'on rencontre en si grand nombre dans le pays, en ce qu'elle est revêtue sur toutes ses faces d'une forte croute de maçonnerie sèche, composée de pierres larges et bien jointes, qui devaient en rendre l'escalade glissante et difficile. Nous ignorons si jamais les ennemis ont pu gravir cette forteresse, mais nous savons que les arbres ont trouvé le secret de pénétrer dans les fentes du revêtement, qu'ils recouvrent aujourd'hui de leurs branches et de leur feuillage.

On voit encore sur cette butte, quelques ruines de constructions, telles qu'un mur de refend au milieu et l'entrée d'un souterrain qui communiquait, dit-on, avec le château de Les-quelen, entouré jadis de douves, et qui n'est plus qu'un joli petit manoir.

Non loin de la butte, était la chapelle, dont les ruines se composent d'un clocher et d'une belle croix, aux armes de Carman ».

-
- (1) Outre les extraits d'Albert Le Grand et de Toscer que nous citons ici, des compléments utiles sont fournis par la 3^e édition de *La Vie des saints de la Bretagne Armorique* d'Albert Le Grand (1901, p. 314), par le *Voyage dans le Finistère* de Cambry (1835, ch. I, p. 31), par le *Dictionnaire historique et géographique de la province de Bretagne* d'Ogée (2^e édition, t. II, 1853, art. Plabennec) et par le *Nobiliaire et armorial de Bretagne* de Potier de Courcy (1890, t. II, p. 109-110, art. Kermavan, Kerman ou Carman).
 - (2) ALBERT LE GRAND. *La vie, gestes, mort et miracles des Saints de la Bretagne-Armorique...*, Nantes, Pierre Doriou, 1636, in-4°.

Quelques lignes plus loin, une autre note fort intéressante :

« Il est également fait mention dans le même aveu du manoir, du vieux château, et de la chapelle de Lesquelen : le manoir consistant en maisons, chambres basses et hautes, couvertes d'ardoises,... ; la chapelle, nommée Notre-Dame de Lesquelen, avec ses issues, franchises et appartenances et de jouxte, une motte de terre islevée, où anciennement estoit construit le château de Lesquellen ; plus joignant icelle chapelle, une maison nommée la Cave de Lesquellen, avec ses chambres basses et hautes, cave, écurie, jardin entouré de murailles, etc., avec droit d'exemption que le Seigneur de Carman a des impôts et billots des vins qui se vendent en ladite maison »... (3)

LE FINISTÈRE PITTORESQUE de Toscer (1906)

« Au nord de la route de Plabennec à Kersaint, à 1 800 mètres de cette dernière localité sont les ruines du château de Lesquelen.

La tour de Lesquelen était bâtie sur une motte de terre artificielle édifiée sous la direction de saint Ténénan lorsqu'il mit le pays en état de défense contre les expéditions des Danois [saint Ténénan est mort en 635]. « Il se fit à force de bras, dit Albert Le Grand, élever un grand monceau ou tas de terre ample et spacieuse cerné tout à l'entour de larges et profonds fosses ».

Cette motte qui existe encore est de forme tronconique. Entièrement isolée des terrains environnants par un fossé de près de quatre mètres de profondeur, elle a environ douze mètres d'élévation et une vingtaine de mètres de diamètre à la base. Un souterrain, dont l'ouverture est aujourd'hui bouchée, mais que le chevalier de Fréminville vit encore en 1835, reliait la tour de Lesquelen au manoir de la Salle situé à quelques distances vers l'est »...

...« Tout proche de la tour se trouvait le sanctuaire de Notre-Dame de Lesquelen. Abandonnée pendant la Révolution, la chapelle était dans un état de délabrement complet au commencement du XIX^e siècle »...

...« De la chapelle de Lesquelen, il ne restait plus, vers le milieu du dernier siècle, que quelques pans de mur, mais la façade du clocher était intacte. Dans la journée du 6 janvier 1884, le clocher s'écroula subitement avec un fracas épouvantable. Les pierres de l'édifice, sur une desquelles nous avons lu la date de 1736, envahies par la mousse, les ronces et le lierre gisent aujourd'hui dans un petit bois sur le sol. Une partie du mur d'enceinte du placître existe toujours. A l'entrée de ce placître se trouvent les débris d'un calvaire en kersanton de granit très fin »... (4)

LA FOUILLE DE LA CHAPELLE

LA CHAPELLE III : XVI^e-XVIII^e siècle

La chapelle de la Renaissance « bretonne », dédiée à Notre-Dame de Lezkelen, mesurait extérieurement 20 mètres de long et 10 mètres de large, avec un bas-côté à droite de quatre travées (fig. 3). Le clocher ressemblait à celui de l'église de Saint-Divy. La chapelle existait encore en 1823, mais en assez mauvais état. Dans la journée du 6 février 1884, le clocher s'écroula avec un épouvantable fracas ; cinq ans plus tard, une partie du calvaire voisin s'effondra à son tour.

(3) Albert LE GRAND. *La vie des Saints de la Bretagne-Armorique... avec des notes et observations historiques et critiques par M. Daniel-Louis-Maurice de Kerdanet*, Brest, P. Anner, 1837, in-4°.

(4) G. TOSKER. *Le Finistère pittoresque (sites et monuments)*, Brest, A. Kaigre, 1906, in-8°, t. I, p. 228-230.

La chapelle était couverte d'ardoises bleues des monts d'Arrée surmontées de faîtières à pâte blanche et vernissées.

Elle comportait au moins six vitraux dont trois au chevet : la maîtresse-vitre était consacrée à la Passion du Christ, celle du côté de l'évangile à la scène de l'Annonciation, celle du côté de l'épître à la Dormition de la Vierge. Les débris de verre et de meneaux découverts au cours de la fouille auprès des murs A3 et C nous permettent d'affirmer qu'il y avait trois autres vitraux, l'un dans le bas-côté près du chœur, les deux autres de part et d'autre du porche. Les vitraux étaient en verre teinté dans la masse, l'épaisseur variant sensiblement selon la couleur : les débris que nous possédons sont tous de même facture et teintés soit en bleu, soit en rouge sombre, soit en vert.

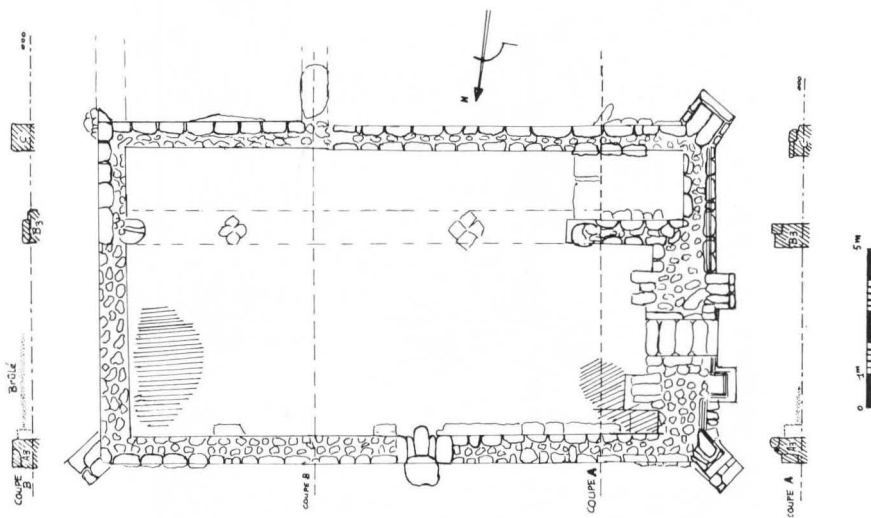


Fig. 3. - Plan de la chapelle III.

On entrait dans l'édifice soit par le porche situé à l'ouest, soit par une porte latérale située au nord (mur A). A droite de l'entrée, par le bas-côté, on accédait à une petite sacristie de 2,45 m de long sur 2 m de large.

La chapelle elle-même était entièrement pavée de grosses pierres, pierres de taille plates de dimensions variables, d'épaisseur 0,06 m, posées bien à plat, calées parfois par de la pierraille, mais plus souvent par des fragments de petites dalles de brique rouge vernissée, dallage probable de la chapelle précédente et réutilisé à cet effet. Nous avons remarqué que le dallage du chœur était visiblement surélevé d'une trentaine de centimètres par rapport au dallage du reste de la chapelle.

Il ne nous reste de cette chapelle que quelques statues aujourd'hui éparpillées : une statue de style baroque, en bois, de Notre-Dame de Lezke-

len qui se trouve dans l'église de Kersaint-Plabennec ; une très belle statue en bois noir de Saint-François (fig. 4) conservée précieusement par l'un des voisins, et quelques vestiges malheureusement mutilés d'un calvaire qui fut certainement beau.



Fig. 4. - Statue de saint François, bois, XV^e siècle (?)

Entièrement construite en pierres de taille, cette chapelle commencée au XVI^e siècle ne fut achevée qu'au cours du XVIII^e ; le clocher portait la date de 1736 : elle fut édifée pour remplacer la chapelle précédente devenue trop exiguë et sans doute partiellement en ruines. A son tour elle devait être détruite au début du XIX^e siècle, sans doute après un incendie, ainsi

qu'en témoignent les traces de charbons de bois et surtout les couches de terre brûlée que nous trouvons sur plusieurs mètres carrés auprès du porche (angle intérieur des murs A et B, le long du mur B) et dans le chœur (angle intérieur des murs A et D). La destruction fut achevée de main d'hommes : les pierres de tailles devaient servir à la construction d'une maison à Brest, et le dallage disparaître lui aussi au fur et à mesure des années.

De la chapelle, on ne voyait au début des fouilles que quelques traces de murs émergeant du sol au milieu d'un bois.

Au niveau du dallage et au-dessous de ce dallage, nous avons trouvé, après défrichage du terrain, de nombreuses traces de feu, des ardoises, des pierres, des débris de mortier, des faïtières brisées et des clous rouillés.

La même couche de terrain nous a encore livré plusieurs pièces de monnaie datant essentiellement du XVII^e siècle (sauf une monnaie de Louis XVI) et situées presque toutes dans le chœur, au-dessus du dallage ou à son emplacement, là où il n'existe plus.

Adoptant comme niveau « 0 » le niveau du seuil du porche, nous avons donné aux murs de l'édifice Renaissance les dénominations A3, D3 + D sud, C, B3 et H.

1. Le mur A 3 : il fait 16,75 m de long dans sa partie rectiligne, et environ 0,80 m de large sur une hauteur de 0,40 à 0,80 m.

— A l'extérieur : il est constitué de gros blocs de pierres de taille (0,20 x 0,40 et 0,40 x 0,70). A l'extrémité ouest, il se termine par un contrefort de 0,70 m x 0,85 m construit sur un soubassement qui le dépasse de 0,56 m. Au-delà du contrefort, en allant vers l'est, il présente une face rectiligne de 7,40 m interrompue par un seuil (dalle de 0,80 x 1 m) puis de nouveau une face rectiligne de 9,10 m de long terminée par un contrefort d'angle (0,70 x 0,80 m).

— A l'intérieur, les pierres utilisées sont plus petites : 0,36 x 0,25 m. A 1,10 m de l'intérieur du mur H commence une rangée de pierres dont il ne reste que quelques vestiges (trois pierres dont la largeur va de 0,30 m à 0,40 m et dont le côté intérieur est taillé en biseau). Les pierres servaient de banc, ce banc semblait courir tout le long du mur A 3, soutenu par un mur en pierres de taille d'une hauteur de 0,35 m et d'une largeur d'environ 0,40 m. Le niveau supérieur des pierres du banc se trouve à 0,50 m au-dessus du dallage de la chapelle.

Le mur A3 est construit sur un autre mur avec lequel il semble se confondre à l'extrémité est, mais auquel il ne se superpose pas tout à fait puisqu'il s'écarte peu à peu d'un angle de 2 degrés.

2. Le mur D 3 + D sud : le mur D3 peu visible se superpose à l'aplomb intérieur d'un mur plus ancien (D2) ; il laisse à l'extérieur un décrochage de 0,10 à 0,15 m par rapport à ce mur. A partir de 6,50 m du mur A3, nous appelons ce mur D le mur « D sud », parce qu'il ne repose plus sur un mur antérieur, mais sur ses propres fondations constituées de grosses pierres posées en vrac.

3. Le mur C : ce mur, entièrement du XVI^e siècle, présente deux parties nettement distinctes :

— 1^e partie : depuis la sacristie jusqu'à la hauteur du mur F (ce mur F fait partie d'une construction antérieure à la chapelle III, difficilement identifiable).

— 2^e partie : depuis le mur F jusqu'à l'extrémité est de la chapelle, mur D sud.

Première partie : ce mur de largeur 0,83 m, possède des fondations à peu près régulières : des pierres de toutes tailles posées à plat sans mortier. Sur ces fondations sont disposées les pierres de taille (hauteur : 0,32 m, longueur de 0,35 à 0,60 m) calées par des ardoises. Elles étaient recouvertes primitivement de pierres de taille plus plates formant rebord à l'intérieur de la chapelle. A l'extérieur du mur, nous trouvons également une rangée de pierres de taille (hauteur 0,30 m, longueur moyenne 0,80) qui présentent toutes un haut en creux. Entre ces deux rangées de pierres de taille, il semble que l'on ait fait du remblai et que l'on ait comblé l'espace restant avec des petites pierres liées au mortier. Ce mur se termine à l'extérieur ouest par un contrefort d'angle semblable à celui décrit plus haut au mur A3.

Deuxième partie : cette deuxième partie du mur C semble avoir été construite « de bouts et de morceaux ». Sous les fondations, nous trouvons un ensemble de très grosses pierres mal rangées, mais qui pourraient être les fondations d'une construction beaucoup plus ancienne (largeur de 1,20 à 1,60 m). Nom de cette partie du mur : C'. Puis sur une hauteur de 0,30 m terre et sable, ensuite les fondations proprement dites du mur C : de gros blocs de pierres de taille provenant sans doute d'une construction détruite. Par exemple, cette pierre de 1,60 m et qui ressemble fort à une pierre d'autel. Sur ces fondations étranges des pierres de taille sans rebord à l'extérieur, et à l'intérieur des moellons très irréguliers. Cette seconde partie du mur C est nettement moins large que la précédente, environ 0,70 m.

4. Le mur B 3 : depuis la sacristie jusqu'au chevet, à environ deux mètres du mur C, nous trouvons des soubassements de piliers : aux extrémités, nous avons deux bases de colonnes semi-circulaires de 0,31 m de rayon. A 2,85 m de la colonne de l'extrémité ouest, un soubassement de pilier en forme de carré, puis un autre à 6,20 m de celui-ci et à 2,60 m de l'extrémité est. Ces soubassements s'appuient, mais imparfaitement, sur un mur qui visiblement n'a pas été construit pour cela.

5. Le mur H : il s'agit ici de l'entrée de la chapelle. Des deux côtés du seuil nous trouvons des soubassements importants, en pierres de taille : ils supportaient le clocher dont nous avons une reproduction dans *Buez Sant Tenenan hag histor Plabennec* (5).

A l'extérieur, au pied des murs, existait un caniveau pour l'écoulement des eaux de pluies ; nous en avons retrouvé trace à l'extérieur du mur C, sur une longueur de 5,50 m et une largeur de 0,60 m : il s'agit de grosses ardoises disposées de façon à former un V aplati.

Les tessons de poteries recueillis au cours de la fouille de cette chapelle III sont peu abondants. Il s'agit entre autres de céramique fine à pâte blanche ou jaune réalisée au tour et souvent vernie en vert soit uni, soit moucheté de blanc.

La chapelle de Notre-Dame de Lezkelen, héritière d'une longue tradition, était au XVIII^e siècle lieu de prière et étape essentielle de la troménie de saint Ténénan. Richement dotée au cours des âges par les seigneurs de Lezkelen puis de Carman, dont nous retrouvons les armes dans les vitraux, sur les piliers et sur le calvaire, la chapelle devait passer rapidement de la richesse à l'abandon au cours du XIX^e siècle et servir enfin de carrière pour toutes les fermes du voisinage.

La mise au jour de ces ruines nous a amenés à constater que cette construction du XVI^e siècle n'était que le dernier des édifices religieux bâtis à Lezkelen.

LA CHAPELLE II

Cet édifice est déjà de proportions plus modestes que celui du XVI^e siècle : il mesure 17 m de long sur 7,50 de large à l'extérieur, soit pour l'intérieur 14,50 m sur 5,50 m. Ses murs ont servi de fondations à la chapelle Renaissance. Tous sont nettement visibles sauf celui de l'entrée. Nous avons ainsi une construction A2-D2-B2 dont le style est radicalement différent de la précédente : ici plus de pierres de taille, sans doute plus de dallage en pierre, pas de grand clocher, pas de sacristie (fig. 5).

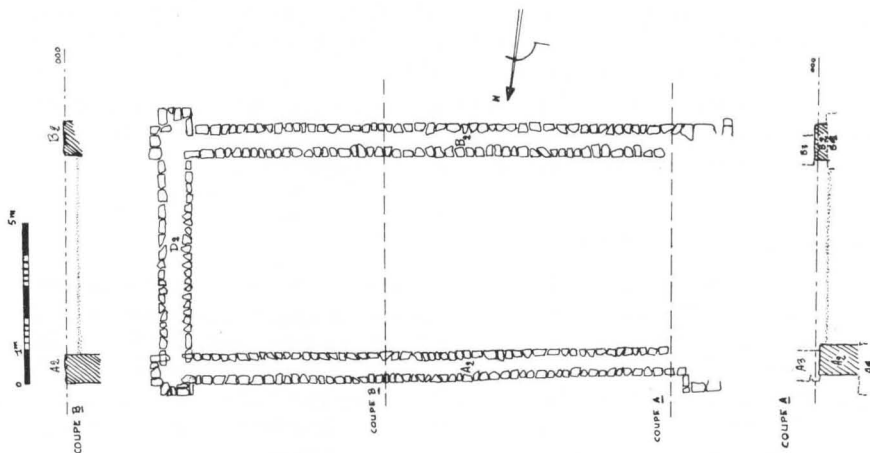


Fig. 5. - Plan de la chapelle II.

Une chapelle plus modeste certes, mais non moins belle pour autant, à en juger par l'harmonie inhérente aux murs eux-mêmes dans leur mode de construction, à en juger aussi par la chaleur des vernis des faïtières comme des dallages.

Les murs

Là du moins où nous possédons des fragments suffisamment importants de cette construction, c'est-à-dire les murs A2 et D2, nous pouvons remarquer qu'ils sont absolument rectilignes et que les pierres sont rangées et alignées en lits : une couche de pierres plates, surmontée de grosses pierres calées triangulairement par des petites, puis de nouveau une couche de pierres plates et ainsi de suite (fig. 6). Tout ceci tient pratiquement sans mortier et donne aux murs un aspect très fini et agréable à regarder.

1. Le mur A2 : ce mur a une longueur de 17 m contreforts compris, et une largeur de 0,90 m. Il s'appuie de bout en bout sur un mur beaucoup plus large (mur A1) avec l'axe duquel il fait un angle de près de 2 degrés. Sa hauteur varie à l'extérieur comme à l'intérieur de 1,05 m (extrémité ouest) à 1,50 m (extrémité est) ; il se termine aux deux extrémités par un double contrefort : largeur 0,30 et 0,48 m ; longueur 0,95 et 1,20 m. Ces contreforts sont liés au mur principal par des boutisses importantes.

2. Le mur D2 : le mur apparaît sur une hauteur de 1,40 m, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il est bâti dans le même style que A2, bien qu'il ait été visiblement remanié par endroits. Longueur, contreforts compris : 8,25 m ; largeur : 0,90 m.

3. Le mur B2 : il n'en reste que peu de traces, pour deux raisons :

— il a été démoli quand on a éprouvé le besoin d'élargir la chapelle ; on l'a alors utilisé comme fondations aux soubassements de piliers.

— il est construit comme A2 et D2 sur un mur antérieur B1 (édifice A1-D1-B1, chapelle I) qui devait être au niveau du sol et en bon état au moment de la construction de la chapelle II.

Sa hauteur varie de 0,15 à 0,55 m ; sa largeur environ 1 m. Il se termine à l'extrémité est par un contrefort double tout comme le mur A2. A l'autre extrémité, ce contrefort a pratiquement disparu.

Stratigraphie du niveau 0 au niveau — 0,60 m.

1. A l'intérieur de A2-D2-B2 : directement sous le dallage de la chapelle Renaissance, nous trouvons une couche régulière de pierrailles mêlées de sable et de glaise, puis une couche de terre noirâtre avec débris d'ardoises et cendres. Enfin au niveau — 0,40 m dans la partie ouest et de — 0,20 à — 0,35 m dans le chœur, une couche régulière de « brûlé » qui court d'un bout à l'autre de l'édifice. Cette couche de terre brûlée est plus particulièrement épaisse en deux endroits :

— à environ 2 m du mur H et à proximité du mur B, et ce sur 4 m² environ.



Fig. 6. - Appareil à calage triangulaire de la chapelle II.
Mur A2 au nord.

— dans ce qui devait être le chœur de cette chapelle.

Tout l'édifice a dû être victime d'un incendie. La toiture en flammes s'est effondrée à l'intérieur ; de très nombreux morceaux de « scories » (plomb, verre coloré et cuivre fondus en blocs compacts multicolores) nous donnent à penser que deux fenêtres munies de vitraux se faisaient face à moins de 2,50 m de l'entrée de la chapelle.

Enfin sous cette couche de brûlé, nous trouvons une couche d'argile mêlée de pierrailles et de sable ; cette couche est au même niveau d'une extrémité à l'autre de la chapelle : — 0,60 m.

2. A l'extérieur du mur A2 : La stratigraphie extérieure le long du mur A nous renseigne mal, en raison de sa complexité, sur l'évolution de la chapelle. Cependant la partie est de la stratigraphie (côté chœur) nous laisse entendre que le sol de cette chapelle gothique se trouvait entre — 0,43 m et — 0,63 m et ceci pour deux motifs :

— cette couche de terrain est bien un sol : argile + pierrailles + sable.

— elle est immédiatement surmontée d'une couche de graviers, puis de déblais et d'ardoises, dont les niveaux correspondraient bien à la destruction de la chapelle II.

Une autre constatation nous amène à la même conclusion : la coupe stratigraphique perpendiculaire au mur A nous révèle l'existence d'un

« mur volé » entre — 0,60 m et le mur A1. Il s'agit là du mur A1 qui, à cet endroit, a été démoli sur une hauteur de 0,45 m afin de permettre la construction du mur A2.

Nous avons donc par là une quasi-certitude quant au niveau du sol de la chapelle II : il s'agit du niveau — 0,60 m.

Découvertes au cours de la fouille

La couche de brûlé à l'intérieur comprenait de nombreux débris d'ardoises épaisses et quelques gros clous. Elle nous a par ailleurs livré quelques tessons de poterie grossière, de nombreux fragments d'un grand vase à pâte jaune clair et à rebord en forme de gouttière, d'innombrables tessons d'un vase à rebord à pâte fine grisâtre et à fond intérieur vernissé, plusieurs tessons de hauts de vases à feu à pâte blanche.

A l'extérieur de la chapelle, auprès du mur du chevet, nous avons récolté un tesson de céramique à pâte blanche très épaisse, vernissée à l'intérieur, puis deux tessons de haut de vases à feu, l'un à rebord plat, l'autre à rebord légèrement incurvé, tous les deux à panse extérieure irrégulière. Enfin, près du mur B2 sur le mur A1, un fragment épais de fond de chaudron en céramique onctueuse.

Par ailleurs, entre 0 m et — 0,60 m, mais en dehors du quadrilatère A2-D2-B2, le long du mur C, puis du mur C', côté extérieur, nous avons recueilli divers fragments de hauts de vase à pâte blanche siliceuse, et noir de fumée sur la face externe, et trois tessons de fonds de vases.

Le chœur de cette chapelle gothique était sans doute pavé de petites dalles de brique rouge à pâte siliceuse, vernissées parfois sur les deux faces ; ces dalles étaient des carreaux de 15 cm de côté, l'épaisseur variant de 0,02 m à 0,026 m. Les vernis verts ou jaunes tachetés d'ocre se retrouvent sur les faîtières qui semblent d'une consistance nettement supérieure à celles de la chapelle III.

La couche de brûlé dont nous avons déjà parlé, nous a posé un problème difficile, à 3,50 m de l'extrémité ouest de la chapelle : elle s'enfonçait visiblement dans le sol jusqu'au niveau — 0,80 m qui est le niveau d'une autre couche de brûlé commune à toute la chapelle.

L'étude stratigraphique nous a permis de comprendre qu'il ne s'agissait à cet endroit précis que d'un approfondissement de la couche dû à un foyer d'incendie particulièrement virulent : dans une grande quantité de cendres mêlée à la glaise et au charbon de bois, nous avons trouvé une céramique grisâtre visiblement émietlée, et ce tout près de fragments noircis semblables à du charbon de bois, de forme légèrement incurvée et comportant des rainures et des traces de lettres gothiques. Deux de ces fragments portent des traces d'oxyde de cuivre. L'étude détaillée de ces divers éléments nous a amenés à penser qu'il s'agit de l'empreinte laissée par la chute de la cloche dans le sol argileux transformé en poterie mal cuite par un incendie de boiseries particulièrement calorigènes.

La chapelle II que nous avons essayé de décrire semble à la fois plus simple et plus harmonieuse que la plus récente. Si le sol était en terre

battue, le chœur quant à lui était magnifiquement dallé ; les murs parfaitement rectilignes révèlent un goût sûr allié à un sens très développé de la qualité de la construction : ils ne sont pas sans rappeler les premiers vestiges de la tour mis au jour sur la motte féodale.

LA CHAPELLE I

Sous les deux constructions déjà évoquées, nous rencontrons les restes encore importants d'un édifice plus grossier, mais dont le plan a servi de base à la chapelle II. Cette construction nous l'appelons simplement la « chapelle I » faute de pouvoir l'identifier de manière plus exacte. Elle est formée par le quadrilatère A1-D1-B1-H'. Ses dimensions : longueur extérieure : 16,95 m, contreforts compris ; longueur intérieure : 14,70 m ; largeur extérieure aux contreforts : 8,60 m environ ; largeur intérieure : 5,20 m environ (fig. 7).

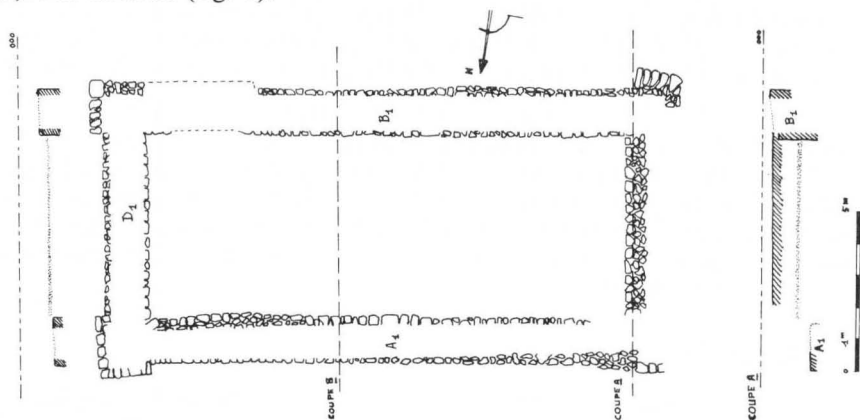


Fig. 7. - Plan de la chapelle I.

Ces murs sont tous constitués de la même manière : à l'extérieur, des pierres moyennes de 0,15 à 0,20 m de long et de 0,13 à 0,20 m de large ; à l'intérieur des murs, de petites pierres. L'ensemble est cimenté au mortier d'argile et forme un tout très compact bien que l'extérieur ne soit pas toujours rectiligne.

Ces murs se terminent tous par des contreforts nettement différents de ceux des chapelles II et III par leur mode de construction : il s'agit d'un contrefort unique commun aux deux murs qui se rejoignent ; ce contrefort forme un vague carré de forme lancéolée de 1,60 m de côté, débordant les murs d'environ 0,20 m. L'un de ces contreforts est bien visible dans la sacristie de la chapelle III.

Les murs

1. Le mur A1 : ce mur se trouve à une profondeur de -0,97 m par rapport au niveau zéro. Il a une largeur moyenne de 1,45 m et sert dans toute sa longueur de soubassement au mur A2. Du côté extérieur, il appa-

raît sur une largeur de 0,45 m environ par rapport au mur A2, et se rétrécit régulièrement de l'extrémité ouest (entrée) à l'extrémité est (chœur), où il n'apparaît plus que sur une largeur de 0,05 m. Parallèlement, du côté intérieur, il se confond presque avec le mur A2 à l'extrémité ouest ; à la hauteur du seuil du mur A3, sa largeur est de 0,25 m ; plus loin il s'élargit encore jusqu'à 0,40 m et même 0,48 m, puis décroît — à partir de 1,40 m de l'extrémité est — jusqu'à 0,35 m. Il apparaît sur une hauteur moyenne de 0,35 m.

2. Le mur D1 : très peu visible à l'intérieur de la chapelle, il apparaît sur une largeur constante de 0,30 m à l'extérieur, sa hauteur diminuant au fur et à mesure qu'il s'approche de B1.

3. Le mur B1 : ce mur est loin d'être rectiligne ; il semble avoir été reconstruit à l'extrémité est, du côté intérieur, probablement au moment de la construction de la chapelle II. Sa largeur est de 1,43 m. Il apparaît sur une hauteur de 0,60 m, sa face supérieure étant au niveau $-0,30$ m. Il se termine dans la sacristie de la chapelle III par un contrefort bien dégagé.

4. Le mur H' : ce mur, dont il est difficile de préciser la largeur exacte, puisqu'il fut partiellement détruit pour bâtir l'entrée H de la chapelle III, sert à rejoindre les murs A1 et B1, auxquels il est simplement adossé. Fait-il partie de l'édifice dont nous parlons ? Par son mode de construction, il ressemble aux murs A1, D1 et B1, et malgré un léger décalage par rapport aux contreforts S.-O. et N.-O., ce mur H' pourrait bien être le pendar^t de D1.

Stratigraphie

1. A l'intérieur de A1-D1-B1-H' : sous le sol de la chapelle II ($-0,60$ m) nous rencontrons d'abord une couche d'argile mêlée de sable sur une épaisseur variant de 0,20 à 0,05 m. Cette couche va en s'amincissant vers l'extrémité est. Elle est immédiatement suivie d'une couche de brûlé particulièrement épaisse aux deux extrémités de la chapelle et au centre : de 0,15 à 0,20 m. Cette couche commence à $-0,80$ m près de l'entrée, y est épaisse de 0,15 m et repose sur de l'argile jaune ou sur du sable granitique. Dans le chœur, elle commence à $-0,76$ (à 3 m de D1) et y est épaisse de plus de 0,20 m. Dans l'angle intérieur des murs A1 et D1 elle descend du niveau $-0,95$ m à partir du centre du chœur jusqu'au niveau $-1,20$ m. Mais elle n'est plus en cet endroit que de très faible épaisseur : 0,02 m.

2. A l'extérieur, le long du mur A1 : sous le sol de la chapelle II ($-0,80$ m au contrefort nord-ouest, $-0,63$ m au contrefort nord-est) nous trouvons un ensemble de couches fort différent selon qu'il s'agit de la partie ouest ou de la partie est de la coupe.

A l'ouest, nous avons environ 0,60 m de terre plus ou moins noirâtre mêlée de pierrailles, de cendres et d'argile. Les pierres semblent même rangées en arcs de cercle. Puis nous rencontrons 0,10 m de pierres dans la terre noire et l'argile : il s'agit d'un sol qui s'enfonce sous la berme vers le nord.

A l'est de l'entrée latérale, la couche de terre brûlée se distingue plus nettement : surmontant d'abord une épaisse couche d'argile jaune ($-0,55$ m), elle s'enfonce au bout de $3,50$ m sous de l'argile mêlée de cendres jusqu'à une profondeur de $-1,43$ m. On dirait volontiers qu'au moment de l'incendie de la chapelle I, il y avait un remblais (argile et sable) de 4 m de large perpendiculairement au mur A1. Pour en savoir plus, il sera nécessaire de poursuivre la coupe stratigraphique en profondeur, ce qui exige un élargissement de la tranchée le long du mur, afin d'éviter les risques d'éboulement.

Que conclure de ces stratigraphies ? Les courbes de la couche de terre brûlée à l'extérieur comme à l'intérieur suivent approximativement le même tracé : elles s'enfoncent progressivement à l'approche du contrefort nord-est. La nature du terrain l'expliquerait, le contrefort étant bâti sur du sable de mine (sol vierge ?). Ce sable ressemble étrangement à celui qui constitue le sommet de la motte féodale. Serions-nous là sur l'emplacement d'un talus de défense ?

L'édifice A1-D1-B1-H' a été la proie d'un incendie à une époque où il n'était plus question de bâtir des murs très épais ; aussi a-t-on réutilisé ses pierres pour une construction à la fois plus légère et moins défensive.

Découvertes au cours de la fouille

Quand on regarde l'ensemble des tessons découverts au niveau de la couche de brûlé, on est frappé par l'abondance des fragments de vases à feu à pâte granuleuse, siliceuse, rose ou blanche. La plupart du temps, tous ces fragments sont recouverts à l'extérieur d'une couche de noir de fumée. Quelques tessons sont ornés de motifs géométriques (quadrillage) ou de motifs régulièrement répétés (petits trous ronds ou incisions). Nous avons même trouvé un minuscule fragment orné d'un motif de fougère (fig. 8).

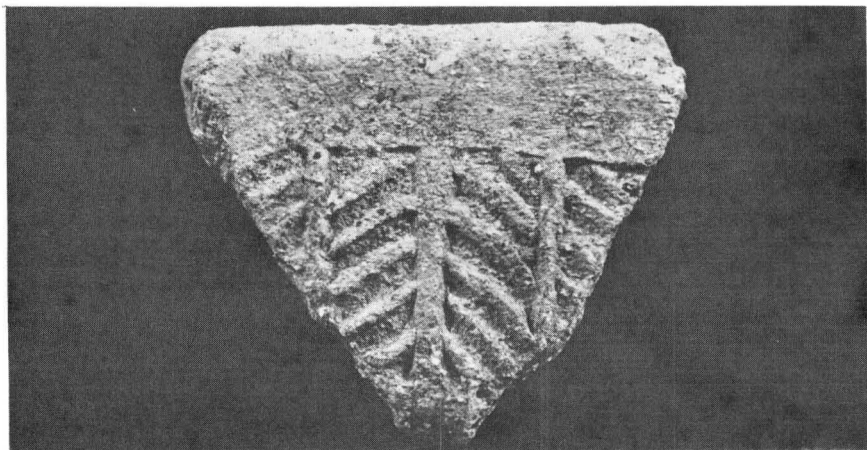


Fig. 8. - Chapelle I. Tesson de céramique à motif de fougère.
Rapport d'agrandissement 2, 3 : 1.

La proportion de grands vases à feu à rebord arrondi supportant des anses et à panse ventrue est très importante par rapport à la proportion de céramique onctueuse qui reste très faible : seulement un rebord de chaudron, un rebord de grand vase à panse plus arrondie et quelques fragments trop petits pour nous renseigner sur les céramiques dont ils proviennent. A noter que ces tessons de céramique onctueuse proviennent tous des tranchées extérieures à A1 et D1. Cependant nous retrouvons les formes types de la céramique onctueuse — chaudron et terrine — dans des tessons de céramique à pâte blanche ou jaunâtre à dégraissant de quartz : la terrine déjà citée, et un rebord de chaudron à double gouttière.

Enfin, au plus bas de la tranchée extérieure au mur A1, près du contre-fort nord-ouest (—1,25 m), dans la couche de sol brûlé nous avons récolté plusieurs tessons de céramique granuleuse micassée, soit à pâte noire, soit à pâte ocre, et dont quatre portent le même décor de « sapin » réalisé à la molette qu'un autre petit tesson recueilli lui à l'intérieur de la chapelle en dégageant les fondations de la chapelle I.

La céramique récoltée au niveau de la chapelle I est trop peu connue pour nous permettre de dater l'édifice. Cependant, selon les indications de Mlle A. Dornier, les tessons décorés à la molette seraient d'époque mérovingienne.

CONCLUSIONS

Les recherches effectuées ne nous permettent pas d'être absolument affirmatifs sur la date de construction des divers éléments. Cependant nous pouvons oser quelques conclusions.

La chapelle la plus récente

Les fenêtres de la chapelle ont toutes disparu. Mais on a retrouvé des éléments de meneaux en granite qui les datent du XVI^e siècle. On possède en outre le dessin fidèle des vitraux qui garnissaient les cinq fenêtres, le peintre vitrier Jean Bouricquen, de Saint-Pol-de-Léon, les ayant dessinés en 1614 dans le *Bref estat des prééminences du marquisat de Karman* (6).

Des fragments du calvaire sont conservés dans différentes fermes voisines : le crucifix est mutilé, la Vierge a le visage cassé en deux, un groupe biface (saint Pierre et saint Jean) subsiste à la ferme de Lezkelen. Ce calvaire serait de 1550 environ.

Le clocher, dont une photographie est insérée dans *Buez Sant Tenenan hag istor Plabennec* (7), correspond assez bien à la date de 1736 que Toscer a lue sur une pierre.

(6) Non publié. Cf. René COUFFON, *Notes sur quelques pionniers de l'histoire monumentale du Finistère et sur quelques monuments et objets disparus*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1972/2, t. XCIX, p. 600-601.

(7) Cf. note 5.

Cette chapelle III a donc été construite probablement vers le milieu du XVI^e siècle. La plus grande partie des monnaies montre qu'elle était fort utilisée vers 1650.

La seconde chapelle

Il est difficile d'en préciser la date. Bien que la céramique vernissée ne soit pas antérieure au XIII^e siècle, que les empreintes des lettres gothiques de la cloche indiquent probablement le XIV^e siècle, ainsi que le dallage en tomettes du chœur, nos recherches sur les contreforts droits (école de Pont-Croix) nous incitent à pencher pour le XIII^e siècle.

La belle statue de moine, en bois, et datant probablement du XV^e siècle, proviendrait de cette chapelle.

La chapelle I

Ici l'élément le plus intéressant est certainement la céramique :

— La faible proportion de poteries « céricitiques » nous force à nous demander si nous ne sommes pas au tout début de la production de cette céramique onctueuse, qui s'étend du XI^e au XVI^e siècle.

— Le type de décor estampé ou à la molette, dont nous avons parlé plus haut, se rapproche beaucoup du décor des poteries du Bas-Empire et de l'époque mérovingienne. Ne serions-nous pas en présence du haut Moyen Age (IX^e - X^e siècle) où ce type de décor viendrait s'éteindre avant de disparaître complètement en Bretagne ?

Quant au style de la construction, il est évident qu'il est bien antérieur à celui de la tour qui couronne la motte, celle-ci étant probablement du XIII^e siècle.

Afin de pouvoir dater plus précisément et la construction et ce type de céramique à la molette, nous avons prélevé du charbon de bois pour une datation au radiocarbone (résultats non parvenus pour le moment).



Cet article était déjà composé lorsque nous avons eu connaissance de nouveaux éléments de datation.

La datation radiocarbone de la chapelle la plus ancienne nous a été fournie par les soins de M. Giot. Le charbon de bois récolté au niveau de cette chapelle est de 960 ± 90 ; donc, vraisemblablement du milieu du X^e siècle, la grande période des incursions normandes dans le Léon. La chapelle est probablement antérieure à cette époque, mais nous ne pouvons toutefois pas écarter l'hypothèse d'une construction de la fin du X^e siècle.

L'étude des fragments de vitraux de la chapelle III récoltés au cours de la fouille nous apporte un élément supplémentaire de datation de cette chapelle. Cette étude, réalisée par M. Roger Barrié — que nous tenons à remercier ici —, nous confirme la date proposée : le premier tiers du XVI^e siècle, ou au plus tard vers 1550.

le patrimoine artistique

ROGER BARRIÉ
YVES-PASCAL CASTEL
TANGUY DANIEL

Monuments et objets d'art du Finistère Études, découvertes, restaurations (année 1977)

Notre chronique se propose d'apporter des informations factuelles sur la vie des monuments et des objets d'art qui, par situation, échappent à l'attention de l'historien de la préhistoire et de l'Antiquité, et plus généralement à l'activité des archéologues occupés de fouilles. Pour le Moyen Age, il va de soi qu'il est hors de propos de faire double emploi avec les chroniques d'archéologie de terrain sauf pour certains objets ou vestiges artistiques tel un ivoire de haute époque ou un chapiteau roman. Il nous a paru utile de combler le vide au sujet des témoins, si nombreux en Bretagne, du Moyen Age dit classique et tardif ainsi que des époques ultérieures ; à cet égard, les formes où s'est exprimé le sentiment religieux, comme l'architecture flamboyante ou la sculpture, offrent ici une remarquable continuité qu'il convient d'aborder par l'étude monographique avant de tenter une synthèse stylistique. Mais quelle borne fixer à l'intérêt de l'historien de l'art ? Si on choisit raisonnablement le XIX^e siècle comme limite ultime, selon la docimologie pratiquée par l'Inventaire régional des richesses artistiques de la France, le champ s'avère vaste et notre projet ambitieux. Cependant notre modestie apparaîtra dans la volonté de ne fournir que des

matériaux d'information, crédits et soigneusement établis, pour aider la recherche en matière d'art (1), pour alimenter la synthèse de l'historien et pour témoigner de la vie d'œuvres qui, pour être écartelées entre les esthétiques du passé et du présent, selon la relativité des goûts et des modes, n'en font pas moins partie de la trame de l'histoire régionale, c'est-à-dire des valeurs culturelles auxquelles nous nous rattachons ou que nous contestons parfois avec une passion qui est l'aveu d'une sorte de dépendance spirituelle.

Dès lors qu'on est bien persuadé que toute forme d'art du passé est plus qu'un témoin événementiel, plus qu'un témoignage du travail humain, mais constitue aussi un ensemble de formes nous signifiant une certaine conception de l'homme et du monde, comme nous l'apprend l'iconologie, il apparaît évident de préserver sans exclusive la permanence de ce discours historique auquel aucune idéologie n'est sourde. Lors de leur étiquetage en tant que monuments historiques, bien des œuvres sont sauvées de la destruction pour tomber dans l'obscurité administrative comme si, coupées de leur contexte socio-culturel, elles cessaient d'être présentes à notre monde. Or l'Etat et les communes savent quels problèmes financiers, bien actuels, pose la conservation des édifices dont un grand nombre restent des éléments essentiels sinon de la structure sociale et culturelle, du moins de l'identité de groupes régionaux, ce qui est fondamental ; tel est le cas, bien évidemment, des innombrables églises et chapelles, mais aussi des croix de chemin comme de l'habitat rural si important. De plus, à l'occasion de la remise en état de ces monuments, un débat de fond est ouvert où l'on voit trop souvent les notions de conservation et de restauration confondues avec un conservatisme pour le moins sentimental ; à titre d'exemple, « la querelle du bleu de Chartres », à propos du nettoyage des vitraux, a trouvé un large écho, source d'une prise de conscience, dans le public français et international au cours de l'année 1977 (2). Mais au-delà des critères archéologiques et des principes scientifiques qui guident, à juste titre, le restaurateur moderne, il reste à actualiser toute une philosophie de la conservation, qui a évolué depuis Mérimée, notamment en ce qui concerne la finalité architecturale des monuments, c'est-à-dire leur utilisation réelle non seulement afin de rentabiliser le capital investi dans l'entretien, mais surtout pour servir de cadre à l'épanouissement culturel des hommes de notre temps (3). Enfin, au niveau régional, il faut se persuader qu'une œuvre, quels que soient son importance, sa qualité, son statut, est déjà protégée du

(1) Il faut signaler la parution, depuis 1976, de la revue *Arts de l'Ouest*, publiée par l'U.E.R. des arts de Rennes, sous la direction du professeur Mussat, et embrassant, pour la première fois et de façon spécialisée, le domaine artistique des régions de la Bretagne.

(2) Par exemple dans l'hebdomadaire américain *Time*, 31 janvier 1977, p. 42-43, *Chartres : through a glass darkly* ; voir la revue *Les Monuments historiques de la France*, 1977, le numéro 1 consacré à ce sujet, notamment les articles de L. Grodecki, professeur à la Sorbonne, et de J. Taralon, inspecteur général des monuments historiques.

(3) Cf. M. D'ORNANO, secrétaire d'Etat à la Culture, *La politique des monuments historiques, ibid.*, 1977, n° 5, p. 2-3.

vol ou de l'appropriation abusive — sans que l'on sache qui, du pillage ou du commerce, incite l'autre — dans la mesure où elle échappe à l'anonymat par la publicité que l'on en fait auprès de ses dépositaires, des autorités, et du grand public (4).

Une des fonctions de l'histoire de l'art, trop longtemps tributaire d'un tourisme de classe, superficiel et prétentieux, est de rendre compte de la réalité artistique de la manière pour ainsi dire la plus scientifique possible, si nous admettons que l'objectivité, ici comme ailleurs, est un leurre. J.-M. Abgrall, à nos yeux le meilleur historien de l'art breton malgré son ancienneté, écrivait en 1892 ici même, avec une modernité surprenante pour l'époque : Les « *ouvrages composés pour servir de guides aux voyageurs et aux touristes en Bretagne... se réduisent en général à signaler quelques particularités principales, à aligner quelques phrases d'une admiration banale pour nos chefs-d'œuvre... et à noyer le tout dans de vagues considérations ou dans des dissertations historiques trop étendues. Mais ces écrivains n'entrent pas, en vérité, dans le vif de la question : ils ne montrent pas quelle a été la grande vie artistique des siècles passés, ... l'activité productive, la prodigieuse émulation qui régnait* » (5). Nous espérons que notre chronique, dont la présentation austère par commune et la pluridisciplinarité des sujets s'expliquent dans ces perspectives, conduira à découvrir ou à redécouvrir, proches de nous, les manifestations fortement temporalisées d'une société et de ses aspirations. Par ailleurs, une telle chronique ne peut se développer que si spécialistes et amateurs la considèrent comme un lieu privilégié pour s'exprimer sur l'étude et la protection du patrimoine du Finistère dans le cadre esquissé ; de sorte que ce premier essai constitue aussi un pressant appel de collaboration ouverte à tous les sociétaires (6).

R.B.

BOURG-BLANC

Route de Bourg-Blanc à Plouvien

La croix de Kerviliou

Le monument comporte une croix scellée dans un socle de maçonnerie établi en 1971 par les ouvriers municipaux qui ont gravé leurs initiales dans le ciment frais : I. H. Y., J. M. et J. C. La croix est monolithe, de section rectangulaire, aux angles épannelés. Elle mesure avec le socle 2,50 m de hauteur, 0,85 m de large au bras. La face porte une seconde croix pattée gravée en relief avec cercle central à la croisée des branches. Le pied est creusé d'une longue ligne double en épingle à cheveux.

(4) Cf. Y.-P. CASTEL, *Patrimoine*, dans *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, 1976, n° 20, p.471-475.

(5) J.-M. ABGRALL, *Statistique monumentale*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1892, t. XIX, p. 169.

(6) A cette première chronique, nous ont apporté leur contribution Mme Magdeleine Daniel-Le Bars (M. D.-L. B.), MM. Jean-Noël Eon (J.-N. E.) et Louis-Pierre Le Maître (L.-P. L.M.). Qu'ils soient ici remerciés.

L'intérêt de cette modeste croix semblable à tant d'autres est qu'elle porte une inscription lisible dans sa presque totalité, sauf la première ligne écornée à droite, mais que l'on peut aisément rétablir. Les caractères s'étagent sur la largeur du pal, sur quatorze lignes comportant de deux à cinq signes, et rappellent ceux des anciennes inscriptions en lettres capitales romaines, avec des A, des M, des T du type oncial que l'on trouve jusqu'au XIII^e siècle dans l'alphabet du pavement du château de Suscinio (7). Leur forme n'est pas susceptible de datation rigoureuse sinon seulement par le *terminus ad quem*. Voici cette inscription : PV (NC)/TA/FVI/PRO/ANI/MA : /MAV/RICII/FILII : GVI/DO/NIS/ANNO/DNI/. Ici finit, au ras du socle, une inscription qui serait précieuse si l'on arrivait à en lire l'année. Hélas, un sondage effectué à la base n'a pu, à la suite de cet *Anno Domini*, révéler, sur cette face du moins, aucune date. Y a-t-il autre chose sur les autres faces englobées dans le ciment ?

En tout cas le sens est clair. La croix a été « taillée pour l'âme de Maurice, fils de Guy »... Et l'inscription revêt une grande importance, de par la rareté des croix ainsi personnalisées et par comparaison avec des inscriptions similaires que l'on relève dans le pays de Galles. Le musée de Margam présente une croix avec la mention : CRVX XPI + ENNIIVM P. ANIMA GUORGORET FECIT (8). On la date de la fin du IX^e siècle.

Sans remonter, sans doute, à une si haute antiquité, la croix de Kerviliou est ancienne, et en l'absence d'étude systématique sur nos simples croix de chemin, on la placera provisoirement entre le X^e et le XII^e siècle.

Y.-P. C.

CAMARET

Eglise Saint-Rémi

Le calvaire

Les mutilations que le calvaire de l'ancien cimetière de Camaret a subies (il y manque les personnages de la console) risquent de faire méconnaître l'intérêt de son étude. Or, l'inscription gravée à la base du fût en précise et le donateur, dont le nom a déjà été signalé (9), et la date de son érection, et vraisemblablement le nom du sculpteur qui l'a taillé.

La disposition des signes de l'inscription est d'ailleurs faite pour dérouter la lecture. Pourtant la logique particulière du sculpteur se comprend. Il veut épargner au lecteur d'avoir à faire deux fois le tour du cal-

(7) *Archeologia*, n° 97, août 1976, p. 44-46.

(8) *Les monuments du christianisme primitif au pays de Galles*, catalogue d'exposition itinérante, 1974.

(9) *Camaret, son histoire, ses monuments religieux*, 1976, 3^e édition, p. 12.

vaire pour lire les deux lignes dor. il a besoin pour s'exprimer, contrairement à l'usage habituel ; l'inscription se présente donc ainsi :

LE GOARANT PRI
EUR DE PLODIRY

L M V CTS XXXVII
G PALUT (?) [10]

Le calvaire porte au nœud le blason des Rohan, aux neuf mâcles, et au revers celui de Le Goarant de Tromelin, *d'or à la fasce de sable, accompagné de trois trèfles de même*.

La précision apportée par la lecture de la date a son importance : 1537 ou 1538, car la pierre est écornée. C'est un nouveau jalon qui fait remonter de quelques années l'introduction du vocabulaire de la Renaissance dans les ateliers de kersanton. La croix de Camaret est antérieure de six ans, au moins, au calvaire de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, 1544, où l'on voit les culots de console s'orner de feuillages renaissants et non plus d'angelots ou de motifs gothiques.

Quant au nom qui termine l'inscription, ne peut-il pas être celui du maître sculpteur ? Il viendrait dès lors s'ajouter à la pléiade des artistes dont les noms se révèlent, peu à peu, dans le second quart du XVI^e siècle (11).

Y.-P. C.

CHATEAUNEUF-DU-FAOU

Rue Corentin-Baron
Statue de saint Jean-Baptiste

Les clients de la boucherie sise au n° 4 de la rue Corentin-Baron, à Châteauneuf, se rendent-ils compte qu'ils foulent du pied une antique fontaine dans laquelle se dresse une des plus belles sculptures du patrimoine de la commune ?

C'est à la diligence des photographes de la Commission d'inventaire de Rennes que l'on doit cette découverte. Ils ont dû, pour l'occasion, se muer en égoïstes. En effet, la dalle de ciment qui a remplacé, naguère, les dalles de schiste, au milieu du trottoir, devant la maison précitée, donne accès,

(10) La paroisse de Ploudiry, comme celle de Camaret, était un bénéfice qui dépendait de l'abbaye de Daoulas. Peyron donne dans les listes, frère Jean Le Goarant qui, pourvu à Ploudiry en 1535, résigne en 1542. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1897, t. XXIV, p. 438.

(11) Nous avons, dans *Pax*, chronique de Landévennec, avril 1977, p. 75-79, signalé les signatures de cette pléiade de sculpteurs : Yvon Fichaut, 1527, groupe de Notre-Dame de Pitié, calvaire de Laz. Fayet, 1552, calvaire de Lopérec. Bastien et Henry Priget, 1552, calvaire de Plougouven (à la suite de la découverte de l'abbé Feutren). Henry Pr[iget] est vraisemblablement aussi l'auteur de la statue de sainte Apolline dans l'église de Pencran, 1555. S. Guillaume, statue d'évêque, chapelle de Keffore'h, Scrignac, 1564. Guillaume Guillaume, groupe de la Trinité, église de Clohars-Fouesnant, vers 1550.



Cliché Y. P. CASTEL

Fig. 1. - Châteauneuf-du-Faou, *rue Corentin-Baron*.

Statue de saint Jean-Baptiste.

après une chute d'un mètre, à quatre marches, fort encombrées des boues d'un canal d'égout qui débite très mal. Ces marches descendent au bassin carré d'une fontaine du ^{xv}^e siècle dont la structure est intacte. L'arc en anse de panier montre toujours sa délicate mouluration gothique.

Dans le fond, sur un socle circulaire, la statue de Jean-Baptiste, de 1,20 m de hauteur, conserve sa polychromie ancienne, et possède les caractères d'une œuvre de grande qualité. Pour rappeler le chameau du texte évangélique, l'artiste a figuré entre les pieds nus du Baptiste le mufle d'une

bête comme on le voit lorsque les animaux ont été dépouillés. Toute l'importance est donnée à la tête du saint personnage. Le visage posé haut sur une barbe fleurie et bouclée, encadré de longues mèches de cheveux, baisse les yeux vers l'agneau, tenu dans la main gauche. La polychromie, ainsi que l'accès difficile, ne nous ont pas permis de déterminer la nature de la pierre dont est faite la sculpture.

On peut, comme la fontaine, la dater du ^{xv}^e siècle, et on ose espérer que les autorités de la commune feront l'effort nécessaire pour sortir de son cachot où coulent des eaux moins pures que celles du Jourdain, notre Précurseur. La statue pourrait être posée contre le mur même de la maison n° 4, le propriétaire étant d'accord pour faire sortir de leur retraite et l'Agneau et le Prophète. Du point de vue de l'histoire du cœur historique de la cité castelneuvienne, cette disposition aurait l'intérêt de rappeler la présence, à cet endroit, d'un étal de boucher depuis un temps immémorial, à moins qu'il n'y ait eu là des peaussiers, corporation qui se réclamait, au Moyen Age, du patronage de saint Jean-Baptiste.

Y.-P. C.

COMMANA

Eglise Saint-Derrien

Le retable des Cinq-Plaies

L'autel et le retable du Christ, autrement nommé retable des Cinq-Plaies, viennent d'être remis en état au Faouët, en 1977, par les ateliers de M. Paul Hémery, restaurateur des Monuments historiques. Cette œuvre, classée depuis le 25 janvier 1963, se trouve située dans le bras sud du transept de l'église. Elle fait partie d'un ensemble de trois retables : celui de Sainte-Anne (1682), celui du Rosaire et celui des Cinq-Plaies, dont il est question.

Adossé au mur est, entre la porte de la sacristie et la fenêtre sud, il se compose d'un autel tombeau galbé en talon, en bois peint en faux marbre orné d'un petit cartouche central sans décoration.

Le retable, monumental, déborde de part et d'autre de l'autel jusqu'au sol. Il se divise verticalement en trois corps d'inégale largeur (celui du centre étant plus large que les travées latérales), séparés par des piliers couverts de feuillages, de fruits et terminés par une tête d'ange supportant des chapiteaux à crosses. Le couronnement se divise aussi en trois parties correspondant aux trois corps de la partie médiane.

L'autel porte directement deux gradins à rinceaux, le second en retrait encastrant le tabernacle qui déborde en hauteur sur le corps central et s'achève par une couronne sur laquelle est fixé un petit crucifix. La partie médiane du retable repose sur un soubassement décoré de têtes d'anges et de rinceaux, mais interrompu par le tabernacle. Un large panneau central en haut-relief, figurant le Christ aux cinq plaies couronné par deux anges, est accosté de deux niches latérales qu'encadrent des piliers ornés de feuilla-

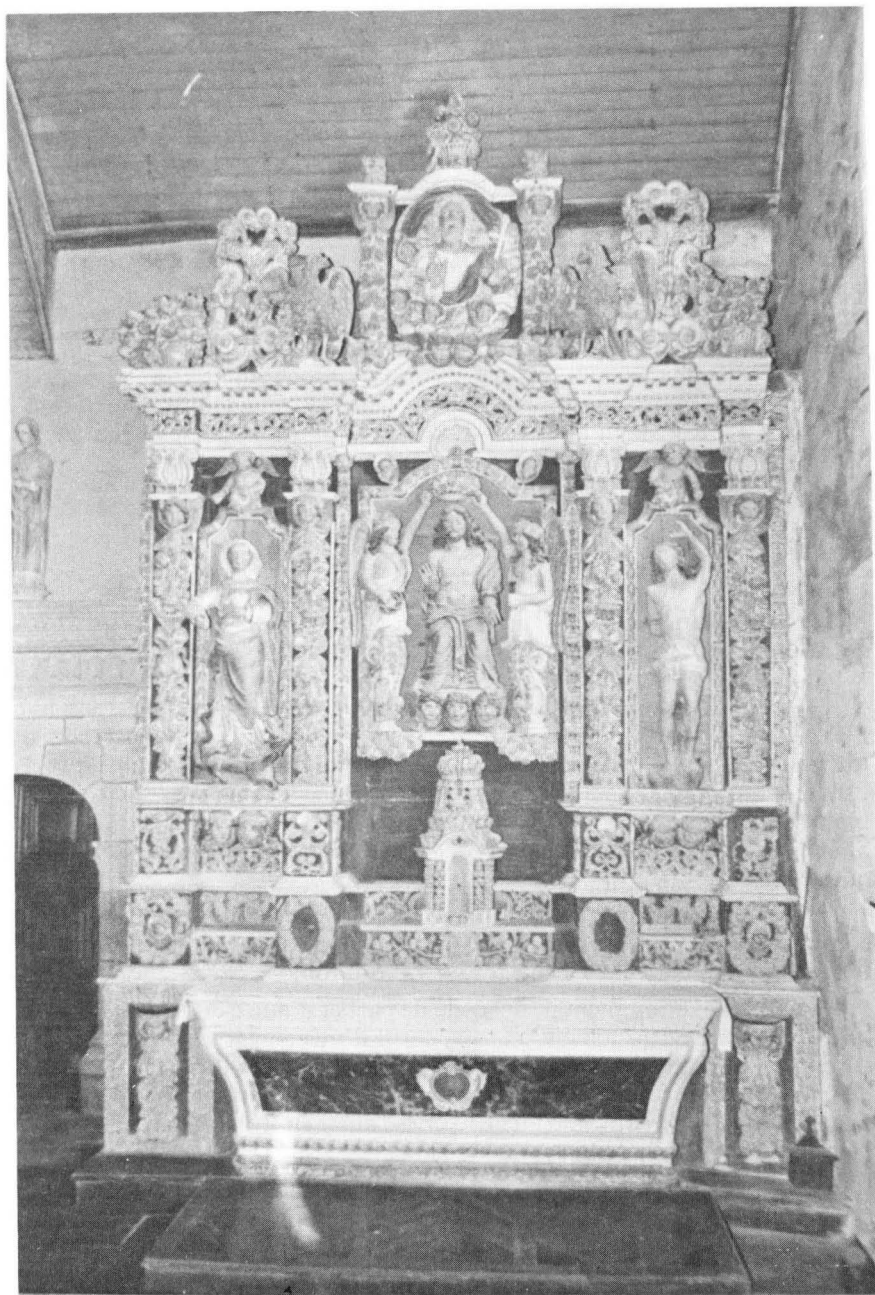


Fig. 2. - Commana, *église Saint-Derrien*.
Autel et retable des Cinq-Plaies.

Cliché T. DANIEL

ges, de fruits et de têtes et que somment des angelots tenant une couronne de fleurs. L'entablement est à ressaut au droit des piliers et cintré dans la partie médiane ; sa décoration se compose d'une frise à rinceaux et d'une corniche à denticules. Le couronnement s'articule autour d'un bas-relief central (Dieu le Père bénissant) que deux petits piliers (semblables à ceux de la partie médiane du retable) séparent des frontons situés au-dessus des niches latérales et décorés de deux aigles aux ailes à demi-déployées devant des corbeilles de fruits et de fleurs.

L'ensemble, d'architecture classique, paraît un peu lourd à cause d'une décoration surabondante, mais il sert de cadre somptueux à une scène centrale représentant le Christ assis montrant ses plaies. Le haut du corps est dévêtu pour laisser apparaître la plaie au côté. Les mains (la droite levée, la gauche abaissée) et les pieds présentent également les blessures de la Crucifixion. De chaque côté du Christ, un ange ailé couronné de roses et portant, celui de gauche, une couronne d'épines, celui de droite, les clous de la Passion. Tous deux tiennent une couronne royale au-dessus de la tête du Christ. Sous les pieds du Sauveur, trois têtes d'angelots accolées.

Ce culte des Cinq-Plaies est un témoignage particulier de la vénération portée au ^{XVII}^e siècle aux blessures du Christ. Mais si celles-ci sont toujours visibles dans d'autres scènes où figure le Christ après sa mort (Descente de croix, Mise au tombeau, Ascension, etc.), jamais comme ici l'accent n'a été porté uniquement sur cette forme de la victoire du Christ sur la mort. Cette dévotion se rattache à celle de la Crucifixion et se développa à partir du ^{XIV}^e siècle (12). Elle avait pour fin de protéger de la « vilaine mort » (la mort subite), sans confession, particulièrement redoutée en temps de peste (13). On comprend mieux, dès lors, la présence sur ce même retable d'une statue de saint Sébastien.

L'ensemble iconographique constitue en fait un véritable hymne au triomphe de la vie sur la mort : à gauche, une statue de sainte Marguerite sortant vivante du dragon qui l'avait avalée, symbole de la délivrance et de la naissance ; au centre, le Christ ressuscité montrant ses blessures ; à droite, une statue de saint Sébastien, le saint qui résiste aux flèches sans mourir et qui écarte les épidémies de peste (14). Le tout dominé par la gloire d'un Dieu le Père bénissant dans une nuée d'angelots joufflus.

Qui est l'auteur de ce retable ? A quelle date fut-il sculpté ? L'état des connaissances ne permet pas de le préciser. Certains avancent qu'il serait peut-être, comme le retable de Sainte-Anne qui lui fait pendant au nord du

(12) L'ordre du Saint-Sauveur, fondé au ^{XIV}^e siècle par Brigitte de Suède, avait une dévotion particulière pour les cinq plaies du Christ. Au ^{XV}^e siècle, la papauté attacha des indulgences aux oraisons en l'honneur de ces cinq plaies.

(13) Louis RÉAU. *Iconographie de l'art chrétien*, Paris, Presses universitaires de France, t. II, 2, 1957, p. 43, 47 et 509-510.

(14) Il est probable que Commana fut menacé par la peste au ^{XVII}^e siècle. Il existait sur le territoire de la paroisse une chapelle dédiée à saint Roch, autre saint « antipesteux ». Une statue de saint Roch figure d'ailleurs encore dans l'église paroissiale.

transept, l'œuvre d'Honoré Alliot, sculpteur de la marine à Recouvrance, et daterait de 1682 environ (15). Mais si l'on a bien quelques certitudes concernant le retable de Sainte-Anne, en revanche la documentation ne nous apprend rien sur celui des Cinq-Plaies. Sans doute peut-on penser qu'ils sont l'un et l'autre sensiblement de la même époque, qu'ils sont aussi probablement des productions des ateliers de la marine, ou du moins qu'ils en ont subi l'influence, mais il faut rester prudent en ce domaine.

T.D.

CONCARNEAU

Chapelle de la Croix

Tableau du peintre Saint-Luc

La chapelle de la Croix conserve un tableau sur toile portant en exergue l'inscription : LE VRAI PORTRAIT DE LA Ste VIERGE PEINT PAR St LUC. La Vierge y est représentée en buste, drapée de bleu et levant la main droite comme pour bénir ou protéger. A l'arrière-plan, on devine la mer ; sur le rivage une construction qui pourrait être un fort et sur une colline une tour apparemment ronde. Il se pourrait que cette tour soit l'ancien moulin du Coat-Pin, tout proche de la chapelle, et que le fort figure un ouvrage défensif construit par les Concarnois à la fin du XVII^e siècle « durant les derniers troubles avec les Hollandais » et qui se trouvait à peu près à l'emplacement du Fort l'Amour. Ce tableau pourrait donc être un ex-voto à « Notre Dame de la Croix » offert pour la remercier d'avoir épargné la ville lors de ces troubles.

Le peintre à qui on la commanda est assez peu connu. Luc Floch, dit Saint-Luc, serait né vers 1672. Peintre à Lannion, il travailla pour les paroisses de Bulat, Péder nec, pour la chapelle de Langoueuez en Plonéour-Lanvern (1710), pour Beuzec-Cap-Sizun en 1713 ainsi que pour la chapelle domestique du château de Kerninon en Ploulec'h. « Noble homme Luc Le Floch, sieur de Saint-Luc », mourut le 24 mai 1733 à Lannion, âgé d'environ soixante ans.

J.-P. L.M.

DAOULAS

Eglise Notre-Dame

Inscription sur la sablière du mur nord de la nef

M. le chanoine François Falc'hun, en résidence au presbytère de Daoulas, pour décrypter une inscription de lecture difficile, s'est adressé successivement à M. R. Favreau, du Centre d'études supérieures de civilisation médiévale de Poitiers, à M. Robert-Henri Bautier, professeur à l'Ecole

(15) Annik PARDAILHÉ-GALABRUN, dans *Retables baroques de Bretagne*, publié sous la direction de Y.-L. Tapié, Paris, Presses universitaires de France, 1972, in-8°, p. 143.

nationale des chartes, puis à un chercheur de la Commission d'inventaire de Rennes. Leurs efforts conjugués ont abouti à la lecture suivante que l'on peut tenir pour assurée :

L'ABBE CHARLES FIT EN SON TEMPS
CE BOIS DE CEANS
L'AN MIL V CE (ns) /
AVECQS XX COMPRINS IX ANS
PAR O. GARIC ET SES AIDANS.

C'est à dessein que nous transcrivons sur plusieurs lignes l'inscription qui n'est gravée que sur les deux lignes d'une banderolle tenue par deux anges occupant la longueur de la sablière entre deux poutres. En effet, on y constate une assonance et un rythme (8, 5, 5, 8, 8,) qui donnent au texte les caractéristiques d'une strophe de chanson que l'on a peut-être entendue sur le chantier, née de la fantaisie rimailleuse d'un compagnon. Les nécessités de la prosodie ont pu entraîner la manière curieuse d'énoncer la date de mil cinq cent vingt-neuf. Le « bois » désigne la charpente, qui fut refaite, désormais on le sait avec certitude, sous l'abbatit de Charles Jégou, désigné sous un seul prénom. O. Garic en était le maître charpentier.

On voit, dans le cimetière de l'église, la dalle funéraire de l'abbé Charles Jégou en pierre de kersanton (h. : 2 m ; l. : 0,75 m ; ép. : 0,05 m). Elle fut rachetée par le préfet du Finistère à l'entrepreneur qui l'avait déjà transportée à Brest, avec les matériaux provenant de la démolition du chevet, vers 1830. Sobrement gravée des armes de l'abbé : écu au chevron, sous la crosse et la mitre, avec une inscription qui court le long de la bordure :
HIC : IACET : FRATER :/ CHAROLVS : IEGOV : ABBATI : HVIVS :
MONASTERII : DE DOVLAS :/ ET : ACQVISIVIT :/ PLVRA BONA :
ET : FECIT : MVLTA : AEDIFICIA : ET REXIT : CA P XV ANOS :/
OBIIT DIE DECIA MEN :/ IANVARII : A : D : MC^c XXXV :

Les compagnons charpentiers avaient rendu, six ans auparavant, hommage à un abbé que l'inscription funéraire proclame grand bâtisseur. Charles Jégou n'est-il pas un exemple, en Bretagne, de ce mécénat ecclésiastique qui vivifie le domaine des arts, au cours de la Renaissance européenne ?

Y.-P. C.

DOUARNENEZ

Eglise Saint-Jacques de Pouldavid
Vitraux

Le tympan de la fenêtre axiale de l'église Saint-Jacques à Pouldavid conserve des fragments d'un Jugement Dernier, d'une qualité exceptionnelle. L'étude de ces quelques pièces, comme de celles du Juch sur le même thème et de la même époque, comble un peu l'insuffisance des témoignages sur la peinture sur verre en Bretagne à l'âge gothique (16). Des similitudes

(16) Cf. notre communication présentée au congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, à Guingamp, en septembre 1977.

techniques et stylistiques entre ces Jugements Derniers et les vitraux de Notre-Dame de Kerdévot et de la rose méridionale du Mans situent leur exécution entre 1470 et 1490 environ, c'est-à-dire durant une période où, à cause des conditions politiques particulières, les pays de l'Ouest et du Centre connaissent une création artistique intense, désordonnée et prometteuse.

R.B.

ERGUÉ-GABÉRIC

Chapelle Notre-Dame de Kerdévot

Le sanctuaire

Au moment de la restauration du retable célèbre de la chapelle Notre-Dame de Kerdévot, nous avons découvert des traces de l'autel du ^{xv}^e siècle, derrière l'autel en bois, de style néogothique, qui supporte les panneaux sculptés. Une corniche, baguette et feuillage, en relief sur le mur, délimite un rectangle au-dessous de quatre lancettes de la grande fenêtre qui en comporte six ; cette surface lisse, en pierres soigneusement appareillées, constituait la prédelle de l'autel médiéval ; ce dernier a été démoli comme en témoigne la planimétrie défectueuse du mur sous la prédelle. Au niveau du meneau axial, la corniche dégage un support plat, destiné à servir de piédestal à une statue de dimensions assez réduites. Le retable anversoïis du ^{xvi}^e siècle masque ces vestiges ainsi que plus du tiers des panneaux de vitrerie qui, de ce fait, n'ont pas été conservés ni remplacés au cours des restaurations ; ils sont en verre blanc aujourd'hui.

On peut ainsi imaginer l'état du sanctuaire tel qu'il est conçu à la fin du ^{xv}^e siècle : au-dessous de la maîtresse vitre, illustrant un grand thème comme la Passion ou la Vie de la Vierge et couronnée par un tympan développé, la table d'autel barlongue, ornée de sculptures et cantonnée de l'armoire sacramentelle et du lavabo, est adossée à la prédelle probablement peinte, le tout dominé par une statue de Notre-Dame. Le grand vitrail s'impose d'emblée à l'œil ébloui. Malgré son ambiguïté matérielle, il fait partie intégrante de la structure monumentale de l'édifice ; à la place de la pierre, il dresse les vibrations colorées de la lumière pour clore le périmètre liturgique et prolonge l'autel en un espace immatériel qui participe tout autant à la réalité mystique. La lumière du vitrail, telle la présence de Dieu, pénètre le volume intérieur du chœur sans être offusquée par quelque objet ; à ce mystère de la translucidité, avatar de la transcendance, s'ajoute l'effet précieux des verres colorés et sertis. Cette dimension mystique et symbolique de l'édifice garni de vitraux ne pouvait que convenir pleinement à une chapelle dédiée à Notre-Dame. Les relations entre le vitrail et l'architecture permettent de replacer le mobilier (autel, statues, et même jubé) à sa vraie place où il respecte l'unité spirituelle de l'église gothique tendue vers un idéal.

R. B.

FORÊT-FOUESNANT (LA)
Eglise Notre-Dame d'Izel-Vor
Le maître-autel

Le maître-autel de La Forêt-Fouesnant avec ses gradins décorés de feuillages, d'aigles, d'angelots, son tabernacle orné d'une Résurrection, ses deux médaillons dédiés à l'Annonciation et l'Assomption, est daté par Couffon (17) de 1639 et attribué au maître sculpteur Jean Rufflay. Les comptes de la fabrique mentionnent bien en 1641 la fourniture d'un « tabernacle » par cet artisan, mais ce tabernacle disparut au bout d'une cinquantaine d'années. En effet, le 26 juin 1694, le recteur de Fouesnant (paroisse-mère) passe un contrat avec le sculpteur quimpérois Olivier Daniel, de la paroisse de la Chandeleur, pour refaire le maître-autel.

« Le sieur Daniel s'oblige de faire un tabernacle avec ses deux niches, devant d'autel, son marche-pied, avec les deux crédances aux costés du grand autel pour être placé dans l'église trevialle de la Forest en ladite paroisse de Fouesnant, avec les ornements, le tout conforme au dessain qui en a esté fait et présenté au général de ladite treffe, duquel ils ont convenu ; auquel dessein il y a deux attaches au dessus de chacune des niches qui ne seront suivies au lieu de ce qui est désigné au-dessous desdites deux attaches... »

« Le tabernacle de l'église de la Forest sera de dix pieds de longueur sur quatre pieds de hauteur jusques à la Resurrection, les niches avec deux figures, l'une de la Vierge, l'autre de Notre-Dame de Pitié, lesquelles niches auront de hauteur depuis le bas des credances jusques au haut du couronnement treize pieds » (18).

Les deux niches ont disparu, mais l'église conserve encore une Notre-Dame d'Izel-Vor du XVIII^e siècle et une belle Pietà qui sans doute encadraient le maître-autel sculpté par Olivier Daniel.

Les fonts baptismaux

Reprenant les notes de Peyron et Abgrall, Couffon (19) date de 1628 les fonts baptismaux de La Forêt. Or si cette date apparaît bien sur la poutre dominant « le baldaquin en bois porté sur six colonnes corinthiennes », elle marque la restauration de la charpente par un artisan nommé Alain Le Guiffès et n'a rien à voir avec les fonts proprement dits.

L'examen des papiers de la fabrique permet de dater ce monument de 1694 et de l'attribuer également à Olivier Daniel : *« Comme aussy s'oblige ledit Daniel de faire un fonds baptismal pour la mesme esglise de la Forest »*

(17) R. COUFFON et A. LE BARS. *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 115.

(18) Arch. dép. du Finistère, 291 G 14, fabrique de La Forêt-Fouesnant.

(19) R. COUFFON et A. LE BARS, *ibid.*

aussy conformément au desseïn qui a esté fait et présenté au général de lad. treffe ». Le contrat précise que « fera ledit Daniel les fonds baptismaux de hauteur proportionnée à la chapelle où ils seront placés », et que « sera et est accordé entre parties que au-dessus des fonds baptismaux il y aura la représentation du baptême de Nostre Seigneur par Saint Jean » (20).

L.-P. L.M.

FOUESNANT

Chapelle Sainte-Anne

Le retable du maître-autel

« *Marché entre noble et discret Messire Guillaume Cariou, prêtre recteur de la paroisse de Fouesnant, official de Cornouaille d'une part, Yves Bertholom fabrique de la chapelle Sainte-Anne d'autre part et honorable homme Ollivier Daniel maistre sculpteur en la ville-close de Quimper-Corentin, paroisse de la Chandeleur.*

...S'oblige pareillement ledit Daniel de faire un restable pour être placé sur le maître-autel de la chapelle de Sainte-Anne, de la hauteur de 24 pieds à prendre de dessus le plat de l'autel jusques au haut du couronnement et de largeur 32 pieds dans lequel autel sera représentée la Sainte Famille, savoir Sainte Anne et la Vierge ; dans le milieu du costé droit sera placée l'image de Saint Joseph de l'autre costé l'image de Saint Joachim et dans la niche du couronnement d'en hault l'image du Petit Jésus. Fera aussi l'autel et son marche-pied, le tout conformément au dessin qui en a esté fait. Pour lequel ouvrage les parties ont accordé suivant l'advis des paroissiens la somme de 1 000 livres tournois » (21).

L.-P. L.M.

GOUESNOU

Fourneuf (22)

Disparition définitive d'une stèle

D'après un dessin de Le Guennec (23), repris par Stany Gauthier (24) et par la revue *L'Appel d'Olole* (25), la stèle se présentait sous la forme d'un monument dont le fût aux angles rabattus, en tronc de pyramide, composé de trois pièces de granite, était posé sur une base circulaire. Une croix latine avec un crucifix couronnait le tout.

(20) Arch. dép. du Finistère, *ibid.*

(21) Arch. dép. du Finistère, 291 G 14, fabrique de La Forêt-Fouesnant, marché du 26 juin 1694.

(22) A 1,7 km au sud-est du bourg, au sud-est de la parcelle n° 420, section C2, cadastre 1974. Carte I.G.N. au 1/25 000° : x 098 400, y 104 700.

(23) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1916, t. XLIII, p. 267.

(24) *Croix et calvaires de Bretagne*, Paris, Plon, 1944, p. 15, fig. 29.

(25) *L'Appel d'Olole*, 1971, n° 9.

Lors des combats de la libération de Brest, la stèle christianisée fut abattue. Une enquête, faite par un chercheur de la Commission régionale d'inventaire de Bretagne, aidé par M. Henri Le Guen, nouvellement installé dans le quartier, permit en 1976 d'en retrouver les vestiges. Ils étaient demeurés à l'endroit marqué par la croix sur le cadastre. L'une des pièces du fût (h. : 0,70 m ; l. : 0,40 m) comportant un tenon dans le haut et un trou de scellement dans le bas, ainsi que la partie inférieure de la croix (avec un trou également), qui laissait deviner les pieds croisés d'un crucifix, gisaient dans l'herbe. Une vue générale des vestiges a été intégrée dans le dossier élaboré pour le compte de la Communauté urbaine de Brest.

À l'automne de 1977, les travaux de voirie ont fait disparaître toute trace de la stèle de Gouesnou. Les débris sont, sans doute, ensevelis sous les amas de terre remués à cette occasion.

Y.-P. C.

GOUESNOU

Saint-Thudon

Croix à entrelacs (VII^e siècle)

La troménie de saint Gouesnou qui se déroule chaque année en présence de plusieurs centaines de personnes, le matin de la fête de l'Ascension, conduit ses pèlerins jusque sur le territoire de la commune de Guipavas. Saint-Thudon est la station orientale de l'itinéraire, où naguère les bannières de Guipavas venaient rejoindre et saluer celles de Gouesnou. Le champ de la rencontre, situé entre les deux groupes d'habitations qui forment le hameau de Saint-Thudon, est marqué d'une croix dressée sur un socle monolithe rond. La croix elle-même est monolithe, long fût aux angles rabatus, sans figuration, sans inscription, d'un type difficile à dater. Ces croix de section hexagonale ont eu une longue fortune, en particulier, semble-t-il, au temps où Rolland de Neufville se flattait d'ériger plus de 5 000 croix dans tout l'évêché de Léon (1562-1613). Comme ce sont souvent des croix sans figuration, on a peu d'éléments pour les dater.

Cette croix bien connue est la seule signalée par la carte I.G.N. au 1/25 000 (Plabennec 7-8) parmi les quatre croix de Saint-Thudon. Il en est deux autres situées à l'angle d'un chemin au nord-est de la ferme d'en haut. Monolithes, respectivement de 1,40 m et de 0,60 m, placées côte à côte, elles présentent ces branches courtes caractéristiques de nombreuses croix de chemin que l'on dirait taillées dans des stèles antiques.

Mais le monument qui nous préoccupe, et qui est d'emblée le plus original, est la croix placée, depuis 1970, à l'entrée du chemin qui mène à la ferme, au nord du hameau. Elle se trouvait, naguère, dans un fourré, 100 m plus au sud, au bord du chemin de terre qui conduit à Créac'h Bur-guy. Monolithe de granite de 1 m de hauteur, 0,60 m de large, en forme de croix grecque à la partie basse pattée, elle semblait faite, comme une croix semblable érigée au Relecq-Kerhuon, pour coiffer une stèle, ici disparue. Le revers comporte sur toute la hauteur une arête médiane, la face un entre-

lac simple, losange à quatre boucles qui s'étale sur les branches avec large bouton au milieu. Il faut la lumière rasante pour en saisir le dessin d'une belle fermeté.

Cela rappelle, dans une simplification extrême, l'art irlandais. La rareté d'un tel dessin sur les croix de Bretagne est telle que Joseph-Stany Gauthier n'en fournit point d'analogue dans son ouvrage si documenté (26). Comme dans toute recherche, la découverte d'un seul objet est loin d'être significative. Par bonheur, on découvre un même dessin à entrelac sur la croix du presbytère au Relecq-Kerhuon (voir plus loin Le Relecq-Kerhuon). Le dessin d'entrelacs apparente notre monument aux croix de l'Irlande. Il est séduisant d'en faire remonter la gravure au VII^e siècle, époque qui vit l'extraordinaire expansion du monachisme irlandais sur le continent à la suite de l'action menée par saint Colomban.

Y.-P. C.

HÔPITAL-CAMFROUT (L')

Eglise Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles
Peinture sur bois

Au cours des travaux de rénovation de l'église Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles entrepris par M. l'abbé Le Nerrant, on découvrit en 1975 une figuration de saint Michel, à l'occasion du décapage à la flamme de la porte intérieure de la sacristie ; la restauration en fut confiée à M. Mikel Chaussepied, artiste peintre à Brest, qui nous fit part de ses remarques. Ce ventail, 2,06 m × 1,07 m, est composé de cinq planches posées de chant, épaisses de 0,03 m, excepté celle qui donne naissance aux gonds, 0,06 m. Trois traverses, engagées dans les mortaises de la planche charnière, assemblent ces éléments au moyen de chevilles de bois dont les têtes ont été sciées, dans la majeure partie du panneau, pour obtenir une surface plane ; loquet et poignée à attache tréflée.

L'iconographie de cette peinture s'avère tardive pour plusieurs raisons : la contamination, fréquente à la fin du Moyen Age, du thème du combat contre le dragon par celui du pèsement des âmes, l'épée remplaçant la lance traditionnelle contre Satan ; un goût nouveau pour les vêtements de convention en vogue sur la scène de l'âge classique, tunique courte à encolure carrée, ceinture bleue flottant, sandales haut lacées ; enfin le renouveau du culte de saint Michel durant le XVII^e siècle comme symbole du triomphe sur la Réforme. Il faut sans doute mettre au compte d'une habitude régionale la morphologie particulière du monstre assez futuriste d'ailleurs, et la chaîne par laquelle l'archange le tient en laisse (27).

(26) Joseph-Stany GAUTHIER, *op. cit.* La présente découverte montre l'intérêt qu'il y a à poursuivre ou remettre sur le chantier des travaux sur ces modestes croix de chemin qui, loin d'être le pur ornement de nos champs, se révèlent être des témoins archéologiques très précieux.

(27) Similitude iconographique avec une statue en bois à Locmaria-an-Hent, en Saint-Yvi (Cf. Victor-Henry DEBIDOUR, *La sculpture bretonne*, Rennes, Plihon, 1953, p. 83, fig. 12). Même laisse à l'arc triomphal de Gouézec daté de 1754.

Le panneau, préparé d'abord par un étendage de bitume de Judée, a reçu une couche localisée de blanc pour améliorer la planimétrie du support aux endroits défectueux et pour servir d'apprêt aux couleurs légères de la tunique ou du visage. La gamme colorée de cette peinture à l'huile est limitée à un jaune au soufre d'aspect brillant, à un bleu tirant sur le bleu de Prusse, à un vermillon laqué et à leurs composés avec le blanc et le noir. Mais le dessin est sommaire et le modelé indigent. Les plumes des ailes sont dessinées rapidement, les masses jaunes cernées d'un trait brun épais ; même procédé pour les jambes avec un trait bleu-gris, sans netteté, qui dissout les volumes. L'avant-bras levé est modelé par des touches blanches sur la carnation, et, sur le visage, les repeints successifs juxtaposent des plages brillantes ou mates selon les lois de la peinture à l'huile mais sans souci de leur signification plastique. Cette œuvre, que nous datons des environs de 1700, relevant d'un métier pictural certain dans l'économie des moyens, apparaît surtout dénuée de caractère stylistique affirmé, ce qui n'est pas sans ambiguïté esthétique — artisanat ou art ? — comme pour bon nombre de peintures sur lambris ou de statues décorant des édifices ruraux.

R.B.

JUCH (LE)

Eglise Notre-Dame et Saint-Maudet

Vitraux

Voir DOUARNENEZ.

LANDERNEAU

Orfèvrerie

Poinçons à l'insecte et à la coquille (milieu du XVIII^e siècle)

Lorsque l'on n'est pas au courant des tentatives constantes de fraude auxquelles se livraient les orfèvres de l'Ancien Régime et dont les documents d'archives se font l'écho, on risque de douter de l'authenticité de certains objets d'orfèvrerie antérieurs à la Révolution. Le cas est typique pour des objets portant des poinçons que ne citent aucun des ouvrages généraux sur l'orfèvrerie française. Pourtant ceux qui font l'inventaire des pièces les connaissent bien, et la jurande, ou communauté, des orfèvres de Landerneau en fournit un exemple singulier.

Deux poinçons de charge et de décharge représentent, le premier, un insecte avec une petite couronne, le second une petite coquille marine. Considérés comme faux par certains experts assermentés, ils sont néanmoins bel et bien authentiques, pour peu que l'on ait une vue assez large du domaine considéré. Ces cas de poinçonnage pararégulier éclairent la manière de faire des anciens orfèvres. Constituant des cas « aberrants » pour l'époque où les objets ont été produits, ils devraient en augmenter la valeur aux yeux des collectionneurs modernes... Un faussaire essaie en général de ne pas tant dérouter ses victimes et grave des poinçons connus et

décrits dans les ouvrages. Les pièces que nous avons examinées, ainsi que leurs poinçons, présentent au surplus les caractères d'une habileté supérieure, rarement l'apanage des ouvriers en faux...

Les poinçons à l'insecte et à la coquille se trouvent sur des objets civils (coupes de mariage de collections particulières) et sur des objets religieux (boîte aux saintes huiles de Locmélard [1749] ; reliquaire n° 3, Plouzané). Si l'on doute de l'authenticité des premiers, il faut englober dans ce doute les objets d'église que les paroisses possèdent depuis un temps immémorial, et qui appartiennent désormais aux communes. Mais il y a plus probant. Le poinçon à l'insecte accompagne celui de l'orfèvre landerneen Laurans Febvrier sur la boîte aux huiles d'Irvillac et sur celle du Tréhou (1742), boîtes qui sont d'une facture analogue à celle de Locmélard citée plus haut. On retrouve l'insecte près du poinçon de Guillaume de Coetanlem (décédé en 1753) sur l'encensoir de Hanvec et près de celui de sa veuve, Marie-Martine Salaun, sur la coquille de baptême de Dirinon. Lorsque Benjamin Febvrier prend la succession de son père Laurans, en 1752, le fameux insecte sera toujours en usage, et les sacristies du Finistère conservent au moins seize objets qui le portent (28).

Cette grande quantité d'objets à l'insecte fournit une preuve suffisamment solide pour garantir l'existence réelle d'une marque contestée. Les recherches sur le terrain viennent ainsi compléter les listes publiées dans les ouvrages de référence (29).

Mais une question demeure posée. Comment expliquer cette anomalie dans la marque d'objets qui ne comporte que les poinçons de charge et de décharge ? Pourquoi y manque-t-il le poinçon de l'orfèvre alors que ces objets ont acquitté les droits au commis du fermier ou du sous-fermier ? Il ne faut pas oublier que nos orfèvres de Landerneau déballet à l'occasion leurs marchandises sur les foires de La Martyre et du Folgoët. Sont-ils arrivés un jour avec l'espoir de faire passer sous main quelque coupe de mariage non marquée à un paysan léonard peu au fait des règles du commerce de l'orfèvrerie, auquel cas il ne faut pas que les initiales de l'orfèvre, son propre poinçon, y soient reconnues ? Advenant le commis pour la perception des droits, on se plie à la loi. On fait apposer les poinçons de charge et de décharge, on paie les droits, mais la coupe est livrée sans que l'orfèvre y ait pu apposer sa marque, restée dans l'atelier à Landerneau.

On le répète : s'il y a irrégularité mineure, il n'y a pas de fraude et le propriétaire de l'objet ne pourra pas être inquiété par la suite, comme cela

(28) Se reporter au *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVII, 1971, p. 274, pour en avoir la liste. On se bornera à mentionner ici la croix d'autel du trésor de Saint-Thégonnec (Cf. *Catalogue « Le trésor de Saint-Thégonnec »*, 1972, p. 8), présentée par les soins de Monuments historiques, et qui fournit ces poinçons, avec d'autres.

(29) L'auteur de ces lignes, amené à clarifier ce petit problème de poinçon, reconnaît que dans son travail sur *Les orfèvres de Brest et de Landerneau, 1600-1850*, thèse dactylographiée, t. I, p. 24, il a confondu ce poinçon à l'insecte avec le poinçon à l'aigle bicéphale, qui fut utilisé quelques années plus tard lorsque les orfèvres de Landerneau se virent obligés de faire marquer à Brest (1770).

s'est vu dans certaines occasions. Et il ne faut pas répercuter deux siècles plus tard les doutes sur l'authenticité de la transaction de quelque Etienne Cabon un jour de foire ou peut-être lors d'une visite à la boutique de l'orfèvre, dans la rue de Ploudiry à Landerneau...

Y.-P. C.

La famille Febvrier ou Féburier

La famille Fébvier ou Féburier, dont on trouve au XVIII^e siècle des représentants dans les communes de Brest, Landerneau et Dinéault, est originaire du Dauphiné, où elle comptait des notaires. Vers 1715, elle essaime à Landerneau où plusieurs de ses membres s'adonnent à l'art et au commerce de l'orfèvrerie, ainsi que plus tard à Brest.

François Féburier, de Grenoble, en est le représentant le plus lointain.

Son fils, Antoine, notaire royal à Grenoble de 1625 à 1658, eut au moins trois enfants : Louis, notaire à Grenoble (1670-1685), François, procureur au bailliage en 1674, et Georges.

Georges, notaire à Grenoble, paroisse Saint-Hugues et Vif (1658-1723), procureur et conseiller auditeur à la Chambre des comptes du Dauphiné, par succession de son oncle, Octavien Martini, châtelain royal de Vif, épouse Marguerite Richier, d'une famille d'orfèvres.

En Dauphiné, les Féburier continuèrent leur charge de notaire jusqu'en 1810.

De Georges nous connaissons cinq enfants : Jeanne, née à Saint-Hugues (1675) ; Jean, né à Saint-Hugues (1680) ; Antoine, chirurgien à Mens en 1701 ; Laurens, né à Saint-Hugues (1681) et Claude né à Saint-Hugues (1671).

Avec Laurens et Claude Féburier, la dynastie s'installe à Landerneau. Laurens Féburier, sieur de Lassagne, né en 1681 à Saint-Hugues, fait son apprentissage chez Roche, orfèvre à Grenoble et se fixe à Landerneau vers 1715 (30). Il épouse, à Saint-Houardon, Françoise-Nicole Denys, vers 1717. De leur mariage, neuf enfants : Benjamin (1^{er} septembre 1718) [31] ; Anne-Charlotte (20 août 1719) ; Charles-Augustin (4 août 1720) ; Claude-René (31 août 1721) ; Marie-Louise (22 septembre 1722) qui épouse J.-B. Baril-Monval en 1742, notaire et procureur à Landerneau ; Marie-Jeanne (23 novembre 1723) qui épouse P.-G. Rahier, orfèvre à Brest (32) ; Sébastien-Marie (1736) [33] ; Elisabeth-Louise et Marguerite.

Claude Féburier, sieur d'Allavet, né en 1671, rejoint son frère Laurens à Landerneau. Négociant, il devint sous-fermier de la marque des ouvrages

(30) Y.-P. CASTEL. *Les orfèvres...* p. 256-259.

(31) Voir Y.-P. CASTEL. *Benjamin Febvrier de Lassagne, marchand orfèvre à Landerneau (1718-1795)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1971, t. XCVII, p. 245-293.

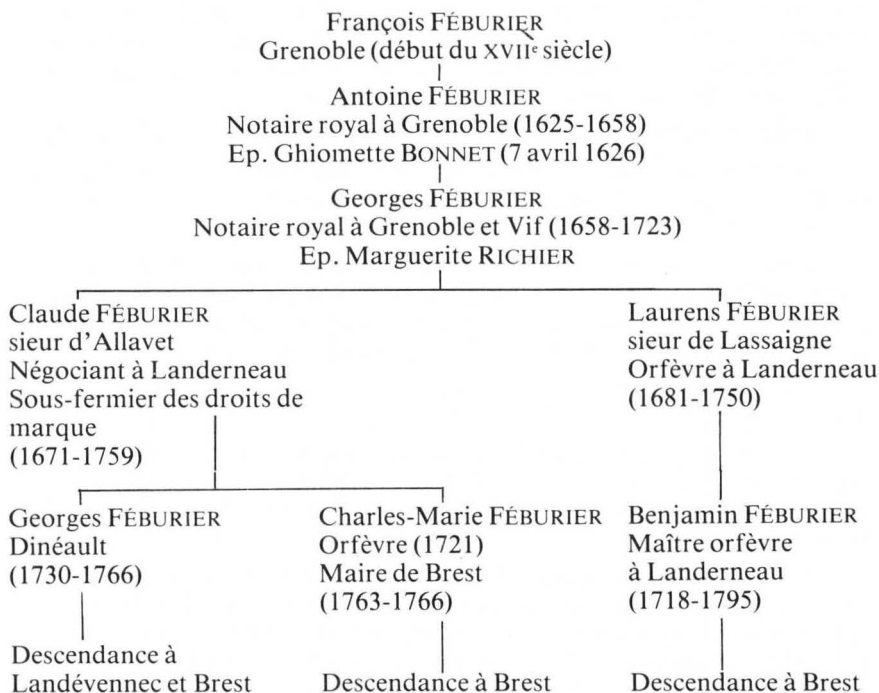
(32) Y.-P. CASTEL, *Les orfèvres...* p. 410-417.

(33) *Idem*, p. 279-283.

d'argent. De son mariage, en 1720, avec Marie-Françoise Fournier du Moustier naquirent sept enfants : Marie-Françoise (1720-1726) ; Charles-Marie (1721), orfèvre, maire de Brest (1763-1766) ; Laurens-François (1722) ; Claude (1725) ; Magdeleine-Jeanne Barbe (1725) ; Yves (1726) ; Georges-Yves (1730). Celui-ci épousa, en 1759, Marie-Françoise Courtois, d'une famille de notaire de Dinéault. La petite-fille de cette dernière décéda, en 1882, à Landévennec.

J.-N. E.

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DE LA FAMILLE FÉBURIER



LOCRONAN

Eglise Saint-Ronan

La maîtresse vitre

Le restauration effectuée en 1976 par le maître verrier Jean-Jacques Gruber a redonné à cette maîtresse vitre la lisibilité nécessaire à la lecture et même à la jouissance d'une œuvre importante pour le développement du vitrail dans l'Ouest.

La première tâche a été de nettoyer les deux faces des verres anciens qui, par l'effet conjugué du climat humide et de la condensation intérieure, sont victimes d'une prolifération de micro-organismes « vitricoles » ; ces derniers s'ajoutent au vieillissement naturel de la matière pour provoquer, à la longue, une corrosion irrémédiable aussi bien de la masse vitreuse (des-

truction du réseau siliceux de base et dissolution des constituants alcalins) que des éléments picturaux, notamment de la grisaille (34). Avant la remise en plombs des pièces, des verres blancs, à peine barbouillés, introduits par les restaurations anciennes, ont été remplacés par des raccords de peinture qui assurent ainsi la continuité iconographique du sujet et un dosage harmonieux du rayonnement fondé sur la gamme chromatique des verres anciens (35).

Ce vitrail, dont l'étude archéologique reste à faire, présente un ensemble d'indices techniques et stylistiques qui en font une œuvre charnière. Un certain archaïsme de la composition et du dessin, une sorte d'expressionnisme des visages grimaçants relèvent encore du vitrail gothique, alors que l'encadrement des scènes, l'effort pour obtenir un modelé, l'emploi des verres roses pour les visages des bourreaux (36) et, plus généralement, la coloration vive des verres, annoncent l'esthétique du vitrail de la Renaissance ; on peut raisonnablement dater cette œuvre des environs de 1515.

R.B.

LOCRONAN

Kerislay

Les sceaux de la collection de M. Louboutin

M. Louboutin conserve dans sa collection de menus objets ramassés dans les champs. Parmi eux nous en décrivons trois fort intéressants.



Fig. 3. - Locronan, Kerislay.

Cliché Y.P. CASTEL

Sceau n° 1.

(34) Cf. les articles de J. Taralon, J.-M. Bettencour, R. Collongues et L. Grolecki consacrés aux problèmes techniques et esthétiques que posent la conservation et la restauration des vitraux, dans la revue *Les Monuments historiques*, 1977, n° 1.

(35) Cf. l'interview de J.-J. Gruber à ce propos, dans *Arts de l'Ouest*, revue du Centre des arts anciens et modernes de l'ouest de la France (U.E.R. des arts, à Rennes), *Le vitrail breton*, parue en décembre 1977.

(36) A rapprocher du Mariage de la Vierge à Notre-Dame de Kerdévot et de la Trinité à l'église paroissiale de Melgven.

1) Une petite pierre de forme irrégulière, en grès schisteux (?), d'environ 7 cm de longueur, et de 3 cm de large. La face plane est gravée en creux d'un motif délimité par un cercle, avec une inscription, demeurée indéchiffrable. Le centre est occupé par un écu dont la forme est antérieure au XVIII^e siècle, avec des armoiries dont le sens n'est pas évident.

Le dessin de ce sceau resterait une énigme, s'il n'y avait dans l'église de Locronan, au second pilier sud de la nef une console blasonnée qui n'a pas été, à notre connaissance, bien lue (37). Dans le milieu, l'écu porte des *forces*, encadrées de deux motifs difficilement définissables, mais que l'on ne peut interpréter comme des lettres gothiques. Les forces sont les ancêtres de nos ciseaux, qui servaient à tondre les moutons, et... les draps. Cela se comprendrait fort bien puisque, selon M. Jean Tanguy, Locronan a d'abord connu la laine et le drap, avant la toile. Un écu analogue, mais martelé en partie, se trouve dans l'angle N.-E. de la chapelle des fonts.

Une confirmation du fait que c'est le blason de la corporation des fabricants de drap se trouve dans des armoiries gantoises, qui portent aussi des *forces encadrées de crochets, d'argent sur champ de gueules*. C'était le blason du métier des tondeurs de drap de la ville de Gand (38). Le sceau de Kerislay, gravé sur une matière ingrate, pourrait représenter, lui aussi, des forces, et avoir été utilisé comme matrice à couler de la cire ou du plomb pour marquer les pièces de drap fabriquées à Locronan avant d'être exportées. Il pourrait dater du XV^e siècle.

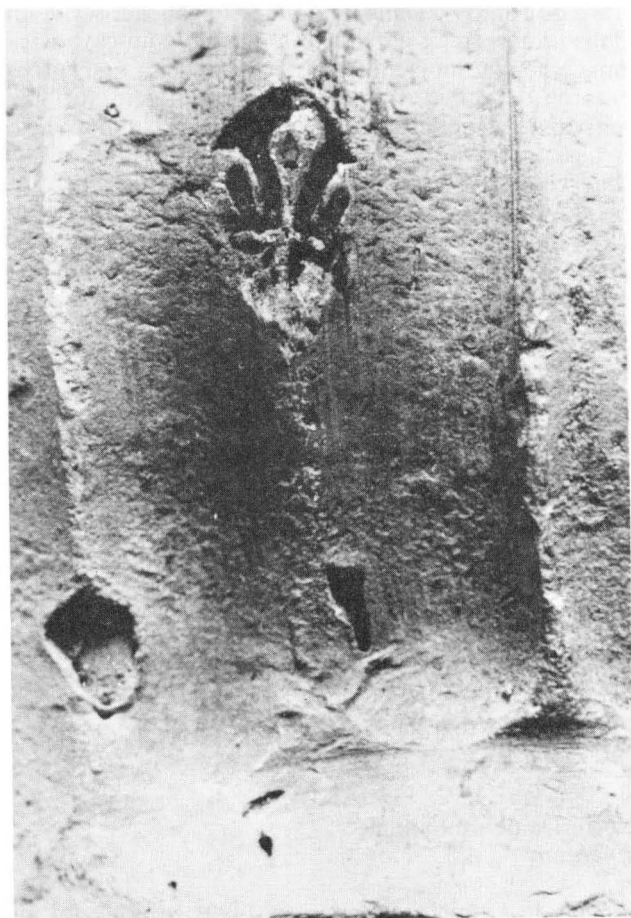


Fig. 4. - Locronan, Kerislay. Cliché Y.P. CASTEL
Sceau n° 2.

- (37) Arch. dép. du Finistère, 34 J 19. Louis Le Guennec propose un dessin qu'il commente ainsi : « *Ecusson portant une étoile de prêtre et les lettres gothiques O D, sur le socle d'une statue dans l'église de Locronan* ». Plus loin, il note : « *Est-ce un écusson roturier, comme le dit quelque part le chanoine Thomas, ou des tenailles mal faites ?* ». Il s'agit en fait non d'un socle, mais d'une console.
- (38) Ce blason est le n° 2 d'une série de cinquante-deux reproduits sur bois gravés à Gand en 1524. Cf. F. DE VIGNE. *Recherches historiques sur les costumes civils et militaires des gildes et corporations de métiers*, Gand, 1847.

Ajoutons que la corporation des charpentiers a marqué, à Locronan, le bénitier face à la porte du clocher, d'une hache.

2) Un second sceau paraît beaucoup plus ancien. Il est gravé dans un petit morceau de schiste de 5 cm sur 4,5 cm. Le dessin, en creux, est une fleur de lis couronnée, d'un type médiéval. Ce dernier sceau a-t-il, lui aussi, servi au marquage des pièces de drap fabriquées dans la région ? Ce n'est pas impossible.



Cliché Y.P. CASTEL

Fig. 5. - Locronan, Kerislay.

Sceau n° 3. Marque de potier.

3) Le troisième sceau est une simple marque de potier sur l'anse d'un vase. Il affecte la forme d'une fleur de lis.

Y.-P. C.

MAHALON
Chapelle Saint-Pierre
Vitraux

La chapelle Saint-Pierre, à Lohantec, possède des débris de vitraux dans les tympans des fenêtres qui éclairent les bras du faux transept. Au nord, l'oculus central est occupé par un blason entouré d'une couronne de gloire de feuillages, ornée de cuirs, qui ne peut être confondue avec le collier de l'Ordre du roi (39). Dans la mouchette gauche, scène illisible : personnages dans un paysage ; à droite, on distingue un cavalier, coiffé d'un casque à limace, tenant un étendard de couleur ocre, une autre tête de cheval et une garde de glaive, fragments qui pourraient fort bien provenir d'une Crucifixion. Le modelé du casque, comme celui des têtes chevalines, est obtenu par un travail d'enlèvement à la brosse dure sur des lavis de grisaille. Dans ces deux scènes on aperçoit un paysage sur fond de ciel : le jaune d'argent appliqué sur une partie de la pièce bleue a donné la coloration verte, évitant ainsi une mise en plombs (40). Il est fort probable que certaines pièces aient été peintes à l'aide d'émaux vitrifiables.

Dans l'oculus de la fenêtre méridionale, on reconnaît le Christ du Jugement Dernier, en manteau rouge ; des hachures à la sanguine soulignent le modelé et les plaies du torse. Le soufflet gauche présente un ange avec banderole où se lisent quelques lettres de la salutation angélique : E : GRAC / PL ; le soufflet droit, la Vierge de l'Annonciation, accompagnée d'une colombe, sur un prie-Dieu où repose un livre. Le visage, aux formes un peu molles, est peint, sur la même pièce de verre que le nimbe jaune, à l'aide d'une grisaille brunâtre et de quelques rehauts de sanguine ; cette scène est d'une facture différente de celle du Christ.

Par suite de leur exposition, les fragments de la fenêtre nord sont en mauvais état de conservation. Le style de l'Annonciation, ainsi que le procédé de la coloration verte et l'emploi d'émaux, situent aux environs de 1560 l'exécution des vitraux dont le programme iconographique était traditionnel à cette époque pour une chapelle rurale.

R.B.

PLEYBEN
Chapelle Notre-Dame de Lannelec
Mobilier du chœur

La chapelle de Lannelec, fondée en 1490, enferme un mobilier fort intéressant et souvent ancien. Une partie de celui-ci vient d'être remis en état par M. et Mme Cassin, restaurateurs des Monuments historiques. Le chœur, qui présente un ensemble assez remarquable constitué d'un autel

(39) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...*, 1959, p. 215.

(40) Sur ce procédé, cf. R. BARRIÉ, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1975, t. CIII, p. 111, n. 41.

surmonté d'un petit retable (peut-être du XVII^e siècle) encadré par deux statues dans des niches à volets (datant du XVI^e siècle), a été l'objet de cette campagne de restauration.

Le maître-autel, en bois, a la forme d'un tombeau galbé en talon orné d'un agneau pascal. Recouvrant un autel de pierre en maçonnerie simple il est surmonté d'un petit retable en bois doré à trois panneaux en demi-relief séparés par des colonnettes torsées à pampres de vigne et chapiteaux corinthiens, reposant sur un gradin à rinceaux ornés d'oiseaux, d'angelots et, au centre, de deux bustes de femmes présentant des feuillages enchevêtrés et dont le bas du corps se termine aussi en longs feuillages.

Le panneau central, plus élevé que ses deux voisins (41), se termine par un tympan en plein-cintre dont l'entablement à modillons est surmonté d'une guirlande de fruits et d'une colombe du Saint-Esprit au cœur de nuages et de rayons. La scène représente l'Assomption de la Vierge, emportée au ciel par une nuée d'anges, dont un certain nombre ont disparu : la partie inférieure du tableau laisse apparaître un vide qui était à l'origine peuplé d'anges, lui aussi, comme en témoigne une aile isolée.

Le panneau de gauche a un cadre cintré au centre de la partie supérieure et décoré de feuillages. Il représente l'apparition du Christ à sa mère. La moitié gauche du panneau est entièrement occupée par le Christ apparaissant dans une nuée entre quatre têtes d'angelots ailés. Au centre, un livre ouvert sur une table recouverte d'une nappe. A droite, la Vierge debout, les avant-bras croisés, survolée par deux angelots ailés. C'est une scène inspirée, sans doute, par un passage de la *Légende dorée* (42) qui suppose que le Christ apparut à sa mère au matin de Pâques. A notre connaissance, ce thème est très rarement représenté en Bretagne et ne se retrouve qu'à la chapelle, d'ailleurs proche, de Saint-Véneq en Briec (43).

Le panneau de droite, de même forme que celui de gauche, représente l'ensevelissement de la Vierge, figurée allongée sur un lit ou un tombeau, entourée des douze apôtres. La scène est dominée par quatre angelots ailés.

De part et d'autre de l'autel et de son retable, encadrant la verrière du chevet plat, les statues de sainte Barbe (à droite) et de la Vierge (à gauche) sont disposées dans des niches d'angle à volets.

La statue de sainte Barbe est une œuvre en pierre, haute de 1,84 m, datée de 1578 (44). La sainte est représentée debout, en costume de la fin du XVI^e siècle (robe, grand manteau à bordure ornée de carrés et de losanges, fraise). La longue chevelure est savamment coiffée. Un long collier soutient une boule qui arrive presque à la ceinture. Les attributs sont traditionnels : la palme du martyr dans la main gauche ; la tour percée de trois fenêtres et d'une porte laissant apparaître un livre ouvert.

(41) Panneau central : 75 × 83 cm. Panneaux latéraux : 53 × 66 cm.

(42) Jacques de VORAGINE. *La Légende dorée*, éd. Garnier-Flammarion, 1967, t. I, p. 277-278.

(43) Sur le dais du groupe de sainte Anne, de la Vierge et de l'Enfant.

(44) La date figure sur le rebord du manteau.



Cliché T. DANIEL.

Fig. 6. - Pleyben, *chapelle Notre-Dame de Lannelec*.

Statue et niche à volets de Notre-Dame de Lannelec.



Cliché T. DANIEL

Fig. 7. - Pleyben, chapelle Notre-Dame de Lannelec.
Statue et niche à volets de sainte Barbe.

La niche comporte une plinthe avec l'inscription : GRANDE et PVISSANTE Ste BARBE, deux volets latéraux pouvant se rabattre sur la statue, et un dais à double étage. Chacun des volets est sculpté de trois bas-reliefs représentant des scènes de la vie et de la mort de sainte Barbe. Les panneaux de gauche montrent, de haut en bas :

—deux soldats arrachant les seins de la martyre ;

—sainte Barbe portant la palme du martyre et parlant à son père, le satrape Dioscure, en lui montrant le ciel ;

—Dieu le Père, bénissant de la main droite et portant un globe surmonté d'une croix dans la main gauche, apparaissant à sainte Barbe.

Le panneau de droite représente, de haut en bas :

—sainte Barbe décapitée par son père qu'entraînent deux démons ;

—sainte Barbe piétinée par un cheval auquel elle est attachée par les cheveux ;

—sainte Barbe poursuivie par son père qui la menace d'une épée, apprenant qu'elle s'est convertie au christianisme.

La statue de Notre-Dame de Lannelec est présentée de façon identique. Haute de 1,90 m, elle est aussi en pierre, dans une niche à dais et à volets (mais il ne subsiste plus que le volet de gauche). La Vierge, aux cheveux longs, porte une robe et un manteau au drapé savant. Le rebord du manteau porte l'inscription : Nre : dAME MRICS PE : POVR. Le corsage ouvert permet à la Vierge de presser son sein droit dont elle tient le bout entre le médus et l'annulaire, pour allaiter l'Enfant qu'elle tient sur son bras gauche (45). L'Enfant nu a la jambe gauche repliée à l'horizontale et tient une pomme dans la main gauche. La Vierge se tient debout sur un monstrueux démon qui tient lui aussi une pomme : le haut du corps est celui d'un homme particulièrement laid, le bas est en forme de queue de serpent.

Les panneaux du volet représentent, de haut en bas : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité.

T.D.

PLONÉVEZ-DU-FAOU

Eglise Saint-Pierre

Statue de moine à genoux

Il n'est pas rare que les travaux entrepris dans le sol des églises pour l'installation des systèmes de chauffage amènent à faire des découvertes intéressantes. Ossements des corps inhumés sous le pavé, au long de nombreux siècles, comme dans l'église restaurée de Plouédern. Statues enfouies pour des raisons diverses parce que mutilées, « indécentes », ou retirées d'un culte jugé superstitieux. On leur donnait une véritable sépulture dans la terre consacrée des églises et des chapelles, puisqu'elles avaient participé au culte.

(45) Cette représentation de la Vierge allaitant est naturellement à rapprocher de deux autres statues des environs : celles de Notre-Dame de Tréguron, en Gouézec, et de sainte Guen, à Saint-Vénéen en Brie.

Vers 1970, on a ainsi exhumé du sol de l'église de Plonévez-du-Faou, une belle statue en pierre de kersanton bleutée. Elle mesure 0,98 m de haut et porte des traces de polychromie, ainsi que deux trous étranges sur les côtés, de forme ovale, qui font penser qu'il s'agit d'une statue intégrée à un ensemble. Elle représente un moine, le genou droit posé en terre, les bras le long du corps, un livre dans la main gauche. S'agit-il d'un donateur faisant partie d'un calvaire ? Sur les trois côtés de la base se détachent en relief le début du symbole des Apôtres, selon la formule courte et non celle du symbole de Nicée-Constantinople qui se chantait aux messes solennelles : CREDO IN DEUM PATREM OIPTE (omnipotentem).

La facture de la statue, de bonne qualité aux plis droits mais souples, ainsi que le détail des chaussures à bouts pointus, peuvent aider à la dater du XIV^e ou du XV^e siècle.

Y.-P. C.

PLOUNÉVEZ-LOCHRIST

Eglise Saint-Pierre

Le calice de Lan Inisan

L'église de Plounévez-Lochrist possède un calice qui a appartenu à ce prêtre léonard dont l'œuvre vient de connaître récemment un renouveau d'intérêt (46). A notre connaissance il n'est signalé nulle part et cependant fait partie du patrimoine légué par les orfèvres bretons.

En argent massif comme sa patène, malgré une restauration malhabile qui a modifié le profil de la coupe, il demeure un bon témoin de l'orfèvrerie du XVI^e siècle. Haut de 26 cm, son pied à six lobes porte une tige hexagonale avec nœud à boutons, ornés d'émaux bleus et reperlé de jours en forme d'ornements gothiques. La coupe est portée par une corolle à lobes, avec torsades. La patène est ciselée, dans l'intérieur, d'une main bénissante sur une croix pattée.

Sous le pied, le poinçon de l'orfèvre Y.P. est vraisemblablement celui de l'orfèvre morlaisien Yvon Paillart. Le poinçon de jurande est une hermine passante avec la lettre M, appartenant à la communauté des orfèvres de Morlaix. La coupe porte le poinçon des restaurateurs, orfèvres parisiens, Demarquet frères (2^e moitié du XIX^e siècle). C'est à ceux-ci que s'adressa Lan Inisan pour la restauration, lorsqu'il recueillit ce calice ancien. A cette occasion il fit graver sous le pied, dans le lobe opposé à celui qui porte le crucifix, une inscription rédigée en partie en breton : CALICE PROVENANT DE L'ABBAYE DE DAOULAZ D'AN A. (otrou) ALAN INISAN A LANZEON BELEK A VINEVEZ-LOCHRIST 1879. Lanzéon est le village natal de Lan Inisan. 1879, la date à laquelle, quittant le collège

(46) F. MARC. *Il y a cent ans, « Emgann Kergidu », un classique de la littérature bretonne*, dans *Pax*, chronique de Landévennec, janvier 1977, p. 33-40. Lan INISAN. *Emgann Kergidu*, Brest, Al Liamm, 1977, 2 vol. 237 et 242 p., 18,5 cm. Du même, *La bataille de Kergidu*, traduction du breton par Yves Le Berre, Paris, Laffont, 1977, in-8°, 351 p.

de Notre-Dame à Guingamp, il se retira définitivement à Plounévez-Lochrist, où il fut enterré en 1891.

Un papier est conservé dans le coffret du calice. Rédigé de manière ambiguë, il pourrait faire penser que Lan Inizan mourut dans la maison de retraite des prêtres de Saint-Pol-de-Léon puisqu'il est ainsi rédigé : « Légué par Françoise Guéguen à M. Le Roux, supérieur de la maison Saint-Joseph, pour être transmis à M. Roudaut Rr (recteur) de Plounévez et à ses successeurs, ce calice que M. Le Roux tenait en héritage ou donation de M. Inizan. Plounévez, le 2 juillet 1907 ».

Il est intéressant de constater le soin que prit l'abbé Inizan de conserver un calice provenant d'une antique abbaye, dans une époque où il n'était pas si courant de respecter des objets du passé. Il est rare, en effet, de trouver de telles inscriptions sur des pièces anciennes. En général, les orfèvres préféraient persuader leurs clients de faire fondre l'ancien pour leur fournir du moderne, quelle qu'en soit l'époque...

Y.-P. C.

PLOUVORN

Chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret

Les vitraux

La chapelle Saint-Trémeur du manoir de Keruzoret conserve un mobilier non négligeable : statues, panneaux de bois et des fragments intéressants de verrières. Ces derniers ont été remis en plombs et restaurés vers 1930 par Balmet, de Grenoble, qui tenta une restitution décorative dans trois fenêtres de l'édifice reconstruit au cours de la première moitié du XIX^e siècle.

La fenêtre (0,50 × 1,10 m), au-dessus de la porte, est vitrée par huit panneaux sur fond de verre blanc où ont été intégrés huit blasons qui restent à identifier, supportés par des couronnes de gloire, dont certaines très restaurées ; la forme de l'une d'elles indique qu'elle garnissait une mouquette d'un tympan. Six de ces couronnes sont composées de feuillages et de fruits tressés, entourés par un ruban ; trois d'entre elles possèdent des cuirs à enroulements, ornés de grotesques : têtes de vieillards latéralement, tête féminine coiffée à l'antique en haut, et tête de putto en bas, selon le modèle d'un carton très courant pour la figuration des armoiries vers 1560 et qui témoigne de la diffusion des motifs ornementaux inventés par l'école de Fontainebleau (47). Malgré les plombs de casse, la découpe des verres n'est guère compliquée ; les motifs végétaux sont colorés sur les mêmes pièces de verre incolore à l'aide du jaune à l'argent pour les feuillages et de la sanguine brune pour les fruits (48). Un trait de grisaille noire, assorti d'un enlèvement à l'aiguille, dessine les formes et les lavis inégalement putoisés assu-

(47) Carton identique pour un vitrail daté de 1562, mais perdu, de la bibliothèque de Saint-François de Cuburien à Morlaix, et pour un oculus de la chapelle du Hellen en Edern ; cf. R. BARRIÉ, *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1975, t. CIII, p. 115-116.

rent les ombres des feuilles et la rotondité des fruits (fig. 8). Ce travail pictural, sans grande prétention, relève cependant d'un métier honnête.

On a remonté dans le tympan de la maîtresse vitre des fragments anciens d'une Crucifixion du XVI^e siècle où nous pouvons discerner plusieurs têtes ; dans les mouchettes inférieures, de gauche à droite : le Christ, Marie-Madeleine, un moine, un visage masculin ; au-dessus, l'agneau sur le livre et une tête de cheval. Les lancettes sont garnies de verres colorés modernes, organisés comme un kaléidoscope. De même, le restaurateur a essayé de composer dans la petite fenêtre de gauche un vitrail du donateur à partir de fragments de la même Crucifixion (1,60 × 0,78 m). Sous une architecture Renaissance couronnant une niche et surmontée d'un entablement garni d'acanthes, de guirlandes et de quatre puttis, un saint debout présente un chevalier donateur en armure, à genoux, mains jointes. La tête du saint est une bonne copie moderne de celle du donateur ; quant à son habit disparate, la peau de bête a été complétée par les débris d'un manteau rouge ; il est évident qu'il s'agit d'un saint Jean-Baptiste dont l'attribut figure dans le tympan de la maîtresse vitre comme nous l'avons signalé. La tête du chevalier a été inversée pour que le visage soit tourné vers l'autel. Le dessin des sourcils sent la restauration ; le trait de grisaille est épais et bien noir pour marquer sans élégance la structure expressive du visage ; les enlevés pour modeler les volumes sont presque absents, mais de fines hachures

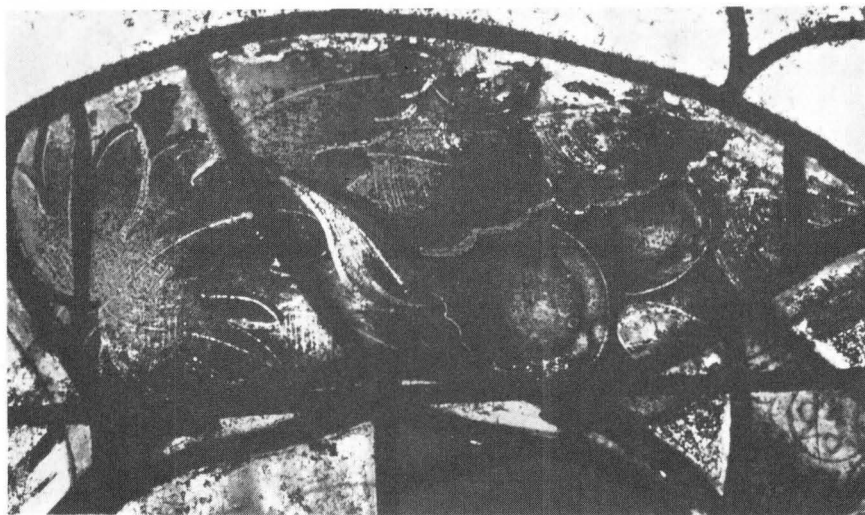


Fig. 8. - Plouvorn, *chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret*.
Couronne de gloire.

(48) A la différence de l'oculus d'Edern où les fruits sont dessinés sur de petites pièces de verre teint dans la masse, découpées et mises en plombs ; même exemple d'une technique élaborée au tympan de la fenêtre est du collatéral nord à La Martyre.

indiquent les ombres du cou. Une trace de sanguine, qui n'est probablement pas d'origine, réchauffe les joues. Le travail est bon mais appliqué, sans inspiration et comme éteint par la reprise du siècle dernier. Ces fragments, ainsi que ceux du tympan de la maîtresse vitre, proviennent de la chapelle de Notre-Dame de Lambader où la vitre du chevet, reconstruit en 1534 par Marc de Troerin, portait la date de 1543 (49). Ce vitrail est encadré de losanges et de cercles en verre moderne translucide et jaune ; à mi-hauteur de cette bordure, deux pièces ovales montrent à gauche un saint Jean ($19,5 \times 13$ cm) avec un blason et à droite un saint Jacques (19×13 cm), finement traités en grisaille sur un verre incolore d'un seul tenant, avec des touches de jaune d'argent. Il n'est pas impossible que ces deux pièces, d'une grande économie de moyens, soient des vitraux d'appartement vers 1700 ; ou bien il s'agit des petits ovales qui, à la même époque, constituent les seules scènes historiées des grandes verrières décoratives, à monogrammes sacrés, comme celle du collatéral sud de la nef de Lannédern.

Une similitude irrécusable se manifeste dans la comparaison de la tête du donateur avec d'autres prétendus portraits : celui de René ou Pierre de Rohan à La Martyre, celui de Jean Le Barbu à Saint-François de Cuburien



Fig. 9. - Portraits de donateurs.

a. Donateur de la chapelle Saint-Trémeur de Kerzoret en Plouvorn.

b. Portrait dit de Vincent de Plœuc, église Saint-Trémeur de Kergloff.

(49) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...*, 1959, p. 335 et p. 336. L'édifice fut vitré en 1930 par le peintre verrier Balmet.

en Morlaix, celui de Vincent de Plœuc à Kergloff (50). Il suffit de les superposer pour reconnaître la même architecture du visage plein ; même commissure des lèvres charnues, même ligne du menton et de la joue ; le nez fort, les grands yeux sous des arcades bien marquées, ainsi que les rides du front et la patte d'oie, suggèrent une impression de maturité vigoureuse et placide, non dénuée d'intelligence. Malgré les différences certaines dues à des restaurations de qualité variable, malgré l'intention timide d'individualiser, à l'origine, chaque visage, ces portraits confirment l'emploi d'un stéréotype pour la représentation des donateurs ; et il est tout à fait impossible qu'il s'agisse d'un même donateur vu la sûreté des attributions avancées par Couffon et fondées sur l'héraldique. Il conviendrait d'établir aussi le stéréotype pour la donatrice. Outre cette même référence iconographique, constatation décevante d'ailleurs du point de vue historique, la technique et le style de la peinture de ces quatre portraits indiquent une parenté intéressante pour la connaissance d'un atelier de peinture sur verre (fig. 9) ; même



c



d

- c. Portrait dit de René (ou Pierre) de Rohan, église Saint-Salomon de La Martyre.
d. Portrait dit de Jean Le Barbu, chapelle Saint-François de Cuburien à Morlaix.

(50) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...* : La Martyre, maîtresse vitre, p. 219 (l'attribution de Couffon a été réfutée dans Fons De Kort, *La Martyre, l'église*, s. d., p. 39, où est avancée avec vraisemblance l'identité de Pierre de Rohan. Pour pallier le grippage de la grisaille, on a grossièrement restauré les traits du visage et repassé la chevelure) ; Morlaix, vitrail de saint Jean-Baptiste, p. 235 ; Kergloff, maîtresse vitre, p. 154 (sur ce dernier vitrail, cf. *Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France, Finistère, canton de Carhaix-Plouguer*, 1969, t. I, p. 46 et 137-138 ; t. II, p. 80-81).

rapprochement convaincant pour la tête de Marie-Madeleine entre Keruzoret et La Martyre (fig. 10) ; pour le saint évêque présentant le donateur, entre La Martyre et Cuburien ; ceci ne fait qu'amorcer une étude stylistique qu'il conviendrait de poursuivre plus loin. En affirmant que ces pièces sont de la même « main », nous établissons un lien entre les œuvres qui restent souvent isolées dans l'analyse, et nous déterminons l'aire géographique sur laquelle œuvra, vers 1540, cet atelier du Léon dont les œuvres en séries, caractérisées cependant par la recherche d'un style expressif, complètent le tableau d'une peinture sur verre originale et diversifiée en Bretagne occidentale.

R.B.

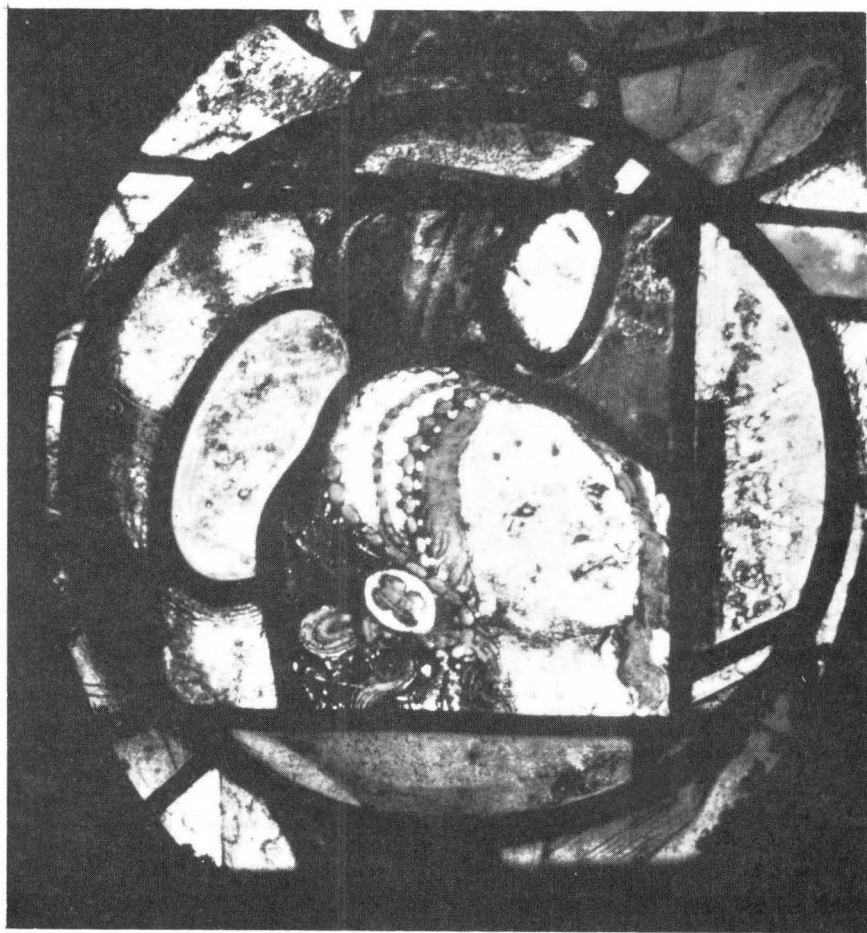


Fig. 10. - Plouvorn, *chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret*.
Tête de Marie-Madeleine.

POULLAN-SUR-MER

Chapelle Notre-Dame de Kerinec

Le maître d'œuvre

L'inscription que nous allons donner n'a été signalée nulle part, nous semble-t-il. Elle est gravée en creux sur une seule ligne au tailloir du dernier chapiteau nord du chœur de la chapelle, face est. Le chapiteau est lui-même historié d'un visage encadré de deux mains qui enserment des colonnettes. Ceci est déjà une indication sur la personnalité dont le nom est gravé ; ne serait-ce pas le maître d'œuvre de l'ouvrage qui se présente ainsi, tête-cariatide supportant le chapiteau à la dernière arcade de l'édifice ?

Les lettres capitales portent la marque du XIII^e siècle et se lisent commodément sans recours à interprétation : GAUSTANNE. Nom propre si l'on songe qu'il existe un saint Gunstan en Bretagne.

Couffon (51) place la construction de l'église de Kerinec entre la première campagne de Notre-Dame de Roscudon et la seconde. Il avance la date, fort vraisemblable, de 1280. On sait que, vingt ans plus tôt, un autre maître d'œuvre a signé l'église Saint-Kido à Languidou (52) : AUVREDUS GURREU FECIT HOC OPUS, dont la datation est assurée par une autre inscription qui précise les commanditaires : GUILLELMUS CANONICUS ET YVO DE REVESCO AEDIFICAVERUNT ISTAM ECCLESIAM (53).

Mais pour compléter la série des maîtres d'œuvre des édifices de l'école de Pont-Croix, il reste encore à déchiffrer l'inscription gravée sur le dernier chapiteau de Notre-Dame de Roscudon (on exclut, dans le compte, le chevet, bien plus tardif) au bas-côté nord, derrière la chaire. Elle est située dans le même endroit que celle de Kerinec. Gravée en creux, elle ne semble pas avoir subi l'injure des temps, à moins que la pierre n'ait été abîmée au cours d'un incendie. Hélas, les signes restent rebelles à une interprétation cohérente. Il semble d'ailleurs que la graphie soit ici de caractère gothique et que le tailleur chargé du travail ait été moins à l'aise avec le dessin qui, pour lui, était nouveau par rapport à celui que nous avons évoqué plus haut, à Notre-Dame de Kerinec.

Y.-P. C.

QUIMPER

Relations du peintre Guyon Le Blanc avec les Flandres(Première moitié du XVI^e siècle)

Depuis plusieurs années, on soupçonne l'influence exercée par les Flandres sur l'art de la Bretagne. Les textes sont à trouver et peu d'entre

(51) *Notre-Dame de Roscudon et l'atelier de Pont-Croix*, dans *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1951, t. XXXI, p. 20.

(52) Pérennès est le premier à en avoir donné lecture dans *Plovan*, Quimper, 1934.

(53) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire...*, p. 341.

eux ont été publiés. Un hasard de lecture a amené à prêter attention à un document conservé aux Archives départementales de Gironde (54). Mme Christiane Prigent en a fait venir une photocopie que Mlle Françoise Hue, archiviste de la Marine à Brest, et M. Jean Tanguy, ont eu l'amabilité de traduire. Malgré la difficulté qu'il présente, on peut affirmer que la lecture est scrupuleuse et offre un intérêt certain.

Guyon Le Blanc, peintre de Quimper, affrète un navire de Loctudy qui porte le nom de la *Marie de Croix*. De Bordeaux, il embarque un certain nombre de pipes de vin pour les transporter à Arnemuiden (Armuie), l'avant-port d'Anvers, d'où il doit rapporter du blé, ainsi que « *certaines Ymaiges avec leurs caches peintures et couleurs* ». Le voyage doit se terminer dans le port de Loctudy ou dans celui de Bénodet.

Ces « ymaiges », peuvent aussi bien être des sculptures que des peintures et les « caches » doivent désigner les volets d'un tryptique que l'on avait, dans le passé, coutume de rabattre pour cacher la scène principale en dehors des fêtes. Quant aux « couleurs » que signale la charte-partie, M. Barrié nous précise qu'il ne doit pas s'agir de celles que le verrier Le Blanc utilisait pour ses vitraux, toute la production des verrières, en Bretagne, en cette première moitié du XVI^e siècle, étant dans la mouvance des ateliers français, parisiens ou tourangeaux, tant pour l'aspect technique des procédés mis en œuvre que pour l'aspect artistique et les programmes.

On aimerait connaître où se trouve cette œuvre importée en 1532, si elle existe encore.

Par ailleurs nous avons quelques données sur Guyon Le Blanc qui permettent de le situer un peu moins obscurément. Guyon Le Blanc n'est-il pas ce Guyon Le Guen qui, le 14 mai 1537, fait marché avec le chapitre de la cathédrale de Quimper pour la réparation de tous les vitraux : « AD DICTUM, SEU LAUDEM, BONORUM ARTIFICIUM QUOS IPSI DOMINI (canonici) VOLENT ELIGERE » pour la somme de 50 livres monnaie (environ 750 francs) ? Il est stipulé dans ce marché qu'il ne fournira pour cette réparation, ni la chaux, ni les échelles (55).

On peut, avec quasi certitude, penser que Guyon Le Blanc est le même personnage qui porte le nom breton de Guyon Le Guen, dont nous savons par ailleurs qu'il est marié à Guyonne Certain, probablement rattachée à la famille d'Arnolet Certain, orfèvre à Quimper dans l'extrême fin du XV^e siècle. Le 22 janvier 1549, ils fondent « *ung obit en la dicte eglise, et auront leur thombe en la chapelle de la Trynité et pour ledict obit, ont promist ausdicts chanoynes et chapitre, quarante-ung soulds ouit deniers monnoie de rente sur la maison en laquelle demouroit ledict Le Guen et sa femme, au Tour du Chastel* » (56).

Y.-P. C.

(54) Arch. dép. de Gironde, 3 E 9823, f^o 237, documentation, n^o 48. Cote signalée par Paul Roudier, docteur ès lettres, dans *L'activité artistique à Bordeaux, en Bordelais et dans le Bazadais, de 1453 à 1550*.

(55) Déal du chapitre, 1525-1549, f^o 115 v^o, cité par R.-F. Le Men, *Monographie de la cathédrale de Quimper (XIII^e-XV^e siècle)*, Quimper, 1877, p. 306.

(56) Contrats du chapitre, quatrième registre, f^o 2 v^o et 3 r^o, R.-F. Le Men, *op. cit.*

Oudit jour VII^e d'octobre V^cXXXII

Nota que la *presente* chartre-partie
a esté grossoyee le XXIII^e
octobre

La Marie de Croix, de Lautudy

Le Blanc

Au nom de Dieu, fut *personnellement* establi Noel Edarn / maistre après Dieu du navyre
comme cy Lequel (*confesse : barré*) / a affreté ledit navire a Guyon Le Blanc, painctre, /
habitant de Quimper Corentin, Illec *present*, qui a promis de charger oudit navire / au
present port de bourd[eaux], dedans dix ou douze jours prochains a compter / du
jourd'uy, le no[m]bre de dix neuf tonneaux pippe (vingt ung tonneaux : *barré*) de vin
pour / * quictes de bevrages, en payant par ledit marchand une pièce / de vin
pour le bevrage, pour icelui ainsi chargé estre conduit / du premier bon temps conve-
nable et jusques au port et / havre d'Armuie en Zellande pour vendre desus lui,
et ce pour / le pris et somme de quatre livres (T : *barré*) quinze solz .*tournois*. / pour le
fret d'un chacun tonneau, a compter XXI tonneaux pour XX, en / payant ledit
XXI^e [tonneau] de vin pour les bevrages, peable ledit fret audit Aye / ou a son marchand
de blé dedans XVIII jours, jour pour jour, après / l'arryvé dudit navire audit port
d'Armuie ... *meme* / ayant le cours audit Armuie (dudit de blé : *barré*), et
pour .../... aveque du blé, ledit marchand payant pour (dix de blé : *dans l'interligne*) cha-
que tonneau quatre / solz . *tournois* . peable (en moytié de par desse et en moiitié / de
par — : *barré*) Et aveque etc. Et francs Et si dedans / lesdits XVIII jours, jour pour jour,
amprès l'arryvé dudit navire / audit port de Armuie ledit marchand (XXX : *barré*) baille
audit, Aye / dix pippes de blé et certaines ymaiges aveques leurs caches / peintures et
couleurs, ledit Aye sera ... et aux / adventures dudit marchand jusques a l'un des / portz
de Lautudy ou de Benaudet quictes de fret ** Oblige leur particulier, leurs personnes / et
bien Ensemble ledit Aye (ses personne et biens ensemble : *barré*) / ledit navire, fret et par
de vin Et ledit marchand / ledit vin icelui chargé et .../... Rouxel de Sauson de Chebohent
/ d... Par.

* Nota que ledit Aye a
confessé avoir receu le
bevrage

** Et par ce que ledit
marchant avoit prins et chargé XXI tonneaux
et que ce fret dont y a troys pippes
desus ledit fret qu'il [a]
promis de paier audit
pris.

RELECQ-KERHUON (LE)

Presbytère

Croix à entrelacs

Si le déplacement des croix de chemin est rarement d'un effet heureux,
il arrive, néanmoins, que cela amène à faire des découvertes intéressantes.
Il en est ainsi de la croix dressée dans le jardin du presbytère du Relecq-
Kerhuon, que l'on voit aisément de la route. Elle se trouvait autrefois de
l'autre côté du chemin. Lorsque Louis Le Guennec, mobilisé à la poudrerie

du Moulin-Blanc, l'a examinée (57), elle était placée de telle manière qu'il ne pouvait en contempler qu'une face. L'érudit en donne ainsi un dessin où l'on voit un cercle à la croisée des branches avec une arête qui descend le long du pal, tel qu'il se trouve au revers du monument. La tête de la croix est posée sur une stèle à laquelle le renflement de la base permet un ajustement correct, alors que l'on distingue très bien les qualités différentes des granites qui la constitue. On a eu, en la déplaçant, la bonne idée d'en présenter un aspect nouveau. Le dessin de la face est un losange à boucles qui forme un bel entrelac, visible lorsque le soleil rasant vient le mettre en relief, vers le soir. Les bouts des branches sont, en outre, gravés d'une petite croix circonscrite dans un cercle.

C'est un jalon d'un itinéraire très ancien qui monte du Passage de l'Elorn vers Guipavas, toujours ponctué par une stèle à Runavel, en Guipavas, et par une croix sur la hauteur de Runavel (58). Une croix du même type que celle du presbytère se trouve en Guipavas au village de Saint-Thudon, comme nous l'avons signalé plus haut. Il faut rapprocher ces deux monuments qui s'éclairaient l'un l'autre. Ils permettent de restituer l'axe de circulation qui montait du Passage aux hauteurs où se situe le bourg de Guipavas, carrefour où divergeait une branche vers Gouesnou, passant justement par Saint-Thudon, au sud-ouest de l'actuel terrain d'aviation.

Y.-P. C.

ROSPORDEN

Chapelle du Moustoir en Kernével

Une cloche de 1814

Depuis la destruction de son clocher par la foudre en 1933, la chapelle du Moustoir est partiellement en ruine. Une association vient de se créer cette année en vue de sa restauration ; à cette occasion, on a restitué la cloche de la chapelle, heureusement sauvée d'une collecte de métaux, lors de la guerre d'Algérie, par un cultivateur de la commune.

Cette cloche, sans battant (hauteur : 0,45 m ; diamètre : 0,45 m), porte cette inscription :

1814 CLOCHE DE ST MICHEL PARRAIN YIVES LE FLAR/
MARRAINE CORENTINE LAUDRIN OLIVIER PAILLIER DE/
SERVANT/
MARGELY F A LORIENT/.

L.-P. L.M.

(57) L. LE GUENNEC. *Autour du Moulin-Blanc*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1916, t. XLIII, p. 263-290.

(58) Cette croix a malheureusement été enlevée du site, en mars 1976. Datée de 1595, elle porte les initiales de S. B., prêtre, les mêmes qui sont gravées sur la croix plus tardive, de 1621, érigée à l'angle sud-ouest de l'église du Relecq-Kerhuon.

SAINT-DIVY

Eglise Saint-Divy

Le retable des Trépassés

Les Monuments historiques viennent de faire restaurer, en 1976-1977, par l'atelier de M. Paul Hémerly, au Faouët, l'autel et le retable des Trépassés, ainsi que le grand panneau décoratif (avec ses statues) auquel ils sont accolés sur le mur est du bras sud du transept.

L'autel, en bois, est un travail du ^{XIX}^e siècle, de style néo-roman avec arcades en plein-cintre supportées par des colonnes torsées sur lesquelles s'enroulent des pampres de vigne. Le ton chocolat a été remplacé par une polychromie en accord avec les couleurs du retable, ce qui atténue l'anachronisme de cet élément.

Le retable est une œuvre baroque, au décor très riche, en bois polychrome, du ^{XVII}^e siècle (59). Deux gradins ornés de rinceaux et d'angelots servent de base à un tabernacle encastré entre deux ailes latérales à niches. Le tabernacle saillant à trois faces est creusé de niches à coquille (vides de leurs statuettes aujourd'hui) et encadré de colonnettes triples (deux à fût lisse et une torsée ornée de pampres de vigne) à chapiteaux corinthiens. Les niches latérales, à coquilles également, abritent des statuettes d'évêques (non identifiés) et sont surmontées d'un fronton complexe composé d'un cœur soutenu par deux angelots et couronné par un petit pot à feu. Au-dessus du tabernacle, deux étages de niches s'achevant en demi-bulbe portant une statuette de l'Enfant Jésus en robe dominant le monde. La niche qui est directement posée sur le tabernacle abrite un petit bas-relief représentant Marie priant pour les défunts, thème insolite dans l'iconographie bretonne, mais d'inspiration typiquement tridentine.

Autel et retable sont adossés à un grand panneau décoratif de bois qui recouvre entièrement le mur et cache une fenêtre en arc brisé. La partie inférieure du panneau sert d'encadrement à une porte qui, sur la gauche, mène à la sacristie et, à droite, à une fausse porte faisant pendant. La partie supérieure est le support d'une peinture en trompe-l'œil du ^{XIX}^e siècle figurant un rideau à demi-ouvert. Devant ce rideau, et de part et d'autre du retable, deux statues, de saint Isidore et de sainte Zite, également du ^{XIX}^e siècle, en bois polychrome (60).

Saint Isidore, patron des laboureurs et des fermiers, est représenté debout, nu-tête, ses longs cheveux tombant sur les épaules, tenant de la main droite une faucille et serrant de gros épis de blé de son avant-bras gau-

(59) Classé monument historique le 25 septembre 1961.

(60) Avant la récente restauration, les deux statues se trouvaient placées dans des niches en bois de la fin du ^{XV}^e ou du début du ^{XVI}^e siècle, qui ne correspondaient ni au style ni à la taille des personnages qu'elles contenaient. Ces niches seront remises en état, disposées à nouveau dans l'église et abriteront d'autres statues mieux adaptées.

che. Il porte un habit « à la française » à longues basques, à poches au revers découpé, avec des boutons à gauche, des boutonnières à droite (justaucorps ou *chupenn*). Sous l'habit, un gilet de couleur différente, un peu plus court, avec la même rangée de boutons, qui couvre une chemise de grosse toile blanche. Le *bragou bras*, serré sous le genou, est retenu par des guêtres boutonnées, et les souliers ont des boucles d'argent. Typique de cette région, le « turban » ou large ceintre de flanelle ou de cotonnade à carreaux (?) distingue les hommes de ceux des autres pays de Bretagne.

Le culte de saint Isidore, saint castillan que la légende fait mourir vers 1130, s'est répandu en France après sa canonisation en 1622. C'est l'un des saints les plus populaires de la Contre-Réforme, et il est probable que Julien Maunoir contribua à l'expansion de son culte en Basse-Bretagne : on sait en effet que le missionnaire jésuite lui a consacré l'un de ses cantiques (61). Saint Isidore est encore honoré de nos jours dans plusieurs paroisses bretonnes, notamment dans le Finistère et le Morbihan (62).

Sainte Zite, quant à elle, a un culte beaucoup plus restreint. Sainte lucquoise du XIII^e siècle, elle est la patronne des filles de ferme. Elle est représentée ici debout, les mains jointes dans une attitude de prière. Elle semble porter la coiffe désignée par Creston comme étant celle de Gouesnou vers 1850 (63). Le corsage sombre est serré aux manches, et retenu dans une très longue jupe. Un châle clair serre les épaules et permet de fixer le « devantier » (ou piécette) du grand tablier long enveloppant, muni de deux grandes poches. Au corsage, une croix.

Ces deux statues posent quelques problèmes. Leur facture semble en faire des œuvres du XIX^e siècle. Or, le culte de saint Isidore et de sainte Zite est incontestablement du XVII^e siècle. A-t-on refait au siècle dernier de nouvelles statues pour remplacer les anciennes en trop mauvais état ? De toute manière, elles sont révélatrices de la mentalité traditionnelle des paysans bretons. Des saints étrangers au terroir leur sont imposés par un clergé ou des missionnaires imprégnés d'esprit romain : ils les acceptent d'abord, puis les adoptent et enfin les naturalisent. Ce Castillan et cette Lucquoise deviennent Bretons par la grâce du costume : ils sont devenus compatriotes, familiers, accessibles.

M.D.-L.B. et T.D.

(61) Ce cantique figure dans la quinzième édition des *Canticou spirituel* de Julien Maunoir, publiée à Quimper chez Guillaume Le Blanc en 1678. Le cantique s'intitule *Cantic spirituel voar ar buhez sant Isidor, patron ar labourerien*. Le pape Innocent XI y est cité, ce qui permet de dater la composition du cantique entre 1676 (début du pontificat d'Innocent XI) et 1678 (date de la publication des *Canticou spirituel*).

(62) Dans le Finistère, saint Isidore est honoré à Logonna-Daoulas (église paroissiale), Ploëven (chapelle Saint-Nicodème), Plouigneau (église paroissiale), Saint-Yvi (chapelle de Locmaria-an-Hent), Scaër (chapelle Saint-Isidore). Au Relecq-Kerhuon et à Scrignac, des chapelles aujourd'hui disparues lui furent consacrées. A Crozon, la chapelle Saint-Fiacre renferme une statue représentant prétendument saint Fiacre : il s'agit en réalité d'un saint Isidore débaptisé.

Dans le Morbihan, on trouve des statues de saint Isidore à Lanouée, Locmalo, Melrand, Sarzeau, Stival ; dans les Côtes-du-Nord à Maël-Pestivien et aux Sept-Saints ; en Loire-Atlantique, à Châteaubriant.

(63) R.-Y. CRESTON. *Le costume breton*, Paris, Tchou, 1974, p. 191, fig. 179.



Cliché T. DANIEL

Fig. 11. - Saint-Divy, *église Saint-Divy*.
Statues de saint Isidore et de sainte Zite.

SAINT-URBAIN

Cimetière

Exhumation de deux statues anciennes

Le 10 mai 1974, en creusant une tombe dans la partie encore vierge du cimetière, vis-à-vis de l'angle sud-ouest de l'église, les fossoyeurs ont dégagé deux statues de pierre, représentant saint Sébastien et un évêque.

La statue de saint Sébastien, en pierre de kersanton, mesure 1,40 m de hauteur. Le saint est représenté selon une des manières habituelles par les ateliers de nos sculpteurs, adossé à une colonne, et lié par des cordes, l'une retenant le bras gauche levé, tandis que le droit est passé derrière le dos. L'anatomie est curieusement stylisée, les côtes, en particulier, formant auréole autour du ventre où se continuent leur gravure. Le pagne n'est pas sans exemple dans la statuaire de kersanton, et figure une sorte d'entrelac alors que les plis sont mollement sculptés. L'ensemble peut remonter au XVI^e siècle.

La statue d'évêque mesure 1,05 m, en pierre de kersanton également. La facture en paraît plus élaborée. En chape, mître et portant la crosse, aucune inscription ne permet de déterminer de qui il s'agit. La main droite est brisée, la gauche tient la crosse également mutilée, les doigts de l'évêque portent quatre anneaux.

A quelle occasion ces deux statues ont-elles reçu une sépulture en terre chrétienne ? Il n'est pas nécessaire d'évoquer les temps de la Révolution française, car on ne voit pas pourquoi, la tourmente passée, on ne les aurait pas relevées pour les remettre en honneur, comme on l'a fait pour les statues des apôtres, dans de nombreux porches. Il est plus probable que leur soustraction à la vue des fidèles soit le fait d'un recteur du XVIII^e siècle soucieux de suivre les directives d'une visite pastorale. On sait qu'il n'est pas rare de relever au cours de ces visites des remarques au sujet de statues « indécentes » qu'il faut remplacer par de nouvelles images. Cette indécence est à prendre dans le sens étymologique premier : ces objets n'étaient plus convenables, eu égard au style contemporain.

En mars 1975, les deux statues ont retrouvé place dans l'église, de part et d'autre de l'enfeu du bras nord, qui a été heureusement dégagé par le déplacement d'un confessionnal.

Y.-P. C.

MARTIN-PHILIPPE HUBERT *

Une figuration abstraite du Massacre des saints Innocents à l'aube de la Renaissance médiévale

Essai d'interprétation d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Landévennec

Quand, en 1952, les pères bénédictins de Kerbénéat acceptèrent de sauver et réanimer les derniers restes de l'abbaye de saint Gwénolé (1), ils ne trouvèrent, sur le site, qu'un jardin abandonné. La végétation achevait d'y recouvrir et détruire un aménagement arbitraire et romantique des ruines. Pieusement, aux heures laissées libres par la construction du nouveau monastère, les moines noirs ont entrepris de consolider et prudemment dégager les vestiges des établissements antérieurs (2). S'il est prématuré de proposer des conclusions d'ensemble, il est loisible d'étudier les éléments suffisamment intéressants par eux-mêmes. C'est le cas de l'un des vingt-huit chapiteaux ayant échappé aux déprédations lucratives ou « artistiques » du siècle dernier. Le plus curieux de tous, il est maintenant replacé au sommet d'une colonne située à gauche de l'absidiole centrale du chœur de l'église abbatiale. Cette pièce, de dimensions modestes, devait coiffer une colonnette adossée, probablement située à gauche de l'arcature qu'elle portait (3). Les trois faces sculptées présentent des figures qu'il faut décrire le plus objectivement possible avant que de tâcher d'en identifier les sujets, d'en retrouver les inspirations et d'en risquer une interprétation générale.

*
* * *

Chacune des trois compositions est couronnée de deux crosses, symétriques et divergentes, formées de boudins en spirale se terminant au centre par un trèfle. Elles ne sont point toutes identiques : celles des faces latérales jaillissent d'une hampe unique et celles de la face centrale sont indépendantes et séparées par deux chevrons parallèles, emboîtés, d'angle aigu et aux pointes tournées vers le bas.

★ Cet article est une publication posthume du P. Martin-Philippe Hubert, o. p., décédé en décembre 1976. La présente étude avait été rédigée en 1958 et le P. Hubert ne l'avait pas reprise depuis. Nous avons choisi d'éditer son texte sans aucun changement et sans aucune addition, ce qui explique que ne figurent pas dans la bibliographie de nombreux travaux publiés depuis une vingtaine d'années.

Recouvrant les arêtes et séparant les figures des trois faces, s'étagent cinq ou six chevrons, emboîtés, à peu près parallèles, d'angle presque droit, tournés la pointe en bas et surmontés d'un élément peu distinct.

La face centrale (fig. 1) représente un quadrupède vu de profil dont les éléments caractéristiques sont un œil figuré absolument rond, un chanfrein assez fort, une échine droite plongeant légèrement vers l'avant-train, des pattes aux sabots fourchus, deux oreilles dressées et une vaste queue revenant par dessus l'échine jusqu'à la hauteur du garrot (4). Enfin, donnée étrange mais précieuse, cet animal, dessiné comme s'il était campé sur ses quatre pattes, est présenté verticalement. On dirait que l'artiste, après l'avoir vu et réalisé en position normale, a fait subir à sa composition une rotation de 90 degrés (5). Ce dernier trait impose une première et obvie con-



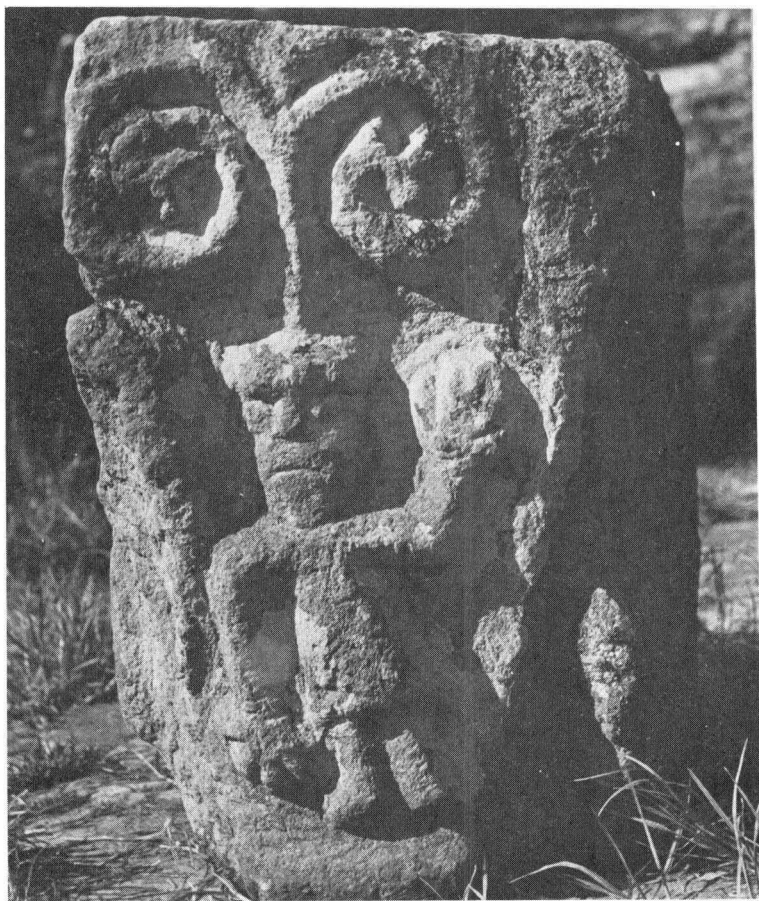
Cliché Jos LE DOARÉ

Fig. 1. — Landévennec, *ancienne abbaye*.

Face centrale du chapiteau.

clusion : nous sommes devant une figuration médiocrement soucieuse d'imiter le réel ; son sens et ses sources doivent donc en être recherchés du côté de traditions artistiques ne visant pas au réalisme et probablement d'une inspiration plus ou moins symbolique.

Les deux autres faces représentent chacune un personnage humain inscrit (*brochant*, dirait-on héraldiquement) sur la hampe d'où jaillissent les crosses déjà décrites. Celui de droite (fig. 2), les deux pieds joints comme au garde-à-vous, vêtu d'une robe descendant jusqu'au genou, lève l'avant-bras gauche vers le ciel et laisse retomber le bras droit vers le sol. Les deux mains ont les doigts écartés. L'expression du visage aux yeux globuleux est donnée par la fente d'une bouche arquée vers le bas. La tête et les bras ne sont pas proportionnés au reste du corps.



Cliché Jos LE DOARÉ

Fig. 2. — Landévennec, ancienne abbaye.

Face droite du chapiteau.

Le personnage de l'autre face (fig. 3), semblablement vêtu, a les jambes écartées et raides, les bras coudés et ouverts ; surtout, il est la tête en bas. On croirait voir un acrobate marchant sur les mains si l'on ne s'avisait que, là encore, les mains sont ouvertes et les doigts écartés.

Un dernier indice doit être relevé : les deux personnages sont de proportions (6) différentes ; la tête du second, celui de gauche, occupe les $\frac{2}{7}$ de sa hauteur alors que celle du premier en fait les $\frac{2}{5}$. Le paradoxe de la bête centrale nous incline à chercher également l'interprétation de cette différence, non du côté de la nature, mais du côté des conventions, voire du symbolisme.



Cliché Jos LE DOARÉ

Fig. 3. — Landévennec, *ancienne abbaye*.

Face gauche du chapiteau.

A l'occasion de visites des ruines ou d'articles généraux sur l'ancienne abbaye de Landévennec, on a proposé pour ce chapiteau des interprétations fort diverses, parfois intéressantes, souvent gratuites, habituellement fondées sur des analogies très partielles et lointaines, jamais — à notre connaissance — appuyées sur un début de démonstration et des rapprochements sûrs. Le père bénédictin préposé aux visites — qui est un historien averti de la Bretagne — relate volontiers ces hypothèses. On a successivement déchiffré l'animal comme le Veau d'or, l'Agneau pascal, le Bouc émissaire, l'âne musicien (7), un lièvre, un lapin, un écureuil, un goupil, un ours... Les personnages symboliseraient le bon chrétien et le mauvais, le bien et le mal, tel vice et sa punition, le martyr de saint Etienne, tel saint prédicateur et la défaite de son contradicteur ou la damnation du mauvais auditeur, saint Pierre crucifié et saint Paul prêchant, etc. Rien de tout cela n'est très ferme. Dès l'abord, le passé de l'abbaye, sa situation géographique et monastique, la date probable du chapiteau (XI^e siècle) inclinent, en effet, à se poser la question : ces thèmes iconographiques ne seraient-ils pas venus — comme le style, le décor, et l'écriture des manuscrits rares qui nous restent de sa bibliothèque, avec les moines fondateurs, voire les restaurateurs du XI^e siècle, depuis la lointaine et parente terre de l'Eire ? Au reste, dès la fin du XIX^e siècle, L. Courajod l'avait indiqué en relevant l'influence possible de l'art irlandais sur les sculptures de Landévennec (9).

Grâce à la précieuse étude de Mlle Françoise Henry sur *La sculpture irlandaise pendant les douze premiers siècles de l'ère chrétienne* (10), des rapprochements assez fermes semblent possibles. L'être humain représenté la tête en bas est lié, en Irlande, à la figuration du massacre des saints Innocents (fig. 5). Cet épisode évangélique participe à l'iconographie de plu-

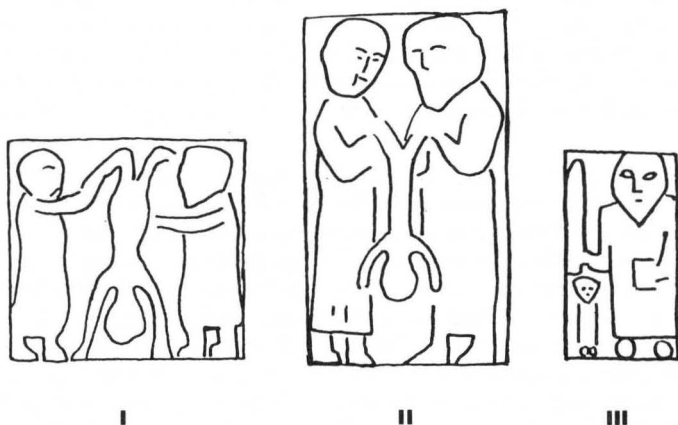


Fig. 5. — Représentations irlandaises du *Massacre des saints Innocents*.

(d'après F. HENRY, *La sculpture irlandaise...*)

I. Graiguenamanagh ; II Arboe ; III Castledermot sud.

sieurs croix dressées dans les aires des monastères. La croix d'Arboe (11) montre deux adultes, homme et femme, portant, par les pieds, un petit corps la tête en bas. Sur la croix de Graiguenamanagh (12) la figuration est analogue, mais le martyr, toujours soutenu par un homme et une femme, est sensiblement de même hauteur qu'eux. La croix méridionale de Castledermot présente l'épisode de manière différente : un seul personnage, armé du glaive, domine l'enfant debout sur ses jambes (13). Mlle F. Henry mentionne encore la scène des Innocents sur la croix d'Ullard (14). Landévennec marquerait donc un pas de plus dans l'abstraction qui, depuis les modèles orientaux que nous évoquons plus bas, chemine d'Arboe à Graiguenamanagh ; l'artiste de la Cornouaille se serait limité au petit enfant représenté dans la position évocatrice de son martyr (15). Il n'y a aucune impossibilité historique, ni invraisemblance à l'adoption de ce thème en petite Bretagne. Les croix irlandaises sont antérieures au ^x^e siècle ; entre elles et le chapiteau se situe l'invasion normande, également néfaste aux monastères d'Irlande et à leurs filiales du Finistère. La calamité brisa l'élan artistique irlandais et provoqua l'exode — mais non la dissolution — de la communauté de Landévennec. Après l'épopée d'Alain Barbetorte, les fils de saint Gwénolé revinrent et rebâtirent l'abbaye en ce ^{xi}^e siècle dont on date habituellement le chapiteau. Une tradition remontant aux origines irlandaises pourrait donc s'être maintenue par les moines de Landévennec. Elle pourrait, également, avoir été ranimée par l'émigration de moines et artistes irlandais fuyant les violences des Vikings. De toute façon, il y a entre l'étrange figure de notre chapiteau et celles d'Arboe et Graiguenamanagh une parenté d'autant moins négligeable qu'elle n'est pas le seul lien du chapiteau avec l'art irlandais.

*
* *

A priori, on ne peut nier ni affirmer que les diverses faces d'un chapiteau se réfèrent à une même scène. Dans le cas présent un parallèle nous induit à l'affirmation. La croix de Castledermot comporte, dans sa représentation du massacre des Innocents, une figure de femme levant les deux bras au ciel (16). L'Irlande, encore, semble donc nous inviter à voir dans le personnage de la face droite du chapiteau la mère de la petite victime du roi Hérode.

Ce prince cruel serait-il alors symbolisé par la bête centrale ? Le déduire semble nous entraîner hors des probabilités de la méthode comparative vers les hypothèses moins certaines de l'interprétation. Le premier procédé peut cependant nous guider, ici, quelque peu. Il existe des précédents au redressement à 90 degrés d'un quadrupède préalablement dessiné en position normale. Notre animal évoque immédiatement le sanglier mythologique inscrit sur la poitrine du « dieu d'Euffigneix » (17) ; on y retrouve les oreilles pointées vers le ciel, les pattes fourchues ; et l'œil apotropaïque, tout rond, planté sur l'épaule semble avoir, sur l'animal du chapiteau, glissé vers la tête, pour s'identifier avec l'œil véritable (18). On sait que cette bête évoquait, en milieu gaulois, puis gallo-romain, une divinité, mythique et révéree, de l'au-delà païen. Le même animal, ou quelque cousin mythologique, se retrouve, avec la même représentation verticale et

tournée du même côté que la bête du chapiteau, sur un bronze repoussé des pays scandinaves (19). De nombreux traits analogues apparaissent dans le taureau (?) de la pierre de Vang (20) et sur la pierre de Karna (21). L'objet de notre recherche n'est donc pas sans parallèle parmi les monuments celtiques ou scandinaves. Or ni l'une ni l'autre de ces directions n'est indifférente, au XI^e siècle, à Landévennec. Il peut même y avoir eu fusion du souvenir d'un objet de culte païen apporté par les envahisseurs nordiques (22) avec un thème irlandais christianisé qu'auraient conservé les moines (23). Car, en ce dernier sens, on retrouve de très proches parents de notre bête dans les lions encadrant Daniel sur diverses croix d'Irlande (24) [fig. 6]. Ne sont-ils pas figurés avec la même rotation de 90 degrés, la même queue et peut-être, les mêmes sabots fendus, évocateurs de griffes ? Il faut aussi en rapprocher le lion unique accolé au Daniel figuré sur le revêtement en cuivre d'un bénitier trouvé à Miannay (25). Les figurations les plus proches de la bête de Landévennec nous la désignent donc comme un lion.



Fig. 6. — Représentations irlandaises de *Daniel dans la fosse aux lions*.

(d'après F. HENRY, *La sculpture irlandaise...*)

I. Clones ; II. Arboe ; III. Castledermot nord.

Les éléments ornementaux du chapiteau se prêtent aisément à des rapprochements fermes. Ils apportent mieux qu'une proximité de style ; ils ont des parallèles qui s'avèrent, en Irlande, — toujours ! — porteurs de significations à déchiffrer. Sur quelques croix (fig. 7), Adam et Eve encadrent un



Fig. 7. — Représentations irlandaises d'*Adam et Eve*.

(d'après F. HENRY, *La sculpture irlandaise...*)

I. Donaghmore ; II. Arboe ; III. Castledermot nord.

arbre du paradis terrestre curieusement symbolisé par un tronc dont jaillissent deux branches symétriques, plus ou moins spirales et inversées, semblables à celles de Landévennec, mais garnies, en outre, de boules évoquant les fruits défendus (26). Sur la même croix de Durrow et plusieurs autres, il y a bien davantage à entendre : la figure centrale du Christ tient une croix de la main gauche et de la droite un arbre de vie (27). Celui-ci est figuré par une hampe et deux spirales enroulées comme les nôtres, surmontée chacune d'une « pomme » (fig. 8). On y reconnaît le très beau thème, au solide symbolisme, du *lignum vitae-lignum mortis* (28). Il nous dit l'unité du mystère pascal où sont indissolublement unies la douceur et la victoire de l'Agneau immolé, la Résurrection rédemptrice liée à la Passion et la Mort volontaires du Dieu fait homme, le déchaînement et la défaite du mal, la descente au Scheol et l'Ascension définitive à la droite du Père ; mystère du Verbe incarné d'abord, mais aussi mystère de tout chrétien, membre de son Corps mystique ; mystère en première ligne, des martyrs qui ont suivi Jésus jusqu'au bout et dont les saints Innocents sont les tendres prémices. Ce signe de vie n'est donc pas déplacé au-dessus de l'évocation symbolique de ces derniers, il en donne le sens : *pretiosa est in conspectu Domini mors sanctorum ejus*, comme répètent chaque jour les moines après la lecture du martyrologe ; car la mort dans le Christ est le *dies natalis* de la Vie éternelle (29).

Après ces essais pour décrypter les éléments du monument breton et avant de conclure, il n'est peut-être pas inutile de procéder à une démarche



Fig. 8. — Représentations irlandaises du *Christ triomphant*.

(d'après F. HENRY, *La sculpture irlandaise...*)

I. Muiredach ; II. Durrow.

inverse (30). Quand un artiste chrétien reçoit commande d'illustrer les versets 16 à 18 du premier chapitre de l'Évangile selon saint Matthieu, il peut choisir l'un ou l'autre moment du drame : décision d'Hérode, recherche des enfants, poursuite des mères en fuite, attente de celles-ci après la rafle (31), saisie des enfants, séparation douloureuse ou violente de leurs mères, leur exécution enfin. Cette dernière scène, qui retiendra seule notre attention, peut, elle-même, être conçue de diverses manières où interviennent deux sources possibles d'inspiration formelle : les exécutions capitales auxquelles l'artiste assista lui-même et, bien plus souvent encore, les œuvres d'art représentant des scènes analogues. Ici, en effet, le sujet est nettement délimité par les phrases du livre sacré, qui représentent l'immuable point de départ des mouvements oratoires, des enjolivements apocryphes, des méditations personnelles et des représentations figurées. Les initiatives pleinement originales étant assez rares, on a pu aisément reconnaître plusieurs lignées dans l'iconographie ancienne du massacre des saints Innocents (32). Pour les distinguer, en notre propos, il n'est pas nécessaire de recourir au critère, facilement subjectif, des schèmes plastiques ; on dispose d'un autre, plus fondamental et obvie, le procédé de mise à mort (33). À côté du groupe bien circonscrit où les bourreaux assomment les enfants en les jetant à terre, comme dans le meurtre d'Astyanax (34), d'autres groupes offrent diverses modalités d'exécution au glaive (35) ; ici on frappe de taille (36), là d'estoc (37), ou encore, la victime, préalablement couchée à terre, est décapitée, puis les têtes, entassées en des paniers, sont présentées à Hérode (38). En d'autres traditions, souvent plus tardives, on tue à la lance (39), au stylet, à la hallebarde, à la hache. Un ivoirier imagina même le martyr par noyade dans un puits (40). Pendant l'exécution l'enfant est tantôt saisi par les cheveux (41), par le bras (42), arraché violemment à sa mère (43), ou même, comme sur les croix irlandaises, porté la tête en bas par le bourreau qui le tient d'un pied, de la jambe ou sous le bras (44). Or il est très caractéristique qu'avant le XII^e siècle, mises à part celles d'Irlande (45), l'ensemble des figurations de cette dernière espèce se rattache à l'art chrétien oriental et se répartit sur une aire géographique correspondant à la partie grecque de l'ancien Empire romain. Si donc, selon notre hypothèse, le chapiteau de Landévennec représente le martyr des saints Innocents, sous influence directe de l'Irlande, l'inspiration lointaine en est grecque. On sait, en effet, combien nombreuses sont les liaisons relevées entre le christianisme irlandais et le monde oriental, grec ou copte (46). Quand donc, à l'extrémité de la Cornouaille française, on retrouve le thème iconographique oriental, loin de faire difficulté, cet oiseau rare se pose sur la branche attendue des filiations historiques : au XI^e siècle, on s'attend à voir un moine d'Armor représenter ainsi l'épisode narré par saint Matthieu. Les échanges commerciaux et culturels dont il vit sont maritimes et non terrestres. Son inspiration artistique, comme le thème iconographique et probablement l'idée théologique, sont ceux-là même qui fleurissent en Irlande (47). Constatons, enfin, que nous avons eu la chance de pouvoir retrouver, sur les croix irlandaises, non pas un élément du chapiteau, mais la totalité de ceux qui concourent à le spécifier.

En terminant, tentons donc l'aventure d'une interprétation générale. Le caractère tout hypothétique de cette conclusion ne nous échappe point. Elle nous semble, toutefois, un peu plus fondée et cohérente que les interprétations antérieures qui sont parvenues à notre connaissance. Et c'est pourquoi nous osons la soumettre au jugement d'un public averti. Un signe, à la fois parfaitement adapté à l'agencement plastique d'une partie haute de chapiteau et explicitement évocateur pour un initié, préside à l'ensemble de la composition : les doubles, symétriques et trifolifères volutes de l'Arbre de Vie. Il est signe de la Vie éternelle dont le Christ est le Maître, celle qu'il a reconquise pour l'homme sur la croix, celle qu'à chaque instant il est en nous, quand nous lui sommes fidèles (*Jean*, 14/6). Sous l'Arbre de Vie voici d'abord le jeune Innocent, reconnaissable à sa petite tête (48) et figuré en victime d'un martyr précisé par sa position. A l'autre extrémité, sa mère (49), éplorée, lève, en signe d'épouvante, le bras gauche, celui des réactions de nature, cependant que le droit, celui de l'action, retombe paralysé d'horreur. Epouvante et horreur, marquées, peut-être, par les doigts écartés (50) et plus sûrement, par le pli douloureusement arqué de la bouche. Mais sa douleur, comme l'immolation de son enfant, poussent en vie éternelle, symbolisée par les deux spirales symétriques qu'achève, issant au cœur de chacune d'elles, le trèfle cruciforme et trinitaire, vénéré de l'Irlande.

En contraste, la bête du centre peut fort bien être l'évocation, délibérément simultanée, 1° du paganisme celte et gaulois (51), 2° du parent paganisme des Normands destructeurs de l'abbaye primitive, 3° du lion biblique. Car le thème du lion n'est pas un élément intégrant et topique de la seule scène de Daniel dans la fosse aux lions (la plus ancienne représentation symbolique du Christ dans l'histoire de l'art chrétien). Pour des moines il évoque bien d'autres textes de l'Écriture sainte (52). Pourquoi donc, ce lion, bien caractérisé par sa queue et ses griffes — devenues, en Occident, des sabots fendus (53) — pourquoi cet animal polyvalent n'évoquerait-il pas ici, tout ensemble, Hérode et le chef viking destructeur du sanctuaire de saint Gwénolé, au-delà du *leo rugiens* que la 1^{re} *Petri* nous décrit : *circuit quaerens quem devoret* (54) ? Pour ceux de Landévennec, si notre bête était un lion, comme nous y invitent ses répliques irlandaises, ce n'était sûrement pas le Roi des animaux ; c'était la Bête, le Persécuteur (*Apoc.*, 13/2), l'Ennemi du Christ et des siens, celui qui tue, et répand sur la place publique le sang des martyrs. Il serait donc parfaitement situé entre ses victimes selon le jaillissement normal du symbolisme chrétien (55). Dans l'intention du père abbé qui, en composant sa commande, avait choisi ce motif, la bête devait rappeler à chacun le danger temporel et spirituel, c'est-à-dire la récente catastrophe et les fréquents assauts du démon ; il devait, une fois de plus, inviter les moines à combattre, par la prière et les austérités, contre l'Esprit du mal : *cui resistite fortes in fide* (1^{re} *Petri*, *ibid.*). N'est-ce pas, alors, parce que l'animal est symbole du mal qu'il est surmonté d'un double triangle pointé vers le bas et maintenant disjoints les éléments de l'Arbre de Vie ? (56). Enfin le motif d'angle, morphologiquement parent des chapiteaux à palmettes, pourrait être la stylisation de la

palme des martyrs **ou de celle** rapportée de Terre Sainte par un paulmier de l'abbaye.

Quoi qu'il en soit de cette hypothétique synthèse et nonobstant le dédain d'Abgrall pour les « petits personnages informes » (57), quand on le replace dans le contexte où il a droit d'être jugé, l'auteur du chapiteau de Landévennec s'avère, à l'examen, un artiste plein de traditions et d'initiatives caractéristiques (58). Cet art, si déconcertant pour une sensibilité et un esprit modelés par le classicisme méditerranéen, mériterait d'être rapproché des écrits latins contemporains. La littérature « hespérienne » et l'art abstrait des « Scoti » et Bretons devrait alors être considérés pour eux-mêmes et selon les normes de leur esthétique propre. Cette étude simultanée mènerait sûrement à une intelligence plus fidèle des derniers, mais encore abondants, vestiges d'un passé dont nous sommes notablement débiteurs puisque nous en vivons encore pour une part.

-
- (1) Les vénérables vestiges se tapissent au bas de la colline, près du rivage, face au Faou, deux cents mètres à l'est du bourg de Landévennec. On est à la pointe qui, au nord-est de la presqu'île de Crozon, sépare de l'estuaire de l'Aulne le grand plan d'eau de la rade de Brest.
 - (2) Sous la plume de Guy Ricou, on trouvera un aperçu sommaire des fouilles dans un fascicule de la revue *Pax*, publiée par les moines de Landévennec, janvier 1960, n° 41, p. 12-18, avec un plan partiel et quatre photographies.
 - (3) N'ayant trouvé la clé de ce déchiffrement qu'après avoir quitté les lieux, nous avons dû recourir pour la mensuration aux fraternels services de l'un des pères résidant déjà à Landévennec. Il s'en est acquitté avec la conscience d'un ancien élève de notre plus grande école scientifique et la ponctualité d'un bénédictin. Voici son commentaire : « (comme précision)... *je dois être assez loin du demi-centimètre, car, dans les angles, la pierre est assez rongée. Je me permets de... vous souligner la différence entre le côté gauche (bonhomme renversé) et le côté droit. Sur le côté gauche la partie sculptée du chapiteau se prolonge, sur le même plan, par une surface lisse (d'où la sensible différence des mesures entre f (dimension du chapiteau proprement dit) et b (mesure jusqu'au bout de la partie lisse, contre le mur où est accolé le chapiteau). A droite au contraire, le chapiteau semble arrêté à la partie sculptée (d sensiblement égal à e), et il a fallu faire un rembourrage de caillasse et de ciment pour l'appliquer contre le mur ; mais je n'ai pu discerner, sur le dessus du chapiteau, comment se fait le passage, le côté correspondant à a étant enrobé dans du ciment. Dans le bas à droite de cette flasque droite, les choses sont moins claires, et l'on peut se demander s'il n'y a pas eu un éclat ; l'arête est assez inclinée et revient contre le pied gauche du personnage ; il y a alors une petite excavation (A) suivie d'une petite protubérance (B) : autant que j'ai pu en juger il s'agit du même bloc de pierre que le chapiteau ».* La photographie que nous donnons confirme cette dernière observation, car elle fut prise à terre avant que le chapiteau soit placé en haut d'une colonne.

Le Père achève : « *Pour les hauteurs, les mesures... s'arrêtent au bas de la gorge qui se trouve juste sous les pieds du personnage de droite ou les mains de celui de gauche (peu visible sur la photo). En fait... jusqu'en bas du chapiteau il faut partout ajouter 5 cm soit : h = 47, k = 47. La longueur g est prise dans la gorge précédente à la limite supérieure du bourrelet entre les deux points g (face de gauche) et g' (face de droite) ; ceci avec une précision toute relative, car il y a eu quelques éclats ou*

usures dans la pierre... ; je n'y ai pas inclus le prolongement de la pierre au-delà de la face de gauche ». Le croquis ci-joint, fait d'après photographies, n'a pas d'autres prétentions que d'aider à situer ces mensurations (fig. 4).

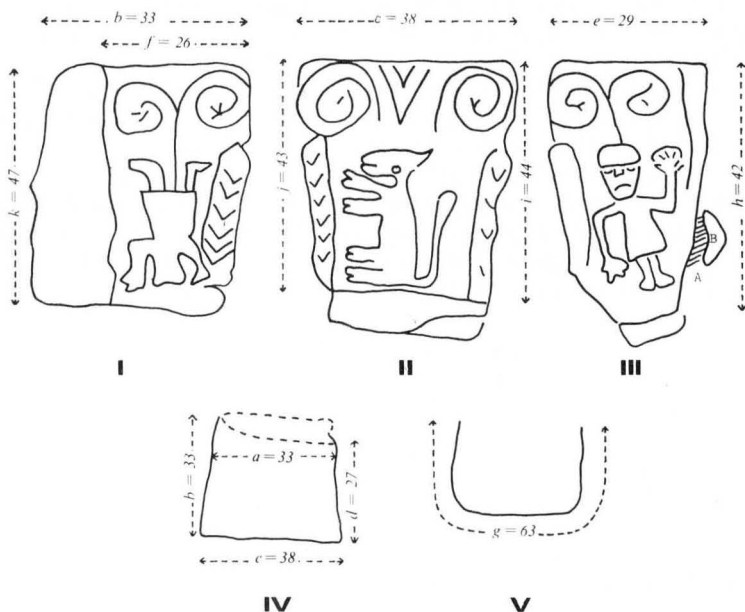


Fig. 4. — Landévennec, ancienne abbaye.

Dimensions du chapiteau, en cm.

I. face gauche ; II. face centrale ; III. face droite ; IV. dessus ; V. bas.

- (4) Le chanoine Abgrall oublia la queue dans le croquis de son ouvrage *Le livre d'or des églises de Bretagne*, Rennes, 1901.
- (5) On ne saurait, donc, qualifier l'animal par l'épithète héraldique de *rampant* puisque celle-ci suppose que le train arrière porte le corps.
- (6) En un art qui ne vise ni à donner l'illusion du réel, ni à retrouver par spéculation mathématique un type idéal de beauté, le mot *canon* serait impropre.
- (7) La bête est évoquée sous cette désignation dans la très sommaire description que M. Roger Grand donna de la sculpture de Landévennec au *Congrès archéologique de France* tenu en Cornouaille (t. CXV, 1957). C'est encore notre chapiteau qu'il doit évoquer par le « saint Pierre crucifié la tête en bas » (p. 159).
- (8) Deux manuscrits sont attestés comme ayant appartenu à l'abbaye de Landévennec :
 - le New York Public Library, n° 115 (IX^e siècle ; LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. IV, p. 191) qui contient les évangiles et un calendrier de lectures.
 - un manuscrit d'Amalaire daté de 952 et conservé à Cambridge (Corpus College 192 ; cf. LESNE, *op. cit.*, p. 193).

Mlle G. Micheli déclare comme venant probablement de Landévennec un manuscrit de la *Vita sancti Winwaloei* conservé à Paris (Bibl. nat., lat. 5610 A) qu'elle range dans la série des manuscrits francs de texte avec décor archaïque « précarolingien » marqués d'un accent provincial accusé (*L'enluminure du haut Moyen Age et les influences irlandaises*, Bruxelles, 1939, p. 100, n. 1). Il faut aussi y joindre le *Cartulaire de Landévennec* conservé à Quimper (IX^e siècle, avec additions ultérieures) et ses répliques de Paris (Bibl. nat., lat. 5610 f° 44 r° à 54 v° [X^e siècle] et lat. 9746 f° 33 v° à 40 r° [XVI^e siècle]). Ces manuscrits antérieurs ou contemporains du chapiteau attestent une

incontestable influence irlandaise. Ils appartiennent au groupe de Paris, Bibl. nat., lat. 2297 (Cf. V. LEROQUAIS, *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, n° 44, t. I, p. 107) ; Paris, Bibl. nat., lat. 11589 (V. LEROQUAIS, *op. cit.*, n° 45, t. I, p. 110) ; Paris, Maz. 421 (1106) [V. LEROQUAIS, *op. cit.*, n° 77, t. I, p. 180] ; Boulogne-sur-Mer 8 ; Berne 85 ; Oxford, Bodl. Auct. D. II, 16 ; Troyes 960 (Cf. J. PORCHER, *Les manuscrits peints en France du VIII^e au XII^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale, 1954, n° 93 et 94 et leur bibliographie, p. 40).

- (9) D'après ABGRALL, *op. cit.*, n. 4.
- (10) Leroux, Paris, 1933, 2 vol.
- (11) F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 156, fig. 126 ; t. II, pl. 68/1.
- (12) F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 144, fig. 105 ; t. II, pl. 50/2. Sur la face principale, à l'est, au deuxième registre sous le Christ en croix.
- (13) F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 144, fig. 104 ; t. II, pl. 46/3 au troisième registre sous la croix, à la face latérale nord.
- (14) F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 140 au tableau synoptique. Malheureusement la qualité du cliché de la planche 49/4 du tome II ne permet pas de situer avec sûreté cette scène.
- (15) Si l'on n'est pas en droit de conclure à une filiation directe, l'évolution précédente peut être admise à titre schématique ; ses trois témoins pouvant être trois fruits poussés en des branches différentes d'une même semence, importée d'Orient, comme nous le verrons.
- (16) F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 144, fig. 104 bas ; t. II, pl. 46/3, fig. inférieure.
- (17) Haute-Marne. Au musée de Saint-Germain-en-Laye. On en trouve une très belle image dans *L'art gaulois*, Paris, éd. Zodiaque, 1956, *Sculpture*, pl. 7. Malgré ces analogies, les différences n'en sont pas moins notables. Le sanglier présente son côté droit et la bête bretonne le gauche ; par ailleurs, celle-ci n'est sûrement pas de la famille des porcins.
- (18) En fait ce dernier rapprochement est sans valeur. En Irlande, comme sur le continent, l'œil figuré circulaire, ou globuleux, est un procédé assez généralisé aux âges préromans, tout autant pour les animaux que pour les êtres humains.
- (19) Bronze de Torslunda. Cf. F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 139, fig. 102 b. On y relève le même œil rond et les pieds fourchus.
- (20) En Norvège, XI^e siècle. Cf. F. HENRY, *op. cit.*, t. II, pl. 105/4. Oreilles dressées, œil rond, queue revenant vers le garrot, pattes fourchues.
- (21) En Suède. Cf. F. HENRY, *op. cit.*, t. II, pl. 135/6 ; la brisure du monument ne permet malheureusement pas de comparer la tête ; mais queue et pattes sont du même esprit.
- (22) Ne serait-ce qu'un chaudron magique comme celui de Gundestrup. Cf. *L'art gaulois*, *op. cit.*, *Métal et céramique*, pl. 3 à 10, la notice p. 236 ainsi que les p. 68-69, 229, *passim*, d'A. Varnagac.
- (23) Le fait ne semble pas sans précédent. Mlle F. Henry remarque, dans *L'art irlandais*, Dublin, 1954, p. 47, que la figure de Cervunus du pilier de Clonmacnoise laisse supposer qu'il y a eu adaptation d'une représentation païenne pour servir de support à une signification nouvelle et chrétienne.
- (24) L'épisode se lit au chapitre sixième du *Livre de Daniel* dans la Bible. Cf. F. HENRY, *op. cit.*, — a) 1 Moone, t. I, p. 140, t. II, pl. 45 ; — 2 Castledermot nord, t. I, p. 140, t. II, pl. 83/1 et 48/3 ; — 3 Castledermot sud, t. I, p. 140, t. II, pl. 46/2, registre du bas ; — 4 Bray, t. I, p. 140 ; — b) 5 Kells, croix brisée, t. I, p. 147, t. II, pl. 70 ; — 6 Armagh, t. I, p. 147, t. II, pl. 62 ; — 7 Killary, t. I, p. 147 ; — 8 Clones, t. I, p. 147, 150, t. II, pl. 83/1 et 63/2 ; — 9 Arboe, t. I, p. 147, t. II, pl. 67/2 ; — 10 Kells (Tour), t. I, p. 147, t. II, pl. 57 ; — c) 11 Ahenny, t. I, p. 134 ; — 12 Kells (Marché), t. I, p. 150, 155, t. II, pl. 73.
- (25) Cf. *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. II, fig. 1506, p. 770 ; R. GARRUCCI, *Storia dell'Arte Cristiana*, t. VI, p. 461. Son origine est difficile à préciser, mais le lieu de la trouvaille est assez proche des points de débarquement utilisés par les moines venus d'Irlande pour pérégriner en Europe. Son style, tout linéaire, loin de faire difficulté, le situe dans le monde celto-scandinave. Le passage du lion « rampant » à nos figurations celtiques peut s'imaginer grâce à une margelle de puits du Musée civique de Venise de « type iconoclaste » (VIII^e siècle) : une seule patte est encore posée à l'horizontale mais ne porte plus le corps (Cf. *Enciclopedia cattolica*, t. VI, pl. h. t. XCV).
- (26) D'après Mlle F. Henry, énumérons les nombreuses figurations d'Adam et Eve. On pourrait y suivre les différentes variétés de la représentation de l'arbre de vie et de mort, depuis des formes très sommaires jusqu'aux élégantes arabesques de la croix brisée de Kells, et les gracieux rinceaux de Kintity. Socle de Bray (t. II, pl. 97) ; Croix de Moone (t. II, pl. 45/2), Castledermot nord (t. II, pl. 48/3) et sud (t. II, pl. 46 et t. I, fig. 103 ; Ullard (t. II, pl. 49), Grauguenamanagh (t. II, pl. 50/2), Kells (Croix de la Tour, « de S. Patrik et Colomba », t. II, pl. 58/2 et F. HENRY, *Irish Art*, pl. 73), Killary (t. II, pl. 61/2), Armagh (t. II, pl. 63 et 62), Clones (t. II, pl. 65/2), Camus Macosquin (t. II, pl. 66), Arboe (t. II, pl. 67/2), Kells (croix brisée, t. II, pl. 70/2), (croix du Marché, t. II, pl. 73 et t. I, p. 155),

- Monasterboice (croix de Muiredach, t. II, pl. 75/2, et F. HENRY, *Irish Art*, pl. 77), Dysert O'Dea (t. I, p. 161, t. II, pl. 99), Clonmacnoise (Croix des Ecritures, t. I, et t. II, pl. 78), Kintity (t. II, pl. 92/2), Donaghmore (t. I, fig. 3), Durrow (t. I, fig. 99 et t. II, pl. 79/1).
- (27) Cf. F. HENRY, *op. cit.*, t. I, p. 159 et Kells (Tour), face ouest, t. II, pl. 58/2. — Durrow, face est, t. II, pl. 79/1 et *Le Miracle irlandais, textes...*, Paris, 1956, pl. 13. — Termonfecin, face ouest, t. II, pl. 90/1. — Monasterboice, t. II, pl. 77 et 75/2 et F. HENRY, *Irish art*, pl. 77. — Clonmacnoise (croix des Ecritures, face est, t. II, pl. 78/3. — Arboe, t. II, pl. 67. — Peut-être est-ce le même arbre de vie qu'il faut retrouver dans la chevelure (ou coiffure ?) à volutes qui couronne le Christ de Castledermot nord, face ouest (t. II, pl. 48/2) et S. Mullins, face est (t. II, pl. 50/1) ; voir ici croquis XII. Dans la figuration des Christ triomphants, la proportion du signe de vie et de la croix, comme la forme du premier varient un peu, les croquis X et XI en donnent les formes extrêmes.
- (28) Un peu de patience et des sondages parmi les sermonaires ou commentaires bibliques, voire la littérature de langue irlandaise, permettraient, sans doute, de retrouver quelques jalons du développement, dans l'antique littérature chrétienne, du thème théologique et poétique qui oppose ou juxtapose la croix et l'arbre de vie. La première piste à reconnaître serait celle des commentaires et utilisations du verset 10 du psaume 95 dont le texte de tradition romaine contient la leçon « *Dicite in nationibus : Dominus regnavit a ligno* » (Cf. dom Robert WEBER, *Le Psautier romain et les autres anciens psautiers latins*, dans *Collectanea Biblica Latina*, t. X, Cité du Vatican, 1953. On trouve, en cette première édition critique des psautiers non usuels, toutes les variantes du vers et à la p. 237. Ces mots du verset 10 servent même à désigner le contenu total du psaume 95 dans la *V^e série de Tituli*, « inspirée d'Origène », publiée par dom P. Salmon dans les « *Tituli psalmorum* » des *manuscripts latins*, Paris, éd. du Cerf, 1959, p. 144 : « *95. Quod ipse a ligno in nationibus regnans iterato sit* »). Il faudra, donc, regarder également les illustrations en marge de ce verset : un arbre y serait tout autre chose qu'un « motif décoratif ». Tout fidèle garde en mémoire que la « figure » du *lignum*, si naturelle en tradition chrétienne apparaît, pendant le temps de la Passion, au centre de la prière eucharistique : « *...qui salutem humani generis in ligno crucis contulisti ut unde mors oriebatur inde vita resurgeret, et qui in ligno vincebat in ligno quoque uinceretur...* » (Préface) ; en tous sens on est là au centre du mystère chrétien. C'est encore l'objet de la seconde strophe du *Pange lingua* de Fortunat (*Carm.*, II, 7) qui, au même moment du Temporal, vient rythmer l'office canonial : « *...Ipse lignum tunc notavit / Damna ligni ut solueret* ». C'est le même thème qu'on retrouve dans la *Regula Magistri* (*Th.*, I, 59-64 ; cf. édition diplomatique publiée en 1953 par dom Vanderhoven et MM. F. Masai et P. B. Corbett, collection *Scriptorium*, t. III) : « *Per lignum enim offensiois natio nostra de paradiso in utero et de utero in mundum, de mundo usque in infernum descenderat nisi, denuo renati per baptismum et per crucis lignum iterum reparati, Domini passio ageret ut resurgat et illo redeat in paradiso generatio nostra per gratiam* ». Citons, enfin, un fragment très explicite de la liturgie gélasienne : « *Iesu, Deus noster, qui offensam ligni praeuocationis ligno tuae destruis crucis, quum fructus uitae ligni in tempore suo producis, praebe supplicantibus nostris ut...* » (G. MANZ, *Ausdrucksformen der Lateinischen Liturgie Sprache bis ins elfte Jahrhundert*, dans *Texte und Arbeiten*, I. Abt., I. Beiheft, Beuron, 1941, p. 271, n° 356 où l'on trouve d'autres textes moins explicites). Le thème apparaît clairement ou voilé en divers poèmes de Fortunat ; v. g., MIGNE, *Patrologie latine*, t. 88, c. 90 a, 92 d, 93 a, 94 a et d, 96 a. On trouverait des éléments bibliographiques dans OLPHE-GAILLARD, art. *Croix (Mystère de la)*, dans *Dictionnaire de spiritualité*, t. II (1953), c. 2615 et dans P. TOSCHI, C. TESTORE, etc., art. *Croce*, dans *Enciclopedia Cattolica*, t. IV (1950), c. 959-981 et encore A. ROMEO et K. RÄTHE, art. *Albero della Vita*, *ibid.*, t. I (1948), c. 666-669.
- (29) Nous ne pouvons nous étendre plus longtemps sur la théologie du mystère pascal telle qu'elle se dégage des ensembles sculpturaux figurant sur les croix irlandaises, mais espérons aborder, un jour, pour lui-même, ce poste frontière de l'archéologie et de la théologie.
- (30) Démarche essentielle, puisque c'est elle qui mène de l'inspiration première et religieuse à l'inspiration créatrice et artistique. Elle est indispensable à une saine iconographie chrétienne parce que celle-ci, à l'inverse de l'iconographie palenne, repose sur un corps de doctrine et des textes immuables.
- (31) Cf. *infra*, n. 33, n° r.
- (32) L'essentiel des résultats de la recherche et de la bibliographie se trouve porté dans la liste B de l'ouvrage de Millet. Dans les deux listes suivantes nous avons rassemblé les sources des références pour les monuments énumérés à la note 33, principalement les reproductions.

A) COLLECTIONS PHOTOGRAPHIQUES

ARCH. PHOT. Archives photographiques d'art et d'histoire, 229, Galerie Montpensier, Paris. = K, O, S, AA de la note 33.

BADA. Bibliothèque des arts décoratifs de Paris. Albums usuels de la salle. Originaires destinés aux artistes, ces recueils très riches ont malheureusement des références médiocres ou inexistantes. = p, q, ff, cc.

CHE. Clichés de la bibliothèque des Hautes Etudes. On en trouve la liste et la bibliographie partielle dans G. MILLET, *Catalogue des négatifs de la collection chrétienne et byzantine des Hautes Etudes*, paru dans *Bibliothèque des Hautes Etudes*, Paris, 1955. = K, x, dd ; V ; CC, DD, EE, FF.

GIRAUDON. Photographies, 9, rue des Beaux-Arts, Paris. = f, o, t, w, y.

B) OUVRAGES IMPRIMES

DACL. F. CABROL, H. LECLERC, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 1907-1953. = a, b, c, h, i, j, m, o, r, s ; N.

ENCICL. CATT. *Enciclopedia Cattolica*, 12 vol., Cité du Vatican, 1948-1954. = i, l, s, aa.

GARRUCCI (R.), *Storia dell'Arte Cristiana*, Prato, 1873-1881. = i, r, s.

GOLDSCHMIDT (A.), *Die Elfenbeinskulpturen aus der Zeit der Karolingischen und Sächsischen Kaiser VIII-XI Jahrhundert*, t. I, Berlin, 1914. = c, d, h, l, o.

GRÜNEISEN (W. DE), *Sainte Marie antique*, Rome, 1911. = c, h, o, r ; G, N.

LEROQUAIS (V.), *Les psautiers manuscrits latins des bibliothèques publiques de France*, Mâcon, 1940-1941. = A.

LEROQUAIS (V.), *Les sacramentaires et les missels manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1924. = D, V, W.

MILLET (G.), *Recherches sur l'iconographie de l'Evangile aux XIV^e, XV^e, XVI^e siècles d'après les monuments de Mistra, de la Macédoine et du Mont Athos*, Paris, 1910, *Bibliothèque des Ecoles françaises d'Athènes et de Rome*, 109. = a, e4, e6, f, g, i, k, l, n, s, u, v, x ; A, B, C, E, F, G, H, I, J, K, L, M, N, O, P, Q, R, S, T, V, Y, Z, AA, BB, DD.

OMONT (H.), *Miniatures des plus anciens manuscrits grecs de la Bibliothèque nationale du VI^e au XIV^e siècle*, Paris, 1929. = R, S.

SMITH (E. B.) *Early christian Iconography and a School of Ivory carvers in Provence*, Princeton, 1918. = a, c, i, m, o, s ; G, N.

SWARZENSKI (H.), *Monuments of Romanesque art. The art of church treasure in North Western Europe*, Londres, 1953. = h, o ; V.

VENTURI (A.), *Storia dell'Arte Italiana*, Milan, 1901-1936. = h, i, j, v, z.

- (33) L'identification précise du sujet traité sur un monument archéologique présuppose d'avoir préalablement éliminé les autres interprétations possibles. Ainsi a-t-on souvent noté que la figuration du Jugement de Salomon peut se confondre avec celle du Massacre des Innocents. Dans les deux cas on retrouve, devant un prince prononçant la sentence, exécuteurs, mères et enfants. Mais la discrimination est aisée. S'il y a plus de deux enfants ou de deux femmes, si l'un des deux enfants n'est pas en vie, si les deux femmes ne manifestent pas des sentiments contraires, ce ne peut être le Jugement de Salomon. S'il n'y a qu'une femme c'est fortement douteux, mais, s'il n'y a qu'un enfant vivant présent et d'âge tendre, il y a équivoque, d'autres critères doivent être cherchés. Dans les deux listes qui suivent le plus grand nombre des documents sont identifiables sans aucune difficulté. Nous en avons éliminé tous ceux qui sont postérieurs au XI^e siècle et n'appartiennent pas à la série où se range le chapiteau de Landévennec. Les dates indiquées en fin de références reproduisent l'avis de la source qui nous a semblé la plus sûre et ne visent qu'à situer sommairement le document. On trouvera le complément des références et le sens des sigles à la note bibliographique n° 32.

1) *Massacre des saints Innocents figurés sur d'autres monuments que les manuscrits.*

a) *Antinoé* (Egypte). Eglise souterraine du couvent Saint-Jean à Dêir abbou Hennys.-DACL, I, fig. 791, col. 2348 ; GRÜNEISEN, *Les caractéristiques de l'art copte*, Florence, 1922, pl. XXVIII-XXIX ; MILLET, p. 145 ; SMITH, fig. 51. — Fresque, VI^e siècle.

b) *Aix-en-Provence*. Fragment d'un couvercle de sarcophage, trouvé à 2 km N.-E. — DACL, VII, fig. 5857, col. 612. Sculpture, V^e siècle.

c) *Berlin* (Musée de). Dyptique. — DACL, VII, fig. 5860, col. 615 ; *Gazette des Beaux-Arts*, t. 51 (1909), II, p. 399 ; GOLDSCHMIDT, t. I, fig. 6 en p. 10 du *Texte* ; SMITH, fig. 52 et 163. — Ivoire, V^e siècle.

d) *Berlin* (Kaiser Friedrich Museum). Coffret. GOLDSCHMIDT, t. II, pl. L, C. — Ivoire français, vers 1100.

e) *Cappadoce*. Sur l'ensemble des fresques (IX^e-XI^e siècle) : G. DE JERPHANION, *Les églises rupestres de Cappadoce, Texte et Planches*, Paris, 1925 et sqq. ; *Tex.* I/1, p. 78.

— el. *Mavroudjan*, église cruciforme, *Tex.* II/1, p. 210, 216 ; *Pl.* 174/1 (VIII^e siècle).

- e2. Gueurémé, *Tex.* I/1, p. 98, 101 (incomplet).
 - e3. Saint-Théodore, *Tex.* II/1, p. 27, 33 ; *Pl.* 147/1.
 - e4. Toalé Kilissé, ancienne église, *Tex.* I/1, p. 269, 273, *Pl.* 64/2 et JERPHANION, *La voix des monuments, notes et études d'archéologie chrétienne*, Paris, 1930, pl. h. t. XLV et p. 222.
 - e5. Saint-Eustathe, *Tex.* I/1, p. 155, 159 ; *Pl.* 37/4.
 - e6. Thaouch In, *Tex.* I/2, p. 534-535 : « deux bourreaux... tiennent chacun par un pied, la tête en bas, l'enfant qui va être coupé en deux ». (En note : « Détail emprunté à un Jugement de Salomon »). *Pl.* 142/2 ; = (?) MILLET, p. 161, n. 3.
 - e7. Tavchanlé Kilissé, *Tex.* II/1, p. 85, 90 ; *Pl.* 153/3-4 (daté 913-920).
 - e8. Belli Kilissé, Petit cône, *Tex.* II, p. 280 ; *Pl.* 280 (incomplet).
 - e9. Belli Kilissé, Grand cône, *Tex.* II/1, p. 296, 298.
 - e10. Kémerli Déressi, *Tex.* II/1, p. 127 (traces).
 - e11. Quarleq, *Tex.* II/1, p. 185 (reconstitution sur traces).
 - e12. Balleq Déressi, Chapelle 2, *Tex.* II/1, p. 271-272.
 - f) Constantinople. Mosquée Kâria-Djami. — GIRAUDON 79/32 ; MILLET, p. 158 (n. 10, p. 157).
 - g) Gardac (Serbie). Eglise. — MILLET, fig. h. t. 88, p. 137, 142, 163. — XIV^e siècle.
 - h) Londres (Victoria Albert Museum = ancien South Kensington Museum ; 379, 71). — DACL, fig. 5862 ; GOLDSCHMIDT, t. II, XXII, n° 65 ; GRÜNEISEN, fig. 258, p. 313 ; SWARZENSKI, pl. 17, n° 38 ; VENTURI, t. III, fig. 363. — Ivoire lorrain, XI^e siècle.
 - i) Milan. Cathédrale. Couverture d'évangélaire. — DACL, VII, fig. 5858, col. 613 ; ENCICL. CATT., VII, col. 3 ; GARRUCCI, t. VI, pl. 454 ; MILLET, p. 158, n. 5 ; SMITH, fig. 53 ; VENTURI, t. I, fig. 388. — Ivoire, V^e siècle.
 - j) Milan. Cathédrale. Couverture d'évangélaire. DACL, VII, fig. 5859, col. 614 ; VENTURI, t. I, fig. 387. — Ivoire, V^e siècle.
 - k) Mistra. Brontochion. CHE, C 5575 ; MILLET, p. 161-162.
 - l) Munich. Staatsbibliothek. Reliure du ms Clm. 10077 = Cim 143. — ENCICL. CATT., t. VII, col. 4 ; GOLDSCHMIDT, t. I, pl. XXVII, n° 67 b ; MILLET, p. 701 (add. à p. 158, n. 6).
 - m) Oxford. Couverture du ms Bodl. 175. — DACL, VII, fig. 6041, col. 1976 ; *Gazette des Beaux-Arts*, 51 (1909) II, p. 397 ; SMITH, fig. 169. — Ivoire, vers 800.
 - n) Paris. Louvre. Pyxide de La Voûte-Chirac. — MILLET, p. 701 (add. à p. 160, n. 4) ; ROHAULT DE FLEURY, *La messe...*, t. V, p. 65, pl. CCCLXVI et CCCLXVII. — Ivoire, VII^e siècle.
 - o) Paris. Bibl. nat., Couverture du ms lat. 9393. — GIRAUDON 165/109 ; DACL, VII, fig. 5861, col. 615 ; GOLDSCHMIDT, t. I, pl. XXIX, n° 72 ; GRÜNEISEN, fig. 256 ; SMITH, fig. 55 ; SWARZENSKI, pl. 16, n° 36. — Ivoire de Metz, vers 850.
 - p) Pise. Dôme. Porte sculptée. XII^e siècle.
 - q) Pistoie. Chaire sculptée de Giovanni Pisano. 1301.
 - r) Rome. Sainte-Marie-Majeure. DACL, VII, fig. 5864, col. 615 ; GARRUCCI, t. IV, pl. 211 (ensemble) et 213 (détail) ; GRÜNEISEN, pl. IC, LXIII. — Mosaïque, VIII^e siècle ou V^e.
 - s) Saint-Maximin (Var). Couvercle de sarcophage. — DACL, VII, fig. 5856, col. 610 ; ENCICL. CATT., t. VII, col. 2 ; GARRUCCI, t. V, pl. 334, 3 ; GRÜNEISEN, fig. 254 ; MILLET, p. 158, n. 5 ; SMITH, fig. 56. — Sculpture, V^e siècle.
 - t) Saint-Maximin (Var). Chape. GIRAUDON 247/42. — Etoffe brodée. XIV^e siècle.
 - u) Sant Urbano. — MILLET, fig. 115, p. 602, n. 12.
 - v) Salerne. Cathédrale. Parement d'autel. MILLET, p. 155, n. 6 ; VENTURI, t. II, fig. 459. — Ivoire, XII^e siècle.
 - w) Sienne. Cathédrale. Parement d'autel. GIRAUDON 247/76. — Ivoire.
 - x) Trébizonde. Theoképastos. — CHE, B 229 ; MILLET, fig. 117, p. 161.
 - y) Venise. Saint-Marc. GIRAUDON 83/124. Sculpture.
 - z) Vêrone. San Giovanni in Fonte. Baptistère. — VENTURI, t. III, fig. 211. — Sculpture, XII^e-XIII^e siècle.
 - aa) Zara. (Dalmatie). Plat-relief décorant un puits. — ENCICL. CATT., t. XII, col. 1782. Donnée comme Jugement de Salomon, mais le fragment reproduit ne permet pas de vérifier cette identification. — Sculpture, VIII^e siècle.
- Additions :
- bb) Paris. Louvre. Don M. C. Dreyfus. Ivoire carolingien représentant le Jugement de Salomon. BADA, 321 A 13.
 - cc) Londres. British Museum. Gravure allemande cotée P. II 81.1 et 213.12. — BADA 321 B 7.
 - dd) Baouit (Egypte). Chapelle XXX Paroi N. — CHE, C 2179 (MILLET, *Catal.* : CLÉDAT, *Le monastère et la nécropole de Baouit*, dans *Mémoires de l'Institut français du Caire*, t. XXXIX, p. 4).

II) Massacre des Innocents sur les manuscrits peints.

- A) *Boulogne-sur-Mer*. Bibliothèque municipale, ms 20 f° 78, « Psautier de Saint-Bertin ». En marge du psaume 72. — LEROQUAIS, *Psaut.* n° 76, p. 94 ; MILLET, p. 701 (add. à p. 158, n. 7). — 986-1007.
- B) *Brême*. Stadtbibliothek. « Livre des Péricopes » provenant d'Esternach. — MILLET, p. 158, n. 7.
- C) *Bruxelles*. Bibliothèque royale, ms 9428, *Evangelistaire*. — MILLET, p. 158, n. 7.
- D) *Cambrai*. Bibliothèque municipale, ms 164 f° 56 v°, « Sacramentaire de Cambrai ». — LEROQUAIS, *Sacr.* n° 4, p. 9. Ce manuscrit mentionne la fête au 28 décembre mais ne comporte pas de figure.
- E) *Escorial*. « Codex Aureus » 93, *Evangeliaire* offert par Henri III au Dôme de Spire. — MILLET, p. 158, n. 7.
- F) *Florence*. Ms arabe : *Laurent. Med. Pal.* 387, Vie du Christ. — MILLET, p. 144, n. 2.
- G) *Florence*. Ms *Laurent.* I. 56 f° 4 v°, « *Evangile de Rabula* ». — GRÜNEISEN, fig. 259 ; MILLET, p. 160, 163 ; SMITH, fig. 50.
- H) *Florence*. Ms *Laurent.* VI. 23 f° 7, *Tétraévangile*. — MILLET, fig. 113, p. 14, 160.
- I) *Gotha*. Hertzogliche Bibliothek. Cod. 180, « *Evangeliaire d'Esternach* ». — MILLET, p. 158, n. 7.
- J) *Göttingen*. Universitätsbibliothek. Cod. Theol. 231, *Sacramentaire*. — MILLET, p. 158, n. 7.
- K) *Londres*. British Museum. Ms 19 352 f° 123, *Psautier*. — ARCH. PHOT. : Doucet 5492 ; MILLET, fig. h. t. 119.
- L) *Londres*. British Museum. Col. Curzon 153, *Tétraévangile bulgare*. — MILLET, p. 158 (fin de n. 10, p. 157), p. 701 (add. à p. 160).
- M) *Munich*. Ms *Clm.* 4453 = *Cim.* 58, pl. 31 b, « *Evangeliaire d'Othon III* ». — MILLET, p. 158 n. 7 ; W. VÖGE, *Eine deutsche Malerschule um die Wende des ersten Jahrtausends. Kritische Studien zur Geschichte der Malerei in Deutschland im 10. und 11. Jahrhundert*, Trèves, 1891, p. 69, fig. 10.
- N) *Munich*. Ms *Clm.* 23 631 = *Cim.* 2, « *Codex Purpureus* », *Evangeliaire*. — DACL, VII, fig. 5863, p. 615 ; GRÜNEISEN, fig. 260 ; MILLET, p. 158, n. 6 ; SMITH, fig. 54.
- O) *Paris*. Bibl. nat. Ms *copte* 13 f° 6 ARCH. PHOT., BAP 6559 ; MILLET, fig. h. t. 118, p. 138, 159, 160. — Copie du XII^e siècle sur plus ancien.
- P) *Paris*. Bibl. nat. *Grec* 74, *Tétraévangile*. — MILLET, p. 160 ; H. OMONT, *Evangelies avec peintures byzantines du XI^e siècle. Reproduction... du ms grec 74 de la Bibliothèque nationale*. Paris, s.d., t. I, pl. 7.
- Q) *Paris*. Bibl. nat. *Grec* 115 f° 26, *Tétraévangile*. — MILLET, p. 6, 158, n. 1. — X^e siècle.
- R) *Paris*. Bibl. nat. *Grec* 510 f° 137, Sermons de saint Grégoire de Naziance. — MILLET, p. 157, 161 ; OMONT, XXXII. — Vers 880. C'est un Jugement de Salomon.
- S) *Paris*. Bibl. nat. *Grec suppl.* 27 f° 173. — ARCH. PHOT., BAP 4453 ; MILLET, fig. 92.
- T) *Paris*. Bibl. nat. *Grec Suppl.* 914 f° 51, *Tétraévangile*. — MILLET, fig. 116, p. 160, n. 1. La peinture, sur plâtre, est très altérée. XII^e siècle.
- U) *Paris*. Bibl. nat. *Arménien* 333. — CHE B 1568.
- V) *Paris*. Bibl. nat. lat. 9428, « *Sacramentaire de Drogon* ». — LEROQUAIS, *Sacr.* n° 6, p. 16 ; MILLET, p. 158, n. 7 ; SWARZENSKI, pl. 16, n° 37. — Metz, 826-855.
- W) *Paris*. Bibl. nat. lat. 12 048 f° 7 r°, « *Sacramentaire de Gellone* ». — LEROQUAIS, *Sacr.* n° 2, p. 1. — Fait mention de la fête au 28 décembre ; sans figure. Seconde moitié du VIII^e siècle.
- X) *Paris*. Institut catholique. *Arabe* I. CHE.
- Y) *Rome*. Vatican. *Grec*. 1156 f° 280 v°, *Evangile*. — MILLET, fig. h. t. 99, p. 141, 158, n. 1.
- Z) *Rome*. Vatican. *Barberini Grec* 372 f° 152, « *Psautier Barberini* ». — MILLET, p. 161, n. 1.
- AA) *Saint-Petersbourg* (Leningrad). *Petropol grec* 105 f° 13, en marge de *Math.* 2/16 sq., *Tétraévangile*. ARCH. PHOT. : Doucet 5324 ; MILLET, fig. 114, p. 160, n. 1. — XIII^e siècle.
- BB) *Trèves*. Stadtbibliothek n° 24, « *Codex Egberti* », pl. XIII. — MILLET, p. 158, 159 ; VÖGE, *Eidenbacher Malerschule 10-11 Jahrh.* Trèves, 1891, dans *West. Deutsch. Schrift.*, p. 67, pl. 9. — X^e siècle.
- Additions :
- CC) *Moscou*. Musée historique. « *Psautier Chloudou* » f° 92, en marge du Ps. 90(91)/7. — CHE 1513.
- DD) *Rome*. Vatican *grec* 1613 « *Ménologe de Basile II* ». — MILLET, p. 161, n. 1.
- EE) *Sucevitza* (Roumanie). *Tétraévangile* slavon n° 23 1863 f° 5. CHE : C 4057. — XVI^e siècle.
- FF) *Sucevitza*. (Roumanie) n° 24 1863. — CHE : C 4300.

Avec la décadence du Moyen Age et la révolution de la Renaissance, selon l'inspiration de chaque artiste, les représentations du Massacre des saints Innocents subissent les caprices des artistes : désir de réalisme avec la recherche des détails cruels ou pittoresques, goût des effets de foule propres à la virtuosité des grandes compositions, perspectives en « trompe-l'œil », tragique d'expression. Tout

cela culmine dans les cartons de Rapi. aël. De fait, en art comme dans la pensée, le début de la Renaissance marque une rupture qui, dans la tradition iconographique, est parfois totale. Quelques survivances — ou reprises — de thèmes anciens apparaissent ici ou là, surtout dans les écoles locales. Nous n'avons mentionné que les quelques rares témoins du thème qui nous occupe.

- (34) Cf. *supra* note 33 : *N ; b, c, h, i, j, l, m, o, s*. On notera la redondance des gestes dans *N ; h, j, o*. Mlle Ch. Mota a publié (*Revue archéologique*, 6^e série, L, 1957, p. 25-44), — avec une bonne bibliographie où nous renvoyons, p. 25, n. 1 et 2 — une étude *Sur les représentations figurées de la mort de Trollos et de la mort d'Ashtanax*. Elle y dégage les éléments permettant de distinguer et identifier chacun des deux meurtres. Il est fort tentant de retrouver en ces monuments antiques les sources d'éléments iconographiques du Massacre des saint Innocents. Sur l'amphore de Lydos (Louvre) [fig. 1], la coupe de Brygos (Louvre) [fig. 2], l'hydrie de Vulci (Munich) [fig. 3], le couvercle de pyxide de Cumes (Naples) [fig. 4], le lécythe de Géla (Syracuse) [fig. 5], un cratère de la collection Campana (Louvre) [fig. 6], la victime, toujours Ashtanax selon Mlle Mota, est tenue par les pieds la tête en bas, soit que son bourreau, Néoptolème, se prépare à la tuer en la fracassant au sol (fig. 1, 2, 3, 4), soit qu'il la transperce du glaive (fig. 5, 6) ; sur l'amphore chalcidienne du Louvre (fig. 7) il la tient sous le bras, mais, encore, la tête en bas, et la décapite. La célèbre hydrie de Caere du Musée de Vienne montre, semblablement, Héraclès tenant un des soldats de Busiris par un pied la tête en bas (S. REINACH, *Répertoire des vases peints*..., t. I, 1899, p. 169, 3). On trouve également, dans les scènes de meurtre rassemblées par Mlle Mota, le thème classique d'une femme exprimant sa douleur en levant plus ou moins les bras au ciel (fig. 4 et 5). La circonstance doit rendre circonspect avant d'affirmer que la « Rachel » du Massacre des Innocents est figurée dans la position de « l'Orante » (Cf. *infra*, n. 49).
- (35) Cf. note 33 : *G, H, K, M, O, P, R, S, T (?)*, *V, Y, AA, CC ; a, série e, f, g, n, p, q, t, u, v, w, x, z*.
- (36) Cf. note 33 : *H, K, O, V ; g, p, t, x, z*. *AA* figure une décollation à la volée.
- (37) Cf. note 33 : *k ; f, w, x*.
- (38) Cf. note 33 : *O*.
- (39) Cf. note 33 : *H, BB* surtout aux débuts de la Renaissance.
- (40) Cf. note 33 : *d*.
- (41) Cf. note 33 : *H, O, P, R, V, Y ; n*.
- (42) Cf. note 33 : *M ; a*.
- (43) Cf. note 33 : *G, H, P ; e6, z*.
- (44) Cf. note 33 : *G, H, K, P, S, T (?)*, *Y, CC ; a, série e, f, g, p, q, t, x, aa*.
- (45) Cf. note 33 : *t, z* sont postérieures au XII^e siècle.
- (46) Nous n'avons pas à intervenir dans le problème des origines de l'art irlandais. Mieux vaut laisser le temps, l'un des meilleurs auxiliaires du travail historique, travailler à une maturation de synthèse et d'équilibre. Il ramènera la paix, après tant de conflits entre les thèses ennemies. Car on ne voit pas en quoi les évidentes origines de l'art irlandais excluraient une forte, polymorphe et décisive influence orientale.

Les fils d'Erin pratiquèrent beaucoup un idéal qui, en Occident, leur est propre, le monachisme pérégrinant. Ces pieuses errances menèrent certainement nombre d'entre eux jusqu'aux Lieux Saints et aux voisins sanctuaires des origines de la vie érémitique et cénobitique. Au cours de ces pèlerinages, l'art copte — et même les monuments de l'antiquité païenne — frappèrent et inspirèrent ceux qui étaient artistes. En plus de quelques rudiments de grec et quelques manuscrits, ils ramenèrent, sûrement, des « souvenirs », des étoffes et des « phantasmes » iconographiques. Enjambant le monde latin et le classicisme méditerranéen, l'Irlande profita de ce butin par une sorte d'affinité d'esprit qui permit le mariage des « Scoti » avec les tendances orientalisantes de l'hellénisme. Ainsi retrouve-t-on, dans la grande île de l'Ouest, la fantaisie des entrelacs et le fantastique oriental comme les mœurs du moine girovague toujours chères à la sainte Russie. Une liaison maritime, par les Colonnes d'Hercule, demeura, peut-être, longtemps entre l'Irlande et l'Italie du Sud, voire les Echelles du Levant. Si les pèlerins, qui suivent la non moins douloureuse et aventureuse voie d'eau, avaient pu laisser autant de vestiges que les grands errants de nos chemins, on peut croire que leur route se jalonnait aisément ; le problème gagnerait à être éclairci par l'histoire de la navigation aux temps du haut Moyen Âge. Parallèlement à la forte migration des Grecs qui, fuyant l'iconoclasme et l'islam, envahirent pacifiquement Rome et l'Italie entre le VII^e et le IX^e siècle (cf. G. DE JERPHANION, *op. cit.*, t. II^e, p. 457), cette obscure suite de relations entre l'Irlande et le monde grec donnerait, peut-être, réponse à la question que posait M. Courcelle sur les origines du renouveau de la culture hellénique en Occident (cf. *Revue des études latines*, t. 27, 1949, p. 37). Quelques siècles plus tard, certains écrits d'Aristote ne parviennent-ils pas à Paris par Oxford !

- (47) L'ensemble (dont l'aire géographique est si restreinte) des plaques de ceinturon burgondes abonde en représentations du thème de Daniel entre les lions. Mais ces faits nous semblent trop loin dans le temps et dans l'espace. Si l'on réfléchit, il est très normal qu'un même sujet, rencontrant une même

tendance esthétique de base, aboutisse à des résultats analogues sans qu'il y ait d'autre lien commun entre les deux séries de représentations que le texte qui les inspire. La coïncidence dans un procédé stylistique ne suffit pas pour établir fermement une relation de cause à effet, voire de simple inspiration. L'étude de Ch. Grosset, *L'origine du thème roman de Daniel* (dans *Études mérovingiennes des Archives des journées de Poitiers*, 1952, p. 147-156) fait aux plaques burgondes une place de choix, mais néglige la sculpture des croix irlandaises.

- (48) La différence de proportions entre les deux personnages semble devoir être entendue comme les primitifs et les enfants apprécient la vitesse : pour eux le coureur « le plus vite » est le premier arrivé et non celui qui a mis moins de temps pour une distance donnée. Pour nos figures il faut prêter attention aux tailles absolues des têtes, non à leur valeur relative à la totalité du corps. Au reste les mêmes proportions président à la même scène sur les croix de Graiguenamanagh et d'Arboe (Cf. : n. 11 et 12 et fig. 1, II). Là encore l'Orient est proche : le P. de Jerphanion, décrivant la série des fresques de l'église cruciforme de Mavroudjan, une des plus anciennes de Cappadoce, écrit : « *Nous voyons des corps trapus, aux épaules larges, aux membres courts ; des têtes énormes (en note : Au tympan nord, la hauteur des personnages est de cinq à six têtes. Elle est encore moindre, dans les anges sous la coupole...)* » [op. cit., n. 32, *Tex.*, II, 1, p. 231].
- (49) Nous n'avons pas à cacher que c'est le point faible de cette interprétation. Mais le fait est méthodologiquement normal puisque c'est la moins insolite des trois figures. D'aucuns ont voulu voir un objet, « une pierre », tenu dans la main gauche ; l'état du monument et son style laissent la chose douteuse même *in situ*. La robe n'est-elle pas trop courte pour les convenances ? Les parallèles d'Arboe et Graiguenamanagh nous éclairent peu sur ce point : les robes sont plus longues, mais identiques pour l'homme et la femme. Il semblerait par ailleurs bien anachronique d'arguer des habitudes des pêcheuses de moules des décades anciennes. Malgré ces incertitudes, il reste que ce personnage, un peu banal, ne fait pas obstacle à l'interprétation générale ; il remplit même une place traditionnelle dans la figuration du Massacre des Innocents. On retrouve la mère douloureuse, « Rachel », sur de nombreux documents énumérés note 33, en diverses attitudes exprimant ses sentiments :
- 1° debout et les bras levés : *O, T, AA, BB ; c, g, i, j, l, m, n, o, u* dont il n'y a pas lieu de préciser pour chacun, s'il s'agit de l'antique geste chrétien de la prière ou d'un désespoir pathétiquement gesticulé, l'un et l'autre cas étant représenté en cette série.
- 2° assise ou à genoux, les bras également levés : *N ; e3, f, v, w, x, y.*
- 3° s'arrachant les cheveux : *M, P, Y* ; série *e*.
- 4° assise tenant son enfant mort à la manière des Pietà : *P, V, Y ; n, z*. Mais aucune de ces attitudes n'atteint le bouleversant tragique de la morne station des mères parquées par les exécuteurs d'Hérode en la grande mosaïque de Sainte-Marie-Majeure : *r*.
- (50) L'écartement des doigts est fort probablement à mettre au compte des habitudes des sculpteurs préromans, et doit donc être très discrètement allégué. Les croquis de Mlle F. Henry (op. cit., n. 10, fig. 105 et 126 du t. I) semblent indiquer un pli de bouche analogue chez la mère du petit martyr.
- (51) La pierre des sacrifices humains, Rumengol, est dans l'horizon de Landévennec comme elle est dans un des chapitres de la légende qui narre l'amitié de saint Gwénolé et du roi Grallon.
- (52) La quotidienne évocation psychologique et morale des complies (I *Pierre* 5/8) s'image, pour le coutumier de la psalmodie, par de nombreuses réminiscences psalmiques (*Ps.* 7/3, 21/14, 21/22, 34/17). Certes, avec beaucoup de figures bibliques, le lion, créature de Dieu (*Ps.* 103/21) est, comme le Monde depuis le péché, un symbole ambivalent. Il signifie parfois la puissance du bien et des bons (v. g. : *Gen.* 49/9, *Apoc.* 4/7, 5/5) ; mais le plus souvent il évoque les calamités (*Jer.* 4/7, 5/6, 25/38, 49/19), les méchants (*Job* 4/10-11 ; *Prov.* 28/15 ; *Esth.* 14/13 ; *Eccli.* 25/23) et les forces du mal (*Sup.* 11/18 ; *Ps.* 21/14, 22 ; *Eccli.* 21/1-3, 27/11, 31, 28/27). Les bestiaires, assez complets pour ne pas s'en tenir à la répétition du *Philologus* ou une interprétation univoque, mentionnent, après le lion de Juda (*Gen.* 49/9), figure du Christ, que le félin majeur signifie aussi le démon.
- (53) Des éléments les plus obviés que nous avons relevés dans la description initiale de la bête, œil, échine, oreille, chanfrein, ne sont pas apparus comme caractéristiques. Par contre la queue et les sabots fendus le furent. Ces deux traits nous semblent se retrouver sur un autre vestige du passé breton, la pièce 304 de la trouvaille de Bais (fig. 9) dans l'inventaire de Prou et Bougenot (*Catalogue des deniers mérovingiens de la trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine)* dans *Revue de numismatique*, 1906-1907. Nous en devons la connaissance à une aimable indication de M. Laforie. On sait qu'il s'agit de la cachette d'un monnayeur, enfouie vers le milieu du VIII^e siècle et contenant 321 types différents sur 406 unités dont la grande majorité se date de la fin du VII^e au début du VIII^e siècle. A la lumière de ce que nous sommes arrivés à dégager, l'animal de cette monnaie n'est plus une représentation indéterminée. Il s'avère un lion, bien caractérisé par ses sabots fendus et sa vaste queue, derniers, mais suffisants critères de sa spécificité selon l'esprit de la stylisation habituelle aux monnayeurs gaulois (Cf. G. FABRE et M. MAINJONET, *Les monnaies*, dans *L'art gaulois*, op. cit., p. 151-213). Cette limitation à deux traits

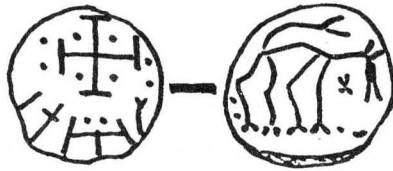


Fig. 9. — Bais (Ille-et-Vilaine).
Monnaie (fin du VII^e - début VIII^e siècle).

Pièce n° 304.

symboliques est une heureuse confirmation des premières remarques de la présente note.

- (54) Ce genre d'allusions est de tous les temps. La France de l'Occupation n'a-t-elle pas vu fleurir un genre de clandestinité usant de semblables symboles quand les revues les plus irrénuement techniques de tradition publiaient des articles apparemment très préoccupés de recherche scientifique mais qui, pour les initiés, avaient valeur de profession de foi antinaziste et de fidélité patriotique.
- (55) Les meilleurs et purs symboles chrétiens sont des signes fondés sur une réalité de l'ontologie profonde et conservent « l'intention » même du créateur. Ils sont aux antipodes des symbolismes modernes qu'ont promu et l'essor du nominalisme suivi des idéalismes, ses fils, et l'hégémonie de la pensée mathématique, car ces modes de pensée ont inondé le monde de l'esprit d'innombrables signes arbitraires, dont la fabrication ne se justifie souvent que par le seul caprice de l'homme.
- (56) Signe inverse d'un symbole trinitaire ou menace de châtements suspendus sur le persécuteur ?
- (57) Un récent auteur en stigmatise encore l'esthétique « à rebours » (p. 131) et « barbare » parce que « amoureuse de la métaphore brusque, condensée en un mot composé » (E. DE BRUYNE, *Etudes d'esthétique médiévale*, dans *Rijksuniversiteit te Gent Werken...*, 97^e Afl., t. I, p. 129). Pourtant cette préciosité avant la lettre, qui a pour règle que « tout poème, pour être beau, doit être un problème à résoudre », ne semble pas morte malgré les moqueries de Molière. Tout cela est étrangement proche des écrivains modernes de notre terroir, dont les œuvres, de Rimbaud à Valéry et de Claudel aux surréalistes, postulent une sérieuse initiation. Pour une part, l'art de ces poètes, comme les arts plastiques correspondants, est issu d'une esthétique d'énigme. Art de suggestions à partir d'abstractions analysables, nos figures celtiques ne sont-elles pas encore quelque peu psychologiquement cousines d'un génie rompu au jeu des idées générales ? Idées devenues, à l'occasion, tellement « claires » qu'elles réclament, elles aussi, une initiation, faute de laquelle l'on ne saurait retrouver la réalité dont elles furent abstraites !
- (58) Principalement la variété et l'expressivité des gestes de la « mère » et réduction de l'histoire des *petiti* Bethlémites à la seule figure d'un d'entre eux dans la pose caractéristique de leur martyre. Par ce dernier trait, l'œuvre représente un pas de plus dans la ligne si profondément celtique de l'abstraction. Nous laissons à d'autres la tâche de décrire la nature et la spécificité que les tendances abstraites donnent à l'art celtique ainsi que d'en montrer la valeur et l'extension. On notera seulement que nous usons là du mot *abstraction* en son sens propre. L'art abstrait de Landévennec a, comme l'art celtique, le réel pour base et ne s'éloigne pas tellement de celui-ci qu'on ne le puisse toujours retrouver. Ce qui nous met aux antipodes d'un récent art improprement dit « abstrait » puisqu'il naît d'une élaboration totalement subjective et se désire sans aucune liaison avec la réalité. La véritable abstraction artistique, celle des Celtes, est réaliste en sa base comme en ses inspirations, elle ne doit pas être confondue avec les projections plastiques du monde onirique ou les élaborations systématiquement imaginaires.

Y.-P. CASTEL et G. KAIGRE

Le cimetière marin de Saint-Usven en Ploudalmézeau

Sait-on encore aujourd'hui qu'en un point extrême du sud de la baie de Portsall, commune de Ploudalmézeau, il y avait jadis une chapelle dédiée à saint Usven, accompagnée de son enclos des morts ?

On connaît la chapelle voisine, la collégiale de Kersaint-Landunvez, et les hautes ruines du castel de Trémazan, mais, de l'autre côté de l'anse, Saint-Usven n'est plus qu'un nom mystérieux. Le temps a ruiné la petite chapelle, la mer a dévoré le cimetière marin. La comparaison entre les lignes du cadastre de 1842 et celles de 1969 est éloquente. Les flots ont rogné le profil du rivage et la construction, vers 1970, du mur de soutènement de la propriété riveraine a achevé de modifier, en la figeant pour quelque temps, cette portion de la grève.

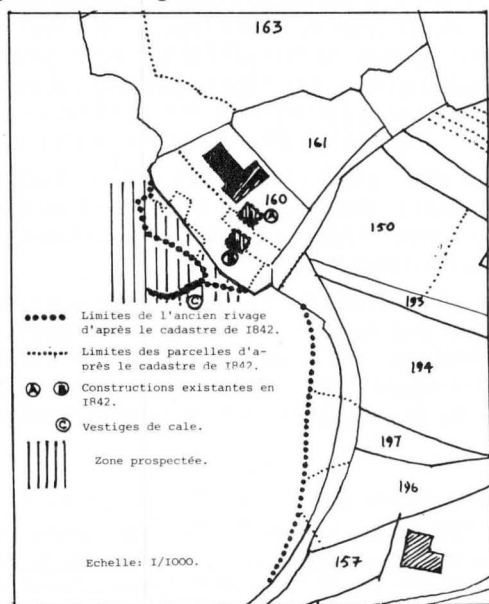


Fig. 1. — Ploudalmézeau, le cimetière disparu de Saint-Usven.
Cadastre de 1969, section AC, pour le fond de carte.

Demeure, seul témoin de ces lieux jadis sacrés, la grande croix simple, dressée sur le rocher du Guilligui. Aspectée à l'ouest, elle est d'un type courant au XVII^e siècle. Monolithe de section octogonale, elle présente un crucifix taillé dans la masse. Cette croix était placée dans l'enclos de la chapelle Saint-Usven. Lorsque, en 1895, celle-ci se trouva définitivement ruinée, les membres de la famille Caroff la déplacèrent vers le sommet du promontoire d'où elle domine la mer (1). En outre, dans le jardin voisin d'une propriété privée, une fontaine de caractère simple, sans monument, porte toujours le nom de fontaine Saint-Usven.

*
* *

Ceux qui fréquentaient naguère le site y étaient surtout attirés par les nombreux ossements qui s'accrochaient au flanc du rivage que la mer venait éroder constamment. Les étudiants en médecine de Brest s'y fournissaient en pièces de squelettes et certain chroniqueur rappelle la farce macabre de la reconstitution de l'un d'entre eux, sur le rivage, une vieille faux à la main (2). Vers 1920, M. Grall, curé de Ploudalmézeau, donnait une pièce de monnaie à ceux qui tiraient de cet endroit des sacs d'os pour les faire inhumer décemment au cimetière du bourg.

Des photographies, malaisées à reproduire, prises par le docteur Caraës, montrent bien ces ossements et les trous laissés par les crânes sur le flanc de la petite falaise. On y voit aussi une sépulture composée de pierres dressées sur chant, avec la dalle de couverture, comme celles qui remontent à l'époque néolithique. Des tombes du même type ont été explorées dans une parcelle toute voisine nommée *Mezou-an-Dréziç*, ainsi qu'à *Barr-al-Lann* (3). Mais la stèle quadrangulaire aux angles épannelés, d'un type courant dans la région, qui se voit sur le document du docteur Caraës, gisant sur la grève, a été enlevée sans qu'on puisse déterminer où on l'a transplantée.

Des vestiges plus tardifs, remontant à la période romaine, ont été signalés. En particulier, une monnaie portant l'effigie d'un cavalier monté et deux grains de verre moulés et juxtaposés provenant, selon toute apparence, d'un collier antique (4).

Nous avons ainsi affaire à un lieu de sépulture très ancien, qui a eu le privilège de voir se succéder des cultes divers avant que le relais ne soit pris par les rites chrétiens, sans pouvoir préciser si l'utilisation en a été continue, seuls les objets récoltés dans la grève permettant de localiser temporellement la date des sépultures. La dernière utilisation du site remonte

(1) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1932, t. LIX, p. X et XI.

(2) Yann LORANZ. *A propos des squelettes de Cléder*, presse locale, 28 octobre 1931.

(3) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1964, t. XC, p. 278, se référant à l'étude de J. Briard, *Découverte d'un coffre de l'âge de bronze à Portsall, Ploudalmézeau (Finistère)*, publiée dans les *Annales de Bretagne*, 1965, t. LXXII, n° 1, p. 71-74.

(4) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1932, t. LIX, p. IV, découverts par M. Vincent.

au début du XVIII^e siècle. L'abbé Arzel, dans son manuscrit, indique qu'à cette époque, tout le quartier de l'Armorique se faisait enterrer à Saint-Usvén. La chapelle avait été un quasi-centre paroissial avec un prêtre gouverneur jusqu'en 1670 (Jean Marrec en 1654). Les registres de catholicité en sont conservés aux archives communales de Ploudalmézeau.

Selon une coutume immémoriale largement répandue, on inhumait à l'intérieur de la chapelle dans la mesure des places disponibles. Les sépultures ne prenaient place dans l'enclos attenant que lorsque cela était nécessaire. Les registres paroissiaux permettent de faire revivre le cimetière marin. On y relève des cas de longévité exceptionnelle : le 15 janvier 1697, Anne Tallec du village de Kerdalaes, âgée d'environ cent ans ; le 1^{er} mars de la même année, Jean Kerjean, de Ranterboul, a cent ans. Il y a les « péris en mer » : le jeune garçon Henri Godebert, 16 ans, mort « *en mer au port de Portsall* » le 5 août 1696, inhumé dans l'église de Saint-Usvén, « *suivant la permission de Monseigneur le procureur du Roi de la cour royale de Brest* ». Il y a les étrangers qui, débarqués au port voisin, meurent de maladies : Paul Gilles Gervaise, de la paroisse d'Agon, évêché de Coutances, duché de Normandie, le 28 janvier 1698... (5).

*
* *

Mais le plus intéressant dans le cimetière disparu, c'est qu'il continue de livrer au prospecteur patient des vestiges nombreux. Le flux et le reflux remuent chaque jour l'arène encadrée par les restes des murs. Guénolé Kaigre, de Brest, a ainsi récemment recueilli une cinquantaine d'objets, en bronze généralement. On relève dans cette collection des épingles de cuivre et des clous, des croix, des fragments de croix et des médailles. Ce sont des objets de piété laissés dans les sépultures. Il est plus inattendu de trouver une certaine quantité de pièces de monnaie. La liste que nous donnons plus loin en compte vingt-deux, presque toutes des tournois ou des doubles tournois datant des années 1635-1642.

On ne peut savoir avec précision si ces monnaies proviennent des sépultures. Mais on peut rapprocher ces trouvailles d'un usage constaté à Moissac, où l'on a relevé des squelettes dont la main même contenait des monnaies, non seulement de Charles VII et de François 1^{er}, mais de Louis XV et de Louis XVI. M. Delumeau, qui rapporte le fait, précise qu'il ne s'agit sans doute pas d'une obole à Caron, le nocher des Enfers, mais d'un rite par lequel les vivants s'assuraient en toute quiétude l'héritage du mort, désormais désintéressé par cette monnaie rituelle (6).

(5) Arch. mun. de Ploudalmézeau, registres dépouillés par Mme Caraës, de Ploudalmézeau, qui a aimablement communiqué le fruit de son travail.

(6) Jean DELUMEAU. *Le christianisme va-t-il mourir ?* Paris, 1976, p. 185.

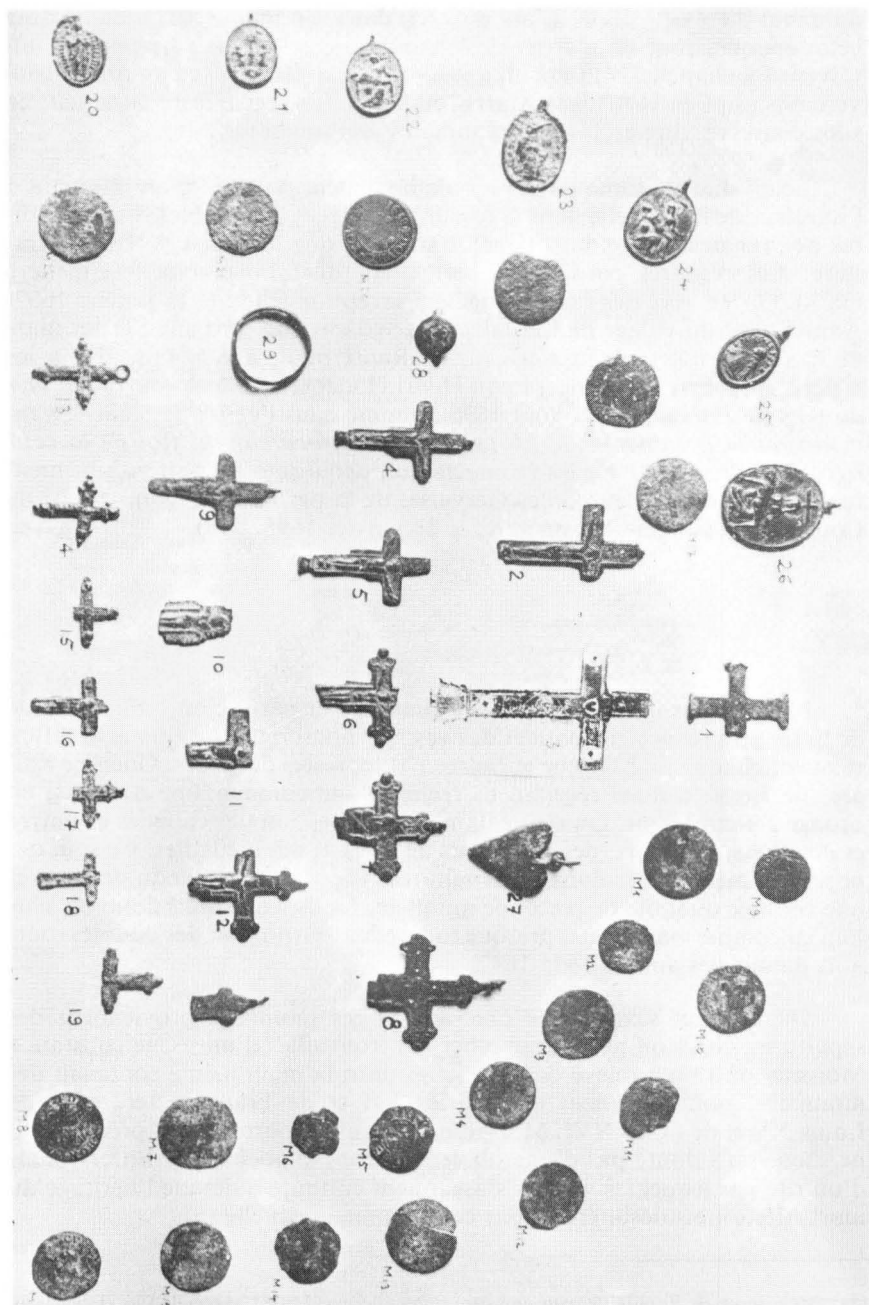


Fig. 2. — Objets découverts sur le site du cimetière de Saint-Usvén.

Les objets appartenant à la collection Kaigre ont été exposés dans les vitrines de la bibliothèque municipale de Brest en mai et juin 1972. Ils constituent un ensemble non négligeable dont nous donnons la liste en annexe à cet article, derniers vestiges d'un enclos paroissial revenu, après des millénaires, à la vitalité originelle des eaux primordiales.

ANNEXE

LISTE DES OBJETS DECOUVERTS SUR LE SITE DU CIMETIERE DE SAINT-USVEN

Vingt-deux pièces de monnaie (sur l'illustration : M1, M2, M3...M22).

N^{os} 1, 2, 3, 4, non identifiables.

N^o 5, à la croix potencée.



Fig. 3. — Revers d'une petite croix provenant du cimetière de Saint-Usven.

Hauteur : 3,5 cm. Cette croix porte le n^o 5 sur la planche 2 *supra*.

N^o 6, aux fleurs de lis dans un trèfle à trois feuilles.

N^o 7, liard de France.

N^o 8, double tournois, F DE BOURBON PRINCE DE CONTI.

N^o 9, tournois, GASTON DE BOURBON.

N^o 10, double tournois, 1642 (?), MAX D... La pièce présente un écu à une fasce au milieu du semis de fleurs de lis.

N° 11, double tournois, 1640.

N° 12, double de Sedan, 1642, F. M. D. L. TOUR. DUC. DE. BULLON.

Les neuf autres pièces sont toutes des doubles tournois à l'effigie de Louis XIII.

N°s 13, 14, 15, 16, dates illisibles.

N° 17, 1635, Hôtel des monnaies de Dijon.

N° 18, 1638, Hôtel des monnaies de Tours.

N° 19, 1638.

N° 20, 1639.

N° 21, 1640.

N° 22, double tournois, 1636, MAX. I DE BETHUNE.

Dix-neuf croix ou fragments de croix.

Ce sont de petites croix de cou ou des croix de chapelets de 3 à 4 cm de hauteur. Plusieurs comportent la représentation de sainte Anne avec une invocation. La plupart ne semblent pas remonter au-delà du XVII^e siècle.

N° 1, Croix potencée, plate et unie, seule la branche verticale est complète (h. : 2,8 cm). Seule croix de ce type, c'est la plus ancienne des croix qui ont été relevées dans le cimetière (XIV^e siècle ?).

N° 2, Croix latine, branche droite mutilée (h. : 4 cm). Le Christ est représenté nimbé, bras légèrement levés, pieds joints. Au revers, instruments de la Passion. Sur la branche verticale : cœur, lances en sautoir, dés, flagelles ; sur la branche horizontale : lanterne, coq, vase de parfum.

N° 3, Croix latine (h. : 6 cm). La croix est munie d'un petit talon, qui permettait de la poser. Un filet en orne le pourtour. La face est ornée du crucifix, le revers d'un cœur avec quatre clous.

N° 4 à N° 10, série de croix latines, avec un élargissement de la branche verticale, certaines sont fleuronées. Elles sont ornées, sur le revers, du groupe de sainte Anne avec la Vierge. L'inscription SANCTA ANNA ORA PRO NOBIS se trouve sur chacune, plus ou moins complète, avec des abréviations nécessitées par la mise en page du sujet, la plus curieuse étant SAN ANNA ORA NOBIS.

N° 11, Fragment de croix ; au revers : saint André(?).

N° 12, Croix latine, mutilée (h. : 3,2 cm). La Vierge du revers est accompagnée de l'inscription N DAME DE GVIAVE ou de GVIANE.

N°s 13 à 19, série de petites croix. Le n° 14 est entier, une Vierge à l'Enfant au revers. Le n° 18 porte un cœur.

Sept médailles

La plus petite mesure 1,8 cm, la plus grande 3,2 cm.

N° 20, face : Adoration du Saint-Sacrement ; revers : Vierge de l'Assomption.

N° 21, face : Adoration du Saint-Sacrement ; revers : Apparition de la Vierge.

N° 22, face : Adoration du Saint-Sacrement ; revers : Notre-Dame de Pitié.

N° 23, face : Adoration du Saint-Sacrement ; revers : sainte Anne.

N° 24, face : Adoration du Saint-Sacrement ; revers : Notre-Dame de Pitié, analogue au n° 22.

N° 25, face : Transverbération de sainte Thérèse d'Avila, avec une inscription : SAN THER VI (rgo) ROMA. Revers : saint Philippe de Néri, avec l'inscription S. PHILIPP N.

N° 26, face : Crucifix, avec une inscription : SALVATOR MUNDI. Revers : groupe de Notre-Dame de Pitié.

Objets divers

N° 27, Pendentif en forme de cœur (h. : 3,7 cm). Monogramme IHS avec la croix.

N° 28, Châton de bague (h. : 1,1 cm). Orné d'un personnage en buste portant une couronne fermée, et tenant un sceptre en main. Large collier à quatre hermines.

N° 29, Anneau (d. : 2 cm). Sur le châton, dessin géométrique, fait de lignes croisées.

GEORGES-MICHEL THOMAS

Artistes et artisans en Basse-Bretagne
au XVIII^e siècle

Louis-Marie Magado, sculpteur itinérant

« Magado Louis, maître sculpteur de Guissény », affirment laconiquement Couffon et Le Bars dans leur excellent *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon* (1). Ils n'ont pas tout à fait tort, puisque Louis-Marie Magado vécut à Guissény pendant quelques années, mais, en réalité, cet artiste, dont nous ignorons les lieux de naissance et de décès, fut un sculpteur itinérant, changeant de domicile au gré des marchés passés avec les paroisses et dont nous suivons la piste grâce aux travaux réalisés et à la naissance de nombreux enfants.

C'est ainsi que nous le trouvons résidant ou travaillant successivement à Taulé (1744), à Plounéventer (1747), Landivisiau (1750), Guissény (1756), Saint-Servais (1760), La Martyre (1761), Rumengol (1765), au Faou (1766), à Lopérec et Rosnoën (1767) et de nouveau au Faou (1771), pour ensuite perdre sa trace.

Couffon et Le Bars le signalent habitant à Morlaix et travaillant à Belle-Isle-en-Terre, en 1747. Nos recherches morlaisiennes sont demeurées vaines. Tout au plus savons-nous qu'il a œuvré à Taulé, en 1744, où, avec l'aide d'Alain Kerguidu, charpentier, il réalise le retable de la chapelle de Penzé. Durant les travaux, il reçoit, chaque mois, une certaine somme : 36 livres le 26 avril 1744, 34 livres 10 sous le 23 mai, 30 livres le 26 juin, 100 livres le 20 septembre, etc. (2). Tout au plus aussi, avons-nous déniché l'une de ses parentes morlaisiennes, Sainte Magado, qui viendra à Landivisiau signer un acte de baptême.

(1) Saint-Brieuc, les Presses bretonnes, 1959, in-8°, p. 523.

(2) Arch. dép. du Finistère, 269 G 6.

Mais notre prudence vient du fait que le hasard nous a fait découvrir un autre Louis-Marie Magado, sculpteur également, habitant Carhaix, rue Croas-Lohou, et payant 1 livre 10 sous de capitation, en 1756 et 2 livres l'année suivante. Il n'avait ni domestique, ni compagnon, et vivait avec son épouse, Anne Thomas (3). Lors de son décès, à Carhaix, le 26 avril 1763, sa veuve signait l'acte, de même que A. Le Roy, Godfroy et Yves-Marie Meudic, son petit-fils, apparenté lui aussi à notre Louis-Marie Magado, itinérant : ce qui nous porte à croire que le Magado carhaisien était, soit le père, soit l'oncle du Magado qui nous intéresse et que c'était peut-être lui le sculpteur de Belle-Isle-en-Terre (4).

La famille Magado, orthographiée parfois Magadou ou Le Magado, semble originaire de Châteaulin, avec des antennes à Quimper, Lannion et Morlaix (5).

Louis-Marie épouse d'abord Louise Bozec, dont il eut au moins onze enfants et qui décède, à Guissény, en 1763. L'année suivante, il convole avec Marie-Michelle Renouard, le 7 août 1764 exactement, à Châteaulin. Le mariage est célébré par l'abbé Guiriec, recteur d'Hanvec (6).

SÉJOURS A PLOUNÉVENTER ET LANDIVISIAU

Quand Magado arrive à Landivisiau, en 1750, il vient de passer deux années à Plounéventer où il a réalisé un retable, disparu aujourd'hui (7).

Durant son séjour, il a eu deux enfants de Louise Bozec : Jeanne et Geneviève (8). Avant sa venue à Plounéventer, Magado avait eu au moins une fille, Louise, décédée par la suite à Landivisiau, le 24 mai 1753, âgée de six ans environ (9).

(3) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 4128, registres de capitation de Carhaix.

(4) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Carhaix, 1763.

(5) A Lannion, les Magado étaient apparentés aux Feillet, dont Gabriel Feillet, orfèvre, décédé à Lannion le 17 vendémiaire an VII, époux de Marie Joséphe Le Vaillant, née à Morlaix en 1759, décédée à Brest le 11 août 1828. Cette dernière avait pour parents Toussaint Le Vaillant et Madeleine Magadou.

(6) Marie Michelle Renouard est née à Châteaulin le 27 janvier 1747, de noble homme Philippe Renouard et de Anne Marie Fontaine. Elle eut pour parrain noble homme Jean Le Bescond de Coatpont. (Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Châteaulin, 1747).

(7) Lettre que m'adressait, le 31 mai 1944, H. Bourde de la Rogerie qui eut en main l'histoire de M. Soubigou, maire de Plounéventer et dont on ignore aujourd'hui le sort.

(8) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Plounéventer, 1747 et 1749, et Arch. mun. de Brest, registres paroissiaux de Saint-Louis, 1782 et 1791.

- Jeanne, née le 15 octobre 1747, et dont le parrain n'est autre que Louis Quéré, maître menuisier et entrepreneur du retable.

- Geneviève, née le 16 février 1749 et qui épousa à Brest, le 15 mai 1782, Jean Potet, puis, le 8 février 1791, Emery Leymarie.

(9) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Landivisiau, 1753.

Pendant son séjour dans cette dernière paroisse, Magado connaît trois procès. L'un, en 1752, qui ne trouva sa conclusion qu'en 1766, contre Jean Neveu, peintre doreur à Morlaix (10) et Paul Tournier, dit Languedoc, notable entrepreneur morlaisien, auxquels il s'était associé pour l'exploitation d'une coupe de bois, près de Morlaix (11). Le second, en 1753, contre Yves Dutertre, marchand de bois à Morlaix (12). Enfin, le troisième, toujours en 1753, avec cette fois-ci Jean Neveu, peintre doreur, et Pierre Tournier, maître charpentier et menuisier, contre maître Yves-François Larcher, sieur de Kerascoët, et où ils furent condamnés aux dépens (13).

Cinq enfants naquirent durant le séjour à Landivisiau (14). L'un de ses fils (mais lequel ? les comptes de fabrique ne donnant pas les prénoms) travailla comme doreur vitrier, en 1788, pour la fabrique de Guissény (15) [15 livres le 27 janvier 1788 et 12 livres, le 12 février 1788] et pour celle du Faou (16).

C'est pendant son séjour à Landivisiau que Magado œuvre pour La Martyre, peignant la « montre » faite par Hervé Le Roux (17).

MAGADO A GUISSÉNY

Il réside à Guissény dès 1756. Il reçoit, en effet, à cette date, 835 livres 10 sous pour « la façon du Tribunal, pour l'armoire à la Nativité, pour le cinquième terme de son premier marché », selon les quittances du 9 avril 1756 au 31 mars 1760 (18).

(10) Jean Neveu, dit « maistre peinturier », travaille à Guiclan en juin 1755, où il effectue la peinture du grand autel (*Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1971, t. XCVII, p. 103).

(11) Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, 1 Bm, dossier Neveu.

(12) Arch. dép. du Finistère, B. 4557.

(13) *Ibid.*

(14) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Landivisiau.

- Joseph Saint (27 avril 1750)

- Joseph Rolland (5 juin 1751)

- François Louis (13 octobre 1752). François Michelot, maître verrier, signe à son baptême.

Décédé au Faou en 1766.

- Anne Marie (26 janvier 1754)

- Julienne Françoise (6 avril 1755)

(15) *Ibid.*, 82 G 23.

(16) *Ibid.*, 63 G 5.

(17) *Ibid.*, 23 G 14.

(18) *Ibid.*, 82 G 25.

Le 4 juillet 1758, il signe au mariage de Gabriel Person et de Marie Le Men et durant son séjour à Guissény, naissent trois enfants (19). En 1760, Magado est logé pendant quatre mois chez Yves Mazé, dans sa maison de Keralguen, pour laquelle il percevait un loyer de 4 livres de la fabrique (20).

Au cours de son séjour, Magado passe deux autres marchés avec la paroisse. Celui du 20 février 1757, qui lui vaut 500 livres, payés seulement en 1761 (21), pour le retable de l'autel de Keriber, avec le Sauveur, saint Joseph et les douze apôtres, et un second concernant l'embellissement de l'autel du Rosaire dont le règlement s'échelonne de mars 1760 à septembre 1763 (22).

C'est pendant son séjour à Guissény que Magado traite avec la paroisse de Saint-Servais (12 mars 1760). Il s'engage à fournir un retable pour le maître-autel, moyennant 1 150 livres (23). En 1787, le retable est inachevé et le travail restant est alors mis en adjudication par des bannies à Landerneau, Lesneven et Landivisiau (24). François et Jean Bourhis, sculpteurs à Ploudaniel, se chargent de mener à bien le travail. Ils recevront 540 livres payables en trois termes de 180 livres. Le retable est terminé en 1791, mais la malfaçon est telle que les fabriciens intentent un procès aux frères Bourhis pour les obliger à rembourser les sommes reçues et pour prendre les mesures « les plus sages possibles pour que les biens de l'église ne se trouvent point envahis par de mauvais ouvriers ». En 1792, par décision du juge de paix de Plounéventer, les frères Bourhis sont condamnés à verser 15 livres 15 sous, le jour de l'Ascension, à titre de dommages à la fabrique.

C'est aussi durant son séjour à Guissény que Louis Magado travaille pour la paroisse de La Martyre pour laquelle il réalise, contre 1 120 livres deux autels (marché du 13 septembre 1761). Il est alors dit « entrepreneur » (25) et réalise aussi « une nouvelle croix au crucifix », moyennant 90 livres.

(19) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Guissény.

- Yves Marie (23 janvier 1759). Parrain : Yves Perrot, gouverneur en charge ; marraine : Marie-Thérèse Le Maigre, dame de Loupsans.

- Marie Michelle (21 octobre 1760). Parrain : Bernard Abyven, sieur de Penanrue, capitaine de la paroisse ; marraine : Marie Choquer.

- Marie Yvonne (21 juillet 1763). Parrain : écuyer Louis Marie Jumeau ; marraine : Marie Yvonne Chartier, dame Jumeau.

(20) *Ibid.*, 82 G 23.

(21) *Ibid.*

(22) *Ibid.*, 82 G 25.

(23) Arch. de la paroisse de Saint-Servais.

(24) *Ibid.*

(25) Arch. dép. du Finistère, 142 G 12.

EN CORNOUAILLE

Quittant Guissény, sans doute poussé par sa nouvelle épouse qui avait la nostalgie de sa Cornouaille natale, Magado s'installe au Faou où décède son fils François, en 1766 (26).

Pendant son séjour, il travaille pour Rumengol où il fait deux confessionnaux payés en deux termes : 116 livres en 1765 et 81 livres en 1766 (27). Il revient au Faou en 1771 où il perçoit 500 livres « pour le tombereau placé par luy au grand'autel » qu'il peint et qu'il dore (28), puis, en 1772, pour des travaux de peinture et de dorure, payés 75 livres et en 1773, pour le portail du cimetière payé 200 livres.

En 1767, il est à Rosnoën où sa fille Catherine voit le jour (29). Elle épousera à Brest, le 4 mai 1785, Pierre Yves Poncelé-Desprairies, chirurgien, originaire de Saint-Brieuc. Et puis, en fin d'année, le voici à Lopérec où naît, le 30 décembre 1767, Jean-François, sur lequel nous reviendrons (30).

Nouveau déménagement en 1768. Louise vient au monde à Châteaulin (31). Elle décèdera à Brest après avoir épousé Joseph Marie François Sévin. Et c'est aussi à Brest que naît le dernier fils du sculpteur, Louis Auguste, qui meurt la même année, le 27 janvier 1781, âgé de six jours.

La venue de la famille Magado à Brest s'explique, sans doute, par le fait que les deux sœurs de Marie Michelle Renouard, nées toutes deux à Châteaulin, s'étaient établies dans le port du Ponant : Elisabeth, qui s'unit à Brest-Recouvrance, le 20 juin 1769, à Sébastien Michel Etern, négociant, et Pétronille Michelle, épouse de Thomas Jean Marie Le Breton, maître chirurgien (18 août 1774) puis, toujours à Recouvrance, de Louis Gabriel Clouet-Dubuisson (1er décembre 1779) [32].

Mais revenons à Jean-François Magado que nous avons abandonné à l'instant. A 28 ans, le voici chirurgien-major sur la flûte la *Cléomène*. Il épouse à Brest, le 7 ventôse an III (25 mars 1795), Françoise Julie Bruslé, fille de Jacques Bruslé, chef de forges, et qui se trouve veuve le 23 décembre 1812, son époux étant décédé à bord du côtre de l'Etat le *Sans*

(26) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux du Faou, 1766.

(27) *Ibid.*, 235 G 7.

(28) *Ibid.*, 63 G 5.

(29) *Ibid.*, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Rosnoën, 1767.

(30) Arch. mun. de Brest, registres paroissiaux, 1785 et Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Lopérec, 1767.

(31) Arch. dép. du Finistère, sous-série 3 E, registres paroissiaux de Châteaulin, 1768.

(32) Arch. mun. de Brest, registres paroissiaux de Recouvrance, 1774-1779.

Pitié (33). En secondes noces, elle épousa François Rolland, commis aux vivres, veuf lui aussi, âgé de 68 ans.

Louis, né du premier mariage, fut dessinateur de la marine, chevalier de la Légion d'honneur, professeur de dessin linéaire, graphique et d'écriture à la pension Gouzien en 1838. Il est surtout l'auteur d'un *Historique sur la ville et l'arsenal de Brest pour accompagner le plan de la ville*, paru vers 1860 - 1863.

Mais nous voilà bien loin de Louis-Marie Magado, notre sculpteur itinérant !

(33) Arch. mun. de Brest, registres de l'état civil.

De ce mariage naquirent :

- Marie Jacquette, le 14 germinal an VI (3 avril 1798), mariée le 26 février 1823 à Jean Marie Honoré Amalric, huissier audiencier au tribunal, décédée à Brest le 11 janvier 1858.

- Armande Julie, née à Brest le 9 juillet 1808.

- Anne, née à Brest le 7 avril 1812.

- Louis, né à Brest le 12 prairial an XII (1^{er} juin 1804), mort à Brest le 19 avril 1869.

Nous tenons à remercier ici M. le médecin général Ch. Laurent et M. Jean Foucher pour l'aide qu'ils nous ont apportée dans nos recherches.

JEANNE BAYLÉ

L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894)

La famille de Joseph Bigot est originaire de Saint-Jouan-des-Guérets (Ille-et-Vilaine) et le plus lointain ancêtre connu est Bernard Bigot, marié à Guillemette Pointel, née en 1708 et morte à Quimper en 1781 (1).

Leur fils Etienne René, né en 1738, vint s'installer à Quimper, sur la paroisse Saint-Mathieu, comme entrepreneur de bâtiments ; il se dit parfois architecte. Il construisit en particulier l'église de Plomeur, selon son petit-fils Joseph, et un pont sur la route de Quimper à Concarneau en 1780 (2). Etienne René épousa en 1773 Marie Françoise Charpentier, fille d'un maître menuisier, dont il eut neuf enfants. Le milieu social, connu par les témoins du mariage et des baptêmes, est celui de la petite bourgeoisie assez cultivée. Outre des marchands et artisans, on y trouve des membres de la famille des faïenciers Eloury et presque tout le monde sait lire et écrire : la signature de Marie Françoise démontre une certaine habitude de la plume. Le plus savant de la famille est sans conteste son frère François Charpentier (1720-1804), qui fut cordelier à Saint-Brieuc et à Quimper et s'intéressa à des choses aussi différentes que la culture des fleurs de couleurs variées, la géométrie descriptive ou la peinture sur verre des anciens et donna des leçons de mathématiques à son neveu Jean-Baptiste Bigot sous la Révolution (3). Etienne René était certainement un homme avisé et habile en affaires, car il traversa sans difficulté la Révolution et il était propriétaire à sa

(1) Sur la famille de Joseph Bigot voir Arch. dép. du Finistère, série E, registres paroissiaux de Saint-Mathieu, état civil de Quimper et de Concarneau et série V dépôt, registres des baptêmes et mariages de Saint-Corentin et de Saint-Mathieu.

(2) R. COUFFON et A. LE BARS, *Répertoire des églises et chapelles du diocèse de Quimper et de Léon*, Saint-Brieuc, 1959, p. 271, attribuent à Auguste Regnault l'église de Plomeur. Pour le pont, cf. Arch. dép. d'Ille-et-Vilaine, C 2330, renseignement aimablement communiqué par M. Charpy que je remercie vivement.

(3) J. BIGOT, *Notice historique sur l'ancienne église des Cordeliers de Quimper*, dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. X, 1883, p. 199-205.

mort en 1803 d'une petite ferme à Locronan et de cinq maisons à Quimper, l'une d'elles rue Obscure (rue Fréron) comportant quatre boutiques avec logements. Prudent, il n'avait pas acheté pendant la Révolution de biens saisis par la Nation, mais il s'était rendu acquéreur en l'an X d'une exploitation ayant appartenu aux Ursulines à Locronan et déjà passée par les mains d'un autre propriétaire (4). L'ascension sociale que traduit cette richesse immobilière se marque aussi dans les alliances qu'il ménage à ses enfants : la fille aînée épouse un marchand, André Ponsard, né à Aoste, une autre un médecin de la marine, Vincent Le Roux, une troisième un marchand bijoutier, Louis Houeix, et sa petite-fille Virginie Le Roux le faïencier Guillaume Dumaine. Mais surtout son fils aîné Jean-Baptiste s'introduit dans le monde des juristes et des fonctionnaires en se mariant avec la fille d'un notaire royal devenu sous l'Empire juge au tribunal civil de Quimper. Ses autres fils meurent jeunes et sans héritiers, l'un d'eux comme marin à La Havane lors de l'expédition contre Saint-Domingue (1803).

Jean-Baptiste Yves, né à Quimper en 1775, est, comme son père, « entrepreneur de bâtiments civils et militaires et ingénieur particulier ». Malgré ces titres ronflants, seuls sont identifiés deux chantiers auxquels il a participé : des travaux de réfection au couvent des Ursulines de Morlaix en 1808 et une fontaine à Pont-Croix en 1829 (5). Sans doute était-il moins avisé que son père, car il ne possédait à sa mort qu'un grand terrain acquis en seconde main des Ursulines de Quimper en 1806 avec une maison d'habitation place Neuve (place de La Tour d'Auvergne), le tout évalué 16 000 francs. Il avait même dû vendre à son beau-père Pierre Roland Le Guillou-Penanros la maison qu'il habitait lui-même dans la cour Saint-François, en arrière de la rue Keréon, maison dont il avait hérité de son père Etienne et qu'occupera plus tard son propre fils Joseph (6, rue Astor). Jean-Baptiste Bigot était franc-maçon, de même que ses beaux-frères Ponsard et Houeix, et il avait adhéré à la loge quimpéroise de la Parfaite Union (7) ; cela ne l'empêchait pas de faire baptiser ses enfants, mais vu sa qualité de franc-maçon notoire, il ne fut jamais parrain d'aucun de ses petits-enfants. De son mariage avec Marie Josèphe Perrine Le Guillou-Penanros en 1807, il eut sept enfants, dont seulement deux filles, l'une morte en bas âge, l'autre épousant le greffier au tribunal civil Jean-François Cloarec. De ses fils un fut architecte, Joseph, deux médecins de marine comme leur oncle Le Roux et deux contrôleurs des contributions indirectes comme certains de leurs cousins Le Guillou-Penanros.

(4) Arch. dép. du Finistère, 4 E 216/118, 29 fructidor an X et 4 E 220/57, 4 novembre 1808.

(5) Arch. dép. du Finistère, Fonds Bigot, liasse 11 et Arch. de l'évêché de Quimper, 8 L, Pont-Croix.

(6) Arch. dép. du Finistère, 4 E 224/48, 13 avril 1806 et 3 Q 13 396 n° 274, 27 août 1847. Jean-Baptiste Bigot possédait aussi un livre de Jean-Baptiste Delarue intitulé *Traité de la coupe des pierres*, Paris, 1728, relié en veau et marqué à son nom en lettres d'or, précieusement conservé par son fils et son petit-fils Gustave et déposé actuellement à la bibliothèque de l'évêché.

(7) *Ibid.*, 40 J 51.

Joseph François Etienne René était l'aîné de la famille et naquit à Quimper le 21 décembre 1807 (8). Comme ses frères plus jeunes il fait ses études au collège à Quimper jusqu'en rhétorique, mais est plus doué en mathématiques qu'en lettres, car toute sa vie son orthographe reste peu sûre. Très jeune il montre des dispositions pour le dessin et obtient en 1822 un prix de la ville de Quimper. L'entreprise paternelle n'est pas brillante et comme l'argent manque pour élever la nombreuse famille, à peine est-il sorti du collège que, sans un seul jour de congé, il est placé comme commis des Ponts et Chaussées chez M. de Silguy, qui construit alors le canal de Nantes à Brest. Mais il lui faut s'exiler... jusqu'à Châteauneuf-du-Faou et à plus de quatre-vingts ans il gardait encore le souvenir amer de l'ennui qui l'avait assailli dans cette petite ville (15 septembre 1826 - 20 janvier 1827). Après le départ de M. de Silguy pour Bordeaux, il travaille à la Direction des Ponts et Chaussées de Quimper sous les ordres de Goury aîné et conclut avec lui un bien curieux arrangement : moyennant des leçons d'arithmétique aux deux petits-fils de Goury, celui-ci lui enseigne ce qu'il sait en architecture et lui laisse du temps pour continuer son instruction (janvier 1827-novembre 1829). Ayant appris avec lui à faire des plans, des mémoires et des devis et connaissant le traité d'architecture de Vignole, il part pour Nantes sur les conseils de Goury à la recherche d'un véritable architecte. Grâce à l'appui de Silguy, rencontré par hasard sur un pont de Nantes, il entre chez Seheult, architecte départemental et diocésain. Il apprend avec ce dernier la pratique du métier, mais ne travaille qu'à mi-temps pour poursuivre ses études personnelles. Son désir de parfaire ses connaissances théoriques l'amène à quitter temporairement son patron et à faire un stage de deux mois à Paris dans l'atelier des beaux-arts de l'architecte Garnaud (juillet-août 1834).

La création des postes d'architectes départementaux était à l'ordre du jour et le nombre des architectes très faible en province. Dès la fin d'octobre 1834 le préfet du Finistère écrit donc à Joseph Bigot, architecte à Nantes, qu'il sera nommé architecte départemental quand le budget sera approuvé : la recommandation de son oncle Raymond Vincent Le Guillou-Penanros, négociant à Concarneau, et son bref passage à l'Ecole des beaux-arts à Paris avaient suffi à lui faire attribuer ce poste malgré sa jeunesse. Il est donc nommé par le préfet architecte départemental le 6 janvier 1835 avec un traitement de 1200 francs par an plus des frais de tournée et des honoraires sur travaux à partir de 1836. Il s'installe alors à Quimper et travaille pour des particuliers, des communes ou des fabriques tout en assurant la construction et l'entretien des bâtiments départementaux. Le désir de sécurité et le goût de l'argent l'amènent à vouloir être également architecte diocésain, chargé de la cathédrale, de l'évêché et du séminaire ; il obtient ce poste en 1837, après la mort de Martret-Préville, ingénieur des

(8) Par erreur René Kerviler, *Répertoire général de bio-bibliographie bretonne*, t. III, Rennes, 1889, p. 244, le fait naître en 1808 et participer aux Salons annuels de Paris. Cf. Arch. de l'évêché, 8 L., Notes Bigot. Même erreur sur la date de naissance dans M. Prévost et Roman d'Amat, *Dictionnaire de biographie française*, t. VI, 1954, col. 446. Sur la carrière de Joseph Bigot voir surtout Arch. dép. du Finistère, Fonds Bigot, liasses 7 et 9 ; Arch. de l'évêché de Quimper, 8 L., Notes Bigot et les papiers de famille de M. Hervé Chancerelle, arrière-petit-fils de Joseph Bigot, que je remercie vivement ici.

Ponts et Chaussées, malade depuis longtemps, malgré la franc-maçonnerie connue de son père.

Sa situation étant ainsi assurée, Joseph Bigot épouse à Concarneau sa cousine germaine Adine Marie Le Guillou-Penanros, fille du notaire de cette ville, le 12 février 1838. Il en a quatre enfants, un seul fils, Gustave (1839-1905), et trois filles ; l'une, Emilie, meurt très jeune ; une autre, Marie Zoé Baptistine, ne se marie pas ; la troisième, Adine, épouse Emile Danguy des Déserts, notaire à Daoulas.

La carrière de Joseph Bigot se déroule ensuite sans heurts. Architecte principal du département, chargé des arrondissements de Quimper et de Quimperlé et, temporairement, de celui de Châteaulin, il conserve ses fonctions jusqu'à ce que son fils Gustave puisse le remplacer. Après des études à l'Ecole des beaux-arts de Paris, ce dernier avait en effet été nommé en 1866 architecte de l'arrondissement de Brest et il obtint le poste d'architecte départemental au départ à la retraite de son père en 1873. Prévoyant cette situation et désireux de ne pas amoindrir trop sensiblement ses revenus, Joseph Bigot s'était fait nommer dès 1872 architecte pénitentiaire, chargé de la Maison centrale de Landerneau, poste qu'il occupa jusqu'à sa démission en 1886. Il conserve jusqu'en janvier 1892 les fonctions d'architecte diocésain et, sur sa demande, se fait décerner alors le titre d'architecte diocésain honoraire (il l'avait été pendant cinquante-quatre ans !). Son activité et sa notoriété valent à Joseph Bigot de faire partie, après sa retraite d'architecte départemental, de diverses commissions officielles ; il est membre du Conseil des bâtiments civils et communaux du département de 1879 à 1892 et du Conseil départemental de l'hygiène publique, administrateur de l'hospice civil et militaire. Il est en outre conseiller municipal de Quimper de 1870 à 1878 et même adjoint au maire pendant quelques années. Il meurt le 4 septembre 1894 et est enterré au cimetière Saint-Joseph dans le monument qu'il avait élevé après la mort de sa femme en 1886 et qui existe encore près du calvaire. Il était chevalier de la Légion d'honneur depuis le 10 décembre 1858 et avait reçu du pape l'ordre de Saint-Grégoire-le-Grand le 26 décembre 1857, ces deux distinctions lui ayant été décernées après l'achèvement de la cathédrale de Quimper.

Sur l'aspect physique de Joseph Bigot on est assez bien documenté. Il avait été réformé en 1827 pour surdité de l'oreille droite avec écoulement ; sans doute souffrait-il alors d'une otite purulente, mais cette réforme nous prive des renseignements qu'aurait pu nous fournir la liste du contingent de sa classe. Il existe toutefois un petit portrait de Yan d'Argent, signé mais non daté, qui appartient à ses descendants (9) [fig. 1]. Sa famille possède également deux photographies de lui, prises l'une à Quimper par Villard, l'autre à Paris par Legros au Palais-Royal. Le tableau le représente encore jeune, mais décoré de la Légion d'honneur, donc après 1858 ; la photo en buste paraît postérieure et le portrait en pied a sans doute été exécuté lors de son voyage à Paris vers 1880. L'air autoritaire, le visage plein, le menton fort, les lèvres minces et serrées, le front dégarni, mais de longs favoris donnent bien l'image d'un notable de province, sûr de lui et ayant réussi.

(9) Réproduit sur le prospectus des fêtes de Cornouaille de 1956.

Joseph Bigot jouissait d'une robuste santé qui ne s'est altérée que très tard. Il souffre bien de rhumatisme articulaire en 1883, mais son écriture et son dessin n'accusent un changement que vers 1888-1890, sa vue ayant alors baissé : écriture beaucoup plus grosse et appuyée, lavis passé irrégulièrement, tâches d'encre, tout prouve que sa main est alors moins sûre.



Fig. 1. — Portrait de Joseph Bigot, par Yan d'Argent.

C'était un travailleur acharné. Ses fonctions officielles ne l'empêchaient pas de construire énormément pour des particuliers ou diverses collectivités et il n'avait aucune aide sinon celle de son fils Gustave après 1866. Il ne connaissait ni vacances ni dimanches ni jours de fête ; dès la fin de l'hiver, il passait plus de la moitié de son temps à visiter ses chantiers et ce jusqu'à un âge très avancé ; partant dès quatre heures du matin, il circulait souvent en train ou dans les voitures de ses clients venus le chercher à la gare.

Un autre trait de caractère que l'on connaît bien, c'est son honnêteté foncière, sa probité qui lui faisait refuser avec horreur et mépris les pots-de-

vin qu'on lui proposait et cela était d'autant plus méritoire qu'il était attaché à l'argent. Très économe dans la conception de ses œuvres, très strict dans la surveillance des travaux et le contrôle des entrepreneurs, il n'hésitait pas à réclamer les sommes assez faibles qui pouvaient lui être dues. On le voit même regretter le papier timbré dépensé pour sa soumission au concours pour l'église Saint-Martin de Brest où il fut primé par Boucher de Perthes, ou s'effrayer devant les dépenses énormes de la construction du Sacré-Cœur à Paris. Il est également remarquable qu'il n'ait pas construit pour lui et sa famille une maison neuve, se contentant de transformer et d'agrandir la demeure dont sa femme avait hérité. Malgré tout il savait être généreux, prêtant de l'argent à un instituteur de prison qui ne le remboursa jamais, abandonnant ou diminuant ses honoraires en faveur d'établissements de bienfaisance ou d'œuvres de prestige comme les flèches de Saint-Corentin. Cette économie, peut-être même pourrait-on dire cette avarice, lui a permis de laisser à sa mort une fortune assez importante : près de 100 000 francs en titres, diverses maisons à Quimper (place Neuve, 29, rue Keréon et 6, rue Astor) représentant un capital d'environ 185 000 francs, sans compter un jardin rue Vis où son fils Gustave se construit une maison en 1892, et des propriétés à Plonéour-Lanvern, Bénodet et Elliant valant à peu près 80 000 francs (10).

Esprit curieux sinon original, Joseph Bigot possédait une importante bibliothèque consacrée essentiellement à l'architecture tant historique que contemporaine, qui se retrouve en partie dans celle de l'évêché de Quimper. Il a été l'un des membres fondateurs de la première Société archéologique du Finistère et a écrit plusieurs articles pour le bulletin de cette société. Mais il a laissé aussi des notes sur un sujet fort différent, *L'ellipse et la division abrégée*, et quelques conseils sur l'art de bâtir (11).

Très attaché à son pays, il a peu quitté la Bretagne ; un bref séjour à Paris dans sa jeunesse, un autre en 1864, un troisième vers 1880 sont les seuls voyages lointains qu'il ait effectués. Toujours le crayon et le mètre à la main, il dessine sans arrêt, le Mont-Saint-Michel aussi bien que les maisons de Dinard, la gare d'Orléans comme la cathédrale de Saint-Brieuc ainsi que d'innombrables monuments du Finistère. A défaut de carnet d'ailleurs, il utilise n'importe quel bout de papier, revers d'enveloppe ou de faire-part, qu'il couvre de croquis cotés, de gargouilles aussi bien que de Bretonnes en costume.

Il était apprécié de ses contemporains comme en témoigne l'opinion d'Hamille, directeur général au ministère des Cultes, qui servira de conclusion à ce portrait : « *Mr Bigot est un architecte capable, consciencieux, soigneux, d'une droiture et d'une délicatesse que j'ai appris à apprécier, les fonds mis à sa disposition sont toujours bien employés* » (12).

(10) Arch. dép. du Finistère, 3 Q 13439 n° 12, déclaration de succession du 28 janvier 1895.

(11) *Ibid.*, Fonds Bigot, liasses 6 et 8.

(12) Propos rapporté par Aymar de Blois dans une lettre à Joseph Bigot du 16 mai 1870. Arch. de l'évêché, 8 L, Quimper, Locmaria.

BÂTIMENTS PUBLICS

Préfecture et sous-préfectures

En tant qu'architecte principal du département, Joseph Bigot doit exécuter dans les édifices départementaux tous les travaux de construction et d'entretien, tant extérieurs qu'intérieurs : réparer une cheminée, déboucher une gouttière, repeindre une pièce, changer des serrures ou faire remonter l'horloge chaque semaine sont dans ses attributions. Au moment de son entrée en fonction le Conseil général a voté un crédit important s'élevant à 600 francs, pour lui faire relever tous les édifices qui étaient alors de sa compétence. A cette date appartiennent au département l'hôtel de la préfecture, le palais de justice, la caserne de gendarmerie, l'hôpital des aliénés et les deux prisons de Quimper, la gendarmerie et la prison de Landerneau, le tribunal, la prison et la gendarmerie de Châteaulin, les gendarmeries de Carhaix, Huelgoat et Morlaix, la prison et l'abbaye de Sainte-Croix à Quimperlé. La plupart de ces bâtiments n'ont donné lieu qu'à des travaux d'entretien régulièrement renouvelés.

Toutefois à la préfecture, le besoin de bureaux plus grands et plus accessibles au public — ils étaient installés sous les combles du second étage — amène le préfet à faire édifier une aile en bordure de l'Odet, détruite lors de la reconstruction de la préfecture en 1906. Un premier projet de 1845 est jugé insuffisant et remplacé par un second dont les plans sont datés du 15 juillet 1846. Il comporte alors un bâtiment le long de la rivière et une aile en retour parallèle à l'hôtel de la préfecture. Plusieurs variantes ont été successivement soumises au préfet pour la disposition intérieure. Sur un soubassement où étaient aménagés les bûchers, la cave, l'emplacement du calorifère et le logement du concierge, s'élevait un rez-de-chaussée surélevé renfermant un vestibule majestueux entre deux salles de réunion. Des bureaux étaient disposés dans l'aile en retour tant au rez-de-chaussée qu'au premier étage, ainsi qu'au premier étage du bâtiment sur l'Odet, le bureau du préfet plus vaste que les autres communiquant directement avec les appartements privés. L'escalier était rejeté à l'est. La façade sévère n'était agrémentée que par les encadrements moulurés des fenêtres à tous les étages et par la porte monumentale en plein cintre cantonnée de pilastres et surmontée d'un cartouche. Les autres travaux de Joseph Bigot ne concernent que l'entretien des bâtiments.

A Quimperlé, la sous-préfecture, le tribunal et la gendarmerie occupaient une partie de l'abbaye Sainte-Croix ; le reste était loué à la ville par le département pour abriter la mairie, l'école primaire et le presbytère. Le rôle de Joseph Bigot consiste à redonner autant que possible aux bâtiments leur aspect primitif en obtenant d'abord le départ de l'école (1851). La conséquence en est la disparition de constructions parasites dans le cloître, puis la redistribution des locaux entre le presbytère et la sous-préfecture. De grosses réparations sont donc effectuées en 1852-1853. L'architecte est également chargé de remplacer tout le mobilier de la sous-préfecture ; le salon d'acajou et velours, la salle à manger, trois chambres de maître et trois chambres de domestiques, la cuisine et ses

casseroles, tout est détaillé, y compris les bougeoirs. Des achats importants de linge, rideaux et objets divers auront lieu une vingtaine d'années plus tard, mais le mobilier du salon et de la salle à manger est conservé et peut-être pourrait-on encore en retrouver une partie (13).

Tribunaux

A Quimperlé comme à Châteaulin, Joseph Bigot n'exécute que des travaux d'entretien ou d'appropriation mineurs. A Morlaix, le tribunal civil est installé à l'hôtel de ville ; en 1887, Gustave Bigot, aidé de son père, étudie un projet de tribunal, non exécuté d'ailleurs, ce service s'installe finalement dans une partie de l'ancien collège (1893-1895).

Mais, à Quimper, l'édifice vient à peine d'être achevé sur les plans de Leimarie (1829-1831) quand Joseph Bigot prend son poste d'architecte départemental et il s'avère très vite que le bâtiment souffre d'une mauvaise insonorisation qui rend la salle d'assises presque inutilisable, d'où contestations, rapport de l'architecte expert parisien Victor Jay et consultation de l'architecte Seheult de Nantes par Joseph Bigot, son ancien employé, qui envisage de créer deux galeries dans la salle en cause ; mais la solution adoptée est finalement d'ordre mobilier et consiste à tendre la pièce de draperies rouges (1837). Joseph Bigot a exécuté la clôture de l'édifice et sa grille d'entrée (1836).

Très peu d'années après, l'architecte départemental est chargé de la construction du tribunal de Brest, rue Voltaire (14). Le terrain, d'abord affecté au tribunal et à la prison, donne lieu dès 1838 à l'établissement de plans pour les deux bâtiments. Ce premier projet prévoyait un péristyle ouvert sur toute la façade entre deux ailes en retour. L'expérience du palais de justice de Quimper et le climat breton font abandonner cette formule. La disposition intérieure est également transformée dans le projet définitif : l'édifice comportait au rez-de-chaussée deux grandes salles pour le tribunal civil et la justice de paix, séparées par la salle des pas perdus, l'escalier et deux pièces annexes. En élévation le rez-de-chaussée s'inscrivait entre un soubassement et un vaste entablement prolongé sur toute la façade. Les fenêtres rectangulaires au rez-de-chaussée et au premier étage, carrées au second, étaient encadrées de moulures comme à l'aile des bureaux de la préfecture de Quimper ; la porte rectangulaire était surmontée d'une tablette légèrement débordante. La partie centrale à trois baies par niveau formait avant-corps sur les côtés qui n'avaient que deux ouvertures par étage ; elle était surmontée d'un fronton triangulaire et soulignée par des chaînages comme les angles du bâtiment. La présence du fronton, emprunté à l'art classique français, est là pour mar-

(13) Le département était locataire des autres sous-préfectures. Lorsqu'il acquiert et transforme l'hôtel de Guernisac à Morlaix, les plans sont dûs aux architectes d'arrondissement successifs (1883-1885).

(14) Premier projet du 11 août 1838, repris le 22 août 1840, non exécuté. Projet du 2 janvier 1842, modifié en décembre. Travaux achevés en décembre 1844, réception définitive le 1^{er} mars 1845. Le bâtiment a disparu dans les bombardements de 1944-1945.

quer la majesté de la justice ; c'est la seule fois où Joseph Bigot en utilisera un dans un édifice public. Jamais d'ailleurs il ne sera attiré par l'imitation de l'Antiquité et jamais il ne concevra de façade analogue à celle du palais de justice de Quimper. Le tribunal de Brest était entouré d'une grille cantonnée de deux pavillons, dont l'un, la conciergerie, a été agrandi en 1863 sur les plans de l'architecte d'arrondissement Bourdais, contresignés par Joseph Bigot.

Prisons

Comme architecte départemental, Joseph Bigot avait dans ses attributions l'entretien de la plupart des prisons du Finistère (15).

Mais sa grande œuvre en cette matière est la construction de la prison départementale de Brest destinée à enfermer non seulement les prisonniers locaux, mais les condamnés à la déportation en attendant le départ des bateaux pour le bagne. L'ancienne prison étant à l'étroit dans une dépendance du château, on projette d'abord de l'installer près du cours Dajot en même temps que le tribunal pour que les prévenus n'aient pas besoin d'être transportés et escortés en ville (1838). Mais le terrain trop étiqué ne permet pas l'édification d'un établissement important ; il est alors conservé pour le seul tribunal et la prison s'élèvera sur un terrain non construit à la limite de la ville du côté du fort du Bouguen. Le plan d'un tel bâtiment doit répondre à diverses nécessités : un mur de clôture formant chemin de ronde et muni d'un poste de garde à l'entrée, un pavillon d'admission et d'administration avec logement du gardien-chef, une infirmerie et une chapelle avec le logement des sœurs et des bâtiments, cours et ateliers affectés aux différentes catégories de prisonniers (militaires, prisonniers pour dettes, prévenus, condamnés et punis), hommes et femmes étant rigoureusement séparés, les jeunes filles et les jeunes garçons étant eux-mêmes mis à part de leurs compagnons. Pour satisfaire à ces impératifs, l'administration pénitentiaire fait d'ailleurs éditer en 1841 un album de modèles.

Le premier projet de 1838 a la forme d'une croix à double barre : en façade l'administration et le corps de garde, au fond les prévenus et les condamnés séparés par la chapelle, entre ces deux corps de bâtiments les cellules des punis surmontées de l'infirmerie, le tout enfermé dans un chemin de ronde rectangulaire joignant le tribunal. Un second projet du 22 août 1840 adopte un plan compact en croix simple centré sur un pavillon circulaire d'inspection renfermant aussi la chapelle, entre les deux ailes des prisonniers d'une part et les deux pavillons de la conciergerie et du guichet de l'autre. Nouveau projet en 1842 : il n'y a plus que deux corps de bâtiments, l'un en avant renferme l'administration, les femmes et les sœurs, l'autre

(15) Châteaulin (1852-1857), La Feuillée (il sera question d'y construire une prison), Morlaix (projets d'agrandissement dus aux architectes d'arrondissement Théodore Boyer en 1833, 1837, 1840, 1851 et Puyo en 1854, 1860 et 1862 donnant lieu à une correspondance avec Joseph Bigot, projets non suivis d'exécution), Quimper (surélévation du bâtiment des femmes et réfection du mur de façade côté cour dans la prison installée dans l'ancien hôpital Saint-Antoine ; projet du 23 juillet 1851, travaux exécutés en 1852), Quimperlé (1850).

perpendiculaire tous les hommes avec la chapelle au centre. Une esquisse non datée envisage d'utiliser tout ce terrain de l'Observatoire du cours Dajot pour la prison : perpendiculairement à l'axe des couloirs se déploient trois ailes, la première renferme le corps de garde et les locaux des femmes et des jeunes filles, le deuxième les condamnés et les prévenus séparés par des magasins et l'escalier, la troisième les ateliers des hommes et des enfants, tout au fond se dresse la chapelle.

L'acquisition du terrain près du fort du Bouguen en 1853 amène une nouvelle série de plans du 30 novembre 1854, modifiés le 25 mai 1855 : en avant de l'enceinte carrée à angles abattus est installé le corps de garde ; à l'intérieur le bâtiment d'administration se termine par la chapelle sur laquelle donnent les deux ailes des hommes ; en arrière s'élèvent les locaux des femmes et des jeunes filles ainsi que le logement des sœurs. Enfin les plans du 7 mars 1856, avec une variante du 14 avril, sont adoptés. L'adjudication a lieu le 15 mai 1857, les travaux en 1857-1858 et la réception provisoire le 1^{er} janvier 1859. Dans une enceinte formant un hexagone irrégulier est installé à l'entrée un pavillon d'administration renfermant également l'infirmierie et le logement des sœurs. Séparée de lui par un couloir, la prison proprement dite comprend la chapelle dans l'axe de l'entrée et cinq bâtiments répartis obliquement sur une cour semi-circulaire entourée de galeries. Chacun d'entre eux est affecté à une catégorie de prisonniers, les femmes et les jeunes filles prévenues, les femmes condamnées et les jeunes garçons, les hommes prévenus, les condamnés, enfin les militaires et la prison pour dettes. Les prisonniers logent en dortoir sauf dans le dernier cas. Chaque bâtiment renferme en outre des ateliers et un réfectoire. La variante d'avril 1856 remplaçait la cour semi-circulaire par une cour rectangulaire dont les pavillons occupaient les angles et le milieu du long côté.

C'est l'expérience acquise dans la construction de la prison de Brest qui vaut à Joseph Bigot d'être choisi comme architecte pénitentiaire pour la Maison centrale de Landerneau. Créée en 1872 pour enfermer les condamnés à de longues peines de prison et plus spécialement les insurgés de la Commune de Paris, elle ne dépend pas du département et ne renferme qu'une catégorie de prisonniers ; les problèmes sont ainsi tout différents de ceux de Brest. La prison est installée dans les locaux de l'hospice de la Marine. Les premiers travaux sont donc d'appropriation de ces bâtiments : réfection du mur d'enceinte et son éclairage au gaz, barraudage des portes et fenêtres, agrandissement de la boulangerie, de la buanderie, des magasins, construction de trois ateliers, d'une caserne pour les militaires chargés de la surveillance de la prison, d'une sacristie, d'une abside à la chapelle, d'un cabinet d'autopsie et d'une pièce pour la pompe à incendie (1872-1874). Viennent ensuite l'érection d'un quatrième atelier avec salle d'école d'enseignement mutuel, l'agrandissement du mur d'enceinte et le creusement d'un premier puits avec pompe aspirante pour les militaires (1877-1878), ainsi qu'un projet de chapelle qui ne fut pas exécuté. La prison s'agrandit alors d'une nouvelle infirmerie, d'une salle d'attente, d'un second puits avec pompe aspirante et refulante (1879-1880) et d'un château d'eau (1881). La doctrine en matière d'emprisonnement ayant évolué,

on envisage de transformer les dortoirs en dortoirs cellulaires (1878), mais on les remplace par un quartier cellulaire (1881-1882). La présence de militaires amène la construction d'un lavabo pour vingt hommes à la fois (1882), d'une écurie et d'une sellerie pour les chevaux des officiers (1883). Cette même année voit l'aménagement d'un quartier d'amendement isolé des autres avec son atelier-école, son réfectoire et son dortoir propres. A partir de ce moment Joseph Bigot n'exécute plus que des travaux d'entretien, parfois fort importants d'ailleurs, jusqu'à sa démission d'architecte pénitentiaire en 1886.

Gendarmeries

Joseph Bigot a relevé les plans des gendarmeries appartenant au département en 1835 ; c'étaient celles de Carhaix, Châteaulin, Huelgoat, Morlaix, Quimper et Quimperlé. Les travaux dans les locaux de ce type sont en général confiés aux architectes d'arrondissement (16), ce qui n'empêche pas Bigot de donner des plans, ni exécutés, ni datés, pour Daoulas, Le Faou et Plogastel-Saint-Germain. Dans le même genre de bâtiments, il a fait également un projet d'agrandissement de la caserne de soldats de Carhaix.

A Quimper, la gendarmerie était installée dans l'ancien couvent des Ursulines ; il exécute des travaux d'aménagement dans les écuries en 1852, dans l'intérieur des bâtiments en 1854 et dirige la construction de la maison du commandant (1859-1861), maison indépendante de style simple alors qu'un projet avait envisagé en 1860 l'érection d'un pavillon symétrique à celui de l'ancienne chapelle. A Quimperlé, la gendarmerie occupe une des ailes de l'abbatiale Sainte-Croix et fait l'objet de travaux d'entretien assez fréquents.

Si le logement des brigades de gendarmerie doit être assuré par le département, ce dernier n'est pas toujours propriétaire des locaux qu'il leur offre. Et paradoxalement c'est pour un particulier, M. Dahirel, que Joseph Bigot exécute la seule gendarmerie de sa carrière, à Douarnenez en 1866. Prévue pour cinq gendarmes dont un brigadier, elle se présente comme une maison simple à deux étages et un grenier, avec cinq baies par niveau, une porte rectangulaire, quatre pièces par étage, la salle de police étant placée sous le toit et les dépendances — sanitaire, caves, buanderie et bûchers — dans la cour. Acquisée par le département en 1880, elle est alors l'objet de réaménagements partiels.

Asile des aliénés et hospices

L'asile départemental des aliénés de Quimper (17) a été l'objet de travaux pendant toute la carrière de Joseph Bigot. Cet ensemble de bâtiments, installé d'abord dans les dépendances de l'hôpital-hospice en 1826, s'est

(16) Jugelet à Daoulas (agrandissement en 1851), Le Guerranic à Brest (1^{er} projet en 1877, travaux en 1877-1880), Jules Boyer à Carhaix (reconstruction en 1868-1871) et Th. Boyer à Morlaix (agrandissement en 1851).

(17) Il faillit même devenir interdépartemental et accueillir les malades d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-du-Nord en 1842.

développé vers l'est par adjonctions successives depuis sa création comme service départemental en 1828, à l'intérieur d'un enclos plusieurs fois agrandi. La présence de deux directeurs seulement, les docteurs Follet et Baume, pendant de nombreuses années, a imposé un plan d'ensemble dont la réalisation s'est échelonnée dans le temps. Joseph Bigot a trouvé des constructions basses disposées en rectangle autour d'une cour centrale ; l'amélioration du côté sud en 1835, puis du côté nord et la construction d'un pavillon d'administration en 1837 ont été les premiers travaux exécutés par lui. Vinrent ensuite la reprise du côté est (1843) et la surélévation du côté nord (1845). Le rectangle primitif amélioré est prolongé en U vers l'est par le pavillon du directeur (1842-1844), l'aile nord, reliant ce dernier aux bâtiments anciens (1846-1850), l'aile sud (1846) et le pavillon des pensionnaires, symétrique de celui du directeur (1846-1850) ; en même temps Joseph Bigot édifie la chapelle Saint-Athanase, totalement indépendante des bâtiments, au milieu de cette cour ouverte. L'acquisition de terrains et la construction d'une nouvelle clôture amènent l'installation dans l'enclos agrandi de divers services dispersés : un autre pavillon de pensionnaires dit le Pavillon Rouge (1857-1859), puis des édifices utilitaires comme la cuisine, la buanderie, la porcherie, l'écurie et la ferme, des travaux hydrauliques d'élévation d'eau, de réservoir et d'hydrothérapie ainsi que la réfection et l'agrandissement du bâtiment sud primitif (1861).

La disposition intérieure de ces bâtiments suit l'évolution de la médecine : d'abord des loges et de simples salles servant également de dortoirs pour les moins atteints, avec une partie réservée aux gâteux, une autre aux dangereux, puis la multiplication des salles et des cellules avec la séparation des indigents et un pavillon réservé aux gens aisés. L'importance grandissante du travail dans la thérapeutique et surtout le souci de l'économie dans le fonctionnement de l'asile conduisent à développer la ferme exploitée par les malades et à construire une briqueterie fournissant les matériaux pour les travaux, d'où le nom de Pavillon Rouge. L'eau utilisée dès l'origine dans un cabinet de bains à neuf places devient le traitement le plus employé et exige la création de véritables installations dans des pavillons indépendants (1878).

En dehors de l'asile départemental des aliénés, Joseph Bigot a exécuté divers travaux d'ordre hospitalier (18). L'hôpital de Pont-l'Abbé sera étudié avec les constructions des communautés. Les hospices de vieillards de Concarneau, Pont-Croix et Pont-l'Abbé ont requis ses soins. Le programme comporte essentiellement des dortoirs et réfectoires, parfois des ateliers pour les plus valides, et une partie réservée aux sœurs qui tiennent ces établissements. Hommes et femmes sont rigoureusement séparés comme à l'asile des aliénés ; réfectoire, promenoir intérieur, infirmerie, atelier, dortoir et même les escaliers sont doublés à Pont-Croix, les sœurs n'occupant que deux chambres ménagées dans les combles. Le souci d'économie était primordial dans ce projet municipal, tandis qu'à Concarneau,

(18) Concarneau (projet de 1857), Douarnenez (1855, projet non exécuté, la municipalité lui ayant préféré celui de Boyer), Pont-Croix (projets de 1841, 1843 et 1846), Pont-l'Abbé (1869-1871).

où il est dû à la générosité de la famille impériale, on a pu envisager un programme plus important. Aux réfectoires s'ajoutent deux dortoirs d'hommes et deux autres pour les femmes et un cabinet de bains à deux places ; la maison des sœurs, indépendante, comporte, outre une cuisine propre, un parloir, un salon, une chambre de domestique et un cabinet de toilette sans compter les chambres. A Pont-l'Abbé une nouvelle étape vers l'aménagement plus agréable de la maison des vieillards est franchie lors de l'agrandissement de l'hospice : le premier projet en 1869 prévoit deux dortoirs, l'un au rez-de-chaussée, l'autre au premier, mais le projet approuvé en 1871 remplace ceux-ci par quatre chambres à plusieurs lits évidemment.

Extérieurement ces bâtiments, tous construits en pierre, sont fort simples ; toutefois plusieurs fenêtres et portes en plein cintre à Quimper et à Pont-Croix, une niche avec statue à la maison des sœurs de Concarneau sont des éléments décoratifs qui témoignent d'une certaine recherche.

Écoles

Joseph Bigot durant toute sa carrière a construit des écoles (19). Dès 1836 il fait des plans pour Plovan et en 1889, cinq ans avant sa mort, il en donne encore pour l'école de laiterie-fromagerie d'Hanvec. Il a naturellement surtout travaillé dans les arrondissements de Quimper et de Châteaulin, celui de Quimper restant le plus arriéré de la région et le plus hostile au développement de l'instruction (20) ; il n'intervient pratiquement pas

-
- (19) Bannalec (P. 1872, agrandie en 1884-1888). Bénodet, au bourg (1871-1875 et 1882-1887), au Perguet (1883-1885). Brasparts (P. 1851, cf. paragraphe communautés plus loin). Brest, Lambézellec (P. 1867) et Bel-Air (P. 1883). Brieç (1885-1886). Carhaix (1836-1838, projet non exécuté, cf. communautés). Cast (1854). Châteaulin, école primaire supérieure (1844, projet non exécuté) et école primaire (1883 agrandie en 1890). Châteauneuf-du-Faou (P. 1868, cf. communautés). Clohars-Carnoët (1856 et 1882). Concarneau, salle d'asile (1869-1870), école primaire (1875), école de Beuzec-Conq (1873-1876 et 1886), école de La Boissière (1882-1885). Daoulas (1882-1886). Dinéault (1852). Douarnenez, école et salle d'asile (1855-1861, projet non exécuté), école de Ploaré (1866). Elliant (1872-1877, agrandie en 1879 et 1882). Ergué-Gabéric (1852-1855 et P. 1881). Fouesnant (1842-1847). Gouesnach (1864). Gouézec (1854). Hanvec, école de laiterie et fromagerie de Kerviller (P. 1889). Ile-Tudy, école et salle d'asile (1876). La Martyre (1859). Landudec (1851). Laz (1853). Le Guilvinec (1869). Le Trévoux (1882). Loperhet, école agrandie en 1887. Moëlan (1832-1839 et travaux en 1884). Névez (P. 1853 et 1884). Pleuven (P. 1842-1844). Pleyben (1844-1858). Plogastel-Saint-Germain (P. 1846). Plomelin (1852). Plonéis, école de Gourlizon (1882-1886). Plonéour-Lanvern, au bourg (1862 et 1885-1889) et l'école de Creach'hu (1884-1885). Plouzané (1867). Plovan (1836-1839). Pluguffan (1858). Pont-Croix (P. 1841 et 1865-1869). Pouldergat (1867-1872, projet non exécuté). Pouldreuzic (1849). Quéménéven (1856). Querrien (P. 1842-1843). Quimper, école de Penhars (1868, agrandie en 1881), école de hameau à Kerfeunteun (1884, projet non exécuté), école normale d'instituteurs (1881-1884, en collaboration avec son fils Gustave). Riec (1851). Saint-Évarzec, au bourg (1852 et 1885-1887), école de Ménez-Bras (1882-1884). Saint-Yvi (P. 1885). Trégourez (1851). Trégunc (1854).

La première date est celle du premier projet, la seconde celle de la fin des travaux. La lettre P. placée devant une ou plusieurs dates indique un projet dont je ne sais s'il a été exécuté. Il faut joindre à ces communes celles de Plonévez-Porzay, Plougonven, Pont-l'Abbé, Rédéné et l'île de Sein pour lesquelles Joseph Bigot a présenté à une date inconnue un projet non suivi d'exécution, dont il a eu du mal à se faire régler les honoraires.

- (20) 43 dans l'arrondissement de Quimper, 12 dans celui de Châteaulin et seulement 7 dans celui de Quimper. Cf. L. OGES, *L'instruction primaire dans le Finistère sous le régime de la loi Guizot, 1833-1850*, dans *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, t. LXI, 1934, p. 18-156.

dans celui de Morlaix et fort peu dans celui de Brest. Peu nombreuses jusque vers 1850, les écoles se multiplient sous le second Empire et surtout de 1880 à 1890 avec l'instruction obligatoire des filles. L'arrêt de la construction consécutif à l'avènement de la seconde République ne se remarque pas en matière de bâtiments scolaires puisque l'école de Pouldreuzic est édiflée en plein milieu de cette période (1849).

Joseph Bigot a travaillé pour plus de soixante-dix établissements d'enseignement. Parfois il s'agit simplement de transformer une maison acquise par la commune (21), parfois d'agrandir un établissement déjà existant (22). Tantôt c'est une petite école mixte de hameau, tantôt c'est une grande école avec deux salles de classe ou une salle unique pour 120 et même 200 élèves (Pleyben). Le plus souvent il n'y a qu'un seul poste d'instituteur, quelquefois un instituteur et une institutrice (Pleyben), ou même un instituteur et des religieuses comme à Plonéour-Lanvern, ou encore un prêtre ou un instituteur et ses adjoints comme à Pont-Croix.

Les communes étant dans l'obligation de loger l'instituteur, la construction d'une école comprend d'une part la ou les salles de classe, toujours établies par Joseph Bigot au rez-de-chaussée, et de l'autre un bâtiment renfermant le logement et éventuellement la mairie et la justice de paix. Les classes varient d'une vingtaine d'élèves dans une école de hameaux à 200 à Pleyben, répartis en une ou deux salles, chauffées, quand elles le sont, par un poêle et jamais par une cheminée. Très rarement et tardivement sont aménagés un vestiaire ou un endroit pour déposer les paniers des enfants (23). À côté des classes le ou les préaux couverts, si l'école est mixte, donnent sur la ou les cours de récréation. La salle de gymnastique apparaît dans quelques très rares écoles après 1885 (24). L'accès aux classes n'est jamais direct pour permettre aux élèves de se déchausser avant de s'installer ; l'entrée se fait donc par un vestibule commun au reste des bâtiments. Le rez-de-chaussée de ce dernier comprend presque toujours une cuisine où les enfants viennent tremper leur pain et une salle de réunion, servant au conseil de révision, à la mairie ou à la justice de paix, remplacée parfois par une chambre. Au premier étage sont deux ou trois pièces, un instituteur n'ayant normalement droit qu'à deux chambres, la troisième pièce étant occupée par un adjoint, la mairie ou exceptionnellement par une pharmacie (25). Quand l'école comporte un internat (26), le dortoir ou les chambres des pensionnaires sont souvent disposés au-dessus de la salle de classe. Les pensionnaires mangent en général dans la cuisine qui est commune à l'instituteur, à l'institutrice et aux élèves. Le besoin d'un réfectoire indépendant se fait sentir à Pont-Croix en 1865 ; il est ajouté à l'école

(21) Brieç, Beuzec-Conq en Concarneau, Névez, Riec.

(22) Bannalec, Elliant, Loperhet, Plonéour-Lanvern, Penhars à Quimper.

(23) Bel-Air à Brest (1883), La Boissière en Beuzec-Conq (1885).

(24) Bénodet (1887), Daoulas (1886), Kermeur en Plougonven.

(25) Bénodet, Plonéour-Lanvern.

(26) Elliant, Fouesnant, La Martyre, Plogastel-Saint-Germain, Pouldergat, Querrien.

d'Elliant en 1882 et à celle de Moëlan en 1884. La grande école de Pleyben en comportait deux dès l'origine (1844).

En plus des écoles primaires, Joseph Bigot a fait les plans de l'école primaire supérieure de Châteaulin qui ne furent pas exécutés. Il a collaboré avec son fils Gustave, alors architecte départemental, à l'école normale d'instituteurs de Quimper, s'intéressant en particulier aux laboratoires des classes de chimie. Il a également travaillé avec lui sur les plans du groupe scolaire de Belair à Brest en 1883, et sur ceux des écoles de Châteaulin, de La Boissière de Beuzec-Conq en Concarneau, de Gourlizon en Plonéis et de Menez Bras en Saint-Evarzec.

Tous ces bâtiments sont construits de manière traditionnelle, sans qu'apparaisse l'emploi du fer ou du béton ; mais les fenêtres des salles de classe sont parfois égayées par l'usage de la brique.

Musée

La ville de Quimper ayant accepté le legs de M. de Silguy en 1864 dut songer à édifier un musée pour exposer les tableaux et choisir un terrain contigu à la mairie, donnant sur la place Saint-Corentin. La construction mise au concours, c'est le projet de Joseph Bigot qui fut primé : outre les salles et galeries il devaient comporter une extension de la mairie. Le projet du 8 octobre 1867 (27) avait été précédé d'études portant non sur la disposition générale, mais sur la partie décorative, c'est-à-dire les deux façades de la place Saint-Corentin et de la rue Verdelet et l'escalier monumental. Au rez-de-chaussée les quatre salles de part et d'autre du vestibule, communiquant entre elles deux à deux par des arcades en plein cintre, étaient destinées au musée d'archéologie, qui occupait en outre la cour intérieure pour les objets les plus volumineux. En arrière vers la rue Verdelet s'étendait l'annexe de la mairie comprenant des salles de l'état civil et une salle pour bals, concerts ou réunions électorales. Le premier étage était entièrement consacré au Musée Silguy avec le salon d'honneur, deux salles en arrière et la galerie de peinture. L'éclairage était assuré par des fenêtres dans les principales pièces, et par des châssis vitrés dans la galerie et la salle qui la précédait, où un large jour circulaire dans le plancher permettait d'éclairer la salle inférieure. Les façades sur les cours du musée et de la mairie étaient percées de fenêtres en plein cintre au rez-de-chaussée. Du côté de la rue Verdelet, la porte de même tracé était encadrée de deux fenêtres surmontées de niches destinées à recevoir des statues ; un premier projet prévoyait de simples vases décoratifs à cet endroit.

Sur la place Saint-Corentin Joseph Bigot a de suite adopté le dispositif général des deux étages à cinq baies en plein cintre par niveau sur soubassement en bossage, inspiré des palais génois. Mais il avait envisagé aussi des colonnes ioniques et doriques superposées, et non pas soulignant seulement

(27) Projet du 8 octobre 1867 approuvé en mairie le 8 janvier 1868, en préfecture le 19 décembre 1868. Travaux exécutés en 1869-1870. Réception provisoire le 3 juillet 1872 et définitive le 10 octobre 1873. Pour la petite histoire, notons qu'en novembre 1870, pendant la guerre, le gros œuvre à peine achevé et les murs encore humides, un atelier de cordonniers fut installé par le maire Astor dans le grand salon du musée.

l'étage. Ce qui lui a donné le plus de mal, c'est le couronnement du bâtiment. Au-dessus des piliers de la balustrade, ses esquisses montrent des vases ou des statues avant de s'arrêter aux simples petits frontons arrondis. Quant au décor de la partie centrale, on ne possède pas moins d'une vingtaine d'essais : guirlandes de feuillages, personnages nus ou habillés, assis ou étendus, la jambe tendue ou repliée, affrontés de part et d'autre de lions ou d'armoiries. Sculpté d'après une maquette due au sculpteur Ménard par le praticien Lebrun, de Lorient, qui a exécuté également le buste de M. de Silguy, les cheminées et tout le décor intérieur, le fronton représente la Peinture et l'Architecture adossées à un lion supportant les armes de la ville de Quimper.

Halles et abattoirs

Au milieu du XIX^e siècle de nombreuses petites villes pensent à remplacer par des halles les marchés couverts ou de plein air des siècles précédents (28). Accès facile, clarté, stockage des marchandises non vendues, hygiène et économie, tels sont les principaux points d'un projet de ce genre.

L'accès facile conduit à prévoir de nouvelles rues entourant les halles aussi bien à Quimper qu'à Douarnenez, une voie charretière traversant la halle aux grains de Quimperlé — dont l'érection est liée au nivellement de la place Saint-Michel — et un pont et une cale sur le Steir à Quimper.

La clarté est dispensée par les portes qui sont disposées sur chacun des côtés et dont la partie supérieure est à claire-voie, par les fenêtres hautes percées dans les murs latéraux et par les jours ménagés entre la partie centrale et les galeries ainsi que par une partie du toit vitré. Pour éviter l'éblouissement, certaines de ces ouvertures peuvent être munies de persiennes (Douarnenez).

Le stockage des marchandises amène à établir autour de la halle aux grains de Quimperlé un étage au-dessus de la galerie pour éviter de remporter les céréales non vendues (29). La resserre des produits se fait également à l'étage couvrant la galerie à Concarneau, de même que sur le projet de Saint-Renan, mais à Quimper seuls les bouchers disposent de boutiques fermées.

L'hygiène impose la présence d'eau pour nettoyer les lieux. Aussi l'architecte prévoit-il à Quimper quatre pompes, à Douarnenez une citerne et deux bornes-fontaines et à Concarneau une fontaine proche. A Quimper on installe à la poissonnerie des tables de marbre, préférées à l'ardoise, pour disposer le poisson et un sol couvert de grandes dalles de pierre taillée au lieu de simples pavés, le tout pour faciliter le nettoyage. Mais ces précau-

(28) Concarneau (projets de 1852, 1854 et 1855). Douarnenez (projets 1866-1868, première pierre posée le 20 avril 1869, travaux en 1869-1870). Morlaix (projet non daté). Quimper (projet 1842, travaux 1845-1847). Quimperlé (projet 1838-1842, travaux ultérieurs). Saint-Renan (projet non daté).

(29) En dehors du blé, froment, seigle, avoine et blé noir, la halle aux grains abritait d'ailleurs des marchands de pommes de terre, de légumes, de sabots et de tissus.

tins n'empêchent pas l'odeur du poisson d'être incommodante. Aussi Joseph Bigot envisage-t-il plus tard de rejeter la poissonnerie à l'extérieur des halles sous l'auvent et à proximité des points d'eau, à Concarneau et Douarnenez.

Économe dans la construction des bâtiments civils comme dans celle des églises, Joseph Bigot ne décore pas les halles. Il n'y a nul pilastre ou fronton orné dans ses projets, sinon à Morlaix où la collaboration avec son fils Gustave se marque par la présence de ces éléments décoratifs. Portes et fenêtres en plein cintre à Quimper, portes de même tracé à Concarneau sont les seules concessions au style du temps. A Quimper les tuiles prévues sont remplacées sous l'influence de l'architecte et de l'entrepreneur par des ardoises de Châteaulin, plus coûteuses à l'achat mais dont la pose nécessite moins de charpente, d'où résulte finalement une économie.

La maçonnerie est seule utilisée pour les supports à Quimper et Concarneau ; les lourds arcs intérieurs sont remplacés par des colonnes de fonte à Douarnenez, Morlaix et Saint-Renan. La charpente de bois de Quimper, Quimperlé et Concarneau fait place à des fermes métalliques à Douarnenez et dans les projets de Morlaix et Saint-Renan. La brique n'a qu'un emploi décoratif pour le soubassement des murs dans le projet de Morlaix et pour l'encadrement des fenêtres à Douarnenez et dans le projet de Saint-Renan.

Ces divers édifices sont en général de plan carré ou rectangulaire. Par exception le premier projet pour Quimperlé est octogonal, peut-être sous l'influence du plan centré de l'église Sainte-Croix. Une galerie fait le tour de l'édifice à Concarneau, Douarnenez, Quimper, Quimperlé et Saint-Renan, mais à Morlaix l'espace intérieur est divisé en trois vaisseaux parallèles.

L'activité économique qui provoque la construction des halles amène également à réglementer l'abattage des bêtes de boucherie et à édifier des abattoirs municipaux. Si Joseph Bigot a beaucoup travaillé sur des projets de marché couvert, il s'est bien moins préoccupé des abattoirs : il s'est seulement soucié de celui de Quimper pour lequel il a fourni en 1866 des plans suivis d'exécution. Les problèmes de construction, trop simples, n'ont pas donné lieu à de nombreuses études, par contre les formes d'une masse-anneau pour tuer et d'un crochet pour suspendre ont été précisées.

Fontaines

Les questions d'adduction d'eau ont intéressé Joseph Bigot, sans doute parce qu'en ses débuts il avait appris son métier près de M. de Silguy, ingénieur en chef du canal de Brest à Nantes ; il a d'ailleurs soigneusement conservé ce qui concernait l'érection en 1829 d'une fontaine à Pont-Croix par son père. Technicien averti et soucieux d'économie, il montre en outre des préoccupations d'hygiène qui le feraient qualifier de nos jours d'écologiste : éviter de contaminer l'eau potable est l'un de ses grands soucis.

Tous les problèmes de la distribution d'eau, tels qu'ils se posaient à son époque, ont été l'objet de ses soins un jour ou l'autre (30) : chaussée-

barrage en maçonnerie au lieu d'une digue en terre et remplacement d'aménée d'eau à ciel ouvert polluée par une canalisation souterraine en tuyau à Scaër, reconstruction du puits avec pompe en aménageant des margelles pour ne pas salir l'eau potable à Rosporden, installation d'une pompe dans le puits de la halle à Pont-l'Abbé, de pompes près des halles de Quimper, d'une citerne et de bornes-fontaines à Douarnenez, établissement d'un lavoir gratuit et couvert à Pont-l'Abbé, fontaines monumentales à Quimperlé et à Concarneau.

A Quimperlé, sur la place Royale devant l'abbaye, le projet prévoit une sorte de pilier gothique avec une statue dans une niche et une vasque trilobée. A Concarneau, le bassin octogonal entoure le monument supportant un crocodile happant un poisson, actuellement en Ville Close. Joseph Bigot ne néglige pas de faire remarquer que les fontaines à jet d'eau, dont il donne d'ailleurs un projet, ne conviennent pas aux ports, parce que le vent de mer souvent violent emporte l'eau jaillissante et que ce type d'ouvrage consomme beaucoup plus d'eau que les simples robinets.

A Douarnenez, il a dû faire face à tous les problèmes : recherche et captage des sources du Kerlien, établissement d'un réservoir « sur la montagne », calcul de la pente et du débit des tuyaux alimentant la fontaine principale de Sainte-Hélène et les bornes du Grand Port, de la Place à-tout-le-monde et du château d'eau. La construction des halles conduit à aménager deux bornes de part et d'autre du marché, séparées par une citerne récupérant l'eau non employée de la première borne-fontaine. Joseph Bigot désirait d'ailleurs compléter ce réseau de distribution en construisant une citerne contre l'église en chantier pour alimenter plus facilement ce nouveau quartier, mais le conseil municipal refusa le projet, le jugeant trop onéreux.

Ponts et constructions diverses

Malgré son passage dans l'administration des Ponts et Chaussées, Joseph Bigot n'a pas construit beaucoup de ponts : il s'est contenté au début de sa carrière d'en bâtir sur des ruisseaux à Landudec (1835), où l'arche est en plein cintre, et à Briec, où elle est prévue très aplatie (1839). A Quimper, la construction des halles amène la rénovation des quais du Steir vers l'amont en 1847, complétée en 1861 vers le confluent avec l'Odet. En même temps est aménagé, outre une cale, un nouveau pont légèrement biais joignant le marché couvert à la place Terre-au-Duc ; c'est un ouvrage tout à fait traditionnel, arche en plein cintre de faible portée, construite en

(30) Concarneau, fontaine (1855-1856). Douarnenez, réservoir, fontaine Sainte-Hélène et trois bornes (1861-1862), citerne et bornes des halles (1871), projet de citerne près de l'église (1876). Pont-l'Abbé, puits de la halle (1840-1842), lavoir du moulin d'Ascoet (1851), déplacement du puits du château (1854). Quimper, pompe et bornes des halles (1845-1847). Quimperlé, fontaine de la place Royale (1842). Rosporden, reconstruction du puits avec pompe (1843). Scaër, chaussée, canalisation et fontaine (1845-1855).

pierre, culées peu importantes avec parapet en fer pour ne pas surcharger la maçonnerie.

Bien que Joseph Bigot ait peu élevé de ponts, il n'en a pas moins gardé une certaine curiosité pour ce genre de constructions et l'on trouve dans ses dossiers aussi bien des plans anciens, comme celui concernant le ruisseau du Ris en 1819 ou modernes comme celui sur le Steir au confluent de l'Odét (1844) ou sur l'Odét devant la préfecture, qu'une étude de sa main sur le pont biais du chemin de fer à Quimper ou un relevé du pont ferroviaire du manoir des Salles à Quimper et du viaduc de Morlaix.

Pour les municipalités Joseph Bigot a exécuté les projets les plus divers. Tel est par exemple le belvédère pour l'horloge de Pont-l'Abbé : de plan octogonal, décoré d'arcs en plein cintre et de pilastres, il évoque une construction antique, mal assortie au château médiéval qu'il doit surmonter (1839). La clôture du cimetière par un mur et l'érection de deux pavillons d'entrée sont demandées en 1848 par la même commune et exécutées. La statue de Laennec à Quimper est pourvue d'un socle et d'une grille en 1867. Même à la fin de sa carrière Joseph Bigot ne dédaigne pas de s'intéresser encore à l'agrandissement du cimetière de Concarneau (1875).

CONSTRUCTIONS POUR LES PARTICULIERS

Presbytères

Les presbytères constituent les plus simples des maisons d'habitation. Durant sa longue carrière Joseph Bigot en a élevé une cinquantaine sans compter les transformations et agrandissements (31). La plus grande partie a été construite entre 1840 et 1870, soit quarante-quatre, avec un arrêt presque complet sous la seconde République, la période la plus active ayant été de 1851 à 1860 où près de vingt-cinq presbytères ont été bâtis. Il est curieux de noter que, quand une paroisse décidait de reconstruire son église et son presbytère avec le même architecte, elle commençait presque toujours par

(31) Bannalec 1863. Baye 1844-1847. Beuzec-Cap-Sizun 1838. Châteauneuf-du-Faou 1854. Clohars-Fouesnant. Combrit, agrandissement 1844-1845. Concarneau 1856-1857. Beuzec-Conq en Concarneau, agrandissement. Tréboul en Douarnenez, agrandissement 1854. Elliant, agrandissement. Goulven 1854-1859. Guengat 1860-1863. Guiler 1840. Hanvec, agrandissement 1855. Kernével, agrandissement, 1855. La Feuillée 1847. La Martyre 1859. Lampaul-Plouarzel projet non exécuté. Landrévarzec 1841-1843. Landudal 1846-1854. Landudec 1871-1873. Landunvez 1871-1874. Langolen 1868. Lannilis 1861-1868. Lannédern 1850-1850. La Roche-Maurice 1859-1860. Le Faou 1857. Locronan, transformation 1856. Locunolé 1859-1860. Lothey 1646-1851. Meilars 1854. Moëlan 1866-1869. Penmarc'h, agrandissement 1863. Pleyben 1848. Plobannalec, agrandissement, 1851. Plogastel-Saint-Germain 1863-1864. Plomelin 1841-1845. Plomeur 1850-1866. Plonéis 1840-1846. Plonéour-Lanvern 1870. Plonévez-Porzay 1853. Plouguerneau. Ploumoguier 1859. Pluguffan 1858. Pont-l'Abbé 1868-1870. Pouldreuzic 1855-1859. Quéménéven 1873. Locmaria à Quimper 1860. Ergué-Armel en Quimper 1860-1862. Penhars en Quimper 1866. Saint-Évarzec 1851. Saint-Sauveur 1859. Saint-Ségal 1847-1849. Scaër, agrandissement 1851. Trégourez 1853. Tréméoc 1868-1870. Tréogat 1835. La première date est celle du projet, la seconde celle des travaux, sauf à Langolen, Pleyben, Plogastel-Saint-Germain, Plonéour-Lanvern, Pluguffan et Quéménéven où l'on ne connaît que celle des travaux. Pour les autres paroisses je n'ai pu vérifier si les projets avaient été suivis d'exécution.

loger son recteur : tel est le cas de Lannilis (presbytère 1867, église 1873), Locunolé (1859 et 1863), Moëlan (1866 et 1877), Plobannalec (1851 et 1876), Plonéour-Lanvern (1870 et 1873), Scaër (1851 et 1872) ; par exception Dieu passe avant son ministre à Baye (église 1842, presbytère 1844) et Ploumoguier (1844 et 1859). Ce genre d'édifices n'intéressait certainement pas Joseph Bigot, car il a cessé d'en bâtir dès qu'il n'a plus été architecte départemental, son fils Gustave le remplaçant et exécutant volontiers ce type de travail.

La construction des presbytères était financée, comme celle des églises, par la fabrique aidée ou non du curé et du maire et, éventuellement, par les subventions obtenues de la préfecture. Si l'on admet que la valeur du franc a été constante pendant tout le XIX^e siècle, les presbytères les moins coûteux ont été ceux de Pluguffan (3 300 F), Plomelin (4 000 F) et Tréméoc (5 700 F) et les plus luxueux ceux de Plonévez-Porzay (17 500 F), Moëlan (19 500 F) et Lannilis (28 500 F).

Si les presbytères n'ajoutent rien à la gloire de Joseph Bigot au point de vue architectural, ils étaient certainement l'une des bases de ses ressources régulières et ne lui demandaient pas en général de très longues études. Compte tenu de la surface et des fonds dont on disposait, le plan s'établissait à peu près toujours de la même manière : un couloir central formant vestibule et contenant l'escalier dans le fond partageait le bâtiment en deux parties symétriques ; de part et d'autre de l'entrée, les plus petits presbytères n'avaient qu'une pièce, les plus grands en avaient deux, cuisine, salle à manger et salon, accompagnés soit d'une cave, soit d'une chambre. Au-dessus s'étendait un étage de deux ou quatre chambres, pourvues ou non de cabinets de toilette (32). Enfin le grenier était assez souvent aménagé en chambres mansardées pour les vicaires ou les domestiques. Quelques curés savants, ceux de Landudec, Lannilis et Elliant, réservaient une pièce à leur bibliothèque. A la maison principale étaient parfois accolés les dépendances, écurie, remise et bûcher (33). Aucune installation sanitaire n'était prévue. Tous ces édifices étaient construits en pierre, les angles des murs et les encadrements des portes et fenêtres pouvant être soulignés par des pierres taillées, jamais par des briques. Les ouvertures étaient le plus simple possible, c'est-à-dire rectangulaires, mais souvent les pièces principales avaient deux fenêtres sur chaque façade, ce qui donnait une distribution à cinq ouvertures par niveau.

A ce type de construction se rattache la maison du commandant de gendarmerie de Quimper (1859-1861), dont les dispositions sont celles d'un presbytère à quatre pièces principales par niveau et trois baies par étage en façade.

(32) Par exception les presbytères de Lannilis et Plonévez-Porzay avaient deux étages de chambres sans compter le grenier.

(33) Châteauneuf-du-Faou, Landunvez, Lannédern, Lothey, Moëlan, Plonévez-Porzay, Ploumoguier, Quéménéven.

Maisons

Joseph Bigot ne paraît pas avoir été attiré par la construction de maisons particulières ; son activité en effet n'est pas continue en ce domaine. Il travaille à Quimper entre 1842 et 1847 à la suite de la création du nouveau quai de l'Odet et de la mise à la mode de ce quartier : sur le quai même il construit les maisons Frochen et Roussin et transforme la maison de M. de La Hubaudière ; il édifie à peu de distance la maison du maire Astor. L'alignement du nouveau quai de Concarneau provoque de même le projet de maison de M. de Kergé, non suivi d'exécution. La prospérité du règne de Louis-Philippe amène aussi les commerçants des ports à construire ou transformer leurs habitations, tels Gustave Penanros à Concarneau et Guéguen à Douarnenez. Puis les commandes des particuliers cessent pendant une dizaine d'années pour être à nouveau nombreuses entre 1856 et 1866 et se continuer sporadiquement pendant quelque temps. C'est immédiatement après la guerre de 1870 que Joseph Bigot édifie les seuls immeubles de rapport de sa carrière (34).

Les maisons construites en ville l'ont été le plus souvent pour des hommes actifs qui occupaient une partie des locaux pour leur profession, tels le banquier Frochen et le docteur Mouton à Quimper, les notaires Grivart à Châteaulin, Le Bris à Douarnenez, Hervieu à Quéménéven, les négociants Gustave Penanros à Concarneau, un autre Gustave Penanros et Guéguen à Douarnenez et Peyron à Quimperlé. Le plan était donc fonction de l'utilisation professionnelle et des contraintes urbaines : l'étroitesse du terrain conduit ainsi à rejeter au premier étage les pièces domestiques et à consacrer tout le rez-de-chaussée aux affaires du banquier-négociant Frochen.

Le plan est en général un rectangle. Le bureau est placé près de l'entrée du côté de la rue, sauf chez Kergé où l'entrée se fait par la cour ; il dispose même d'un accès indépendant chez M^e Hervieu à Quéménéven, où le notaire et le clerc occupent une annexe plus basse que la maison d'habitation. Le docteur Mouton, dont le cabinet de consultation était sur la rue, faisait entrer ses clients par la porte cochère et un vestibule aménagé au centre de la maison, disposition compliquée et rarement observée.

Autrefois comme de nos jours, la voiture est un élément important de la vie des hommes qui travaillent. Ecurie et remise sont indépendantes de la maison principale et édifiées à l'arrière dans le jardin ou la cour. Quand le

(34) Bénodet, maison de Gustave Levainville (1871-1873). Châteaulin, M^e Grivart (1861-1862). Concarneau, Kergé (1842), Perrine et Gustave Penanros (1845, 1864 et 1876). Douarnenez, Guéguen (1843), M^e Le Bris (1856), Gustave Penanros à l'Île-Tristan (1866) et à Penfouennec, vacherie à Kerven. Pleyben, maison dont on ne possède ni plan ni élévation (1860). Quéménéven, M^e Hervieu (1865). Quimper, A. Roussin, maison dont on ne possède ni plan ni élévation (1842-1843), Frochen, 38, quai de l'Odet (1842-1843), Astor, 14, rue Vis (1847-1848), D^r Mouton, maison détruite rue des Reguaires (1856), Dufourmantel, 28, rue du Parc et 2, rue Saint-François (1870-1871), ensemble Rossi, 6 à 12, quai du Steir, 24, rue du Parc et 9, rue Amiral de La Grandière (1870-1871), Rossi, 16, boulevard de l'Odet (1883) et maison non identifiée. Quimperlé, Mme de Kerhor (1862), Peyron (1878). Pour la maison Bargain à Pont-l'Abbé, Joseph Bigot n'intervient qu'à titre d'expert. En dehors de Quimper, je n'ai pu vérifier l'existence de ces maisons dont subsistent des plans, coupes et élévations de la main de Joseph Bigot.

terrain est étroit, il faut prévoir un passage pour sortir dans la rue, tantôt extérieur à l'habitation (M^e Le Bris à Douarnenez), tantôt incorporé à la maison (Frochen et Mouton à Quimper).

Pour le salon et la salle à manger, certains recherchent le calme, d'autres préfèrent la magnificence. Dans le premier cas ces pièces sont à l'arrière de la maison et s'ouvrent sur le jardin. Mais le plus souvent le salon est prévu du côté de la rue ; il est remarquable dans certaines maisons soit par sa forme, ovale ouvrant par trois baies sur le quai chez Frochen (fig. 2), soit par ses dimensions, occupant toute la largeur de la maison chez Peyron, neveu de Joseph Bigot, à Quimperlé, où la salle à manger est elle aussi une pièce d'apparat de forme polygonale ouvrant sur le jardin par une véranda.



Fig. 2. — Quimper. *Maison Frochen*, 1842-1843.

L'escalier est tantôt dans l'axe du vestibule d'entrée comme dans les presbytères, tantôt par côté en raison de l'étroitesse du terrain comme chez Frochen, le maire Astor et le docteur Mouton à Quimper.

Quelques rares maisons ont été construites pour des particuliers n'exerçant pas de profession, tels le colonel en retraite Astor à Quimper, Mme de Kerhor à Quimperlé, l'ancien préfet du Finistère Gustave Levainville à Bénodet. Le plan dans ce cas est moins sévère. Pour Astor, la maison a été traitée en hôtel particulier entre cour et jardin avec deux pavillons de part et d'autre de la grille d'entrée. Mme de Kerhor et Levainville manifestent le désir d'avoir des villas-chalets et on prévoit pour la première un salon formant véranda et une chambre en saillie.

Quelle que soit la disposition des pièces au rez-de-chaussée, les chambres, pourvues ou non de cabinets de toilette, sont rejetées au premier étage, ou même au second dans le cas de la maison Frochen. Un étage mansardé ou un second étage comme chez Mme de Kerhor ou Peyron renferme le grenier et les chambres des domestiques.

Le souci de l'hygiène n'apparaît guère. Le maire Astor, dont la maison joue les hôtels particuliers, prévoit des latrines dans les dépendances dès 1847, mais il faut attendre le notaire Le Bris à Douarnenez en 1865 pour les incorporer à la maison et la villa Rossi vingt ans plus tard (1883) pour en avoir à chaque étage dans une construction fort disgracieuse accolée à la maison d'habitation. Aucun de ces bourgeois ne ressent le besoin d'une salle de bains, sinon Gustave Penanros qui en fait installer une dès 1866 dans le sous-sol de la maison de l'Ile-Tristan.

Pour Gustave Penanros, son beau-frère, Joseph Bigot a travaillé à Concarneau, transformant une maison en 1845-1846, agrandissant ensuite en 1864 la maison sur le quai près des entrepôts du négociant, la surélevant quelques années après pour étendre la maison d'habitation (35). Mais c'est pour un autre Gustave Penanros, son cousin germain, que Joseph Bigot exécute les plus grands travaux dans l'Ile-Tristan à Douarnenez : maison d'habitation jointe à une usine de conserve de sardines. Aussi le bâtiment comporte-t-il en sous-sol deux bureaux, auxquels s'ajoute un troisième au rez-de-chaussée, et une salle de bains à deux baignoires, les chambres étant disposées dans les pavillons latéraux et dans les étages. L'usine était composée de magasins divers, d'entrepôts de sel et de roque, de presses et d'une tonnellerie. Pour Gustave Penanros également, Joseph Bigot transforme une ferme-maison de campagne à Penfouennec en Tréboul. A ces bâtiments de caractère utilitaire se rattache le projet de vacherie modèle pour Pierre Belbeoch à Kerven en Douarnenez.

Ces maisons particulières et villas sont toujours construites en granit. Les chaînages d'angle et les encadrements sont en pierre de taille, comme d'ailleurs toute la façade de la maison Frochen. La brique est introduite comme élément décoratif, seule ou alternant avec la pierre, pour l'encadrement des fenêtres ou les chaînages d'angle à Quéménéven et à l'Ile-Tristan.

(35) Il avait agrandi de même à Concarneau la demeure de Perrine Le Guillou-Penanros sa belle-sœur.

Sous le règne de Louis-Philippe — et même exceptionnellement encore en 1860 à Pleyben — de grandes baies en plein cintre s'ouvrent au rez-de-chaussée ; elles sont peu nombreuses, trois ou quatre seulement. Dix ans plus tard, quand Joseph Bigot recommence à travailler pour des particuliers, la vogue en est passée ; les ouvertures, portes ou fenêtres, sont rectangulaires ou tracées en segment de cercle. Cette forme est obtenue soit par un linteau monolithe incurvé, soit par des pierres appareillées, la clé étant parfois soulignée d'un élément décoratif.

Très différents d'aspect sont les immeubles de rapport élevés par Joseph Bigot en 1870-1871 dans le même îlot urbain, les uns à la suite d'une opération immobilière consécutive à la rectification du cours du Steir et réalisée par M. Rossi, les autres en fonction de l'aménagement de la rue du Parc (fig. 3). Pour rendre plus rentable le terrain urbain, on ne se contente plus de bâtiments à un ou deux étages, les immeubles en ont maintenant



Fig. 3. — Quimper. *Maison Dufourmantel*, 1870-1871.

quatre sans compter les mansardes. Les façades donnant sur les deux cours d'eau ont été traitées avec un soin particulier : les éléments importants en sont les balcons et les avant-corps. Un balcon continu au deuxième étage se retrouve dans les deux immeubles de la rue du Parc ; ce même niveau est marqué quai du Steir par des balcons très saillants ne s'étendant que sur les avant-corps et, rue Saint-François, par un balcon devant chacune des fenêtres, mais ne débordant pas sur la rue. Un second balcon continu souligne le quatrième étage des immeubles Dufourmantel (côté Odet) et Rossi (sur le Steir et l'Odet), protégeant dans ce dernier cas une étroite terrasse en retrait, abritée sous un auvent de tôle du côté du Steir. Un très léger avant-corps est ménagé au centre de la façade côté Odet ; deux avant-corps jumeaux sont disposés sur le quai du Steir ; une porte cochère s'ouvre dans chacun d'eux au rez-de-chaussée. Mais le dernier immeuble Rossi près des halles n'a ni balcon, ni avant-corps. Le rez-de-chaussée de tous ces immeubles est occupé par des locaux commerciaux : un magasin et le Grand Café, surmonté du Cercle des officiers, dans la maison Dufourmantel, de très nombreux magasins dans les immeubles Rossi et un autre café rue Amiral de La Grandière. L'entablement de ces locaux est soutenu par des colonnes de fonte pour rendre plus vastes les vitrines. Les cours sont occupées dans le terrain Rossi par d'autres corps d'habitations et par des hangars commerciaux.

A l'exception des colonnes de fonte des magasins, les immeubles de rapport sont bâtis en granit. Un crépi cache le nu du mur, mais la pierre de taille est employée pour la façade du 24, rue du Parc et pour les encadrements des portes et fenêtres, les chaînages d'angle et les corbeaux qui soutiennent les balcons ; la brique est un élément décoratif du quatrième étage des immeubles du quai du Steir. Les fenêtres des mansardes sont toutes tracées en segment de cercle ; les portes et les fenêtres sont rectangulaires dans l'immeuble Dufourmantel et en segment très aplati dans les maisons Rossi.

Le souci du confort se marque par l'installation de latrines dans les deux cours séparées de l'immeuble Dufourmantel, dans le soin donné à l'évacuation des eaux usées des immeuble Rossi, dans la multiplication des escaliers de desserte des étages dans ces mêmes bâtiments. Mais naturellement aucun chauffage central n'est encore prévu.

Châteaux et maisons de campagne

En ce domaine il n'existe d'autre règle que l'agrément et aucune contrainte d'alignement ou de nécessité professionnelle ne vient gêner l'architecte. Seuls interviennent le goût des propriétaires et le montant de la dépense (36). Il est à noter que, comme pour les maisons de ville, Joseph

(36) Brasparts, projet pour le château de Quillien. Concarneau, château de Kerioulet (1863-1889). Douarnenez, château de Kerlouarnec en Ploaré. Elliant, manoir de Tréanna (1884). Lanriec, château de Porzou (1863-1865). Le Bois-du-Mur, maison de Georges Porquier (1845). Plogonnec, château de Keranguily (1846). Plomelin, château de Keraval (1842-1843). Pont-l'Abbé, château de Kernuz (1843). Quéménéven, château de Tréfry (1876). Quimperlé (?), projet pour M. de Combourg (1859). Trégunc, château de Penanrun (1857). Il faut ajouter à ces demeures le château de Kerandraon en Guiscriff (Morbihan) construit en 1853 pour M. Harrington et devenu ensuite la propriété d'Armand Roussin.

Bigot connaît une période de non-activité de 1846 à 1853, correspondant à la fin du règne de Louis-Philippe et à la seconde République jusqu'au rétablissement de la confiance au début du second Empire.

Peu intéressants sont les travaux de réparation et d'agrandissement du château de Cosquer en Combrit (1879-1882), l'exécution d'un bâtiment de service au Petit Moros en Concarneau (1875) ou l'adjonction d'une pièce avec tourelle au château du Vergier en Gestel (Morbihan) [1867-1870], tous édifices où l'architecte était tenu de se conformer au style préexistant.

Beaucoup plus curieuse est la transformation du château de Kernuz en Pont-l'Abbé. A l'occasion de la construction d'une remise et de latrines en 1843, Joseph Bigot imagine pour Armand du Châtelier une grande porte cochère en style gothique accompagnée d'une réfection et régularisation des autres ouvertures toujours en style flamboyant, donnant une symétrie à cette façade qui en était totalement dépourvue. C'est dans le même esprit et au même moment, en 1842-1843, qu'il complète le château de Keraval, appartenant à Armand Roussin pour qui il travaille à la même époque à Quimper. Il érige là une tour octogonale irrégulière de style gothique à deux étages, percés de fenêtres à meneaux, en conservant d'ailleurs une porte ancienne au rez-de-chaussée. La date de ces travaux, antérieurs à la création de la Société archéologique du Finistère, montre que certains particuliers spécialement érudits ont été disposés à réaliser des constructions de style gothique dans les bâtiments civils plus tôt que les curés ne l'ont fait pour les églises.

La plus simple et la plus ancienne maison de campagne élevée par Joseph Bigot est celle de Georges Porquier au Bois-du-Mur en 1845 : deux pièces séparées par un couloir central, un seul étage, porte et fenêtres rectangulaires, trois baies par niveau, ce sont les caractéristiques des presbytères les plus pauvres et cela n'a rien d'un manoir. D'un plan également très simple apparaît la maison de campagne projetée pour M. de Combourg en 1859 avec ses quatre pièces par niveau. Mais la construction est soignée : toutes les baies sont tracées en segment de cercle, certaines ayant leurs clés ornées d'un motif décoratif, et les angles du bâtiment ont un chaînage en pierre de taille.

Luxueux est au contraire le petit château du banquier Frochen à Keranguily en Plogonnec (1846) : il ne comprend au centre que la cuisine et le salon séparés par le couloir et l'escalier (il n'y a pas de salle à manger, ni au Bois-du-Mur, ni ici), deux chambres à l'étage et un grenier mansardé ; mais deux annexes renfermant la remise et l'écurie-vacherie sont disposées latéralement. Toutes les ouvertures sont en plein cintre, même celles des dépendances, et des pilastres soulignent les angles de la construction.

Une disposition analogue d'un corps de bâtiment central encadré de deux pavillons plus bas se retrouve à Kerandraon en Guiscriff (Morbihan) en 1853. On y voit également des pilastres, des arcs en plein cintre pour les fenêtres, mais les proportions générales et maints détails suggèrent ici une inspiration plus classique : terrasses à balustrade sur les annexes, fronton courbe, mansardes cantonnées de volutes fort aplaties, importance du grand escalier appartiennent au répertoire du temps de Louis XIV. Certain-

nes ouvertures tracées en segment de cercle, dont la forme remonte d'ailleurs au XVIII^e siècle, sont par contre typiques de la seconde moitié du XIX^e siècle.

La même imitation de l'art classique se retrouve dans une maison de campagne dont le projet identique aurait été soumis à Mme de Vincelles pour Penanrun en Trégunc et à M. du Fretay pour Kerlouarnec en Ploaré : avant-corps central marqué, fenêtres en segment de cercle flanquées de volutes aplaties, escalier important. Mais le château réellement construit à Penanrun en Trégunc pour Mme de Vincelles en 1857 comporte deux pavillons d'angle, à peine soulignés par des toits propres, et des mansardes du type habituel en segment de cercle. Notons d'ailleurs deux particularités de Penanrun : les pièces de réception, salon et salle à manger, occupent toute la profondeur de la maison et la porte d'entrée n'est pas dans l'axe de la construction.

Classique aussi, mais de style Louis XIII, est le château projeté pour M. de Kerret à Quillien en Brasparts : façade régulière avec pavillons en légère saillie, fenêtres surmontées de frontons brisés décorés de sortes de cuir, mansardes en œil-de-bœuf, emploi de pierre blanche et de brique. Pour la restauration, ou plutôt la reconstruction du manoir de Tréanna en Elliant, c'est au style local du début du XVII^e siècle que Joseph Bigot fait appel, mais le projet ne fut pas exécuté.

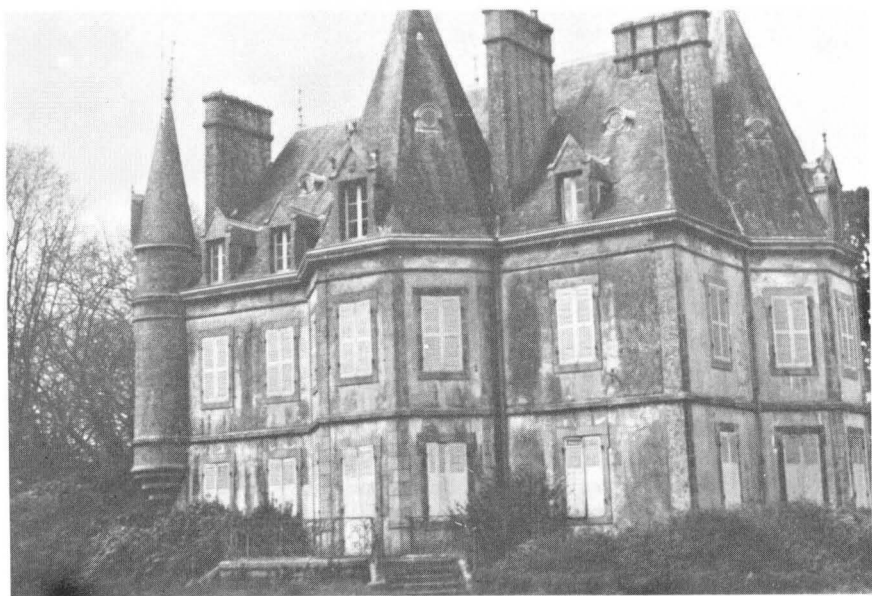


Fig. 4. — Quéménéven. *Château de Tréfry*, 1876.

Au contraire la maison de campagne de Tréfry en Quéménéven, bâtie pour Césaire de Poulpiquet en 1876, cherche non pas la régularité de l'art

classique, mais le pittoresque des aspects. De plan irrégulier, elle présente des saillies polygonales sur deux faces, une tourelle d'angle en encorbellement et de multiples décrochements (fig. 4). Colonne à chapiteau de feuillage pour soutenir la tourelle, baies rectangulaires vaguement gothiques, mansardes à décor de bois découpé montrent le mélange de styles à la mode à cette époque.

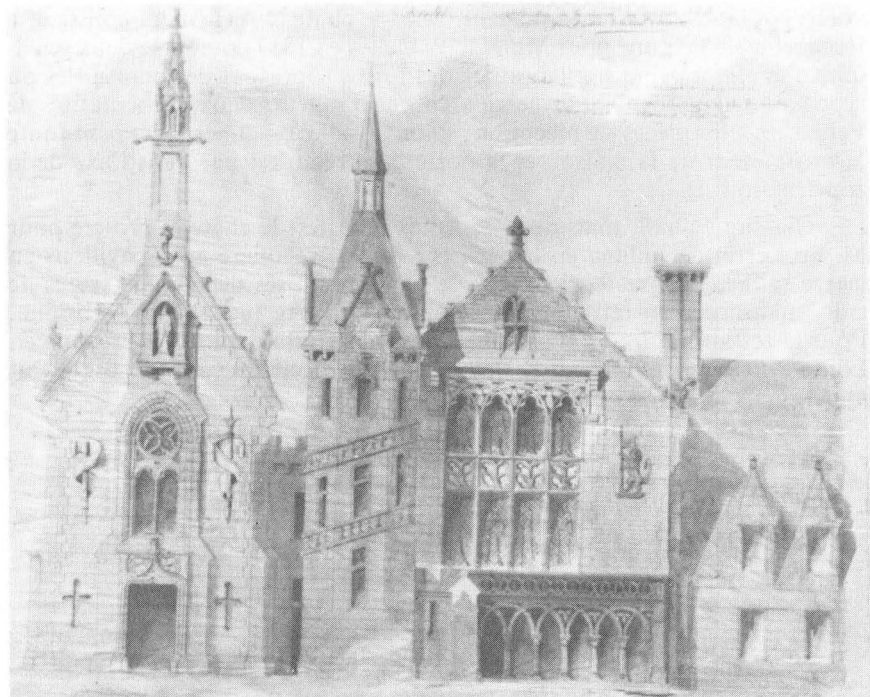


Fig. 5. — Concarneau. *Château de Kerioulet.*

Chapelle, salle des gardes et vieux manoir rénové.

Dessin du 15 septembre 1880.

La grande œuvre de Joseph Bigot en matière de maisons de campagne est le château de Kerioulet en Concarneau (fig. 5), construit pour la princesse russe Narischkine et son second mari, le comte de Chauveau. L'argent ici ne fait pas défaut et l'on a pu réaliser toutes les fantaisies souhaitées. A partir d'un petit manoir, bien situé mais sans caractère, a été réalisée en vingt ans par adjonctions successives une sorte de château de la Loire. Un projet de style élisabétain, avec deux variantes d'ailleurs, a d'abord été élaboré (1863), mais la princesse souhaite ensuite, sous l'influence de son mari, un château breton de la Renaissance. Les travaux commencent par différentes annexes de service sans toucher au vieux manoir : clôture du domaine et érection de la grille d'entrée avec son pavillon de garde (1863-1864), construction du bâtiment de la remise et de l'écurie. Puis le doublage extérieur des murs du vieux manoir permet de régula-

riser les ouvertures, comme il avait été fait à Kernuz, en leur donnant un aspect de gothique tardif (encadrements perpendiculaires ou arcs en accolade décorés de pinacles et de choux frisés), d'agrandir en même temps le premier étage et d'aménager un léger avant-corps renfermant le nouvel escalier, tout en ne changeant guère les dispositions intérieures déjà rénovées. La troisième campagne de construction (37), prévue dès 1866, voit la création de la tour circulaire avec horloge à la jonction du vieux manoir et de l'aile en équerre renfermant les cuisines, la salle de billard, la bibliothèque et les chambres des domestiques (1869-1870), le tout érigé en style gothique s'inspirant du château non encore démoli de Rustéphan en Pont-Aven-Nizon et du château de Josselin. Suivirent ensuite la clôture de la cour d'honneur par un petit mur crénelé bordé de douves et l'édification d'un portail et d'une porte piétonne en style flamboyant. Enfin le vieux manoir rénové fut allongé vers l'est par la construction d'une grande salle des gardes, surmontée des chambres des invités, d'une seconde tour d'escalier et d'une chapelle. En projet dès 1871, ce nouvel agrandissement donna lieu à plusieurs variantes avant d'être exécuté de 1880 à 1883 ; là se manifeste le goût du décor et même une certaine surcharge de l'ornementation, ainsi que la recherche du pittoresque comme à Tréfy : tourelles en encorbellement, véranda, terrasses, galeries couvertes bordant en partie les bâtiments au nord et au sud, bas-reliefs représentant des lions héraldiques, des armoiries et même le roi Louis XII à cheval, balustrades décorées de fleurs de lis et d'hermines, longues inscriptions sur banderoles, sans oublier les statues extérieures de la chapelle. En dehors du château proprement dit, Joseph Bigot exécute aussi dans le parc une galerie couverte en forme de cloître (1889), une tour servant de garde-manger — dont le plan rectangulaire au rez-de-chaussée et circulaire à l'étage lui semblait spécialement original et réussi —, une maison de garde simulant une tour crénelée (1879), une seconde maison de garde dans le goût gothique (1882-1883), une seconde grille avec des piliers ornés de hauts-reliefs représentant des chiens dans des niches (1879-1880), une maison de jardinier crénelée avec tourelle (1879), la transformation de l'ancienne maison de jardinier de style classique pour le commandant Prieur (1880), de nouveaux bâtiments de service (1880-1882) augmentés d'une piscine (1882) sans compter la maison de garde du Petit Moros en style Louis XIV (1881) et à Keriolet même des lampadaires dans le parc, le piédestal d'une statue de Duquesne, le banc de la princesse regardant la mer, des fontaines... et le caveau de la famille de Chauveau dans le cimetière de Beuzec-Conq.

Comme Keriolet est le plus important des châteaux bâtis par Joseph Bigot, c'est là qu'on trouve le plus d'éléments de confort : calorifère prévu dès l'origine pour chauffer la salle des gardes (il y en avait un aussi prévu à

(37) Joseph Bigot écrit dans la notice imprimée dans le journal *Le Finistère* que l'aile en retour a précédé la transformation extérieure du manoir et donne un ordre de travaux inverse dans la note manuscrite de son album (Arch. de l'évêché, 8 L IV, n° 2 et n° 5). Ces deux campagnes ont sans doute été à peu près simultanées, la rénovation extérieure s'insérant entre le premier projet d'aile en retour et l'exécution des travaux. Le château de Keriolet est actuellement en ruines.

Brasparts), sanitaires nombreux répartis dans tous les groupes de chambres, c'est-à-dire au premier étage du vieux manoir, au-dessus de la salle des gardes et dans l'aile en retour, plusieurs salles de bains aménagées, dont une dans les appartements du premier étage, ce qui est exceptionnel autant que nous puissions en juger par la documentation conservée. A cause de l'absence de pression de l'eau, elles étaient en effet installées le plus souvent au rez-de-chaussée ou même en sous-sol ; à Brasparts, comme dans l'aile en retour de Keriolet, elles sont établies dans les caves avec une chaufferie indépendante. Le suprême luxe a été à Keriolet d'aménager en outre une piscine de cinq mètres sur trois, couverte et chauffée, pour se baigner dans un pavillon indépendant comme en Russie.

Un autre élément remarquable à Keriolet, c'est le nombre des points de vue permettant de découvrir l'océan : terrasse de la grosse tour ronde crénelée, véranda de la salle à manger, terrasses des chambres principales, petite tourelle de la salle des gardes, galerie au-dessus de la sacristie, jardin étagé devant la façade méridionale, tout est disposé pour jouir du paysage par beau temps ou à l'abri du vent.

EDIFICES RELIGIEUX

Eglises

L'accroissement de la population en Finistère amène un renouvellement des édifices religieux dans la seconde moitié du XIX^e siècle, comme il s'en produit également dans les autres régions de France à la même époque et pour la même raison. Voici ce qu'écrivait Joseph Bigot lui-même à propos d'Ouessant en 1858 : *« cette petite église pour une population de près de 3000 habitants agglomérés dans une île est étouffante et de beaucoup insuffisante. Pendant les offices on y est tellement serré qu'on y tombe malade ainsi qu'il est constaté par le médecin de la marine préposé pour le service de l'île »*. Cet édifice n'avait guère que trente ans et sans doute l'architecte dramatisait-il quelque peu pour attendrir l'Administration et obtenir plus facilement une subvention.

Joseph Bigot participe naturellement à ce grand mouvement de reconstruction. Il n'est certes pas le seul architecte dans le département : Théodore Boyer puis Puyo dans l'arrondissement de Morlaix, Jules Boyer dans celui de Châteaulin, successivement Jugelet, Bourdais, Rivoalen et Le Guerranic dans celui de Brest sont des architectes officiels et fournissent également des plans d'église, sans oublier le chanoine Abgrall et le père jésuite Tournesac. Joseph Bigot aime d'ailleurs connaître les projets de ses confrères et en exécute des calques pour son propre bureau (38).

(38) Jules Boyer : Châteauneuf-du-Faou, La Feuillée, Lennon (1859-1862), Quimerch (1878). Rivoalen : Plounévez-Lochrist (1881). Le Guerranic : Carhaix (1882-1883), Notre-Dame-des-Portes à Châteauneuf-du-Faou (1890), Landeleau (1890), Landunvez, Pleuven (1874), Saint-Mathieu à Quimper (1874 non exécuté), Saint-Thonan (1890), Trégarantec. Abgrall : Tréboul en Douarnenez (1881),

En l'espace de cinquante ans Joseph Bigot édifie vingt-sept églises, trois sous Louis-Philippe, quatorze sous l'Empire et huit entre 1870 et 1878 ; son activité se ralentit alors et il n'entreprend plus que les modestes édifices de Saint-Jean-Trolimon et de Saint-Thurien en 1886 (39). La question de la date d'édification des monuments est fort difficile à résoudre. Le projet dessiné (plans, élévations et coupes) et le devis sont parfois antérieurs de plusieurs années à la réalisation (projet de 1835 exécuté en 1847 à Plonéour-Lanvern [fig. 6]) : de plus ils ont pu être modifiés à plusieurs

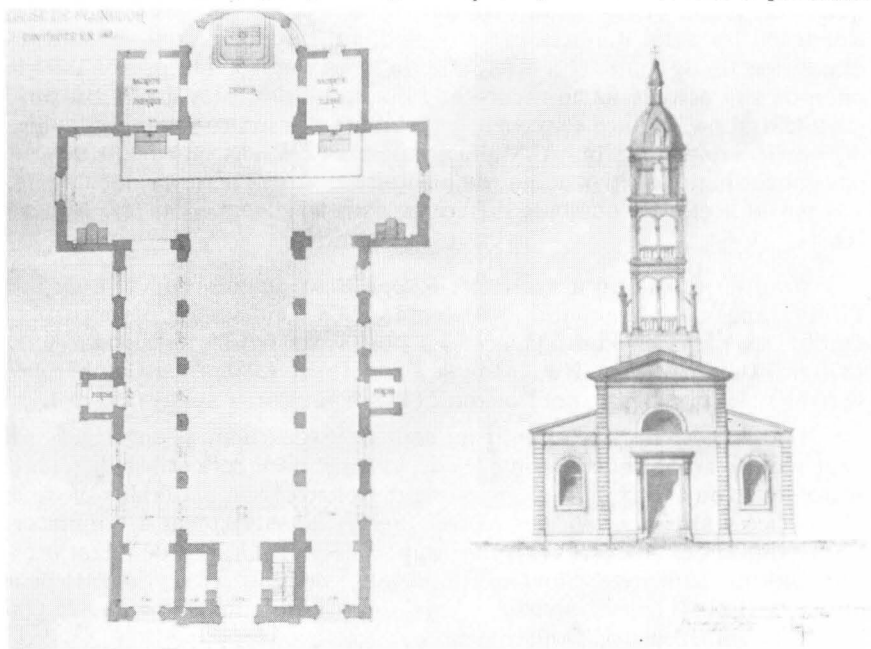


Fig. 6. — Plonéour-Lanvern. *Plan de l'église et élévation de la façade* (1847) et *clocher* (1877).

Plogastel-Saint-Germain (1877), Plomelin, chapelle Sainte-Anne en Plonéis. On peut ajouter l'entrepreneur Gassis pour l'oratoire de Rumengol, Hugot à Ploumoguer (1841), Leroux à la chapelle de Prat-Coulm en Plougoulm (1841). En dehors des noms de ces constructeurs locaux on relève ceux du père jésuite Tournesac pour Notre-Dame-de-Bon-Secours à Brest (1858-1869), les chapelles Saint-Joseph des Jésuites (1859) et du Likès (non exécutée) à Quimper, sans oublier la chapelle de Notre-Dame Réparatrice à Strasbourg, de Boucher de Perthes pour Saint-Martin de Brest et Sainte-Anne d'Auray, d'Hallouis pour Hennebont (1842) et de Noé pour le séminaire de Nantes.

- (39) Baye (1842-1844), Ploumoguer (1844), Plonéour-Lanvern (1847 et 1877), Plouguerneau (1853), Brest, Saint-Pierre-Quilbignon (1854-1856), Le Conquet (1855-1858), Plouvien (1856-1857), Port-Launay (1858), Landerneau, Saint-Houardon (1858-1861), Ouessant (1859), Ploudaniel (1859-1862), Mellac (1862-1865 et 1887), Brest, Lambézellec (1863-1865), Trégunc (1864-1865), Plouguin (1867-1869), Locunolé (1867-1869), Châteaulin (1868-1869), Plogastel-Daoulas (1870-1871), Scaër (1873-1874 et 1891-1892), Pont-Aven (1873-1874), Lannilis (1875-1876), Douarnenez (1875-1877), Plobannalec (1875-1879 et voûtes 1889), Hanvec (1875-1877 et 1879), Moëlan (1877-1879 et 1887), Saint-Jean-Trolimon (1886), Saint-Thurien (1886). La première série de dates concerne les travaux de l'église, la seconde ceux du clocher.

reprises avant d'être approuvés en préfecture ou même modifiés encore après cette approbation. L'adjudication à un entrepreneur marque le début des travaux que termine le métré, par l'architecte, de ce qu'a réellement exécuté l'entrepreneur ; ce décompte, qui est rarement très postérieur à la fin des travaux, est parfois suivi en outre d'un certificat de réception provisoire ou définitif. La consécration d'une église peut intervenir plusieurs mois ou années après l'achèvement de l'édifice... ou même ne jamais avoir lieu ; au XIX^e siècle elle ne se produit jamais en cours de travaux. Enfin, quand ces pièces officielles ne sont pas conservées, on doit prendre en considération les dates données par Joseph Bigot lui-même, mais ce sont les plus suspectes de toutes. En effet, à la fin de sa vie, il a entrepris de faire le bilan de son activité de constructeur ; il a établi des listes de ses travaux, intitulées nomenclature et recueil, et a ajouté des indications aux feuilles déjà collées dans ses albums. Malheureusement ces renseignements ne sont pas concordants soit par défaut de mémoire, soit par perte de documents, soit par utilisation d'une base différente dans les divers écrits (cf. Annexe II).

Pour les églises qu'il construit, Joseph Bigot se préoccupe d'abord de l'importance de la population ; il compte 3 à 3,5 fidèles au mètre carré et établit ses plans en conséquence. Le plus vaste édifice est Douarnenez (870 m²) suivi par Saint-Houardon de Landerneau (860 m²) et Lambézellec (826 m²) ; les plus petits sont Locunolé (175 m²) et Port-Launay (195 m²).

L'architecte est très attentif au coût des constructions envisagées ; il veut réduire autant que possible les dépenses et pour cela utilise différents procédés : fourniture par la commune des charrois de matériaux et de la chaux nécessaire, emploi des pierres taillées du monument à remplacer, conservation des clochers (40), sans oublier les subventions de l'Etat presque toujours sollicitées. Suivant l'importance des édifices, la dépense peut varier de 30 000 francs environ à Saint-Jean-Trolimon à plus de 325 000 francs à Lambézellec ou Douarnenez.

Joseph Bigot adopte toujours un plan développé comportant nef flanquée de bas-côtés et transept. La longueur de la nef est généralement de cinq travées, mais le nombre en est parfois plus important aussi bien dans de modestes églises comme Pont-Aven (sept) et Saint-Thurien (six) que dans de vastes monuments tels Plouguernew (neuf), Lambézellec (sept) ou Douarnenez (six). Le transept ne comporte normalement qu'une seule travée ; par exception il en a trois à Plouguernew et il manque à Locunolé ; à Plouvien, les croisillons sont fermés par des murs polygonaux au lieu des murs droits habituels.

L'importance du chevet varie avec celle de l'église. Toutes les formes ou presque ont été utilisées par Joseph Bigot. Le chevet droit se voit au

(40) Hanvec (portes, porche, armoiries), Landerneau (enfeu, grandes arcades et piles, nervures de l'abside, porte, porche, Le Conquet (matériaux provenant de Lochrist et de la chapelle Saint-Christophe), Plouvien (nombreuses pierres de l'église précédentes), Saint-Jean-Trolimon (façade), Scaër (chapiteaux). Clochers de Saint-Houardon de Landerneau, Lannilis, Le Conquet, Plouguernew, Ploumoguer et Saint-Jean-Trolimon.

Conquet, à Locunolé, Mellac, Ploudaniel, Saint-Jean-Trolimon, Saint-Thurien et Trégunc, mais le chevet polygonal est beaucoup plus fréquent. L'abside semi-circulaire se trouve à Port-Launay et à Scaër, où elle est flanquée de deux absidioles de même plan ; elle est de forme imparfaite, en segment de cercle, à Plouguerneau et à Plonéour-Lanvern. Les grandes églises offrent des déambulatoires sur lesquels se greffent des chapelles plus ou moins profondes, de nombre et de plan variables : une à Lambézellec, Châteaulin, Saint-Houardon de Landerneau, trois à Lannilis, Moëlan et Douarnenez. Pour cette dernière église on ne possède pas moins de six plans différents du chœur : un chevet plat, un chevet polygonal, des chapelles échelonnées, un déambulatoire carré avec chapelle d'axe polygonale, un déambulatoire semi-circulaire avec une seule chapelle axiale pour aboutir au plan plus traditionnel du déambulatoire avec trois chapelles rayonnantes. Plougastel-Daoulas offre par exception un vaste chœur profond de trois travées, flanqué de collatéraux, mais sans déambulatoire.

En plan donc, assez grande diversité au moins pour le chœur ; en élévation par contre, Joseph Bigot adopte à peu près partout la couverture en bois. Sur la nef elle est en forme de carène renversée, avec ou sans entrails apparents, ou bien elle imite les voûtes d'ogives avec ou sans liernes et tierceron ; il en est de même pour le transept et les travées droites du chœur. Les collatéraux sont couverts de voûtes en segment de cercle, où pénètrent parfois les fenêtres, de voûtes d'arêtes ou d'ogives, le tout en bois, Joseph Bigot n'a jamais voûté une église en pierre, comme on le faisait au Moyen Âge en d'autres régions d'ailleurs, malgré son admiration pour l'art de cette époque. S'il utilise le berceau en plein cintre à Scaër et les voûtes d'ogives à Moëlan, Douarnenez et Plobannalec — où elles ont été l'objet d'une seconde campagne de construction dix ans après l'achèvement de l'église — il emploie sur les nervures de pierre des matériaux légers comme la brique creuse, ce qui ne nécessite ni arcs-boutant ni contreforts importants ; et même dans ce cas il considère que c'est « un travail difficile et dangereux » ainsi qu'il l'écrit lui-même à propos de Moëlan. Il faut dire que les fidèles préféreraient comme lui la couverture traditionnelle en bois malgré le danger accru d'incendie : ainsi à Lannilis, le ministère avait prévu de construire une voûte en brique, mais la fabrique s'y opposa et obtint finalement une couverture lambrissée.

Les arcs d'ogives en bois ou en pierre sont reçus par des culots ou des colonnettes ne descendant pas toujours jusqu'au sol. Les supports des grandes arcades sont parfois des piliers ronds ou carrés cantonnés de colonnettes (Lambézellec, Douarnenez, Hanvec, Lannilis, Moëlan, Ploudaniel, Plougastel-Daoulas et Scaër). Ailleurs piliers octogonaux ou circulaires reçoivent les grandes arcades de tracé brisé souvent sans l'intermédiaire de chapiteaux. Une seule fois Joseph Bigot s'est inspiré d'un monument extérieur à la région, Saint-Germain-des-Prés de Paris ; il y a trouvé l'idée du faux triforium qu'il a élevé à Douarnenez, avec quelque maladresse d'ailleurs. Suivant la mode bretonne, la plupart de ses églises ont un toit unique couvrant nef et bas-côtés, dont les fenêtres surmontées de pignons rompent parfois la monotonie.

Si la manière dont les églises sont couvertes ne semble pas avoir beaucoup intéressé Joseph Bigot, par contre il s'est toujours appliqué à préciser les formes des portes et des fenêtres. Il a volontiers réutilisé les pierres provenant des édifices antérieurs, comme à Hanvec, Saint-Houardon de Landerneau, Le Conquet, Plouvien et Scaër. Seules ont des fenêtres dans la nef les églises de Lambézellec, Châteaulin, Douarnenez, Hanvec, Lannilis, Saint-Houardon de Landerneau, Moëlan, Plobannalec, Saint-Thurien et Scaër. La disposition des rosaces sous la voûte haute (Douarnenez, Hanvec et Saint-Thurien) correspond à un goût pour le style du XIII^e siècle du genre de Notre-Dame de Paris et à une mode due à l'influence de Viollet-le-Duc. Les fenêtres des collatéraux sont parfois simples et tracées en arc en plein cintre (Scaër) ou brisé (Douarnenez) ; plus souvent elles comportent un meneau séparant deux lancettes en plein cintre, en arc brisé ou trilobé, surmontées de trilobes, quadrilobes, rosaces, soufflets ou mouchettes. Les baies du transept et du chœur ont des schémas voisins, mais sont plus importantes et possèdent un ou deux meneaux supplémentaires. On trouve même à Lambézellec une fenêtre avec meneau horizontal du type de Pont-l'Abbé.

Les portes ont peu d'intérêt : placées sous le clocher ou au fond des porches, elles ont un linteau droit porté par des corbeaux, comme à Douarnenez, ou des baies en plein cintre, en arc brisé ou en anse de panier cantonnées de pinacles comme à la fin du Moyen Age.

Les porches, qui sont en Bretagne des annexes fréquentes des églises, s'ouvrent en général dans la troisième travée de la nef au nord et au sud. Par exception Locunolé, Mellac et Plouguin n'en ont qu'un au sud et Pont-Aven un seul au nord ; par contre à Scaër il y en a un troisième à l'ouest ; certaines églises en sont dépourvues (41). Notons que les porches anciens de Hanvec et de Saint-Houardon ont été remontés dans les églises nouvelles. A Plougastel-Daoulas, Joseph Bigot dans un de ses premiers projets avait envisagé de conserver le porche et la sacristie du XVI^e siècle.

Les clochers ont une grande importance dans la vie des paroisses non seulement par leur rôle liturgique, mais aussi par la valeur sociale qu'on y attache : ils sont le symbole de la foi des fidèles et de la richesse des habitants et se doivent de surpasser ceux des paroisses voisines. Joseph Bigot conserve volontiers de beaux clochers anciens qu'il incorpore à ses propres constructions, tels ceux de Saint-Pierre-Quilbignon à Brest (qu'il exhausse) Saint-Houardon de Landerneau, Lannilis, Le Conquet (où est transporté et remonté celui de Lochrist), Locunolé, Plouguerneau, Ploumoguier, Ploudaniel (qu'il exhausse) et Saint-Jean-Trolimon. Vu leur coût, les clochers et surtout les flèches ne sont pas toujours édifiés en même temps que le reste de l'église ; tel est le cas de Hanvec (fig. 7), Moëlan, Plonéour-Lanvern, Scaër, où ils furent construits sur les plans de Joseph Bigot, Ouessant, dont le chanoine Abgrall donna le plan, et surtout Douarnenez, où la flèche ne date que de 1939. Joseph Bigot reste fidèle à l'architecture régionale : le

(41) Châteaulin, Le Conquet, Ouessant, Plouguerneau, Plouvien, Port-Launay, Saint-Jean-Trolimon, Saint-Thurien.



Fig. 7. — Hanvec. *Eglise* (1877) et *flèche* (1879).

clocher n'est jamais élevé à la croisée du transept ni latéralement, mais toujours à l'ouest, tantôt sur le mur pignon (42), tantôt hors œuvre (43). Plus encore que dans les dispositions intérieures, l'architecte réalise ici des pasti-

(42) Châteaulin, Mellac, Plobannalec, Plonéour-Lanvern, Plougastel-Daoulas, Pont-Aven, Port-Launay, Saint-Thurien.

(43) Brest-Lambézellec, Douarnenez, Hanvec, Moëlan, Ouessant, Ploudaniel, Plouguin, Plouvien, Scaër, Trégunc. Rappelons ici que la plupart de ces clochers ont été bâtis par Jean-Louis Le Naour, qui a simplement exécuté les plans et dessins de Joseph Bigot. Cf. L. OGÈS, *Le Naour, le bâtisseur de clochers* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XC, 1964, p. XXVIII et LXIV-LXVI.

ches réussis. En général il adopte une souche carrée surmontée d'une chambre des cloches avec baies portées sur des corbeaux ou tracées en plein cintre, soulignée par une ou deux balustrades de type flamboyant ou Renaissance. Au-dessus se dresse la flèche de pierre ajourée d'ouvertures plus ou moins importantes, et cantonnée dans les angles de pinacles ornés de choux frisés ou de clochetons, comme à Lambézellec, Hanvec, Moëlan et Scaër. Parfois la flèche est remplacée par un dôme surmonté d'un lanternon comme à Plonéour-Lanvern, Plouvien et Port-Launay. Le clocher est même pourvu de tourelles d'escaliers indépendantes à Châteaulin et Plougastel-Daoulas.

Les sacristies et salles de réunion de la fabrique sont nécessaires à la vie des paroisses au XIX^e siècle et il est rare qu'elles ne soient pas prévues en même temps que l'église. Elles sont souvent doubles et flanquent le chœur au nord et au sud ; elles forment parfois de petits édifices octogonaux presque indépendants logés près du chevet comme à Ploudaniel, Scaër et Trégunc, disposition traditionnelle en Bretagne depuis l'époque classique.

A côté des églises réellement édifiées par Joseph Bigot, il faut faire une place aux projets qu'il a conçus et qui n'ont pu être exécutés soit que le recteur ait fait appel à un autre architecte (44), soit que son projet ait été tellement modifié qu'il n'en accepte plus la paternité (45).

L'église que Joseph Bigot a le plus regretté de n'avoir pu construire est celle de Saint-Martin de Brest, dont la réalisation fut confiée à Boucher de Perthes — après un simulacre de concours, disait-il. Le projet mis au concours en 1867 prévoyait un vaste monument de près de mille mètres carrés et coûtant environ 500 000 francs, pour lequel notre architecte a étudié plusieurs variantes de chœur et dont il a soigneusement conservé les dessins, accompagnés de ce commentaire d'homme orgueilleux vexé : « *non recuso laborem* ».

Certains des plans qu'a laissés Joseph Bigot sont des projets-types exécutés pour se conformer à une circulaire ministérielle du 15 novembre 1853, tels ceux du 12 décembre 1853 pour 2800 habitants ou du 12 janvier 1854 pour 5000 habitants. Trente ans après, à la retraite, il reprend ses recherches et établit un dossier pour une église du XIII^e siècle destinée à une population de 1400 habitants (11 mars 1880), pour une petite église (21 octobre 1883), une église simple et une église rurale très simple (3 décembre 1883). Jusqu'à ses derniers jours il a dessiné des plans d'église sans qu'on sache s'ils étaient des vues théoriques ou s'ils s'appliquaient à des édifices particuliers pour lesquels le recteur aurait pu lui avoir demandé conseil (46).

(44) Boucher de Perthes à Saint-Martin de Brest, Le Guerranic à Pleuven et Plounéour-Trez, le chanoine Abgrall à Plougastel-Saint-Germain et Plomelin.

(45) Églises de Plouyé et Lennon, très modifiées par l'architecte Jules Boyer.

(46) Arch. de l'évêché, 8 L VIII, n° 48 à 53 et 8 L, notes Bigot.

Chapelles

Joseph Bigot a construit quelques chapelles de dévotion (47), peu nombreuses d'ailleurs et de dimensions modestes à l'exception de Sainte-Anne-la-Palud. Celle-ci, siège d'un pèlerinage très fréquenté, a été traitée comme une église paroissiale : nef à bas-côtés, transept et chœur développés, vaste sacristie accompagnée d'un bâtiment pour le clergé, le tout dans le style du *xv^e* siècle. Ailleurs les édifices sont petits, la nef n'a pas de bas-côtés, elle peut être accompagnée d'une chapelle latérale, d'un transept ou d'une sacristie, mais jamais d'un porche. Le clocher est un clocher-aiguille implanté sur la façade ; par exception à Saint-Alour de Tréguennec, c'est un simple clocher-mur à une baie en plein cintre. Toutes ces chapelles, même Sainte-Anne-la-Palud, sont couvertes d'un lambris.

A ce genre de construction on peut joindre les chapelles domestiques comme celles des châteaux du Lézardeau en Quimperlé (projet de 1846), de Kernuz en Pont-l'Abbé (projet de 1843) et de Keriololet en Concarneau (1881-1883). La première, de style Renaissance, se termine par un chevet polygonal ; la seconde de plan central ressemble à une tour très basse et s'orne d'une porte à fronton triangulaire. Quant à celle de Keriololet, ses dimensions et sa richesse décorative sont tout à fait exceptionnelles : fenêtres en fleurs de lis, longues inscriptions sur phylactères, galeries ajourées à la base du toit, enfeu, statues de saint Michel et d'anges disposées à l'extérieur pour couronner les murs, toute cette splendeur devait s'accorder avec l'imposant château reconstruit dans le style du *xvi^e* siècle.

Intermédiaire entre les chapelles domestiques et celles des communautés apparaît la chapelle Saint-Athanase à l'asile des aliénés de Quimper (1844). Comme les premières elle est isolée des bâtiments, mais elle est soumise à des contraintes hospitalières qu'acceptaient tous les architectes depuis le *xviii^e* siècle : le plan centré, la nef et les croisillons surmontés de tribunes permettent en effet de séparer les malades en diverses catégories suivant leur état et facilitent la surveillance.

Communautés

Joseph Bigot a construit plusieurs chapelles de communautés, tantôt avec l'ensemble des bâtiments, tantôt séparément (48). Elles diffèrent des chapelles de dévotion non par leurs dimensions mais par les conditions de leur implantation. Toujours situées en ville et liées à d'autres constructions, elles s'insèrent dans les bâtiments entre d'autres étages dévolus à divers services : ainsi celle du noviciat du Likès était ménagée entre les cuisines au

(47) Notre-Dame du Drennec en Clohars-Fouesnant (1874-1875), Notre-Dame de Lanriot en Moëlan (1864), Notre-Dame de Lorette en Plogonnec (1872-1873), Sainte-Anne-la-Palud en Plonévez-Porzay (1863-1866), Saint-Gilles en Riec (1864-1866), Saint-Alour en Tréguennec (1878), auxquelles on peut ajouter la chapelle de Saint-Symphorien d'Edern, dont il a fait le devis, mais dont il n'a pas assuré l'exécution (1858-1860), et le projet de chapelle de Bannalec.

(48) Ursulines de Carhaix (1870), Augustines de Pont-l'Abbé (1858-1860), noviciat du Likès (1886), la Retraite (1853) et Sacré-Cœur (1878-1879) à Quimper. La Retraite à Quimperlé (1870-1871). On peut ajouter la chapelle de l'orphelinat du Carnel à Lorient (1866-1889) et celle, projetée et non exécutée, du petit séminaire à Pont-Croix, à laquelle sera préféré le projet Abgrall.

rez-de-chaussée et le dortoir dans les combles et celle des Ursulines de Carhaix était surmontée d'un grenier. Ces chapelles ont toutes une nef unique, lambrissée ou, très rarement, voûtée (Likès et Sacré-Cœur de Quimper), mais évidemment ni transept ni porche. Le chœur forme une saillie semi-circulaire ou polygonale ; chez les Ursulines de Carhaix et les Augustines de Pont-l'Abbé, une aile en équerre se greffait sur la chapelle pour constituer le chœur des religieuses. Un clocheton en aiguille ou un lanternon de style Renaissance et une porte vers le monde extérieur peuvent agrémenter ces petits édifices.

En dehors des chapelles, Joseph Bigot a élevé tout ou partie des bâtiments de diverses communautés (49). Dans les grands ensembles, il reste fidèle au plan traditionnel distribuant les constructions autour d'une cour centrale ; seules font exception les maisons de la Retraite de Quimper et de Quimperlé et les pensionnats de Brasparts et de Châteauneuf-du-Faou. Aux Ursulines de Quimper il n'y a pas de galerie faisant le tour de la cour, mais les ouvertures du rez-de-chaussée simulent ce passage. Ailleurs on retrouve le cloître formé d'arcades en plein cintre tantôt ouvertes (petit et grand séminaires), tantôt fermées par des fenêtres comme à Carhaix, Pont-l'Abbé et au Sacré-Cœur. L'élévation comporte en général deux étages au-dessus du cloître, un seul à Pont-l'Abbé, sans compter le grenier mansardé souvent aménagé également (50). La communauté des religieuses se réserve parfois l'aile opposée à la porte d'entrée quand les autres bâtiments sont affectés à des classes (Carhaix, Sacré-Cœur) ou à des services hospitaliers (Pont-l'Abbé).

RESTAURATIONS

Joseph Bigot en tant qu'architecte diocésain avait à s'occuper de trois édifices, la cathédrale, l'évêché et le grand séminaire. De ce dernier il a été question au chapitre précédent, dans les constructions pour les communautés. La cathédrale et l'évêché ont fait l'objet de restaurations et d'agrandissement par ses soins de 1837 à 1892.

Les travaux qu'il a exécutés à Saint-Corentin sont bien connus, Joseph Bigot ayant lui-même écrit des articles sur les flèches et sur la cathédrale (51). Admirateur de cet édifice depuis sa jeunesse, il est naturellement

(49) Ensemble des bâtiments des Augustines de Pont-l'Abbé (1858-1860) et des Ursulines de Carhaix (1870), majeure partie de la Retraite rue du Frou à Quimper, disparue (1853) et du Sacré-Cœur à Quimper, actuellement lycée Brizeux (aile nord en 1853 remplacée par la chapelle, ailes ouest et sud de 1863 à 1865), construction de l'aile nord aux Ursulines rue Verdelet, actuellement la Retraite à Quimper (1854), d'une partie du noviciat du Likès à Quimper (1886-1888), d'une aile au petit séminaire de Pont-Croix (1864-1865), à la Retraite de Quimperlé (1865-1866) et deux ailes au grand séminaire de Quimper, actuellement lycée Chaptal (aile est 1857-1858 et aile sud 1860-1861), auxquels on peut adjoindre le pensionnat tenu par les sœurs de Saint-Joseph de Cluny à Châteauneuf-du-Faou (1871) et celui de Brasparts (1875) ainsi que le projet pour une aile de la Providence à Quimper (1865).

(50) Châteauneuf-du-Faou est le seul exemple du remplacement d'un mur de refend par des colonnes métalliques pour obtenir de plus vastes dortoirs dans les combles.

(51) Joseph BIGOT, *Les flèches de la cathédrale de Quimper*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. X, 1883, p. 262-267. Joseph BIGOT, *La cathédrale de Quimper*, *ibid.* t. XVII, 1890, p. 1-8.

attiré par le courant romantique et donne dès son installation un projet de grille de style troubadour pour la chapelle des fonts. Ses premiers efforts tendent à réparer les dégâts dans la maçonnerie et à rouvrir les fenêtres obstruées, au fur et à mesure de l'achat et de la destruction des échoppes qui encombrant l'église au nord et à l'ouest. En 1848, période où son activité de constructeur est ralentie par suite des événements politiques, il occupe ses loisirs forcés à imaginer l'achèvement des deux tours occidentales par deux flèches en s'inspirant des départs existants et de la silhouette d'une partie de clocheton dessinée sur le sol et en se référant en outre aux clochers de Pont-Croix et de Saint-Pol-de-Léon. Cette étude toute théorique servira à la réalisation des deux célèbres flèches de 1854 à 1856. Pour achever la restauration de la façade, la grande fenêtre occidentale est rouverte en 1856, la statue du roi Gradlon rétablie et l'horloge supprimée en 1858, le trumeau et le tympan du portail reconstitués en 1866. Les restaurations intérieures portent sur l'achèvement de la balustrade du triforium dans la nef et le transept d'après les amorces existantes (1860), la suppression de l'escalier intérieur menant à l'évêché, le « débadigeonnage » général (1862-1867), la transformation de la tribune d'orgue classique en arcade gothique (1866), la reconstitution du mobilier en supprimant les retables et les monuments funéraires classiques (1869), la rénovation des vitraux (1856-1874) [52] et des tombeaux des évêques (1873-1874) [ceux de Geoffroy Le Marhec, Bertrand de Rosmadec, Raoul Le Moel, en s'inspirant du tombeau de saint Jaoua à Plouvien pour les socles] et la continuation des sépultures des évêques les plus récents (Mgr de Plœuc et René Sergent par Lebrun en 1872, mis en place seulement en 1893) la peinture des chapelles latérales par Yan d'Argent (1870-1883), enfin la remise en état de la chapelle absidale en 1885.

La démolition des échoppes entraînait la disparition de la sacristie installée dans l'une d'elles. En 1855, Joseph Bigot prépare un projet de reconstruction dans le style gothique, mais le ministère des Cultes impose l'architecte Alphonse Durand, les travaux étant exécutés sous la surveillance de l'architecte quimpérois (1857-1859). Bigot agit de même sous la direction des Monuments historiques lors de l'installation du maître-autel dont le dessin est dû à Boeswillwald père en 1868, mais il donne le modèle d'autres autels et de confessionnaux.

Les travaux du palais épiscopal ne sont pas moins importants que ceux de la cathédrale et ils ont été rendus difficiles par les différences de style dans les bâtiments existants. Mgr Graveran n'envisage que des transformations légères : prolongement de l'escalier droit de 1621 en 1850, projet de galerie vitrée le long de l'aile occidentale du côté des jardins permettant l'accès direct à l'église. Son successeur Mgr Sergent se trouve à l'étroit et veut agrandir le palais pour y installer plus commodément le secrétariat. Dès 1856 il demande des plans à Joseph Bigot : le premier projet prévoit l'extension du palais entre la nouvelle route impériale et le rempart. En

(52) Des vitraux représentant le Christ, la Vierge et saint Jean sont réutilisés dans la verrière du chœur de l'église de Châteaulin, alors en construction, ce qui provoque la transformation du réseau de la fenêtre.

1862 le deuxième projet envisage le remplacement des bûchers à l'est, à l'intérieur des fortifications, par des bâtiments plus élevés en même temps que l'accès direct à l'aile occidentale de l'évêché par une galerie de cloître le long de la cathédrale. Ce projet, modifié en 1863 et 1864 sur des points de détail, sera exécuté de 1864 à 1866 : érection d'une galerie de cloître, dans le genre de celui de Pont-l'Abbé, le long de Saint-Corentin et percement de deux portes lui donnant accès, construction de l'aile sud-est renfermant l'escalier du secrétariat en légère saillie, des dépendances et salles diverses, l'appartement de l'évêque et sa chapelle privée installée dans les combles. Côté jardin, Joseph Bigot adopte des baies amorties en anse de panier et des fenêtres décorées de choux frisés, expressément imitées de celles de l'escalier du XVI^e siècle ; il ajoute des mansardes et transforme deux fenêtres de l'aile Rohan pour obtenir une certaine régularité des façades. Du côté de l'Odet, les cinq arcades anciennes et le petit escalier polygonal sont repris et harmonisés avec les trois arcades de la nouvelle aile (1869). Le jardin à l'extérieur des remparts est clos d'une grille en 1862, la porte ouvrant sur le jardin intérieur agrandie en 1874 et le jardin extérieur finalement loué à la ville en 1881.

Outre la cathédrale, Joseph Bigot a restauré plus de quarante églises du Finistère (53). Il agissait là non pas comme architecte diocésain, mais simplement à la demande des recteurs et curés.

Parfois ce ne sont que de simples travaux conservatoires : clocher de Locronan, lambris et couverture d'Elliant et de Beuzec-Cap-Sizun, couverture de la tour ruinée de Saint-Guérol en Penmarc'h par des tuiles creuses. Le rejointoiement et le chaînage du clocher de Notre-Dame de Roscudon à Pont-Croix, la consolidation et le chaînage du grand clocher de Pleyben ou la reprise de ceux de Saint-Michel de Quimperlé et de Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou sont des œuvres délicates et difficiles mais qui ne modifient pas l'essentiel de l'édifice.

Ouvrir de nouvelles fenêtres et déplacer la sacristie comme à La Forêt-Fouesnant constitue déjà une légère atteinte à l'intégrité de l'église, mais les

(53) Bénodet (projet 1871, travaux 1872-1875, voûtes 1889). Beuzec-Cap-Sizun (1856). Brieç, chapelle de Quilinen (1873). Bourg-Blanc (1862). Clohars-Carnoët (1842-1845). Collorec (1854-1856). Daoulas (projet 1874, travaux 1876-1878, reconstitution du cloître). Elliant (1881). Ergué-Gabéric (1837). Fouesnant, chapelle Sainte-Anne (1874). Huelgoat (1851-1852). Ile-Tudy (1874-1877). La Forêt-Fouesnant (1866-1868). Lampaul-Ploudalmézeau (1856). Landerneau, Saint-Thomas (1849). Landrévarzec (1843 et clocher 1883-1886). Langolen (1865). Lanrivaroë (1868). Locronan (projet 1843, travaux 1854). Loctudy (projet 1842, travaux 1845). Lopérec (1860). Loqueffret (1850). Meilars (1836-1843). Melgven, église (1851-1852) et chapelle de la Trinité (1856-1866). Penmarc'h, Saint-Guérol (1845). Pleyben, église (projet 1845, travaux 1847-1848) et chapelle de la Madeleine (1858). Plomodiern (1858-1862). Plonévez-du-Faou, chapelle Saint-Herbot (1849). Ploudiry (projet 1851, travaux 1853-1856). Plouvorn, chapelle de Lambader (1877-1881). Pont-Croix (projet 1845, travaux 1849-1850). Quimper, églises d'Ergué-Armel (1852-1856), de Kerfeunteun (1839), de Locmaria (1867-1870) et de Saint-Mathieu (projet 1843, travaux 1846-1847). Quimperlé, églises de Sainte-Croix (projet 1862, travaux 1864-1868) et Saint-Michel (1862). Riec (projet 1869, travaux 1872). Saint-Hernin (projet 1846, travaux 1851-1856). Saint-Méen (1861-1867). Saint-Renan (1869). Tréguennec (1863-1869). On peut ajouter à cette liste le clocher de l'église de Gestel (Morbihan) en 1880. Cf. note 43 pour la collaboration avec Le Naour.

travaux de Joseph Bigot sont souvent plus importants encore. Ce peut être un agrandissement d'une ou deux travées de la nef et des collatéraux comme à Bourg-Blanc, l'Île-Tudy et l'ancienne église Saint-Mathieu de Quimper ou bien le remplacement d'un bas-côté pour le mettre en harmonie avec le reste de l'église comme à Daoulas et à Loctudy ou même la reconstruction complète de la nef et des collatéraux comme à Bénodet, Landrévarzec, Plomodiern, Melgven et Ploudiry, reconstruction causée en général par le mauvais état des matériaux constaté lors d'autres travaux et, dans les deux derniers cas, par la démolition du clocher. La reprise de la nef et des collatéraux est complétée en outre à Bénodet par le remplacement du lambris par une voûte gothique de briques sur nervures de pierre une quinzaine d'années plus tard.

L'agrandissement de l'église par le chœur et le transept est plus rare (Clohars-Carnoët). Il accompagne la reconstruction presque complète de l'église de Bénodet, où seuls le transept et une partie du mur nord et de la façade sont anciens, et à Landrévarzec, où n'a été conservée que la partie basse de la façade. Aux églises d'Ergué-Armel et de Kerfeunteun le doublement du transept et l'adjonction d'un nouveau chœur s'effectuent avec la plus grande discrétion, l'imitation des éléments existants étant conjuguée avec la réutilisation du réseau des fenêtres primitives.

Locmaria de Quimper, Daoulas et Saint-Renan offrent tous trois des chœurs romans. Le premier montre la reconstitution d'une abside et d'une absidiole, semi-circulaires et voûtées, d'après les fondations retrouvées par des fouilles. Le deuxième est le complément théorique d'une église romane dont Joseph Bigot a déjà refait le collatéral sud et pour laquelle il a envisagé d'autres formes de chevet avant d'établir un projet reprenant les dispositions de celui de Locmaria, c'est-à-dire une abside entre deux absidioles semi-circulaires et voûtées ; la part de l'interprétation de l'architecte est donc déjà grande. Quant au troisième, à Saint-Renan, il s'agit d'un chœur à déambulatoire et chapelles rayonnantes, proche en plan de ceux de Loctudy et Douarnenez, remplaçant une simple abside voûtée en cul-de-four à caissons. Joseph Bigot a jugé qu'un chœur roman s'harmoniserait mieux qu'un chevet gothique avec le style classique du reste de l'église et c'est donc une construction complètement neuve sans rapport avec ce qui existait auparavant ; ce chœur roman d'un type inhabituel en Finistère a été admiré et le curé de Lannilis a voulu que sa nouvelle église en reprenne les dispositions.

L'intervention la plus fréquente concerne les clochers, symboles de la communauté paroissiale. « *La paroisse qui ne possède qu'un tronc de clocher est en quelque sorte humiliée dans son isolement, car l'aiguille d'un clocher dont chacun est fier dans nos campagnes fait l'ornement du pays en lui donnant une physionomie particulière* », écrit en effet Joseph Bigot en 1858 à propos de celui de Plomodiern (54). Notre architecte en a élevé ou complété plus de vingt. Parfois il s'agit de reconstruire avec les mêmes pierres un clocher qui menace ruine comme à Saint-Thomas de Landerneau, ou

(54) Rapport du 7 mai 1858, Arch. dép. du Finistère, 1 V 451.

qui a été déposé depuis longtemps pour la même raison, ainsi à la chapelle de Lambader en Plouvorn. Parfois il faut réparer les dégâts causés par la foudre qui a abattu l'extrémité de la flèche (Loqueffret, Lampaul-Ploudalmézeau, Meilars, chapelles de la Trinité en Melgven et de Sainte-Anne en Fouesnant). Ici l'architecte construit uniquement la flèche (Ergué-Gabéric), là il ajoute un étage (Langolen) ; ailleurs c'est le clocher entier qui est reconstruit comme à Lanrivoaré, Plomodiern et Saint-Mathieu de Quimper. A Daoulas, le déplacement du porche des apôtres amène sa transformation en clocher indépendant. La reconstruction du clocher entraîne la reprise complète de la façade à Bénodet, Bourg-Blanc, Melgven, Ploudiry, Riec, Saint-Méen. Les clochers de Joseph Bigot appartiennent tous au type gothique local à l'exception de ceux de Melgven, Ploudiry et Saint-Hernin qui imitent les formes du XVIII^e siècle. Le premier clocher exécuté, celui d'Ergué-Gabéric en 1837, témoigne d'une certaine méconnaissance des formes et de maladresses, mais la plupart d'entre eux sont d'un style très sûr et sont si proches des modèles authentiques que celui de Bourg-Blanc, qui date de 1862, a été classé monument historique le 7 mars 1916. Celui de la chapelle de Lambader, classée en 1840, a été déposé dès 1841 et, après disparition d'une partie des pierres, reconstruit seulement de 1877 à 1881 par Rivoalen jusqu'à dix mètres de haut, puis par Joseph Bigot jusqu'à son sommet (fig. 8) ; cependant ni la chapelle, ni le clocher n'ont été déclassés. Joseph Bigot avait en effet étudié les clochers du Finistère (55) et cette connaissance profonde ne restait pas simple plaisir d'artiste ou d'érudit, mais était appliquée aux réalisations les plus importantes. L'étude détaillée du clocher de Notre-Dame de Roscudon en 1842 a précédé l'érection de la tour de Saint-Mathieu de Quimper en 1846 — tour déplacée et flèche allongée lors de la réfection de l'église par Gustave Bigot — et les premiers projets pour les flèches de Saint-Corentin en 1848 ; elle a inspiré également le clocher de Lambézellec en 1863.

Une place spéciale doit être réservée à la restauration de Sainte-Croix de Quimperlé. Les malheurs de cette église romane sont bien connus et Joseph Bigot s'est chargé lui-même de nous instruire du rôle qu'il a joué dans sa reconstruction (56). On sait qu'à la suite de maladresses de l'entrepreneur chargé par les Monuments historiques de la consolidation du clocher, celui-ci s'est écroulé entraînant dans sa chute la plus grande partie de l'édifice. Appelé par télégramme sur les lieux le 21 mars 1862, Joseph Bigot, en tant qu'architecte départemental, assure d'abord la sécurité publique sur ordre du préfet et fait sauter à la dynamite un pilier non écroulé, amenant par contre coup, peu après, la chute complète du croisillon nord. Le retable en pierre tendre, protégé par des fascines grâce à l'intervention de l'abbé Paul Peyron, son neveu, qui lui en représente

(55) Joseph BIGOT, *Mémoires sur les clochers du Finistère* dans *Bulletin de l'Association bretonne*, t. X, 1858, p. 346-362, réédité dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. 355-376.

(56) Joseph BIGOT, *L'église Sainte-Croix de Quimperlé, sa chute, sa reconstruction*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XX, 1893, p. 45-54.

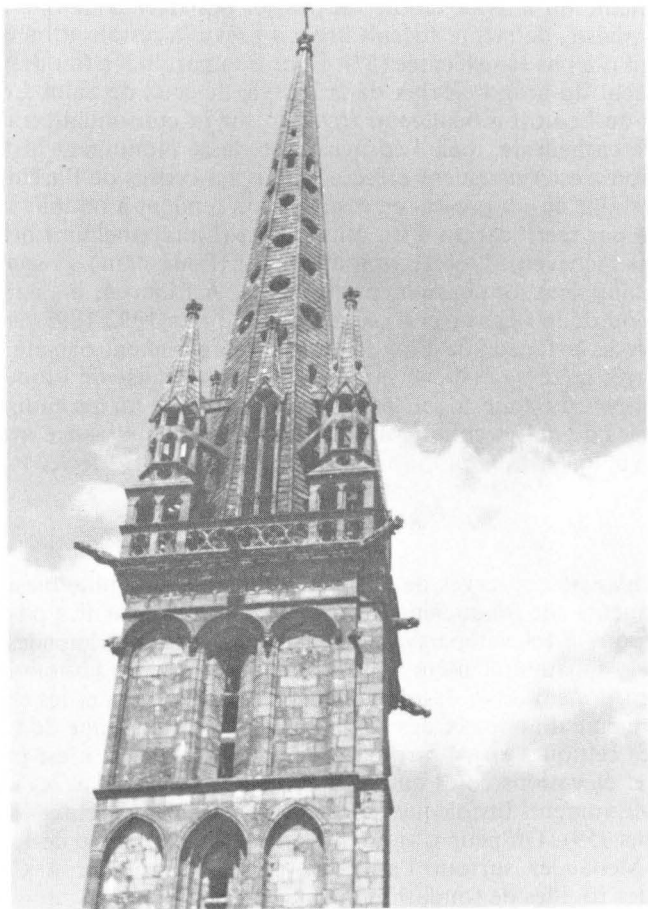


Fig. 8. — Plouvorn. *Chapelle de Lambader*, 1877-1881.

l'intérêt, échappe par miracle à la destruction. Dans un second temps, Joseph Bigot est chargé par les Monuments historiques de la reconstruction de l'édifice : il y applique le principe de l'unité du style cher à ce service en reconstruisant le croisillon nord, qui était gothique, dans le même style roman que celui du sud ; la coupole centrale, son déambulatoire et ses deux croisillons ont été faits à neuf en utilisant le plus possible de matériaux de l'église détruite. L'abside orientale et la crypte qui avaient échappé au désastre ont été ensuite restaurées, avec un peu trop d'ardeur et de savoir-faire peut-être, l'abside ayant été entièrement démontée et remontée si bien qu'on ne distingue plus les chapiteaux authentiques des autres. Mais la construction d'un clocher isolé, pour lequel Joseph Bigot donne des plans en 1888, ne lui est pas confiée et sera effectuée en 1903 par le chanoine Abgrall.

De même qu'il avait étudié les projets des flèches de Saint-Corentin pour son plaisir, de même Joseph Bigot a prévu la restauration de diverses églises, qui n'a pas été exécutée (57). Pour Penmarc'h il a fait des dessins de l'achèvement du grand clocher dans le style de ceux de Saint-Corentin. A Saint-Pol-de-Léon il a beaucoup travaillé sur la consolidation du clocher nord de la cathédrale, mais l'édifice étant classé monument historique, la restauration s'est finalement effectuée sous les ordres de l'architecte Corroyer. Certains de ses projets de restauration tendent à rétablir la symétrie de l'église par rectification d'un mur latéral (Landremel en Lothey, Porspoder, Quéménéven). La réfection du chœur (Fouesnant) ou son agrandissement (Bannalec) sont également envisagés. A Ploeven, il s'agit dès 1860 de l'érection de la flèche qui ne sera réalisée qu'en 1892-1893 par Abgrall. La reprise de la façade de Pluguffan n'a heureusement pas été effectuée, avec son très médiocre clocher-arcade. Quant à l'église de Plomeur, due à son grand-père Etienne Bigot, il a imaginé pour elle un agrandissement de deux travées de nef et collatéraux et une façade Renaissance avec clocher dans le style local, sans rapport avec l'œuvre du XVIII^e siècle.

ARCHÉOLOGIE

Les dossiers conservés de Joseph Bigot sont une mine inestimable de renseignements sur les anciens édifices du Finistère, car il a passé plus de cinquante ans à relever particulièrement les églises et chapelles du pays. Cependant, son intérêt n'était pas limité à ce type de monuments et ses albums renferment aussi des documents sur les manoirs et les châteaux. Il lui arrive même d'apporter des compléments à la statistique de Le Men sur les édifices celtiques et gallo-romains (58). Si son article n'est pas illustré, les plans et élévations cotés qui lui ont servi sont conservés les uns au service des Monuments historiques à Paris, les autres aux archives de l'évêché de Quimper (59). On peut y ajouter les ruines du domaine de Kerfeunteunio en Mellac et surtout l'aqueduc romain découvert à Carhaix au moment des fouilles de fondation du couvent des Ursulines, dont il exécute un croquis ; malgré la prédilection qu'il avait pour le Moyen Age, il n'a pas négligé de recueillir divers fragments d'amphores gallo-romaines et d'en faire don au Musée archéologique (60).

(57) Bannalec (1868). Fouesnant (1884). Lothey, église de Landremel, Penmarc'h, Saint-Nonna (1866). Plabennec, Ploeven (1860). Plomeur (1847-1848). Plounévezel. Pluguffan (1842). Porspoder (1859). Quéménéven. Quimperlé, chapelles de Saint-David et Saint-Colomban (1862). Saint-Pol-de-Léon, cathédrale (1880-1881). Joseph Bigot a également fait un projet de restauration de l'église ronde de Lanleff dans les Côtes-du-Nord en 1875.

(58) Joseph BIGOT, *Notice de statistique monumentale. Monuments romains. Monuments celtiques*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XI, 1884, p. 150-153. Le Men, *Statistique monumentale du Finistère, époque romaine, ibid.*, t. II, 1874-1875, p. 122-147 ; *époque celtique, ibid.*, t. IV, 1876-1877, p. 85-136.

(59) Aux archives des Monuments historiques, relevés datant de 1840 pour les monuments mégalithiques de Lestrivin, Kergavané et Lestrouarn en Poullan. Aux archives de l'évêché, dolmens et menhirs de Penmarc'h, Plonéour-Lanvern, Saint-Nic et Trégunc.

(60) *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. II, 1874-1875, p. 16.

Ses dossiers sont surtout intéressants pour les édifices religieux et les manoirs de Cornouaille. Joseph Bigot parcourait la région le crayon et le mètre à la main, surveillant ses chantiers et visitant les monuments voisins. Parfois il allait voir systématiquement les églises mal connues de lui, parfois il était appelé par les autorités religieuses, car il avait vite fait figure d'expert. Il notait toujours soigneusement les dates qu'il lisait sur l'édifice et ses lectures diffèrent souvent de celles de Couffon qu'elles rectifient ou complètent (61).

De cette activité subsistent de nombreux témoignages. Tout d'abord Joseph Bigot a rarement détruit une église avant de la reconstruire sans en relever au moins le plan, accompagné parfois de l'élévation de la façade et du clocher, d'une coupe ou de détails de sculpture (62). Ses projets de reconstruction et de restauration utilisent souvent les éléments primitifs et distinguent soigneusement les parties anciennes, tracées en noir, et les modifications proposées, dessinées en rose. Aussi les plans et élévations exécutés pour les restaurations reflètent-ils un état des lieux antérieur aux travaux (63).

Avec le même souci de conserver le souvenir de ce qui peut disparaître complètement, il relève les élévations et plans d'ossuaires, de chapelles et de manoirs en ruines ou qui vont être détruits (64), tels l'ossuaire de la cathédrale que la Société archéologique du Finistère ne peut ou ne veut racheter pour le transporter dans un cimetière, ou le château de Rustéphan, que le fermier abat presque entièrement malgré les démarches de la même société. Déjà, lors de la construction des halles de Quimper, il avait dessiné les ruines de l'église et du cloître de Saint-François au moment même de leur démolition.

Certaines églises ont disparu du vivant de Joseph Bigot par suite de leur reconstruction par d'autres architectes que lui ; en l'absence de relevés

(61) R. COUFFON et A. LE BARS, *op. cit.*, *passim*.

(62) Brest, Lambézellec (1855 et devis du 3 juillet 1860) et Saint-Pierre-Quilbignon (1854). Clohars-Fouesnant, chapelle du Drenec (1873). Edern, chapelle Saint-Symphorien (1858). Hanvec (1867). Landerneau, Saint-Houardon (1849). Le Conquet, église de Lochrist (1854) et chapelle Saint-Christophe (1854). Locunolé (1863). Mellac (1857). Moëlan (1865). Plobannalec (1870). Ploudaniel (1853). Plougastel-Daoulas (1860). Plouguin (1846 et 1864). Pont-Aven (1853). Saint-Jean-Trolimon (1862). Scaër (1835, 1843 et 1872). Trégunc (1857). Les églises de Brest et celle de Plougastel-Daoulas ont été partiellement détruites lors des bombardements de 1944-1945 et les dessins de Joseph Bigot sont donc devenus maintenant les témoignages d'un état doublement disparu.

(63) Bénodet. Bourg-Blanc. Daoulas. Ile-Tudy. La Forêt-Fouesnant. Landrévarzec, église et chapelle de Quilinen. Langolen. Lanrivaro. Loctudy. Melgven, chapelle de la Trinité. Quimper, cathédrale, églises de Kerfeunteun, Locmaria et Saint-Mathieu. Quimperlé, église Sainte-Croix. Riec. Saint-Hernin. Saint-Méen. Saint-Renan.

(64) Concarneau, chapelle de Saint-Jacques en Beuzec-Conq (1881). Elliant, château de Tréanna (1847 et 1880) et chapelle Saint-Maudet (1858). Guengat, manoir de Saint-Alouarn (1881). La Forêt-Fouesnant, ossuaire (1866). Lannédern, chapelle de Coat-an-Roch (1848). Morlaix, chapelle des Carmes. Pont-Aven-Nizon, château de Rustéphan (1887). Quimper, église et cloître de Saint-François (1845), ossuaire (1847), chapelle de Notre-Dame de Quellen en Ergué-Armel. Quimperlé, couvent des Dominicains (1884). Scaër, croix de cimetière.

faits par ces derniers, c'est dans ses dossiers que l'on peut parfois trouver le souvenir des édifices détruits : le chanoine Abgrall en particulier a continué la rénovation des édifices religieux du diocèse et a bâti plusieurs églises pour lesquelles Joseph Bigot nous donne un état antérieur à la reconstruction. Enfin, la vestuté, des incidents divers ou des guerres ont amené le remplacement des édifices qu'a connus Joseph Bigot (65). Certains éléments en ont été parfois sauvés parce qu'il les avait le premier mis en valeur, ainsi le manoir de la Forêt de Quimper, détruit par le chemin de fer, dont les fragments ont été déposés au Musée breton.

D'autres édifices dessinés par Joseph Bigot existent encore à peu près dans l'état où il les a vus (66). On peut ainsi connaître les adjonctions faites

-
- (65) Beuzec-Cap-Sizun (incendie en 1936). Brest, église Saint-Louis et chapelle Notre-Dame-de-Bon-Secours (détruites en 1944-1945). Collorec (1894-1897). Concarneau, église de Beuzec-Conq (Gustave Bigot, 1890). Coray (1895). Edern, église (Abgrall, 1889) et chapelle de Saint-Guénolé (Boyer, 1880). Kernével (1933-1955). Landivisiau (1863). Landudec (Abgrall, 1904). Lanmeur (1904). Lennon (Boyer, 1861). Loperhet (1896). Lopérec (Gustave Bigot, 1892). Lothey, église de Landremel (Gassis, 1890-1895). Pleuven (Le Guerranic, 1876). Plomelin (Abgrall, 1891). Plounéour-Trez (Le Guerranic, 1890). Plouvorn (Puyo, 1865). Plouyé (Boyer, 1863). Quimper, église Saint-Mathieu (Gustave Bigot, 1895), collège des Jésuites devenu le lycée. Rosnoën. Saint-Ségal. La date donnée entre parenthèses est celle de la reconstruction d'après Couffon, *op. cit.*
- (66) Bannalec (1868). Bénodet, chapelle du Perguet. Berrien, clocher. Brasparts, clocher. Brieç, clocher de l'église (1849), calvaire et fontaine Saint-Vennec (1850 et 1885). Carhaix, clocher (1874). Cast, clocher (1846). Châteaulin, chapelle Notre-Dame, tribunal et prison (1835). Clohars-Fouesnant, château de Cheffontaine (1884). Combrit, château du Cosquer (1888). Daoulas, ossuaire (1879) et chapelle Sainte-Anne. Dirinon, clocher (1880). Douarnenez, église de Ploaré (1848), clocher de la chapelle Saint-Michel. Edern, clocher (1842). Ergué-Gabéric, ossuaire, chapelle de Kerdévet (1870), château de Lesergué (1884). Esquibien, clocher (1850). Fouesnant, église (1884), oratoire près de la chapelle Sainte-Anne (1848), château de Lespont (1884). Gouesnach, oratoire près de la chapelle Saint-Cadou (1866). Gouesnou, clocher (1856). Gouézec. Goulven, clocher (1853). Guimiliau. Irvillac, clocher (1857). La Forêt-Fouesnant, église (1866 et 1884) et calvaire (1849). La Martyre. Lampaul-Guimiliau. Landerneau, ossuaire (1881). Landévennec, ruines de l'abbaye (1874 et 1883). Landrévarzec, chapelle et calvaire de Quilinen (1878). Lanhouarneau. Lanmeur, crypte de l'église et chapelle de Kernitron (1887). La Roche-Maurice, église (1851), ossuaire (1875), chapelle de Pont-Christ. Laz (1849 et 1856). Le Faou, clocher (1847). Le Folgoët, clocher (1849). Le Juch (1855). Lesneven, clocher (1859). Locunolé, chapelle Notre-Dame du Folgoët (1863). Meilars, église Saint-Mélor (1849) et clocher de Notre-Dame de Confort (1849). Morlaix, Saint-Martin-des-Champs. Pencran. Penmarc'h, église de Kéritry (1856 et 1880). Pleyben, église (1846 et 1850), ossuaire (1848). Plogastel-Saint-Germain, chapelle Saint-Germain (1841). Plogonnec, clocher de l'église (1850) et chapelle de Saint-Théau. Plomeur, église (1847) et chapelle de Tréminou. Plomodiern, chapelle de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom (1851). Plonéis, château de Prat-ar-Ras. Plonéour-Lanvern, chapelle de Lanvern. Plougouvelin, chapelle Notre-Dame-de-Grâces (1856), ancienne abbaye Saint-Mathieu (1867). Plounéour-Ménez, clocher de l'église (1855), cloître du Relec. Plounéventer, clocher. Plounévez-Lochrist, clocher (1881). Plouvien, chapelle Saint-Jaoua. Plouyé, clocher (1856). Plouzané (1862). Plovan, chapelle de Languidou. Plozévet, clocher (1850). Pont-Aven, clocher de l'église de Nizon (1873). Pont-Croix (1849). Pont-l'Abbé, église des Carmes. Porspoder (1859). Pouldreuzic, clocher (1849). Poullan, chapelle de Kerinec, calvaire et chaire (1876). Primelin, chapelle Saint-Tugen. Quéménéven, église et chapelle de Kergoat. Quimper, couvent de la Retraite place de La Tour d'Auvergne, devenu gendarmerie (1835), hôpital Sainte-Catherine, devenu préfecture (1835), prison Saint-Antoine (1835), chapelles du collège des Jésuites (1885) et de l'hôpital (1885), de Ty Mamm Doué en Kerfeunteun (1849, 1859 et 1883) et Saint-Conogan en Penhars (1884), église de Kerfeunteun (1859), manoirs de Coat-Bily en Kerfeunteun (1879) et de Kergoadalès en Ergué-Armel, monument du Mont-Frugy, palais de justice (1835). Quimperlé, abbaye de Sainte-Croix (1835). Roscoff, clocher de l'église et ossuaire (1882). Rosporden (1848 et 1865). Rumengol. Saint-Goazec, chapelle de Trévarez (1850). Saint-Jean-Trolimon, chapelle de Tro-noën (1885). Saint-Pol-de-Léon, cathédrale (1880) et église du Kreisker (1850). Saint-Thégonnec

depuis un siècle ou vérifier la fidélité des travaux d'entretien et de restauration. Mais dans ce dernier cas peut-être faudra-t-il être prudent quand on jugera l'action de ses successeurs. S'il relevait en effet très soigneusement, au centimètre près, les dimensions sur les lieux, il lui est arrivé parfois, semble-t-il, de reproduire pour plusieurs travées ce qu'il avait mesuré sur une seule et les plans modernes ne correspondent pas toujours aux siens dans le détail (67).

Un autre aspect de la curiosité de Joseph Bigot pour l'histoire du Finistère est la recherche et la conservation de plans anciens. Pour les villes de Quimper et Pont-l'Abbé, on trouve dans ses papiers des copies exécutées par lui de plans du XVIII^e siècle ou même antérieurs. Certains plans d'édifices sont des originaux qu'il s'est procuré près de Goury qui fut son professeur (abbatiale de Sainte-Croix de Quimperlé, 1815 ; pont de Châteaulin, 1819) ou qu'il a conservés après les avoir utilisés (couvent de la Retraite à Quimper, début du XVIII^e siècle ; châteaux de Lesergué en Ergué-Gabéric, XVIII^e siècle, et de Brest par Jugelet, 1849 ; églises d'Ouessant par Auguste Pontignen, 1821, et d'Elliant par Kernel, 1822). D'autres sont des copies de sa main : châteaux de Lanniron en Quimper, XVIII^e siècle, et de Pont-l'Abbé, XVIII^e siècle ; couvent des Ursulines de Landerneau par Pierre Leroux, 1793. Mais on peut s'étonner de trouver également dans ses papiers l'original d'un plan de casemates de Sedan (Ardenne) datant de 1713.

Joseph Bigot ne s'est pas contenté de relever les monuments anciens, il a joué un grand rôle à Quimper dans le retour au goût du Moyen Âge. Appréciant l'art gothique et fort peu le néo-classicisme, il fait partie très tôt de l'Association bretonne et seconde Aymar de Blois dans la création de la Société archéologique du Finistère, qui est à l'origine une section départementale de cette association. Créée en 1842 à l'instigation d'Arcisse de Caumont, l'Association tient des congrès dans les différentes villes de Bretagne, ainsi à Quimper en 1847 et 1858. Joseph Bigot a joué un rôle certain dans la session de 1858 : il en est l'un des vice-présidents, il organise avec A. de Blois, Carné et La Villemarqué l'excursion à Douarnenez et Locronan et surtout il y lit son premier mémoire d'archéologie sur les clochers du Finistère (68).

(1849). Saint-Yvi, clocher (1847), calvaire et ossuaire (1848 et 1874). Sizun, clocher (1851) et porte triomphale (1877). Spézet, église (1849) et Notre-Dame du Crann. Tourc'h, clocher. Trégourez, clocher (1850).

On peut y ajouter les relevés concernant dans les Côtes-du-Nord Ploubezre, château de Kergrist, Lanleff (1875), Perros-Guirec, église et chapelle Notre-Dame-de-la-Clarté (1887), Plestin, ossuaire détruit, Tréguier, cathédrale ; dans le Morbihan le château de Kerrussan en Guidel et l'église de Keren-trech à Lorient. La date entre parenthèse est celle du relevé fait par Joseph Bigot.

(67) Comparer ses propres plans et ceux de Peron et Weisbein en 1956 pour Saint-Houardon de Landerneau.

(68) Joseph BIGOT, *Mémoire sur les clochers du Finistère* dans *Bulletin de l'Association bretonne, classe d'archéologie*, t. VI, 1858, p. 346-362.

La Société archéologique du Finistère tient sa première séance le 27 mai 1845 et Joseph Bigot en est le trésorier de 1845 à 1849, date de la disparition provisoire de la société. Il note ainsi régulièrement les noms des adhérents, les cotisations payées à l'Association bretonne et les dépenses extraordinaires comme celles du rétablissement de la statue du roi Gradlon entre les tours de la cathédrale. Plus tard, il enregistre le paiement d'un lit clos pour le musée qui continue d'exister (coût 60 F en 1867). Avec Aymar de Blois et l'ancien bureau, il provoque la renaissance de la Société archéologique du Finistère, indépendante cette fois de l'Association bretonne, qui se réunit à nouveau le 15 avril 1873. Mais Le Men ayant été élu secrétaire, Joseph Bigot n'assiste qu'irrégulièrement aux séances en raison de ses mauvais rapports avec lui : le 17 mai 1873 il est présent pour rendre hommage à A. de Caumont, le 19 janvier 1875 pour pourvoir au remplacement du président A. de Blois, décédé subitement, par Carné, puis le 10 juillet 1876 pour élire le successeur de ce dernier, le poète Hersart de La Villemarqué. A partir de 1882, Joseph Bigot participe activement à la vie de la société et fournit des notes ou des mémoires qui sont lus aux séances de 1883, 1884 et 1887 ; en 1885 et 1886, il est peu assidu en raison de la maladie de sa femme et de son propre état de santé. De même il assiste peu aux séances de 1888 et 1889, mais il revient régulièrement de 1890 à 1893 jusqu'à l'automne précédent sa mort.

En dehors de ses travaux historiques et archéologiques (69), Joseph Bigot s'associe à l'action de défense des monuments, visitant Rustéphan pour tenter d'en empêcher la démolition, intervenant près des Monuments historiques pour faire classer la porte triomphale de Sizun, relevant les dimensions de la cheminée du présidial de Quimper, le plan des ruines des Dominicains de Quimperlé ou les restes romains de Kerfeunteuniou en Mel-lac pour faciliter les discussions en séance (70).

Le Musée archéologique, créé par la Société archéologique du Finistère en 1848 et devenu départemental en 1862, avait été installé en différents endroits de la ville avant d'occuper le rez-de-chaussée du musée des Beaux-Arts, que Joseph Bigot a construit de 1868 à 1872. Non content de

(69) Joseph BIGOT, *Notice architectonique sur l'ancienne église des Cordeliers de Quimper dite de Saint-François* dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. X, 1883, p. 199-205. *Construction des flèches de la cathédrale de Quimper*, *ibid.*, t. X, 1883, p. 262-267. *Note sur les ruines de Landévennec*, *ibid.*, t. X, 1883, p. 295-297. *Note rectificative sur le tombeau du roi Gradlon*, *ibid.*, t. X, 1883, p. 326. *Notice de statistique monumentale, monuments romains, monuments celtiques*, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 150-153. *Les cloîtres du Finistère*, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 237-255. *Les cathédrales de France*, *ibid.*, t. XIV, 1887, p. 355-340. *La cathédrale de Quimper, notes historiques*, *ibid.*, t. XVII, 1890, p. 1-8. *Fenêtres des églises dans le Finistère depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVI^e siècle*, *ibid.*, t. XIX, 1892, p. 147-155. *Notice inédite sur le cloître des Augustines de Carhaix*, *ibid.*, t. XIX, 1892, p. 198-200. *Eglise Sainte-Croix de Quimperlé, sa chute, sa reconstruction*, *ibid.*, t. XX, 1893, p. 45-54. *Mémoire sur les clochers du Finistère*, *ibid.*, t. XXI, 1894, p. 355-371, déjà publié dans le *Bulletin de l'Association bretonne*, cf. note précédente.

(70) Rustéphan, cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XIV, 1887, p. 28. Sizun, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 42. Quimper, *ibid.*, t. XIII, 1886, p. 62 et t. XIV, 1887, p. 11, note. Quimperlé, *ibid.*, t. XI, 1884, p. 116 et 278. Mellac, *ibid.*, t. XIV, 1887, p. 76.

déposer les trouvailles faites par lui à Carhaix en 1874, il lui donne quelques jours avant sa mort sa collection de pierres sculptées et de plâtres, à vrai dire peu de chose, essentiellement une bouche d'aération en granit, deux petits chapiteaux et le fragment d'un troisième, tous ces objets provenant du couvent des Cordeliers de Quimper, le moulage d'un chapiteau de la crypte de Quimperlé et des reproductions de la frise du Parthénon (71).

Tout au long de sa carrière, Joseph Bigot a travaillé dans le même esprit que les architectes des Monuments historiques, sans être le moins du monde rattaché à la Commission de ce nom qui date de 1830. Ses relevés d'édifices départementaux accompagnés de notices historiques en 1835 annoncent son action pour la création de la Société archéologique ; à cette occasion il a sans doute rencontré plusieurs fois Arcisse de Caumont venu voir à Quimper Aymar de Blois. Par l'étude passionnée des monuments locaux, il acquiert une connaissance profonde de l'art du Moyen Age et de la Renaissance. Dès 1848-1849, sa compétence est reconnue, au moins à Quimper ; en effet, lors de la réorganisation du Service des cultes, visant en particulier à confier l'entretien des cathédrales à des architectes au courant de l'art du Moyen Age, il est proposé par le préfet comme architecte diocésain et confirmé dans les fonctions qu'il occupait depuis déjà six ans.

Les cathédrales échappent à la compétence des Monuments historiques pendant presque tout le XIX^e siècle et ne sont inscrites que pour ordre sur les listes de classement de 1862 et 1875 ; aussi Joseph Bigot est-il libre d'agir à sa guise à Saint-Corentin. Mais ces travaux s'inspirent de la doctrine de Viollet-le-Duc, c'est-à-dire rétablir l'état primitif, en complétant ce qui a disparu ou en ajoutant ce qui manque, telles les flèches de la cathédrale que certains Anglais attribuent même au célèbre architecte parisien (72). Il provoque par ses relevés ou ses interventions le classement de diverses églises et chapelles comme Locronan, Locmaria à Quimper, l'ensemble de Sizun, l'église et le cloître de Daoulas, les ruines de Landévennec. Il se dresse contre les destructions inutiles et sauve en particulier Sainte-Marie-du-Ménez-Hom (73).

Joseph Bigot est en rapports suivis avec différents architectes des Monuments historiques. Ainsi accompagne-t-il dès 1849 Lassus, souvent chargé des départements bretons par la Commission, dans la visite de l'église Sainte-Croix de Quimperlé ; il restaure sous sa direction les clochers de Pont-Croix et de Pleyben. Il travaille aussi avec Emile Boeswillwald à Sainte-Croix de Quimperlé après sa chute et à Locmaria de Quimper, où il exécute les travaux du croisillon sud du transept avant d'en avertir les Monuments historiques... pour obtenir une nouvelle subvention de la

(71) *Ibid.*, t. XXI, 1894, p. XLVIII, séance du 30 août. Joseph Bigot est mort le 4 septembre 1894.

(72) TRÉVÉDY, *Une réparation d'honneur, ibid.*, t. XIV, 1887, p. 89-92. Ces flèches avaient acquis tout de suite une grande célébrité et ont inspiré celles de la cathédrale de Saint-Malo (1859-1860). Frangeul, leur architecte, était le frère d'un ami de Joseph Bigot. Cf. Arch. de l'évêché, 8 L, Quimper, cathédrale.

(73) H. DE LA VILLEMARQUÉ, *Joseph Bigot*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XXI, 1894, p. LVI-LVIII.

Commission (74). Il connaît également Alphonse Durand qui a donné les plans de la sacristie de la cathédrale et surtout Labrousse qui était en même temps inspecteur général des édifices diocésains et qui était venu à Quimper en 1852 pour la construction des flèches. Il lui demande même d'intervenir en faveur de son fils Gustave pour le concours d'entrée à l'Ecole des beaux-arts de Paris en 1863 (75).

*
* *

Cette étude ne peut se terminer sans examiner rapidement les rapports de Joseph Bigot et de son fils Gustave. A partir du moment où ce dernier est revenu à Brest, ses études finies, il a travaillé avec son père. Comme il était très doué pour le dessin, ainsi qu'en témoignent les nombreux carnets que conservent encore ses descendants, il était souvent chargé de la réalisation des plans, coupes et profils divers ; il secondait en outre son père dans la surveillance des chantiers de l'arrondissement de Brest tant qu'il résida dans cette ville. Mais pour toutes les églises qui ont été bâties conjointement par les deux architectes (76), il ne semble pas avoir eu grande part dans la conception de l'édifice. Il en a d'ailleurs très peu construit seul (77) et, même dans ce cas, son père est intervenu parfois : à Saint-Mathieu de Quimper en particulier, où il avait travaillé au début de sa carrière, Joseph Bigot ne se contente pas d'écrire une notice historique, il donne des conseils sur la rédaction du cahier des charges, la marche à suivre pour obtenir des subventions et fournit aussi quelques dessins. De même, quand il s'agit du classement des ruines de l'abbaye Saint-Mathieu en Plougonvelin, c'est Joseph qui rédige le rapport aux Monuments historiques et Gustave n'a plus qu'à le signer. Il aide également son fils dans ses fonctions d'architecte départemental, le remplaçant dans la surveillance des travaux pendant une cure à Vichy et surtout dessinant pour lui les plans d'une partie de l'école normale d'instituteurs ou rédigeant des métrés d'entrepreneurs pour les Archives départementales. Par contre Gustave a construit seul d'assez nombreux édifices civils tels qu'écoles, presbytères, maisons et châteaux, en particulier ceux de Kergos en Bénodet et du Hénan en Pont-Aven.

La carrière longue et féconde de Joseph Bigot reflète non seulement l'évolution propre de l'artiste, mais celle de la société pendant près d'un demi-siècle. Le développement de l'instruction en est peut-être le phénomène le plus marquant, il provoque la création et le renouvellement d'écoles rurales et urbaines pendant tout le XIX^e siècle. L'installation des rouages administratifs issus de la Révolution amène des travaux à la préfecture et la construction de tribunaux à Quimper et à Brest. Quand le gouvernement

(74) Correspondance avec Aymar de Blois en 1870. Arch. de l'évêché, 8 L, Quimper, Locmaria.

(75) Lettre de Labrousse du 30 septembre 1863 à Joseph Bigot, *ibid.*, 8 L. Notes.

(76) Agrandissement du chœur de Saint-Renan, églises de Plougastel-Daoulas, Scaër, Lannilis, Douarnenez, Hanvec, Plobannalec et Moëlan, chapelle du Sacré-Chœur de Quimper, auxquelles on peut ajouter les projets pour Saint-Martin de Brest.

(77) Le Guilvinec (1886-1890), Penhars (1891-1893) et Saint-Mathieu de Quimper (1892-1897), agrandissement de Lopérec (1894).

devient autoritaire ou policier, il fait édifier et aménager les prisons de Brest et de Landerneau. Le souci grandissant de la santé et de l'hygiène est à l'origine des travaux hospitaliers et de l'asile des aliénés ainsi que de toutes les adductions d'eau. Le développement urbain favorise l'implantation de marchés couverts dans les villes petites ou moyennes. Le maintien de l'influence de l'Eglise et sa richesse expliquent la réfection du bon nombre de presbytères et, à partir du milieu du siècle, l'agrandissement ou la reconstruction des églises devenues trop petites par suite de l'expansion démographique. Le regain de vie religieuse provoque l'installation de communautés éducatives et hospitalières. L'absence locale d'une classe nobiliaire riche et influente justifie l'inexistence des grands châteaux, à l'exception de Kériolet dû à une princesse étrangère, mais la bourgeoisie active constitue sous l'Empire davantage de demeures de moyenne importance. C'est entre 1850 et 1880 que Joseph Bigot a été le plus productif ; son âge déjà avancé ne l'empêche pas de profiter de l'intense mouvement économique qui anime la seconde moitié du XIX^e siècle. La vieillesse l'amène ensuite à réduire presque complètement son activité, il occupe alors ses loisirs à rédiger mémoires et notes d'archéologie et à faire le bilan de sa vie d'architecte.

Le style des constructions de Joseph Bigot peut être défini en trois mots : il est fonctionnel, éclectique et provincial. Le premier terme s'applique aux édifices utilitaires comme les halles et les prisons, les écoles et les presbytères, d'où toute préoccupation esthétique est exclue ; la soumission aux contraintes du programme, la recherche de l'économie, l'emploi éventuel de matériaux modernes comme les colonnes de fer caractérisent ces bâtiments.

L'éclectisme est la doctrine des architectes officiels de la seconde moitié du XIX^e siècle : l'abandon des modèles de l'Antiquité, le retour aux sources nationales et le mélange de leurs éléments sont les moyens préconisés par eux pour créer un nouveau style convenant à l'époque. Jusqu'en 1850 Joseph Bigot reste dans la tradition académique, mais sans jamais recourir à l'imitation des temples gréco-romains. Il adapte ensuite l'art du Grand Siècle aux bâtiments officiels ou aux châteaux, mélange l'art de la Loire et l'art breton à Kériolet et unit allègrement le bois découpé des chalets suisses aux fenêtres vaguement Renaissance dans les maisons qu'il édifie pour les particuliers.

Mais c'est dans l'architecture religieuse qu'il développe le mieux ses qualités. Fermement convaincu de la supériorité de l'art gothique en cette matière, il ne fait pourtant pas figure de novateur. L'influence de Victor Hugo (Joseph Bigot était à Paris en 1834), de Montalembert et d'Arcisse de Caumont ne l'empêche pas de construire en style académique jusqu'au milieu du siècle (78), quoique Piel et Lassus aient donné dès 1837-1842 des projets d'église néo-gothique pour Saint-Nicolas de Nantes (79). Mais dès

(78) Baye, Ploumoguier, Plonéour-Lanvern, Plouguerneau, Saint-Pierre-Quilbignon à Brest.

(79) Bruno FOUCART et Véronique NOËL-BOUTON, *Saint-Nicolas de Nantes, bataille et triomphe du néo-gothique*, dans *Congrès archéologique de France, Haute-Bretagne*, 1968, p. 136-181.

son installation à Quimper il avait choisi le style gothique pour les clochers qu'il élevait dans les églises existantes. S'il appartient à l'école de Viollet-le-Duc, il n'adopte pas la préférence du maître pour le style parisien du XIII^e siècle. Formé essentiellement par l'étude des monuments locaux, il n'utilise pas la voûte sur croisée d'ogives, sauf exception, et reste fidèle au lambris ; ses façades ne sont pas encadrées par deux tours, mais dominées par un clocher unique. Pour les parties décoratives, il s'inspire non pas de l'Ile-de-France ou de la Champagne, mais de ce qu'il voit chaque jour, la cathédrale Saint-Corentin et les églises de la fin du Moyen Age ou même du XVII^e siècle breton. Il unit d'ailleurs souvent des formes de fenêtres ou de moulures gothiques qui ne sont pas strictement contemporaines. Il est certainement plus habile pour restaurer une église ou l'agrandir que pour construire un édifice entièrement neuf : la sécheresse des formes imputable en partie au matériau utilisé, le dessin peu réussi des rosaces, la lourdeur de certains porches ne peuvent se comparer aux réseaux flamboyants de fenêtres, aux portes en accolade et aux clochers élancés dont il a couvert la campagne.

Joseph Bigot n'est donc ni un génie, ni un novateur. Il est bien représentatif de l'art officiel de la seconde moitié du XIX^e siècle. Mais, porté par son goût profond pour l'art du Moyen Age local, il est surtout un bon architecte néo-gothique de province.

ANNEXE I : LES FONDS BIGOT

Les papiers personnels de Joseph Bigot, brouillons, originaux, doubles, correspondance, relevés et croquis, sont restés après sa mort mêlés à ceux de son fils Gustave qui exerçait le même métier. Ce dernier, atteint d'ataxie locomotrice et obligé de cesser de travailler, entreprit de classer cette masse de documents. Peu de mois avant sa mort il aurait fait don aux archives départementales d'une partie de ses papiers : une note manuscrite de la main de Bourde de la Rogerie indique en effet dans l'inventaire sommaire de la série N que Mme Bigot et ses enfants ont déposé le fonds Bigot le 15 juin 1904. Sans doute Gustave, voyant qu'aucun de ses enfants ne lui succéderait dans son métier, a-t-il voulu que soient conservés dans un dépôt public tous les documents rassemblés par son père et lui-même, afin d'éviter la disparition ; son cousin germain, le chanoine Paul Peyron, secrétaire archiviste de l'évêché, n'est peut-être pas étranger à une telle décision. Cet important ensemble a été divisé en deux lots. Aux archives départementales sont allés les papiers relatifs aux édifices publics départementaux et communaux, à des maisons construites pour des particuliers ou certaines communautés, aux carrières de Joseph et Gustave Bigot et de divers architectes d'arrondissement et à l'action de Gustave concernant la rémunération des architectes départementaux. Aux archives de l'évêché, vraisemblablement au même moment, a été déposé ce qui se rapportait aux édifices diocésains, aux églises et chapelles, aux communautés et écoles religieuses, à diverses maisons et châteaux construits pour des particuliers, ainsi que les dossiers constitués par Joseph Bigot sur différentes questions d'archéologie. Mais cette répartition des documents entre les deux dépôts a été faite sans rigueur... et même avec une certaine fantaisie ; c'est ainsi

qu'il faut chercher aux archives diocésaines ce qui concerne le théâtre municipal de Quimper dû à Laffont en 1904. Quelques pièces relatives à la cathédrale ou à d'autres églises se trouvent égarées aux archives départementales, tandis que de nombreux documents sur les halles ou les fontaines sont à l'évêché et les renseignements sur la même maison sont à rechercher dans les deux dépôts. Outre des copies de monuments ou extraits d'ouvrages spécialisés d'architecture, on trouve encore dans ces deux fonds des choses inattendues : catalogues de livres d'étenne et de mode, gravures et portraits aux archives départementales, caricature du peintre brestois Paul Leonnec (dossier Plourin) et différents croquis de Bretons et Bretonnes accompagnant des vues de monuments aux archives diocésaines. Le fonds Bigot des archives départementales est sommairement classé par matière, celui des archives de l'évêché par paroisse.

A ces papiers divers s'ajoutent quinze albums grand in-folio, réalisés par Joseph Bigot à la fin de sa vie. Ils renferment des plans et dessins dus à Joseph Bigot ou parfois à son fils, en originaux ou en copies — sur papier de soie blanc pour Joseph, sur papier-calque jauni pour Gustave — et des copies de projets d'autres architectes. Ces documents concernent des édifices tant civils que religieux, mais ils sont loin d'être classés soigneusement ; ce qui se rapporte au même monument est en effet réparti en différents albums sans qu'il soit possible d'en comprendre la raison. Ils sont accompagnés de notes, sujettes à caution, ajoutées par Joseph Bigot sur le dessin lui-même ou sur les feuilles de l'album. Joseph Bigot a placé en tête de chacun de ceux-ci une table sommaire renvoyant aux folios, mais elles ne sont pas complètes et les renvois sont souvent inexacts. Un petit album in-folio, intitulé *Règle des cinq ordres d'architecture de Vignole*, renferme les dessins exécutés de 1827 à 1829 par Joseph Bigot pour son professeur Goury, figures de géométrie, dessins de moulures, les différents ordres de Vignole, plans-types de presbytère, de caserne de gendarmerie et de mairie, etc. Ces seize albums sont déposés aux archives diocésaines.

Les archives départementales conservent l'album réalisé par Joseph Bigot en 1835-1836, aux frais du Conseil général, et concernant les édifices départementaux, dont il donne des relevés accompagnés de notices historiques. Resté à la préfecture dans le bureau des architectes départementaux, il a sans doute été déposé aux archives par le successeur de Gustave Bigot, après 1896.

J'ai utilisé essentiellement ces deux fonds Bigot et les papiers de famille que m'a confiés M. Hervé Chancerelle, arrière-petit-fils de Joseph Bigot. Je le remercie vivement ainsi que M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h, archiviste de l'évêché, qui m'a ouvert libéralement son dépôt et a beaucoup facilité mes recherches, et M. Claude Fagnen, directeur des services d'archives du Finistère, qui m'a aidé dans mes travaux. Pour une étude exhaustive il faudrait dépouiller les séries du XIX^e siècle des Archives départementales du Finistère, où je n'ai opéré que des sondages, et la série F (versements des ministères) des Archives nationales. En dehors de Quimper, je n'ai pu faire de recherches systématiques pour savoir si les bâtiments construits par Joseph Bigot existaient encore ou si ses projets avaient été exécutés.

tés. J'ai donc étudié son œuvre à peu près uniquement d'après les documents graphiques et autres des deux fonds Bigot.

Etant donné le désordre qui règne dans les papiers de Bigot, j'ai classé les documents concernant Joseph Bigot et les architectes de son entourage, à l'exception de son fils Gustave, par ordre alphabétique de commune. Le sigle AE renvoie aux archives diocésaines, série 8 L, classée par paroisse, et aux dossiers de notes et études, AE II à XV n° aux grands albums in-folio (8 L 2 à 15), AE album à l'album de 1827. Le sigle AD 1 à 20 désigne les liasses du fonds Bigot conservé aux archives départementales, AD atlas l'album de 1835.

- BANNALEC. Chapelle AE. Ecole AE. Eglise AE. Presbytère AE.
- BAYE. Eglise AE notes. Presbytère AE.
- BENODET. Chapelle du Perguet AE X, 56. Ecole AD 5. Eglise AE IX, 24 à 28, XII, 13 et 14. Maison AE.
- BERRIEN. Eglise AE XIII, 57 et 58.
- BEUZEC-CAP-SIZUN. Eglise AE et AE XIII, 55. Presbytère AE.
- BOURG-BLANC. Eglise AE et AE XII, 64 et 65.
- BRASPARTS. Château de Quillien AE XV, 57 à 64. Ecole AD 5. Eglise AE XII, 47.
- BREST. Chapelle N.-D. de Bon-Secours AE et AE XI, 40 et 41. Château AD 1. Ecoles AD 11 et 7. Eglises de Lambézellec AE et AE VIII, 18, XI, 61, XIII, 1 à 4 - St-Martin AD 11 et 14, AE et AE IX, 3, 4 et 68, X, 44 et 45, XI, 79 à 97, XII 16 et 17, XIII, 95 à 98, XIV, 51 à 53 - St-Pierre-Quilbignon AE et AE XIII, 84, 85 et 89. Gendarmerie AD 14. Presbytère AE. Prison AD 1, 2 et 3 et AE. Tribunal AD 11 et 14.
- BRIEC. Chapelle St-Vennec AE et AE X, 5, XI, 11. Ecole AD 5. Eglise AE XII, 58. Pont AD 10.
- CARANTEC. Eglise AE.
- CARHAIX. Ecole AD 11. Eglise AE XI, 27, XIII, 81 et 82. Gendarmerie AD 11 et AD atlas. Ursulines AE.
- CAST. Ecole AD 5. Eglise AE XII, 40.
- CHATEAULIN. Chapelle N.-D. AE VIII, 38. Ecoles AD 5. Eglise AE et AE XIII, 36, 37 et 39 à 41, XIV, 28 à 30. Gendarmerie AD atlas. Halle AD 11. Maison AE. Pont AE XV, 8. Prison AD 1, 3 et 20 et AD atlas. Tribunal AD atlas.
- CHATEAUNEUF-DU-FAOU. Chapelle N.-D.-des-Portes AE et AE VIII, 44 à 47 et AD 5 et 6. Ecole AD 5. Eglise AE. Presbytère AE.
- CLOHARS-CARNOET. Abbaye St-Maurice AE et AD 14. Ecole AE et AD 5. Eglise AE. Presbytère AE.
- CLOHARS-FOUESNANT. Chapelle N.-D. du Drennec AE et AE XII, 32. Château de Cheffontaine AE XV, 50. Presbytère AE.
- COLLOREC. Eglise AE.
- COMBRIT. Château de Cosquer AE et AE XV, 51. Presbytère AE.
- CONCARNEAU. Chapelle St-Jacques en Beuzec-Conq AE X, 22. Château de Keriulet AE et AE IV, 1 à 84, V, 1 à 6, 10 à 56, 58 à 115 et 117 à 120, et AD 10. Château du Petit-Moros AE, cf. aussi Keriulet. Cimetière AD 5. Ecole AD 5. Eglise de Beuzec-Conq AE X, 21. Fontaine AE et AD 10. Halle AE et AD 10. Hospice AD 7. Maisons AE. Presbytère AE. Salle d'asile AD 5.
- CORAY. Eglise AE XII, 28.
- CROZON. Eglise AE. Mairie AD 5.
- DAOULAS. Chapelle Ste-Anne AE XII, 24 et AD 6. Ecole AD 5 et AE. Eglise AE et AE IX, 29 à 36. Gendarmerie AD 11. Ossuaire AE XI, 17.
- DINEAULT. Ecole AD 5 et 9.
- DIRINON. Eglise AE XII, 48.
- DOUARNENEZ. Bains romains AE et AD 10. Chapelle St-Michel AE XII, 5. Château de Kerlourarnec en Ploaré AE. Citerne AE. Ecoles AE et AD 5. Eglises de Douarnenez AE et AE VI, 1 à 57, VIII, 16 et 17, IX, 84, 85 et 87 à 89, XI, 63 à 66 - de Ploaré AE XIII, 76 et 77, X, 48 - de Tréboul AE VIII, 31, X, 23, 24 et 120 à 122, XIII, 20 à 23. Fontaine AE et AD 10. Gendarmerie AD 10. Halle AE et AD 10 et 14. Maisons AE. Presbytère de Tréboul AE.
- EDERN. Chapelles de St-Maudet et St-Symphorien AE - de St-Guénolé AE VIII, 36. Eglise AE et AE XIII, 51.
- ELLIANT. Château de Tréanna AE XV, 55 et

56. Ecole AE et AD 5. Eglise AE et AE X, 35 et 36, XIII, 61. Presbytère AE.
- ERGUE-GABÉRIC. Chapelle de Kerdévoat AE et AE X, 20, XII, 18. Château de Lesergué AE et AE XV, 29. Ecole AE et AD 5. Eglise AE et AE X, 19. Ossuaire AE XI, 13.
- ESQUIBIEN. Eglise AE et AE XII, 59.
- FOUESNANT. Chapelle Ste-Anne AE et AE X, 55, XII, 51, XIII, 43. Château de Lespont AE XV, 20. Ecole AD 5. Eglise AE et AE X, 52 et 53.
- GOUESNACH. Ecole AD 10. Oratoire AE X, 4.
- GOUESNOU. Eglise AE XIII, 6.
- GOUZÉC. Ecole AD 5. Eglise AE VIII, 29.
- GOULVEN. Eglise AE XIII, 92 et 93. Presbytère AE.
- GUENGAT. Château de St-Alouarn AE XV, 16 et 17. Eglise AE. Presbytère AE.
- GUILER-SUR-GOYEN. Eglise AE. Presbytère AE.
- GUIMILIAU. Eglise AE.
- HANVEC. Ecole AE. Eglise AE et AE VIII, 32, XI, 46, XII, 72 à 79 et 82 à 84, XIV, 14 à 18. Presbytère AE.
- HUELGOAT. Gendarmerie AD atlas. Eglise AE.
- ILE-TUDY. Eglise AE et AE XII, 9 et 10. Presbytère AE.
- IRVILLAC. Eglise AE.
- KERNÉVEL. Eglise AE. Presbytère AE.
- LA FEUILLÉE. Eglise AE XIII, 66 et 68, XIV, 19 à 22. Presbytère AE. Prison AD 1.
- LA FORÊT-FOUESNANT. Eglise AE et AE X, 54, XII, 50. Ossuaire AE XI, 20.
- LA MARTYRE. Ecole AD 11. Eglise AE. Presbytère AE.
- LAMPAUL-GUIMILIAU. Eglise AD 10.
- LAMPAUL-POUARZEL. Presbytère AE.
- LAMPAUL-POULDALMÉZEAU. Eglise AE et AE XIII, 52 et 91.
- LANDELEAU. Eglise AE VIII, 43.
- LANDERNEAU. Eglises St-Houardon AE et AE XI, 62, XII, 6 et 11, XIII, 11 à 15 - St-Thomas AE et AE XIII, 8. Gendarmerie AD 11 et AD atlas. Ossuaire AE XI, 24. Prison AD 6 et 7. Ursulines AE XV, 9.
- LANDÉVENNEC. Abbaye AE et AE X, 77, 78, 80 et 81 et AD 14.
- LANDIVISIAU. Eglise AD 10 et AE XIII, 16, 17 et 73.
- LANDRÉVARZEC. Chapelle de Quilinen AE et AE XI, 10 et 100, XII, 23. Eglise AE. Presbytère AE.
- LANDUDAL. Presbytère AE.
- LANDUDEC. Ecole AD 5. Eglise AE et AE XIII, 90. Pont AD 10. Presbytère AE.
- LANDUNVEZ. Eglise AE X, 97 à 99. Presbytère AE.
- LANHOUARNEAU. Eglise AE XIII, 72.
- LANGOLEN. Eglise AE et AE XII, 19, 20 et 49. Presbytère AE.
- LANMEUR. Chapelle de Kernitron AE X, 28. Eglise AE.
- LANNÉDERN. Chapelle de Coat-ar-Roc'h AE XII, 27. Presbytère AE.
- LANNILIS. Eglise AE et AE IX, 1 et 2, XI, 52 à 57. Presbytère AE.
- LANRIEC. Château du Porzou AE et AD 12.
- LANRIVOARÉ. Eglise AE.
- LA ROCHE-MAURICE. Chapelle de Pont-Christ AE IX, 74. Eglise AE XII, 4, XIII, 7. Ossuaire AE XI, 12, 22 et 23. Presbytère AE.
- LAZ. Ecole AD 5. Eglise AE et AE VIII, 22 et 23.
- LE BOIS-DU-MUR. Maison AE.
- LE CONQUET. Chapelle St-Christophe AE. Eglises de Lochrist AE - du Conquet AE et AE XII, 93 et 94.
- LE FAOU. Eglise AE XIII, 56. Gendarmerie AD 14. Mairie AD 5. Presbytère AE.
- LE FOLGOËT. Eglise AE et AE XIII, 94.
- LE GUILVINEC. Eglise AE.
- LE JUCH. Eglise AE X, 15 et 16.
- LENNON. Eglise AE et AE XII, 55.
- LESNEVEN. Eglise AE et AE XII, 92. Halles AD 11.
- LE TRÉVOUX. Ecole AE.
- LOCRONAN. Eglise AE et AE X, 68 et 69. Presbytère AE.
- LOCTUDY. Eglise AE IX, 44 à 47, X, 59 et 60.
- LOCUNOLÉ. Chapelle N.-D. du Folgoët AE. Ecole AE. Eglise AE. Presbytère AE.
- LOPÉREC. Eglise AE et AE XIV, 23.
- LOPERHET. Ecole AE. Eglise AE et AD 11.
- LOQUEFFRET. Eglise AE et AE XII, 22.
- LOTHEY. Eglise de Landremel AE. Presbytère AE.
- MEILARS. Chapelle de Confort AE XII, 52. Eglise AE. Presbytère AE.
- MELGVEN. Chapelle de la Trinité AE et AE XII, 25.
- MELLAC. Eglise AE et AE XII, 66.

- MOËLAN. Chapelle N.-D. de Lanriot AE. Ecole AD 5 et AE. Eglise AE et AE VIII, 11, X, 101 à 119, XIII, 25 à 29 et 32 à 35, XIV, 9 et 10 et AD 11. Presbytère AE.
- MORLAIX. Abattoir AD 11. Chapelle des Carmes AE X, 76. Eglise St-Martin-des-Champs AE. Gendarmerie AD 3 et 11 et AD atlas. Halles AD 11. Mairie AD 11. Prison AD 3. Sous-Préfecture AD 11. Tribunal AD 11.
- NÉVEZ. Ecole AD 5.
- OUessant. Eglise AE et AE VIII, 24 et 25, XII, 85, XIV, 6 à 8.
- PENCRAN. Eglise AE.
- PENMARCH. Ecole AD 10. Eglises de Kerity AE X, 46 et 47 - St-Guénolé AE - St-Nonna AE et AE VIII, 14, XII, 31, 33 à 35. Presbytère AE.
- PLABENNEC. Eglise AE.
- PLEUVEN. Ecole AD 5. Eglise AE et AE XI, 28.
- PLEYBEN. Chapelle de la Madeleine AE. Ecole AD 5. Eglise AE et AE IX, 72, XIII, 74, XIV, 54. Maison AE. Ossuaire AE XI, 18. Presbytère AE.
- PROBANNALEC. Eglise AE et AE XII, 21 et 98 à 101. Presbytère AE.
- PLOËVEN. Eglise AE.
- PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN. Chapelle St-Germain AE XII, 42 et 43. Ecole AD 5. Eglise AE et AE VIII, 39 à 41, XI, 4, XIII, 24. Gendarmerie AD 5. Presbytère AE.
- PLOGONNEC. Chapelles de Lorette et de St-Théleau AE. Château de Keranguily AD 12. Eglise AE XII, 80 et 81. Presbytère AE.
- PLOMELIN. Château de Keraval AE et AE X, 14. Ecole AD 5. Eglise AE et AE IX, 79 à 82. Presbytère AE.
- PLOMEUR. Chapelle de Tréminou AE XII, 2, 3 et 30. Eglise AE et AE XIII, 9 et 10. Presbytère AE.
- PLOMODIERN. Eglise AE et AE XIII, 53.
- PLONÉIS. Chapelle Ste-Anne AE VIII, 35, X, 18. Château de Prat-ar-Ras AE et AD 12. Ecole AE. Presbytère AE.
- PLONÉOUR-LANVERN. Ecole AD 5. Eglises de Lanvern AE - de Plonéour AE et AE X, 42 et 43, XII, 8 et 69. Presbytère AE.
- PLONÉVEZ-DU-FAOU. Chapelle St-Herbot AE XIII, 78 et 79.
- PLONÉVEZ-PORZAY. Chapelle Ste-Anne-la-Palud AE XII, 62 et 63. Ecole AD 5. Presbytère AE.
- PLOUDALMÉZEAU. Eglise AE.
- PLOUDANIEL. Eglise AE et AE VIII, 4 et 5, XI, 50 et 51, XIII, 38 et 42, XIV, 11 à 13.
- POUDIRY. Eglise AE et AE X, 49, XII, 15, 53 et 54, XIII, 54.
- POUËNAN. Eglise AE.
- POUGASTEL-DAOULAS. Ecole AD 10. Eglise AE et AE X, 89 à 96, XII, 95 à 97.
- POUGONVELIN. Abbaye St-Mathieu AE et AE IX, 55 à 57 et AD 11. Chapelle N.-D. de Grâces AE.
- POUGONVEN. Ecole AD 11.
- POUGUERNEAU. Eglise AE et AE VIII, 12 et 19, X, 71. Presbytère AE.
- POUGUIN. Eglise AE et AE VIII, 6, 7, 26 et 27, IX, 19 à 23, XI, 45, XII, 90 et AD 13.
- POUMOQUER. Eglise AE. Presbytère AE.
- POUNÉOUR-MÉNEZ. Abbaye du Relec AE. Eglise AE XII, 36.
- POUNÉOUR-TREZ. Eglise AE et AE VIII, 1 à 3 et 8, XI, 5 à 7, XII, 44 à 46, XIV, 25 et 27.
- POUNÉVENTER. Eglise AE XII, 38.
- POUNÉVÉZEL. Eglise AE.
- POUNÉVEZ-LOCHRIST. Eglise AE et AE XII, 37 et 39.
- POUVIEN. Chapelle St-Jaoua AE. Eglise AE et AE VIII, 13.
- POUVORN. Chapelle de Lambader AE et AE XIII, 5, XIV, 32 à 40. Eglise AE VIII, 20 et 21, XIII, 62 et 63, XIV, 2.
- POUYÉ. Eglise AE et AE XII, 56 et 57, XIV, 4.
- POUZANÉ. Ecole AE. Eglise AE X, 34.
- PLOVAN. Chapelle de Languidou AE X, 27. Ecole AE.
- PROZÉVET. Eglise AE XII, 41.
- PLUGUFFAN. Château de Tréguer AE XV, 21. Ecole AD 5. Eglise AE et AE X, 128, XIV, 55 et AD 10. Maison AE. Presbytère AE.
- PONT-AVEN-NIZON. Château de Rustéphan AE et AE XV, 12. Eglises de Nizon AE - de Pont-Aven AE et AE XIII, 83.
- PONT-CROIX. Ecole AE et AD 5. Eglise AE et AE X, 50 et 51, XIII, 80, XIV, 31. Fontaine AE et AD 11. Gendarmerie AD 14. Hospice AE et AD 10. Petit séminaire AE.
- PONT-L'ABBÉ. Château AE XV, 4 à 7. Château de Kernuz AE. Cimetière AE. Ecole AD 10. Eglise AE X, 65. Fontaine AE et AD 10. Horloge AE et AD 10. Hospice AE et AD 10. Lavoie AD 10. Plan de ville AE XV, 3. Presbytère AE.
- PORSPODER. Eglise AE.

PORT-LAUNAY. Eglise AE et AE XII, 60 et 61.

POULDERGAT. Ecole AD 5 et 10.

POULDREUZIC. Ecole AD 5. Eglise AE XIII, 50. Presbytère AE.

POULLAN. Chapelle de Kerinec AE X, 25 et 26. Mégalithes AE et AD 10.

PRIMELIN. Chapelle St-Tugen AE.

QUÉMÉNÈVEN. Chapelle de Kergoat AE. Ecole AE. Eglise AE. Maison AE. Presbytère AE.

QUERRIEN. Ecole AD 5.

QUIMERC. Eglise AE XIII, 30 et 31.

QUIMPER. Abattoir AD 7 et 10. Archives départementales AD 10 et 14. Asile d'aliénés AD 17 et 18 et AD atlas. Chapelles du Collège AE X, 32 - de l'Hospice AE X, 33 -N.-D. de Quellen AE X, 3 - St-Conogan AE X, 7 - St-Joseph des Jésuites AE et AE XI, 29 à 39 - Ty Mamm Doué AE X, 124 à 127, XII, 26. Château de Lanniron AE XV, 22 à 24. Collège des Jésuites AE album et AD 5. Ecoles normale de filles AD 15, 16 et 17 - normale de garçons AD 15 et 16 - en Kerfeunteun AD 5 - de Penhars AE. Eglises cathédrale AE et AE II, 1 à 46, III, 1 à 49, V, 8, IX, 90, XII, 1 et AD 6, 8, 10 et 13 - d'Ergué-Armel AE - de Kerfeunteun AE et AE XIII, 67 - de Locmaria AE et AE IX, 48 à 53, X, 13 - de Penhars AE et AD 8 - St-François AE et AE IX, 54, X, 61 à 64 et AD 10 - St-Mathieu AE et AE IX, 8 à 11 et 64 à 67, XIV, 50. Evêché AE. Gendarmerie AD 14 et AD atlas. Halles AE et AD 10. Hôpital AD 9 et 17. Likès AE et AD 10. Maisons AE et AD 11, 12 et 14. Manoirs de Coat-Bily AE V, 9, XV, 13 à 15 - de Kergoadalès AE XV, 18 - de la Forêt AE XV, 19 et AD 10. Monument du Mont-Frugy AD 11. Musée AD 7, 8, 10, 13, 14 et AE. Ossuaire AE XI, 15 et 16. Palais de justice AD 9, 10, 14, 19 et AD atlas. Plan de ville AE XV, 1 et 2. Ponts AE. Préfecture AE et AE album, AD 10 et AD atlas. Presbytères d'Ergué-Armel AE - de Locmaria AE - de Penhars AE. Prisons AD 1, 3, 10 et 20 et AD atlas. Providence AE. Retraite AE. Sacré-Cœur AE et AE X, 123. Salle d'asile AD 10. Séminaire AE. Statue de Laennec AD 10. Ursulines AD 10.

QUIMPERLÉ. Abbaye des Dominicains AE X, 70 - Ste-Croix AD 4 et AD atlas. Chapelles du Lézardeau AE - St-Colomban AE X, 57 et 58 - St-David AE. Ecoles AD 4 et 11. Eglises Ste-Croix AE et AE VII, 1 à 82,

XI, 67 à 78, 98 et 99, XIV, 13 - St-Michel AE et AE XII, 7. Fontaine AD 11. Gendarmerie AE et AD 4 et AD atlas. Halles AE et AD 11. Maisons AE. Presbytère AD 4 et AD atlas. Prison AD 3 et 11 et AD atlas. Retraite AE. Salle d'asile AD 11. Sous-préfecture AE et AD 4 et AD atlas. Tribunal AD 4 et AD atlas.

RIEC. Chapelle St-Gilles AE. Ecole AD 5. Eglise AE et AE VIII, 9 et 10, XIII, 86 à 88, XIV, 5.

RÉDÈNÉ. Ecole AD 5.

ROSCOFF. Eglise AE XIII, 59 et 60. Ossuaire AE XI, 21.

ROSNOËN. Eglise AE X, 17.

ROSPORDEN. Eglise AE V, 7, VIII, 37, XIII, 49, 70 et 71. Fontaine AE. Presbytère AE.

RUMENGOL. Chapelle-oratoire AE et AE VIII, 30, 33 et 34. Eglise AE.

SAINT-EVARZEC. Ecole AD 5. Presbytère AE.

SAINT-GOAZEC. Chapelle de Trévarez AE X, 6.

SAINT-HERNIN. Eglise AE.

SAINT-JEAN-DU-DOIGT. Eglise AE X, 74 et 75.

SAINT-JEAN-TROLIMON. Chapelle de Tronoën AE X, 31, XII, 30. Eglise AE et AE XI, 42.

SAINT-MÉEN. Eglise AE XIV, 1.

SAINT-POL-DE-LÉON. Abattoir AD 11 et AE. Eglises cathédrale AE et AE IX, 73 et 75 à 77, XIV, 41 à 43 et AD 14 - du Kreisker AE et AE X, 72 et 73, XIII, 64 et 65, XIV, 44 à 49. Maisons AD 14.

SAINT-RENAN. Eglise AE et AE IX, 37 à 43, X, 40 et 41. Halles AD 11.

SAINT-SAUVEUR. Presbytère AE.

SAINT-SÉGAL. Eglise AE. Presbytère AE.

SAINT-THÉGONNEC. Eglise AD 11.

SAINT-THONAN. Eglise AE et AE XIV, 58.

SAINT-THURIEN. Eglise AE et AE XI, 43 et 44, XII, 70 et 71 et AD 10.

SAINT-YVI. Calvaire AE V, 57. Ecole AD 5 et 9. Eglise AE XII, 67 et 68. Ossuaire AE XI, 14 et 19.

SCAËR. Calvaire AE. Char à banc AE. Eglise AE et AE VI, 58 à 66, IX, 86, XI, 47 à 49, XII, 102, XIII, 44 à 46, XIV, 24. Fontaine AE et AD 11. Presbytère AE.

SEIN. Ecole AD 5. Maison AD 9.

SIZUN. Eglise AE XIII, 75. Porte triomphale AE XI, 26.

SPÉZET. Chapelle N.-D. du Crann. AE IX, 58 à 62. Eglise AE et AE VIII, 28.

TOURC'H. Eglise AE.

TRÉGARANTEC. Eglise AE VIII, 42.

TRÉGOUREZ. Eglise AE XII, 29. Presbytère AE.

TRÉGUENNEC. Chapelle St-Alour AE X, 8.

TRÉGUNC. Château de Penanrun AE et AE XV, 52 à 54. Ecole AD 5. Eglise AE et AE X, 100, XII, 86 à 89. Mégalithes AE et AD 10.

TRÉMÉOC. Presbytère AE.

TRÉOGAT. Presbytère AE.

Dans les Côtes-du-Nord :

LANLEFF. Eglise AE X, 2.

PERROS-GUIREC. Chapelle de la Clarté AE et AE XI, 8. Eglise AE XI, 9.

PLESTIN. Ossuaire AE XI, 25.

PLOUBEZRE. Château de Kergrist AE V, 116, XV, 10 et 11.

QUINTIN. Eglise AE X, 86.

TRÉGUIER. Cathédrale AE et AE IX, 83.

Dans la Loire-Atlantique :

NANTES. Cathédrale AE IX, 71. Evêché AE IX, 70. Séminaire AE X, 29 et 30.

Dans le Morbihan :

AURAY. Chapelle St-Questin AE.

GESTEL. Château du Vergier AD 12 et AE. Eglise AE et AE XII, 91, XIII, 47, 48 et 69.

GUIDEL. Château de Kerrussan AE XV, 25 à 28.

GUISCRUFF. Château de Kerandraon AE et AE XV, 30 à 49.

HENNEBONT. Eglise AE XIV, 56 et 57.

LORIENT. Chapelle du Carmel AE. Eglise de Kerentrech AE XIII, 106.

SAINTE-ANNE-D'AURAY. Eglise AE X, 56 et 67.

ANNEXE II : DATE DES EGLISES CONSTRUITES PAR JOSEPH BIGOT

Commune	Date des projets	Début des travaux	Métré	Consécration	Dates données par J. Bigot dans les albums nomenclature recueil			COUFFON, <i>Répertoire</i>
BAYE	1842	1842	1844			1844		XIX ^e s.
BREST-LAMBEZELLEC	1858	1863		20 juin 1865	1861-62-63-64	1860-61	1861-62	Bigot 1859
BREST-ST-PIERRE-QUIL	1854-55	1854			1856		1855-56	Le Guerranic 1856
CHATEAULIN	1858-66-67					1868-69	1868-69	Boyer 1868-69
DOUARNENEZ	1872-76	1875	1880	16 sept. 1877		1873-74		Bigot 1874-77
HANVEC	1868			31 mai 1877	1876-77		1877-78 et 79	Bigot 1875-77
LANDERNEAU	1849			mars 1861	1858-59-61	1858-59	1858-60	1858-59
LANNILIS	1870-73	1875		12 sept. 1876	1873-74	1873-74		Bigot vers 1869
LE CONQUET		1855	1859	20 avril 1858	1855-56-57-58	1857-58		XIX ^e s.
LOCUNOLE	1863	1867		25 avril 1869				1867-69
MELLAC	1857-58 et 85	1862	1865		1865	1862 et 83	1862 et 87	Bigot 1862-63 et 86
MOELAN	1876			4 mai 1879	1877-78- et 87	1877-78	1876-78 et 87	Bigot 1876-78
OUessant	1857	1859						Bigot 1860
PLOBANNALEC	1872-76	1875		11 juin 1879	1876-77-78	1876-77 et 89		Bigot 1875-77
PLONEOUR-LANVERN	1835-43 et 73	1847		2 janv. 1848	1845-46	1844-45 et 77		1847-48 et Bigot 1875
PLOUDANIEL	1854-59	1859		16 sept. 1862	1859-60-61-62	1860-61	1861-62	Bigot 1860
PLougast.-DAOULAS	1868-70				1870-71	1870-71	1870-71	Bigot 1870
Plouguerneau				20 sept. 1853	1853	1853-54	1847-48	Bigot 1851
Plouguin	1864			18 mai 1869	1862-67	1867-68	1867-68	Bigot 1864
Ploumoguier	1844	1844				1843-44		1845-46
Plouvien	1854			21 juil. 1857		1856-57	1855-56	Bigot 1854
PONT-AVEN	1853	1873			1874	1874	1874-75	Bigot 1874
PORT-LAUNAY				7 déc. 1858	1855-57	1856	1858	Bigot 1854-55
ST-JEAN-TROLIMON	1862-84-85				1886	1886		1886
ST-THURIEN	1883-84-85				1886	1886	1886	1886
SCAËR	1872-75 et 78				1873-74	1873-74	1873-74 et 91-92	Bigot 1873-74
TREGUNC	1857-60-63	1864			1865-66	1864-65	1864-65	Bigot 1860

études historiques

RENE DANIEL

Notes et documents sur Yves-Marie Audrein, évêque constitutionnel du Finistère *

Nous croyons devoir compléter les notes que nous avons publiées sur l'histoire religieuse dans le Finistère à la fin de la Révolution par quelques documents, parfois fort longs malheureusement, et fastidieux à lire, sur l'évêque Yves-Marie Audrein.

Notre intention n'est nullement d'écrire l'histoire de son administration pendant les deux ans et demi qu'il s'efforça de diriger son clergé, de réunir ses ouailles et de réchauffer leur ardeur. Notre but, plus modeste, est d'essayer, à travers ses écrits, de connaître un peu mieux le caractère de cet homme qui nous apparaît compliqué, tortueux, et naïf parfois.

Audrein, sacré par Le Coz, le 22 juillet 1798 (4 thermidor an VI), écrivit dès le lendemain une lettre de communion au pape, ainsi que le faisaient, depuis la Constitution civile du clergé, tous les nouveaux évêques. Il était arrivé, au cours de l'histoire, que des évêques intronisés sans l'assentiment pontifical, avaient annoncé ainsi leur installation. D'ordinaire, Rome répondait poliment en adressant par retour du courrier une bulle d'excommunication. Rien de tel pour les constitutionnels : le silence, la totale ignorance.

En l'an VI, la Constitution civile du clergé est caduque depuis longtemps. Rappelons que, dans son article 19, elle interdisait à tout nouvel évêque de France de s'adresser au pape pour en obtenir la confirmation canonique. Mais le même article prescrivait « *de lui écrire comme au Chef visible de l'Eglise universelle, en témoignage de l'unité de foi et de la communion qu'il doit entretenir avec lui* ».

* Voir les articles publiés dans les bulletins précédents, t. CIII, 1975, p. 163-176, et t. CIV, 1976, p. 199-207.

Les nouveaux évêques constitutionnels considèrent que cet article n'est nullement devenu caduc et ils y tiennent essentiellement, parce qu'il est garant, à leurs yeux, qu'ils ne sont en rien schismatiques, mais bien membres de l'Eglise catholique, apostolique et romaine.

Voici le texte de la lettre d'Audrein :

« LETTRE DE COMMUNION écrite par le citoyen AUDREIN, Evêque du Diocèse du Finistère, à notre SAINT PERE LE PAPE PIE VI.

TRES-SAINT PERE,

Les ministres et les citoyens catholiques du Diocèse du Finistère viennent de me choisir pour succéder, en qualité de premier pasteur, au vertueux Expilly immolé par la tyrannie.

C'est avec un empressement religieux que je saisis le premier instant qui suit mon sacre, pour témoigner à votre Sainteté les sentiments de respect et de vénération qui m'attachent au chef visible de l'Eglise.

Ces sentimens seront invariablement les miens, parce qu'ils sont fondés sur les saints canons et qu'ils ne dépendent ni des tems ni des événemens.

Recevez-en, très-saint Père, l'assurance bien sincère, et comptez-moi au nombre de vos Frères les plus humbles et les plus déterminés à vivre et à mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. A Quimper, le 23^e jour de juillet répondant au 4 thermidor sixième année de la République française.

† Y.M. AUDREIN, Evêque du Finistère.» (1)

Cette lettre est courte et claire. Peut-être n'était-il pas très habile de commencer par évoquer la mémoire d'Expilly, en ajoutant « *immolé par la tyrannie* », ce qui est équivoque, pouvant impliquer qu'il a été exécuté en tant qu'évêque et pour sa foi, alors qu'il fut condamné en tant qu'administrateur du Finistère, accusé de fédéralisme. D'autre part, la référence aux « *saints canons qui ne dépendent ni des tems ni des événemens* » est encore plus maladroite, insinuant que les pratiques anciennes de nomination des évêques n'étaient pas sérieusement fondées. Enfin, et surtout, la lettre est très respectueuse, mais il faut bien observer qu'il n'est nullement question d'obéissance au Souverain Pontife.

C'est pourquoi, ayant grand souci d'être un évêque parfaitement dans la droite ligne de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, huit jours après son sacre, il adresse une « *lettre pastorale à ses Coopérateurs dans le Saint Ministère et à tous les Fidèles de ce Diocèse* ».

Elle est longue, et on n'y retrouve pas le style simple et clair de la lettre à Pie VI.

LETTRE PASTORALE d'Yves-Marie AUDREIN, Evêque du Finistère, à ses Coopérateurs dans le Saint Ministère et à tous les Fidèles de ce Diocèse.

Qui est misit me ad vos.
Celui qui est m'a envoyé vers vous. Exode C.3.V.14.

Où, nos très chers Frères, c'est le Seigneur Dieu lui-même, c'est sa bonne Providence qui nous envoie vers vous. Par un de ces profonds jugemens que nous ne pouvons pénétrer, mais que nous devons adorer, ils ne sont plus ces tems où trop souvent l'intrigue envoyait les Pon-

(1) Arch. de l'évêché de Quimper. Nous remercions tout particulièrement M. le chanoine Le Floch, archiviste de l'évêché, à l'obligeance duquel nous devons la photocopie des textes d'Audrein provenant des archives dont il a la garde.

tîfes, où aucun suffrage du peuple n'appeloit le zèle du Pasteur et ne préparoit à la confiance par une estime anticipée. Enfin l'Eglise de Jésus-Christ, trop longtemps subjuguée parmi nous, vient de recouvrer son indépendance primitive. Même ces restes de faveurs humaines dont elle jouissoit encore, ils ne sont plus ; tout bras de chair a disparu. Désormais notre seule grandeur ce sera celle de Père en Dieu et d'Evêque de vos âmes ; mais notre puissance n'en sera que plus grande, car nous aurons toute celle de la vertu. Le seul patrimoine des Apôtres, la pauvreté évangélique, voilà notre partage ; mais nous pourrions être riches de nos bonnes œuvres. Nous ne serons plus reconnus que par des titres sacrés ; mais tout paroîtra auguste dans notre Ministère, parce que tout aura été divin dans notre vocation.

Catholiques du Finistère, c'est dans cet ordre des événements humains que vous avez jetté les yeux sur un compatriote qui depuis 24 ans n'habitoit plus parmi vous ; et ce qu'il y a de plus flatteur encore pour nous, c'est que l'initiative vous en a été donnée par ceux-là même qui tous à tant de titres méritoient de fixer votre choix. Ils ont voulu qu'on les oubliât pour ne songer qu'à leur ancien Maître (1). [En note : (1) Le Citoyen Audrein a professé 14 ans les humanités au Collège de Quimper]. Le monde ne donnoit-il pas d'autres destinations à notre zèle ? L'amour propre ne se plaisoit-il pas à voir des titres à une fortune meilleure. Mais le Dieu jaloux de sa gloire a foudroyé l'amour propre. Il a commandé à notre cœur l'oubli de toute fortune humaine, le généreux mépris de toute distinction qui passe ; il a tourné toutes nos pensées vers la prédication de son Evangile ; il a attaché tous nos sentiments au triomphe de son Eglise... « Dieu, dont le distinctif fut toujours de préférer les plus vils instruments pour « opérer les plus grandes choses, lorsque par mille efforts nous faisons pâlir l'athée, en dépit « du pouvoir ; quand brûlant d'un beau zèle nous bravions la mort pour l'honneur de son « nom, c'est toi qui environnois notre âme d'un triple airain, afin que la crainte des méchants « ne pût arriver jusqu'à elle ; c'est toi qui plaçois sur nos lèvres les redoutables paroles de la « divine vérité ! Et maintenant, devenus lâches après avoir été victorieux par ta grâce, nous « t'aurions refusé quelques jours d'une carrière qui est toute ton bienfait ! »... Y penser, nos très-chers Frères, et nous livrer à vous, vous porter une âme pure, libre de tout parti, vouée à vos besoins, capable de s'immoler s'il fallait une victime, nous en attestons le ciel, ce n'a été pour notre cœur que le cri d'un instant. Eh ! pouvions-nous balancer, convaincus que nous sommes qu'en paroissant nous livrer uniquement aux soins de la Religion, nous n'en aurions que plus de moyens pour servir notre Patrie et donner au Gouvernement républicain, sur l'esprit du peuple, tout l'ascendant qu'il doit avoir pour le bonheur commun !

Nous sommes donc autorisés à le penser, nos très-chers Frères ; et votre choix et notre résignation, tout est marqué au coin de la Providence. Nous pouvons donc le dire, avec autant de vérité que le législateur hébreu, c'est Dieu, c'est l'Etre par excellence qui nous envoie vers vous, le Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation. Grâces, grâces immortelles lui soient rendues. Il a voulu sauver ainsi et le Pasteur et le Troupeau. Qui est misit me ad vos... Pater misericordiarum et Deus totius consolationis.

Peuple chrétien, si l'Envoyé des hommes a droit à des hommages, celui qu'envoie un Dieu, à quoi ne peut-il pas s'attendre ? Et s'il en est ainsi pour le caractère seul qu'il porte, que sera-ce si l'on considère bien la fin de sa mission ?

C'était pour les délivrer de la captivité de l'Egypte que Moïse fut envoyé aux Israélites ; c'est pour faire cesser une captivité, plus dure encore, qu'il a plu au Très-haut de nous envoyer vers vous. Son esprit s'est reposé sur vous, comme autrefois sur son Fils bien-Aimé (car nous remplissons auprès de vous les mêmes fonctions qu'il remplissoit lui-même auprès de nos pères dans la foi). Son esprit s'est reposé sur nous et il a dit à notre zèle : ... Rendez à la liberté d'enfants de Dieu ceux que le péché retient dans ses chaînes ; versez dans ces cœurs abattus le baume de la consolation ; annoncez à ceux qui souffrent l'heureuse époque où le Seigneur va se laisser appaiser, et la joie succéder à la tristesse, et l'abondance remplacer la misère, et le bonheur commun faire oublier les maux de tous. Misit me ut mederer contritis corde et praedicarem captivis indulgentiam et praedicarem annum placabilem.

Où, nos très-chers Frères, si nous sommes assez dignes de notre vocation, si nous remplissons en vrai ministre du Dieu vivant le poste dont vous venez de nous charger, ce qu'aucune loi humaine n'aurait jamais pu faire, ce qu'aurait tenté en vain la meilleure philosophie même, nous l'exécuterons pour le bonheur de votre vie. Nuit et jour, toute notre occupation, ce sera de détourner de dessus vos têtes tous les fléaux destructeurs, d'appeler sur vos possessions la rosée qui féconde. Le plus ardent de nos vœux, de voir tout ce qui vous intéresse tourner à votre gré, tout ce qui vous appartient aussi heureux que vous. En un mot, en nous,

vous trouverez un ami toujours sûr, votre meilleur confident, un tendre consolateur : nous saurons prendre part à votre joie et mêler nos larmes aux vôtres : nous nous ferons tout à tous pour vous gagner tous à la Religion comme à la République.

Et loin que le Gouvernement ne prenne ombrage de nos efforts, avec quelle touchante émotion au contraire, ne nous entendra-t-il pas prononcer ces paroles ?... « Dans ce pays « assez heureux pour avoir senti, dès l'origine de la révolution, toute l'importance de « demeurer soumis aux lois et de respecter les autorités, l'influence religieuse fait chérir le « pouvoir civil, et le pouvoir civil à son tour protège l'influence religieuse. Ainsi la religion et « la République sont en parfaite harmonie, et le bonheur de tous est le résultat de ce bel accord ». Croyons-le, nos très-chers Frères, la confiance des gouvernés est aussi nécessaire pour la félicité publique que le zèle des gouvernants.

Telle est la fin de notre mission, et tel sera notre triomphe, si nous sommes assez heureux pour atteindre notre but. Mais aussi, vous, de votre côté, nos très-chers Frères, pourrez-vous ne pas répondre à tant de soins par le plus tendre intérêt, ne pas encourager nos efforts par vos vertus, ne pas couronner l'amour du pasteur par tout ce que la piété filiale a de plus attachant et de plus précieux ? Pourra-t-il ne pas vous échapper quelquefois, à la vue de nos succès, cet aveu si glorieux pour la foi ? Qu'ils sont donc beaux les pas des Pontifes, lorsqu'ils vont annonçant la paix et prêchant le bonheur ! Quam speciosi pedes evangelizantium pacem, evangelizantium bona ! Ce retour si naturel à l'âme bien née, quel charme n'aura-t-il pas pour un peuple si connu par l'énergie et par la franchise de ses sentimens !

Pour effrayer notre zèle, voudroit-on nous faire accroire que des esprits prévenus vont méconnoître notre mission ? Quoi ? chez un peuple qui, attaqué par deux grands monstres, le fanatisme et l'athéisme, et a osé leur dire : vous viendrez jusqu'ici, et ici vous briserez les flots de votre orgueil ; chez un tel peuple, des individus favoriseroient de prétendus pasteurs contre le Gouvernement de leur pays ! Quoi ! l'exemple de cette ville départementale, devenue par le bon esprit de ses habitans, un sujet d'admiration pour les autres contrées de la République, cet exemple ne seroit pas suivi par toutes les villes du Département ? Lorsque les premiers magistrats, par la sagesse de leur administration, sont en possession de faire aimer les nouveaux principes aux plus grands partisans même de l'ancien régime, il se trouveroit ailleurs des esprits assez brouillons, des cœurs assez mauvais pour tourner au profit de l'anarchie une confiance qui ne leur a été donnée que pour le bonheur de leurs Frères ? Ou de tels hommes n'existent point, ou à la première apparition du légitime pasteur, on les verra rendre hommage aux principes et se serrer parmi leurs Frères autour des mêmes autels. Et d'ailleurs le temps lui-même n'a-t-il pas fait justice de toutes ces misérables préventions ? L'élection des nouveaux Evêques n'est-elle pas désormais un de ces points de droit d'une évidence si frappante qu'on ne peut plus la combattre sans insulter au bon sens et laisser entrevoir des intentions perfides ? Fallait-il, au mépris des saints canons et de l'autorité de tous saints pères, que le troupeau restât sans pasteur ? Fallait-il, pour respecter de coupables prétentions, que le salut des âmes fût sacrifié ? N'a-t-on pas défié nos adversaires de citer un seul vrai canon qui ne fût en faveur des nouveaux Evêques ? Ce défi a-t-il jamais été répondu ? Toute contestation, par ce seul silence-là même, n'est-elle pas décidée ? On méconnoitra notre mission ! Ce ne sera sûrement pas vous, chrétiens éclairés qui, dans l'exercice du saint ministère, ne voyez que le zèle et n'appréciez que la vertu. Trop long-temps vous avez eu à gémir sur la viduité d'un grand nombre d'Eglises en France : trop long-temps vous avez regretté ces jour de l'innocence où la piété filiale et la sainte pudeur donnoient de si touchants spectacles à votre christianisme. Ah ! plutôt vous encouragerez notre zèle, vous seconderez nos efforts pour faire finir les maux de notre Eglise, toujours inséparables des maux de notre Patrie.

On nous contestera nos titres. Oui autrefois un riche bénéfice étoit disputé ; des richesses et des distinctions devoient naturellement exciter l'envie ; mais jalouse-t-on aussi la triste pauvreté, et conteste-t-on son droit à celui qui ne veut que faire du bien ? Ne serait-ce pas là combattre l'œuvre de Dieu et prouver qu'on ne vient point de lui ; car Dieu ne peut reconnoître pour les siens ceux qui s'opposent à sa gloire. Certes au contraire si, après le caractère qu'imprime la religion, quelque chose est respectable dans l'ordre canonique, c'est sans doute le vœu librement émis de tant de vertueux citoyens, de tant de fidèles ministres, de tant de zélés pasteurs, et non pas le honteux empire de quelques vils courtisans ou un suffrage ultramontain donné au mépris de nos libertés.

Armé de tous les traits de la calomnie, on se flatara de nous déprécier dans l'esprit du peuple. Veut-on dire que malgré les plus tendres invitations et les offres les plus généreuses

pour les forcer à la paix, et au moment même où les cris de tous les gens de bien vont les frapper d'un éternel anathème, s'ils ne réunissent leurs efforts aux nôtres pour tranquilliser la conscience du peuple et faire cesser les maux publics, nos adversaires persisteront encore à nourrir dans le cœur des haines funestes et des germes de discorde ; et que cette coupable résistance, ils la citeront à l'homme simple comme un zèle de religion et un titre à ses respects ? ... Non, bon peuple, de tels excès, s'ils avoient existé, ne pourroient durer plus long-temps. La crainte d'être désavoués par votre civisme leur dessilleroit les yeux. Et nous, s'ils nous fuyoient d'abord, notre cœur les atteindroit malgré eux. Nous ne cesserions de leur parler de vous, de vos besoins dans l'ordre du salut, de vos vœux dans l'ordre de la société. Frères en Jésus-Christ, nous écrivions-nous, ce bon peuple n'attend que le moment de nous voir réunir pour se rendre en foule dans nos temples, pour se jeter dans nos bras, pour reprendre ses antiques vertus, tout l'exercice de sa piété. Quel prix il met à notre réunion ! Que dis-je ? Il est là, il est aux pieds de l'autel, qui nous attend, qui nous appelle. Paroißons-y ensemble. Qu'importent les torts passés ? Que nos larmes d'attendrissement se confondent ; voilà ce que veut le peuple, voilà ce que la Patrie comme la religion nous demande. La charité de Jésus-Christ fera tout le reste. Dieu ! Serait-il digne de vivre celui que tant de motifs ne pourroient pas subjuguer !

Voilà sans doute, nos très chers Frères, de quoi exciter notre courage et animer notre confiance, le retour de tous les cœurs, à la fraternité, la paix de la République et la gloire de la religion ; mais dût notre zèle être trompé ; dussent les tribulations et les souffrances remplacer la joie et les consolations ; rougirions-nous pour cela d'avoir préféré la croix de Jésus-Christ, et cesserions-nous de prêcher son évangile ? ... Eh ! qui saura donc souffrir si ce n'est pas un Evêque ? Quand il souffre pour la justice, n'est-ce pas alors qu'il devient ce grand, ce magnifique spectacle pour le monde, pour les anges et pour les hommes ? Spectaculum facti sumus mundo et angelis et hominibus.

Nous ferons plus : comme notre divin modèle, nous bénirons ceux qui nous maudissent, nous prierons pour nos persécuteurs ; avec le secours de la grâce, nous irons jusqu'à désirer d'être anathème pour nos Frères, anathema pro Fratribus.

Chrétiens, c'est avec ces sentimens que nous nous présentons parmi vous. Vos pères par leur estime encouragèrent nos jeunes années. Comblés déjà de vos faveurs, nous avons cette confiance que vous accorderez la vôtre à notre vieillesse. Enfans de tant de vertueux citoyens, car hélas presque tous, ils ont disparu, nos chers contemporains ! Enfans de tant de vertueux citoyens, joignez-vous à nous pour payer à vos pères un tribut de sensibilité ! Vous ne les oublierez point sans doute, ces deux pontifes selon le cœur de Dieu. (1) [En note : (1) Le Révérendissime Evêque Conen de Saint Luc mort au commencement de la Révolution, et le Révérendissime Evêque Expilly immolé sous le règne de Robespierre.]. Ils étaient aussi vos pères ! Que votre piété réponde aux vœux qui nous animent et que nous commençons notre nouvelle carrière par offrir, en leur faveur, l'auguste sacrifice de la religion.

Que la grâce de notre Seigneur Jésus-Christ, et la charité de Dieu, et la communication du Saint-Esprit, soit avec vous tous. Amen.

Sera la présente adressée à toutes les paroisses et lue au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Donné à Quimper, le 30 juillet répondant au 12 de thermidor, an 6 de la République française.

† Y.-M. AUDREIN, Evêque du Diocèse du Finistère ». (2)

Nous nous bornerons à quelques remarques.

C'est par une note en bas de page qu'il tente de montrer la continuité de l'Eglise en France, et se considère comme le successeur, non seulement d'Expilly, ce qui est exact, mais des évêques d'Ancien Régime, ce qui l'est beaucoup moins.

Il écrit : « *Enfans de tant de vertueux citoyens, joignez-vous à nous pour payer à vos pères un tribut de sensibilité ! Vous ne les oublierez point, sans doute, ces deux pontifes selon le cœur de Dieu* ». Et ici se trouve le

(2) Arch. de l'évêché de Quimper.

renvoi, quelque peu audacieux : « *Le Révérendissime Evêque Conen de Saint-Luc, mort au commencement de la Révolution, et le Révérendissime Evêque Expilly, immolé sous le règne de Robespierre* ».

Le révérendissime évêque Yves-Marie Audrein a donc la tranquille audace de feindre d'ignorer que Conen de Saint-Luc, avant de mourir, a eu connaissance de la Constitution civile, et l'a sévèrement condamnée. Et il semble ignorer surtout que vit encore à Londres, et donne ses ordres au clergé et aux fidèles du Léon, Jean-François de La Marche, évêque légitime de ce diocèse, supprimé par l'Etat, mais non par l'Eglise.

Un passage laisse deviner que plusieurs avaient pensé à des prêtres du diocèse pour en prendre la tête. Il reconnaît qu'il a quitté la région depuis bientôt un quart de siècle, et tient à rappeler encore par un renvoi de bas de page, de ton impersonnel, qu'il connaît bien le pays : « *Le citoyen Audrein a professé quatorze ans les humanités au collège de Quimper* ». Il est donc un compatriote, mais, écrit-il, « *bien d'autres attendent le titre méritoire de fixer votre choix* ». Il est certain que d'autres avaient, bien plus qu'Audrein, les qualités requises.

L'ensemble de cette lettre montre un homme qui se sent attaqué, calomnié, et qui s'apprête à combattre « *deux grands monstres : le fanatisme et l'athéisme* ». Or, il n'est guère question d'athéisme, mais, longuement, sans désigner clairement en quoi elle consiste, la question du fanatisme, c'est-à-dire du clergé insermenté et de ses fidèles, la grande majorité des catholiques du Finistère.

La lecture de cette longue lettre est assurément fastidieuse. Mais un examen attentif appelle quelques remarques instructives. Quand il écrit : « *Enfin, l'Eglise de Jésus-Christ, trop longtemps subjuguée parmi nous, vient de recouvrer son indépendance primitive. Même ces restes de faveurs humaines dont elle jouissoit encore, ils ne sont plus ; tout bras de chair a disparu* », on peut se demander si Audrein ne manie pas quelque peu l'ironie, en pleine persécution directoriale.

S'il ne manie pas l'ironie, que penser alors des lignes suivantes : « ... *Nous saurons prendre part à votre joie et mêler nos larmes aux vôtres : nous nous ferons tout à tous pour vous gagner tous à la Religion comme à la République.* »

« *Et loin que le Gouvernement ne prenne ombrage de nos efforts, avec quelle touchante émotion au contraire, ne nous entendra-t-il pas prononcer ces paroles...* » Dans ce pays assez heureux pour avoir senti, dès l'origine « *de la Révolution, toute l'importance de demeurer soumis aux lois et de respecter les autorités, l'influence religieuse fait chérir le pouvoir civil, et le pouvoir civil à son tour protège l'influence religieuse. Ainsi la Religion et la République sont en parfaite harmonie, et le bonheur de tous est le résultat de ce bel accord* ». Croyons-le, nos très-chers Frères, la confiance des gouvernés est aussi nécessaire pour la félicité publique que le zèle des gouvernants ».

Quand il écrit ces lignes, il n'ignore pas que ces « gouvernants » haïssent et méprisent son culte, que tout signe extérieur est interdit, que le

clergé réfractaire est pourchassé par la police, que le sien est suspecté et étroitement surveillé. Alors, on ne pourrait penser qu'à du cynisme. Ce n'est pas dans son tempérament. La vérité, à moins de penser qu'Audrein ait perdu l'esprit, ce qui n'est pas le cas, c'est qu'il tente de ruser et sait parfaitement que son imprimé va être lu très attentivement par la police, et il conserve l'espoir d'acquérir la confiance des autorités locales et parisiennes.

Pour ce qui est du gouvernement, deux documents, l'un antérieur à son arrivée dans le Finistère, l'autre écrit de Quimper avant même son sacre, le montrent quelque peu dénonciateur.

De Paris, le 25 floréal an VI (14 mai 1798), il a adressé au ministre de la Police une longue lettre concernant l'attribution au culte catholique des quinze églises de Paris accordées par la Nation. Selon lui, parmi ces quinze églises, sept sont absolument dévouées au gouvernement républicain, mais les huit autres doivent être « républicanisées ». *« Deux sont dirigées par des réfractaires qui ont prêté le dernier serment, mais n'en demeurent pas moins attachés à l'Ancien Régime »*. Il s'agit des curés de Saint-Roch et de Saint-Nicolas-des-Champs qui, depuis 1791, ont refusé tous les serments et ont trouvé habile de jurer subitement haine à la royauté. Les six autres églises parisiennes ont à leur tête des curés d'une autre catégorie. Ce ne sont pas à proprement parler des réfractaires, puisqu'ils ont prêté le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Mais ils se sont rétractés et n'ont prêté que le dernier serment de haine. Ces huit prêtres, tout en étant, en apparence du moins, en règle avec la loi, ne *« demeurent pas moins en schisme avec les ministres républicains »*, c'est-à-dire qu'ils demeuraient totalement indépendants de l'Eglise dirigée par Grégoire et ses amis. On peut, dans une certaine mesure, rapprocher leur attitude de celle qu'adoptera quelques semaines plus tard Laligne, curé de Saint-Louis de Brest, qui refusera de participer à l'élection d'Audrein.

A Paris, l'évêché constitutionnel était vacant depuis l'apostasie de Gobel et les prêtres des huit paroisses en question refusaient de participer à l'élection de son successeur.

Voici cette lettre pour le moins étrange, à Dondeau, ministre de la Police.

« Parmi les quinze églises accordées par la nation pour l'exercice du culte catholique à Paris, sept sont absolument dévouées au gouvernement républicain, savoir : Notre-Dame, Saint-Sulpice, Saint-Merry, Saint-Germain l'Auxerrois, Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, Saint-Médard de Saint-Marceau, Saint-Etienne-Montagne-Sainte-Genève. »

Deux sont dirigées par des réfractaires qui ont prêté le dernier serment, mais n'en demeurent pas moins attachés à l'ancien régime : Saint-Roch, Saint-Nicolas des Champs.

Six sont gouvernées par des curés qui ont rétracté leur premier serment, et prêté le dernier serment de haine à la royauté, mais qui n'en demeurent pas moins en schisme avec les ministres républicains, savoir Saint-Gervais, Saint-Thomas d'Aquin, Saint-Philippe du Roule, Saint-Laurent, Saint-Eustache, Saint-Jacques du Haut-Pas.

En fermant les oratoires, on ne fait que déplacer les ministres : ceux-ci vont refluer dans ces huit églises qui pensent comme eux, et le culte n'en aura acquis que plus d'éclat pour flatter la vanité des royalistes. Il faut donc, tout en débarrassant Paris de ces foyers de division, républicaniser ces huit églises.

Manière de faire cette républicanisation :

1° Que le citoyen ministre de la police fasse venir chez lui les huit sujets que je vais indiquer ; je réponds que, pour le bien de la paix et la tranquillité publique, ils consentiront à se charger d'organiser républicainement le culte dans ces huit églises, et d'en répondre au gouvernement, sauf à s'y faire remplacer par des ministres républicains, de concert avec le ministre de la police générale :

Le citoyen Royer, évêque de l'Ain, se chargera d'organiser le culte à Saint-Roch.

Le citoyen Desbois, évêque d'Amiens, ancien député, serait chargé de Saint-Eustache.

Le citoyen Grégoire, évêque de Blois, député, serait chargé de Saint-Nicolas des Champs.

Le citoyen Wandelaincourt, évêque de Langres, député, serait chargé de Saint-Gervais.

Le citoyen Saurine, évêque des Landes, ancien député, serait chargé de Saint-Jacques du Haut-Pas.

Le citoyen Toussaint, vicaire de Sainte-Marguerite-Saint-Antoine, serait chargé de Saint-Thomas d'Aquin.

Le citoyen d'Arnavon, vicaire de Saint-Sulpice, serait chargé de Saint-Laurent.

Le citoyen Sauvigny, auteur du Journal du Citoyen, serait chargé de Saint-Philippe du Roule.

2° Que le ministre, une fois sûr du dévouement de ces bons citoyens, mande les huit chefs antirépublicains, et leur notifie que le gouvernement ne veut plus souffrir que l'exercice du culte soit un sujet de division pour les citoyens, et qu'ils aient à cesser leurs fonctions dans leurs églises respectives ; qu'il leur promette bonne protection, pourvu qu'ils vivent en simples citoyens, et qu'ils ne se mêlent plus d'influencer le peuple sous prétexte de religion.

3° Qu'au moment où ces appels se feront, les églises soient fermées, afin que les ornements et autres objets achetés des deniers des citoyens ne puissent être enlevés par les fanatiques royalistes.

4° Que le ministre remette les clefs aux nouveaux, et que ceux-ci s'annoncent comme chargés de répondre au gouvernement de la manière dont le culte s'exercera dans les huit églises.

Je soutiens qu'au moyen de cette méthode, on verra, avant peu de jours, et sans aucune secousse, les catholiques de Paris se réunir dans les mêmes temples et réciter les mêmes prières pour la conservation de leurs magistrats et la prospérité de la république. 25 floréal » (14 mai 1798) [3].

Entre cette lettre à Dondeau, du 14 mai 1798, et l'arrivée d'Audrein à Quimper, le ministère avait changé de mains. Soucieux de demeurer en bons termes avec le Directoire, Audrein écrit une nouvelle lettre, de Quimper, au successeur de Dondeau au ministère, le citoyen Duval, le 15 messidor an VI (3 juillet 1798), c'est-à-dire trois semaines avant son sacre.

« Audrein à Duval, ministre de la police, le 15 messidor an VI (3 juillet 1798).

« Citoyen ministre, depuis la convention, l'abbé Audrein est en possession de présenter ses observations au gouvernement, pour ce qui concerne le culte, et plus d'une fois on y a eu égard.

Par une suite de ses instances faites au directoire, surtout depuis le 18 fructidor, le ministre Dondeau fit fermer, il y a six semaines, les oratoires dans Paris ; trop longtemps ces lieux avaient servi à exercer le culte au profit de la royauté.

J'observai au citoyen Dondeau que les prêtres de ces oratoires passeraient dans les églises nationales, où l'on pense comme eux, et que l'exercice du culte n'en deviendrait que plus bril-

(3) Arch. nat., F⁷ 7379. Lettre citée par Ludovic Sciout, *Histoire de la Constitution civile du clergé...*, t. IV, p. 620-621.

lant et plus flatteur par là même pour les royalistes. Le ministre fut frappé de mon observation, et exigea que je misse mes idées par écrit. Ce mémoire lui parut plein de sagesse, et il promit qu'il allait le mettre à exécution ; quelques jours après il quitta le ministère, et moi je partis pour Quimper en qualité d'évêque du Finistère, où je ne cesserai de prêcher la république comme la religion. Le gouvernement représentatif est, suivant moi, le plus beau présent que le ciel pût faire aux hommes, parce que celui-là seul renferme des motifs d'émulation et de vertu pour toutes les espèces d'individus qui composent la patrie.

J'ai cru, citoyen ministre, devoir vous instruire de ce projet de républicaniser enfin le culte dans Paris, et sans aucune secousse, ni trouble quelconque.

Si ce petit mémoire ne se trouvait pas, et que vous eussiez quelque foi au zèle civique de l'abbé Audrein, dites un mot, et je reprendrai mes idées dans l'ordre qui mérita l'approbation de votre prédécesseur. Mes vues sont droites, mes intentions sont pacifiques. Vous m'en saurez gré, j'en suis sûr, votre réputation m'en répond.

Respect et fraternité. Audrein, ex-député » [avec une croix] (4).

A Quimper, il semble que les personnages placés à la tête du département par le Directoire, après l'épuration consécutive au 19 fructidor, aient bien accepté Audrein. Celui-ci écrit, dès son arrivée, le 2 juin 1798, à Desbois, évêque d'Amiens : « *Le ton des autorités constituées et la bonne tenue des patriotes sont extrêmement encourageants pour un évêque républicain* » (5).

Il semble ne pas se tromper puisque, quelques mois plus tard, le 3 nivôse an VII (23 décembre 1798), le commissaire du Directoire exécutif écrit au ministre de la Police : « *L'évêque du Finistère est soumis aux lois de la République. Il prêche la réunion des citoyens au Gouvernement. Un homme de cette espèce ne peut pas être en correspondance avec ceux qui répudient le gouvernement républicain ; et d'après ce que vous me marquez, je dois croire que les réfractaires ont aussi leur évêque mais je conviens que je ne le connais pas* » (6).

Le début de cette lettre est sérieux, et l'auteur écrit certainement ce qu'il pense. Cependant quand il répond au ministre de la Police qu'il apprend (« *d'après ce que vous me marquez* ») que les réfractaires ont aussi un évêque mais qu'il ne le connaît pas, le farouche républicain Le Goazre se moque effrontément de son ministre. Le commissaire du directoire sait mieux que personne que Jean-François de La Marche est bien vivant, qu'il réside à Londres et correspond avec le clergé léonard.

Le 9 janvier 1799, Audrein écrit une nouvelle lettre pastorale dont voici le texte.

« *DEUXIEME LETTRE PASTORALE DE L'EVEQUE DU FINISTERE, sur les moyens de perpétuer le Sacerdoce parmi les Catholiques.*

Messis quidem multa, operati autem pauci, *Math. C.9 V.38.*
La moisson est abondante, mais il y a peu de moissonneurs.

YVES-MARIE AUDREIN, *par la miséricorde divine et dans la communion du saint siège apostolique, évêque du Finistère : à nos coopérateurs dans le saint ministère et à tous les fidèles de ce diocèse, salut et bénédiction en Notre-Seigneur.*

(4) Arch. nat., F⁷ 7379. Cf. L. Sciout, *op. cit.*, p. 622.

(5) Prosper HÉMON, *Audrein, Yves-Marie...*, p. 58.

(6) Arch. dép. du Finistère, 100 J 313.

Deux sortes de personnes, nos très-chers frères, nous font cette affligeante observation ; des fidèles de bonne foi, et d'insolens athées dans leur pitié cruelle.

Non, matérialistes éhontés ; non, ennemis de mon pays comme de ma religion ; non, le culte catholique ne cessera point en France par défaut de ministres, et votre atroce système ne sera point établi sur ses ruines. Celui qui, dès l'origine du monde, se choisit des sacrificateurs ; celui qui, dans la suite des tems, attacha au service de son culte une tribu toute entière ; celui qui, au moment où toute figure devait faire place à la réalité, a donné à la terre le pontife éternel, le très-haut saura bien, si nous le méritons, conserver parmi nous le sacerdoce de Jésus-Christ. Plût qu'il ne s'éteigne, ce Dieu bon la couvrira, notre république, de tant de gloire et de prospérité ; il enverra à ceux qui nous gouvernent, de telles pensées, que loin de rencontrer nulle part des obstacles, il ne trouvera au contraire par-tout que faveurs et protection.

C'est en vain que, pour enhardir vos prosélites, vous les flattez de notre prochaine extinction ; votre espoir, comme celui de tous les contre-révolutionnaires, périra dans l'opprobre. Ces ministres, que vous ne pouvez souffrir parce qu'ils prêchent la vertu, verront se former d'autres ministres dignes de leur succéder, et auxquels ils commanderont, en mourant, de prier pour vous et d'appeler sur vos têtes les miséricordes divines.

Pour vous, nos très-chers frères, dont les motifs sont purs, nous respectons vos allarmes et nous vous devons des consolations.

Vous craignez, dites-vous, de manquer de ministres. Eh bien, par votre zèle à profiter de ceux que vous avez aujourd'hui, montrez-vous dignes d'en avoir toujours. Que des vertus tout à la fois chrétiennes et civiques, attestent que ce n'est pas en vain que la science du salut vous parvient : que vos mœurs honorent la loi et fassent le bonheur de votre pays : alors il y aura de la gloire à être vos ministres, et votre religion n'en manquera point.

Faites plus : que vos malheureux enfans cessent de sucer le crime avant même de pouvoir le connaître : que leurs jeunes âmes, au lieu d'être suffoquées par les plus grossières passions, grandissent dans l'innocence et ne se nourrissent plus que de vertu : qu'ils trouvent dans vos maisons des écoles de décence, et qu'au dehors votre tendresse les défende contre la contagion : alors ceux à qui la providence enverra une vocation plus sublime, seront capables de la sentir ; ils sauront s'élever au-dessus de la sphère des sens et lire dans le vouloir de Dieu, l'obligation sacrée pour eux de se former au grand art de gouverner les âmes et d'assurer au très-haut des hommages.

Qu'on ne vienne point nous opposer les institutions républicaines. Hommes simples et si dignes par là même d'entendre la vérité, ce sont les ennemis de la patrie qui travaillent ainsi votre repos. La république ne vous défend pas d'apprendre à vos enfans à adorer le Dieu de vos pères. Si la loi qui protège les cultes se tait sur l'éducation religieuse, c'est que la nature a voulu que celle-ci vous appartînt et restât toute entière à votre charge.

Un autre motif de confiance : les rois, il faut l'espérer, ne seront pas toujours mal-adroits. Ils sentiront l'importance de chercher leur salut dans la paix ; et, après tant de triomphes, il est permis de croire que notre république touche enfin au moment de jouir de son repos. Rien n'empêchera donc les ministres des cultes de se former des successeurs. La loi qui permet la fin, ne voudra pas sans doute défendre les moyens.

Mais que pour corriger suffisamment la folie de quelques despotes, il faille encore des combats ! Une fois les bons principes enracinés dans le cœur des jeunes élèves dont nous parlons, ils n'en demeureront pas moins dignes de remplir un jour leur première vocation. Il en est de la vraie vertu comme de ces plantes heureuses auxquelles tout sol convient. Elle se conserve au milieu du fracas des armes, comme au sein de la solitude. Endurcie par les travaux de la guerre, et accoutumée à résister à tous les genres de tentations, elle n'en reviendra que plus propre à soutenir les fatigues du ministère évangélique, et plus inébranlable dans son attachement aux vrais principes.

Tout concourt donc, si vous le voulez, nos très-chers frères, à vous assurer une succession jamais interrompue de pasteurs. Le sort de votre religion est dans vos mains.

Mais c'est sans doute aussi à nous, et sur-tout à nous, de porter à leur fin de si heureuses espérances... Vénérables coopérateurs, nous appellons votre attention parce que nous avons besoin de nous entretenir avec vos cœurs. La vigne du père de famille manque d'ouvriers ; le peuple demande le pain de la parole, et il ne trouve personne pour le lui distribuer. L'impie spécule sur notre faiblesse ; l'incrédule sourit à notre impuissance... Périma-t-il donc dans nos

mains, le sacerdoce de Jésus-Christ ? Et, au moment de descendre dans la tombe, faudra-t-il fermer le sanctuaire, parce qu'il n'y aura plus personne pour offrir le sacrifice ?... Oh ! nos bons frères, nous pénétrons dans vos âmes, et nous les voyons toutes s'embraser d'une sainte émulation... Non, non, vous criez-vous tous, nous en sommes sûrs, comme autrefois les Hébreux à Samuel : « Il n'en sera pas ainsi, nequaquam ita erit. Que dès ce moment même, les « fidèles fassent leur devoir : nous leur montrerons l'exemple, et l'on verra se former de « jeunes lévites pour le service du très-haut. Les ennemis de la république en frémiront de « rage ; mais le gouvernement sera rassuré sur les suites de notre zèle ; car, fallût-il de nou- « vaux garans, mille fois nous donnerions notre vie ».

« Nos élèves seront tels que nous-mêmes. Après leurs devoirs envers le créateur, « apprendre à faire chérir leur pays, sera pour eux une religion. Chaque fois qu'ils nous « entendront parler christianisme ; chaque fois ils nous entendront répéter que qui n'est pas « bon citoyen, ne peut être un vrai chrétien : à toutes nos leçons, sur l'art de sanctifier le « peuple, nous mêlerons cette maxime : qu'il doit avoir l'âme élevée et le cœur généreux ; en « un mot, toujours la soumission à la loi civile, comme le respect pour la loi divine ; toujours « l'amour de la chose publique à côté du zèle à la gloire de Dieu ; le désintéressement le plus « généreux en faveur de l'égalité ; le plus héroïque dévouement à la liberté, voilà ce que nous « ne cesserons de leur apprendre ; voilà ce qu'ils ne cesseront, après nous, de prêcher ».

Vénérables coopérateurs, tels sont les principes que nous tenons de ces grands maîtres si versés dans la science de Dieu. Maintenant, qu'il nous soit permis de le dire : de tels hommes seront-ils inutiles au bonheur de leur pays ?

Nos très-chers frères, nous avons une trop bonne opinion de votre zèle, pour nous appesantir sur les sentimens qui doivent vous animer. Vous le savez, dans de semblables conjonctures, que ne faisaient pas les premiers chrétiens ? Que ne faisaient pas sur-tout les pasteurs ? Hélas ! C'est encore dans cette belle époque, tout reculée qu'elle est, que va chercher des consolations, l'ami du christianisme !

Vous les imitez, ces hommes apostoliques ; infatigables comme eux, vous rassembleriez les pierres éparses du sanctuaire ; vous le raffermirez sur ses bases, vous lui préparerez, pour les tems à venir, des sentinelles qui puissent le défendre. Ainsi vous consolerez, tout à la fois, l'église de ses pertes, et vous la rassurerez contre de nouveaux dangers.

Quelle plus favorable occasion pour commencer à remplir cette belle tâche, que cette sainte carrière de pénitence qui va s'ouvrir devant nous ! Unis à vos troupeaux, animés du même esprit, vous, d'après l'oracle du prophète, ne cessant de pleurer entre le vestibule et l'autel, (Joël 2. 17) ; eux, assurant chaque jour, comme le veut un apôtre, leur vocation par toutes sortes de bonnes œuvres, (2 Petr. 1.10.) : Tous ensemble, dociles à la voix du sauveur, priez le maître de la moisson d'envoyer des moissonneurs à son champ. (Math. c.9.). Faites une sainte violence au ciel ; intéressez les saints en votre faveur ; appelez les pauvres à votre secours ; que les ouailles, par leur repentir, apaisent la colère de Dieu ; que les pasteurs, par leurs gémissemens, attendrissent son cœur paternel ; enfin, que le résultat de vos communs efforts soit la régénération des mœurs, par la religion, et le bonheur public, par une résurrection générale et solide en Jésus-Christ.

C'est avec une grande confiance, nos très-chers coopérateurs, que nous l'adressons à votre zèle, cette lettre dictée par notre amour pour la gloire de Dieu et le salut de ce diocèse. Animez-la, vivifiez-la, rendez-la toute parlante pour ces bons villageois ! Dites-leur, dites à tous que l'évêque de leurs âmes ne cesse de prier pour eux ; qu'ils sont l'objet de ses veilles ; qu'il les porte dans son cœur ; qu'il donnerait sa vie pour eux : ajoutez, s'il est possible, à ces tendres expressions ; livrez-vous à tous les mouvemens de votre sensibilité, à tous les transports de votre divine charité. Songez qu'il s'agit de la cause de Dieu ; que vous êtes personnellement responsables de tous les moyens que vous n'aurez pas pris pour la faire triompher et pour perpétuer son triomphe ; remplissez tout notre vœu, surpassez notre attente... Osons l'espérer, les succès de notre zèle étonneront l'impie ; les fruits de notre zèle consoleroient les amis de Dieu. Aimez-la, chérissez-la, cette pensée : Le maître de la moisson enverra des moissonneurs à son champ.

Pour assurer l'exécution de cette grande mesure, voici les moyens que nous emploierons.

1° Les pasteurs, dans leurs catéchismes, observeront quels sont les enfans qui se rendent les plus recommandables par leur sagesse et leur amour de la religion. Parmi ceux-ci, ils distingueront ceux qui montrent du goût et de l'aptitude pour les fonctions ecclésiastiques ; ils

s'appliqueront à développer en eux le germe de leur vocation et à les rendre capables de la remplir dignement un jour. Ce sera là un point de conscience pour quiconque a sincèrement à cœur la perpétuité du sacerdoce de Jésus-Christ, pour le salut des âmes rachetées par son sang.

2° Chaque année, dans un ou plusieurs archiprêtres, se fera par l'évêque, l'initiation, à l'état ecclésiastique, des élèves formés par les pasteurs des divers arrondissemens. Cette cérémonie sera précédée d'un examen public sur les langues française et latine, et de l'explication de quelques passages de l'évangile. Ce jour, dans l'église archiprêtrale, on célébrera la fête de la perpétuité de la foi ; il y aura exposition du très-saint sacrement, sermon, salut et bénédiction, avec la prière indiquée par le concile pour la prospérité de la République. L'évêque officiera pontificalement tout le jour.

3° Dans la suite, à certaines époques qui seront désignées, l'évêque appellera auprès de lui les jeunes élèves. Les paroisses qui voudront se les attacher, s'adresseront à l'évêque qui ne les ordonnera qu'en conséquence, et après qu'ils auront été jugés avoir la science et les vertus nécessaires.

4° Les curés assez heureux pour avoir, en ce moment, sous leur surveillance, des jeunes qui méritent, par leurs connaissances et leur piété, l'initiative dont il s'agit, sont invités à en donner avis à l'évêque, au plus tard à pâques, afin qu'il puisse indiquer l'époque précise à laquelle aura lieu cette cérémonie, et faire connaître les formalités qui doivent l'accompagner.

Ici, les ennemis de la religion croyant réduire en poudre toutes nos mesures, s'écrient... Quelle famille honnête souffrira que ses enfans se dévouent à un état qui n'offre désormais d'autre perspective que la misère, pour ne rien dire de plus ?

Hommes de chair et de sang, vous ne sentez donc pas que l'individu assez sage pour comprendre qu'il est destiné, par la providence, à concourir au bonheur éternel de ses concitoyens, saura bien convaincre ses parents qu'ils ne doivent ni ne peuvent s'opposer à ce qu'il remplisse les vues de Dieu sur lui.

Et pourquoi supposer que la peur de la misère éloignera du sanctuaire ? Les apôtres qui faisaient de si grandes choses, avaient-ils de riches bénéfices pour appuyer les opérations de leur zèle ? La charité, dit-on, si féconde alors, allait au-devant de leurs vœux. Eh bien ! que tous les ministres aujourd'hui soient les fidèles imitateurs des apôtres ; cette même charité se rallumera partout, et aucun d'eux ne manquera du nécessaire. Ou bien, si contre toute vraisemblance on rencontrait de ces cœurs qui semblent faits pour méconnaître les plus doux sentimens de la nature, aux termes de l'évangile, on secouerait la poussière de ses pieds, et l'on se rendrait dans d'autres lieux plus dignes de recevoir un ministère de salut et d'édification.

Pour nous, dans ce qu'ils appellent les ennemis de la République, un bouleversement de la religion, nous ne voyons, et nous le déclarerons ainsi au moment de notre mort, nous ne voyons qu'un vrai retour aux principes de la primitive église, et la nécessité, la très-heureuse nécessité, pour les ministres du culte, d'acquiescer de la science et des vertus. Avec de tels moyens, nous le soutenons, on sera bien accueilli par-tout, parce que partout on a besoin de paroles de paix et de consolation.

Eh ! Ne pouvons-nous pas citer, à l'appui de notre assertion, notre propre expérience ? Malgré tout ce qu'avaient jetté, dans certains esprits, d'éloignement pour les choses saintes et de crainte pusillanime, l'empire de la tyrannie et le désordre des passions, quel touchant spectacle ne nous a pas offert la piété des fidèles dans le cours de trois visites consécutives, c'est-à-dire des deux-tiers et plus du vaste diocèse du finistère ! Quel tendre intérêt n'avons-nous pas éprouvé partout de la part de ce bon peuple des campagnes ! En nous voyant entrer dans leurs villages, ils croyaient voir arriver au milieu d'eux le bonheur ! Quel attendrissement général, lorsque nous leur prêchions un Dieu de paix et d'amour ! Notre cœur oublierait-il jamais cette scène ! Les bons paysans de tout un village avec leurs enfans, tous à genoux et formant deux haies de lumières, éclairant au milieu de la nuit le passage de leur évêque et le comblant de bénédictions ! Misérables incrédules, que n'étiez-vous dans ce moment à nos côtés ! Quel tribut de sensibilité ne devons-nous pas à la ville de Brest par exemple ? Pouvons-nous les taire ces paroles d'un négociant si connu par son amour fraternel ?...« Les amis de la royauté ne « sont pas les vôtres, citoyen évêque ; pour nous, nous vous chérissons parce que votre zèle « parmi nous tourne au profit de nos familles et de la république. Comptez que les négocians « de Brest ne vous laisseront manquer de rien ». Les administrateurs temporels de la paroisse, sans doute parce qu'ils présument bien des dispositions de leurs concitoyens, ne nous ont-ils pas fait offre de nous tenir présent pour le casuel ? Landerneau ne nous a-t-il pas donné des

preuves réitérées d'attachement sincère et de vif intérêt ? Dans Morlaix, n'avons-nous pas trouvé des hommes dévoués à la religion comme à la patrie ? Châteaulin, Pont-Croix, Audiernne, Douarnenez n'ont-ils pas des droits à nos témoignages de gratitude ? Dans les endroits même où le patriotisme n'a pas encore fait tous ses progrès, des individus n'ont-ils pas paru plein d'estime et d'égards pour leur évêque ? Quimper, lieu de notre séjour ordinaire, ne s'est-il pas empressé, dès notre arrivée même, de venir à notre secours ? De bons citoyens ne nous ont-ils pas dit : « Laissez-nous vous arranger un appartement convenable ; vous paierez quand vous pourrez, » et ils effectuent leur offre (1). [En note : (1) Qu'on juge donc, pour le dire en passant, de la véracité de tous ces petits grands hommes qui, sous le règne de Robespierre, ne rougissaient pas d'écrire que le peuple ne voulait plus de culte].

A la vérité, nous travaillons de toutes nos forces à bien remplir les fonctions de notre ministère, et nous prenons l'engagement, avec le secours de la grâce, d'être tout de zèle jusqu'au dernier moment de notre vie (2). [En note : (2) Comme les mœurs des villes considérables sur-tout influent ordinairement beaucoup plus sur celles des campagnes, nous avons partagé nos soins, pour le carême prochain, entre Quimper, Brest, Landerneau et Morlaix. Tous les jours, après notre messe, nous ferons la prière suivie d'une instruction plus considérable, puis la bénédiction. Dans chaque endroit, nos exercices, auxquels la patrie aura toujours quelque part, et dont un sera particulièrement destiné pour une assemblée de charité en faveur des pauvres, commenceront par le Veni Creator, et finiront par le Te Deum.

Les succès qu'ont eus nos exercices pendant l'avent à la cathédrale nous font espérer que le ciel bénira ceux du carême, également entrepris pour la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes]. Mais qu'y a-t-il là qui ne soit le devoir de tous ministres, de quelque grade qu'ils soient ? En se consacrant au service des saints autels, n'ont-ils pas pris l'engagement de se dévouer au salut du peuple et au bonheur de leur pays ? ... Ils devraient cesser d'exister, dès qu'ils cessent d'être la lumière du monde et le sel de la terre. (Math. C.5.)

Il résulte donc, et nous sommes fondés à le croire, que la condition de l'état misérable auquel paraissent condamnés les ministres parmi nous, ne saurait empêcher les bons effets des mesures que nous nous proposons d'employer. Nous le redirons toujours et avec une nouvelle confiance : que les ministres se montrent dignes de leur vocation, qu'ils se distinguent par leur science et leur piété, et ils sont sûrs de l'estime du peuple : l'estime du peuple fera tout le reste.

La situation du diocèse, quant aux alimens nécessaires à la vie, se trouvant la même que l'année dernière, nous continuons, pour le carême prochain, de permettre l'usage des œufs, depuis le mercredi des cendres inclusivement, jusqu'au mercredi saint exclusivement. Les fidèles sont exhortés à racheter, par d'autres œuvres de pénitence, et sur-tout par l'aumône, cette indulgence qui n'est accordée qu'en considération des pauvres.

Sera la présente adressée à tous les pasteurs et lue au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui en suivra immédiatement la réception.

Donné à Quimper, le 20 nivôse, an 7 de la république (9 janvier 1799).

† Y.-M. AUDREIN. Evêque du diocèse du finistère.

Se trouve à Quimper chez le citoyen Derrien. A Brest, Landerneau, Morlaix et Quimperlé, chez les citoyens Curés.

A Quimper, de l'Imprimerie d'Y.J.L. DERRIEN ». (7)

Il s'en prend d'abord aux « insolens athées » qui sont des contre-révolutionnaires. Pour lui, la République protège les cultes. Audrein s'abuse-t-il lui-même ? Ou qui veut-il abuser, en cette époque de persécution ? Il n'en reste pas moins, ayant avec ardeur parcouru son diocèse, qu'il n'ignore nullement que les prêtres réfractaires demeurent nombreux, malgré la mort qui frappe parmi eux et le fait que le Directoire aide à mourir plus vite les malheureux déportés, un léger recrutement s'opère, par quelques ordinations à Jersey. Lui, il semble n'avoir pu ordonner qu'un seul

(7) Arch. de l'évêché de Quimper.

prêtre, Ollivier Léaustic, de Plougonvelin, mais il a dû en suspendre un autre, Alain-Guillaume Moreau, expillien. Mais comment peut-il recruter de jeunes lévites, alors qu'il ne saurait être question, bien entendu, de rétablir le séminaire ? Il fait d'abord confiance aux parents, puis à ses pasteurs. Remarquons qu'il précise : « *dans leur catéchisme* », ce qui prouve que, malgré la méfiance des autorités, les prêtres, soumis aux lois, continuent à enseigner le catéchisme. Lui-même a l'intention de se rendre sur place pour présider une cérémonie solennelle où seront examinés les élèves formés ici et là. Puis il se réserve le droit de les appeler à Quimper avant de les ordonner.

Tout cela demeura vain. Audrein ne voit là qu'« *un vrai retour aux principes de la primitive église* ». Il oublie qu'il est à la fin du XVIII^e siècle. Il n'en reste pas moins qu'on peut le croire quand il décrit le spectacle des paysans accueillant leur évêque, et il est certain qu'il déploie personnellement un grand zèle, allant dans les paroisses des villes et des campagnes, prêchant ou donnant de courtes instructions.

En mai 1799, une initiative d'Audrein montra son zèle pour le Directoire, ou peut-être son désir de se réserver la bienveillance de ce régime persécuteur. Un traité de paix avait été signé avec l'Autriche au début d'octobre 1797. Il reste dans l'histoire sous le nom de traité de Campo-Formio, bien que signé à Passariano, petit bourg de Vénétie. Il faut y insister parce que la religion y est mêlée directement. L'empereur François II cédait à la France les Pays-Bas autrichiens, c'est-à-dire la Belgique, qui était de son domaine propre. Mais, secrètement, il livrait aussi la rive gauche du Rhin, domaine propre de princes allemands, sur lesquels il avait une suzeraineté de forme en tant qu'empereur du Saint Empire romain germanique. En Italie, il ajoutait plusieurs provinces, dont les Légations, enlevées au pape.

Un congrès se réunit à Rastadt, en Bas-Wurtemberg, du 9 décembre 1797 au 23 avril 1799. Si l'affaire dure tant, c'est parce qu'il était laborieux de régler le cas des princes allemands, mais surtout parce que l'Autriche laissait les choses traîner en longueur sur les compensations à accorder au pape en échange des principautés ecclésiastiques. Qu'on le veuille ou non, cela montre qu'à l'extérieur la politique antireligieuse du Directoire est la même qu'en France. Les instructions qu'il envoie à l'ambassadeur de la République à Rome, Joseph Bonaparte, sont extrêmement claires : « *Encourager ceux qui penseraient qu'il est temps que le règne des papes finisse* ». Il n'est pas possible qu'un évêque comme Audrein, ancien parlementaire, en correspondance avec les Directeurs, et se tenant au courant des affaires publiques, ait ignoré cette attitude à l'égard du souverain pontife.

La guerre reprend et, le 12 mars 1799, le Directoire déclare la guerre à l'Autriche. A Rastadt le congrès continue. Bien qu'il soit clos le 23 avril et que la guerre ait repris depuis plus d'un mois, les plénipotentiaires français ne quittent la ville que dans la nuit du 28 avril. Assaillis par des hussards autrichiens, deux d'entre eux sont tués, le troisième blessé.

Aussitôt le Directoire fulmine une condamnation indignée, envoie une circulaire à toutes les autorités locales, dénonçant le crime qui consiste à

assassiner des hommes couverts par l'immunité diplomatique. Le Conseil des Cinq Cents, fidèle aux grands gestes et à la grandiloquence révolutionnaires, décide, sur la proposition d'un nommé Curée (qui sera plus tard comte de l'Empire), que le nom des victimes serait maintenu sur la liste des députés et que chaque jour, à l'appel nominal, « *il serait clamé que le sang des plénipotentiaires français retombe sur la maison d'Autriche* », souhait de vengeance fort peu chrétien.

Il s'agit, bien entendu, de condamner un crime certain, mais aussi d'exciter le zèle des populations qui voient revenir la guerre sans enthousiasme, et apprennent avec colère que le vieux pape est prisonnier. C'est le moment, trouvé opportun par Audrein, pour répandre « *un hommage funèbre à la mémoire des citoyens Bonnier et Roberjot, ministres plénipotentiaires de la République française au congrès de Rastadt* ». Il s'agit d'une plaquette de trois pages. Dans la chaire de la cathédrale, à Quimper, Audrein exalte les vertus de Bonnier et Roberjot et, pendant qu'il y est, emporté par son élan, il les canonise en affirmant qu'ils étaient « *heureux au sein de l'immortalité* ». L'ennui est que l'un d'entre eux, Claude Roberjot, était un ecclésiastique marié. Ancien curé de Mâcon, ce conventionnel avait apostasié. Audrein, lui-même ancien conventionnel, ne pouvait ignorer ce fait.

Le scandale fut grand dans l'Eglise constitutionnelle, et on imagine l'indignation de Grégoire, qui se montrait si sévère à l'égard des prêtres qui, pendant la Terreur, avaient remis leurs lettres de prêtrise. A Quimper, on sait que les membres du presbytère avaient agi de cette façon sous la menace de la mort, et le pardon était venu en raison de la pureté de leurs mœurs et de leur courage ultérieur. A Rennes, Le Coz a certainement reçu une lettre de Grégoire à ce sujet, document malheureusement perdu. Il nous reste la réponse de Le Coz. Elle est sévère.

« *Le 29 messidor an VII (17 juillet 1799),*

« *Déjà, j'avais écrit au confrère Audrein. Son imprimé m'a été adressé par un de ses prêtres, qui en paraît justement indigné. Je l'ai reçu le même jour que l'Ami des lois où il est fait mention de lui. Cette indécente pasquinade m'a profondément affligé. J'ai été jusqu'à dire à M. Audrein que, si nous avions un synode métropolitain, il y serait hautement improuvé ; et je le crois. Ce M. Audrein a dans son conseil des prêtres du premier mérite : je l'ai conjuré de les consulter ; ils m'assurent qu'il n'en fait rien et sa conduite le prouve... Monsieur d'Amiens (l'évêque Desbois) a enivré cette pauvre tête ; c'est lui aussi qui pourrait faire cesser cette ivresse. Audrein, d'ailleurs, a de très bonnes qualités ; il ne tient qu'à lui d'être heureux. Son diocèse est peut-être le plus patriote et le plus généreux de la France : on y fait à l'évêque de 5000 à 6000 francs par an. Mais hélas ! je crains qu'un amour propre incompressible ne perde tout cela.*

J'ai eu bien une autre crainte. On m'avait assuré qu'à Paris vous aviez aussi fait un service pour les mêmes personnes. Je conclus de votre lettre qu'il n'en est rien, et je l'assure à tous ceux qui vous accusaient d'avoir été les panégyristes d'un prêtre apostat ». (8)

En vérité, Audrein a joué l'ignorance et il a écrit, le 23 prairial an VII (17 juin 1799) au citoyen Mauviel : « *Je ne sais pourquoi on fait courir le*

(8) A. ROUSSEL, *Correspondance de Le Coz...*, t. I, p. 332-333.

bruit que Roberjot avait été prêtre, il serait singulier que j'eusse été trois ans son collègue sans le savoir » (9). On peut se demander si Audrein était quelque peu farfelu, ou s'il ment effrontément.

A la suite de cet éloge funèbre malencontreux, un dernier coup vient frapper le pauvre Audrein. Il a cru bon d'envoyer son œuvre aux Directeurs, aux membres des Anciens et des Cinq Cents. Or il se trouve qu'un nommé Joseph Grandmaison, l'un des Cinq Cents, lui cherche querelle parce qu'il a signé son texte en se qualifiant d'évêque. Plus d'un prélat soumis aux lois de cette époque de liberté connut la même mésaventure. Ce qui donne une idée de la bienveillance des républicains, si chers à Audrein, à l'égard du culte et de ses ministres.

Dans l'Eglise, de grands événements ont changé bien des choses. Les républicains du Directoire ont chassé Pie VI de Rome, le 20 février 1799, puis, de ville en ville, l'ont conduit à la citadelle de Valence où il est mort le 29 août 1799. Au prix de mille difficultés, le conclave parvint à se réunir, et le cardinal Chiaramonte fut élu pape sous le nom de Pie VII, à Venise, le 14 mars 1800.

Mais en France, depuis le coup d'Etat du 18 brumaire (9 novembre 1799), le maître est maintenant Bonaparte. Audrein écrit un mandement en mai 1800, pour faire chanter un *Te Deum* :

MANDEMENT DE L'EVEQUE DE QUIMPER.

Pour faire chanter le TE DEUM en actions de grâces de l'élection d'un nouveau Pape.

Un homme que l'opinion générale proclame doux et pacifique, étranger aux intrigues des cours et accoutumé à ne chercher que la gloire de Dieu et le salut des âmes ; un homme aussi respectable par sa piété que distingué par ses lumières ; un Pontife selon le cœur de Dieu, le Cardinal Chiaramonté, Evêque d'Imola, vient, mes très-chers frères, d'être élevé sur la chaire de Saint Pierre, et a pris le nom de Pie VII.

Outre le bonheur pour l'Eglise universelle d'avoir à sa tête un chef consommé dans la science de Dieu et digne de servir de modèle à tous les autres Pontifes, regardons cette nomination, dans la conjoncture présente, comme un trait frappant de la divine protection sur l'Eglise de France.

Zéléateur des principes, Pie VII saura mettre à leur juste valeur, toutes ces modernes prétentions qui ne durent leur existence qu'à des motifs humains ; et déjà affectionné pour les Français, il s'empressera, dès que les circonstances le permettront, de reconnaître tout ce qu'exige de sa part, la belle conduite de BONAPARTE envers son prédécesseur.

Réjouissons-nous donc, dans le seigneur, mes très-chers frères. La fin de nos maux approche, parce que nos divisions vont cesser. Le père commun des fidèles va dire à tous les catholiques français : La paix soit avec vous. Et dès ce moment, sans doute, la France ne sera plus qu'une, et nos ennemis seront dans la consternation, si nous en avions encore quelqu'un.

Hâtons, par la ferveur de nos prières, un événement si heureux : réunissons nos vœux en attendant que nous réunissions nos cœurs ; nous avons tous un même intérêt : témoignons tous une égale sensibilité.

Souvenons-nous aussi de ces importantes victoires qui signalent les premiers pas des armées françaises. BONAPARTE voulait la paix et ne voulait que la paix. Ne soyons pas surpris que le ciel aime à le favoriser. Mais sachons mériter le double bienfait de la paix au dedans et de la paix au dehors. Respectons les lois, comme Jésus-Christ l'ordonne. Cette soumission que

(9) P. HÉMON, *op. cit.*, p. 62.

réclamaient, sous peine de damnation, pour les princes persécuteurs, les Apôtres et les saints Evêques qui leur succédèrent, jugeons-nous heureux de l'accorder à un Gouvernement paternel : regardons ses envoyés comme nos meilleurs amis : montrons-nous généreux envers notre Patrie : n'estimons que les mœurs : reprenons nos vertus : faisons régner parmi nous la douce fraternité. Elle seule fait le bonheur public et le bonheur des individus.

Voilà la vraie doctrine, mes très-chers frères ; celle que nous tenons de nos pères et que nous devons être jaloux de transmettre à nos derniers neveux. Quiconque prêche un autre évangile, dites-lui hardiment anathème, avec l'Apôtre saint Paul. Non, il ne parle point d'après le Christ ; notre divin maître reconnu l'autorité de César : non, il ne mérite pas votre confiance ; c'est un fourbe ou un guide aveugle : non, vous ne pouvez attendre de paix de sa part ; il vous entraînerait dans le bouleversement de la France.

Ah ! puissent enfin tous mes concitoyens ouvrir les yeux à l'évidence, abjurer toute erreur, s'attacher aux principes ; et par un même triomphe, fruit de tous les sacrifices, honorer tout à la fois et le gouvernement de leur pays et le Chef visible de l'Eglise.

Sera chanté le Te Deum dans l'église cathédrale, le jour de la Pentecôte, à l'issue de la grand'messe : et dans les autres églises du Diocèse, le dimanche qui suivra immédiatement la réception et la publication du présent mandement.

+ Y.M. AUDREIN,

Evêque du Diocèse du Finistère. (10)

Cet hymne d'action de grâces devant être chanté à la cathédrale de Quimper le jour de la Pentecôte, c'est-à-dire le 1^{er} juin 1800, on peut penser qu'Audrein nourrit encore quelques illusions et espère une évolution dans l'attitude du nouveau pape, lequel, dans son encyclique du 15 mai, manifeste la douleur que lui cause l'Eglise de France et signale le courage des prêtres qui n'ont pas voulu se souiller du serment illicite et coupable.

Bien plus que la révérence envers le pape, notons l'éloge de Bonaparte, deux fois nommé, tout comme le souverain Pontife.

Audrein sent bien qu'une grande transformation va se produire dans les rapports entre l'Eglise et l'Etat. C'est bien ce que l'on devine dans son dernier mandement, non daté, mais qui est certainement de mai 1800.

« L'EVEQUE DE QUIMPER

Aux catholiques dissidens de son Diocèse.

L'ETONNEMENT produit par l'explication franche et loyale donné dans notre prône du dimanche de Quasimodo, sur nos contestations religieuses, prouve, mes très-chers frères, que le moyen employé pour vous éloigner de nous, ça été de vous parler toujours de l'autorité du Pape, et jamais celle de l'église. Delà ces deux raisonnements aussi faux que perfides.

1^o) Vous n'avez pas de bulles du Pape ; vous n'avez donc pas une vraie mission ; donc vous n'êtes pas de vrais Evêques. 2^o) Le Pape n'a pas répondu à vos lettres de communion. Il ne veut donc pas vous reconnaître. Nous ne pouvons donc, en conscience, communiquer avec vous.

Réponse à la première objection.

Dans les beaux siècles de l'église, ces bulles, c'est-à-dire, ces lettres d'institution par le Pape, ne furent point connues. Ce n'est qu'au commencement du seizième siècle que l'usage en fut introduit en France. L'Eglise, toutes les fois qu'elle s'est réunie aux Grecs et autres Orientaux, leur laissa leurs anciennes coutumes sans les obliger à demander des bulles. Voilà trois points reconnus par tous les historiens : voici trois conséquences que vous devez tirer avec nous : donc les bulles sont d'institution moderne : donc l'usage des bulles n'est pas uni-

versel : donc les bulles ne sont pas essentiellement nécessaires pour constituer de vrais Evêques. On vous trompe donc bien perfidement, mes très-chers frères.

Ce concordat entre le Pape Léon X et le Roi François premier, en vertu duquel des bulles devinrent nécessaires en France, a été universellement condamné, et par le parlement de Paris,¹ et par la Sorbonne, et par le corps des Evêques, et par les Rois : par son auteur François premier lui-même, qui au lit de la mort, témoigna ses regrets d'avoir enlevé au peuple le choix de ses pasteurs (★) [En note : (★) Abrégé de l'Histoire Ecclésiastique, Tome huit, page 586]. Cependant ce pacte simoniaque, source de tant de maux pour la religion, enfin si heureusement aboli par le concours du dernier Roi et de l'assemblée constituante, on vous le peint comme une institution précieuse qu'il importe de rétablir ; sans quoi il n'y aura jamais de vrais Evêques en France. De bonne foi, n'est-ce pas là se jouer impudemment de votre crédulité, mes très-chers frères ?

En un mot les lettres d'institution canonique sont données aux Evêques par leurs Métropolitains. Tel fut l'usage de la primitive église ; et je défie qu'on me représente un seul de ses canons faits depuis les premiers siècles jusqu'aujourd'hui, dans lequel le droit de donner la mission aux Evêques, soit uniquement attribué au Pape. Il résulte donc évidemment, mes très-chers frères, qu'on abuse de votre confiance pour éterniser votre erreur.

Réponse à la deuxième objection.

Que faut-il pour qu'on soit coupable de chisme ? Il faut de deux choses l'une, ou qu'on se sépare volontairement soi-même de la communion du Pape ; ou qu'on en soit séparé par l'autorité légitime qui est celle de l'église.

C'est pour cela, observe très-judicieusement un grand écrivain cité par le savant défenseur de l'église, (M. De la chambre, docteur de sorbonne, traité de l'église, tome 5) c'est particulièrement pour cela que « certaines séparations fondées sur des excommunications des Papes, » n'ont point formé de chisme effectif et n'ont point rendu chismatiques ceux qui ont été « condamnés de cette manière, parce qu'elles n'ont point été autorisées du consentement de » l'église, et que l'autorité du Pape, en ce cas, n'a pas été généralement reconnue. »

Deux faits célèbres vont mettre au grand jour cette importante vérité.

L'historien Eusèbe rapporte, continue le zélé défenseur de l'église, (M. De la chambre) que le Pape Victor retrancha de sa communion les Evêques d'Asie parce qu'ils ne se conformaient pas à la coutume des autres églises dans la célébration de la paque. Ce Pape avait raison dans le fond. Cependant parce que son jugement ne fut pas suivi alors des autres églises, et qu'il y en eut qui s'y opposèrent, et entr'autres saint Irénée, il ne put passer pour un jugement de tout le corps de l'église ; et les Evêques d'Asie ne furent point regardés comme séparés de l'église universelle ni comme chismatiques.

Il en est de même, dit encore le même docteur de sorbonne, de la division arrivée entre les Evêques d'Afrique et saint Cyprien d'une part, et le Pape Etienne et les Evêques d'Italie de l'autre. Le Pape Etienne aurait excommunié les Evêques d'Afrique, comme il les en menaça, que cette excommunication ne les aurait pas rendus chismatiques ; aussi saint Augustin, ce docteur si justement illustre dans l'église, dit, en termes formels, que la décision du Pape Etienne, quelque respectable qu'elle fût en elle-même, ne l'aurait pas empêché d'embrasser le sentiment de saint Cyprien, et qu'il se déclarerait encore pour la doctrine de ce saint docteur, si toutes les églises n'avaient conspiré depuis à la proscrire comme véritablement erronée. (M. De la Chambre, même endroit).

Maintenant appliquons à la cause des Evêques actuels de France, et ces faits et ces principes.

D'abord on ne peut soutenir, sans absurdité, que ces Evêques se soient volontairement séparés de la communion du Pape, puisque dès le moment même de leur élection, tous se sont empressés de témoigner leur respect pour le chef visible de l'église et de lui déclarer solennellement qu'ils voulaient vivre et mourir dans sa communion.

D'un autre côté il est bien clair qu'ils ne sont pas déclarés chismatiques par l'Eglise, puisque dans le concile tenu à Paris, il y a trois ans, ils ont fait les plus vives instances au Pape pour qu'il convoquât au plutôt un concile général, à la décision duquel ils se soumettaient d'avance ; puisqu'en cas qu'il ne voulût, ou ne pût convoquer un concile œcuménique, ils demandaient l'avis motivé des facultés de théologie et des universités de l'Europe, et récla-

maient le jugement des autres églises nationales de la chrétienté. (Voyez canons et décrets du concile national de France, pages 347 et 348).

Bien plus : déjà même, malgré toute la difficulté qu'apportent les circonstances politiques à de pareilles déclarations, on pourrait citer en leur faveur, une foule d'autorités respectables. La consultation de la faculté de théologie de Fribourg, par exemple, ne laisse rien à désirer à ce sujet. Le prélat Banchieri écrivait à son ami M. de Ricci, ancien Evêque de Pistoie, si connu par ses talents et ses vertus, et dont le zèle s'est déployé avec tant de force pour le soutien de notre cause... « Tout intéresse pour cette église de France et fait espérer qu'elle sortira plus « brillante de la persécution qu'elle a souffert ». Rien de plus imposant que la lettre de M. de « Ricci au citoyen Grégoire, Evêque de Blois.

Mon très-cher et respectable confrère,

« Uni en esprit au saint concile assemblé à Paris ; je viens vous assurer de mon parfait et « tendre attachement en Jésus-Christ, à tous ceux qui le composent ; et je prie Dieu afin que « son saint esprit amène, dirige et consomme toutes vos délibérations, etc.

La lettre de M. l'Evêque de Barbastro, en Espagne, au même évêque de Blois, est digne de saint Augustin.

« Mon frère en notre seigneur, j'ai reçu, avec le plus vif intérêt, la lettre que vous m'avez « écrite. Elle confirme la connaissance que j'avais des malheurs qu'a éprouvés l'église catholi- « que dans votre contrée. Cependant je rends grâce au Seigneur de ce qu'elle n'a pas manqué « de Prélats zélés qui ont conservé dans sa pureté notre sainte religion... Je vous embrasse « affectueusement en Jésus-Christ à qui je ne cesse de demander dans mes sacrifices de répan- « dre ses bénédictions et sa grâce sur les pasteurs et sur toute l'église de France, etc.

Augustin, Evêque de Barbastro.

Barbastro, 12 mars 1797.

On regrette de ne pouvoir citer tout au long ces deux belles pièces. Elles se trouvent dans le rapport imprimé, fait au concile par l'Evêque de Blois.

Nous ne sommes donc chismatiques ni par aucune séparation volontaire de la communion du Pape, ni par aucune décision de l'église. Nous avons déjà pour nous des suffrages faits pour en imposer. On peut donc, en toute sûreté de conscience, communiquer avec nous. Pré-tendre désormais le contraire, serait imposture : le croire, serait stupidité.

Fidèles de bonne foi, allez-vous me dire ? Le Pape n'a donc pas la principale autorité dans l'église ? Je réponds : il l'a ; mais il ne l'a pas entière lorsqu'il n'est pas suivi, approuvé, autorisé par le corps des Evêques.

Me direz-vous encore ? Le Pape n'est-il pas le chef de toute l'église ? Oui, répondrai-je ; mais avec le même docteur et avec la faculté de théologie de Paris, je dois ajouter que quoique chef de toute l'église, le Pape n'a une juridiction immédiate que sur les fidèles du diocèse de Rome (Traité de l'église, tome 5, 199).

Insisterez-vous ? quoi ? ce n'est pas du Pape que les Evêques reçoivent leur juridiction ? Non certes. Ils la tiennent de Jésus-Christ par le sacrement, comme le Pape lui-même tient la sienne. La doctrine contraire est une opinion nouvelle et inouïe aux douze premiers siècles, assure Bossuet, cette lumière de l'église de France (Défense de la déclaration du Clergé de France).

Chrétiens, je vous dois la vérité : je vous la dis : j'en prends à témoin le Dieu qui nous jugera tous. C'est à vous à lui céder. Si jusqu'ici la bonne foi a pu vous justifier devant Dieu, du moins certes, dès ce moment que vous êtes instruits, vous seriez coupables à ses yeux, et vous mettriez votre salut en danger, si vous ne vous hâtiez de profiter des avantages inestimables que vous offrent les exercices du culte et les sacrements de la religion.

Je le sais, et il est doux pour moi de le dire, plusieurs d'entre vous n'attendent qu'un mot du Pape, pour se réunir à leurs frères. Je le désire autant que vous ; mais le Pape dans les circonstances actuelles jugera-t-il convenable de s'expliquer sur les points qui nous divisent ? Vous voilà donc, du moins pour le temps de la guerre, encore privés des avantages du culte, et conservant au milieu de vous un foyer de division dont pourront profiter les malveillants pour tromper le nouveau Pape et l'indisposer contre nous.

Au contraire que de vous-mêmes, puisqu'il est démontré que non seulement vous le pouvez, mais même que vous le devez en conscience, que de vous-mêmes, et sans délai, vous vous réunissiez à vos frères, vous aplanissiez toutes les difficultés du nouveau Pape, et vous le mettez dans l'heureuse nécessité de repousser les perfides desseins qu'on pourrait lui suggérer, et d'applaudir aux catholiques français heureusement réunis et bénissant le Père commun aux pieds des mêmes autels.

Pour quiconque y réfléchira de bonne foi, ce point de vue me paraît décisif.

Mes frères, un gouvernement sage et bon vous appelle à la paix : son envoyé parmi nous inspire la plus douce confiance : nos voisins, sensibles au cri de la Patrie, viennent de donner un grand exemple. Sensibles aussi, vous, à la voix de la religion, bannissez du Finistère cet odieux mot de chisme. Il est beau de reconnaître son erreur. Il est doux de sacrifier à la paix.

Y.M. AUDREIN, *Evêque du Finistère* ». (11)

Et enfin, le 7 novembre 1800, Yves-Marie Audrein adresse une dernière lettre aux fidèles de la paroisse de Morlaix, qu'il ne verra pas puisque c'est en allant vers eux qu'il fut tué par d'ignobles assassins, prétendus chouans, dans la nuit du 19 au 20 novembre 1800.

« L'EVEQUE DE QUIMPER

Aux Fidèles de la Paroisse de Morlaix

MES BONS FRERES, lorsque je vous annonçai, il y a quelques mois, au prône, que n'ayant pu, pendant mon dernier séjour à Morlaix, répondre assez à la confiance qu'un grand nombre m'avoit témoignée, je viendrois passer le temps de l'Avent au milieu de vous, une satisfaction générale se manifesta dans l'assemblée.

De nouvelles circonstances auroient-elles apporté quelque changement à vos bonnes dispositions ? Je ne saurois le penser.

Je sais qu'un grand nombre de prêtres dissidens exercent le saint ministère dans votre Ville. Qu'importe ? Mon intention n'est nullement de les troubler. Mes vues sont pacifiques ; et j'aime à croire que les leurs le sont aussi. La paix arrive ; notre saint Père le Pape va parler. Nous devons, tous, nous préparer à ces heureux événements par des vœux communs et une égale tranquillité.

Quant à ma façon de penser à l'égard de M. de la Marche, elle est connue. Je le répète, le plus ardent de mes desirs est qu'il puisse et qu'il veuille venir reprendre le gouvernement de son diocèse ; et le plus beau de mes jours seroit celui où j'irois, moi-même, le lui remettre.

Voilà mes sentimens : telle sera ma conduite.

Fait à Quimper, ce 7 novembre 1800 de l'ère chrétienne, et le 18 brumaire an 9 de la République.

+ Y.M. AUDREIN,

Evêque du Diocèse du Finistère » (12).

Cette lettre est émouvante en ce sens que, jusqu'au bout, l'évêque constitutionnel aura tenté d'accomplir sa tâche, mais il ne se faisait pas d'illusions. Quel espoir garde-t-il encore ? Celui de remettre le diocèse à Jean-François de La Marche, avec l'arrière-pensée de lui succéder un jour ? Pouvait-il imaginer qu'à son tour, le vieil évêque de Léon ne reconnaîtrait pas le concordat et, lui aussi, refuserait d'obéir au pape ?

(11) Mai 1800. Arch. dép. du Finistère, 19 J, fonds Prosper Hémon, et Arch. de l'évêché de Quimper. Cité par P. Hémon, *op. cit.*, p. 45.

(12) Arch. de l'évêché de Quimper.

BIBLIOGRAPHIE

BERNARD (Daniel). *Documents et notes sur l'histoire religieuse du Finistère sous le Directoire*. Quimper, 1936, in-8°, 268 p.

CARDALIAGUET (Chanoine René). *La Révolution à Brest. La vie religieuse, 1789-1809*. Brest, Ed. du Courrier, 1936, in-8°, 346 p.

GODECHOT (Jacques). *Les institutions de la France sous la Révolution et l'Empire*. Paris, P.U.F., 1968, in-8°, 789 p.

HÉMON (Prosper). *La Révolution en Bretagne. Notes et documents. Audrein, Yves-Marie, député du Morbihan à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, évêque constitutionnel du Finistère (1741-1800)*. Saint-Brieuc et Paris, 1903, in-8°, 228 p.

LA GORCE (Pierre de). *Histoire religieuse de la Révolution française*. Paris, Plon, t. V, 1938, 13^e éd., in-8°, 415 p.

LEFEBVRE (Georges). *La Révolution française*. Paris, P.U.F. 1951, in-8°, 674 p. (Collection *Peuples et civilisations*, t. XIII).

PEYRON (Chanoine Paul). *Fin de l'Eglise constitutionnelle dans le Finistère. Audrein, 1798-1800*. Quimper, Kerangal, 1897, in-8°, 37 p.

PEYRON (Chanoine Paul). *Documents pour servir à l'histoire du clergé et des communautés religieuses dans le Finistère pendant la Révolution (2^e partie)*. Quimper, 1897, in-8°, 424 p.

ROUSSEL (A.). *Correspondance de Le Coz, évêque constitutionnel d'Ille-et-Vilaine et archevêque de Besançon*. Paris, 1903, 2 vol. in-8°.

SCIOUT (Ludovic). *Histoire de la Constitution civile du clergé (1790-1801)*. Paris, Didot, 1881, t. IV, 848 p.

TÉPHANY (Abbé Joseph-Marie). *Histoire de la persécution religieuse dans les diocèses de Quimper et de Léon de 1790 à 1801*. Quimper, Kerangal, 1879, in-8°, 667 p.

TRESVAUX DU FRAVAL (Abbé François). *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne à la fin du XVIII^e siècle*. Saint-Brieuc, Prudhomme, 1892, 2^e éd., t. II, 580 p.

LOUIS-PIERRE LE MAÎTRE

La pêche dans le Finistère en 1810

Il faut généralement des temps critiques pour voir l'administration se pencher sur les questions maritimes et s'intéresser au sort des pêcheurs. On redécouvre alors que la France n'est pas seulement rurale, que le développement de ses côtes représente un avantage et un risque et que les braves pêcheurs constituent en définitive un réservoir indispensable pour la Marine nationale.

*
* *

Pendant tout l'Empire, à l'aube du XIX^e siècle, les pêches bretonnes n'ont pas retrouvé l'importance qu'elles avaient avant 1789. Les ports finistériens n'arment plus que six cents barques environ et c'est, au dire même du préfet, beaucoup moins qu'avant la Révolution. Cette Révolution qui a favorisé la bourgeoisie et la grande paysannerie en lui permettant l'accession à la propriété n'aura que peu profité aux activités maritimes et tout spécialement à la pêche. Des revendications formulées par les marins dans les cahiers de doléances de 1789, aucune n'a été satisfaite. Depuis, les conflits permanents avec l'Angleterre ont rapidement paralysé le cabotage, entravé la pêche côtière, interrompu le ravitaillement des ports français en rogue de Norvège et du Danemark (et cette rogue formée d'œufs de poisson salés est indispensable pour la pêche de la sardine). Depuis 1806, c'est le blocus. Tous les jeunes marins ont été enrôlés sur les vaisseaux de l'Etat ; quelques-uns sont prisonniers en Angleterre. Dans les familles règne souvent une misère noire sur laquelle les rapports officiels restent trop pudiques. La sardine a disparu en de nombreux points des côtes bretonnes ; depuis plusieurs années, elle ne paraît plus en baie de Concarneau. Des négociants ont dû quitter ce port pour aller s'installer à Douarnenez où la situation semble un peu meilleure. Ceux qui sont restés se montrent désormais encore plus exigeants car le négociant de ce début de siècle est à la fois armateur, marchand de sel, de rogue et de filets, presseur de sardines, expéditeur de poisson salé, séché ou pressé. Souvent en butte à l'hostilité des marins, il a aussi à faire face sur les propres marchés nationaux à la concurrence espagnole

qui, depuis au moins un siècle, inonde le pays de sardine moins chère. Jusqu'au XX^e siècle, la sardine espagnole restera d'ailleurs la hantise de tous les fabricants bretons.

Dans les années 1810, le Finistère compte deux ports de quelque importance : Douarnenez et Concarneau, tirant tous deux le gros de leurs ressources de la pêche de la sardine. Cependant, le commerce de Concarneau périclité régulièrement depuis la Révolution : contre 300 chaloupes en 1780, ce port n'en arme plus en 1810 que 160. Douarnenez, par contre, en compte entre 270 et 280 en période sardinière. A l'Ile-Tudy, deux ou trois chaloupes font aussi la pêche de la sardine ; à Crozon, il y en a vingt-cinq ou trente, cinquante à Camaret, huit à dix au Fret, dix à douze dans le port de Brest et même sept ou huit à Roscoff qui, avant que les côtes ne soient bloquées, était le grand port d'armement pour le maquereau. Selon les estimations officielles, le Finistère compterait alors quatre mille marins-pêcheurs. Ces chiffres se retrouvent dans un rapport adressé par le préfet du Finistère au conseiller d'Etat, comte de l'Empire, chargé du premier arrondissement de la police générale et daté du 23 juillet 1810 (1). Rapport technique et assez documenté, préparé à la demande du préfet par quelques négociants de Douarnenez et tout spécialement Martin Grivart et peut-être un sieur Le Guillou-Penanros.

Ces bourgeois sont parfaitement conscients de l'importance des activités maritimes dans l'économie finistérienne et bretonne. Ateliers de presse et de salaison, magasins de tonnellerie, chantiers navals, pêches à la simple ligne, pêches d'hiver à la drague, pêche de la chevette, pêche de la sardine, occupent plusieurs milliers de personnes.

« Ces pêches, écrivent-ils, occupent par leur exploitation ou leurs préparatifs presque toute la population des lieux où elles se font ; elles mettent en outre dans une salubre activité une multitude d'hommes oisifs ou moins avantageusement occupés dans les campagnes environnantes et dans la plupart des villes du département ; elles soutiennent dans l'état de guerre, surtout avec l'Angleterre qui arrête le cours de spéculations commerciales plus étendues, l'existence ou la prospérité de petites villes maritimes ; elles réparent par les compensations d'un gain rapide les pertes qu'occasionnent sur ces points les maladies ou la privation de la paix maritime ; elles procurent au département et à plusieurs autres l'avantage d'une immense consommation de bois, fers, cordages, toiles, filets, sels et boissons ainsi que le bénéfice économique des manutentions ; elles approvisionnent le pays de poisson frais dans un rayon fort étendu et livrent au commerce une masse considérable de salaisons ».

Ce tableau idyllique d'une économie florissante où les gains seraient rapides et les ports prospères contraste singulièrement avec ce que l'on peut entrevoir de la réalité : manque de sardines, disette dans les familles, ralentissement obligatoire des activités artisanales et semi-industrielles (on parle

(1) Arch. dép. du Finistère, 8 J 18, fonds Guernaham - Le Guillou de Penanros, documents concernant la pêche.

à Concarneau d'une année du blocus où il aurait été pris en tout et pour tout un seul baril de sardines).

Le préfet demeure néanmoins optimiste : « *On peut sans exagération attester que les produits de ces diverses pêches qui s'expédient pour l'intérieur depuis Saint-Malo jusqu'à Bayonne s'élèvent à plus de deux millions cinq cent mille livres dont à peu près les cinq sixièmes représentent des matières locales mises en circulation. Les salaires des marins, employés et ouvriers et la valeur intrinsèque du poisson font en définitive une partie importante de l'industrie du département dont le mouvement général est susceptible d'un nouveau degré d'intensité* ».

*
* *

Le rapport de 1810 a le grand avantage de nous brosser un tableau des diverses pêches pratiquées alors dans le département. Si l'année du bourgeois commence le 1^{er} janvier et celle du paysan au temps des semailles, l'année du marin breton ne commence véritablement qu'à l'ouverture de la pêche de la sardine. Et c'est une ouverture très tardive puisque dans ces années 1810, elle se situe à Concarneau dans la semaine du 10 au 15 juillet. La sardine, remontant des côtes d'Espagne, se présente d'abord devant Concarneau et autour des Glénan : mais depuis quelques années elle se refuse à stationner dans la baie de La Forêt. Les bateaux sardiniens, petits bateaux creux montés par quatre ou cinq hommes, sortent deux fois par jour, de façon à se trouver sur les lieux de pêche au lever et coucher du soleil. On a en effet coutume de ne pêcher qu'avant et après les grosses chaleurs. Les zones de pêche se situant à deux et trois lieues du port, les embarquements se font à la mi-nuit et les retours de pêche du soir avant onze heures, heures limites fixées par les règlements à cause de la présence anglaise. Les marins en sont quittes pour dormir à terre au milieu de la journée. Les années où la sardine abonde, les bateaux concarnois vendent leur pêche « vert », c'est-à-dire fraîche et saupoudrée de sel. Une fois les filets levés, si le poisson est assez fin et le port éloigné, des chasse-marée passent en pleine mer, achètent directement la pêche, rangent la sardine en paniers, la sou-poudrent de sel et s'en vont aussitôt la vendre à Nantes, La Rochelle ou Bordeaux. Les bateaux qui appartiennent aux négociants ramènent leurs prises jusqu'aux magasins de Concarneau. Là, dans ces ateliers de presse, la sardine est vidée. On la laisse mariner dans la saumure, puis on la lave et on l'empile avec des couches de sel dans de petits tonneaux de bois marqués aux lettres du négociant. Une presse sommaire tasse les poissons à l'intérieur et extrait l'huile qui est récupérée pour servir aux tanneries du Midi. Les barils de sardines pressées sont vendus sur toute la côte atlantique, dans les ports de Nantes et de La Rochelle et jusqu'en Provence *via* Bordeaux.

Les chaloupes sardinières suivent les bancs de poisson au long des côtes jusqu'à la baie de Douarnenez où l'ouverture de la saison se fait un

mois après Concarneau, soit donc vers le 15 août. Les bateaux s'y sentent plus à l'abri ; le poisson abonde malgré les ravages que viennent y faire l'hiver des marins de Brest montés sur des chaloupes de l'Etat avec des dragues. La pêche d'hiver à la drague, tolérée à Concarneau mais interdite à Douarnenez, est considérée comme responsable de la disparition des sardines.

« Les mois de septembre et d'octobre sont ceux pendant lesquels la pêche est ordinairement plus abondante dans la baie de Douarnenez. Le poisson agité au large par d'horribles tempêtes y séjourne à mesure qu'il y passe et quelquefois en masses si considérables qu'on en prend souvent au-delà de toute espérance. Il n'est même pas très rare de voir désarmer par la trop grande abondance qui donne le résultat inévitable d'occasionner beaucoup de débours en salaires d'équipages, usures d'effets, frais de fabrication et d'entraver le débouché en augmentant la masse de la chose à vendre. La pêche de Camaret qui n'occupe que deux mois pendant lesquels se fait encore la récolte finit ordinairement à la Saint-Michel. Celle de Crozon commence et finit aux mêmes époques que celle de Douarnenez ».

Les Concarnois sont plus persévérants et ne désarment que vers le 30 octobre. *« La Saint-Martin était l'époque ordinaire du désarmement à Concarneau. Comme depuis longtemps la rogue est rare et très chère, que les vents du sud qui règnent fréquemment en cette saison y battent violemment la côte et forcent les sardines à s'enlever au large, il est fort ordinaire qu'on désarme du 15 au 30 octobre ».*

On peut dire qu'à la Toussaint la saison des sardines est définitivement close dans le Finistère bien que certaines années, d'ailleurs exceptionnelles, on ait pêché ce poisson jusqu'au mois de janvier.

Sans attendre la fin de la saison, quelques bateaux préfèrent partir immédiatement à la pêche de la merluche. C'est une pêche de nuit qui se pratique à la traîne, soit à la ligne, soit quelquefois au trémail et avec un équipage plus fourni que pour la sardine. La merluche est le nom courant donné au merlu préparé comme la morue. Cette pêche, qui peut se poursuivre jusqu'en février, est considérée comme de bon rapport. Depuis que la guerre a interrompu les relations avec Terre-Neuve, les Français ne reçoivent plus de morues, ce qui a développé la préparation des merluches sur nos côtes. Préparation d'ailleurs fort simple. On tranche la tête du poisson, on l'ouvre, on ôte l'arête, on le sale vingt-quatre heures en ayant soin de disposer les merlus tête à queue. Au bout d'un jour on le lave, puis on refait le tas en salant bien et on attend huit jours. Passé ce délai le poisson est étendu sur des pierres, mis à égoutter et retourné toutes les quatre ou cinq heures. On le laisse ainsi huit jours et il est finalement rangé dans un magasin bien sec où il se conserve comme la morue.

La sardine finie, les autres bateaux se tournent vers la pêche du poisson frais : raies, turbots, roussettes, targes (sans doute targeur, variété de plie), soles, lieux, mulets, bars, vieilles, juliennes, congres et écrevisses. Ce

dernier nom surprend : il semble qu'à l'époque il ait servi à désigner la langoustine. Tout ce poisson est vendu aux halles et ensuite colporté par des revendeuses jusque dans les moindres campagnes à quelques lieues de la côte. Cette pêche doit se faire à la ligne, l'usage des dragues ayant été partout sévèrement réprimé sauf en baie de Concarneau. La drague est une espèce de chalut aux mailles résistantes, muni de cordages, d'amures sur les côtés et de chaînes très lourdes au fond. En râclant les fonds marins, la drague assure certainement un meilleur rendement immédiat, mais elle détruit inutilement le frai et les petits poissons. Si on n'a pas osé en interdire l'usage à Concarneau, c'est à la fois à cause de la turbulence de ses marins et aussi de l'extrême misère face à laquelle les pouvoirs publics restent impuissants.

« Concarneau, écrit-on, est le seul point du département où on pêche à la drague. Cette méthode procure l'exposition dans les marchés d'un certain assortiment de très belles soles mais elle est réputée très nuisible à la pêche à la sardine parce que le chalut ou instrument dont on se sert pour cette pêche, outre qu'il détruit gratuitement une très grande quantité de petits poissons, laboure aussi tous les fonds et bouleverse les herbes et les végétaux qui servent de nourriture et d'asile à la sardine de sorte que ce poisson voyageur en passant dans cette baie ne s'y arrête plus depuis plusieurs années ».

Vers le Mardi gras, en février, quand lieus et merluches commencent à se faire rares, les bateaux recherchent la raie, un poisson très coté qui se vend fort bien en Carême surtout à Nantes. Après le Carême, vers avril, de petites merluches réapparaissent. On suppose alors que les vieilles ont pris une autre direction. Concarneau, Benodet, l'Ile-Tudy, Penmarc'h et Audierne en rapportent de grandes quantités qui sont salées, séchées et vendues à Nantes ou Bordeaux. En mai c'est la pêche aux congres, spécialité des régions rocheuses, de l'Ile-Tudy, d'Audierne, des îles de Sein et d'Ouessant. Un peu partout on continue à saler le lieu. La raie, devenue trop abondante, se vend moins bien et l'habitude qu'on avait de la saler commence à se perdre sauf à Douarnenez.

Les beaux jours sont revenus. On pense déjà aux préparatifs de la saison qui approche et pour pallier le manque de roque on a imaginé d'appâter la sardine avec une mixture de crevettes qu'on appelle alors « chevrettes ». Cette pêche, qui dure de mai à septembre, est en principe interdite. En effet, elle se pratique au moyen d'une chausse de toile claire, sans mailles, lestée de plomb et tendue au travers des estuaires au moyen de bâtons. Très vite tout est dépeuplé, dévasté, d'où l'interdiction. Pour ne pas être pris, les marins travaillent la nuit, prêts à s'enfuir à la moindre alerte.

Au mois de juin, des bancs de maquereaux apparaissent sur les côtes anglaises et dans la Manche. Ils arrivent en grand nombre dans la baie de Douarnenez, commencent à se faire rares en fin d'août et disparaissent en septembre. Depuis quelques années est venue l'habitude de les saler et désormais très vite la potiche de maquereaux salés trouvera sa place sur la

table du pêcheur. On est arrivé en juillet, le cercle est bouclé. S'ouvre maintenant une nouvelle pêche de sardines.

*
* *

La guerre avec l'Anglais est venue bousculer cet ordre immuable, cette succession précise des diverses pêches bretonnes. Des ports sont touchés, surtout Roscoff, qui s'était fait une réputation dans la pêche du maquereau. Avec l'ennemi en vue des côtes, plus question de cingler vers l'Angleterre à la recherche du poisson bleu. Les armateurs roscovites espéraient vaincre les réticences des administrations lorsqu'un arrêté impérial est venu leur porter un coup fatal. Se faisant leur interprète, le préfet va essayer de fléchir le ministère.

« La commune de Roscoff, dit son rapport, a dû longtemps sa prospérité à la pêche et au commerce du maquereau. Ses magistrats faisaient des démarches pour la faire rentrer en possession d'une branche d'industrie aussi précieuse quand tout espoir de succès parut s'évanouir devant les dispositions du décret de Sa Majesté du 8 octobre 1810 qui limite le droit de pêche de ce poisson à la côte comprise entre Calais et Barfleur inclusivement.

Se repliant néanmoins sur l'intérêt que Sa Majesté porte à tous ses sujets, les habitants de Roscoff n'ont pu croire que la connaissance de l'exclusion sous laquelle ils gémissent ne décidât le gouvernement à les faire jouir de la faveur du décret précité et c'est dans cette attente qu'ils m'ont prié de fixer la sollicitude de Votre Excellence sur leurs droits à l'obtenir et de lui peindre la position fâcheuse dont sa privation plus prolongée aggraverait encore la rigueur. Il est en effet constant, Monseigneur, qu'il n'existe point de baie où le maquereau soit plus abondant et de meilleure qualité que dans celle de Roscoff. Situation, commodité, ressources, tout dans ce petit port appelle et peut favoriser la pêche de ce poisson. D'un autre côté l'absence des moyens d'industrie que l'état de guerre empêche d'étendre à des spéculations lointaines me semble exiger qu'on accorde aux communes de mon département toutes les ressources en ce genre qui, sans blesser les convenances, les règles de la politique et la sûreté de l'Etat, contribueraient si efficacement à assurer l'existence d'un grand nombre de malheureux sans travail et à faire reflourir une partie essentielle du commerce intérieur ».

Le préfet demande au ministre de laisser les Roscovites vaquer à leurs pêches. Les circonstances n'étant pas jugées favorables, un refus formel est opposé le 10 mars 1810. Les armateurs proposent alors de faire accompagner leurs bateaux par un canonnière garde-côte qu'ils s'offrent de payer. Nouvelle peine perdue.

Les marins concarnois souffrent aussi de la présence continuelle des Anglais autour des Glénan. Pour assurer leur protection, un stationnaire vient mouiller sur les lieux de pêche pendant la saison de sardines. Les chaloupes ont un périmètre fixe à ne pas dépasser, des signaux hissés sur les forts de la côte les préviennent du danger. Dès qu'un patron voit une voile

ennemie, il est tenu de rentrer et de faire un rapport détaillé à l'Inscription maritime.

La conséquence immédiate du blocus a été la disparition ou l'extrême cherté de l'indispensable rogue. Le prix de tonneau, acheminé désormais par voie terrestre, a plus que décuplé et est passé de 45 francs à 500 francs. Dans ces conditions, l'appât revient plus cher que la prise. Diverses solutions de remplacement ont été proposées : certains font une mixture de crustacés, de farineux et de poissons, d'autres proposent de petits sprats cuits et recuits jusqu'à parfaite décomposition. Pour les pêcheurs, la meilleure solution semble être la bouillie de petites chevrettes. Les rivières sont consciencieusement écumées malgré les interdictions. Au début de juin 1810, des pêcheurs de Douarnenez et Camaret viennent la nuit mouiller au fond de la rivière de Landerneau. D'une rive à l'autre ils tendent leurs chausses dressées sur des bâtons. Scandalisés, les riverains courent se plaindre à la mairie. Le maire intervient, veut faire arrêter les coupables, mais ceux-ci, plus malins, laissent leurs chaloupes filer avec le courant et stationnement une nouvelle fois sur le territoire communal de La Forest où le maire de Landerneau est incompétent. Le préfet, alerté, réclame aux douaniers une surveillance accrue et dénonce « *un usage nuisible qui ne tend qu'à favoriser quelques spéculateurs...* Pour l'avantage momentané de remplacer la rogue par un autre appât, on détruit toute espérance pour l'avenir ».

En mai 1811, des douaniers de Fouesnant parviennent à prendre sur le fait des pêcheurs de chevrettes. Le ton monte très vite car les fautifs prétendent avoir reçu du sous-préfet l'autorisation de pêcher ainsi dans les anses de Penfoulc et La Forêt-Fouesnant. Le maire intervient ; le préfet blâme le sous-préfet lui rappelant que « *non seulement la pêche de la chevette est prohibée dans les rivières mais encore en pleine mer quand on la fait suivant l'usage des habitants de ce pays avec des sacs de toile qui enlèvent tout le frai au lieu de se servir de filets portant des mailles de dimension pour la largeur à celle fixée par les règlements* ».

Malgré les difficultés de toutes sortes, présence continue de l'ennemi, prix exorbitant de la rogue, les négociants bretons gardent des raisons d'espérer. La guerre, en fermant le commerce avec Terre-Neuve, a favorisé les salaisons locales.

« *On consommait autrefois en frais la majeure partie des merluches, lieux, juliennes, raies et maquereaux mais depuis la guerre, depuis surtout que les Américains et les peuples du Nord ont cessé de nous envoyer des morues, cette partie d'industrie s'est perfectionnée et a pris un essor plus animé. La pêche de la merluche et celle du lieu surtout ont obtenu un accroissement prodigieux ; le nombre des bateaux a été augmenté, une foule de riverains s'est portée à la côte pour pêcher sur les rochers même et il s'est établi partout des ateliers de salaisons. Le résultat de ce mouvement est tel qu'il approvisionne de ce poisson sec et salé tous les pays du Midi et beaucoup des villes de l'intérieur et que les prix même en ont baissé avant*

les derniers arrivages de morues qui vont la faire diminuer encore. On pêche aussi plus abondamment la julienne qui, bien séchée, n'est guère moins délicate que la morue ; on continue de faire sécher sur les points où cette pêche est familière des congres qui s'expédient par Bordeaux pour l'Espagne où on en fait le plus grand cas ainsi que des rayes qui s'envoient à Nantes où elles sont très recherchées ».

Cet essor inattendu des salaisons repose avec acuité le problème de l'approvisionnement en sel et des franchises. Certains négociants comme les Guillou-Penanros de Concarneau sont en rapport direct avec des confrères du Croisic qui les livrent directement à partir des marais salants de Guérande. D'autres, et c'est peut-être le cas des Douarnenistes, vont s'approvisionner à Quimper où le pourcentage de perte est très élevé à cause des manipulations, des intempéries et des prélèvements scandaleux que font les voituriers. Les fabricants de poisson bénéficient en franchise de 75 kg de sel pour 100 kg de poisson traité, mais, en 1810, à la suite d'abus constatés ou de comptes mal faits, la franchise est ramenée à 60 kg. Les négociants ont beau jeu de montrer qu'on veut entraver le commerce d'autant que l'administration des douanes, dans une décision aberrante, vient d'ordonner que désormais seront jetés à la mer tous les restes de sel qui jusque-là servaient aux salaisons. Les Douarnenistes réclament une augmentation de la proportion allouée en franchise et le droit réel d'un entrepôt de sel.

Cette affaire de sel n'est malheureusement pas le seul sujet de mécontentement. La situation en Espagne inquiète aussi toutes les côtes bretonnes. Lorsqu'en 1808 a éclaté dans ce pays l'insurrection antifranaïaise, les marins espagnols ont abandonné les lieux de pêche et la sardine française s'est très bien ou mieux vendue. En 1810, quand la Grande Armée impose sa paix aux insurgés, les Français craignent de voir les marins reprendre du service. « *Depuis l'an XII jusqu'à cette guerre, la modération du droit les avait excités à faire rentrer en France quantités immenses de leurs sardines et les prix s'en avilirent au point qu'il fallut en jeter beaucoup de part et d'autre. Les Français en ont éprouvé les pertes les plus sérieuses ; un grand nombre a été complètement ruiné. Les effets de la nouvelle mesure peuvent être d'autant plus préjudiciables au premier retour des Espagnols à leurs industries que les sardines françaises coûteront plus cher et que les Espagnols seront plus encouragés à en introduire par l'avantage de la concurrence et l'exemption entière de droits. A la vérité le décret de Saint-Jean-de-Luz ne les autorise à en introduire sans droits que les sardines fraîches mais déjà on a relevé dans ce pays et à Saint-Jean-de-Luz même toutes les presses et on attend que la reprise de la pêche en Espagne pour introduire en France tout ce qu'on pourra des sardines et les fabriquer au fur et à mesure des transports ».*

Pour le préfet du Finistère « *on sollicite dans la classe des commerçants l'exclusion des sardines d'Espagne ou le rétablissement du droit de 1791 de 40 francs par quintal métrique. La pêche française suffit et au delà*

de tous les besoins. Les sardines se vendent, il est vrai, un peu plus cher qu'avant la guerre mais tous les articles sont dans les mêmes proportions. Les frais d'exploitation ont triplé, ceux du transport à peu près sextuplé ».

Si le négociant doit lutter contre la concurrence, le premier à souffrir de la guerre est quand même le pêcheur. Voici quelques années, trois ou quatre barques de pêche ont été arraisonnées en pleine baie de Douarnez. Risques de capture et de naufrage, contraintes d'horaires pour la rentrée et la sortie, tracasseries administratives, disparition de la sardine, cherté de la rogue, le marin doit tout supporter. Mais tout cela compte peu pour l'administration qui semble avoir pour habitude de le suspecter d'intelligence avec l'ennemi. Vieille légende soigneusement entretenue pour maintenir sous la bride une population anormalement turbulente. Des gens ont cru voir des signaux ; des équipages jaloux se sont dénoncés, il n'en faut généralement pas plus. Les temps de guerre sont les plus propices aux rumeurs. Caustique, le préfet pense que cette histoire a été montée de toute pièce par des commandants de garde-côtes soucieux de se donner de l'importance. Et précisément les marins ont à se plaindre de ceux qui gardent les côtes : les forts sont mal gardés, le nombre d'hommes insuffisant et les gardiens trop souvent absents.

Le préfet ne doute pas dans l'ensemble de la loyauté des marins finistériens. *« Les marins de ce Département sont en général animés d'un bon esprit. Ils ne mettront pas de prix à leur fidélité parce qu'elle doit être inviolable. Il est cependant de l'intérêt du gouvernement de les mettre à l'abri de toute séduction en assurant leur existence par des encouragements, par toutes les facilités compatibles avec le respect dû aux lois, de favoriser enfin une riche pépinière de marins dans un des départements de la France les plus importants par leurs établissements maritimes ».*

Il n'y a que les marins concarnoïs à avoir été finalement suspectés par les autorités. Leur bonapartisme était demeuré assez tiède malgré le séjour éclair du prince Jérôme Bonaparte venu se réfugier dans ce port avec son vaisseau, le *Vétéran*, le 26 août 1806.

« Les informations que je n'ai pu prendre qu'avec discrétion ne m'ont pas permis de savoir précisément ce qui se passe à Concarneau où l'ennemi a souvent une station dans l'excellent mouillage des Glénan. Cette baie est foraine. Les marins n'y sont pas très dociles ; il y a conséquemment à prendre sur ce point de la côte des précautions particulières qui ne seraient pas nécessaires ailleurs. Je n'ai pourtant pas su que ces marins aient mérité des reproches sous ce rapport. Tout le monde convient même qu'ils se sont bien conduits pendant le séjour du Vétéran dans leur port et dans les manœuvres pour l'en faire sortir et le conduire à Lorient ».

Il paraît assez peu vraisemblable, compte tenu de l'état d'esprit de l'époque, que des marins aient pu être suspectés d'intelligence avec l'ennemi. Peut-être quelques chaloupes avaient-elles, en pleine mer,

vendu du poisson frais à quelque Anglais menaçant... En tout cas la sûreté de l'Etat n'était pas en péril et, si elle le fut jamais, ce ne fut pas par la faute des marins bretons.

*
* *

Tout compte fait, la situation des pêches bretonnes n'est guère des plus florissantes en ce début du XIX^e siècle. Si la guerre a pu favoriser le développement des salaisons, le pays vit toujours dans la hantise de la concurrence espagnole. Chaque port conserve ses méthodes, ses routines, sans trop se préoccuper de l'avenir.

Cependant, pour la pêche, 1810 est à la charnière de deux mondes, de deux conceptions économiques totalement différentes. Cette année-là, en effet, un confiseur-distillateur nommé Nicolas Appert a publié à Paris un livret intitulé : *L'Art de conserver pendant plusieurs années toutes les substances animales et végétales*.

Cette publication passera totalement inaperçue des négociants finis-tériens et pourtant elle révolutionnera complètement leurs habitudes et transformera leur vieux négoce en industrie. 1810 voit poindre la première idée de conserve par procédé de stérilisation en boîte hermétique. Dix ans plus tard, le Nantais Joseph Colin appliquera la découverte d'Appert à la conservation du poisson. En 1824, il fera construire la première véritable usine de poissons de France. D'autres, très vite, essaime-ront sur les côtes bretonnes et atlantiques, descendant vers l'Espagne, le Portugal et l'Afrique. L'implantation de ces usines, d'abord conçues pour la seule préparation de la sardine, bouleversera les routines locales. Dès 1860 on verra apparaître la pêche de la sardine de dérive, ce qui aura pour effet d'avancer l'ouverture de la saison jusqu'au printemps et d'assurer un meilleur approvisionnement à ces usines. Les traditions seront bousculées et souvent le marin n'acceptera le progrès qu'avec beaucoup de réticence. Malgré les crises, la Bretagne conservera cepen-dant une place de choix sur le marché de la conserve jusqu'à ce que l'amélioration récente des moyens de transports lui permette d'expédier plus rapidement encore aux quatre coins de France le produit de ses pêches.

YVES TANNEAU

Aspects de la vie locale

à travers les délibérations municipales

Pouldergat au XIX^e siècle

Les anciens registres de délibérations municipales, jaunis et poussiéreux, offrent généralement un visage d'une austérité administrative : la chronique relative aux budgets, contributions et impositions de toutes sortes, y occupe une place souvent prépondérante. Cependant certaines délibérations de nos conseils municipaux permettent de découvrir divers aspects de la vie quotidienne des communes et des bourgades, sous les régimes républicain, royal ou impérial. L'enregistrement des circulaires ministérielles reflète lui-même les grands ou petits événements de la vie nationale. Certaines ordonnances, certains arrêtés de police ont une saveur dont nous goûtons aujourd'hui, avec amusement, le pittoresque suranné.

J'ai parcouru, en premier lieu, les gros cahiers municipaux qui conservent, dès l'aube du premier Empire, le souvenir de l'ancienne commune rurale de Pouldergat et de sa trêve maritime de Pouldavid (1).

*
* *

L'ÉPOQUE NAPOLEONIENNE

La municipalité Gabriel Bescond

En 1800, le maire de la commune est Gabriel Bescond, un cultivateur du village de Botcarn. Le 14 juin de cette année, Napoléon Bonaparte étant Premier consul, éclate le coup de foudre de Marengo : ce modeste village d'Italie devient célèbre par la victoire des Français sur les Autrichiens. Mais

(1) Rappelons que l'antique port médiéval de *Poldavy* ou *Poldavid* n'obtint son autonomie communale qu'en 1919, sous le nom de Pouldavid-sur-mer. Un arrêté préfectoral de 1945 unit ses destinées à celles de Ploaré, Tréboul et Douarnenez, sous le nom de *Douarnenez*.

Les registres des délibérations municipales sont conservées dans les archives de la mairie de Pouldergat. Ils s'ouvrent en 1800, les documents de la période révolutionnaire ayant malheureusement disparu.

la guerre continue, et les besoins de l'armée sont sans cesse croissants, en hommes et en approvisionnements de toutes sortes. Aux premiers jours du mois d'août, est décrétée une levée extraordinaire de chevaux à Pouldergat et Pouldavid. Le dénombrement de ces pacifiques solipèdes s'élève à 108. On peut penser que ces fidèles serviteurs de la terre ne se sentaient nulle vocation guerrière, car le conseil municipal, assemblé sous la présidence du maire, s'empresse de déclarer très sérieusement à l'administration napoléonienne que « *les chevaux de Pouldergat ne sont point propres au service de la cavalerie, ni aux équipages de l'armée* ». En conséquence, un arrêté préfectoral convertit en espèces sonnantes et trébuchantes la contribution chevaline, s'il est permis de s'exprimer ainsi, de cette agreste commune de Cornouaille. Une somme de 590 francs, au titre de cette imposition, fut répartie sur « *les propriétaires de chevaux les plus aisés* ».

Quels étaient ces laboureurs de terre assez fortunés, qui ne connaissaient guère le souci du pain quotidien ? Hervé Kervarec, de Lizirvic-Braz ; Jean Le Friant, du même lieu ; René Le Bidon, de Créach-Goayen ; Pierre Jules, de Kerlivit ; Marie Daniélou, de Kervoanou ; François Le Bourhis, aussi de Kervoanou ; Sébastien Canévet, du village de Kergoff ; Jean Cariou, de Kerléguer ; François Squividan, de Pouldavid. Plusieurs de leurs descendants vivent aujourd'hui encore sur les terres de leurs aïeux.

Le 30 juin 1800 était mort en pleine gloire, à Oberhausen en Bavière, d'un coup de lance au cœur, l'illustre enfant de Carhaix, Théophile Corret de La Tour d'Auvergne, premier grenadier des armées de la République. Le 11 octobre suivant parvient à la mairie de Pouldergat un « extrait des registres des délibérations des Consuls de la République ». Je tiens à respecter scrupuleusement, sous la plume fantaisiste du secrétaire de l'époque, les termes de l'arrêté consulaire qui « *otorizait les habitants du Département de Finister (sic) à élever un monument à Carhaix à la mémoire de Latour Dauvergne* ».

Après l'effondrement de la monarchie, parmi les fêtes que multiplia le mysticisme révolutionnaire, figurent, avec des processions, défilés, salves, serments sur l'autel de la patrie, des plantations d'« arbres de la liberté ». A Pouldavid, comme à Douarnenez, une cérémonie avait aussi présidé à la mise en terre de l'arbre symbolique, qui fut abattu quelques années plus tard, exactement le 24 octobre 1800. Voici en quels termes nous l'apprend le secrétaire qui ne nourrissait aucun complexe à l'égard de l'orthographe : « *Reçu lotorization du Préfet dabattre larbre surmonté du bonet de la liberté de Pouldavid, à condition de le remplacé part un nouveaux plant lorsque la saison sera favorable* »...Chaque année, le premier dimanche de mai, à l'occasion de la fête patronale de saint Jacques le Mineur, sont célébrées dans cette ancienne petite ville médiévale, avec toute la liesse populaire, les festivités traditionnelles de l'« arbre de mai », baptisé « arbre de la liberté » à une époque assez récente. En l'absence de tout document probant et irréfutable, il est toutefois permis de considérer cet « arbre de mai », revêtu des couleurs républicaines, comme une survivance toute sentimentale de l'ancien arbre de la liberté érigé sous la Révolution.

Les décisions prises par le gouvernement se répercutent dans les communes et les villages les plus modestes : ainsi le scribe de service enregistre-t-il à la mairie de Pouldergat un « ordre du jour de l'armée de l'Est... touchant la liberté de culte ». Une circulaire du préfet du Finistère défend que la messe soit dite « *publiquement dans un endroit autre que dans l'église* ».

Le 12 janvier 1801, un autre arrêté préfectoral fait « *les plus expresses défenses à tout citoyen non autorisé à porter les armes de par ses fonctions, de sortir en armes sans avoir obtenu un permis suivant les formalités prescrites* ». La chasse était du reste strictement réglementée ; le permis de chasse ne devait être accordé qu'à « *un habitant par cent de chaque commune* ». Mais comment concilier cet impératif numérique avec les principes d'égalité prônés par la Révolution toute proche ?

Le 15 ventôse an IX, soit le 5 mars 1801, l'ineffable écrivain municipal annonce qu'il a reçu « *du Préfecture, écrit-il avec la plus grande application, le nouveaux mode de système pour les pois et mesures* ». C'était la substitution républicaine des mesures que nous pratiquons encore aujourd'hui, à celles de l'Ancien Régime.

Ces temps-là étaient durs, particulièrement pour la classe des humbles, travailleurs des villes ou des campagnes, aussi est-ce sans étonnement que nous voyons une circulaire préfectorale interdire « *le pillage des denrées* ».

Parmi les événements politiques qui trouvent un écho en Cornouaille : le 20 thermidor an XI (8 août 1803) la mairie de Pouldergat reçoit une proclamation des consuls « *annonçant l'époque où tombent les institutions barbares* ». Le 17 fructidor an XI (4 septembre 1803), une ordonnance de « Monsieur l'Evêque de Quimper » prescrit aux braves gens de la paroisse de chanter un « *Te Deum* » (*sic*), en « *action de grâce du Sénatus-consulte... qui accorde au Premier consul le consulat à vie* ». Déjà, nous voyons poindre l'aube du premier Empire.

Les foires et marché du port de Pouldavid, jadis réputés, étaient de création très ancienne : les barons et marquis de Névet, seigneurs de la ville, avaient fait construire des halles et des quais pour les besoins du négoce et du commerce maritime.

Le 24 octobre 1803, le maire prend un arrêté de police relatif à la tenue des marchés. « *Considérant, déclare-t-il, que l'endroit où se tient anciennement le marché de beurre frais, œufs, poulets et autres volailles à Pouldavid, est fort incommode, attendu que ce rassemblement obstrue le passage pour les autres marchés* », il décide que désormais ce marché, y compris celui des grains, se tiendra « *dans l'endroit dit aire de l'église,* » en l'occurrence la chapelle Saint-Jacques. « *Toutes personnes qui, après l'affiche et publication du présent, seront trouvées vendant ces denrées dans l'ancien endroit* », encourront la confiscation de leurs marchandises au profit des pauvres de la commune. Copie du présent sera délivrée « *aux gendarmes pour qu'ils tiennent la main à son exécution* ». Ainsi les agents de la maréchaussée, au lieu de courir sus aux bandits de grand chemin, en étaient-ils réduits à traquer, dans le vieux Pouldavid, les pauvres marchandes de beurre frais, de poulets et autres volailles.

La municipalité Nicolas Renévot

En 1806, le maire de Pouldergat est un agriculteur notable de Kersnou, Nicolas Renévot père. Le 4 février, le conseil s'assemble pour débattre des besoins de la commune et des ressources insuffisantes inscrites au budget. Le maire est assisté de Hervé Kervarec, Pierre Riou, Jean Le Joncour, Yves Daden, Guillaume Pérennès et Jean-Marie Daniélou des Bois, notaire impérial à la résidence de Pouldavid (2) qui, tout naturellement, assume les fonctions de secrétaire.

Une lettre est adressée au préfet Miollis sur la situation financière peu reluisante. Ce document nous apprend que, durant la Révolution, le presbytère paroissial avait été aliéné au titre des biens nationaux, de même que les halles de Pouldavid, avec ses « geôles et dépendances ». Une maison avait été acquise au bourg, afin de servir de logement au desservant, mais elle était en mauvais état et nécessitait des réparations relativement importantes.

Le conseil avait demandé au précédent préfet l'autorisation de répartir le montant de l'achat et des travaux entre les habitants, « *au marc la livre de leurs contributions* », mais le ministère gardait obstinément le silence. Aussi, en l'absence de l'autorisation du gouvernement, ni les réparations faites à la maison curiale n'avaient été payées, ce qui mettait la municipalité en grand embarras. De même, la proposition d'établir un droit d'octroi sur le territoire de la commune, « *moyen sûr et infaillible, avec le droit d'étalement à Pouldavid, où il se tient périodiquement des foires et des marchés conséquents* », ne rencontra non plus aucune oreille attentive dans les sphères supérieures de l'Administration.

« *Nos justes réclamations, se plaignent les édiles, n'ont pas été ouïes, et il vous est facile, écrivent-ils au préfet, de voir que la commune doit l'achat de la maison du desservant, qu'il lui reste encore à acquérir ses halles... Nous aimons à croire que vous démentirez le proverbe « Champs, on vous sacrifie à l'intérêt des villes » : nous espérons que l'élus d'un Empereur qui ne souhaite que le bonheur de ses sujets, pèsera dans la même balance l'intérêt du riche et du pauvre* ». Une nouvelle fois, le conseil demande unanimement « *l'établissement d'un octroi aux autorités supérieures* ».

Quelques semaines plus tard, le 24 mars 1806, la municipalité se plaint à nouveau des entraves apportées au commerce local. Dans un projet du préfet relatif aux foires du département, on lit en effet que « *la ville de Pouldavid, en cette commune, n'était comprise que pour quatre foires* »... Or, rappellent le maire et ses conseillers, « *cette ville possédait avant la Révolution une belle halle, une geôle et un bel auditoire où s'exerçaient les juridictions de Névet, Kerharo, etc. Elle possédait aussi treize foires. Sous le préfet précédent, il y en avait toujours au moins douze. Les marchés qui s'y tiennent tous les vendredys s'en sont sentis. La raison du démembrement des foires de Pouldavid est simple. La commune de Douarnenez, et à son exemple celle de Ploaré, voulurent en avoir et obtinrent la moitié des*

(2) Grand-oncle du ministre Charles Daniélou, lui-même père du cardinal Daniélou, décédé en 1976.

foires de Pouldavid. Mais l'habitant de la campagne et le marchand, attachés à une vieille habitude, sont toujours venus à Pouldavid et n'ont jamais été à Douarnenez ni à Ploaré. Ces communes, j'ose vous l'assurer, auraient mieux réussi si elles s'étaient contentées de demander les foires, sans vouloir faire supprimer celles de leur voisin ». Ce qui, avouons-le, n'était guère charitable, mais la charité existe-t-elle en matière commerciale ? En conclusion, le maire de Pouldergat demandait la restitution à Pouldavid de ses douze foires annuelles.

Une nouvelle ordonnance de police, le 14 mai 1806, est significative à divers égards, tant de l'économie locale que de certains agissements frauduleux. Écoutons le premier magistrat de la commune fustiger les coupables : *« La ruse et la fraude se glissent dans les négoce de peu de conséquence, et il est à craindre qu'elles n'aient les mêmes progrès dans les grands... Dans la commune, il se fait un grand commerce, tant de fil à filets que de filets pour la pêche de la sardine, et d'après différents rapports, les personnes qui font ce commerce sont les victimes de celles qui leur vendent des brasses ou pelotes de fil à filets. Souvent ces brasses ou pelottes ne contiennent pas le nombre ou la longueur de fil nécessaires pour former la brasse, titre sous lequel on les achète, et dans le milieu des pelottes on leur met souvent du fil pourri et des chiffons ou des pierres »*.

Le maire, *« considérant que la brasse de fil à filets a de temps immémorial été de 60 fils de 50 pieds chacun, arrête qu'il sera fait une mesure publique pour le mesurage du fil à filets, aux murs extérieurs de la halle de Pouldavid. La mesure de la brasse de fil à filets sera de 60 fils à 50 pieds de longueur chacun. Ceux qui ne respecteront pas ces normes, ou qui se permettraient de mettre du fil pourri ou de mauvaise qualité à l'intérieur de la pelote, seront condamnés à une amende de un franc par pelote au profit des pauvres de la commune »*.

En précisant que cette mesure de police lui était dictée *« par les fourberies »* des vendeurs, et que plusieurs plaintes avaient été portées à cet égard.

L'acheminement du courrier causait aussi quelque souci aux autorités. Les lettres et paquets mettaient parfois plusieurs jours pour franchir quelques kilomètres. Ainsi, le maire signale-t-il au préfet que *« le défaut de poste dans la commune, où le postillon de Quimper à Pont-Croix passe, occasionne souvent des retards dans la correspondance »*. Il suggère que *« le postillon passant à Pouldavid... pourrait y déposer tous les paquets de la commune, au lieu de les déposer à Douarnenez, où on les dépose et où ils restent souvent huit à dix jours, n'ayant pas d'occasion de les y faire prendre »*. Incroyable mais vrai, et de proposer que le postillon remette le courrier à un aubergiste de Pouldavid.

Ainsi, pour la calme bourgade de Pouldergat, dont une partie du territoire baignait pourtant dans les eaux de l'Océan, Douarnenez représentait donc le bout du monde.

Une fois encore, le 31 mai 1806, la municipalité fait part de son inquiétude au représentant du gouvernement à Quimper, à propos de ses lourdes charges financières. Nous lisons sous la plume du secrétaire que *« les res-*

sources généreuses proposées aux communes par M. le Préfet, tant pour les maladies, les boîtes (sic) de médicaments qu'il fera fournir aux Sœurs blanches, dites du Saint-Esprit, qu'il se propose de répandre dans les communes ; que la nouvelle organisation si mauvaise des sages-femmes et celle de l'éducation primaire des enfants demanderont nécessairement que la commune y contribue comme les autres ».

On déclare aussi que « *l'acquisition des halles de Pouldavid sera par la suite d'un revenu bien conséquent pour la commune (pour le moment on n'a l'intention que d'affermier à défaut de moyens de payer), mais elle coûtera au moins de 3 à 4 000 francs. Les églises, souffrantes (sic) encore du vandalisme, demandent d'autres revenus que les leurs propres pour leur entretien, et les sonneries jadis si belles sont aujourd'hui néantes »...*

A la suite de quoi le maire sollicite, pour réanimer la trésorerie défaillante, un relèvement des droits d'octroi sur les boissons.

Un enfant de Pouldavid figurait parmi les braves d'Austerlitz, en la circonstance un arrière-grand-oncle du cardinal Daniélou, disparu ces dernières années. Parmi toutes les victoires de l'empereur, il n'en est pas une qui entoure sa mémoire d'un prestige plus légendaire que celle d'Austerlitz (2 décembre 1805). Quelques instants avant la bataille de la Moskowa (1812), le soleil se montra dans tout son éclat, comme le matin de la célèbre victoire, et Napoléon s'écria : « *Soldats, c'est le soleil d'Austerlitz !* ».

Lors de la précédente séance du conseil municipal de Pouldergat, le sieur Jean-Marie Daniélou des Bois, notaire impérial, prit la parole et fit observer que « *Julien Casimir Daniélou des Bois, son second frère, vélite au 1^{er} bataillon, 7^e compagnie du 2^e régiment des chasseurs à pied de Sa Majesté Impériale et royale, a parti (sic) volontairement et seul du Finistère pour former cette partie de la garde de Sa Majesté ; qu'il l'a suivie partout, et qu'un brave d'Austerlitz, à défaut de connaissances se voyait dépasser par ses cadets dans la carrière. Pourquoi il a prié le conseil de vouloir bien s'intéresser pour lui auprès de M. le Préfet »...*

Quelle fut la réaction du conseil à cette demande de « piston », au demeurant légitime ? La voici : « *Considérant que Julien Casimir Daniélou des Bois, de cette commune, en est parti volontairement pour les vélites de Sa Majesté ; qu'il s'est toujours comporté d'une manière irréprochable ; qu'il ne serait pas juste que le défaut de personnes qui s'intéressent pour lui le fasse devancer dans la carrière par ses cadets ; que la commune et même le département, que son dévouement a honorés, doivent s'intéresser à son avancement.* » A l'unanimité, le conseil, soucieux de contribuer à une heureuse promotion du jeune héros d'Austerlitz, natif de Pouldavid, arrête ce qui suit : « *Monsieur le Préfet est prié de vouloir bien s'intéresser pour le jeune Daniélou des Bois, et de le recommander à ses chefs, et particulièrement près le Maréchal Bessières* » (3).

(3) Jean-Baptiste Bessières, duc d'Istrie, maréchal de France, né à Prayssac (aujourd'hui dans le Lot) en 1766, fut un des meilleurs lieutenants de l'empereur. Il fut tué la veille de la bataille de Lützen (Saxe) en 1813.

Les vélites constituaient un corps de volontaires organisé par Napoléon 1^{er} en 1804.

Que devint notre soldat d'Austerlitz après cette démarche insolite et toute officielle auprès des plus hautes instances ? Les archives, pour l'instant, n'en ont pas apporté la révélation.

Au printemps de 1807, nous apprenons quelles sont les charges que doit supporter la commune. Bornons-nous à les énumérer : « *Le logement du desservant, les réparations de sa maison et celles des édifices destinés à l'exercice du culte ; le loyer et entretien pour la séance de la mairie ; le traitement d'un secrétaire intelligent qui puisse expédier les affaires de la commune ; la quote-part qu'elle doit supporter dans l'établissement et l'entretien d'une école primaire pour l'instruction de la jeunesse ; l'établissement d'un local destiné à déposer les vagabonds malfaiteurs et autres individus suspects ; en attendant leur translation aux maisons d'arrêt du chef-lieu* »... Sans compter « *l'instruction d'une sage-femme qui doit être placée dans chaque canton* ».

Pour faire face à ces charges multiples, le seul recours est le relèvement des droits d'octroi sur les boissons, ce qui ne pouvait que susciter l'humeur de la clientèle des auberges.

Une lettre du 12 juin 1807, relative à la maison du desservant et adressée au préfet nous montre combien les populations des campagnes bretonnes demeuraient attachées à la religion des ancêtres : « *Quand il plut à Sa Majesté et à Sa Sainteté de nous accorder nos pasteurs, la commune, qui dans la Révolution avait vendu son ancien presbytère, ne crut pas devoir laisser végéter dans des granges, ni parmi les ossements humains comme dans des tombeaux, les ecclésiastiques qu'on lui envoya. Elle s'empressa donc à leur procurer un logement honnête et digne de leur saint ministère. La maison actuelle du desservant fut achetée. Elle était en mauvais état et ses réparations urgentes furent évaluées à une somme de 600 francs. Le prix de la maison était de 1 800 francs. Une souscription volontaire des habitants de la commune a déjà fourni 1 700 francs* »...

Quelques semaines plus tard, le secrétaire de mairie se démet brusquement de ses fonctions, sans que le motif nous en soit donné : « *Je déclare, dit-il, donner ma démission en face du conseil municipal de la commune* ». Mais les conseillers ne l'entendent pas de cette oreille : leur réaction est immédiate : « *Nous, membres du conseil municipal de Pouldergat, remettons à huitaine l'acceptation de la démission du sieur Renévot, secrétaire, espérant que dans ce délai il aura plus amplement réfléchi à ce qu'il fait, et de nommer à cette époque son remplaçant en cas d'obstination* ».

N'était-ce donc pas là le « *secrétaire intelligent* » dont avait rêvé la municipalité, puisque le brave homme ne réfléchissait même pas à ce qu'il faisait ?

Aux approches de Locronan on découvre, couronnant la vieille église, une belle tour carrée en granit gris, doré de lichens. Cette tour trapue était coiffée autrefois d'une flèche de pierre qui n'avait pas été réparée depuis longtemps quand, le 3 janvier 1808, au cours d'un orage, la foudre y ouvrit une large brèche, occasionnant à l'édifice des dégâts importants. On démo-

lit ce qui restait de la flèche, y compris la galerie couverte qui la cernait à la base.

Cet événement ne demeura pas sans écho dans les paroisses de Cornouaille. Il déclencha un vaste mouvement de solidarité dont les registres même de Pouldergat ont conservé la mémoire, car nous y lisons, le 12 février 1808, sous la signature de M. de Rozaven : « *J'ai reçu de M. Massé, desservant de Pouldergat, une somme de 81 livres douze sols, six deniers, produit de la quête qui a été faite dans cette commune pour la réparation de l'église de Locronan* ».

Tel était le rayonnement de saint Ronan et de son église : malgré la pauvreté de nombre d'habitants, on eut à cœur de participer à la restauration du prestigieux édifice.

Et pourtant, le budget demeure un problème incessant. Le 11 mai 1808, le maire expose que « *pour les divers besoins de la commune, il serait à propos d'établir un droit d'étalage à Pouldavid, les jours de foire, savoir les boutiques d'étoffe, de toile, de quincaillerie et de mercerie ; sur les cabaretiens venant vendre de la boisson à la place de foire, et les étrangers venant en ville à la place de foire, vendre et débiter la boisson* »...

Après délibération, on décide que « *les marchands d'étoffe et de toile payeront, pour chaque boutique et par chaque jour de foire, à Pouldavid, pour droit d'étalage, la somme d'un franc. Les marchands de quincaillerie et de mercerie, aussi pour chaque boutique et chaque jour de foire, 50 centimes. Enfin, les aubergistes allant à la place de foire vendre de la boisson et les étrangers venant au village à la place, vendre les mêmes denrées payeront chacun un franc par tente ou auberge, aussi chaque jour de foire* ».

Dans la nuit du 7 au 8 janvier 1809, le vent souffle en tempête sur Pouldergat, provoquant aussi à l'église paroissiale des dégâts considérables. Les édiles demandent au préfet d'ordonner au receveur de la commune, Largenton, de verser entre les mains du trésorier-marguillier une somme de six cents francs, afin de procéder aux réparations les plus urgentes.

N'oublions pas que nous sommes sous le premier Empire, et que la défense des côtes de France exigeait la présence sous les armes d'innombrables citoyens.

Au début de juin 1809, la commune de Pouldergat avait treize de ses enfants en service sur les batteries garde-côtes de Douarnenez, outre trois autres qui devaient rejoindre ce contingent. Au-delà de cette contribution d'artilleurs à la défense nationale, un ordre du préfet vint enjoindre à la municipalité de fournir encore, pour la formation de la compagnie d'élite, « *quatre hommes pour l'activité et quatre autres pour la réserve* ». On procéda à l'appel nominal de tous les jeunes gens et veufs sans enfants, âgés de 18 à 50 ans, « *portés sur la liste où était le numéro premier. Après quoi, il a été fait un nombre de billets ayant été mis dans un chapeau, mêlés et retirés ensuite par Guillaume Pérennès, le plus ancien membre du Conseil* ». De ce tirage au sort, les noms d'Alain Le Gall, Nicolas Louboutin, Guillaume

Lagadec et Vincent Gournelen se virent affecter à la compagnie d'élite en activité ; Joseph Jouin, Thépault Le Brun, Yves Gonidec et Corentin Marchadour furent versés dans la réserve.

Pendant ce temps, les bestiaux de M. le Recteur « *subissaient les injures du temps* ». Le 1^{er} novembre suivant, les conseillers délibèrent en effet sur la nécessité de « *faire des réparations sur et autour de la maison servant d'écurie et d'étable, dépendant de la maison de M. le desservant* ». Chacun admet qu'il est « *très urgent de réparer cette maison, attendu qu'elle manque totalement de couverture, et par conséquent dans l'impossibilité de mettre les bestiaux de M. le Recteur à l'abri des injures du temps* ». Une somme de 115 francs est votée sur-le-champ, afin d'épargner à ces pauvres bêtes de néfastes refroidissements.

À la lumière de cette délibération et d'autres documents du temps jadis, nous pouvons constater que les pasteurs des paroisses bretonnes, outre leurs montures chevalines, possédaient généralement une étable bien garnie de veaux, vaches et génisses, sans compter la traditionnelle soue à porcs. Mais depuis longtemps, cette image de nos presbytères campagnards appartient à l'album des souvenirs.

Au printemps de 1810, les conseillers ne sont guère agités par de graves préoccupations. Ils désirent simplement « *une fontaine neuve à Pouldavid, au lieu et place de l'ancienne, et un pavé dans le même endroit, qui sont très nécessaires tant pour les habitants que pour ceux qui viennent aux foires et marchés* ».

Les halles sont toutes proches, et nous pouvons constater que la plupart des boutiques étaient affermées à des « étrangers » : on y trouve le sieur Renault, marchand d'étoffe, de Douarnenez ; Dandurant, marchand d'étoffe, de Quimper ; la dame veuve Antoine Belmon ; les sieurs Puech, Boële et Grisort, tous marchands de Quimper, avec le sieur Lechat ; les sieurs Salou, Kerisit et Lannou, tous trois marchands de Pont-Croix.

La municipalité Yves Lezoualch

Au seuil de l'automne, le 20 octobre, une séance se tient sous la présidence de Yves Lezoualch, maire de Pouldergat. Elle est consacrée aux cloches de l'église paroissiale. Le maire déclare « *qu'il est très urgent d'avoir une seconde cloche, au moins de la pesanteur de trois cent cinquante kilos* ». Nous pouvons lire en marge, « *700 livres* », ce qui montre bien que les populations n'étaient guère familiarisées avec le système républicain des poids et mesures.

Cette seconde cloche devait « *faire connaître plus facilement au peuple l'heure des offices* ». Quant à l'horloge de l'église, elle rechignait à sonner les heures, vaincue sans doute par une rouille insidieuse, ce qui ne laissait pas de gêner les habitants dans leurs occupations journalières car, à cette époque, les montres étaient encore rares chez les gens du peuple.

Le mur d'enclos du cimetière avait aussi un besoin sérieux de réparations : les vaches, les cochons et les chiens y vagabondaient à leur guise entre les tombes, mais les morts n'exhalaient nulle plainte, seuls les vivants

du bourg maugréaient contre leurs bestiaux indisciplinés et les brèches du vieux mur...

Toutes ces dépenses firent l'objet d'une demande de subvention à l'autorité de tutelle.

Le changement de régime semble s'effectuer à Pouldergat sans heurt et sans histoire. De l'Empire à la Restauration cette simple mention entre deux séances du conseil municipal : « *Du 1^{er} juillet 1814. Le Maire a reçu la Charte constitutionnelle présentée par Sa Majesté, Roi de France, et acceptée par la Chambre des pairs et par la Chambre des communes, qui a été ensuite publiée et affichée conformément à la loi* ».

Le 3 septembre suivant, le maire est informé « *par des personnes dignes de foi, que l'incendie avait fait ravage, le jour d'hier, environ onze heures et demi, au village de Kersuilec sur cette commune, qui a brûlé les maisons et crèches de François Le Bescond et Yves Le Troadec, son beaux-fils, les maisons appartenant à Henry Gourmelen, du même lieu, et Jean Youénou, son gendre, et Henry Gourmelen, et celles de Jean Pérennès, avec leurs blés qui y étaient* ».

La soudaineté et la violence du sinistre provoquèrent la ruine complète des pauvres gens, qui ne purent « *sauver que très peu de leurs effets* ». Sans la compassion et la charité publiques, la misère la plus sombre guettait les malheureux, qui avaient tous une nichée d'enfants. Après approbation du préfet et des maires des communes des alentours, la municipalité accorda aux sinistrés « *la faculté de faire la quête dans le canton de Douarnenez et cantons voisins* ».

Dure époque qui ne laissait aux miséreux d'autre alternative, pour subsister, que d'aller de porte en porte tendre la main !

Nous avons vu que Pouldergat et sa trêve maritime de Pouldavid tiraient une grande part de leurs revenus des foires et marchés qui se tenaient dans cette dernière bourgade.

Le 23 septembre 1814, une séance est consacrée à cet aspect de l'économie locale. Elle était consécutive à une nouvelle réduction du nombre des foires. Dans leurs attendus, les édiles « *considèrent que Pouldavid a toujours été reconnu par ses foires et marchés... pour être l'endroit le plus propre au commerce du pays. La réduction des foires a diminué la recette de l'octroi au moins de la moitié, ce qui est également préjudiciable au Gouvernement, ôtant en même temps les moyens d'existence aux habitants de Pouldavid, qui n'ont d'autres ressources que leurs foires et marchés.*

« *Ce n'est pas seulement la commune de Pouldergat qui souffre de la réduction des foires de Pouldavid, mais tous les commerçants qui y venaient de près et de loin, comme de Vannes et de Léon, faisant le commerce des vaches et des chevaux avec les habitants du pays, ainsi que les marchands de Quimper et de Pont-Croix qui y venaient en grand nombre et qui faisaient un grand commerce* ».

Aussi, en accord avec toute la population, la municipalité demande-t-elle « *le rétablissement des douze anciennes foires à chaque dernier mardi du mois* ».

SOUS LA MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE

Si les enfants de Pouldergat et Pouldavid payèrent leur tribut aux guerres de la Révolution et de l'Empire, ils ne demeurèrent pas quittes pour autant de leurs obligations militaires, une fois la royauté restaurée. Plusieurs d'entre eux sont encore sous les armes, certains retrouvent avec émotion leur vieux clocher après de longues années d'absence, de souffrances et de misères, car à cette époque le service militaire durait la bagatelle de sept ans.

Le 10 novembre 1814, Jacques Le Berre, « *fusillier à la 3^e Cie, 1^{er} bataillon du 2^e régiment de la Reine, infanterie de ligne, natif de Pouldergat* », se présente à la mairie de sa commune avec « *un congé de réforme pour défaut de taille* ». La chose pourrait paraître banale si, précisément, le patronyme breton du petit soldat ne signifiait « *le court* ». Son sort était beaucoup plus enviable que celui d'un de ses compatriotes, Michel Buisson, de Pouldavid, qui revient au pays privé d'une jambe. Il était voltigeur au 43^e régiment de ligne. Quant à Pierre Buisson, sans doute son parent, il avait obtenu son « *congé absolu* » en vertu d'une ordonnance du roi en date du 15 mai 1814.

Le 3 février 1815, le conseil se penche à nouveau sur les réparations urgentes à effectuer sur la maison presbytérale. Elles étaient telles que « *les portes et fenêtres ne tenaient plus et tombaient de vétusté* ». Tous les planchers, vermoulus, étaient à refaire à neuf. Après « *mûre délibération* » nos conseillers, conscients de la gravité de leur responsabilité, déclarent à l'unanimité que « *si Monsieur le desservant venait à solliciter son changement, faute d'être logé convenablement, il résulterait pour les habitants une perte peut-être irréparable. Il est temps, ajoutent-ils, de statuer sur les réclamations bien fondées de Monsieur le desservant, comme aussi de lui rendre toute la justice due à son mérite. En effet, ce digne ministre de Jésus-Christ se donne toute les peines possibles pour prêcher la religion et pour en enseigner les principales bases aux enfants, chose infiniment précieuse, puisqu'elle dispose à aimer Dieu et à être fidèle au Roi* ».

Aussi, le conseil ne pouvait-il faire autre chose que de « *supplier le Préfet d'ordonner le paiement d'une somme de 400 francs pour subvenir à ces réparations, sur la caisse municipale* ».

La municipalité Guillaume Piriou

Le 12 février 1815, M^e Guillaume Piriou, notaire royal à la résidence de Pouldavid, prend ses nouvelles fonctions de maire de la commune avec, pour adjoints, Hervé Kervarec, Alain Le Brun et Thépault Le Friant qui, souligne le secrétaire, « *jouissent tous trois de la meilleure réputation* ».

Mais la vie quotidienne suit son cours, avec ses problèmes et ses menus incidents. Ainsi, l'emplacement du « *marché de la fayencerie et poterie est-il beaucoup trop restreint pour contenir les marchandises de cette nature* ». Et souvent, « *il arrive des inconvénients et par suite des réclamations plus ou moins fondées...* ». La décision est prise, « *à compter de la première*

foire de Pouldavid, de reporter le marché de la fayencerie et poterie sur la petite place, au midi du jardin du sieur Mazéas ».

Le 4 avril 1817, la municipalité s'inquiète du sort des indigents de la commune, dont la misère et la détresse étaient grandes. Afin de venir en aide à ces déshérités, deux solutions sont envisagées : « *Soit en engageant les propriétaires de la commune et cultivateurs aisés à faire travailler les indigents le plus qu'il leur serait possible, à l'amélioration de leurs champs et au défrichement de leurs terres incultes, soit en faisant pour eux des quêtes à domicile* ». Quelle sera la solution retenue par le conseil ? « *Considérant que ce serait nuire à l'intérêt même des indigents, que de les faire distribuer chez les propriétaires et cultivateurs aisés, qui les nourriraient, à la charge de travailler, attendu que la plupart de ces malheureux sont pères de famille ; qu'il serait douloureux pour eux en rentrant le soir dans leurs chaumières, de trouver leurs femmes et leurs enfants dans la plus grande détresse et livrés au désespoir, peut-être, pour avoir ainsi restés tout le jour privés de tout aliment, arrêtent que les pauvres seront recommandés à la commisération publique et pourront, suivant l'usage, quêter dans toute l'étendue de la commune* ». Pierre Youénou, du village du Guilly, fut désigné « *pour faire à l'église cathédrale et ailleurs, lors des pardons, une quête à leur profit* ».

Le 7 juin suivant, le maire de Pouldergat, M^e Piriou, remet sa démission au préfet du Finistère, « *eu égard, déclarait-il, à ses occupations professionnelles* ». Pour le remplacer, il conseille au représentant du roi « *le sieur Thépault Le Friant, mon adjoint, homme sage, entièrement dévoué au Roi et à la Patrie* ». Le tabellion de Pouldavid était-il vraiment surchargé de travail en son étude ministérielle ? Il est permis d'en douter, car peu de temps après, il assume derechef les fonctions de premier magistrat de la commune. Nous sommes même tentés de croire qu'il jouissait de loisirs confortables car, le 7 avril 1818, le préfet, M. de Cintré, lui confie également l'administration de la commune de Douarnenez en ces termes : « *Monsieur, le bon esprit dont vous avez fait preuve dans l'administration qui vous est confiée, votre zèle pour le bien public, m'ont déterminé à vous appeler à la mairie de Douarnenez, que vous pourrez administrer simultanément avec celle de Pouldergat*. Cet homme de loi n'était-il pas tout naturellement désigné pour faire appliquer les lois ? Pendant de longues années, M^e Piriou devait demeurer le maire de Pouldergat et de Douarnenez, assumant ainsi un cumul insolite.

Nous avons vu que les foires et marchés de Pouldavid commandaient une part importante de l'activité économique de Pouldergat et des communes rurales environnantes. Aussi cette question revient-elle souvent au centre des préoccupations de la municipalité.

Une lettre du 13 janvier 1818, du préfet du Finistère, demande au maire à qui appartenait « *la halle de Pouldergat* » et qui percevait « *le droit de hallage ou d'étalage dans la halle* » ? Dans sa réponse, M^e Piriou fit savoir au préfet que « *cette halle appartenait autrefois à M. de Coigny* », héritier des marquis de Névet, seigneurs de Pouldavid. Elle avait été

acquise, au titre des biens nationaux, par Hélène Goslard, veuve Squividan, de Pouldavid. *« C'est elle, déclare-t-il, qui depuis 1814 ou 1815, en dispose à sa volonté et perçoit le droit de hallage, en vertu sans doute d'autorisation spéciale de l'un ou l'autre de MM. vos prédécesseurs, car j'ai remarqué qu'antérieurement à cette époque, la commune en avait la ferme, et par conséquent le droit exclusif de hallage ou d'étalage... Il paraîtrait que les emplacements de boutiques contenus dans cette halle ont toujours été loués à l'année aux différents marchands forains »*... Et il ajoute : *« Il est fâcheux pour la commune d'avoir perdu la moitié de ses foires, car si elle les avait conservées, elle se serait trouvée bientôt à même d'acquérir, non seulement la propriété de l'objet qui nous occupe, mais encore la geôle et ses dépendances, dont le rétablissement serait bien précieux pour la sûreté publique, afin de déposer les vagabonds, malfaiteurs et autres individus suspects, en attendant leur interrogatoire et leur translation aux maisons d'arrêt du chef-lieu... La commune, en perdant la moitié de ses foires, s'est vue privée tout à coup des trois quarts de ses revenus... »*

Le maire sollicitait à nouveau le rétablissement à Pouldavid des douze foires d'antan, affirmant qu'elles ne préjudiciaient en rien à celles de Douarnenez *« puisqu'en les fixant au dernier mardi de chaque mois, il y aurait entre elles un intervalle de quinze jours environ »*. Précisons que les halles de Pouldavid possédaient à l'étage deux appartements, dont l'un avait servi d'auditoire, avant la Révolution, à la juridiction de Névet.

Le 21 juillet suivant, le maire reçoit officiellement l'engagement volontaire de l'un de ses administrés, un nommé Guillaume Pichavant, natif de Pouldergat et désirant entrer dans la Légion du Finistère. Lors de la visite réglementaire, le chirurgien-major de la Légion ne lui avait trouvé aucune infirmité, soulignant même qu'il était doté d'une constitution robuste, tandis que le colonel du régiment avait constaté en personne qu'il réunissait la taille et les qualités requises pour servir dans le corps de la gendarmerie.

Voici sa fiche signalétique : haut de 1,70 m (la belle taille à l'époque pour un gendarme), Pichavant avait les cheveux et les sourcils noirs, les yeux roux, la bouche petite mais le nez long. Par ailleurs, son menton était rond, son front bas, son visage ovale et gravé de petite vérole et, rayonnant sur le tout, un superbe teint coloré. Tel était le portrait de Guillaume Pichavant, soldat de la Légion.

Le 10 mai 1819, le maire se préoccupe du maintien de l'ordre et de la tranquillité publique à Pouldavid, *« ancienne petite ville, écrit-il, située sur les confins de cette commune et près de la rivière de Port-Rhu, lieu où se réunit sans cesse une foule considérable d'habitants, surtout les jours de fêtes, dimanches, foires et marchés... Il est de l'intérêt général, ajoute-t-il, d'y instituer un agent de police »*. En vertu de quoi il nomme, pour remplir cette fonction, François Briquet, propriétaire à Pouldavid, qui aussitôt *« prête en ses mains et dans la forme accoutumée le serment prescrit par la loi »*.

Mais un seul agent de police ne pouvait suffire à tout, en particulier *« à empêcher les dévastations qu'occasionnent journellement les animaux »*

errants et prévenir en même temps les disputes, rixes et procès qui en sont la suite ». Certains villageois, artisans ou laboureurs étaient-ils d'un naturel hargneux et agressif ? Toujours est-il que la municipalité propose au préfet la nomination, comme garde-champêtre de Pouldergat, de Thomas Bémeur, ancien sous-officier d'infanterie, qui jouissait de « *l'estime publique par sa conduite exemplaire et son dévouement au Roi* ». Attendu la modicité des finances communales, son traitement devait être fixé à 75 francs par an seulement, mais une indemnité lui était accordée « *pour chaque espèce de bête prise en contravention* ». Ainsi, les veaux, vaches, cochons et autres pourceaux en rupture de ban avaient-ils intérêt à se méfier du garde-champêtre, car leurs vagabondages allaient contribuer à emplir son escarcelle.

Le 6 mai 1820, une réunion extraordinaire est consacrée de nouveau au déperissement de l'économie locale, essentiellement au déclin de Pouldavid et de son port fluvio-maritime, dont le havre de Douarnenez prenait le relai (4) et cherche à « *aviser aux moyens d'améliorer le sort des malheureux propriétaires et habitants de la petite ville de Pouldavid, aujourd'hui réduits à la plus affreuse des misères par la suppression de la moitié des foires formant l'objet unique de leurs ressources... et créées au nombre de douze par an depuis un temps immémorial* ».

Ces foires avaient toujours été « *reconnues pour les meilleures et les plus propres au commerce du pays, consistant dans la vente surtout du bétail, dans celle des chanvres, fil et toile, grains de toute nature, hors le froment et l'orge, œufs, volaille, graisse, beurre frais et salé, et dans une infinité d'autres petites denrées* », sans compter sur la « *place de foire* », les aubergistes et cabaretiers, les marchands de « *fayencerie* » et poterie, de quincaillerie et de mercerie et autre objets d'usage courant.

« *La suppression de la moitié des foires de Pouldavid a mis ses habitants hors d'état de subvenir à la nourriture et entretien de leurs familles. Une partie des maisons est prête d'écrouler, faute de réparations et d'entretien. Les halles, si belles et si commodes pour l'étalage des différentes marchandises, se trouvent également dans le plus grand désordre* »... Mais les années passeront, les anciennes foires de Pouldavid ne seront jamais rétablies. Les grandes heures du port médiéval appartenaient bien au passé.

Rien de bien notable par la suite, si ce n'est au seuil de 1823, une demande de reconstruction du « *Pont-Meur, situé entre les terres de Pouldergat et Landudec, sur le vallon du Goayen* ».

(4) Pouldavid avait déjà souffert durant les guerres de la Ligue, alors qu'il jouissait d'une belle prospérité. Le fameux brigand Guy Eder de La Fontenelle, retranché à l'Île-Tristan, lui avait en effet porté un coup terrible : il « *pilla toute la ville de Pouldavid, écrit en 1644 Jean, baron de Nèvet, en exila les habitants et la démolit entièrement jusqu'aux halles, moulins, prisons et patibulaires, et en fit emporter tous les matériaux audit fort [de l'Île-Tristan], même du quai et havre, pour s'y fortifier ; ce qui resta, le fit brûler et n'y laissa que les vestiges* » (*Histoire de la maison de Nèvet*, publiée dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XV, 1888, p. 353).

Courageusement, Pouldavid pansa ses blessures et renaquit de ses ruines, mais la concurrence de Douarnenez freina ce nouvel essor et le rendit vain.

On sait qu'autrefois, lors des processions, l'émulation et la rivalité entre les paroissiens occasionnaient parfois des disputes et même des rixes : les diverses corporations, marins ou laboureurs, artisans ou bourgeois, se faisaient un point d'honneur de porter les reliques et les bannières, et les contestations qui surgissaient à cet égard ne contribuaient guère au recueillement des fidèles (5). Jusqu'au siècle dernier, il semble que les habitants aient été munis d'armes à feu, afin d'éviter des désordres indécents. Peut-on imaginer de nos jours le Saint-Sacrement escorté par des fidèles, le sabre et le fusil à la main, ou la mitraille sous le bras ?

Et pourtant, en 1824, la municipalité de Pouldergat nous apprend, dans sa délibération du 13 mai, que de nombreuses processions se faisaient *« annuellement et à diverses époques dans la commune, et spécialement les jours de pardon et pendant le Sacre, parcourant une lieue environ de distance et nécessitant une corvée d'hommes assez considérable, tant pour porter les bannières, drapeaux, étendards, etc., que pour être sous les armes afin de maintenir l'ordre dans cette auguste cérémonie. Il est indispensable d'accorder à ces hommes dévoués et toujours excédés de fatigue, quelques rafraîchissements »*.

Quoi de plus légitime en effet ! Hélas, comme toujours si les intentions étaient louables, les moyens de les réaliser manquaient le plus souvent, car la caisse municipale était toujours vide. *« Les fonds ordinairement portés au budget pour dépenses imprévues, nous dit-on, et qui étaient spécialement affectés à cette dépense, n'ont pas été accordés cette année »*. Très respectueusement, le préfet du Finistère est prié de *« bien vouloir autoriser cette dépense portant à 75 francs annuellement, à compter de l'année courante »*, afin d'accorder aux porte-étendards, ainsi qu'aux gendarmes improvisés, la juste récompense de leurs efforts.

Quelques mois plus tard, le 15 novembre 1824, le temps des pardons et des processions s'est écoulé, la question des rafraîchissements est éclipsée par la mort du roi de France, Louis XVIII, et l'avènement de son successeur, son frère, le comte d'Artois, qui monte sur le trône sous le nom de Charles X.

Et aussitôt, le maire de Pouldergat, M^e Piriou, notaire, rédige de sa plus belle plume une adresse de compliments et de vœux au nouveau souverain :

« Sire, placé à l'une des extrémités de votre royaume, semblable à une sentinelle perdue mais toujours ferme et solide au poste qui m'est confié, je vais essayer, Sire, au nom de mes administrés, comme au mien, de faire parvenir aux pieds de Votre Majesté, l'expression franche et sincère de notre amour, de notre inébranlable fidélité. Frère, successeur et vrai modèle du Grand Monarque que nous pleurons, vous avez mis, Sire, la dernière main à l'œuvre. Tous volent, tous nous volons au devant du meilleur des Rois. Les Français, unis par ses soins paternels, ne formeront désor-

(5) Cf. Yves TANNEAU, *Un scandale à l'église de Ploaré (1768)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972/1, p. 255-263.

mais qu'une seule famille... Soyez heureux, Sire, jouissez en paix du prix de tant de merveilles. L'Europe, en admiration, ne cesse de les contempler. Puisse le ciel prolonger les jours précieux de Votre Majesté, puisse-t-il préserver tous les membres de votre auguste Famille... C'est le seul vœu que nous formons... C'est aussi celui de toute la France ».

Cette « adresse », enthousiaste et dithyrambique, ne donne-t-elle pas l'impression que le royaume de France était un véritable paradis terrestre, pays de la joie et du bonheur de vivre ?

Au mois d'août 1827, la possession litigieuse d'une parcelle de terre à Pouldavid, oppose la commune de Pouldergat à un particulier. L'objet de la séance du 29 est, en effet, de délibérer *« si la commune est fondée à revendiquer le terrain clos par le sieur Le Bihan-Penanros (Jacques), et servant pour la tenue du marché au beurre de pot et de graisse à Pouldavid »*. Le conseil affirme que *« le terrain dont il s'agit a servi de temps immémorial au marché au beurre de pot et de graisse à Pouldavid ; que cette place nommée l'Aire de l'église a également servi de tous les temps aux habitants du lieu pour battre leurs grains ; que le Gouvernement, en procédant à la vente par adjudication des biens situés à Pouldavid de M. le Duc de Coigny, n'a pu y comprendre une place publique indispensable à la commune pour la tenue de ses foires et marchés ; que le refus d'ailleurs du sieur le Bihan-Penanros de communiquer le contrat d'adjudication et le procès-verbal d'estimation de ces biens en est la preuve ; que sous tous les rapports, les droits de la commune paraissent incontestables »*. L'unanimité se fait par conséquent pour que le détenteur de ce terrain, à priori communal, et ainsi injustement accaparé par l'un des habitants, soit contraint de le rendre tel qu'il se trouvait auparavant.

De 1830 à 1842 apparaît dans les registres des délibérations municipales une lacune importante, qui nous prive d'une documentation précieuse. Le seul élément intéressant concernant cette époque provient d'une séance du conseil de Douarnenez, à la date du 21 février 1836.

L'objet de cette réunion de travail visait précisément à donner un avis sur *« la demande faite au nom de la commune de Pouldergat d'établir un marché à Pouldavid, qui aurait lieu le samedi de chaque semaine »*. Cet avis, bien entendu, fut très défavorable, nous ne saurions guère nous en étonner, à la suite de la rivalité économique et commerciale qui existait entre les deux communes.

C'est même avec une nuance de mépris hautain que les conseillers douarnenistes donnent leur opinion à cet égard. Le conseil municipal de Douarnenez reste *« convaincu qu'on ne peut raisonnablement songer à rétablir aucun marché à Pouldavid, espèce de petit bourg de soixante-dix à quatre-vingts individus, situé à l'extrême limite de la commune de Pouldergat, à une lieue du bourg de ce nom, chef-lieu de la commune, et à quinze minutes de marche de Douarnenez, n'ayant d'autre importance que celle que peuvent lui donner deux cabarets et l'étude de Monsieur le notaire, maire de Pouldergat. Que l'ancien marché qui s'est tenu à Pouldavid le vendredi, où l'on n'apportait que quelques sacs de seigle et de sarrazin, et*

qui depuis vingt ans est naturellement tombé par la force des choses, c'est-à-dire depuis l'établissement des marchés de Douarnenez, n'aurait pas plus de succès le samedi ; que monsieur le Maire de Pouldergat n'a songé à faire revivre le marché du vendredi, le samedi, que pour seconder la résistance des bouchers de Pont-Croix aux droits d'octroi, qui viennent de s'établir à Douarnenez sur la viande de boucherie, espérant que les bouchers se fixeraient à Pouldavid, et attireraient les gens de la campagne au détriment de Douarnenez ».

Ainsi s'exprimèrent les conseillers municipaux du grand port sardinier, sans pitié ni clémence pour leurs pauvres voisins de Pouldavid, mais telle est souvent la dure loi du commerce.

La municipalité Louis Le Friant

En 1842, le maire de Pouldergat est Louis Le Friant : au mois de mai, il se trouve confronté avec le problème très délicat de l'implantation de l'école primaire élémentaire, les uns la voulant à Pouldavid, les autres au chef-lieu de la commune. Nous ne reviendrons pas sur cette question de l'enseignement à Pouldergat au siècle dernier, ayant déjà traité ce sujet dans une précédente étude (6).

Le mois suivant, le maire, à l'instar de ses prédécesseurs, prend un arrêté de police concernant spécialement la bourgade de Pouldavid. Voici l'essentiel de cette ordonnance municipale, relative aux débits de boissons et à l'hygiène. A propos de la fermeture des auberges et des cabarets, défense est faite aux tenanciers de « *donner à boire et à manger après neuf heures du soir en hiver, et après dix heures du soir en été* », à l'exception toutefois des voyageurs. Les jeux de hasard, surtout la nuit, sont formellement proscrits. Par contre l'usage du balai était-il fortement conseillé. Ainsi, les ménagères devaient-elles « *nettoyer et balayer la rue devant chez elles le mercredi de chaque semaine* ». Interdiction de « *déposer du fumier ou autres immondices* » sur la voie publique, comme de « *laisser courir les chevaux, bêtes de trait, de charge ou de monture dans l'intérieur de la ville de Pouldavid* ». Et ce n'est pas sans un frisson rétrospectif que nous lisons encore : « *Il est interdit de laisser divaguer par les rues les cochons ou autres animaux malfaisants ou féroces* ». Si le vieux Pouldavid ne manquait pas de charme et de pittoresque, il était sage de s'y aventurer avec une extrême prudence ! Chaque propriétaire était tenu « *d'entretenir ou de ramoner sa cheminée au moins une fois l'an* ». La paix et l'harmonie entre les citoyens couraient parfois le danger d'être troublées : ainsi était-il défendu « *à qui que ce soit de préférer, sans avoir été provoqué, des injures contre quelqu'un* ». De même était-il absolument interdit de « *puiser de l'eau dans les fontaines avec barattes, baillots, seaux ou barils* », ce qui s'avérait une excellente mesure d'hygiène.

(6) Cf. Yves TANNEAU. *L'instruction dans une commune de Cornouaille au XIX^e siècle : Pouldergat*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCVIII, 1972/1, p. 215-254.

Mais qui donc était chargé de l'application de cette ordonnance de police ? : « *L'adjoint-maire, la gendarmerie et l'agent de police* ». Pas moins ! Ce qui apparaissait comme une mobilisation générale des forces de l'ordre contre l'indiscipline des hommes et des animaux.

Aux premiers jours de juillet, la notification « ordres de route » est faite à de jeunes soldats de la classe 1841.

A ce moment, la disparition brutale du prince Ferdinand-Philippe est l'occasion d'un témoignage de loyalisme des habitants de Pouldergat. Le duc d'Orléans (1810-1842), prince très populaire, se tua dans la soirée du 13 juillet, en voulant sauter de sa voiture à Neuilly. Dès que lui parvient la triste nouvelle, le conseil municipal se réunit aussitôt en séance extraordinaire. Le registre des délibérations nous apprend ainsi l'événement : « *La mort prématurée de S.A.R. Monseigneur le duc d'Orléans, a eu lieu le 13 juillet 1842, à 4 heures et demie de l'après-midi. Le Roi a soutenu ce coup affreux avec sa grandeur d'âme accoutumée. Elevons tous vers son trône l'expression de notre amour, de notre douleur, de nos regrets* ». La municipalité s'empresse d'écrire au roi Louis-Philippe la tristesse qu'elle éprouve à l'annonce de « *la mort accidentelle et prématurée de Son Altesse Royale, Monseigneur le duc d'Orléans, votre Auguste Fils... Puissiez-vous lire dans notre cœur, Sire, avec l'amour que nous portons à votre Majesté, les vœux que nous formons, avec toute la France, pour la conservation de vos jours et de votre dynastie...* ».

*
* *

LA MUNICIPALITÉ FRANÇOIS GOUZIL

Le dimanche 15 octobre 1843, a lieu l'installation solennelle du nouveau maire de Pouldergat-Pouldavid, François Gouzil, châtelain du manoir du Penhoat ou Kerampape, nommé par arrêté préfectoral.

Nous avons évoqué, à diverses reprises, dans les bulletins de notre société, la belle figure de cet homme remarquable, humaniste incomparable et administrateur éminent, qui demeura le premier magistrat de la commune jusqu'en 1876 (7). Devant son adjoint, Hervé Le Friant, François Gouzil prête le serment traditionnel dans les termes suivants : « *Je jure fidélité au Roi des Français, obéissance à la Charte constitutionnelle et aux lois du royaume* ».

Conservant son mandat durant de longues années, il traversa contre vents et marées, les régimes les plus divers : royauté, empire et républiques. Il marqua d'une empreinte durable la commune rurale de Pouldergat. Une

(7) Cf. Yves TANNEAU, *Du petit séminaire de Pont-Croix à la faculté de droit de Paris. Correspondance d'un jeune Breton de Douarnenez : Léopold Gouzil (1834-1869)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XCIV, 1968, p. 151-247 ; *Récits de voyage et correspondance cornouaillaise : la famille Gouzil, de Pouldergat (1838-1869)*, *ibid.*, t. XCV, 1969, p. 235-276 et t. XCVI, 1970, p. 249-291 ; *Le manoir du Penhoat ou Kerampape en Pouldergat*, *ibid.*, t. XCVI, 1970, p. 335-337.

rue François-Gouzil perpétue de nos jours le souvenir de cet homme de bien.

Malgré l'importance toute relative de l'agglomération de Pouldavid, la chapelle Saint-Jacques n'était pas desservie par un prêtre à demeure, par suite de difficultés du recrutement sacerdotal à l'époque. Elle ne constituait qu'une chapelle tréviale purement symbolique. Le 30 novembre 1845, lors d'une séance du conseil, l'un des membres met l'accent sur cet état de chose, fâcheux assurément pour les paroissiens de Pouldavid, très éloignés du bourg de Pouldergat : « *Le bourg de Pouldavid et les villages environnants, peuplés d'environ 700 âmes, sont à 4 et 5 kilomètres de distance du bourg paroissial, très éloignés des secours spirituels et de l'office divin ; possédant une église assez vaste, un prêtre pourrait y être attaché* ».

D'une voix unanime, le conseil reconnaît l'opportunité d'une telle suggestion et, sur-le-champ, émet le vœu que Pouldavid et ses villages circonvoisins soient érigés en succursale ou en chapelle tréviale. Vœu qui, à l'instar de beaucoup d'autres, semble être demeuré pieux : il faudra attendre le 19 août 1880 pour assister à l'érection de Pouldavid en paroisse autonome.

Pendant ce temps, l'architecte du département, en visite à Pouldergat, constate que la tour de l'église est « *endommagée par les infiltrations des eaux pluviales, et qu'un chiquetage en ciment était indispensable pour lui prolonger l'existence* ». La dépense est évaluée à la somme de 900 francs, y compris « *celle d'un paratonnerre dont il convient de surmonter la tour* ».

Puis les années passent, dans la grisaille quotidienne, sans événement notable ou saillant. Mais les temps restent durs pour la classe innombrable des humbles, chargés d'enfants mais dénués de ressources.

Il suffit, pour s'en convaincre, de considérer le taux de la fréquentation scolaire. Après la rentrée de 1851, il est réduit à sa plus simple expression : pas un seul élève sur les bancs de la classe ! Les mois qui suivent, seuls trois enfants indigents viennent à l'école. A quoi attribuer cette désertion de l'école primaire, alors que les enfants étaient si nombreux dans tous les foyers ? Plusieurs causes sont mise en évidence par la municipalité : l'indifférence des parents, l'éloignement des villages, « *le mode de perception par le percepteur* » (mais comment donc opérait ce fonctionnaire ?), et aussi le fait que les familles aisées préféraient envoyer leurs enfants à Quimper et à Pont-Croix. Nous lisons, non sans émotion : « *Les pauvres ne veulent pas envoyer les leurs qui, disent-ils, sont mal vêtus et ont besoin de chercher du pain et du bois* ».

En 1853, la même crise d'effectif n'a cessé de nuire au développement de l'enseignement local : dans la petite cour de la « maison d'école » (*an ti skol*), les récréations ne sont guère bruyantes, car les élèves ne sont pas beaucoup plus nombreux.

Le 20 février, l'instruction publique est à nouveau à l'ordre du jour : les conseillers municipaux affirment : « *L'instruction du peuple se fera plutôt à Pouldergat par les femmes que par les hommes* ». Il est à remarquer, expliquent-ils, que « *parmi les hommes de la campagne qui ont reçu*

de l'instruction, bien peu en font part à leurs enfants et à leurs domestiques, tandis que l'on voit au contraire la mère de famille lettrée se plaire à apprendre à lire aux membres de sa famille et à faire le catéchisme aux enfants du voisinage ».

Que faire en cette circonstance ? Les conseillers suggèrent de confier l'établissement à des sœurs du Saint-Esprit (dites de la Charité), qui *« feraient école aux filles »*. On arriverait ainsi, pensent-ils, à *« remplir le vœu du législateur : l'instruction progressive de la population »*, par les femmes évidemment. Les filles à l'école, les garçons aux champs, voilà la solution rêvée. Le conseil demande que l'école de Pouldergat soit confiée à deux dames du Saint-Esprit, *« qui feraient école aux filles, seraient autorisées à prendre des pensionnaires et à faire école en même temps aux petits garçons du premier âge »*.

Bien que relevant de la statistique, un recensement fort précis et très instructif de la population en 1856, établi sous la direction de F. Gouzil, présente un grand intérêt sociologique car il a été dressé selon la situation sociale des habitants, et il prend comme tel une valeur de référence pour la région de Cornouaille à cette époque.

Pouldergat et son annexe de Pouldavid comptaient alors 419 ménages, totalisant 2 229 personnes. Six classes différentes donnent une image précieuse de la démographie, l'économie et la sociologie d'une époque qui a déjà franchi le cap du siècle. La première est celle des propriétaires, dont seize n'ont qu'une tenue qu'ils travaillent eux-mêmes : elle réunit vingt ménages seulement pour 180 personnes. Au second rang se trouve le groupe des *« petits propriétaires ne possédant qu'une modeste tenue, et plusieurs même qu'une maison »* : 58 ménages pour 282 personnes. Suivent, à un cran plus bas, les domaniers ou tenanciers de domaines congéables, propriétaires des édifices et superficies, mais non pas du fonds : ils totalisaient 43 ménages pour 321 personnes, dont la condition sociale est supérieure à celle des fermiers, qui leur emboîtent le pas, avec 67 ménages pour 451 personnes. Puis nous trouvons les journaliers, pauvres gens qui représentent un pourcentage très important : 164 ménages totalisant 702 personnes. Tout au bas de l'échelle sont relégués les plus déshérités : la cohorte des mendiants dont le chiffre est proportionnellement élevé : 67 ménages, mais ne groupant que 193 personnes, qui ne pouvaient compter, pour le pain quotidien, sur autre chose que la charité publique. Chose étrange : ces 67 ménages n'avaient que 59 enfants, ce qui peut sembler incroyable. La mortalité infantile, chez ces miséreux, était-elle à ce point catastrophique ?

Il est par ailleurs remarquable de constater qu'il n'y avait alors à Pouldavid aucun foyer de marin pêcheur. L'extraordinaire essor démographique et économique de Douarnenez, dû au développement de la pêche de la sardine et à la création des usines de conserves à l'huile (de 3 en 1860, ces établissements seront au nombre de 24 en 1880, presque toutes aujourd'hui disparues), cet essor venait à peine de s'amorcer et n'avait encore acquis nulle résonance à Pouldavid.

Il faudra attendre quelques années avant de voir les Pouldavistes céder à l'appel de la mer et constituer une robuste flottille de pêche. Aujourd'hui

encore, plusieurs de leurs descendants comptent parmi les marins les plus valeureux de la corporation des gens de mer de Douarnenez.

Le 9 mai 1858, le conseil municipal de Pouldergat, présidé par Gouzil, se penche sur la question de la chasse, qui donnait lieu « *à de graves abus auxquels il importait de porter remède* ». De quoi s'agissait-il ? « *Les chasseurs, disent les conseillers, forts de leur permis de chasse et de l'autorisation tacite des propriétaires, envahissent les propriétés, sans égards. Beaucoup foulent aux pieds les blés, débouchent les clôtures, viennent faire entendre leurs détonations jusque sous les fenêtres des habitations, et poussent leur insolence jusqu'à la menace contre les ouvriers et les domestiques, les fermiers, les domaniers et même contre les propriétaires, alors que la loi du 3 mai 1844 dit que nul n'aura la faculté de chasser sur la propriété d'autrui sans le consentement du propriétaire ou de ses ayants droit* ».

Ainsi l'exercice de la chasse se révélait-il aussi redoutable à Pouldergat et Pouldavid pour le gibier que pour les citoyens. Le maire et ses collaborateurs décident fort justement de s'en tenir à la stricte application de la loi : « *Nul n'aura la faculté de chasser sur le territoire de la commune, sans le consentement formel et non tacite du propriétaire ou de ses ayants droit* ».

Au mois d'août 1859, l'Empire devint brusquement populaire en Bretagne, quand l'empereur Napoléon III et l'impératrice Eugénie y firent le fameux voyage qui les mena de Brest à travers la péninsule. A Brest, à Quimper, où elle se montra au couple impérial dans ses costumes locaux, avec ses binious, la Bretagne répondit par une confiance entière à la courtoisie qu'on lui témoignait. Il est juste et vrai de dire que les préfets étaient chargés de monter cette sorte de « mise en scène », qui ne fut nullement improvisée.

Ainsi, à Pouldergat, à l'issue de la basse messe du dimanche, le maire Gouzil donna-t-il lecture en breton, sur le mur du cimetière, d'une circulaire du préfet conviant les autorités à se rendre à Quimper lors du passage de Leurs Majestés Impériales. « *Bien que l'on soit en pleine récolte, écrivait Gouzil, Pouldergat fournira son contingent à la fête. J'ai convoqué le conseil municipal sur le Champ-de-Bataille de Quimper, pour le 12 août. Et pour augmenter le nœud autour du drapeau, j'ai invité à s'adjoindre au conseil une demi-douzaine de notables des mieux costumés. Du nombre se trouve M. Piquet, officier décoré, soldat de l'ancienne armée d'Italie* ». Sans compter les demoiselles les plus ravissantes de la commune, revêtues du somptueux habit de noce rouge. Telle fut la contribution remarquée de Pouldergat au passage à Quimper de l'empereur et de l'impératrice.

Mais quelle fut la répercussion, sur le budget municipal, de cette illustre visite ? Assez modeste, en vérité, mais réelle tout de même. Afin d'honorer l'empereur, la municipalité avait pris la décision d'acheter un drapeau. Quatre mois plus tard, le montant de cette emplette n'avait pas encore été réglé au sieur Rossi, marchand à Quimper. Et s'il n'était pas payé, il semble bien qu'en dehors du voyage impérial, il apparaissait d'assez peu d'utilité, car une délibération du 12 décembre suivant nous apprend « *qu'il convenait de faire mettre au-dessus de la maison*

commune, les pièces de fer nécessaires pour soutenir le drapeau au besoin, ce qui coûte environ 8 francs ».

Le buste d'Eugénie semblait-il, aux braves gens de Pouldergat, plus utile que l'enseigne impériale ? Peut-être. C'est ainsi qu'en 1860 est effectuée « *l'acquisition du buste de S. M. l'Impératrice Eugénie, nécessaire, nous assure-t-on, au mobilier de la classe* ».

Nous avons vu qu'au milieu du siècle dernier, avant l'essor démographique et économique de Douarnenez, la petite ville de Pouldavid n'était pas encore la pépinière de marins que nous avons connue. Aujourd'hui, si Pouldavid a assisté, non sans mélancolie, au comblement de ses criques et de ses grèves, si les eaux vives du flot ne lui parviennent plus qu'à travers une étroite échancrure, nombre de ses fils n'ont pas pour autant abandonné le rude métier de pêcheur, cependant que les « anciens » s'en vont flâner, avec nostalgie, jusqu'à l'humble embarcadère où viennent s'emboîser parfois, à l'heure du flux, les barques *Dahut* et *l'Etoile du matin*, émouvante fidélité à un petit port qui ne veut pas mourir. De même, les navires de plaisance viennent-ils nombreux prendre leurs quartiers d'hiver sur la nouvelle zone industrielle, à l'abri des intempéries.

En 1880, Pouldavid avait franchi un nouveau tournant de son histoire et possédait depuis quelques années déjà sa propre flottille de pêche. Lors d'une séance du conseil municipal de Pouldergat, tenue le 21 mai 1882, sous la présidence de Claude Jézéquel, maire de la commune, Tanguy, conseiller municipal, fait observer que « *Pouldavid commence à devenir un petit port et que vingt bateaux, montés par 80 ou 100 hommes, en dépendent, mais que ces marins n'ont aucun endroit pour débarquer* ». Une demande est faite à l'administration des Ponts et Chaussées afin d'établir à Pouldavid une cale indispensable à l'accostage des chaloupes de pêche. Trois ans plus tard, rien n'est encore fait, et le 24 août 1885, en regrettant que la construction de ce modeste ouvrage portuaire n'ait pas été entreprise, la municipalité prie le préfet du Finistère de « *donner satisfaction aux braves marins de Pouldavid* ».

(à suivre)

langue et littérature bretonnes

DONATIEN LAURENT

Autour du « Barzaz-Breiz » : Ar Falc'hon — Le Faucon

Texte inventé ou chant recueilli ?

L'examen du gros cahier sur lequel La Villemarqué a consigné entre 1835 et 1840, d'une écriture fine et rapide, le résultat de ses collectes de chants bretons (1) aura permis d'apporter une réponse positive à deux des grandes interrogations que l'on se posait depuis plus d'un siècle : La Villemarqué savait-il suffisamment le breton pour être capable de noter lui-même les fameux textes qui paraîtront en 1839 dans son *Barzaz-Breiz* ? Ces textes reposaient-ils sur une collecte authentique du jeune Nizonnais dans la tradition vivante ? A ces deux questions, d'ailleurs liées, on sait que les deux plus éminents spécialistes actuels du *Barzaz-Breiz*, F. Gourvil et le chanoine F. Falc'hun, ont cru devoir répondre par la négative (2). Et il faut dire que tout concourt à imposer au critique impartial une telle conclusion : le silence de l'accusé au cours de vingt-cinq ans de polémique, son refus de fournir la moindre preuve à l'appui de sa prétendue bonne foi et, dans le même sens, le témoignage de d'Arbois de Jubainville, celtisant lui-même, qui fut pendant dix ans le collègue et voisin de La Villemarqué à l'Institut et qui ne craignit pas d'affirmer dans la *Revue celtique* en 1900, sur la foi d'une enquête personnelle menée dès 1867 : « *L'auteur du Barzaz-Breiz a*

(1) Cf. Donatien LAURENT, *Aux origines du « Barzaz-Breiz » : les premières collectes de La Villemarqué (1833-1840)*, dans *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CII, 1974, p. 173-221.

(2) Cf. F. FALC'HUN, *L'auteur du Barzaz-Breiz*, dans *Annales de Bretagne*, t. LVI, 1949, p. 76-92 ; et F. GOURVIL, *La langue du Barzaz-Breiz*, *ibid.*, t. LXXIII, 1966, p. 563-586.

été dupe de gens qui lui ont vendu leurs compositions en les lui donnant comme des monuments de la poésie populaire ; il était jeune, il était ignorant, il ne connaissait en rien la langue dans laquelle étaient écrites les poésies qu'il publiait ; naïf, enthousiaste, il était facile à duper, il fut dupe » (3).

Aujourd'hui, la mise au jour des carnets d'enquête de La Villemarqué, où sont transcrits de sa main une masse de chants et de notes réunis entre 1833 et 1892, vient remettre entièrement en cause ces conclusions. C'est effectivement bien lui qui, de 1834-1835 à 1838, au cours de quatre ou cinq saisons de collectes sur le terrain, a consigné avec une habileté croissante sur les 308 pages de son cahier les quelque cent soixante versions et fragments de versions de chants en breton et la vingtaine de pages de notes diverses qui lui serviront à composer la première édition de son recueil. Si bien que l'on peut désormais affirmer, contre toute attente, que La Villemarqué possédait assez les divers dialectes bretons pour être capable de transcrire, dès 1837-1838, avec une grande célérité et une précision souvent remarquable, les divers chants qu'il entendait de la basse à la haute Cornouaille et du Léon au Trégor auprès de chanteurs qui, pour la plupart, ne pouvaient à cette époque et en ces lieux qu'être monolingues.

Mais qu'en est-il de ces chants ? Cette fois, il nous faut convenir que, dans leur grande majorité, ils ne diffèrent guère de ceux que les collectes comparées de Penguern, de Madame de Saint-Prix, de Luzel, de Quellien, du colonel Bourgeois, de l'abbé Guillermin, de Laterre et de Gourvil — pour ne citer que les auteurs des principaux recueils — nous ont fait connaître depuis. Tant au niveau de l'expression qu'à celui des idées, ce sont bien les mêmes œuvres, parfois délabrées et peu cohérentes, souvent fragmentaires, mais avec aussi ces trouvailles inimitables et cet art fruste et puissant caractéristique des poèmes chantés transmis oralement pendant des générations.

Pourtant, à côté de ces textes sans grande surprise, il en est quatre d'une toute autre dimension qui, à eux seuls, posent le véritable problème du *Barzaz-Breiz* : il s'agit des notations originales qui ont servi à La Villemarqué à établir les textes des pièces intitulées *Merlin Barde*, *Le Faucon*, *Les Chouans* et *Le Vassal de Du Guesclin* (4). On sait que les trois premiers ont été unanimement tenus pour des faux par la critique. Le quatrième, par contre, qui développe une intrigue tout à fait analogue à celle de la chanson bien connue de *Yannig ar Bon Garçon* (5), est habituellement rangé parmi les pièces démarquées et profondément remaniées par La Villemarqué.

On voit l'importance du débat : s'il s'avère en effet à l'examen que ces quatre chants ont bien été entendus par La Villemarqué et notés comme tous les autres textes du carnet (6) auprès de détenteurs authentiques de la

(3) *Revue celtique*, t. XXI, 1900, p. 26.

(4) Dans le *Barzaz-Breiz*, respectivement p. 63-73, 130-133, 381-383, 221-226 (édition définitive).

(5) LUZEL, *Gwerziou*, I, p. 354-358.

(6) A l'exception, toutefois, de quatre textes figurant dans une liasse rajoutée au carnet postérieurement à son achèvement (voir plus loin, note 13).

tradition poétique populaire bretonne, c'est toute l'image de cette tradition, de sa diversité et de l'évolution de son contenu au cours des siècles qui se trouverait transformée.

Notons d'abord que ces quatre chants posent, du point de vue de leur présence dans la tradition, des problèmes différents : *Merlin Barde* est en fait la transposition en vers d'un conte merveilleux bien connu : *Le Garçon qui vole les trésors de l'ogre* (7). Le remplacement de l'ogre ou du géant du conte international par le célèbre prophète de la littérature arthurienne n'a d'ailleurs rien d'étonnant lorsqu'on songe aux nombreuses versions du conte de l'*Homme sauvage* (8) qui — en Haute et Basse-Bretagne comme au Canada et dans les îlots francophones d'Amérique du Nord — font de Merlin l'être mystérieux qui est au centre du récit (9).

Le chant intitulé *Les Chouans* n'a guère de raisons de surprendre non plus. Composé par un jeune chouan des bords de l'Aven pour célébrer le combat de Coëtlogon, près de Loudéac (16 juillet 1795) où les 6 000 hommes de Tinténac, Cadoudal et Pontbellanger mirent en déroute les Bleus de la division Champeaux, ce chant n'a contre lui que de n'avoir jamais été recueilli par un autre collecteur. Mais les faits remontaient à moins d'une cinquantaine d'années lorsque La Villemarqué nota ce texte dans son carnet et rien dans le fond comme dans la forme de la notation manuscrite ne permet en fait d'en suspecter valablement l'authenticité.

Quant au *Vassal de Du Guesclin* — intitulé dans le carnet *Yann euz a Bontorson* (Jean, de Pontorson) — c'est, comme je l'ai déjà dit, le correspondant exact, à la situation historique près, de la gwerz de *Yannig ar Bon Garçon* (10). On en connaît l'argument : un voyageur, revenant de la foire la bourse pleine, s'arrête dans une auberge dont les propriétaires se proposent de le tuer pour le dévaliser ; prévenu par la servante, il se sauve avec elle et avertit la justice qui vient arrêter les aubergistes. Dans la version consignée par La Villemarqué, le voyageur est un chevalier (*marc'heger*) et non un marchand (*marc'hadour*) ; l'auberge où il s'arrête est le château de Pestivien, tenu à l'époque par les Anglais, et c'est du Guesclin qui, de Guin-gamp, vient mettre le siège devant le château. Cependant, à mon avis, rien ne permet, au vu du texte manuscrit, de considérer cette mention de la prise

(7) A. AARNE et S. THOMPSON, *The types of the folktale*, Helsinki, 1973, n° 328 ; P. DELARUE et M.-L. TENÈZE, *Le conte populaire français*, Paris, Maisonneuve et Larose, t. II, s.d. (1964), p. 330-341.

(8) A. AARNE et S. THOMPSON, *op. cit.*, n° 502 ; P. DELARUE et M.-L. TENÈZE, *op. cit.*, p. 221-227.

(9) Cf. J. FOULON-MÉNARD, *Le conte de Merlin*, dans *Mélanges historiques, littéraires et bibliographiques publiés par la Société des bibliophiles bretons*, t. I, 1878, p. 9-21 ; E. PHILIPPOT, *Contes bretons relatifs à la légende de Merlin*, dans *Mélanges bretons et celtiques offerts à J. Loth*, 1927, p. 349-363 ; C. JEZEGOU, *Kountadennou*, Châteaulin, A. Corcuff, s.d. p. 212-234 ; *Merlik* ; Y. AR GO, *Marc'heger ar Gergoad*, Lorient, R. Bayon, 1939 ; Luc LACOURCIÈRE, *Merlin et la bête à sept têtes*, dans *Archives de folklore*, n° 9, Québec, Université Laval, 1969, p. 23-33 ; Carmen ROY, *Littérature orale en Gaspésie : le géant Merlin*.

(10) Cf. H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, dans *Revue critique d'histoire et de littérature*, 1867, p. 321-329 ; F. GOURVIL, *Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué (1815-1895) et le « Barzaz-Breiz » (1839-1845-1867)*, Rennes, 1960, in-8°, p. 321-329.

de Pestivien par du Guesclin comme une attribution apocryphe et je crois qu'ici encore le texte du *Barzaz-Breiz* est basé pour l'essentiel sur une notation d'enquête finalement peu retouchée.

Le Faucon pose un problème d'une autre dimension. C'est en effet un véritable chant de partisan inspiré par une révolte paysanne d'une époque d'ailleurs non précisée : chant politique, appelant à l'insurrection, d'un type jusqu'alors non représenté dans la tradition poétique populaire bretonne, telle du moins que nous la font connaître les collectes les plus sûres effectuées au siècle dernier. Pour cette raison, c'est au problème de l'authenticité de ce poème et de sa valeur comme document d'histoire que sera consacré cet article. Bien entendu, c'est au seul problème de l'authenticité du texte *manuscrit* que je m'attacherai ici, non à celle du texte publié que je ne ferai qu'esquisser.

Le Faucon est l'un des trente nouveaux chants historiques publiés par La Villemarqué en 1845 dans la seconde édition du *Barzaz-Breiz* (11). Comme les plus célèbres de ceux-ci, qui ont fait le véritable renom de l'ouvrage — *le Vin des Gaulois* (*Gwin ar C'hallaoued*), *la Marche d'Arthur*, *le Tribut de Noménoë*, *Alain le Renard*, *Jeanne la Flamme*, *le combat des Trente*, *le Cygne* (*An Alarc'h*) —, il témoignait d'un genre poétique nouveau mal représenté dans la première édition et que personne après La Villemarqué n'entendit jamais plus : poèmes épiques et guerriers célébrant la grandeur de la Bretagne et de ses anciens chefs et appelant à la lutte sans merci contre les envahisseurs étrangers.

Dans l'avant-propos de l'édition de 1845 (12), La Villemarqué évoque les difficultés qu'il eut à se faire chanter ces poèmes d'un caractère particulier dont il avait appris l'existence au cours de ses premières enquêtes, dans les années 1836-1838. Il avait alors interrogé en vain les chanteurs de son terroir familial de basse Cornouaille ; dans la montagne, par contre, où il n'était pas connu, il n'avait fait d'enquêtes que superficielles. Ce n'est donc que plus tard, à l'occasion de nouvelles recherches entreprises à partir de 1840 pour préparer une seconde édition de son recueil, qu'abordant plus en profondeur certains secteurs écartés des Montagnes Noires, il réussit, à force de diplomatie, et grâce à l'intervention de prêtres et de châtelains de ses amis, à gagner la confiance des habitants et à leur délier la langue.

C'est en effet sur un petit groupe de feuillets datés de 1840 et rajoutés au carnet postérieurement à son achèvement que se trouve la transcription du texte original qui servira de base au *Faucon* (13). Il y occupe les pages

(11) Tome I. p. 218-223.

(12) Page XV.

(13) Ces feuillets sont numérotés 217-260. Leur contenu est un peu différent du reste du carnet dans la mesure où voisinent avec des notations d'enquête deux textes de la composition de La Villemarqué : d'abord, à la page 217, sous le titre *Potred Pont n'Abad* (Les gars de Pont-l'Abbé), une petite chanson satirique fustigeant l'adoption de la mode citadine par les Bigoudens ; puis, aux pages 229-230, 247-252 et 225-226, le texte encore provisoire de ce qui deviendra dans le recueil *Le Clerc de Rohan* : réfection manifeste et apocryphe de la ballade de la marquise de Ganges (Cf. A. LE BRAZ, *L'origine d'une gwerz bretonne*, dans *Mélanges offerts à H. d'Arbois de Jubainville*, p. 111-127).

223-224 et se présente sous la forme d'une dizaine de quatrains d'octosyllabes, soit trente-huit vers, le premier quatrain étant incomplet. L'écriture est ferme mais rapide et sans reprises tout au long de la notation. Quelques retouches (corrections de lettres mal formées ou de fautes grossières d'inattention) et quelques variantes de la même encre (les plus importantes étant celles qui proposent, au vers 11, de remplacer *ha da gemer bep a skod-tan* — et chacun de prendre un tison — par *hag hen da gemer eur skod-tan* — et lui de prendre un tison — et, au vers 23, *Ha pe oant digwet e Rohan* — Et quand ils furent arrivés à Rohan — par *Pe oant digwet e Stank Rohan* — Quand ils furent arrivés à Stank Rohan) paraissent confirmer l'impression extérieure qu'il s'agit bien d'une notation de terrain.

Notons d'abord que ce texte est incomplet. En effet, bien que la pagination se suive sans rupture apparente de 217 à 260, l'analyse interne des texte consignés sur cette petite liasse de 1840 montre qu'au moins deux des feuillets — soit huit pages — manquent aujourd'hui. C'est ainsi qu'ont disparu, entre les pages 222 et 223, le début du *Faucon*, et de l'autre côté de la liasse, entre les pages 254 et 255, le début du *Vassal de Du Guesclin* ; d'autre part, entre les pages 228 et 229 puis 248 et 249, c'est le début et le milieu du *Clerc de Rohan* qui manquent à l'appel.

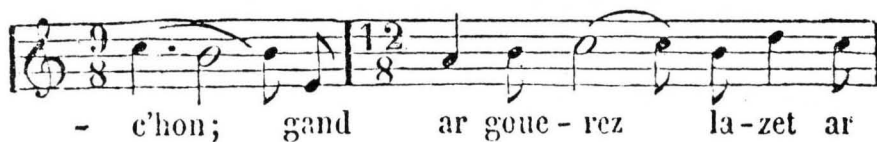
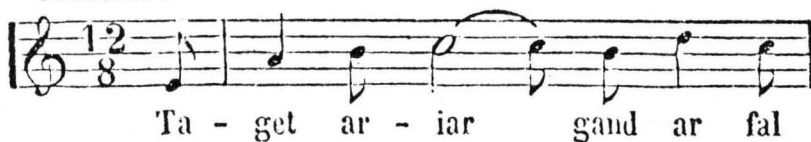
Tels qu'ils se présentent, ces trente-huit vers correspondent aux couplets six à dix-sept du texte publié qui, lui, en compte vingt (les couplets neuf et quinze du *Barzaz-Breiz* ne figurent pas dans la notation manuscrite et je les crois postiches). Il ne manque donc au texte du carnet que les quelques quatrains d'introduction et la conclusion ; mais il est possible d'en reconstituer le contenu avec quelque vraisemblance grâce au texte du *Barzaz-Breiz* qui fut certainement composé à partir de la notation complète.

D'après La Villemarqué, qui se fonde pour cela sur les premiers couplets aujourd'hui manquant au manuscrit, ce sont des faits historiques du XI^e siècle qui auraient inspiré ce chant : la mort en 1008, à son retour de Rome, du comte Geoffroy 1^{er} de Bretagne, tué par une paysanne dont la poule avait été étranglée par son faucon, et l'insurrection populaire qui s'en serait suivie. Nous verrons plus loin ce qu'il faut penser de cette hypothèse. Il me semble en tout cas, pour diverses raisons, que les couplets un et trois du texte publié, qui font clairement allusion à un événement analogue, ont bien été entendus par La Villemarqué sous une forme proche de celle qu'il a publiée.

On peut restituer ainsi le début du texte, dont La Villemarqué donne la mélodie en appendice au second volume du *Barzaz-Breiz*, à partir de 1845 (13 bis) :

(13bis) *Ar Falc'hon* est la pièce maîtresse d'un disque interprété par la chorale brestoise *War hentou Breiz* sous la direction de Pierre-Yves Le Moigne et publié aux éditions Iroise (*Kelenn-Breiz*, n° 30119).

AR FALC'HON:

Andante:

*Taget ar yar gant ar falc'hon,
Gant ar gouerez lazet ar c'hont,
Lazet ar c'hont, gwasket an dud,*

An dud paour evel loened mud.

Le faucon a tué la poule,
La paysanne a tué le comte.
Le comte tué, on a opprimé le
[peuple,
Le pauvre peuple comme une bête
[brute.

*Mac'het ar vro ha savet kroz
Savet yaouank ha savet koz.*

*War maro eur yar hag eur falc'hon,
Breiz e gwad e tan hag e kaon.*

Le pays grévé, la révolte a grondé,
Debout les jeunes, debout les [vieux,
Pour une poule morte et un faucon,
La Bretagne est en sang et en feu et
[en deuil !

Puis le récit se concentre sur un petit groupe de paysans dont on va suivre les exploits. C'est la nuit de la Saint-Jean et ils sont là une trentaine, discutant autour du feu allumé sur la montagne. Parmi eux, une forte tête, *Kado vraz*, « le grand Cado », appuyé sur sa fourche, qui les interroge (14) :

— *Petra leret-hu, pôtred yod,
Paea ar gwirion a reot ?
Evidon-me na baein ket,
Gwell a ve ganin bout krouget !*

— Que dites-vous, mangeurs de [bouillie,
Paieriez-vous la taxe ?
Quant à moi, je ne la paierai pas,
J'aimerais mieux être pendu !

*Na rinn ket m'en tou ru-glaou-tan,
Sant Kado kerkoulz ha Sant Yann*

Je ne le ferai pas, je le jure rouge [comme braise
de saint Cado comme de [saint Jean (15).

(14) *War mene du, e goul Yann mad, / tregont kwer endro d'ann tantad / ha Kado gann, eno ganthe / War e forc'h houarn a harpe* (Barzaz-Breiz, éd. 1845, t. I. p. 218).

(15) Dans le *Barzaz-Breiz*, ces deux vers viennent en fait après les deux suivants (donc après *chatal treut*) et font alors partie de la réponse du camarade de Kado. Je pense pour ma part qu'ils sont plutôt à mettre dans la bouche de ce dernier puisqu'il invoque son saint patron.

C'est ici que commence le texte manuscrit, au haut de la page 223 .

1 — *Evidon ne rin keneubeut,*
Me fotred noaz, me chatal treut.

— Pour moi, je ne le ferai pas non
[plus,
mes gars sont nus, mes troupeaux
[maigres...

Mont a ra ma zanvez da goll,
Da goll a ian enn holl d'an holl,
5 *Ken a vo ar bloa achuet*
vo ret d'in mont da glask ma boed.

mon bien est en train de se perdre,
je vais être complètement ruiné...
avant que l'année soit finie
il faudra que j'aie mendier !

— *Da glask ho poed c'hui na iei ket*
enn tu genin ne laran ket,
Mar de trous ha kan a glaskont,

— Mendier, vous n'irez pas !
à ma suite, je ne dis pas ;
si c'est querelle et bataille qu'ils
[cherchent,
ils en trouveront avant que jaillisse
[le jour !

10 *Ken na strinko 'nn de a gaffont.*

hag hen da ghemer eur skotan
ha da ghemer bep eur skot tan,

Et lui de prendre un tison
Et chacun de prendre un tison :

ho
— *Enn hent potred, henn hent*
[bremen
Enn hent potred en hent breman
ha prim trézek ker a rohan. (I)

— En route, les gars, en route
[maintenant !
En route, les gars, en route
[maintenant
et vite à la ville de Rohan ! (I)

15 *Demeuz an eil tan d'eghilé*
a iéont hed a hed ar mené
— *hasti proted, iou, ou ! iou ! ou !*

Ils allaient d'un feu à l'autre
tout au long de la montagne :
— Pressez, les gars, iou-ou ! [iou-
ou !

Tan ru war gwizien ar gwiriou ! (I)

Au feu, les valets du fisc !

(I) valets du fisc (?)

— Evdon n'arim k'evnont,
 Ma fohed honz, i'ha chatel stent.
 —
 Kevnont ma fohed d'gall,
 D'gall a'iaim en holl d'ha holl.
 Kevnont ar blon a'ha holl
 v'v'v' d'un mout d'ha holl a'ha holl.

223

— Da g'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 D'un t'g'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 Ma de h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha

— Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 Ma f'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha

Demont en eil tan d'g'ha h'ha
 a'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha

— Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha
 Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha

(1) Kevnont h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha h'ha

(p. 224)

*o font enn traon gand ar mené
20 tri mil ha kant a ao ann hé,
Ha pe oant digwet e Langoat,*

E oant, Dek mill enn eur bagad,

en descendant de la montagne
il y en avait trois mille et cent,
et quand ils furent arrivés à
[Langoat
ils étaient dix mille en troupe :

*Pe é stank
Ha pe oant digwet e rohan
E oant trégont mil ha penkant ;*

*25 Ha Kadio vraz a lavaré :
— Aitai ! aman ann hi é — ! 3*

à Stank
Et quand ils furent arrivés à Rohan,
ils étaient trente mille cinq cents,

et le grand Kado disait :
— Allons ! C'est ici !...

He c'hroek

*(2) Groek kat-han e pen arog
War he skoa klei eur grog a grog ;
hag hi a gané tréma ié :
30 — hastit hastit me bugalé !*

(2) Sa femme était avec lui, en tête,
sur l'épaule gauche un croc acéré,
et elle chantait en marchant :
— Pressez, pressez, mes enfants !

Neket evit mont da glask boed,

*Emeuz ma bugalé ganet ;
Neket evit doughen keuneut,
Na doughen ar zam keneubeut,*

Ce n'est pas pour qu'ils aillent
[mendier
que j'ai enfanté mes enfants,
ce n'est pas pour porter des buches
ni pour porter le faix non plus !

*35 Neket evit doughen ar zam
Emant bet gannet gan ho mam
Neket evit pilla lan kroaz*

pilla lan kroaz gand ho treid noaz.

Ce n'est pas pour porter le faix
que leur mère les a enfantés,
Ce n'est pas pour piler l'ajonc
[de croix,
piler l'ajonc de croix avec leurs
[pieds nus.

v. 12 : henn > Enn

v. 16 : a hed > ha hed

v. 25 : Kadio > Kado

v. 27 : kat-han > gad-han

v. 38 : kroaz > kriz > treid > zreid

201

Olor em hooy, gund er mure
 He'nil hantawar an he'
 Hape van digre e tangant,
 C'ant, Dostnill enes byad,
 Hape van digre e tangant
 Bonn p'ejan ne la pen Hant,
 Ha Hedo ^{Han} Hap a l'ware:
 - Aitav' amur an he' e' -

(2) He' Gredh Gredh e pen m'oz
 We he' Hon Heli en g'oy e g'oy:
 Hap Hapant Heli e:
 - Hant hant ne byad!

Heli er mure de g'lost bod,
 Hapant byad' gant.

Heli er mure Heli er mure,
 Heli er mure Heli er mure,

Heli er mure Heli er mure

Heli er mure Heli er mure

Heli er mure Heli er mure

Heli er mure Heli er mure

La suite ne nous est conservée que dans le *Barzaz-Breiz* :

*N'oa ket e gomz peurlavaret,
Tri c'hant karrad lann oa kaset*

*Ha laket tro-war-dro d'ar ger,
Hag an tan ennan, fol ha ter !*

*Eun tan ken fol, eun tan ken ter
Ma teuze ennan ar ferc'hier,
Ma strake ennan an eskern
Evel re zaonet en ifern !*

*Ma yudent gant kounnar en noz
Evel bleizi koezet en doz*

Ha tronoz, pa zavas an heol,

Oa 'r gwiraerien luduet oll !

Sa parole n'était pas achevée
Que trois cents charretées de lande
[étaient amenées

Et empilées autour de la ville,
Et le feu dedans, vif et violent !

Un feu si vif, un feu si violent
Que les fourches y fondaient
Que les os y craquaient
Comme ceux des damnés dans
[l'enfer

Qu'ils hurlaient de rage dans la nuit
Comme des loups tombés dans la
[fosse

Et le lendemain, quand le soleil
[se leva,

Les agents fiscaux étaient tous en
[cendre !

Bien qu'une traduction soit impuissante à rendre la vigueur, l'aisance et la couleur du texte breton, on sent du moins passer ce souffle épique, ce mélange d'énergie et de concision si remarquable dans le texte manuscrit. La langue est simple et d'une grande pureté, comparable à celle des chansons un peu anciennes, portées par une longue transmission orale.

Si l'on compare les trente-huit vers du texte manuscrit aux passages correspondants de la version publiée dans le *Barzaz-Breiz*, on remarque diverses modifications de fond et de forme qui témoignent du travail effectué par La Villemarqué pour établir son « texte critique ». Comme on le verra, ces changements, qui ne sont pas toujours à l'avantage de la version critique, sont riches d'enseignements sur l'histoire de ce texte.

Sur le plan de la *composition*, on remarque tout d'abord que La Villemarqué a changé l'ordre des couplets. Dans le texte noté sur le carnet, on a vu que ce n'est qu'une fois arrivé au but de l'expédition, après que Cado a crié : *C'est ici !*, que l'on décrit sa femme, en tête, le croc sur l'épaule, chantant tout en marchant qu'elle n'a pas fait des enfants pour qu'ils soient domestiques ou qu'ils aillent mendier (vers 27-38). Dans le *Barzaz-Breiz*, au contraire, c'est au moment où la petite troupe s'ébranle, après que Cado a fixé l'objectif (vers 14), que se place cet épisode, effectivement beaucoup mieux venu à cet endroit. Le manuscrit porte d'ailleurs, après le vers 14 et juste avant le vers 27, des signes de renvoi indiquant ce change-

ment de place : fruit d'une réflexion de La Villemarqué à la relecture de son texte ou indication du chanteur lui-même s'apercevant de son erreur ? Les deux hypothèses sont admissibles.

Le nom du lieu vers lequel se dirige l'expédition vengeresse n'est pas le même dans les deux leçons : « Rohan » ou « Stank Rohan » pour le manuscrit, il devient « Keraran » dans le *Barzaz-Breiz*. Je reviendrai plus loin sur ces toponymes *Rohan* ou *Stang Rohan* qui permettent peut-être de déterminer à quelle révolte paysanne fait allusion le poème. *Keraran*, par contre, semble inconnu en Bretagne et n'a, de toute manière, rien à voir avec le nom de *Guerrande* par lequel La Villemarqué le traduit de façon tout à fait inattendue (16).

Plus étonnant encore est l'affadissement assez systématique de certaines expressions rares. Ainsi le vers 18 : *Tan ru war gwizien ar gwiriou !* (« Au feu, les valets du fisc ! »), où l'on retrouve le vieux système de versification de la poésie lettrée et une expression peu commune : *gwizien ar gwiriou*, que La Villemarqué a d'ailleurs traduite en marge. Dans le texte publié, tout en conservant cette traduction, il a remplacé le vers par un banal *Tan ru war botred ar gwiriou !* (littéralement : « Au feu les gars du fisc ! »). De même au vers 37, *lann kroaz* (« ajonc de croix », une variété d'ajonc cultivé pour la nourriture des chevaux) est remplacé par l'habituel *lann glaz* (« ajonc vert »), cependant qu'au vers suivant, le vers allitéré *pila lann kroaz gant o zreid noaz* est devenu plus simplement, et plus platement, *pila lann kri gant o zreid noaz*. On pourrait encore citer d'autres modifications de détail qui atténuent de la même façon la vigueur du texte manuscrit. Ainsi au vers 10, *ken na strinko 'n de* (« d'ici que jaillisse le jour ») est remplacé par l'expression banale *ken na vezo de* (« d'ici qu'il fasse jour »).

Outre ces retouches de forme, on constate que plusieurs couplets ont été rajoutés, reconnaissables à leur allure plus laborieuse et à leur ton différent. Ils ne font d'ailleurs souvent que reprendre et développer les vers précédents.

Ainsi, entre les vers 10 et 11 apparaît le couplet suivant :

<i>Kent ann de keffont trouz ha</i>	Avant lè jour ils trouveront querelle
<i>[kann !]</i>	[et bataille !]
<i>Nini hen toue mor ha taran !</i>	Nous le jurons mer et tonnerre !
<i>Nini hen toue stered ha loar !</i>	Nous le jurons étoiles et lune !
<i>Nini hen toue env ha douar !</i>	Nous le jurons ciel et terre !

dont la maladresse et l'incorrection sonnent désagréablement par rapport au reste du poème.

(16) Il semble que, dans l'esprit de La Villemarqué, il s'agisse de Guérande, près de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique), mais il n'avance aucun document à l'appui de ce prétendu sac de Guérande au XI^e siècle.

De même, la tirade de la mère (vers 30-38) est prolongée par un nouveau quatrain, douteux lui aussi à divers égards :

*Ne ket 'hend-all evit peuri
Ronsed, chas-red hag evned kri*

Ce n'est pas aussi pour faire paître
Chevaux, chiens de course et
[oiseaux carnassiers

*Nemed da laza 'r vac'herien
Em euz-me ganet va mipien !*

Mais pour tuer les oppresseurs
Que j'ai mis au monde mes fils !
[(17).

Devant ces modifications et ces additions rarement heureuses, on ne peut s'empêcher de penser à la remarque assez pertinente de Le Braz comparant en 1904, dans sa thèse sur *L'histoire du théâtre celtique*, les chants du *Barzaz-Breiz* aux *Gwerziou* de Luzel : « *Loin d'ajouter à la beauté dramatique des ballades populaires qu'il a retouchées, l'auteur du Barzaz-Breiz en a le plus souvent affadi le caractère et atténué l'accent. On ne sophistique pas impunément la nature* » (18).

En résumé, ces diverses retouches — qu'elles affectent la forme ou le fond, qu'elles soient de détail ou portent sur la composition générale du poème — ne sont explicables que si l'on admet que La Villemarqué a travaillé sur un texte dont il n'était pas l'auteur. Il ne fait à mon avis plus de doute que ce texte, dont il ne nous reste — aux pages 223-224 de son carnet d'enquête — que ces trente-huit vers, a bien été noté par lui auprès d'un chanteur cornouaillais, lui-même héritier d'une longue tradition orale.

Une question importante se pose alors : qui était ce chanteur et où La Villemarqué l'a-t-il rencontré ? Cette fois, une réponse nous est donnée par le collecteur lui-même en 1845 dans l'argument de la pièce (19) : « *On chante encore dans les Montagnes Noires une chanson guerrière sur ces événements ; j'en dois une version à un sabotier de Koatskiriou, nommé Brangolo* ».

Il existe bien un lieu-dit *Coat Squiriou* dans les Montagnes Noires — ou plutôt sur les contreforts de celles-ci — : il s'agit d'un hameau en Quémenéven dont la localisation s'accorde effectivement assez bien avec la petite zone, entre Le Faou, Plonévez-du-Faou et Quimper, que l'analyse dialectale conduit à assigner comme lieu d'origine au chanteur de ce texte. Il y avait là un bois, où se dressaient encore, au début de ce siècle, des huttes de sabotiers et un manoir, aujourd'hui transformé en ferme, habité vers 1840, année probable de la collecte de ce chant, par une famille du Bois-hardy.

(17) On pourrait, de la même façon, au début du texte publié (et, bien que, cette fois, la lacune du manuscrit nous empêche d'affirmer qu'il s'agit de vers rajoutés), suspecter à bon droit le deuxième couplet cité par le *Barzaz-Breiz*, aussi incorrect que surprenant au plan du vocabulaire. L'allusion à la « douairière », veuve de Geoffroy, est évidemment destinée à authentifier l'événement historique évoqué de façon allusive par le premier couplet.

(18) Cf. A. LE BRAZ, *Le théâtre celtique*, Paris, 1904, p. 642.

(19) Tome I. p. 217.

Je n'ai pas trouvé dans les registres d'état civil, ni dans les listes nominatives de Quéménéven, le nom de *Brangolo*. C'est un nom porté surtout dans le Morbihan et inattendu dans le pays de Châteaulin ; mais on sait que les sabotiers étaient des artisans itinérants, se déplaçant de bois en bois ; d'autre part, il peut s'agir ici d'un surnom. L'enquête orale ne m'a rien révélé de vraiment concluant mais il s'en est peut-être fallu de peu car les derniers sabotiers de Coat Squiriou ne sont morts que récemment.

Peut-être aussi faut-il nous tourner vers d'autres lieux : vers un simple « bois de Squiriou », par exemple, comme il en existe à Brasparts et à Berrien. La Villemarqué, en effet, use assez librement de ces références onomastiques — tant noms de lieux que noms de personnes — et confond parfois Montagnes Noires et Monts d'Arrée. Ajoutons qu'il y a dans les carnets d'enquête de La Villemarqué plusieurs références à ce *Brangolo* qu'il alla voir à diverses reprises en 1841 et 1842. Son nom est parfois noté *Bren-golo* et accompagné en 1841 de la mention « *sabottier e koad Skiriou* » (« sabotier au bois de Squiriou », plutôt qu'à Coat Squiriou). Berrien m'avait semblé une localisation possible après avoir lu la description que fait des « grands bois du Squiriou » E. du Laurens de La Barre dans son recueil de récits populaires intitulé *Sous le chaume* (1863). Le récit, qui se présente comme un souvenir personnel, est censé justement se placer en 1840 et l'auteur, ami de La Villemarqué, en situe le cadre (20) « entre Spézet et Gourin, au flanc des Montagnes Noires » puis enchaîne sans transition sur « les grands bois du Squiriou que traverse la route longue et presque déserte de Carhaix à La Feuillée » (donc, cette fois, les bois de Berrien et du Huelgoat). Les recherches sur les sabotiers de ces bois de Squiriou en 1840 ne m'ont cependant rien donné de satisfaisant.

Au terme de cet article, il n'est pas inutile de s'interroger après La Villemarqué sur l'événement historique qui a inspiré ce beau chant de révolte. Pour son éditeur, il s'agirait d'une révolte paysanne du début du XI^e siècle, mentionnée par une *Chronique du monastère de Saint-Gildas-de-Rhuys* (21) et survenue peu de temps après que le comte Geoffroy de Bretagne, qui revenait d'un voyage à Rome en 1008, eut été tué d'une pierre à la tête par une paysanne dont la poule venait d'être égorgée par le faucon du comte (22).

Si l'on était assuré que les premiers couplets de la version imprimée — qui seuls parlent du faucon et manquent, on l'a vu, au manuscrit — étaient bien ceux qui introduisaient le poème recueilli par La Villemarqué, le rapprochement serait en effet troublant. Mais à ne juger que sur les 38 vers qui nous restent de la notation manuscrite, il est beaucoup plus vraisemblable que les faits évoqués tout au moins dans cette partie centrale soient plus récents et plusieurs détails rappellent plutôt les troubles qui agitèrent la Bretagne pendant les dernières années de son indépendance, à la fin du

(20) Page 94.

(21) Cf. *Documents de l'histoire de Bretagne*, éd. Privat, 1971, p. 91.

(22) L'anecdote, tirée de la *Chronique des églises d'Anjou*, est citée en 1588 par d'Argentré (*Histoire de Bretagne*, p. 166 v°) et reprise en 1742 par dom Morice (*Preuves*, t. I. col. 121).

xv^e siècle. Particulièrement significative est la mention, dans la variante au vers 23, de *Stang Rohan* comme terme de l'expédition vengeresse du Grand Cado et de ses amis ; c'est le nom d'une motte féodale de la commune de Pluguffan, près de Quimper, qui était le chef-lieu du puissant fief de Quéménét (23). Les seigneurs de Rohan, qui le possédaient, avaient une réputation de grande dureté et l'itinéraire que suivent, dans notre chant, les compagnons de Cado est effectivement celui qu'empruntèrent les paysans des Montagnes Noires qui se soulevèrent dans les années 1489 et 1490 (24).

Une hypothèse est possible si l'on suit la leçon qui fixe comme but à l'expédition la « ville de Rohan » (vers 14 et 23). Il existe en effet dans les registres de la chancellerie de Bretagne pour les années 1489-1491, voisinant avec d'autres actes concernant les « pilleries et exceix faits par les communes de Cornouaille », un mandement ducal en date du 23 décembre 1489 faisant mission à Pierre Attes de se transporter au château de Rohan pour « faire enquête et information de la prise dudit château et de Yvon de Bestin, faite par Jeannot d'Esprez, lequel détient ledit Blestin prisonnier » (25).

Cette dernière hypothèse s'accorde cependant moins bien avec le caractère de révolte spontanée contre la dureté des charges seigneuriales qui est évoqué dans le poème. On sait que Jean II de Rohan avait pris le parti français contre la duchesse ; or c'était justement les troupes françaises, commandées depuis 1488 par le vicomte de Rohan, qui étaient la cause principale de la misère extrême des paysans (26). Double motif, donc, pour ceux-ci de se soulever contre le vicomte et ses agents. Au contraire, la prise des château et ville de Rohan en 1489, apparaît plutôt comme un épisode de la lutte menée par Jean II pour reprendre à la duchesse le contrôle de ses biens confisqués.

Ainsi nous voici conduits à reconnaître dans ce beau chant du *Faucon*, au moins dans la forme sous laquelle La Villemarqué en a consigné l'essentiel en 1840 sur son carnet d'enquête, un chant authentique. Nous avons vu d'ailleurs que son éditeur n'en avait pas tiré le meilleur parti, même du simple point de vue de la qualité poétique, puisqu'il en a parfois affadi la vigueur en parparant son texte critique.

Mais son prix vient surtout — La Villemarqué l'avait bien saisi — de son caractère de document historique ; de l'éclairage qu'il nous apporte sur

(23) Sur Stang Rohan, cf. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. XLII, 1915, p. 65-71. Sur le fief de Quéménét, cf. *id.*, t. X, p. 211-222.

(24) Cf. *Mémoires du chanoine Moreau sur les guerres de la Ligue en Bretagne*, éd. Waquet, 1960, p. 11-14 ; et A. DUPUY, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, Paris, 1880, t. II, p. 194-196. Je n'ai pu identifier le lieu dit *Langoat*. Peut-être s'agit-il de Kergoat entre Quéménéven et Locronan.

(25) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 12, f° 70. Yvon de Bestin (ou Blestin) avait été nommé par la duchesse Anne capitaine du château de Rohan après la saisie par le duc François II de tous les biens du vicomte de Rohan. C'est sans doute un parent de cet Eon de Bleslin qui se voit, en 1439, confier la garde des ville et château de La Chèze (Cf. *Mandements de Jean V (1431-1440)*, dans *Archives de Bretagne*, t. VII, Nantes, Bibliophiles bretons, 1894, p. 227). C'est à J. Kerhervé, assistant d'histoire à la faculté des lettres de Brest, que je dois la connaissance de ce mandement ducal encore inédit.

(26) Arch. nat., JJ 210, f° 93 v°, cité par A. Dupuy, *op. cit.*, t. II, p. 195.

les sentiments profonds d'une population qui n'avait d'autre moyen de les faire connaître à la postérité qu'en les confiant à ce canal privilégié qu'est la poésie chantée. On comprend qu'il soit dès lors capital, lorsqu'on a la chance de rencontrer pareil document, de ne pas le retoucher ; et c'est ce qu'au contraire La Villemarqué n'a pas compris puisqu'il n'a pu s'empêcher, dès qu'il a cru pouvoir identifier l'événement ayant inspiré ce poème, d'y ajouter quelques couplets qui rendent plus crédible cette identification. Nous avons vu d'ailleurs qu'il paraît plus probable de voir dans la révolte paysanne évoquée un épisode de la jacquerie de Jean l'Ancien, de Plouyé, et de ses compagnons de l'été 1490 (27).

Si l'on accepte de voir avec moi dans ce chant guerrier, sans doute plus de trois fois centenaire lorsque La Villemarqué l'entendit de la bouche d'un sabotier des Montagnes Noires (28), un témoignage authentique, on ne peut plus éluder le problème, irritant mais réel, de l'existence de ces fameux chants que l'éditeur trop chanceux du *Barzaz-Breiz* fut le seul à recueillir. Ce problème se pose différemment pour chacun d'eux. Il ne peut être éclairci qu'à partir des notations d'enquête du collecteur et après une sévère étude critique du type de celle que je viens d'esquisser ici.

*
* * *

Cette étude était sous presse lorsque J. Kerhervé, qui achève une importante thèse sur l'administration financière en Bretagne à la fin du Moyen Âge, me signala un fait, passé jusqu'ici inaperçu des historiens bretons, qui me paraît apporter une confirmation capitale à la datation que je propose. En effet, une déclaration faite en 1493 par le vicomte de Rohan nous apprend que, durant la guerre franco-bretonne de 1487-1491, il aurait fait percevoir indûment sur ses terres, au profit de l'armée française, toute une série d'impôt (notamment, en 1488, une taxe de six livres six sous par feu en quatre termes s'échelonnant du 1^{er} mai au 1^{er} novembre, dont l'un à la Saint-Jean) [29]. Jean II de Rohan possédait cinq fiefs en Cornouaille : Daoulas, Crozon, le Porzay et Quéménét à l'ouest, et *Plouyé* en haute Cornouaille. Or, si l'on se souvient que, d'après le chanoine Moreau, le soulèvement paysan « prit sa source au terroir de Carahès et du côté d'Huelgoat sous la conduite de trois frères paysans qu'on dit originaires de la paroisse de Plouyé », le rapprochement devient troublant.

(27) F. ÉLIÈS-ABEOZEN, *En ur lenn Barzhaz-Breizh*, eil levrenn, kerzu 1960, p. 100, pense de son côté qu'il s'agit de la révolte du papier timbré en 1675.

(28) Ce fait n'est pas exceptionnel : le chant inspiré par le siège de Guingamp en 1488, qui met en scène la duchesse Anne, a été recueilli au moins à six reprises au cours du siècle dernier.

(29) Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 51/14. Ce fouage est particulièrement lourd.

documentation

CHANTAL GUILLOU

TANGUY DANIEL

Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (année 1977) *

MANUELS GÉNÉRAUX
ET SCIENCES AUXILIAIRES DE L'HISTOIRE

Ouvrages et articles généraux

- 1 La Bretagne contemporaine. Sites pittoresques, monuments, costumes, scènes de mœurs, histoire, légendes, traditions et usages des cinq départements de cette province. Dessins d'après nature par Félix Benoist. Lithographies par les premiers artistes de Paris : MM. Jul. Arnout, Bachelier, Bayot, Félix Benoist, Philippe Benoist, Eug. Ciceri, H. Clerget, Jules David, Fichot, Jacottet, Hippolyte Lalaisse, Mathieu, Sabatier, Tirpenne. Texte par MM. Aurélien de Courson, Pol de Courcy, Gaultier du Mottay, Eug. de La Gournerie, Paul de La Bigne-Villeneuve, S. Ropartz, etc., avec une introduction historique par M. Arthur de La Borderie et un épilogue sur la poésie bretonne par M. de La Villemarqué, membre de l'Institut. Paris-Nantes, Henri Charpentier, 1865, in-f°.

Deux rééditions simultanées du même ouvrage, d'une part à Bruxelles par les éditions Culture et Civilisation (en deux volumes : le premier contenant la Loire-Inférieure et le Morbihan, le second le Finistère, les Côtes-du-Nord et l'Ille-et-Vilaine), d'autre part à Grenoble par les éditions des 4-Seigneurs (en cinq volumes, dont deux parus en 1977 : la Loire-Inférieure et le Morbihan).
- 2 Bretagne : Côtes-du-Nord, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Morbihan. Paris, Hachette, 1977, 18 cm, 761 p. (*Les Guides bleus*).
- 3 BREKILLEN (Yann). Histoire de la Bretagne. Paris, Hachette, 1977, 22,5 cm, 405 p.
- 4 CROIX (Alain) et GUIFFAN (Jean). Histoire des Bretons des origines à 1532. Paris, Fernand Nathan, 1977, t. I, 21 cm, 156 p. (*Les dossiers de l'histoire*).

* Ce travail a été mené à bien grâce aux dépouillements effectués au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest, par Mme Chantal Guillou, documentaliste, et aux renseignements qui nous ont été fournis par M. P.-R. Giot pour la préhistoire et la protohistoire et par M. René Sanquer pour la période romaine et médiévale. M. le chanoine Le Floc'h a recensé les articles publiés dans les bulletins paroissiaux déposés aux archives de l'évêché. M. Georges-Michel Thomas et M. Yves Tanneau nous ont également communiqué des références utiles. Que tous veuillent bien trouver ici l'expression de notre reconnaissance.

- 5 DURAND (S.). Bretagne. Guide géologique. Paris, Masson, 1977, 24 cm, 207 p., ill., cartes.
(Compte rendu par Max JONIN, dans *Penn ar Bed*, n° 89, juin 1977, p. 116).
- 6 FOUÉRÉ (Yann). Histoire résumée du Mouvement breton. Quimper, éd. Nature et Bretagne, 1977, 155 p. (*Cahier de l'« Avenir de la Bretagne »*, n° 4).
- 7 GARREAU (Jacques). La géographie physique du Finistère, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 43-57, ill.
- 8 GICQUEL (Yvonig). Histoire de Bretagne. *Breiz*, mars 1977, n° 221, p. 18-21 ; avril 1977, n° 222, p. 20-23 ; mai 1977, n° 223, p. 20-22 ; juin 1977, n° 224, p. 20-22 ; août-septembre 1977, n° 227, p. 10-13 ; novembre 1977, n° 228, p. 10-14 ; décembre 1977, n° 229, p. 16-18 et 24-27 (à suivre).
- 9 GICQUEL (Yvonig). Le mouvement culturel breton. *Breiz*, mars 1977, n° 221, p. 6-7-8 ; avril 1977, n° 222, p. 10-12 ; mai 1977, n° 223, p. 6-8 ; juin 1977, n° 224, p. 10-13 ; juillet 1977, n° 225, p. 6-9.
- 10 GUIN (Yannick). Histoire de la Bretagne de 1789 à nos jours : contribution à une critique de l'idéologie nationaliste. Paris, Maspero, 1977, 22 cm, 343 p.
- 11 I.G.N. - EXPRESS. Votre région : la Bretagne. Paris, I.G.N. - Express, 1977, 29,7 cm, 126 p.
- 12 MARKALE (Jean). Histoire secrète de la Bretagne. Paris, Albin Michel, 1977, 22,5 cm, 248 p.
- 13 PLANSON (Glaoud), KOS HANEG (Erwan). Histoire de la nation bretonne. Paris, la Table Ronde, 1977, 20,5 cm, 186 p.

Publications de textes

- 14 AR FLOC'H (Loeiz) et FOUCHER (Jean-Pierre). Le brasier des ancêtres. Poèmes populaires de la Bretagne. Paris, Union générale d'éditions, 1977, 2 vol. in-8°, 434 et 372 p.
- 14bis BOUËT (Alexandre) et PERRIN (Olivier). Breiz-Izel ou la vie des Bretons de l'Armorique. Mayenne, J. Floch, et Quimper, Société archéologique du Finistère, 1977, 21 x 27 cm, XL-278 p., ill.
Suite du premier volume publié par la Société archéologique du Finistère en 1973. Présentation et commentaires par le médecin général Charles Laurent. *Préface* de Georges-Henri Rivière. *Introduction*, par le commandant Raoul Perrin-Houdon. *Olivier Perrin peintre*, par Denise Delouche. *Essai d'une biographie d'Olivier Perrin*, par René Daniel. *L'œuvre d'Olivier Perrin*, par le médecin général Laurent.
- 15 BROUSMICHE (J.-F.). Voyage dans le Finistère en 1829, 1830 et 1831. Quimper, Morvan, 1977, 2 vol., 22,5 cm, 181 p. + p. 185-349.

Historiographie

- 16 ASCOËT (Jean). A la découverte de Quimper. Louis Le Guennec. *Quimper Réalités*, n° 15, janvier-février 1977, p. 12, phot. (cf. t. CIV, 1976, n° 31).
- 17 ASCOËT (Jean). La vie et l'œuvre de Louis Le Guennec (1878-1935). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 313-329.
- 18 DABEZIES (André). L'érudition et l'humour : le père Bougeant (1690-1743). *Dix-huitième siècle*, n° 9, 1977, p. 259-271.
- 19 LAURENT (Charles). Les ouvrages historiques de François Jourdan de La Passardière. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 309-312.

Bibliographies et dictionnaires

- 20 Bibliographie critique du vitrail breton. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977/1, p. 72-101.
La bibliographie finistérienne est due à Roger Barrié (p. 80-82 et 101).

- 21 BROUDIC (F.). Bibliographie analytique des publications consacrées à la langue et à la littérature bretonnes (années 1975-1976). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 423-444.
- 21bis DANIEL (Tanguy). Bibliographie annuelle de l'histoire du Finistère (années 1975 et 1976). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1976, t. CIV, p. 351-422.
- 22 GUYONVARCH (Christian-J.). Dictionnaire étymologique du breton ancien, moyen et moderne : origine et histoire des mots. Rennes, Ogam, 1975, 25 cm, vol. 4, 5, 6, p. 181-280, 281-380, et 381-481.
- 23 LAGADEC (Jehan). Le Catholicon armoricain, présenté et transcrit par Jean Feutren, recteur de Roscoff. Jehan Calvez, imprimeur à Tréguier, 1499. Mayenne, J. Floch, 1977, 27 cm, LI - 210 feuilles - 137 p., ill.
- 24 Le Catholicon de Jean Lagadeuc. Dictionnaire breton-latin-français du XV^e siècle, publié et édité avec une introduction par Christian-J. Guyonvarc'h. Rennes, Ogam-Tradition celtique, 1975 [1977], in-4°, vol. 2, CLII-210-15 p.
Reproduction de l'édition de Jehan Calvez (Tréguier, 1499), in-folio gothique.
- 25 MULON (Marianne). Archives nationales. L'onomastique française. Bibliographie des travaux publiés jusqu'en 1960. Préface par Jean Favier, directeur général des Archives de France. Paris, La Documentation française, 1977, in-8°, XVI-454 p.
56 références pour la toponymie et l'anthroponymie du Finistère (p. 190-193).

Inventaires d'archives et de bibliothèques

- 26 BOUGARD-CORDIER (C.), PITTAUD DE FORGES (G.), POULIQUEN-SAROTTE (M.), TAILLEMITE (E.) et VINCENTI-BASSERAU (C.). Archives nationales. Inventaire des archives coloniales. Sous-série C14. Correspondance à l'arrivée en provenance de la Guyane française. Paris, Archives nationales, 1977, t. II (articles 51 à 91), in-8°, p. 807-1508, plan.
A consulter pour Beaupréau, intendant de la marine à Brest (1787), Kersaint (député à la Législative et à la Convention), Pichot de Kerdisien (contrôleur de la Marine à Kourou, 1764).
- 27 GOURVÈS (Jérôme). Archives de la marine. Brest. Série Z. Sous-série Z Génie. Plans et calques provenant des chefferies du Génie de Brest et de Quimper. Brest, 1976, 29,7 cm, non paginé (ronéo).
Inventaire établi sous la direction de Mlle Françoise Hue, conservateur des Archives de la marine au port de Brest, et concernant les ensembles de plans ou les plans isolés remis par les services auteurs ou utilisateurs, ou retrouvés à l'état d'« épaves » au cours d'opérations de classement.
- 28 KERBAUL (Eugène). Note de lecture sur le catalogue des publications du Finistère de la Bibliothèque nationale. S.I.n.d., 9 p. (ms).
Précisions sur la presse ouvrière du Finistère et d'autres publications ne figurant pas dans le catalogue. Déposé aux Archives départementales du Finistère et aux Archives municipales de Brest.
- 29 LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN (Régis). Archives départementales des Côtes-du-Nord. Répertoire numérique de la série V (cultes). Les Eglises, les congrégations et l'Etat dans le département des Côtes-du-Nord de l'an VIII à 1940. Saint-Brieuc, Archives des Côtes-du-Nord, 1977, in-8°, CIV-406 p.
Quelques cotes concernant le Finistère : V 433 (traitements supprimés pour emploi de la langue bretonne en chaire et au catéchisme : lettre et coupure de presse, 1903) ; V 618 (prêtres du diocèse de Quimper, an VIII-1816) ; V 4195 à V 4211 (congrégation des Filles du Saint-Esprit, établissements du Finistère [Châteaulin, Cléder, Douarnenez, Elliant, Lambézellec, Lanmeur, Locquéhol, Pleyben, Pleyber-Christ, Pont-Croix, Riec-sur-Belon, Saint-Méen, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Thois, Taulé, Trégunc], 1847-1924) ; V 4368 (congrégation des Filles de la Divine Providence de Créhen, établissements de Guimaëc et Plougastel-Daoulas, 1903-1907).
- 30 Liste des manuscrits existant à la Bibliothèque municipale de Brest. (Brest, Bibliothèque municipale), 1976, 29,7 cm, n.p. [18 p.].

- 31 LIZÉ (Patrick). Répertoire de naufrages. Dreux, auteur, 1977, 21,5 cm, 159 p., ill.
 Répertoire établi d'après les documents d'archives et présentant, par secteurs géographiques, et dans chaque secteur chronologiquement, les naufrages, essentiellement des ^{xvi}^e et ^{xviii}^e siècles. Pour le Finistère, de Morlaix (p. 22) aux Glénan (p. 83).
- 31bis MANUEL (Jacques). Archives départementales du Finistère. Répertoire numérique de la sous-série 3 Q, Enregistrement, 1790-1940. Introduction par Claude Fagnen. Archives du Finistère, 1977, in-4°, VII-146 p., tableaux et carte.
- 32 UNIVERSITÉ DE BRETAGNE OCCIDENTALE. Répertoire des périodiques en cours reçus par les bibliothèques et centres de documentation du département du Finistère. Brest, Bibliothèque universitaire, 1977, 29,7 cm, 97 - 202 p.

Musées et expositions

- 33 La maison rurale en Bretagne et en Europe. Brest, Bibliothèque municipale, 1976, 29,7 cm, 4 p.
- 34 Le visage de la mort en Bretagne et ailleurs. Brest, Bibliothèque municipale, 1977, 29,7 cm, [n.p.].
 Texte de présentation de J. Berthou.
- 35 Poésie orale bretonne : les collecteurs de chants populaires au ^{xix}^e siècle. Brest, Bibliothèque municipale, juillet-août-septembre 1977.
 Texte de présentation de D. Laurent.
- 36 Le musée des Jacobins à Morlaix. *Bulletin de la Direction des affaires culturelles*, région Bretagne, novembre 1977, n° 20, p. 1-2.
- 37 La lutte bretonne. Rennes, Musée de Bretagne, 1976, 29,7 cm, 60 p.
- 38 Enseignants et enseignés. Rennes, Musée de Bretagne, 1977, 29,7 cm, 160 p.
 (Compte rendu dans *Armor-Magazine*, n° 92, septembre 1977).

Héraldique

- 39 PASTOUREAU (Michel). Le rôle d'armes du second traité de Guérande, 1381 : une « photographie » de l'héraldique bretonne à la fin du ^{xiv}^e siècle. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 103-152, ill.

Numismatique

- 40 GALLIOU (P.). Monnaies de bronze des ^{vi}^e-^{vii}^e siècles découvertes ou conservées en Bretagne. *Archéologie en Bretagne*, 2^e trimestre 1977, p. 17-24.
- 41 GALLIOU (P.). Monnaies romaines percées découvertes ou conservées dans le Finistère. *Archéologie en Bretagne*, 2^e trimestre 1977, p. 14-15.
- 42 GALLIOU (P.) et LE BIHAN (J.-P.). Les monnaies romaines recueillies sur le site de Roz-Avel à Quimper. *Archéologie en Bretagne*, 2^e trimestre 1977, p. 9-13.
- 43 EVEILLARD (J.-Y.) et DIZERBO (A.-H.). Un trésor monétaire du ⁱⁱⁱ^e siècle à Morgat en Crozon. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 71-86, ill.

Généalogies et familles

- 44 La famille Guillouroux-Brichet à Elliant. *Bulletin paroissial d'Elliant*, octobre 1977, p. 2 ; novembre 1977, p. 20 ; décembre 1977, p. 20.
 Sous l'Ancien Régime.
 Voir aussi le n° 39 (familles nobles, ^{xiv}^e siècle).

Toponymie et anthroponymie

- 45 COULOUARN (André). Quand on parlait gaulois à Lugdunum. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 4, p. 527-530.
Rapproche le *Vaulx-en-Velin* lyonnais de toponymes bretons, comme *Traou-Milin* en Plounéour-Ménez.
- 46 DOHER (Marcel). Noms propres en breton à Plougasnou, les prénoms, les surnoms. *Le Carillon du Trégor*, bulletin paroissial de Plougasnou, janvier 1977, p. 19.
- 47 En 1826, de Kroaz-al-Lann à Kroaz-ar-C'hromm. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, février 1977, p. 12-24.
Toponymie et histoire du calvaire de Kroaz-ar-C'hromm.
- 48 FEUTREN (Abbé) et GOURVIL (F.). Le nom Seité. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 224-225.
- 49 FEUTREN (Jean). A défaut de chewing-gum. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, décembre 1977, p. 15-17.
Les noms bretons de la gernotte ou noix de terre.
- 50 FEUTREN (Jean). An em lac'h. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, novembre 1977, p. 9-11.
Étymologie toponymique.
- 51 LE BRIGANT (Y.). Pourquoi ce nom ? *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, mars 1977, p. 8.
Toponymie de villages de Plougonven.
- 52 Les noms de villages à Plonévez-du-Faou. *Mouez ar Vro*, bulletin paroissial de Plonévez-du-Faou, mai 1977, p. 2 ; juin 1977, p. 20 ; décembre 1977, p. 20.
Essais étymologiques.
- 53 Les patronymes de Landivisiau. *Echo paroissial de Landivisiau*, décembre 1977, p. 20.
Statistique des patronymes à Landivisiau.
- 54 Pourquoi le nom d'Hôpital et de Camfroul ? *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de l'Hôpital-Camfroul, juillet 1977, p. 1.
- 55 TANGUY (B.). Le nom de votre ville. *Brest Espoir*, n° 2, octobre 1977, p. 19.
Toponyme « Brest ».
Voir aussi le n° 25 (onomastique, bibliographie).

ARCHÉOLOGIE

Généralités

- 56 BOURHIS (J.), BRIARD (J.) et GIOT (P.-R.). Analyses spectrographiques d'objets préhistoriques et antiques. Université de Rennes, Travaux du Laboratoire anthropologie, préhistoire, protohistoire et quaternaire armoricains, 1975 (1977), 67 p., 71 tableaux h.t.
- 57 FLEURIOT (Léon) et GIOT (Pierre-Roland). Early Brittany. *Antiquity*, t. LI, 1977, p. 106-116, 2 pl.
- 58 GIOT (P.-R.). Chronique de préhistoire et de protohistoire finistériennes pour 1976. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 9-14.
- 59 SANQUER (R.). Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1976). *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 27-69, ill., plans.

- 60 SANQUER (René). Le paysage de la presqu'île de Crozon (Finistère) et ses variations en fonction des trois événements qui l'ont modelé : la conquête romaine, la création de l'abbaye de Landévennec, le développement du port militaire de Brest. *Caesarodunum*, n° 18, 1978, Actes du colloque « Archéologie du paysage », Paris, E.N.S., mai 1977.

Préhistoire

- 61 BRIARD (J.). Mégalithes et tumulus de l'âge du bronze. La « Dame de Kersandy », Plouhinec (Finistère). *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CIV, 1977, p. 31-47, 4 fig.
- 62 BRIARD (J.) et MONNIER (J.-L.). Tumulus armoricains de l'âge du bronze et couverture lœssique weichselienne. *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, 1976.
- 63 BOURHIS (J.) et BRIARD (J.). Composition chimique des haches à douille armoricaines. *Revue d'archéométrie*, 1977, t. 1, n° 1, p. 3-14, 4 fig.
- 64 GIOT (P.-R.). Le rituel funéraire, les mégalithes et la religion néolithique. Introduction au colloque sur l'architecture mégalithique. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, t. CIV, 1977, p. 7-14.
- 65 GIOT (P.-R.), HALLEGOËT (B.), MONNIER (J.-L.) et TALEC (L.). Le paléolithique supérieur du pays de Léon (Finistère) : les gisements de Pontusval (Brignogan) et Enez-Amon-ar-Ross (Kerlouan). *L'Anthropologie*, 1976, t. LXXX, n° 4, p. 603-624, 3 fig., 7 pl.
- 66 GIOT (P.-R.), HALLEGOËT (B.) et MONNIER (J.-L.). Le paléolithique supérieur du pays de Léon (Finistère) : les gisements de Roc'h Toul, Parc-ar-Plénen (Guiclan), Guez Guennoc (Landéda) et La Forest-Landerneau. *L'Anthropologie*, 1977, t. LXXXI, n° 2, p. 201-234, 3 fig., 8 pl.
- 67 GIOT (P.-R.), LE GOFFIC (M.) et MONNIER (J.-L.). Le paléolithique du Trégor du Jaudy à la rivière de Morlaix. *Bulletin de la Société préhistorique française*, t. LXXIV, 1977, Etudes et travaux, 1, p. 327-342, 11 fig.
- 68 GIOT (P.-R.), MONNIER (J.-L.) et PEUZIAT (J.). Note sur une grotte marine ancienne du Cap-Sizun (Finistère). *Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne*, série C, VII, 1, p. 41-47, 5 fig.
- 69 MONNIER (Jean-Laurent). Le gisement moustérien de tradition acheuléenne de Kervouster en Guengat, Finistère : fouilles de 1974, 1975, 1976. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 15-26, ill., plan.

Protohistoire

- 70 CLOITRE (M.-C.) et TESSON (B.). Découverte à Keryunan. *Kannadig Sant-Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, mars 1977, p. 4-5.
- Un souterrain à Plougonvelin.
- 71 DUVAL (Paul-Marie). Les Celtes. Paris, Gallimard, 1977, 324 p. (*L'Univers des formes*).
Ouvrage fondamental.
- 72 GIOT (P.-R.) et MONNIER (Jean-Laurent). La chronologie du cimetière breton et des oratoires celtiques de Saint-Saturnin ou Saint-Urnel en Plomeur. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 93-95.
- 73 GIOT (P.-R.) et MONNIER (J.-L.). Le cimetière des anciens Bretons de Saint-Urnel ou Saint-Saturnin en Plomeur (Finistère). *Gallia*, 1977, t. XXXV, fasc. 1, p. 141-171, 27 fig. dont 3 dépliant h.t.
- 74 KRUTA (Wenceslas). Les Celtes. Paris, P.U.F., 1976, in-12, 128 p. (Collection *Que sais-je ?*).

Mise au point des connaissances actuelles sur les Celtes (surtout continentaux) du Ve au I^{er} siècle av. J.-C.
Bibliographie d'ouvrages récents sur le sujet.

Voir aussi les nos 427 (Landévennec) ; 431 (Locquirec) ; 439 (Plomelin).

Epoque gallo-romaine

- 75 CLÉMENT (M.). Douarnenez, Trogouzel, un temple romano-celtique (?). Fouilles du 15 août au 4 septembre 1977. *Archéologie en Bretagne*, 3^e trimestre 1977, p. 20-21.
- 76 GALLIOU (P.). Les premiers chrétiens du diocèse de Cornouaille. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 87-89, ill.
- 77 GALLIOU (P.). Pont-Croix, la villa romaine de Kervénennec, fouilles de juillet 1977. *Archéologie en Bretagne*, 3^e trimestre 1977, p. 21-22.
- 78 GALLIOU (P.). *Pelves* en céramique commune importés en Armorique. *Archéologie en Bretagne*, 3^e trimestre 1977, p. 11-18.
 Concerne la région de Quimper.
- 79 LE BRIGANT (Y.). Ancienne voie romaine à Bolazec. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, juin 1977, p. 6-7 ; octobre 1977, p. 12-13.
- 80 SANQUER (R.). Un banc de pierre calcaire, peut-être antique, à Locmaria-Quimper. *Archéologie en Bretagne*, 1^{er} trimestre 1977, p. 37-38.
- 81 SANQUER (R.). Douarnenez, Plomarc'h, poursuite des fouilles de l'usine romaine de salaisons. *Archéologie en Bretagne*, 3^e trimestre 1977, p. 19-20.
 Voir aussi les n^{os} 41 (monnaies) ; 42 (*id.*) ; 43 (*id.*) ; 60 (presqu'île de Crozon) ; 431 (Locquirec).

Moyen Age

- 82 DORNIER (Ann). Cinq tessons tournés décorés à la molette découverts à Douarnenez. *Bulletin archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 97-102, ill.
- 83 IRIEN (J.). Plabennec, la motte féodale de Lezkelen. *Archéologie en Bretagne*, 3^e trimestre 1977, p. 21.
- 84 SANQUER (René). The castellum at Brest. C.B.A. Research Report, n° 18, The saxon shore, 1977, p. 45-50.
 Voir aussi le n° 40 (monnaies de bronze).

HISTOIRE POLITIQUE**Moyen Age**

- 85 CHOFFEL (Jacques). Le dernier duc de Bretagne : François II. Paris, F. Lanore, 1977, 19,7 cm, 279 p.
- 86 JRAIL (Abbé). Histoire de la réunion de la Bretagne à la France. Quimper, Morvran, 1976, 22,5 cm, 70 p. + 39 p. (*Danevellou I*).
 (Compte rendu dans *Bretagnes*, n° 5, 1976-1977, p. 59-60.)
- 87 FEUTREN (Jean). La charte de Kroaz-Baz (1323). *Bulletin paroissial de Roscoff*, janvier 1977, p. 10-17 ; printemps 1977, p. 13-16.
- 88 LANNDIERN (Hervé). Maximilien, notre dernier duc. *Breiz*, juin 1977, n° 224, p. 23 ; juillet 1977, n° 225, p. 13 et 37 ; août 1977, n° 226, p. 17-18.
- 89 LE BOTERF (Hervé). Anne de Bretagne. Paris, Editions France-Empire, 1976, 19 cm, 270 p.
- 90 PENHARS (Anne-Marie). Anne de Bretagne au Bro-Léon. *Armor*, n° 88, mai 1977, p. 55.
- 91 PENHARS (Anne-Marie). Le Tro-Vreiz d'Anne de Bretagne. *Breiz*, janvier 1977, n° 219, p. 14.
 Voir aussi les n^{os} 4 (histoire des Bretons) ; 19 (diocèse de Tréguier, XV^e siècle).

Histoire moderne

- 92 LECLERC (Edouard). Les abus et le sectarisme du parlement de Bretagne au XVIII^e siècle. *Le Soleil de l'Ouest*, n° 13, mars 1977, p. 3.
 Voir aussi les n°s 180 (guerre d'Indépendance américaine) ; 184 (*id.*) ; 185 (Duguay-Trouin) ; 190 (guerre d'Indépendance américaine) ; 224 (Francs-maçons, XVIII^e siècle) ; 264 (politique économique, XVII^e siècle) ; 410 (Brest, XVIII^e siècle) ; 434 (opposition, XVII^e siècle).

Révolution

- 93 Bannalec pendant la Révolution. *La Voix des genêts*, bulletin paroissial de Bannalec, janvier 1977, p. 23 ; février 1977, p. 23 ; avril 1977, p. 21.
- 94 CAILLEBEAU (M.). Secours aux Acadiens sous la Révolution. *Bulletin de l'Association pour l'histoire de Belle-Ile-en-Mer*, n° 54, avril-juin 1977.
 Nombreux renseignements sur les Acadiens débarqués à Morlaix.
- 95 CAILLEBEAU (M.), MASSÉ (Claude), PERRON (F.-R.). Un Acadien bellilois sous la Révolution. *Bulletin de l'Association pour l'histoire de Belle-Ile-en-Mer*, n° 53, janvier-mars 1977, p. 2-13.
 Le second départ des Girondins pour Lanvéoc grâce à la complicité de J.-M. Pouliquen, armateur, futur maire de Brest, et du capitaine J.-J. Granger, un Acadien qui sera guillotiné à Bordeaux.
- 96 CHATELLIER (A. DU). Histoire de la Révolution en Bretagne : 1788-1792. Berrien, Morvran, 1977, 21 cm, 244 p.
- 97 CHATELLIER (A. DU). Brest et le Finistère sous la Terreur. Bruxelles, Editions Culture et Civilisation, 1977, 23 cm, 234 p.
- 97bis DANIEL (René). Après Thermidor. Quelques aspects de la vie religieuse dans le Finistère. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1976, t. CIV, p. 199-207.
- 98 INISAN (Lan). La bataille de Kerguidu et autres événements survenus en Basse-Bretagne pendant la Révolution de 1793. Traduit en breton présentation et notes de Yves Le Berre. Préface de F. Falc'hun. Paris, Laffont, 1977, 22 cm, 351 p., carte,
 (Compte rendu dans *Pax*, chronique de Landévennec, n° 11, 1977, p. 127 ; dans *Action Laïque Bretonne*, septembre-octobre 1977, p. 15 ; dans *Le Peuple Breton*, juillet 1977, p. 21-22).
- 99 La paroisse de Kerlouan sous la Révolution. *Hekleo Kerlouan*, bulletin paroissial, janvier 1977, p. 8-9.
- 100 LE FLOC'H (J.-L.). Lan Inisan, la bataille de Kerguidu. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 12, 25 juin 1977, p. 283-285.
 Notes sur le clergé léonard en 1790, et sur Lan Inisan.
- 101 LEPROHON (R.). Les diverses causes des mouvements chouans en Bretagne. *Skol-Vreiz*, n° 53, octobre-décembre 1977, p. 22-27.
- 102 RIOU (Jean-Yves). La politique des municipalités brestoises sous la Révolution (1788 — 9 thermidor an II). Brest, auteur, 1976, 29,7 cm, 83 p. (dactyl.).
 Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.
 Voir aussi les n°s 176 (marine, Convention) ; 178 (doléances, 1789) ; 371 (franklinomanie) ; 419 (Guerlesquin).

Consulat et Empire

- 103 La paroisse de Kerlouan au lendemain de la Révolution. *Hekleo Kerlouan*, bulletin paroissial, février 1977, p. 5-6 ; mars 1977, p. 12-23 ; avril 1977, p. 5-6.

- 104 CROGUENNEC (Jacques). Le rétablissement du culte catholique dans le département du Finistère (an VIII - an XII). Brest, 1977, 64 p., carte et doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 105 LE FLOC'H (J.-L.). L'organisation du clergé dans le diocèse concordataire de Quimper, en 1803. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, 1977, t. LIV, p. 155-168.
- 106 LE FLOC'H (Jean-Louis). L'organisation du clergé dans le nouveau diocèse de Quimper en l'année 1803. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 209-237.
Voir aussi les n^{os} 191 (interdit, Landeleau, 1810) ; 197 (Loctudy, Concordat) ; 450 (Saint-Hernin, 1805).

1815-1851

- 107 MÉNARD (Christian). La Révolution de 1848 dans le Finistère. La correspondance des commissaires de la République dans le département. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 239-297.
- 108 RABAULT (Marie-Pierre). L'organisation du culte catholique dans le Finistère (1816-1829). Brest, 1977, 37 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 109 THOMAS (Georges-Michel). Les insurgés de juin 1848 sur les pontons en rade de Brest. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 299-307, ill.
Voir aussi les n^{os} 183 (correspondance, 1840-1865) ; 223 (police du culte protestant) ; 311 (enseignement).

Second Empire

Voir les n^{os} 206 (prêtres finistériens en Amérique) ; 293 (misère, 1853).

Troisième République

- 110 ALIX (Pierre-René). Les expulsions de l'abbaye de Kerbénéat (1903). Brest, 1977, 31 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 111 ARZEL (Hubert). Essai d'analyse des grandes idées sous-jacentes à la circulaire Combes de 1902 portant interdiction de l'utilisation du breton dans les instructions religieuses, y compris dans le catéchisme (1902-1905). Brest, 1977, 51 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 112 AUDRAIN (Martine). L'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 : l'apposition des scellés sur des bâtiments congréganistes. Brest, 1977, 39 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 113 BERNARD (Gildas). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : le séquestre des biens religieux dans le Finistère. Brest, 1977, 54 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 114 BERTHELEMÉ (Jean-Luc). La demande de reconnaissance de la congrégation de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul à Roscoff, Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Tréboul (loi du 1^{er} juillet 1901). Brest, 1977, 28 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 115 BONIZEC (Yolande). La loi de 1904 portant suppression des congrégations enseignantes et la congrégation

gation des Ursulines de Morlaix. Brest, 1977, 58 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 116 CAERLEON (Ronan). Le centenaire de Yann-Vari Perrot. *Armor-Magazine*, n° 92, septembre 1977, p. 11.

- 117 CHEMINANT (André). L'attitude politique du clergé finistérien pendant les campagnes électorales (1893-1897). Brest, 1977, 25 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 118 CHEMINANT (Jean-Marie). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : les inventaires de biens ecclésiastiques dans les îles de Sein, Molène et Ouessant (1906). Brest, 1977, 27 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 119 COLIN (Armel). La suppression des congrégations des Carmélites de Morlaix, Brest et Saint-Brieuc (loi du 1^{er} juillet 1901). Brest, 1977, 20 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 120 COLLOMB (Catherine). L'exécution de la loi du 5 juillet 1904 : l'expulsion des Ursulines de Saint-Pol-de-Léon. Brest, 1977, 41 p. (ms).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 121 CORDON (Marie-Noëlle). La loi du 1^{er} juillet 1901 : l'expulsion des Filles du Saint-Esprit à Notre-Dame-du-Mur à Morlaix. Brest, 1977, 31 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 122 CUILLANDRE (François). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : les conditions d'exercice du culte catholique dans les édifices au pays de Léon. Brest, 1977, 54 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 123 DRÉVILLON (Marie-Louise). L'application des lois de 1901 aux écoles maternelles du Finistère de 1901 à 1914. Brest, 1977, 50 p. (ms).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 124 GOASDUF (Christian). Les difficultés d'exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations, à l'encontre des congrégations de femmes dans le Finistère (juillet-octobre 1902). Brest, 1977, 34 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 125 GUÉGUEN (Jean-Yves). L'attitude politique du clergé finistérien pendant les périodes électorales (1885-1895). Brest, 1977, 28 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 126 GUIAVARC'H (Isabelle). Le projet d'affectation des presbytères au service scolaire dans le Finistère (1907). Brest, 1977, 39 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 127 GUIDAL (Georges). Les mesures disciplinaires contre les agents de l'Etat : exécution de la loi du 1^{er} juillet 1901 (1902-1903). Brest, 1977, 29 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 128 HENRY (Annie). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : la location des biens immobiliers ecclésiastiques dans l'arrondissement de Morlaix (1907-1925). Brest, 1977, 25 p., doc. annexes (ms).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 129 ILY (Joseph). La suppression de la Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel. Brest, 1977, 36 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 130 JONQUEUR-MASSON (Marie). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : les inventaires à l'île Molène. Brest, 1977, 31 p., cartes et doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 131 KERBAUL (Eugène). Un passionnant ouvrage de M. Maurice Lucas : « Lutttes politiques et sociales à Douarnenez (1890-1925) ». *Le Pays breton*, mai 1975.
Compte rendu déposé aux Archives départementales du Finistère et aux Archives municipales de Brest.
- 132 KERBAUL (Jacques). La séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'expulsion et l'affectation des édifices diocésains. Brest, 1977, 37 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 133 KERGUS (Brigitte). Loi du 1^{er} juillet 1901 sur la liberté d'association : étude statistique de ses premières applications aux congrégations de femmes dans le Finistère (juillet 1901 - juin 1902). Brest, 1977, 31 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 134 KERMAREC (Dominique). Suppression des congrégations : dissolution de l'institution Saint-Louis à Châteaulin (1901-1906). Brest, 1977, 53 p., doc. annexes, graph., phot. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 135 KERMORGANT (Monique). Le sort de la congrégation enseignante des Filles du Saint-Esprit dans l'arrondissement de Châteaulin (1901-1908). Brest, 1977, 80 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 136 KERSCAVEN (Marie-Pierre). Les infractions à la loi du 7 juillet 1904 commises dans le Finistère de 1917 à 1922 par la congrégation des Filles du Saint-Esprit de Saint-Brieuc. Brest, 1977, 29 p., doc. annexe (dactyl.).
La loi du 7 juillet 1904 interdit l'enseignement aux congrégations religieuses. Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 137 LALARDY (Claire). L'enlèvement des emblèmes religieux dans les écoles [entre 1903 et 1907]. Brest, 1977, 27 p., carte (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 138 LE BERRE-FICHO (Odile). Le personnel militaire chargé de l'établissement des inventaires lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Brest, 1977, 28 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 139 LE BIHAN-PRIN (Jocelyne). Ecoles : propagande faite par le clergé en faveur des écoles congréganistes (1884-1905). Brest, 1977, 40 p., doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 140 LE BRIS (Luce). L'exécution de la loi de 1901 [dans le Finistère] de juillet 1901 à janvier 1902. Brest, 1977, 30 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 141 LE CORRE (Jean-Michel). L'interdiction de la langue bretonne « dans les instructions religieuses y compris le catéchisme » (1890-1904). Brest, 1977, 43 p., doc. annexes, carte (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 142 LE DIABAT (Danielle). La loi du 1^{er} juillet 1901 et la congrégation de l'Immaculée Conception. Brest, 1977, 50 p. (ms).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 143 LE DUFF (Rémi). Les conflits entre les maires et les desservants [dans le Finistère]. Plaintes, dénonciations pour activités politiques (1871-1897). Brest, 1977, 41 p., carte (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 144 LE FALHER DE CRASTO (Jacqueline). La Bretagne et les Bretons vus par le corps expéditionnaire portugais allié de la France pendant la Première Guerre mondiale. Rennes, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 479-482.

Débarquement à Brest de soldats portugais.

- 145 LE GALL (Marie-Louise). Suppression des congrégations (loi du 1^{er} juillet 1901). Les Pères de l'Immaculée Conception de Saint-Méen et le collège Saint-Yves de Quimper (1901-1904). Brest, 1977, 35 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 146 LE GOFF-CALLOCH (M.-J.). Les sanctions prise contre le clergé de 1901 à 1905 à la suite de la loi de 1901 sur la suppression des congrégations. Brest, 1977, 66 p. (ms).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 147 LE MAGOAROU (Jacqueline). Loi de séparation des Eglises et de l'Etat. Les inventaires des fabriques et des menses des paroisses Saint-Mathieu et Saint-Melaine à Morlaix. Brest, 1977, 57 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 148 LÉON (Michèle). Les conflits entre maires et desservants dans le canton de Morlaix de 1871 à 1900. Brest, 1977, 31 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 149 LE RAY (Ghislain). La location des biens ecclésiastiques. Brest, 1977, 31 p., doc. annexes (ms).

A la suite du refus des cultuelles par Pie X, l'Etat loue aux particuliers les biens ecclésiastiques confisqués. Etude concernant les cantons de Landivisiau, Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Saint-Thégonnec et Taulé.

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 150 LE ROUX (Jean-Jacques). Séparation de l'Eglise et de l'Etat : l'aliénation des biens ecclésiastiques dans l'arrondissement de Morlaix en 1925 et 1926. Brest, 1977, 41 p., carte, doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 151 LOSTANLEN (André). Séparation de l'Eglise et de l'Etat. La question des pensions ecclésiastiques dans l'arrondissement de Brest en 1906. Brest, 1977, 55 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 152 MAUGUEN (André). Les conflits entre autorités civiles et religieuses dans l'arrondissement de Brest (1875-1906). Brest, 1977, 38 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 153 MÉNEZ (Catherine). Séparation de l'Eglise et de l'Etat (loi du 9 décembre 1905). Dévolution, affectation des biens ecclésiastiques dans le Finistère (1905-1911). Brest, 1977, 30 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 154 MESSENGER (Bernard). La suppression des établissements congréganistes dans l'arrondissement de Morlaix au cours de la période 1909-1912. Brest, 1977, 41 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 155 PICARD (André). Mesures disciplinaires contre les maires et les adjoints du Finistère se refusant à l'application de la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les congrégations. Brest, 1977, 23 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 156 POULICHET (Anne-Marie). L'enlèvement des emblèmes religieux dans les édifices judiciaires [du Finistère], année 1904. Brest, 1977, 35 p., cartes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 157 PRIGENT (Danièle). Les associations culturelles dans le Finistère d'après la loi du 9 décembre 1905 (décembre 1905 - mars 1907). Brest, 1977, 37 p., carte, doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 158 QUINIOU (Anne). Le personnel civil de l'administration chargé de l'établissement des inventaires prescrit par la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat du 9 décembre 1905, d'après les Archives du Finistère. Brest, 1977, 30 p., 2 cartes, doc. annexes (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 159 ROLLAND-JACOB (Pierre). La séparation de l'Eglise et de l'Etat envisagée à travers les édifices diocésains de Quimper. Brest, 1977, 40 p. (dactyl.).
Concerna la cathédrale de Quimper, le palais épiscopal, le grand séminaire et le petit séminaire de Pont-Croix.
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 160 STANZEL (Jean-Paul). La loi du 1^{er} juillet 1901 relative à la suppression de la congrégation des Frères de l'Institution chrétienne de Ploërmel. Brest, 1977, 42 p. (dactyl.).
Etude consacrée aux établissements finistériens de la congrégation entre 1901 et 1911.
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 161 STÉPHAN-PÉRON (Martine). Suppression des congrégations des Filles du Saint-Esprit de Kerinou-Lambézellec (1902-1903). Brest, 1977, 34 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
Voir aussi les n^{os} 6 (mouvement breton) ; 10 (idéologie nationaliste) ; 28 (presse) ; 312 (enseignement) ; 313 (*id.*) ; 314 (*id.*) ; 385 (origines du nationalisme).

Seconde Guerre mondiale

- 161^{bis} DENIS (Michel). Mouvement breton et fascisme. Signification de l'échec du second « emsav », dans *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, P.U.F., 1977, in-8°, p. 489-506.
- 161^{ter} FOUÉRÉ (Yann). Le régionalisme breton. Le gouvernement de Vichy et le Comité consultatif de Bretagne, dans *Régions et régionalisme en France du XVIII^e siècle à nos jours*, Paris, P.U.F., 1977, in-8°, p. 481-487.
- 162 LE GRAND (Alain). Le maquis de Spézet-Saint-Goazec. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 91-95.
- 163 KERBAUL (Eugène). Pages de l'histoire du parti [communiste] à Brest (1935-1943). *Bretagne nouvelle*, 6, 13, 20, 27 décembre 1970 ; 3, 10, 17 janvier 1971.
Ces articles n'avaient pas été signalés dans les précédentes bibliographies. Réunis en cahiers sous couvertures cartonnées, ils ont été déposés par M. Kerbaul aux Archives départementales du Finistère et aux Archives municipales de Brest.
- 164 KERBAUL (Eugène). Première liste de militants du Finistère du Parti communiste et de la Jeunesse communiste tombés dans la lutte contre le fascisme, pour la libération de la France et l'indépendance nationale. S.l.n.d., 10 p. (ms).
Liste de 145 noms ; travail déposé aux Archives départementales du Finistère et aux Archives municipales de Brest.
- 165 YUENOU (Anna). Fransez Debauvais de Breiz-Atao et les siens. Tome III : Vicissitudes du nationalisme breton. Rennes, auteur, 1977, 385 p.
(Compte rendu dans *Pax*, chronique de Landévennec, n° 11, p. 127).
Voir aussi le n° 6 (mouvement breton).

Depuis 1945

- 166 CHAMPAUD (Claude). Le Séparisisme, Rennes, Armor-Editeur, 1977, 20 cm, 132 p.
- 167 MALO (Yann). L'éveil de la Bretagne. Paris, *La Revue moderne*, 1977, 18,5 cm, 86 p.
- Voir aussi les n^{os} 6 (mouvement breton) ; 9 (mouvement culturel breton) ; 10 (idéologie nationaliste).

HISTOIRE DES INSTITUTIONS**Histoire administrative**

- 168 LE GALLO (Yves). Origines administratives du Finistère, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 23-39, ill.
- 169 Liste des maires de Plougonven et Lannéanou depuis cent ans. *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, avril-mai 1977, p. 9.

Histoire financière

- 170 DURAND (Abel). La Chambre des comptes de Nantes de la duchesse Anne au département de la Loire-Inférieure. Nantes, Conseil général de la Loire-Atlantique, 1976, in-8°, 603 p.
- 171 FOUCHER (Jean) et THOMAS (G.-M.). M. Gasson, gendre du maréchal Bugeaud, trésorier général du Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 51 ; n° 2, avril-juin 1977, p. 111.
- 172 POCHARD (Alain). Etude des comptes de fabriques paroissiales au XVIII^e siècle : Plogonnec, Pouldreuzic, Le Juch. Brest, 1977, 2 vol., 207 p. + 223 p. (dactyl.).
- Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

Histoire judiciaire

- 173 CORBES (H.). Le condamné à mort qui refusait sa grâce. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 38-40.
- Affaire Louis Gugel, soldat du 2^e régiment d'infanterie de marine à Brest, condamné en conseil de guerre maritime en 1891.
- 174 RIEUX (Jean) et NÉDÉLEC (Lice). Sez nec innocent ou prestidigitateur criminel ? Lorient, Jugant, 1976, 22 cm, 219 p.
- Voir aussi les n^{os} 31 bis (Enregistrement, 1790-1940) ; 92 (Parlement, XVIII^e siècle) ; 156 (emblèmes religieux dans les édifices judiciaires).

HISTOIRE MILITAIRE**Armée de terre**

- 175 TEISSEIRE (Général). Le cœur de la Tour d'Auvergne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 67-73, ill.
- Voir aussi les n^{os} 144 (soldats portugais à Brest) ; 171 (Bugeaud) ; 173 (conseil de guerre maritime).

Marine

- 176 BAZIN (J.). Marine et marins sous la Convention d'après le journal d'une jeune aristocrate, Louise-Anne Parscau du Plessix. *Amphitrite*, n° 10, mars 1977, p. 33-34.
- 177 CARRÉ (A.). L'affaire du brick le *Papillon*. *La Revue maritime*, n° 328, août-septembre 1971,

p. 925-936, ill. (5^e partie) ; p. 1053-1068, ill. (6^e partie).

Les sévices infligés par le lieutenant de vaisseau du Trévoux, à l'équipage de son navire en relâche à Brest (1788), son arrestation à Lamballe (1792), sa mort au château du Taureau (1793).

- 178 DANIGO (J.). Les doléances maritimes des paroisses de la Bretagne méridionale de la Vilaine à l'Elorn. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 135-154.
- 179 DARSEL (Joachim). La vie maritime sur les côtes du Léon sous l'Ancien régime. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 163-198.
- 180 DEBAUVE (J.-L.). Un Américain en Bretagne : séjours dans l'Ouest de John Paul Jones (1778-1780). *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 2, p. 203-221.
- 181 EON (J.-N.). La marine à Landévennec. *La Presqu'île de Crozon*, mai 1977, p. 51-53.
- 182 GOUBERT (J.-P.). Les Bretons de la « Royale » dans la guerre d'Indépendance américaine. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 2, p. 225-234.
- 183 HERDET (François). Correspondance inédite du prince de Joinville avec l'amiral Romain Desfossés (1840-1865). *Amphitrite*, n° 10, mars 1977, p. 32.
- 184 MEYER (Jean). La Bretagne et la guerre d'Indépendance américaine. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 2, p. 183-202.
- 185 MIARD (L.). La prise de Rio de Janeiro par Duguay-Trouin en 1711. Edition du *Journal historique de P. du Plessix*, manuscrit 57 de la bibliothèque du port de Brest. Rennes, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 161-232.
- 186 Notice biographique sur l'ingénieur et navigateur Amédée-François Frezier. *Amphitrite*, n° 10, mars 1977, p. 35-40.
- 187 PESLIN (Ch.-Y.). Avec Gabriel de La Landelle. Réflexions sur l'Ecole navale d'avant-hier... *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 205-208.
- 188 QUÉFFLEC (Henri). Le Grand Départ : Charcot et le *Pourquoi Pas ?* Paris, Presses de la Cité, 1977, 24 cm, 280 p.
- 189 VILLACROIX (A.). Inauguration du monument aux marins morts pour la France, à Saint-Mathieu-fin-de-terre, 1924. *Kannadig Sant Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, décembre 1977, p. 5-7.
- 190 VILLIERS (Patrick). Convois et corsaires dans l'Atlantique pendant la guerre d'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique. *Revue historique*, n° 519, juillet-septembre 1976, p. 37-57
Voir aussi les n°s 26 (archives coloniales, Guyane) ; 27 (archives de la marine, plans) ; 31 (naufraiges) ; 60 (port militaire de Brest).

HISTOIRE RELIGIEUSE

Catholicisme

Généralités

- 191 BOUCHÉ (Hubert) Interdit dans les paroisses bretonnes. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 106-107.
Notes sur le maire et le recteur de Landeleau, à propos de l'interdit qu'eut à subir la paroisse de Landeleau en 1810.
- 192 MOLIN (Jean-Baptiste). Un livre d'heures selon l'usage de Quimper ? *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 153-161.

Voir aussi les n^{os} 29 (archives départementales des Côtes-du-Nord, série V) ; 76 (origines du christianisme) ; 97 *bis* (vie religieuse, Révolution) ; 103 (Kerlouan après la Révolution) ; 104 (Concordat).

Clergé

- 193 Un abbé très original : Bernard Le Teurnier (1793-1883). *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, octobre 1977, p. 5-6.
- 194 Clergé de Bolazec, Scrignac, Koat-Keo à la veille de la Révolution. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, décembre 1977, p. 7-9.
- 195 Diocèse de Quimper et de Léon. 1977. Calendrier annuaire. Quimper, Imprimerie cornouaillaise, 1977, 14,5 cm, 240 p.
- 196 LE FLOC'H (Louis) et CALVEZ (Louis). Prêtres et religieux de la presqu'île de Crozon de 1790 à 1976. Crozon, 1976, 29,7 cm, 2 vol., n.p.
- 197 LE FLOC'H (J.-L.). Pierre Cariou, premier recteur concordataire de Loctudy. *Loctudy*, bulletin paroissial, octobre-novembre 1977, p. 4-6.
- 198 Liste des recteurs de Riec, de 1666 à 1976. *Echo de Bel-Aven*, bulletin paroissial de Riec, juillet-août 1977, p. 4.
- 199 MINOIS (G.). Le clergé séculier dans le diocèse de Tréguier au XV^e siècle. *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, t. CV, 1976 (1977), p. 9-28.
- 200 Un recteur de Plougonven nommé évêque : Léopold de Lézeleuc. *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, novembre-décembre 1977, p. 5 et 8.
- 201 Trois abbés Guillouroux, recteurs d'Elliant (XVII^e-XVIII^e siècle). *Bulletin paroissial d'Elliant*, mai 1977, p. 2 et 20 ; juin 1977, p. 2 ; septembre 1977, p. 2.
- 202 VILLACROUX (A.). Vieux prêtres, vieilles tombes. *Kannadig Sant-Gwenael*, bulletin paroissial de Plougonvelin, novembre 1977, p. 1-3.
Vieilles tombes de prêtres au cimetière de Plougonvelin.
Voir aussi les n^{os} 100 (clergé léonard, 1790) ; 104 (clergé concordataire) ; 105 (*id.*) ; 106 (*id.*) ; 108 (Restauration) ; 116 (abbé Perrot) ; 117 (clergé et politique, III^e République) ; 125 (*id.*) ; 143 (*id.*) ; 151 (pensions, 1906) ; 152 (clergé et politique, III^e République).

Ordres et congrégations

- 203 Abbaye bénédictine de Landévennec. Les moines. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, novembre 1977, 114 p.
Notices et bibliographies sur les abbés jusqu'en 1522, les abbés commendataires de 1522 à 1789, les moines jusqu'à la Révolution de 1789, les moines depuis la reconstruction, à partir de 1950 jusqu'à nos jours.
Voir aussi les n^{os} 60 (Landévennec) ; 110 (Kerbénéat) ; 112 (bâtiments congréganistes, 1901) ; 114 (religieuses, 1901) ; 115 (*id.*, 1904) ; 119 (*id.*, 1901) ; 120 (*id.*, 1904) ; 121 (*id.*, 1901) ; 124 (*id.*) ; 129 (religieux enseignants) ; 133 (religieuses, 1901) ; 134 (religieux enseignants) ; 135 (*id.*) ; 136 (*id.*) ; 145 (*id.*) ; 146 (sanctions, 1901) ; 154 (religieux enseignants) ; 155 (sanctions, 1901) ; 160 (religieux enseignants) ; 161 (*id.*) ; 392 (religieuses, 1903).

Missions

- 204 ELARD (F.). Quatrième centenaire de la naissance de dom Michel Le Nobletz. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n^o 12, 25 juin 1977, p. 299-300 ; n^o 15, 10 septembre 1977, p. 353-354.
- 205 LE FLOC'H (J.-L.). Dom Michel Le Nobletz à Douarnenez. *L'Echo de Douarnenez*, bulletin paroissial,

sial, mars-avril 1977, p.2 ; octobre 1977, p. 4 ; décembre 1977, p. 3.

- 206 LE FLOC'H (J.-L.). Du Finistère au Vermont (aux origines de l'Eglise aux U.S.A.). *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 3, 12 février 1977, p. 65-70.
Fondation du diocèse du Vermont (Etats-Unis) par un évêque, Louis de Goesbriand, originaire de Saint-Urbain, et des prêtres finistériens, 1853-1874.
- 207 LE FLOC'H (J.-L.). Tournée de confirmations en pays bigouden en 1912. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 9, 14 mai 1977, p. 209-212.
- 208 MARC (F.). Un recteur de l'Île-de-Sein. Actualité de dom Michel Le Nobletz. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 12, octobre 1977, p. 161-168
- 209 MÉVELLEC (F.). Le vénérable Michel Le Nobletz, géant de l'apostolat. *Bleun-Brug*, n° 211, 1977, 2^e trimestre, p. 2-7.
- 210 Plouguerneau fête le quatrième centenaire de la naissance de dom Michel Le Nobletz. *Le Progrès de Cornouaille*, 30 juillet 1977, p. 3.
- 211 Le T.R.P. Maurice Quéguiner, 11 juillet 1909 - 2 septembre 1977 : hommage. *Echo de la Rue du Bac*, supplément au n° 112, novembre 1977, 32 p.
Né à Ploujean, ancien supérieur général des Missions étrangères de Paris.

Hagiographie

- 212 BARRIÉ (Roger). Note sur le culte de saint Exupère en Bretagne occidentale. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 263-268.
- 213 CHARDRONNET (Joseph). Le livre d'or des saints de Bretagne. Rennes, Armor Editeur, 1977, 21 cm, 382 p.
- 214 KERAUDREN (Abbé Thomas). Marie Jeanne Daniel et le culte de sainte Philomène. *La Presqu'île de Crozon*, n° 10, mai 1977, p. 36-40.
- 215 KERVRAN (Louis). Brandan, le grand navigateur celte du VI^e siècle. Paris, Robert Laffont, 1977, 21,5 cm, 290 p.
(Compte rendu dans *Bleun-Brug*, n° 211, 1977, p. 16).
- 216 Sainte Anne des Bretons. *Pax*, chronique de Landévennec, n° 11, 1977, p. 120-126.
Le culte de sainte Anne en Bretagne : Sainte-Anne-la-Palud.

Institutions et patrimoine ecclésiastiques

- 217 Abbaye Saint-Gwénolé de Landévennec. Possessions. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, novembre 1977, 27 p.
Les propriétés de l'abbaye sous l'Ancien Régime.
- 218 BOUCHÉ (H.). Les fabriciens de la chapelle de Kelou-Mad depuis 1875. *Echo paroissial de Plonéour-Lanvern*, janvier 1977, p. 3-4 ; mars 1977, p. 4.
- 219 Célébration du 150^e anniversaire de la maison Saint-Joseph. *Quimper et Léon*, bulletin diocésain, n° 22, 24 décembre 1977, p. 487-491.
Fondation d'une maison de retraite pour le clergé à Saint-Pol-de-Léon en 1827.
- 220 MANAH. Abbaye et paroisse : les rapports entre l'abbaye de Landévennec et la paroisse sous l'Ancien Régime. *La Presqu'île de Crozon*, bulletin paroissial, n° 10, mai 1977, p. 48-68.
- 221 MINOIS (G.). Le séminaire de Tréguier jusqu'à la fin du XVII^e siècle. *Annales de Bretagne et des pays*

de l'Ouest, 1977, t. LXXXIV, n° 4, p. 553-575.

Voir aussi les n°s 112 (scellés, 1901) ; 113 (séquestre, 1905) ; 118 (inventaires, 1906) ; 126 (presbytères, 1907) ; 128 (location de biens immobiliers) ; 130 (inventaires, 1906) ; 132 (expulsion, 1905) ; 147 (inventaires, 1906) ; 149 (location de biens ecclésiastiques) ; 150 (aliénation, 1925-1926) ; 153 (dévolution, affectation, 1905) ; 157 (associations cultuelles) ; 158 (inventaires, 1906) ; 159 (édifices diocésains) ; 172 (fabriques, XVIII^e siècle) ; 452 (conseil paroissial, Ancien Régime).

Protestantisme

- 222 PÉRÈS (Jocelyne). L'Eglise réformée de Brest en 1906. Brest, 1977, 15 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 223 VIGOUROUX (Maryse). Le culte protestant de 1816 à 1836. Instructions et correspondances relatives à la police du culte, au personnel, d'après les archives du Finistère. Brest, 1977, 30 p. (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

Franc-Maçonnerie

- 224 BRENGUES (Jacques). Les francs-maçons français et les Etats-Unis d'Amérique à la fin du XVIII^e siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 2, p. 293-301.

Evoque la Bretagne « vieille terre maçonnique et plate-forme relationnelle naturelle avec l'Amérique, [...] lieu symbolique de départs et d'arrivées à caractère maçonnique ».

HISTOIRE ECONOMIQUE

Etudes générales

- 225 L'eau en Bretagne. *Le Paysan breton*, n° 1247, 19 novembre 1977, p. 1 et 3.

- 226 La forêt paysanne en Bretagne. *Bretagne Expansion*, n° 5, septembre 1976, 48 p.

- 227 BERNARD (H.). Les ressources aquifères du Finistère. *Cecor Actualités*, n° 8, novembre 1976, p. 3-10.

- 228 BERNARD (H.). L'eau dans le Finistère. Une ressource à reconnaître, un capital à gérer. *Penn ar Bed*, n° 90, septembre 1977, p. 127-136.

- 229 [Comptes rendus de] Géographie de la Bretagne, Morlaix, Skol-Vreiz, 1976, 21 cm, 240 p. *Le Peuple breton*, février 1977, p. 19 ; *Bleun-Brug*, n° 211, 1977, p. 17.

- 230 DESSE (René-Paul). Le réseau urbain du pays de Châteaulin. Brest, 1977, 208 p. (dactyl.). (Compte rendu dans le *Télégramme de Brest*, 7 octobre 1977).

Mémoire de maîtrise de géographie déposé au C.R.B.C. et aux Archives départementales. Traite des cantons de Châteaulin, du Faou et de Pleyben. Le chapitre IV est particulièrement consacré aux aspects historiques de l'organisation du réseau urbain.

- 231 DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT. Rade de Brest. Schéma d'aptitude et d'utilisation de la mer. Etude analytique et méthodologique. Brest, D.E.E., 1977, 29,7 cm, 169 p.

- 232 JEANNE (Michel). Les problèmes d'aménagement hydraulique relatifs aux rivières côtières du nord-ouest de la Basse-Bretagne. Brest, auteur, 1977, 220 p., cartes.

Thèse de 3^e cycle. Faculté des lettres, Brest.

- 233 MEYNIER (André). Atlas et géographie de la Bretagne. Paris, Famot, 1976, 26,5 cm, 293 p.
- 234 L'Ouest : la terre et la mer. Paris, La Documentation française, juin 1977, 30 cm, 60 p.
Dossier présenté par André Meynier, professeur honoraire à l'université de Haute-Bretagne, et contenant une bibliographie, des statistiques, des photographies, des textes documentaires.
- 235 PIBOUBÈS (Paul). Le Finistère et la mer, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 131-173, ill.

Agriculture

- 236 L'agriculture finistérienne 1976 en quelques chiffres. *Le Progrès de Cornouaille*, 24 septembre 1977, p. 4.
- 237 Bâtiments agricoles et paysages : Finistère. S.I.n.d., 21 cm, 44 p.
- 238 BAUDOUIN (Alain) et DAUTRIAT (Roger). Alexis Gourvennec, paysan-directeur général. Paris, Fayard, 1977, 21,5 cm, 239 p.
- 239 Le Finistère agricole en chiffres. *Le Paysan breton*, n° 1251, 17 décembre 1977, p. 4.
- 240 GOURVENNEC (A.). Les perspectives de l'agriculture bretonne dans le cadre de l'économie. *Cahiers économiques de Bretagne*, bulletin de conjoncture régionale, 1977, n° 1, p. 2-11.
- 241 LE GALL (Charles). Quelques aspects de l'apiculture traditionnelle dans un coin du Finistère. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 9-16.
A L'Hôpital-Camfrout.
- 242 NAYLOR (E.L.). Les réformes sociales et structures de l'agriculture dans le Finistère : l'activité de FASASA de 1962 à 1973. *Etudes rurales*, n° 62, avril-juin 1976, p. 86-111.
FASASA : Fonds d'action sociale pour l'aménagement des structures agricoles.
- 243 PIRIOU (Nicole). Les campagnes finistériennes, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 177-197, ill.
- 244 RAUDE (A.-J.). Sur le cheval breton. Bibliographie. *Penn ar Bed*, n° 88, mars 1977, p. 53-54.
- 245 ROUGER (Y.), OLIER (E.) et ESTEVENON (M.). Les chevaux armoricains et bretons. *Penn ar Bed*, n° 87, décembre 1976, p. 479-493.
- 246 THOMAS (G.-M.). Hivers froids en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 222.
- 247 WINTER (L.). Le thé en Bretagne. *Penn ar Bed*, n° 89, juin 1977, p. 110-111.
Culture de théiers à Quimper depuis quelques années.
Voir aussi les n°s 33 (maison rurale) ; 421 (baillée de tenue, 1648).

Commerce

- 248 DIZERBO (A.-H.). Cloches étrangères en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 110.
Une cloche de Roscoff (début xvii^e siècle) et une autre de Lesneven.
- 249 DUVAL (M.). Foires franches et police des foires en Bretagne sous le règne de Louis XV (1715-1774). *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 117-134.
Voir aussi le n° 78 (importation de céramique romaine).

Ports

- 250 Brest, port de l'exportation agro-industrielle. *La Bretagne économique*, n° 162, octobre 1977, p. 3, ill.

- 251 Le rôle de la voie maritime dans l'approvisionnement de la région de Bretagne : la contribution des ports à l'approvisionnement du marché pétrolier régional. *Bulletin de conjoncture régionale*, 1977, n° 2, p. 55-80, fig.

Pêche

- 252 ESUN (Patrick). La résurrection du *Général-de-Gaulle*. *Le Petit Perroquet*, n° 20, hiver 76-77, p. 22-34.
La réfection d'un voilier selon les techniques anciennes.
- 253 GHAEM MAGHAMI (Mariam). Etude d'un port de pêche breton : Le Conquet. Brest, 1977.
Mémoire de maîtrise, université de Bretagne occidentale, section de géographie.
- 254 L'histoire de la pêche à travers ses techniques. *Le Courrier du Léon et du Trégor*, 12 mars 1977, p. 1 et 5.
Compte rendu de : Hervé Gloux et Jean-Yves Manac'h. Les bateaux de pêche de Bretagne. Histoire et technique. Paris, Fayard, 1976, 28 cm, 229 p., phot.
- 255 Il y a soixante-cinq ans, les sprats de Saint-Guénolé et les maquereaux du Guilvinec. *Bagig Leskon*, bulletin paroissial de Lesconil, octobre 1977, p. 2-3.
- 256 PAGNIEZ (Yvonne). Pêcheurs des côtes de France et les sauveteurs en mer. Paris, F. Lanore, 1977, 19,5 cm, 146 p.
- 257 TANNEAU (Yves). Les grandes heures de la langouste et son déclin. *Ouest-France*, Douarnenez, 6 octobre 1977.
- 258 TANNEAU (Yves). Il y a soixante-cinq ans, agitation chez les marins pêcheurs : la guerre des filets tournants. *Ouest-France*, Pont-l'Abbé, 29 juillet 1977.
- 259 TANNEAU (Yves). Il y a soixante-cinq ans, agitation chez les marins pêcheurs : les sprats de Saint-Guénolé et les maquereaux du Guilvinec. *Ouest-France*, Pont-l'Abbé, 28 juillet 1977.
- 260 TANNEAU (Yves). A cause d'une technique de pêche en baie : marins tréboulistes contre marins douarnenistes (1767). *Ouest-France*, Douarnenez, 27 juillet 1977.
- 261 TARIN (Claude) et BOUDIC (B.). La mutation des goémoniers ; sur les dunes de Molène. *Le Marin*, 5 août 1977, p. 3.
Les Abers et Molène.
- 262 TARIN (Claude). L'espace littoral à l'heure des choix : les sables de l'anarchie. *Le Marin*, 30 décembre 1977, p. 4-5.
Etude sur les sabliers des Abers.

Industrie

- 263 BIENFAIT (Jean). Industrie, commerce, tourisme en Finistère, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 97-127, ill.
- 264 LEPROHON (Ronan). Quand Versailles ruina l'industrie de Bretagne. *Le Peuple breton*, décembre 1977, p. 21.
- 265 RIVALS (Claude). Les petits moulins du bout du monde. *Le moulin à vent et le meunier*, 1977, p. 223-229.
Moulins d'Ouessant et de la pointe du Van.
- 266 TANNEAU (Yves). Le gaz déjà d'actualité en 1877. *Ouest-France*, 19 novembre 1977.
Voir aussi le n° 81 (salaisons romaines).

Transports

- 267 La B.A.I., instrument privilégié du désenclavement de la Bretagne. *La Bretagne économique*, décembre 1977, n° 164, p. 3, carte.
- 268 COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL DE BRETAGNE. La politique ferroviaire en Bretagne. Livre blanc. Rennes, auteur, 1977, 29,7 cm, n.p.
- 269 EON (J.-N.). Moyens de communications à Landévennec. *La Presqu'île de Crozon*, mai 1977, p. 53-55.
- 270 FARION (Commandant). Historique de l'aéroport de Brest-Guipavas. *Lien d'information des aéro-clubs*. Aéro-club du Finistère, 1977, p. 19-22.
- 271 La grande misère des transports en Bretagne. *Le Peuple breton*, octobre 1977, p. 4-6 ; novembre 1977, p. 25-30 ; décembre 1977, p. 23-24.
- 272 MOISAN (R.). Le rôle du trafic maritime dans l'approvisionnement de la région de Bretagne en produits pétroliers raffinés. *Cahiers économiques de Bretagne*, bulletin de conjoncture, 1977, n° 1, p. 23-54 ; n° 2, p. 55-80.
- 273 PESLIN (Charles-Yves). Les origines de l'Aéro-club du Finistère. Un cinquantenaire : 1927-1977. *Lien d'information des aéro-clubs*. Aéro-clubs du Finistère, 1977, p. 13-17.
- 274 Quand le train sifflait dans la montagne. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, mars 1977, p. 12-14 ; avril 1977, p. 12-14.
- Histoire du petit train Morlaix-Carhaix.
- Voir aussi les n°s 79 (voie romaine) ; 415 (pont, Douarnenez) ; 436 (pétrolier).

HISTOIRE SOCIALE**Etudes générales**

- 275 HELIAS (Pierre-Jakez). Un art de vivre en Finistère, dans *Penn ar Bed - Finistère*. Brest, Editions de la Cité, 1977, 28 cm, p. 61-93, ill.
- 276 JARDIN (Yves). L'emploi en Bretagne. *Skol-Vreiz*, n° 53, octobre-décembre 1977, p. 3-21.

Démographie

- 277 BERRUER (Pierre). Les Bretons migrants. Paris, Presses de la Cité, 1977, 20,2 cm, 272 p.
- 278 BOUCHÉ (Hubert). D'Ardenne en Poher. Antoine et Joseph Bouchy. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 77-89.
- Immigrants ardennais qui, à la fin du XVIII^e siècle, se sont intégrés à la vie du Poher.
- 279 BOUCHÉ (H.). Les Ardennais en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 108.
- Note sur les origines ardennaises de la famille Parlier.
- 280 ERGAN (Louis) et LAURENT (Lœiz). Vivre au pays : comment guérir le mal français de la concentration des hommes, de l'argent, du pouvoir. Les Sables d'Olonne, Le Cercle d'or, 1977, 23,5 cm, 180 p.
- 281 GEFFROY (François). Etude des registres paroissiaux de Saint-Goazec, XVII^e et XVIII^e siècles. Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 2 vol., 64 p. + 82 p., ill.
- Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.

- 282 MASSA (Françoise). Un émigré breton dans le Carangola. Rennes, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 443-452.
Alexandre Brethel, Breton de Douarnenez exilé au Brésil.
- 283 NICOT (Claude-J.). La colonie portugaise de Brest. Rennes, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 497-522.
- 284 ROBERT (Charles). Démographie et vie paroissiale à Pont-Croix (XVI^e - XVIII^e siècle). Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 2 vol., 129 p. + n.p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.
- 285 SÉGALEN (Martine). Le déplacement du pouvoir : crise d'une société bretonne. *Etudes rurales*, n° 63-64, 1976, p. 253-260.
Etude sur Saint-Jean-Trolimon.
- 286 SÉGALEN (Martine). The family cycle and household structure : five generations in a french village. *Journal of Family history*, 1977, vol. 2-3, p. 223-236.
Concerne la commune de Saint-Jean-Trolimon.
- 287 T. (G.-M.). Suisses en Basse-Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 173.
Familles de pâtisseries suisses installés à Morlaix à la fin du XVIII^e siècle, et huit horlogers suisses immigrés à Quimper.

Groupes sociaux

- 288 ELÉGOET (F.). Mémoires d'un village breton : séquences biographiques enregistrées. Plouguerneau, auteur, 1977, 29,7 cm, 477 p. (dactyl.).
- 289 GUILLOU (Anne). Relations sociales dans une commune rurale. *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, mars 1977, p. 4-5.
Plougonven.
- 290 HAMONIC (Gilbert). Les relations d'échange d'une communauté paysanne de Basse-Bretagne : essai d'ethno-histoire sur les *breuriez* de Plougastel-Daoulas. Paris, Université René-Descartes, 1977, 29,7 cm, 306 p.
Thèse de 3^e cycle.
- 291 Les *kakouz* à Ploudalmézeau. *Kannadig Ploudalmezeau*, bulletin paroissial, avril 1977, p. 5-6 ; mai 1977, p. 9-10.
- 292 LE SOLLEU (B.). Les hommes de la mer côtière avec H. Dibou. Un littoral libre pour vivre au pays. *Le Marin*, 16 décembre 1977, p. 3.
Voir aussi les n°s 28 (presse ouvrière) ; 39 (noblesse, 1381).

Santé publique et assistance

- 293 Lutte contre la misère à Elliant, 1853, *Bulletin paroissial d'Elliant*, février 1977, p. 20.
- 294 Pour une ethno-psychiatrie en Bretagne. *Bretagnes*, n° 5, 1976-77, p. 32-39.
- 295 TANNEAU (Yves). Il y a trois cents ans naissait le premier hôpital de Douarnenez. *Ouest-France*, 23 septembre 1977.

Vie quotidienne

- 296 HELIAS (Pierre-Jakez). Les autres et les miens. Paris, Plon, 1977, 20,7 cm, 510 p.

- 297 TANNEAU (Yves). Le pays bigouden à la Belle Epoque : les Gras en 1908. *Ouest-France*, Pont-l'Abbé, 24 février 1977.
- 298 THOMAS (Georges-Michel). Coiffes et costumes en Bretagne autrefois. Bruxelles, Sodim, 1977, 28,5 cm, 131 p.

Traditions et croyances populaires

- 299 AMOURET (M.-L.). Contes bretons. *Ar Helenner*, n° 1, 1977, p. 46-48.
- 300 AMOURET (M.-L.). Bretonnismes. *Ar Helenner*, n° 1, 1977, p. 21-30.
- 300bis GARGADENNEC (Roger). Contes du Cap-Sizun. Traduits du breton. Seconde édition enrichie de notes et de documents annexes en breton. Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient J. Maisonneuve, 1977, in-8°, 257 p., ill.
- 301 GRALL (Xavier). Le cheval couché. Paris, Hachette, 1977, 22,5 cm, 235 p.
- 302 HELIAS (Pierre-Jakez) et MARKALE (Jean). La sagesse de la terre. Petite anthologie des croyances populaires. Paris, Petite Bibliothèque Payot, 1978, 18 cm, 165 p.
- 303 LE GALL (Ch.). Folklore du goémon. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 111.
- 304 Les pardons de Saint-Conogan à Bolazec (1823-1835). *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, mars 1977, p. 7-9.
- 305 LE SCOUEZEC (Gwenc'hlan). Bretagne, terre sacrée. Un ésotérisme celtique. Paris, éd. Albatros, 1977, in-8°, 229 p., phot.
- 306 L'HÉRITIER (Antony). Fêtes et saisons. *Le Carillon du Trégor*, bulletin paroissial de Plougasnou, avril 1977, p. 2 ; mai 1977, p. 19 ; octobre 1977, p. 20 ; novembre 1977, p. 19 ; décembre 1977, p. 2 et 19.
Traditions populaires à Plougasnou.
- 307 L'HÉRITIER (Antony). Plou-gwechall. *Le Carillon du Trégor*, bulletin paroissial de Plougasnou, janvier 1977, p. 2.
Traditions populaires à Plougasnou.
- 308 MARKALE (Jean). Contes populaires de toutes les Bretagnes. Rennes, Ouest-France, 1977, in-8°, 332 p.
- 309 PONCE (N.). Les superstitions en Basse-Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 17-18.
Tiré d'un ouvrage : *Vues des principaux ports et rades du Royaume de France et de ses colonies...*, Paris, 1819.
- 310 T. (G.-M.). Folklore des cloches. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 110.
Traditions de Landedeau.
Voir aussi les n°s 14 (poèmes populaires) ; 14 bis (vie rurale, XIX^e siècle) ; 34 (thème de la mort) ; 37 (lutte bretonne) ; 64 (rituel funéraire néolithique).

HISTOIRE DE LA CIVILISATION

Enseignement

- 311 BAZIN (Jehan). Autour de Max Radiguet. Une école mutuelle à Landerneau sous la Restauration. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 215-219.

- 312 LE BORGNE (Albert). Le collège communal de Lesneven sous la III^e République. Brest, 1977, 42 p., doc. annexes (dactyl.).

Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.

- 313 Les écoles à Garlan depuis 1872. *Bulletin paroissial de Garlan*, 4^e trimestre 1977, p. 10-16.

- 314 EON (J.-N.). Les tribulations de l'enseignement à Landévennec au XIX^e siècle. *La Presqu'île de Crozon*, mai 1977, p. 56-57.

Voir aussi le n° 38 (exposition) ; 115 (enseignement congréganiste) ; 123 (écoles maternelles) ; 126 (presbytères et écoles) ; 129 (enseignement congréganiste) ; 134 (*id.*) ; 135 (*id.*) ; 136 (*id.*) ; 137 (emblèmes religieux dans les écoles) ; 139 (enseignement congréganiste) ; 145 (*id.*) ; 160 (*id.*) ; 393 (Ecole de santé navale).

Imprimerie et presse

- 315 GILLOUARD (E.). A propos de l'exode vers Paris « des filles désireuses d'entrer en condition ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-mai 1977, p. 110-111.

Note sur la revue *La Paroisse bretonne*.

- 316 LAURENT (Charles). Un journal : « Le Breton de Paris ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 108-109.

- 317 THÉFAINE (Jean). Imprimerie cornouaillaise. « La presse libérale du Finistère », 83 ans d'histoire. *Ouest-France*, 20 janvier 1978, p. 10.

Voir aussi le n° 28 (presse ouvrière).

Art

Études générales

- 318 CARRIÈRE (Bruno). Les artistes du Léon aux XVII^e et XVIII^e siècles. Etude économique, géographique et sociale. Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 2 vol., 161 p. + 129 p.

Mémoire de maîtrise déposé au Centre de recherche bretonne et celtique, à Brest.

Architecture

- 319 Ancienne chapelle à Bolazec. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, janvier 1977, p. 12 ; février 1977, p. 8-9.

Histoire de la chapelle Saint-Conogan au XIX^e siècle.

- 320 Anciennes chapelles et moulins de Garlan. *Bulletin paroissial de Garlan*, 2^e trimestre 1977, p. 8-12 ; 3^e trimestre 1977, p. 8-13.

- 321 BELLEC (François). Le château de Brest. *Cols bleus*, n° 1486, 10 septembre 1977, p. 6-11, ill.

- 322 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Guilers. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1977, 29,7 cm, 87 p., ill., plans et cartes.

Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.

- 323 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Plougastel-Daoulas. Le patrimoine architectural et les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1977, 29,7 cm, 153 p., ill., plans et cartes.

Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.

- 324 CASTEL (Yves-Pascal) et LOZAC'H (Sylvaine). Commune de Plouzané. Le patrimoine architectural et

les sites. Brest, Agence d'urbanisme de la Communauté urbaine de Brest et de son environnement, 1977, 29,7 cm, 89 p., ill., plans et cartes.

Publié avec le concours de la Commission régionale d'inventaire des monuments et richesses artistiques de Bretagne. Iconographie de Bernard Didier.

- 325 CASTEL (Yves-Pascal). Le système de vases acoustiques anciens dans les églises du Finistère, XIV^e-XVII^e siècles. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 331-347, ill., plans.
- 326 Centenaire de l'église de Hanvec. *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de L'Hôpital-Camfrout, juillet 1977, p. 7.
Construction et consécration de l'église, 1876-1879.
- 327 CHAUMELY (Jean) et MORVAN (Jean-Jacques). Styles de Bretagne. Paris, Ciments Lafarge, 1977, 21 cm, 154 p.
- 328 DEUNFF (Jean). Pèlerinage à la crypte de Lanmeur (Finistère). *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 124-129.
- 329 DIZERBO (A.-H.). L'église de Landévennec. *La Presqu'île de Crozon*, n° 10, mai 1977, p. 41-47.
- 330 DUIGOU (Serge). Les chapelles du pays bigouden. Rennes, Ouest-France, 1976, 23 cm, 32 p.
- 331 FEUTREN (Jean). Les murs ont des oreilles. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, novembre 1977, p. 11-16.
Vases acoustiques.
- 332 Il y a soixante-quinze ans, construction de la chapelle de Lesconil. *Bagig Leskon*, bulletin paroissial de Lesconil, avril 1977, p. 2-3.
- 333 Koat-Keo. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scignac, octobre 1977, p. 9-11 ; décembre 1977, p. 10-12.
Histoire de l'ancienne chapelle.
- 334 Koat-Keo. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scignac, août 1977, p. 6-10.
Historique de la construction de la chapelle, 1935-1938.
- 335 Notre-Dame-des-Portes. *Châteauneuf*, bulletin paroissial, avril 1977, p. 20 ; juin 1977, p. 20.
Historique de la chapelle.
- 336 TANNEAU (Yves). La détresse de nos monuments religieux. La chapelle Saint-Jean de Tréboul, un édifice chargé de souvenirs. *Ouest-France*, Douarnenez, 10 août 1977.
- 337 THOMAS (Georges-Michel). Notes sur l'église de Rosnoën et ses bâtisseurs. *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, t. CIV, 1976, p. 349-350.
Voir aussi les n° 33 (architecture rurale) ; 77 (villa romaine) ; 83 (motte féodale) ; 84 (*id.*).

Danses

- 338 GUILCHER (Jean-Michel). La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne. Paris, Mouton, 1977, 24 cm, 619 p.
Seconde édition.

Musique et chansons bretonnes

- 339 LAURENT (Donatien). Le chant d'adieu d'un matelot breton d'après le carnet de terrain de La Ville-marqué. *Le Petit Perroquet*, n° 20, hiver 1976-1977, p. 19-21.

- 340 LAURENT (Donatien). Aymar de Blois (1760-1852) et les premières collectes de chants populaires bretons. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1977, p. 1-8, ill.

Voir aussi le n° 35 (collecteurs de chants populaires).

Peinture

- 341 BERTHOU (Jean). Yan d'Argent et les « lavandières de la nuit ». *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1977, p. 19-23.
- 342 BOUESSEL DU BOURG (Yann). Xavier de Langlais, peintre, écrivain, illustrateur breton. Rennes, Kanevedenn, 1977, in-8°, 107 p. ill. (Collection *Encyclopédie bretonne*, n° 2).
- 343 DEBAUVE (Jean-Louis). Le peintre Rodo Pissaro en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 109 ; n° 4, octobre-décembre 1977, p. 226.
- 344 DELOUCHE (D.). La Bretagne et ses peintres au XIX^e siècle. *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LIV, 1977, p. 5-30.
- 345 DELOUCHE (Denise). Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province. Paris, Klincksieck, 1977, 28 cm, 401 p., ill., cartes (Publications de l'université de Haute-Bretagne, n° 7).
- 346 F. (J.). Jean Jugelet, peintre de la marine. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 110. (Cf. t. CIV, 1976, n° 666).
- 347 HELIAS (P.-J.). P.-J. Hélias chez Yves Tanguy. *Bretagnes*, n° 6, 1977, p. 7-13.
- 348 LAURENT (C.) et THOMAS (G.-M.). Le peintre Delieux de Savignac. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 174.
- Claude Jacques Delieux de Savignac (1743-1814).
- 349 LE DRO (J.-C.). Illustrateurs bretons. Bibliographie sommaire des ouvrages illustrés par J. Frelaut. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 172-173.
- 350 LE MENN (Gwenolé). Une devise en breton sur un tableau de 1607. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 212-214.
- 351 LA MER (P. de). La vie et l'œuvre de P. de La Mer. Paris, Dany Thibaud, 1977, 27,5 cm, 71 p.
- 352 MIQUEL (Pierre). Le paysage français au XIX^e siècle, 1824-1874. L'école de la nature. Sceaux, éd. de la Martinelle, 1976, 3 vol., in-4°, 1000 p., 270 reproductions noir et couleur.
- (Compte rendu par Rolande FABRET, dans *la Gazette des Archives*, n° 95, 4^e trimestre 1976, p. 263-264).
- Le 3^e volume comporte un tableau chronologique où l'on trouve simultanément les lieux où, année par année, ont peint les 27 paysagistes étudiés.
- 353 PICHAVANT (René). Yves Tanguy de Locronan. *Bretagnes*, n° 6, 1977, p. 5-6.
- 354 RETHO (Pierre). Illustrateurs bretons. René-Pierre (dit Yannick) Creston, François Lunven. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 222-224.
- 355 T. (G.-M.) et D. (J.). Peintres en Trégor. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 168-169.

Lucien Seevagen, Georges Rohner, Maxime Maufra, Edouard Ferré, Philippe Biesbrouck.

Sculpture

- 356 CASTEL (Yves-Pascal). Ymagiers en Bretagne. *Pax*, chronique de Landévennec, avril 1977, p. 72-79.
- Etude sur les artisans sculpteurs.

- 357 DONIOL (Robert). Les bas-reliefs de la statue de La Tour d'Auvergne. *Les Cahiers de l'Iroise*, avril-juin 1977, pp. 53-65, ill.
- 358 LE ROUX-PAUGAM (Marguerite). Témoins d'une prospérité. Les coffres paysans du Léon et de Haute-Cornouaille (XVI^e et XVII^e siècles). Dessins de Jarles. Quimper, Imprimerie cornouaillaise, 1976, 40 p., ill.
(Compte rendu par A[ndré] M[USSAT], dans *Arts de l'Ouest*, études et documents, n° 2, mars 1977, p. 47-49).
- Voir aussi le n° 47 (calvaire à Scrignac).

Vitrail

- 359 BARRIÉ (Roger). Un atelier de peinture sur verre en Cornouaille vers 1535. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977, p. 17-50, 21 fig.
Essai de reconstitution de l'activité d'un atelier de peinture sur verre, vraisemblablement quimpérois, durant le deuxième quart du XVI^e siècle, à partir de l'étude du vitrail de Loguispar en Dinéault (conservé au musée départemental breton à Quimper), du vitrail sud de l'église de Clohars-Fouesnant et du vitrail de la *Transfiguration* de la chapelle Sainte-Barbe au Faouët.
- 360 BARRIÉ (Roger). Les vitraux disparus. Catalogue de quelques sources pour le département du Finistère. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977, n° 1, p. 102-110.
- 361 GRUBER (Jean-Jacques). Une vue nouvelle sur le vitrail breton : l'expérience d'un restaurateur. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977, n° 1, p. 8-16.
Entretien recueilli par Roger Barrié.
- 362 MUSSAT (André). Vitrail et architecture : le fait breton. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977, n° 1, p. 1-7.
- 363 Notre église, ses vitraux [Kerlouan]. *Hekleo Kerlouan*, bulletin paroissial, janvier 1977, p. 7-8 ; février 1977, p. 6-7 ; mars 1977, p. 6-7 ; avril 1977, p. 3-4.
- 364 Les vitraux anciens en Bretagne. Cartes des vitraux avant et après 1520. *Arts de l'Ouest*, études et documents, 1977, n° 1, p. 125-130, 7 cartes.
Voir aussi le n° 20 (bibliographie du vitrail).

Histoire littéraire

- 365 BALCOU (J.). Le « merveilleux » breton de Chateaubriand à Renan. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 4, p. 663-674.
- 366 DEBAUVE (J.-L.). Un conte d'Anatole Le Braz. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 111.
- 367 FARIA (Maria Alice de). Les « Brésiliennes » d'Edouard Corbière. Rennes, Actes du cinquantenaire de la création en Bretagne de l'enseignement du portugais, 1977, p. 333-370.
- 368 FOUCHER (Jean). Guillemard, de qui Fréron disait : « On croit lire Corneille lorsque Corneille écrit bien ». *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 170.
- 369 GUIETTE (Robert). La vie de Max Jacob. Paris, Nizet, 1976, 19 cm, 189 p.
- 370 GUITTON (Edouard). [Compte rendu de] Jean Balcou. Fréron contre les philosophes, Genève-Paris, Librairie Droz, 1975, et Le dossier Fréron, correspondances et documents, Genève, Saint-Brieuc, P.U.B., 1975. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXIV, n° 4, p. 683-686.
- 371 GURY (Jacques). La Franklinomanie. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXIV, n° 2, p. 257-263.
Mention d'un éloge de Franklin par Belval, capitaine de la garde nationale à Brest, en 1790, et d'une traduction en breton du *Bonhomme Richard*, chez Lédan, à Morlaix, vers la même date.

- 372 HENRY (Hélène). Hommage à Max Jacob. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 186-192.
- 373 LE GUELLEC (Michel). Renan et le problème de l'éducation. Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 60 p. (dactyl.).
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C.
- 374 LE MERCIER D'ERM (Camille). Les bardes et poètes nationaux de la Bretagne armoricaine. Anthologie contemporaine des XIX^e et XX^e siècles. Guipavas, Kelenn, 1977, 21 cm, 803 p.
Réimpression de l'édition de 1919.
- 375 MÉRIEUX (François). Théodore Botrel, barde breton d'expression française. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 193-201.
A propos d'une thèse de doctorat d'université présentée à l'université de Rennes, le 24 octobre 1975.
- 376 MORVAN (Jean-Jacques). Quand Jean-Jacques Morvan illustre Tristan Corbière. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 158-162, ill.
- 377 PEYRE (André). Max Jacob quotidien. Paris, José Millas-Martin, 1976, 19 cm, 127 p.
- 378 PLANTIER (René). L'univers poétique de Max Jacob. Paris, Klincksieck, 1976, 24 cm, 429 p.
- 379 RETHO (Pierre). Un admirateur breton d'Emile Verhaeren. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 107-108.
Le comte René Jégou du Laz.
- 380 SCHOENDOEFFER (Pierre). Le crabe-tambour. Paris, Grasset, 1976, 20,5 cm, 332 p.
- 381 SÉGALEN (A.-P.). Anne de Bretagne dans les lettres françaises au XVII^e siècle. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. LXXXIV, n° 3, p. 369-390.
Parmi les ouvrages étudiés, l'un d'eux, publié en 1697, fut écrit par Pezron de Lesconvel, originaire de Locmaria-Plouzané.
- 382 SÉGALEN (A.-P.). Paul Claudel et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 202-208.
- 383 SÉGALEN (A.-P.). Pierre Louÿs et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 43-48.
Suivi d'une bibliographie sur la Bretagne et les amis de Pierre Louÿs, Pierre Louÿs et la Bretagne, Pierre Louÿs et Maria de Heredia.
- 384 SÉGALEN (A.-P.). Emile Zola en Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 177-185.
- 385 TANGUY (Bernard). Aux origines du nationalisme breton. I. Le renouveau des études bretonnes au XIX^e siècle. II. Essai sur l'histoire de la langue bretonne par Hersart de La Villemarqué, suivi de notes et éclaircissements. Paris, Union générale d'éditions, 1977, 2 vol., in-8°, 440 et 314 p. (Collection 10/18).
- 386 THOMAS (Georges-Michel). La romancière Zénaïde Fleuriot et la Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 4, octobre-décembre 1977, p. 209-211.
- 387 THOMSON (Ann). [Compte rendu de] Jean Balcou. Fréron contre les philosophes. Genève, Droz, 1975, in-8°, 493 p., et Le dossier Fréron, correspondance et documents, Genève, Droz, et Saint-

Briec, Presses universitaires de Bretagne, 1975, in-8°, 423 p. *Dix-huitième siècle*, n° 9, 1977, p. 455-456.

- 388 WARNER (Val). The Centenary Corbière. Poems and Prose of Tristan Corbière. Carcanet, New Press Publication, 1974, 22 cm, 171 p.

Voir aussi le n° 21 (bibliographie sur langue et littérature bretonnes).

Théâtre

- 389 CAOUISSIN (Herry). Le théâtre de l'abbé Perrot n'est pas périmé. *Bleun-Brug*, n° 211, 2^e trimestre 1977, p. 9-14, ill.
- 390 HELIAS (Pierre-Jakez). Le Grand Valet, suivi de la Femme de paille, le Tracteur. Paris, Galilée, 1977, 21 cm, 479 p.
- 391 Tanguy Malmanche aux mains des charognards. *Bretagnes*, n° 5, 1976-1977, p. 28-31.

Médecine et pharmacie

- 392 ANSQUER (Christiane). L'exercice illégal de la médecine et de la pharmacie par les sœurs, en 1903, à Carhaix et Henvic. Brest, 1977, 13 p. (dactyl.).
Mémoire d'histoire des idées politiques (Faculté de droit de Brest), déposé aux Archives départementales.
- 393 EHRHARDT (J.-P.). L'Ecole de santé navale. *La Revue maritime*, n° 328, août-septembre 1977, p. 911-924.
Brest eut une école de santé navale entre 1731 et 1890, et a un hôpital maritime depuis 1822. Bibliographie, p. 924.
- 394 GERSON (Michel). La maladie de Morvan. Histoire et prolongements actuels. Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 49 p. (dactyl.).
Thèse pour le doctorat en médecine, déposée au C.R.B.C., à Brest.
- 395 LE GALL (Ch.). Alouette et aluette. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 50.
- 396 TREGAT-SIMON (Céline). La tuberculose à Brest chez les ouvriers de l'arsenal et dans les équipages de la flotte de 1870 à 1930 (d'après la revue *Archives de médecine navale*). Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 123 p.
Thèse de médecine déposée au C.R.B.C., à Brest.

HISTOIRE LOCALE

Généralités

- 397 BODÉRÉ (J.-Cl.), CLÉAC'H (A.) et PIRIOU (N.). Les « zones à caractère pittoresque » et la protection de la nature : l'exemple de la basse vallée de l'Aulne. *Penn ar Bed*, n° 89, juin 1977, p. 97-109, cartes.
- 398 CAPP (Hélène). Le pays fouesnantais. Rennes, Ouest-France, 1977, 32 p., ill.
Photographies de Michel Thersiquel.
- 399 CORNOU (Jakez) et GIOT (Pierre-Roland). Origine et histoire des Bigoudens. Le Guilvinec, Le Signor, 1977, 24 cm, 394 p.
- 400 Dans le Poher. Carhaix-Plouguer, Cléden-Poher, Kergloff, Landeleau, Poullaouen, Saint-Hernin, Spézet. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 53-112.
- 401 MAUNY (Michel de). Le pays de Léon. Bro Leon. Rennes, Armor-Editeur, 1977, 20 cm, 399 p.
- 402 MAUNY (Michel de). La presqu'île de Crozon. Rennes, Ouest-France, 23 cm, 32 p.

- 403 PRIEUR (D.). L'archipel de Molène. *Penn ar Bed*, n° 87, décembre 1976, p. 465-478.

Voir aussi les n°s 1 (sites et monuments) ; 2 (guide) ; 5 (guide géologique) ; 15 (Finistère, 1829-1831) ; 300 bis (Cap-Sizun).

Audierne

- 404 TANNEAU (Yves). Les grandes heures d'Audierne. Les bénédictions de la mer. *Ouest-France*, 15 avril 1977.

Bannalec

- 405 Bannalec au XIX^e siècle. *La Voix des genêts*, bulletin paroissial de Bannalec, mai 1977, p. 22 ; juin 1977, p. 22 ; juillet 1977, p. 15 ; septembre 1977, p. 22 ; octobre 1977, p. 22 ; novembre 1977, p. 21 ; décembre 1977, p. 22.

Historique de la paroisse.

Voir aussi le n° 93 (Révolution).

Bolazec

- 406 La paroisse de Bolazec de la Révolution à nos jours. *Ekleo ar Menez*, bulletin paroissial de Scrignac, août 1977, p. 11-12 ; septembre 1977, p. 12 ; octobre 1977, p. 8-9.

Voir aussi les n°s 79 (voie romaine) ; 194 (clergé, XVIII^e siècle) ; 304 (pardon de Saint-Conogan, XIX^e siècle) ; 319 (chapelle de Saint-Conogan, XX^e siècle).

Brest

- 407 BELLEC (Dr Robert). Requiem pour un paradis perdu. Souvenirs brestois. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1977, p. 30-37.

- 408 BRISTOK. Les petits Brestois du temps jadis. Souvenirs d'entre deux siècles. *Les Cahiers de l'Iroise*, n° 1, janvier-mars 1977, p. 24-29.

- 409 CHASSAGNE (S.). [Compte rendu de] Yves Le Gallo (sous la direction de), Histoire de Brest, Privat, Toulouse, 1976, 396 p. *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, 1977, t. LXXXVI, n° 3, p. 500-502.

- 410 LE GALLO (Yves). Brest au XVIII^e siècle. *Annales de Bretagne*, t. LXXXIV, n° 2, 1977, p. 167-171.

- 411 LE SOUEF (J.-Y.). Le conservatoire botanique du Stangalarc'h (Brest). *Penn ar Bed*, n° 89, juin 1977, p. 57-69.

- 412 PERROT (Alain). Brest. Vie économique et sociale (1918-1929). Brest, auteur, 1977, 29,7 cm, 206 p.
Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

- 413 PESLIN (Ch.-Yves). Les conférences du « Souvenir » à Brest. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 1, janvier-mars 1977, p. 42.

Conférences organisées à Brest par le chanoine René Cardaliaguet, entre 1920 et 1940.

- 414 PEYREL (J.-M.). La Penfeld, rivière de Brest. *Cols Bleus*, n° 1468, 16 avril 1977, p. 7-11.

Voir aussi les n°s 26 (marine, 1787) ; 27 (plans) ; 29 (Filles du Saint-Esprit, Lambézellec) ; 55 (toponymie) ; 60 (port militaire) ; 84 (château) ; 95 (Pouliquen, maire) ; 97 (Terreur) ; 102 (municipalité, Révolution) ; 109 (prisonniers, 1848) ; 119 (Carmélites, 1901) ; 144 (soldats portugais, 1914-1918) ; 151 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; 152 (conflits entre clergé et maires, 1875-1906) ; 161 (Filles du Saint-Esprit, Lambézellec) ; 164 (parti communiste, 1935-1943) ; 173 (conseil de guerre maritime, 1891) ; 177 (marine, 1788) ; 187 (Ecole navale) ; 222 (Eglise réformée, 1906) ; 231 (rade) ; 250 (port de commerce) ; 283 (colonie de Portugais) ; 321 (château) ; 371 (garde nationale) ; 393 (Ecole de santé navale, XVIII^e siècle) ; 396 (santé publique, marine).

Brignogan

Voir le n° 65 (gisement paléolithique, Pontusval).

Carantec

Voir le n° 177 (château du Taureau).

Carhaix-Plouguer

Voir les n°s 274 (chemin de fer) ; 392 (médecine et pharmacie, 1903) ; 400 (généralités).

Châteaulin

Voir les n°s 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 134 (Institution Saint-Louis, 1901-1906) ; 135 (Filles du Saint-Esprit, 1901-1908) ; 230 (géographie urbaine).

Châteauneuf-du-Faou

Voir le n° 335 (chapelle Notre-Dame-des-Portes).

Clédén-Cap-Sizun

Voir le n° 265 (moulins, pointe du Van).

Clédén-Poher

Voir le n° 400 (généralités).

Cléder

Voir le n° 29 (Filles du Saint-Esprit).

Clohars-Fouesnant

Voir le n° 359 (vitrail, XVI^e siècle).

Conquet (Le)

Voir le n° 253 (port de pêche).

Crozon

Voir les n°s 43 (monnaies romaines, Morgat) ; 60 (archéologie du paysage) ; 196 (clergé, 1790-1976) ; 400 (généralités).

Dinéault

Voir les n°s 212 (chapelle Saint-Exupère) ; 359 (vitrail de Loguissar, XVI^e siècle).

Douarnenez

- 415 TANNEAU (Yves). Historique du passage de la rivière de Pouldavid à Douarnenez, 1830-1885. *Ensemble*, bulletin paroissial de Tréboul, janvier 1977, p. 22-23 ; février 1977, p. 22-23 ; avril 1977, p. 20-23 ; mai-juin 1977, p. 20-22 ; juillet 1977, p. 22-23 ; septembre 1977, p. 18-20.

Voir aussi les n°s 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 75 (temple romano-celtique, Troguzel) ; 81 (usine romaine de salaisons, Plomarc'h) ; 82 (poteries médiévales) ; 114 (Filles de la Charité, Tréboul, 1901) ; 131 (luttons politiques et sociales, 1890-1925) ; 205 (Michel Le Nobletz) ; 257 (pêche de la langouste) ; 260 (pêche, XVIII^e siècle) ; 282 (Alexandre Brethel) ; 295 (hôpital, XVII^e siècle) ; 336 (chapelle Saint-Jean de Tréboul).

Elliant

Voir les n^{os} 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 44 (famille Guillouroux-Brichet) ; 201 (clergé, XVII^e-XVIII^e siècle) ; 293 (lutte contre la misère, 1853).

Faou (Le)

Voir le n^o 230 (géographie urbaine).

Forest-Landerneau (La)

Voir le n^o 66 (site paléolithique).

Forêt-Fouesnant (La)

- 416 Pétition pour la création d'une succursale à La Forêt-Fouesnant, 1847. *L'Echo de la Baie*, bulletin paroissial de La Forêt-Fouesnant, janvier 1977, p. 9-14.

Fouesnant

Voir les n^{os} 31 (naufrages, Glénan) ; 398 (généralités).

Garlan

- 417 Les chemins autrefois et les débits qui les bordaient à Garlan. *Bulletin paroissial de Garlan*, 3^e trimestre 1977, p. 14-16.

Voir aussi les n^{os} 313 (écoles, depuis 1872) ; 320 (chapelles et moulins).

Gouesnou

- 418 BOSSARD (Albert). Gouesnou d'hier à aujourd'hui. Ploudalmézeau, 1977, 29,7 cm, 121 p., ill. et plan.

Guengat

Voir le n^o 69 (gisement paléolithique, Kervouster).

Guerlesquin

- 419 MIROUX (Léopold). Le tyran de Gueslesquin. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n^o 3, juillet-septembre 1977, p. 145-148.

Episode de la Révolution à Guerlesquin.

- 420 Histoire de Guerlesquin au XIX^e siècle. *Bulletin paroissial de Guerlesquin*, septembre 1977, p. 12 ; octobre 1977, p. 10-11 ; novembre 1977, p. 12 ; décembre 1977, p. 12.

Guiclan

Voir le n^o 66 (gisements paléolithiques, Roc'h Toul et Parc-ar-Plenen).

Guilers

Voir le n^o 322 (patrimoine architectural et sites).

Guilvinec

Voir le n^o 255 (pêche du maquereau, 1912) ; 259 (*id.*).

Guipavas

Voir le n^o 270 (aéroport) ; 273 (aéro-club).

Hanvec

- 421 Baillée de la tenue de Lannec en Hanvec en 1648. *L'Hospitalier*, bulletin paroissial de L'Hôpital-

Camfrout, mars 1977, p. 4.

Copie de ce document.

Voir aussi le n° 326 (centenaire de l'église).

Henvic

Voir le n° 392 (médecine et pharmacie, 1903).

Hôpital-Camfrout (L')

Voir les n°s 54 (étymologie) ; 241 (apiculture).

Ile de Sein

- 422 PICHAVANT (René). Sein, l'île des cormorans bleus. Paris, Editions France-Empire, 1977, 19 cm, 300 p.

(Compte rendu dans *Bretagnes*, n° 7, p. 71).

Voir aussi les n°s 118 (inventaires, 1906) ; 208 (Michel Le Nobletz).

Ile Molène

Voir les n°s 118 (inventaires, 1906) ; 130 (*id.*) ; 261 (dunes et goémon) ; 403 (archipel).

Juch (Le)

Voir le n° 172 (comptes de fabrique, XVIII^e siècle).

Kergloff

- 423 THOMAS (Georges-Michel). Promenades à Kergloff. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 96-99.

Voir aussi le n° 400 (généralités).

Kerlouan

- 424 La paroisse de Kerlouan, 1835-1863. *Hekleo Kerlouan*, bulletin paroissial, mai 1977, p. 10-11 ; juin 1977, p. 6 ; juillet 1977, p. 3 ; septembre 1977, p. 6 ; novembre 1977, p. 7-8 ; décembre 1977, p. 4.

Voir aussi les n°s 65 (gisement paléolithique, Enez-Amon-ar-Ross) ; 99 (Révolution) ; 103 (après la Révolution) ; 363 (vitraux).

Landéda

- 425 GÉLÉBART (Anne) et ELIÉS (Chanoine). Sur les deux abers. Landéda. Brest, Le Soc, 1977, 20,5 cm, 72 p.

Voir le n° 66 (gisement paléolithique, Guez Guennoc).

Landealeu

Voir les n°s 191 (interdit sur la paroisse, 1810) ; 310 (traditions populaires) ; 400 (généralités).

Landerneau

- 426 BAZIN (J.). Gravures anciennes sur les villes de Bretagne. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 110.

Note sur les gravures de Landerneau.

Voir aussi le n° 311 (école mutuelle, Restauration).

Landévennec

- 427 EVEILLARD (J.-Y.). Aux temps anciens. Landévennec. *La Presqu'île de Crozon*, n° 10, mai 1977, p. 1-9.

- 428 KERAUDREN (Thomas). Historique de la paroisse de Landévennec. *La Presqu'île de Crozon*, mai 1977, p. 11-40.

Voir aussi les n^{os} 60 (abbaye) ; 181 (marine) ; 203 (moines) ; 217 (possessions de l'abbaye, Ancien Régime) ; 220 (abbaye et paroisse, Ancien Régime) ; 269 (moyens de communications) ; 314 (écoles, XIX^e siècle) ; 329 (église).

Landivisiau

Voir les n^{os} 53 (anthroponymie) ; 149 (séparation de l'Eglise et de l'Etat).

Lanmeur

Voir les n^{os} 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 328 (crypte).

Lannéanou

- 429 LE BRIGANT (Y.). Lannéanou autrefois. *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, janvier 1977, p. 6-7.

Bribes d'histoire de la paroisse.

- 430 Retour au passé. *Le Lien de Plougonven*, bulletin paroissial, juin 1977, p. 6-8.

Contenu des registres de catholicité de Lannéanou en 1877 et de Plougonven en 1859.

Voir aussi le n^o 169 (liste des maires).

Lanvéoc

Voir le n^o 95 (Girondins).

Lesneven

Voir les n^{os} 248 (cloche, XVII^e siècle) ; 312 (collège communal, III^e République).

Locmaria-Plouzané

Voir le n^o 381 (Pezron de Lesconvel).

Locquénoilé

Voir le n^o 29 (Filles du Saint-Esprit).

Locquirec

- 431 DEUNFF (Jean). Locquirec aux époques protohistorique et gallo-romaine. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n^o 3, juillet-septembre 1977, p. 130-134.

Locronan

Voir le n^o 353 (Yves Tanguy).

Loctudy

- 432 LE FLOC'H (J.-L.). La mutation géographique de la paroisse de Loctudy. *Loctudy*, bulletin paroissial, août-septembre 1977, p. 5-6.

De l'Ancien Régime au Concordat.

Voir aussi le n^o 197 (clergé concordataire).

Lopérec

- 433 DRAPIER-CADEC (Léontine). Kervez, ce paradis. Brest, Editions de la Cité, 1977, 240 p.
(Compte rendu dans *Action Laïque Bretagne*, septembre-octobre 1977, p. 16).

Martyre (La)

- 434 LEPROHON (Ronan). Quand l'autorité de Louis XIV était défiée à La Martyre. *Le Peuple breton*, novembre 1977, p. 21.

Mespaul

Voir les n^{os} 98 (bataille de Kerguidu, 1793) ; 100 (*id.*).

Milizac

- 435 MILIN (Adrien). Historique de la commune de Milizac. Milizac, 1977, 34 p. (ronéo).

Morlaix

Voir les n^{os} 31 (naufages) ; 36 (musée des Jacobins) ; 94 (Acadiens, Révolution) ; 114 (Filles de la Charité, 1901) ; 115 (Ursulines) ; 119 (Carmélites, 1901) ; 121 (Filles du Saint-Esprit, 1901) ; 128 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; 147 (inventaires, 1906) ; 148 (conflits entre clergé et maires, 1871-1900) ; 150 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; 154 (congrégations supprimées, 1909-1912) ; 211 (Maurice Quéguiner, Ploujean) ; 274 (chemin de fer) ; 287 (immigration suisse, XVIII^e siècle).

Ouessant

- 436 BRIEN (Y.). Un témoignage sur la pollution après l'échouage de l'*Olympic Bravery*. *Penn ar Bed*, n° 87, décembre 1976, p. 455-56.

Voir aussi les n^{os} 118 (inventaires, 1906) ; 265 (moulins).

Penmarc'h

Voir les n^{os} 255 (pêche du sprat, 1912) ; 259 (*id.*).

Plabennec

Voir le n° 83 (motte féodale, Lezkelen).

Pleyben

Voir les n^{os} 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 230 (géographie urbaine).

Pleyber-Christ

- 437 FEUTREN (Jean). An Donant, le fleuve de Pleyber. *Bulletin paroissial de Pleyber-Christ*, décembre 1977, p. 4-14.

Voir aussi le n° 29 (Filles du Saint-Esprit).

Plobannalec

Voir le n° 332 (chapelle de Lesconil, 1912).

Plogoff

- 438 TANNEAU (Yves). Cap-Sizun insolite et pittoresque. L'inauguration de la Vierge des naufragés en 1904. *Ouest-France*, 31 mars 1977.

Plogonnec

Voir le n° 172 (comptes de fabrique, XVIII^e siècle).

Plomelin

- 439 DIRECTION DES ANTIQUITÉS HISTORIQUES DE BRETAGNE. Le petit serpent de bronze de Plomelin. *Archéologie en Bretagne*, 1^{er} trimestre 1977, p. 6.

Plomeur

Voir le n° 72 (cimetière breton, Saint-Urnel).

Plonéour-Lanvern

Voir le n° 218 (chapelle de Kelou-Mad).

Plonévez-du-Faou

- 440 Plonévez, il y a cent ans. *Mouez ar Vro*, bulletin paroissial de Plonévez-du-Faou, janvier 1977, p. 2 ; février 1977, p. 20 ; avril 1977, p. 20 ; mai 1977, p. 20 ; octobre 1977, p. 2.

Événements historiques à Plonévez-du-Faou.

Voir aussi le n° 52 (toponymie).

Plonévez-Porzay

Voir le n° 216 (Sainte-Anne-la-Palud).

Ploudalmézeau

- 441 Histoire de la paroisse de Ploudalmézeau (XVIII^e siècle). *Kannadig Ploudalmezeau*, bulletin paroissial, janvier 1977, p. 6 ; mars 1977, p. 5-6 ; juin 1977, p. 7 ; septembre 1977, p. 7 ; octobre 1977, p. 7-8 ; novembre 1977, p. 7 ; décembre 1977, p. 7.

Voir aussi le n° 291 (les cacous).

Plougasnou

- 442 LAFFOREST (Dominique de). Manoirs de Plougasnou. Le Roslan et l'histoire de ses habitants, d'après quelques documents inédits. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 3, juillet-septembre 1977, p. 115-122.

Voir aussi les n°s 46 (anthroponymie) ; 306 (traditions populaires) ; 307 (*id.*).

Plougastel-Daoulas

Voir les n°s 290 (*breuriez*) ; 323 (patrimoine architectural et sites).

Plougonvelin

Voir les n°s 70 (souterrain protohistorique) ; 189 (monument aux marins, Saint-Mathieu, 1924) ; 202 (tombe de prêtres).

Plougonven

Voir les n°s 51 (toponymie) ; 169 (liste des maires) ; 200 (Léopold de Lézeleuc) ; 289 (relations sociales).

Plouguerneau

- 443 BERNARD (Jean-Joseph). L'affaire de Grouanec : paroisse ou commune ? (1877-1882). Plouguerneau, Mairie, 1977, 29,7 cm, 30 p.

- 444 BERNARD (Jean-Joseph). Histoire du jumelage Plouguerneau-Neckarhausen, 1964-1977. Plouguerneau, Mairie, 1977, 29,7 cm, 95 p.

Voir aussi le n° 210 (Michel Le Nobletz).

Plouhinec

Voir le n° 61 (âge du bronze).

Plounéour-Ménez

Voir le n° 45 (toponymie).

Plounéventer

Voir le n° 110 (abbaye de Kerbénéat).

Plouzané

- 445 SIMON (Jean-François). Une commune rurale basse-bretonne au début du XX^e siècle : les Plouzanens au travail. Brest, auteur, 1976, 29,7 cm, 232 p. (dactyl.).

Mémoire de maîtrise déposé au C.R.B.C., à Brest.

Voir aussi le n° 324 (patrimoine architectural et sites).

Plouzévédé

Voir le n° 149 (séparation de l'Eglise et de l'Etat).

Pont-Croix

Voir les n°s 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 77 (villa romaine, Kervénennec) ; 159 (petit séminaire) ; 284 (démographie et vie paroissiale, XVI^e-XVIII^e siècle).

Pont-l'Abbé

Voir les n°s 207 (confirmations, 1912) ; 297 (les Gras, 1908) ; 399 (origine et histoire des Bigoudens).

Pouldreuzic

Voir le n° 172 (comptes de fabrique, XVIII^e siècle).

Poullaouen

- 446 LE MOIGNE (F.). Sur les origines de Poullaouen. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n° 2, avril-juin 1977, p. 76.

Voir aussi le n° 400 (généralités).

Quimper

- 447 DANIEL (René). Une cité des arts et de la culture. *Armor Magazine*, n° 84, janvier 1977, p. 33-34, ill.

Panorama des paysages urbains, des monuments historiques et des institutions culturelles à Quimper.

- 448 FAGNEN (Claude). Chronique historique. *Quimper Réalités*, n° 1, 1977, p. 14.

Historique du quartier des halles à Quimper.

Voir aussi les n°s 16 (Louis Le Guennec) ; 27 (plans) ; 42 (monnaies romaines) ; 78 (poteries antiques) ; 80 (banc antique, Locmaria) ; 145 (collège Saint-Yves, 1901-1904) ; 159 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; 247 (culture de théiers) ; 287 (immigration suisse, XVIII^e siècle) ; 359 (atelier de peinture sur verre, XVI^e siècle).

Riec-sur-Belon

Voir les n°s 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 198 (liste des recteurs, 1666-1976).

Roscoff

- 449 FEUTREN (Jean). Les aubergistes de Roscoff font faire pénitence aux marins anglais, 1776. *Bulletin paroissial de Roscoff*, printemps 1977, p. 11-13.

Voir aussi les n^{os} 87 (charte de Kroaz-Baz, 1323) ; 114 (Filles de la Charité, 1901) ; 248 (cloche, XVII^e siècle).

Rosnoën

Voir le n^o 337 (construction de l'église, XVII^e siècle).

Saint-Goazec

Voir les n^{os} 162 (Résistance) ; 281 (registres paroissiaux, XVII^e-XVIII^e siècle).

Saint-Hernin

- 450 THOMAS (Georges-Michel). Lorsque les gendarmes, en 1805, molestaient Nicolas Parlier, maire de Saint-Hernin. *Les Cahiers de l'Iroise*, 24^e année, n^o 2, avril-juin 1977, p. 74-75.

Voir aussi le n^o 400 (généralités).

Saint-Jean-Trolimon

Voir les n^{os} 285 (structure sociale) ; 286 (*id.*).

Saint-Méen

Voir le n^o 29 (Filles du Saint-Esprit).

Saint-Pol-de-Léon

Voir les n^{os} 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 114 (Filles de la Charité, 1901) ; 120 (Carmélites, 1901) ; 149 (séparation de l'Eglise et de l'Etat) ; 219 (maison Saint-Joseph).

Saint-Thégonnec

- 451 MIOSEC (Y.). Le conseil de Pleyber - Saint-Thégonnec aux XVII^e et XVIII^e siècles. *La Voix de Saint-Thégonnec*, bulletin paroissial, janvier 1977, p. 20 ; février 1977, p. 20 ; mars 1977, p. 20 ; avril 1977, p. 20 ; mai 1977, p. 20 ; juin 1977, p. 20 ; septembre 1977, p. 20 ; octobre 1977, p. 20 ; novembre 1977, p. 19 ; décembre 1977, p. 20.

Voir aussi le n^o 149 (séparation de l'Eglise et de l'Etat).

Saint-Thois

Voir le n^o 29 (Filles du Saint-Esprit).

Saint-Urbain

Voir les n^{os} 47 (toponymie) ; 194 (clergé, XVIII^e siècle) ; 333 (chapelle de Koat-Keo) ; 334 (*id.*).

Spézet

Voir les n^{os} 162 (Résistance) ; 400 (généralités).

Taulé

Voir les n^{os} 29 (Filles du Saint-Esprit) ; 149 (séparation de l'Eglise et de l'Etat).

Trégunc

Voir le n° 29 (Filles du Saint-Esprit).

Trévoux (Le)

- 452 Le Trévoux autrefois. *La Voix des genêts*, bulletin paroissial de Bannalec, mars 1977, p. 23 ; avril 1977, p. 22 ; mai 1977, p. 23 ; juin 1977, p. 23 ; juillet 1977, p. 11 ; septembre 1977, p. 23 ; octobre 1977, p. 21 ; novembre 1977, p. 23 ; décembre 1977, p. 23.

Aperçus historiques.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES CITÉES

- ANNE (sainte), 216.
 ANNE DE BRETAGNE, 89, 90, 91, 381.
 BEAUPRÉAU, 26.
 BELVAL, 371.
 BIESBROUCK (Philippe), 355.
 BLOIS (Aymar de), 340.
 BOTREL (Théodore), 375.
 BOUCHY (famille), 278.
 BOUGEANT (le P.), 18.
 BRANDAN (saint), 215.
 BRETHÉL (Alexandre), 282.
 BUGEAUD (Maréchal), 171.
 CALVEZ (Jehan), 24.
 CHARCOT, 188.
 CHATEAUBRIAND, 365.
 CLAUDEL (Paul), 382.
 CORBIÈRE (Edouard), 367.
 CORBIÈRE (Tristan), 376, 388.
 CORNEILLE (Pierre), 368.
 CRESTON (René-Pierre, dit Yannick), 354.
 DANIEL (Marie-Jeanne), 214.
 D'ARGENT (Yan), 341.
 DEBAUVAIS (Francez), 163.
 DELIOUX DE SAVIGNAC (Claude-Jacques), 348.
 DESFOSSÉS (Romain), 183.
 DIBOU (H.), 292.
 DUGUAY-TROUIN, 185.
 EXUPÉRE (saint), 212.
 FERRÉ (Edouard), 355.
 FLEURIOT (Zénaïde), 386.
 FRANÇOIS II DE BRETAGNE, 85.
 FRANKLIN, 371.
 FRELAUT (J.), 349.
 FRÉRON (Elie), 368, 370, 387.
 FREZIER (Amédée-François), 186.
 GASSON (M.), 171.
 GOESBRIAND (Louis de), 206.
 GOURVENNEC (Alexis), 238.
 GRANGER (J.-J.), 95.
 GUGEL (Louis), 173.
 GUILLEMARD, 368.
 GUILLOUROUX (abbés), 201.
 GUILLOUROUX-BRICHE (famille), 44.
 HEREDIA (Maria de), 383.
 JACOB (Max), 369, 372, 377, 378.
 JÉGOU DU LAZ (René), 379.
 JOINVILLE (Prince de), 183.
 JONES (John Paul), 180.
 JOURDAN DE LA PASSARDIERE (François), 19.
 JUGELET (Jean), 346.
 KERSAINT, 26.
 LA LANDELLE (Gabriel de), 342.
 LANGLAIS (Xavier de), 342.
 LA TOUR D'Auvergne, 175, 357.
 LE BRAZ (Anatole), 366.
 LE GUENNEC (Louis), 16, 17.
 LE NOBLETZ (Michel), 204, 205, 208, 209, 210.
 LE TEURNIER (Bernard), 193.
 LÉZELEUC (Léopold de), 200.
 LOUIS XIV, 434.
 LOUÏS (Pierre), 383.
 LUNVEN (François), 354.
 MALMANCHE (Tanguy), 391.
 MAXIMILIEN D'AUTRICHE, 88.
 PARLIER (famille), 279.
 PARSCAU DU PLESSIX (Louise-Anne), 176.
 PERROT (Jean-Marie), 116, 389.
 PEZRON DE LESCONVEL, 381.
 PHILOMÈNE (sainte), 214.
 PICHOT DE KERDISIEN, 26.
 PISSARO (Rodo), 343.
 POULIQUEN (J.-M.), 95.
 QUÉGUINER (Maurice), 211.
 RADIGUET (Max), 311.
 RENAN (Ernest), 365, 373.
 ROHNER (Georges), 355.
 SEEVAGEN (Lucien), 355.
 SEZNEC, 174.
 TANGUY (Yves), 347, 353.
 VERHAEREN (Émile), 379.
 ZOLA (Émile), 384.

INDEX DES NOMS D'AUTEURS

- ALIX (Pierre-René), 110.
 AMOURET (M.-L.), 299, 300.
 ANSQUER (Christiane), 392.
 AR FLOC'H (Loeiz), 14.
 ARNOUT (Jul.), 1.
 ARZEL (Hubert), 111.
 ASCOËT (Jean), 16, 17.
 AUDRAIN (Martine), 112.
 BACHELIER, 1.
 BALCOU (Jean), 365, 370, 387.
 BARRIÉ (Roger), 20, 212, 359, 360, 361.
 BAUDOUIN (Alain), 238.
 BAYOT, 1.
 BAZIN (Jehan), 176, 311, 426.
 BELLEC (François), 321.
 BELLEC (Robert), 407.
 BENOIST (Philippe), 1.
 BERNARD (Gildas), 113.
 BERNARD (H.), 227, 228.
 BERNARD (Jean-Joseph), 443, 444.
 BERRUER (Pierre), 277.
 BERTHELEMÉ (Jean-Luc), 114.
 BERTHOU (Jean), 34, 341, 342.
 BIENFAIT (Jean), 263.
 BODÉRÉ (J.-Cl.), 397.
 BONIZEC (Yolande), 115.
 BOSSARD (Albert), 418.
 BOUCHÉ (Hubert), 191, 218, 278, 279.
 BOUDIC (B.), 261.
 BOUESSEL DU BOURG (Yann), 342.
 BOUËT (Alexandre), 14 *bis*.
 BOUGARD - CORDIER (C.), 26.
 BOURHIS (J.), 56, 63.
 BREKILIEN (Yann), 3.
 BRENGUES (Jacques), 224.
 BRIARD (J.), 56, 61, 62, 63.
 BRIEN (Y.), 436.
 BROUDIC (F.), 21.
 BROUSMICHE (J.-F.), 15.
 CAERLEON (Ronan), 116.
 CAILLEBEAU (M.), 94, 95.
 CALVEZ (Louis), 196.
 CAOUISSIN (Herry), 389.
 CAPP (Hélène), 398.
 CARIOU (Pierre), 197.
 CARRÉ (A.), 177.
 CARRIÈRE (Bruno), 318.
 CASTEL (Yves-Pascal), 322, 323, 324, 325, 356.
 CHAMPAUD (Claude), 166.
 CHARDRONNET (Joseph), 213.
 CHASSAGNE (J.), 409.
 CHATELLIER (Armand du), 96, 97.
 CHAUMELY (Jean), 327.
 CHEMINANT (Jean-Marie), 118.
 CHOFFEL (Jacques), 85.
 CICERI (Eug.), 1.
 CLEAC'H (A.), 397.
 CLÉMENT (M.), 75.
 CLERGER (H.), 1.
 CLOITRE (M.-C.), 70.
 COLIN (Armel), 119.
 COLLOMB (Catherine), 120.
 CORBES (H.), 173.
 CORDON (Marie-Noëlle), 121.
 CORNOU (Jakez), 399.
 COULOUARN (André), 45.
 COURCY (Pol de), 1.
 COURSON (Aurélien de), 1.
 CROGUENNEC (Jacques), 104.
 CROIX (Alain), 4.
 CUILLANDRE (François), 122.
 DABEZIES (André), 18.
 DANIEL (René), 14 *bis*, 97 *bis*, 447.
 DANIEL (Tanguy), 21 *bis*.
 DANIGO (J.), 178.
 DARSEL (Joachim), 179.
 DAUTRIAT (Roger), 238.
 DAVID (Jules), 1.
 DEBAUVE (Jean-Louis), 180, 343, 366.
 DELOUCHE (Denise), 14 *bis*, 344, 345.
 DENIS (Michel), 161 *bis*.
 DEUNFF (Jean), 328, 431.
 DIDIER (Bernard), 322, 323, 324.
 DIZERBO (A.-H.), 43, 248, 329.
 DOHER (Marcel), 46.
 DONIOL (Robert), 357.
 DORNIER (Ann), 82.
 DRAPIER-CADEC (Léontine), 433.
 DRÉVILLON (Marie-Louise), 123.
 DUIGOU (Serge), 330.
 DURAND (Abel), 170.
 DURAND (S.), 5.
 DUVAL (Michel), 249.
 DUVAL (Paul-Marie), 71.
 EHRHARDT (J.-P.), 393.
 ELARD (F.), 204.

- ELEGOËT (F.), 288.
 ELIÈS (chanoine), 425.
 EON (J.-N.), 181, 269, 314.
 ERGAN (Louis), 280.
 ESTEVENON (M.), 245.
 ESUN (Patrick), 252.
 EVEILLARD (J.-Y.), 43, 427.
 FABRET (Rolande), 35.
 FAGNEN (Claude), 31 *bis*, 448.
 FALC'HUN (François), 98.
 FARIA (Maria Alice de), 367.
 FARION (Commandant), 270.
 FEUTREN (Jean), 23, 48, 49, 50, 87, 331, 437, 449.
 FICHOT, 1.
 FLEURIOT (Léon), 57.
 FOUCHER (Jean), 171, 368.
 FOUCHER (Jean-Pierre), 14.
 FOUËRÉ (Yann), 6, 161 *ter*.
 GALLIOU (Patrick), 40, 41, 42, 76, 77, 78.
 GARGADENNEC (Roger), 300 *bis*.
 GARREAU (Jacques), 7.
 GEFFROY (François), 281.
 GÉLÉBART (Anne), 425.
 GERSON (Michel), 394.
 GHAEM MEGHAMI (Mariam), 253.
 GICQUEL (Yvonig), 8, 9.
 GILLOUARD (E.), 315.
 GIOT (P.-R.), 56, 57, 58, 64, 65, 66, 67, 68, 72, 73, 399.
 GLOUX (Hervé), 254.
 GOASDUF (Christian), 124.
 GOUBERT (J.-P.), 182.
 GOURVÉS (Jérôme), 27.
 GOURVENNEC (Alexis), 240.
 GOURVIL (Francis), 48.
 GRALL (Xavier), 301.
 GRUBER (Jean-Jacques), 361.
 GUÉGUEN (Jean-Yves), 125.
 GUIAVARC'H (Isabelle), 126.
 GUIDAL (Georges), 127.
 GUIETTE (Robert), 369.
 GUIFFAN (Jean), 4.
 GUILCHER (Jean-Michel), 338.
 GUILLOU (Anne), 289.
 GUIN (Yannick), 10.
 GUITTON (Edouard), 370.
 GURY (Jacques), 371.
 GUYONVARC'H (Christian-J.), 22, 24.
 HALLEGOËT (B.), 65, 66.
 HAMONIC (Gilbert), 290.
 HÉLIAS (Pierre-Jakez), 275, 296, 302, 347, 390.
 HENRY (Annie), 128.
 HENRY (Hélène), 372.
 HERDET (François), 183.
 HUE (Françoise), 27.
 ILY (Joseph), 129.
 INISAN (Lan), 98, 100.
 IRAIL (abbé), 86.
 IRIEN (J.), 83.
 JACOTTET, 1.
 JARDIN (Yves), 276.
 JARLES, 358.
 JEANNE (Michel), 232.
 JONIN (Max), 5.
 JONQUEUR - MASSON (Marie), 130.
 KERAUDREN (abbé Thomas), 214, 428.
 KERBAUL (Eugène), 28, 131, 163, 164.
 KERBAUL (Jacques), 132.
 KERGUS (Brigitte), 133.
 KERMAREC (Dominique), 134.
 KERMORGANT (Monique), 135.
 KERSCAVEN (Marie-Pierre), 136.
 KERVAN (Louis), 215.
 KOS HANEG (Erwan), 13.
 KRUTA (Wenceslas), 74.
 LA BIGNE-VILLENEUVE (Paul de), 1.
 LA BORDERIE (Arthur de), 1.
 LAFFOREST (Dominique de), 442.
 LAGADEUC (Jehan), 23, 24.
 LA GOURNERIE (Eugène de), 1.
 LALASSE (Hippolyte), 1.
 LALARDY (Claire), 137.
 LA MER (P. de), 351.
 LANNDIERN (Hervé), 88.
 LAURENT (Charles), 14 *bis*, 19, 316, 348, 408.
 LAURENT (Donatien), 35, 339, 340.
 LAURENT (Loeiz), 280.
 LA VILLEMARQUÉ (Théodore HERSART de), 1, 339, 385.
 LE BERRE (Yves), 98.
 LE BERRE - FICHO (Odile), 138.
 LE BIHAN (Jean-Paul), 42.
 LE BIHAN - PRIN (Jocelyne), 139.
 LE BORGNE (Albert), 312.
 LE BOTERF (Hervé), 89.
 LE BRIGANT (Yves), 51, 79, 429.
 LE BRIS (Luce), 140.
 LECLERC (Edouard), 92.
 LE CORRE (Jean-Michel), 141.
 LE DIABAT (Danielle), 142.
 LE DRO (J.-C.), 349.
 LE DUFF (Rémi), 143.
 LE FALHER DE CRASTO (Jacqueline), 144.
 LE FLOC'H (Jean-Louis), 100, 105, 106, 196, 197, 205, 206, 207, 432.
 LE GALL (Charles), 241, 303, 395.
 LE GALL (Marie-Louise), 145.
 LE GALLO (Yves), 168, 409, 410.
 LE GOFF - CALLOCH (M.-J.), 146.
 LE GOFFIC (M.), 67.
 LE GRAND (Alain), 162.
 LE GUELLEC (Michel), 373.
 LE MAGOAROU (Jacqueline), 147.
 LE MERCIER D'ERM (Camille), 374.
 LE MENN (Gwenolé), 350.
 LE MOIGNE (F.), 446.
 LÉON (Michèle), 148.
 LEPROHON (Roger), 101, 264, 434.
 LE RAY (Ghislaine), 149.
 LE ROUX (Jean-Jacques), 150.

- LE ROUX - PAUGAM (Marguerite), 358.
 LE SAULNIER DE SAINT-JOUAN (Régis), 29.
 LE SCOÜEZEC (Gwenc'hlan), 305.
 LE SOLLEU (B.), 292.
 LE SOUEF (J.-Y.), 411.
 L'HÉRITIER (Antony), 306, 307.
 LIZÉ (Patrick), 31.
 LOSTANLEN (André), 151.
 LOZAC'H (Sylvaine), 322, 323, 324, 325.
 MALO (Yann), 167.
 MANAC'H (Jean-Yves), 254.
 MANAH, 220.
 MANUEL (Jacques), 31 *bis*.
 MARC (F.), 208.
 MARKALE (Jean), 12, 302, 308.
 MASSA (Françoise), 282.
 MASSÉ (Claude), 95.
 MATHIEU, 1.
 MAUFRA (Maxime), 355.
 MAUGUEN (André), 152.
 MAUNY (Michel de), 401, 402.
 MÉNARD (Christian), 107.
 MÉNEZ (Catherine), 153.
 MÉRIEUX (François), 375.
 MESSAGER (Bernard), 154.
 MÉVELLEC (F.), 209.
 MEYER (Jean), 184.
 MEYNIER (André), 233, 234.
 MIARD (L.), 185.
 MILIN (Adrien), 435.
 MINOIS (G.), 199, 221.
 MIOSEC (Yves), 451.
 MIQUEL (Pierre), 352.
 MIROUX (Léopold), 419.
 MOISAN (R.), 272.
 MOLIN (Jean-Baptiste), 192.
 MONNIER (Jean-Laurent), 62, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73.
 MORVAN (Jean-Jacques), 327, 376.
 MOTTAY (Gautier du), 1.
 MULON (Marianne), 25.
 MUSSAT (André), 358, 362.
 NAYLOR (E.L.), 242.
 NÉDÉLEC (Lice), 174.
 NICOT (Claude-J.), 283.
 OLIER (E.), 245.
 PAGNIEZ (Yvonne), 256.
 PASTOUREAU (Michel), 39.
 PENHARS (Anne-Marie), 90, 91.
 PÈRES (Jocelyne), 222.
 PERRIN (Olivier), 14 *bis*.
 PERRIN-HOUDON (Raoul), 14 *bis*.
 PERRON (F.-R.), 95.
 PERROT (Alain), 412.
 PESLIN (Charles-Yves), 187, 273, 413.
 PEUZIAT (J.), 68.
 PEYRE (André), 377.
 PEYREL (J.-M.), 414.
 PIBOUBÈS (Paul), 235.
 PICARD (André), 155.
 PICHAVANT (René), 353, 422.
 PIRIOU (Nicole), 243, 397.
 PITTAUD DE FORGES (G.), 26.
 PLANSON (Glaoud), 13.
 PLANTIER (René), 378.
 POCHARD (Alain), 172.
 PONCE (N.), 309.
 POULICHET (Anne-Marie), 156.
 POULIQUEN - SAROTTE (M.), 26.
 PRIEUR (D.), 403.
 PRIGENT (Danièle), 157.
 QUÉFFÉLEC (Henri), 188.
 QUINIQUO (Anne), 158.
 RABAUT (Marie-Pierre), 108.
 RAUDE (A.-J.), 244.
 RETHO (Pierre), 354, 379.
 RIEUX (Jean), 174.
 RIOU (Jean-Yves), 102.
 RIVALS (Claude), 265.
 RIVIÈRE (Georges-Henri), 14 *bis*.
 ROBERT (Charles), 284.
 ROLLAND - JACOB (Pierre), 159.
 ROPARTZ (S.), 1.
 ROUGER (Y.), 245.
 SABATIER, 1.
 SANQUER (René), 59, 60, 80, 81, 84.
 SCHOENDOERFFER (Pierre), 380.
 SÉGALEN (A.-P.), 381, 382, 383, 384.
 SÉGALEN (Martine), 285, 286.
 SIMON (Jean-François), 445.
 STANZEL (Jean-Paul), 160.
 STÉPHAN - PERON (Martine), 161.
 TAILLEMITE (Etienne), 26.
 TALEC (L.), 65.
 TANGUY (Bernard), 55, 385.
 TANNEAU (Yves), 257, 258, 259, 260, 266, 295, 297, 336, 404, 415, 438.
 TARIN (Claude), 261, 262.
 TEISSEIRE (Général), 175.
 TESSON (B.), 70.
 THÉFAINE (Jean), 317.
 THERSIQUEL (Michel), 398.
 THOMAS (Georges-Michel), 109, 171, 246, 287, 298, 310, 337, 348, 355, 386, 423, 450.
 THOMSON (Ann), 387.
 TIRPENNE, 1.
 TRÉOGAT - SIMON (Céline), 396.
 VIGOUROUX (Maryse), 223.
 VILLACROUX (A.), 189, 202.
 VILLIERS (Patrick), 190.
 VINCENTI - BASSERAU (C.), 26.
 WARNER (Val), 388.
 WINTER (L.), 247.
 YOUNOU (Anna), 165.

Mélanges et comptes rendus

NÉCROLOGIE

Louis Ogès (1886-1977)

Louis Ogès, président honoraire de la Société archéologique du Finistère, est mort à Quimper le samedi 22 janvier 1977, au matin. Ce décès a mis en deuil notre société, à laquelle il fut fidèle toute sa vie, et à laquelle il tenait de tout son esprit. Mais ce deuil s'étend aussi à tous les écoliers dont il a écrit l'histoire, à toutes les bonnes gens de chez nous dont il a conté les faits et gestes des aïeux, on peut dire à toute la Bretagne.

Né à Locquirec le 18 avril 1886, élève de l'école primaire supérieure de Concarneau, puis de l'école normale de Quimper, instituteur rural pendant vingt ans à Landivisiau, Plounévez-Lochrist, Gouesnac'h, Sainte-Marine, Lesconil, puis maître d'application, c'est-à-dire instituteur des instituteurs, à Quimper pendant dix-sept ans, ce fils de notre terre, qui disparaît dans sa quatre-vingt-onzième année, était un grand monsieur.

Ce qui frappait, dès l'abord, chez Louis Ogès, c'était l'intelligence des yeux et la bonté du sourire, deux qualités maîtresses chez un pédagogue.

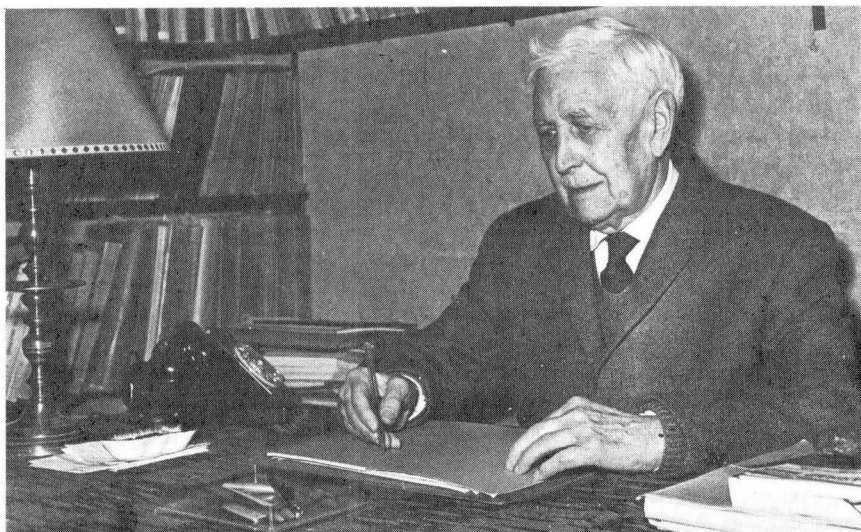
Pédagogue, il l'était évidemment dans sa classe, mais aussi dans ses conversations, dans ses exposés d'histoire locale, dans ses articles dans les journaux et revues savantes. Il possédait l'art inné d'intéresser, grâce à des anecdotes, des comparaisons avec le présent, une force et une ardeur de conviction qui forçaient l'indifférence. Il était de ces instituteurs qui savent que l'éducateur authentique doit être, dans le milieu qu'il a mission d'élever, comme un poisson dans l'eau. A Gouesnac'h, il prit conscience que ses élèves ne seraient curieux d'histoire que s'ils connaissaient celle de leur petit pays. Le hasard voulut que Gouesnac'h fût proche de Quimper, où se tenaient, chaque mois, les séances de la Société archéologique. Dans ce milieu, il prit contact avec les archives du Finistère. C'est lui-même qui a conté à l'auteur de ces lignes qu'il fréquentait les séances du jeudi, venant de Gouesnac'h tantôt à pied, tantôt à bicyclette, l'état des chemins pendant l'hiver rendant la promenade difficile.

Il y avait là l'équipe de jeunes chercheurs inexpérimentés qui apprirent la méthode ingrate et difficile sous la direction des archivistes de l'époque :

Henri Bourde de la Rogerie et l'éminent Henri Waquet. Au nombre de ces débutants était un jeune commis des postes, Daniel Bernard, qui présenta, lors de la séance du 28 mars 1912, cet instituteur convaincu. Sauf erreur, il était donc le doyen d'admission de la Société archéologique dont, dès 1913, il était devenu le secrétaire.

Chercheur méthodique et patient, il voulut connaître l'histoire de l'enseignement dans notre région. Il s'était essayé, par quelques travaux restreints mais très sérieux, révélant déjà la sûreté de sa langue. C'est à partir de 1913 qu'il publia son œuvre capitale sur l'instruction dans le Finistère depuis l'Ancien Régime jusqu'à 1850.

Enumérer ses autres études serait fastidieux, mais instruirait quand même sur l'ampleur de sa curiosité. En 1949, il publia une histoire de l'agriculture dans le Finistère au milieu du XIX^e siècle.



Cliché J. Bléas

Collaborateur du *Télégramme*, il permettait aux lecteurs de partager son érudition, savante et cependant accessible à tous. Nombreux sont ceux qui découpaient ses articles et les collaient dans des cahiers. Ils dépassaient parfois de beaucoup l'anecdote. Bien des anciens de nos jours furent, il y a peu d'années, portés à l'indulgence devant l'exubérance des jeunes générations, parce que Louis Ogès, dans des articles documentés, avait décrit les excès de leurs pères, aux siècles passés, quand ils avaient vingt ans.

Traitant de toute la matière de Bretagne, il lui arriva de prendre position, avec la courtoisie dont il ne se départait jamais, et aussi avec fermeté, sur son amour de la langue bretonne, et le souhait qu'elle fût protégée et enseignée. Ecrire ceci en 1978, alors que l'administration dont il dépendait semble évoluer dans un sens favorable, peut paraître surprenant. En vérité, à l'époque où Louis Ogès prenait position, c'était une marque de courage.

Louis Ogès était de ces hommes pour lesquels la notion de retraite n'existait pas. En 1958, il succéda à Henri Waquet à la présidence de la Société archéologique du Finistère. Grâce à lui la société, qui déjà avait cessé d'être un groupe de spécialistes, devint vraiment ouverte à tous ceux qui s'intéressaient de près ou de loin à l'histoire de leur pays. Il parvint à tripler le nombre des adhérents. Plusieurs fois chaque année il groupa autour de lui des centaines de personnes lors d'excursions qu'il animait de son dynamisme, et aussi grâce à son amabilité souriante.

Ses mérites furent récompensés, sans qu'il l'ait cherché, par la croix de la Légion d'honneur et la cravate des Palmes académiques que lui remit, à L'Hôpital-Camfrout, M. Edmond Soufflet, président de la Société d'études de Brest et du Léon.

Nombreux sont ceux qui se rappellent avec émotion cette soirée du 28 décembre 1964, où M. Ogès déclara qu'il renonçait à ses fonctions de président de la Société archéologique, parce que, ayant atteint l'âge de quatre-vingts ans, il préférerait se retirer, craignant l'amoindrissement de ses facultés intellectuelles. Ceux qui l'ont connu jusqu'au dernier jour peuvent attester qu'il avait gardé une clarté et une vigueur de pensée intactes.

La dernière fois qu'il parut en public, ce fut le 24 juin 1976, place Toul-al-Laër, où il avait tenu, malgré l'effort physique pénible, à venir assister à la conférence de M. Jean Ascoët sur son ami Louis Le Guennec, à la Société archéologique.

Peu de mois avant sa mort, il avait conduit à sa dernière demeure la fidèle compagne de sa vie. Ce fut le coup qui l'acheva, car c'était aussi, et surtout, un homme de cœur.

La Société archéologique désire, comme ce fut le cas pour Louis Le Guennec, qu'une bibliographie exhaustive soit établie et publiée dans le bulletin. D'autre part, elle souhaite que soient édités, en un ou plusieurs volumes, ses articles et travaux les plus remarquables.

René Daniel

*
* * *

Oscar Thomas (1905-1975)

Le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* a signalé, en 1975 (t. CIII, p. 381), le décès de M. Oscar Thomas. M. Yves Tanneau a tenu à évoquer plus longuement la mémoire du disparu.

Oscar Thomas, originaire de Plovan, président de l'Association des amis de Languidou et du Comité de sauvegarde de la chapelle Notre-Dame de Penhors, est mort à Pouldreuzic le 19 avril 1975.

Membre de la Société archéologique, c'était un homme exemplaire, humble et modeste, d'une bonté et d'une générosité sans bornes. Très atta-

ché à son pays, particulièrement à ses monuments religieux, il employait déjà tous ses loisirs, dès 1954, à restaurer les ruines de la chapelle de Languidou, en Pouldreuzic, relevant les murs, reconstituant les colonnes et le dallage initial du chœur, autant de tâches délicates qui lui demandaient des trésors de patience, des heures d'effort, de réflexion et de déduction, pour retrouver telle forme ou telle pierre.

Oscar Thomas était animé d'un courage et d'une volonté à toute épreuve qui forçaient l'admiration de ses compatriotes et des nombreux visiteurs qui le voyaient à l'œuvre au cœur des ruines de Languidou. Tour à tour terrassier, maçon, piqueur de pierre et jardinier, il ne ménageait ni son temps ni sa peine, non plus que son état de santé parfois précaire, quêtant, organisant des kermesses, afin de sauver ce joyau d'architecture religieuse. Ancien prisonnier de guerre marqué par des années de captivité, il est allé jusqu'au bout de ses forces pour sauver ce témoin précieux du patrimoine artistique et spirituel de la Bretagne. « *Au départ, déclarait-il un jour à un visiteur, les ruines étaient ensevelies sous la terre, les pierrailles et les gravats : j'en ai peut-être enlevé 200 mètres cubes !* ». Il le disait simplement, avec sa modestie naturelle, sans préciser qu'il avait déblayé seul ces deux cents tonnes de terre et de pierres, à la main, avec le secours d'une brouette...

En chrétien sincère et fervent, Oscar Thomas estimait que le couronnement de ses travaux et la récompense de ses peines demeurerait la célébration de la messe dans la chapelle ressuscitée. Et à cet égard, l'une de ses grandes joies fut sans conteste l'office célébré un jour dans ces ruines incomparables par le regretté chanoine Nédélec, ancien président de la Société archéologique du Finistère.

Lauréat, en 1970, de l'émission « Chefs-d'œuvre en péril », pour le merveilleux labeur qu'il avait réalisé de ses mains à Languidou, il versa totalement les sommes reçues à la trésorerie de l'Association et à celle de Notre-Dame de Penhors, dont la toiture menaçait de s'écrouler. Oscar Thomas était d'un désintéressement peu commun : Dieu seul sait l'importance des ressources financières personnelles qu'il a consacrées à sa magnifique entreprise.

A Penhors, son action restera de même gravée dans la pierre : à la tête d'un comité de sauvegarde, il parvint, en intervenant en haut lieu avec la foi et la persévérance dont il avait le secret, à sauver cette belle chapelle de sa paroisse de Pouldreuzic, si chère au cœur du peuple du pays bigouden. Voici quelques années, en hommage et en reconnaissance de son œuvre, il avait été nommé chevalier des Arts et des Lettres par Edmond Michelet, alors ministre des Affaires culturelles.

Oscar Thomas nous a quittés, mais son souvenir survivra longtemps dans la mémoire des hommes de son pays.

Yves Tanneau

L'ENQUÊTE SUR LES COUTUMES ET TRADITIONS DISPARUES

Sous le titre *Coutumes et traditions disparues*, la Société archéologique du Finistère, au début de l'année 1976, proposait à ses membres de participer à la recherche et au sauvetage d'éléments importants de la tradition populaire et de la culture bretonne. Le travail proposé portait sur deux points :

— recueillir les traditions et usages rituels, tant religieux que profanes, aujourd'hui disparus ou en voie de disparition.

— recueillir des documents écrits ou oraux, particulièrement dans le domaine du chant ou du conte.

Ce projet a suscité un intérêt immédiat. Une correspondante écrit : « *Votre initiative de questionnaire sur les routes et chemins, et sur les coutumes et traditions, est excellente, et je l'approuve vivement* ».

Effectivement, dans les semaines qui ont suivi la diffusion de cette circulaire, une vingtaine de communications nous sont parvenues. Nous avons alors bon espoir. Hélas, l'effort n'a pas été poursuivi, et tout s'est brusquement arrêté là. Est-ce à dire que cette proposition n'intéressait qu'une vingtaine de personnes ? Non, certainement pas, car de nombreuses conversations tenues à ce propos manifestent, à l'évidence, que la poursuite de ce travail est possible. L'objet de cette brève communication est de rendre compte d'abord de ce qui a été fait, de relancer ensuite un appel pour que l'enquête engagée ne s'arrête pas en chemin.

LES COMMUNICATIONS REÇUES

Ces communications peuvent se classer en trois séries :

a. *Dans le domaine des traditions populaires*

Ici encore, les documents reçus sont de divers ordres. Les plus abondants, les plus faciles aussi à communiquer, sont des articles de journaux, relatant des traditions recueillies auprès de personnes très âgées, ou encore rapportant les recherches opérées en ce domaine par des spécialistes. Parfois, ces articles proviennent de journaux à diffusion restreinte ; leur communication est d'autant plus intéressante que ces reportages courent le risque de nous échapper. La collection de coupures de journaux rassemblées sur un thème constitue une documentation fort intéressante.

Il ne saurait être question de minimiser l'importance de la collection de ces documents imprimés, bien au contraire, car cela répond parfaitement à l'appel qui a été lancé. Cependant, on eût souhaité recevoir aussi de nombreuses réponses personnelles, relatant des coutumes et traditions dont on a connaissance. Ce genre de communication a été extrêmement rare. Il en est une cependant, émanant de M. Tuarze. Elle me semble être tellement typique et exemplaire de ce que nous recherchons qu'il convient de la livrer ici *in extenso* : « *M. le Président, je veux répondre à votre appel et vous donner note des us, rites particuliers à quelques paroisses que je connais bien et qui se trouvaient bien observés dans les époques dont je vous parle. Je crois*

d'ailleurs que peu de paroisses manquaient de ces particularités aussi variées que répandues.

J'ai été nommé vicaire à Penhars en 1932, j'y suis resté jusqu'en 1941. Tant que je m'y suis trouvé, chaque année, au mois de mai, par observation d'une fondation, sous la présidence du recteur, se réunissaient au presbytère le maire et les conseillers paroissiaux et, à bulletins secrets, ils élaient soit une domestique de ferme, soit un ouvrier agricole, pour bénéficier d'une somme, qui à l'origine avait valeur d'une année de salaire. Je ne sais quand cette attribution a disparu. Le cahier de délibérations doit toujours se trouver au presbytère et indiquerait le nom du fondateur ou des bénéficiaires.

A Penhars aussi, dans un terrain triangulaire limité par le pignon d'une habitation, et des deux autres côtés par jonction de l'ancienne et de la nouvelle route de Douarnenez, des personnes habitant Quimper en général venaient jeter des fleurs. Cela passait pour une dévotion à saint Tanguy. En réalité, d'après le chanoine Pérennès, ce lieu avait été le théâtre de l'exécution d'un assassin qui s'était longtemps dissimulé dans un grenier de la rue Royale et y avait été amené pour expier ses crimes sur l'un des lieux de ses forfaits. L'oubli s'était vite fait sur l'origine de cette démarche et on l'avait bizarrement canonisée.

A Morlaix, parmi le seul personnel de la manufacture de tabacs, existaient l'association Sainte-Anne qui payait les soins de médecin et de médicaments pour les membres du personnel victime de la maladie, et l'association Saint-Joseph qui procurait un service et une messe pour le même personnel au moment du décès. Ces associations étaient certainement très anciennes et représentaient une ébauche de sécurité sociale. Je ne sais quels étaient les responsables de ces associations qui ont dû disparaître après la guerre. Cependant les archives doivent aussi se retrouver quelque part.

A Morlaix aussi le quartier de la Madeleine en Saint-Melaine aurait été une maladrerie, ou bien... Une personne du quartier avait en dépôt une statue très ancienne de sainte Madeleine. Le jour de la fête, tous les ans, la statue était posée en plein air, sur un piédestal et tous les gens du quartier venaient y apporter des fleurs et quelques pièces de monnaie. C'était là une coutume immémoriale.

A Pont-Aven, j'ai relevé plusieurs faits, plus ou moins explicables. On découvrirait de temps en temps, sur l'autel de Saint-Mathurin, une chemise bien apprêtée et usagée, dans le but d'obtenir du saint la guérison de celui qui l'avait portée... ».

Des traditions de ce genre, d'autres encore, étaient très répandues chez nous. Beaucoup de personnes — et aussi parmi nous — en ont connaissance.

b. Dans le domaine du chant.

Quelques chants profanes — très peu — ont été communiqués. Il n'est pas inutile de préciser que les apports les plus précieux, en cette matière, concerneraient les chants inédits, souvent localisés dans une région res-

treinte, ou encore des chants anciens édités dont les exemplaires sont devenus très rares. C'est avec plaisir que nous avons reçu deux chansons composées en langue bretonne avant la réforme de Le Gonidec. Il va sans dire que pour certaines communications de documents rares, on se trouve nécessairement réduit à utiliser la photocopie.

Nous avons reçu des chants religieux en plus grand nombre. Ces documents sont exactement ceux dont la communication était souhaitée ; c'est-à-dire les cantiques particuliers à telle église ou chapelle. Les cantiques introduits dans les recueils seront toujours plus faciles à conserver. Il n'en est pas de même de ces cantiques innombrables, composés en l'honneur du saint local, cantiques dont personne, jusqu'à ce jour, n'a entrepris l'inventaire. Imprimés sur feuilles volantes, ils sont menacés de disparition définitive le jour où on cesserait de les chanter.

c. Documents sonores.

Longtemps les archives ont été uniquement écrites. Nous sommes à l'époque de l'audio-visuel, et nous savons que les archives s'étendent de plus en plus à cette forme de conservation.

Répondant à notre enquête, une personne a fait parvenir une cassette contenant l'enregistrement, auprès d'une personne âgée, de chants en langue bretonne. Même lorsque ces chants sont relativement connus, il n'est pas sans intérêt d'entendre l'interprétation, qui peut varier d'une région à l'autre, ou même d'une génération à l'autre. Certaines modifications du rythme ou altérations de la mélodie ne laissent pas indifférents des connaisseurs de musique bretonne. Et, à ce titre, de tels documents sonores peuvent rendre bien des services.

REMARQUE POUR UNE RELANCE DE L'ENQUÊTE.

Ma première remarque sera élémentaire : ce travail est possible puisqu'il se fait. Des réponses sont parvenues. Beaucoup de personnes auraient des apports à faire, si minimes soient-ils. Diverses conversations tenues à ce propos le montrent à l'évidence. Que pourrait-on craindre ? Que l'on estime insignifiante la communication de telle tradition, de tel document, alors qu'en vérité tout revêt de l'intérêt en ce domaine. Sans doute faut-il produire un petit effort. Peut-être le compte rendu détaillé des communications reçues sera-t-il de nature à rassurer les craintifs et les scrupuleux : certains correspondants n'ont fourni qu'une coupure de journal ou un chant sur feuille volante ; mais ce petit geste est déjà une participation appréciable à l'enquête.

Deuxième remarque : ce travail est important. Car il s'agit de sauver ce qui est en péril. J'ai donné lecture de la lettre de M. Tuarze. On aimerait en recevoir beaucoup de ce genre. Elle demande un effort supplémentaire, qui est cependant à la portée de chacun. Sans doute faut-il conserver les documents écrits, et aussi les rassembler, quand ils sont en péril. Mais ce péril est encore plus grand pour ce qui est enfoui dans la mémoire uniquement. Il faut écrire la tradition orale, si on veut empêcher sa disparition irrémédiable.

Troisième remarque : ce travail est conforme à la vocation de la Société archéologique. Il n'est que de reprendre ses statuts pour s'en convaincre. L'un de ses buts est d'étudier l'histoire, les idiomes, les institutions, les traditions du pays. Cela se fait déjà évidemment par les travaux, communications, participation aux séances, excursions. L'avantage de ces enquêtes, c'est de favoriser une participation encore plus large pour les membres de la Société ; car ce type de communication est possible à beaucoup.

Quatrième remarque : ce travail est utile pour les chercheurs et les historiens. Il ne s'agit pas d'accumuler des documents pour le plaisir d'accumuler. Il s'agit aussi de réaliser un service. Dans ce domaine particulier des coutumes et traditions d'une part, d'étude de la langue bretonne d'autre part, on rencontre des chercheurs qui seraient bien aise de pouvoir consulter des documents qui leur font défaut. Pour n'évoquer qu'un domaine particulier que je connais bien, celui de la documentation religieuse en langue bretonne, je peux dire que ce qui est rassemblé aux archives de l'évêché — relativement considérable cependant — est souvent déficient, lorsqu'il s'agit de répondre à certaines demandes des chercheurs. Le travail d'enquête et de sauvegarde, mené par les membres de la Société apporterait un complément harmonieux et précieux au service rendu par d'autres organismes.

Ce sont ces arguments, qui me paraissent vraiment fondés, qui seraient de nature à nous inciter à poursuivre ce travail. Il nous reste à remercier ceux qui y ont déjà apporté leur collaboration et à lancer à nouveau un appel à tous à le poursuivre patiemment.

Jean-Louis Le Floc'h

*
* * *

COMPTES RENDUS

Denise DELOUCHE. *Peintres de la Bretagne. Découverte d'une province*. Paris, Librairie Klincksieck, 1977, 28 x 22 cm, 401 p., cartes, ill. (Publications de l'université de Haute-Bretagne, n° 7).

Je viens d'achever la lecture d'un ouvrage extraordinaire qui, à ma connaissance, n'a pas eu de précurseur, première partie de la thèse de doctorat d'Etat présentée en 1975 par Denise Delouche.

Ce volume de 401 pages concerne les peintres du XIX^e siècle et, en attendant la suite, s'arrête vers le milieu du second Empire. Il traite de ceux qui, d'origine bretonne ou non, vinrent « découvrir » la Bretagne, ses habitants, les mettre à la mode, y attirer les visiteurs, les artistes et les écrivains tout particulièrement.

Cela, bien sûr, ne veut pas dire qu'il n'y eut pas de peintres à travailler chez nous avant 1800. Mais le relevé n'en a pas encore été fait, et hors quelques noms comme celui de Philippe qui travailla à Briec et à Sainte-Anne d'Auray et malgré la récolte que l'on pourrait faire en matière de tableaux destinés, si j'ose dire, à la consommation locale, grandes toiles religieuses, lambris décorés, modestes ex-voto, portraits de famille

dans les manoirs, vues de châteaux et de ports — ceux-ci exécutés le plus souvent par des peintres officiels — enfin recueils restés en archives comme le manuscrit du président de Robien, nous ne savons que bien peu de chose. Ce n'est pas de cette façon que la Bretagne s'est fait connaître hors de ses frontières.

La prise de son contact artistique avec le reste du monde en tant que modèle correspond à la naissance du romantisme. Une réaction contre le classicisme et l'engouement jusque-là presque exclusif en France pour l'antiquité gréco-latine. Déclenché peut-être par un phénomène dont j'ai déjà parlé et que nous appellerions maintenant écologique, le besoin de retrouver une nature que l'extension des faubourgs rendait de plus en plus lointaine. Phénomène surtout sensible dans les très grandes villes, bien entendu, mais qui a lancé une mode ; et qui se perpétuera de nos jours de façon cette fois catastrophique, tuant cette même nature par l'exagération de sa recherche, la disparition des paysans et leur remplacement par des citadins installés en zone rurale.

Quoi qu'il en soit, on éprouve un besoin d'exotisme, de dépaysement à satisfaire soit par l'histoire du temps passé, soit par la géographie, un désir d'entrer en contact avec des populations qui n'acceptent pas encore de se soumettre à une civilisation uniformisante et étrangère à leurs conceptions ; qui luttent toujours pour conserver leur mœurs, leurs coutumes, leurs habillements et qui savent se battre, même à armes inégales, pour les maintenir. Ainsi la littérature va nous montrer les Hautes Terres d'Ecosse dont la connaissance a été ébauchée par la lecture de l'*Ossian* de Macpherson et lancée par le *Waverley* de Walter Scott paru en 1814. Elle s'attachera aussi aux Indiens Peaux-Rouges quand Fenimore Cooper publiera en 1826 le *Dernier des Mohicans*, renouvelant de façon plus vivante et plus guerrière les lieux et les hommes dont *Atala* avait dévoilé l'existence.

Tous ces pays attirent la curiosité des candidats aux voyages. Mais les Highlands sont loins, et encore plus l'Amérique. Alors pourquoi pas la Bretagne ? Même au temps des diligences, elle est à portée de la main, fournissant à peu de frais le dépaysement souhaité, des costumes de coupes particulières et variées, plus brillants et plus colorés que ceux des autres provinces ; une langue que l'on ne comprend pas et qui oblige à passer par un interprète (parler des difficultés rencontrées ne messiera pas quand on racontera ses aventures) ; des monuments du Moyen Age, ou mieux encore « druidiques », peut-être pas plus nombreux qu'ailleurs mais que l'environnement humain rend plus étonnants.

L'aspect psychologique intervient aussi, qui s'attache aux révoltés. Si l'on accepte de se reporter à cette époque charnière, le poids si lourd des guerres de l'Empire pèse encore sur les épaules et la « légende de l'Aigle » ne naîtra qu'un peu plus tard sous des influences politiques. Par réaction les chouans bénéficient de la même sympathie admirative que Guillaume Tell ou les clans jacobites d'Ecosse. Tout n'est d'ailleurs pas éteint. Après la grande chouannerie il y a eu la petite chouannerie de 1815, et il y aura la prise d'armes de 1832. La conscription est haïe : l'article du traité de 1532 qui l'interdisait en Bretagne n'a été supprimé qu'en 1789 et n'est pas encore oublié ; elle rappelle les mauvais souvenirs des levées républicaines ou impériales, et en plus, elle est imposée par la monarchie usurpatrice de Juillet. Les réfractaires courent encore les halliers et ne disparaîtront que sous le second Empire.

Le compte rendu de l'exposition nantaise de 1839 dit que « la foule s'arrêtait devant le tableau d'Auguste Debay (*Scène de 1793 à Nantes*) et le contemplait avec saisissement et terreur ». Songeons qu'il n'y avait pas cinquante ans que l'échafaud avait régné dans la ville, que nombre de visiteurs avaient vécu le temps de Carrier, que d'autres savaient que plusieurs des leurs avaient monté la sinistre échelle — quand ils n'avaient pas été jetés dans la Loire... Ce qui pour nous n'est qu'un lointain passé était vivant pour eux, et on comprend que pour de multiples raisons un peintre nantais ait choisi ce thème impressionnant pour le public.

Au culte d'un passé attirant pour le peintre d'anecdotes s'ajoutera celui de Chateaubriand qui entraînera une multitude d'écrivains et de peintres, et dont l'influence se fera sentir directement ou indirectement pendant plusieurs générations. Elle montrera une Bretagne sombre et grandiose — toujours le thème de la révolte, contre la tempête et la mer cette fois — plutôt que la douce et agreste image offerte plus tard par Brizeux. C'est

que le tragique imprègne les esprits ; le théâtre, le roman ne sont plus bluettes ou églogues, et les pièces à sujets antiques paraissent factices. On veut du vrai, ou ce que l'on croit tel, et l'on préfère les drames d'époque Renaissance. On fête les retrouvailles avec un Moyen Âge que les siècles précédents ont délaissé et méprisé, le qualifiant de barbare et de « gothique » ; ces appellations - mêmes deviendront titres de gloire.

Pour toutes ces causes, l'alerte est donnée dans les ateliers d'artistes. En route donc pour la Bretagne, le sac au dos, en poche le carnet où s'inscriront croquis et souvenirs. On fera des tournées plus ou moins longues selon ses disponibilités financières et le temps dont on dispose.

Les générations vont se succéder, et Denise Delouche va savamment nous parler d'elles, nous décrire les méthodes, les techniques, les œuvres, parfois chefs-d'œuvre de l'art, parfois simples documents pas toujours très habilement faits mais néanmoins passionnants pour les archéologues ou les ethnologues. Elle nous en indiquera les écoles, les filiations, les influences, les évolutions avec une science que j'admire. C'est, à leur suite, à la découverte de la Bretagne qu'elle va nous mener.

Le relevé des tableaux présentés aux Salons montre que les peintres suivirent d'abord les grands itinéraires vers les années 1831-1839, et ne s'en écartèrent pas. Ils stationnaient surtout dans les villes portuaires, bien reliées les unes aux autres par des routes convenables, et y composaient des scènes d'histoire maritime, des combats navals par exemple.

Peu à peu, ils étendent leurs excursions et leurs sujets ; à l'histoire de la guerre sur mer s'ajoutera celle des combats moyenâgeux et de la chouannerie, qui d'ailleurs ne seront jamais très nombreux. Ils s'attachent aux monuments, aux ruines archaïques des petites villes, et aux thèmes puisés dans la vie populaire au fur et à mesure de la connaissance qu'ils font de la population rurale, les habitations, les intérieurs, la vie quotidienne, les fêtes, les pardons. Dans tout ce qu'ils représentent il y a généralement un grand souci d'exactitude et de précision. Pour les costumes par exemple, traités en sujet principal ou accessoire, parfois fantaisistes dans les estampes pour les raisons de fabrication que nous verrons plus loin, mais toujours authentiques dans les tableaux. C'est que, dans l'esprit dont nous avons parlé tout à l'heure, le peintre a compris que le costume local n'est pas un élément superficiel de la coquetterie masculine ou féminine. Il peut avoir des raisons de sensations ethniques, dans le choix des couleurs par exemple, mais surtout il marque la fierté d'appartenir à une communauté restreinte et unie qui, si elle est purement généalogique dans les clans d'Ecosse, est géographique pour les paroisses bretonnes. Il dit le désir de se différencier des communautés voisines pour lesquelles on éprouve un sentiment plus ou moins vif de rivalité, voire d'hostilité, qui se manifestera par ailleurs par les sobriquets et les dictons dont on affublera ceux qui vivent à l'ombre d'un autre clocher ; ou encore par les concours, les luttes, les rixes et, ce qui nous a valu des trésors, la fierté d'avoir réalisé une église plus belle que celles des voisins.

C'est qu'il faut faire pittoresque : un voyage en Bretagne n'est tout de même pas chose facile et tout le monde ne peut se le payer. Pas plus, bien sûr, que dans d'autres provinces, mais c'est un pays où l'on rencontre du nouveau, du curieux que les amis parisiens n'ont jamais vu, ni même imaginé à moins que ce ne soit sous forme de légendes. Les tableaux, tout comme les lettres et les récits, se doivent donc de montrer ce pittoresque, voire de l'exagérer — cela fait mieux — dans un sens ou dans l'autre, selon les goûts des auteurs. L'un ne verra que la beauté du paysage, de la maison ou du costume ; pour l'autre la crasse prendra des proportions hugoliennes.

Les récits de ceux qui ont visité un pays quelconque il y a un siècle et demi ne nous permettent guère de juger vraiment de son confort ou de son inconfort. On voyageait relativement peu en ce temps ; ceux qui se déplaçaient pour affaires, généralement de ville à ville, suivaient les grands itinéraires dans des conditions habituellement confortables. Mais il y avait ceux que nous appellerions maintenant des touristes, bien moins nombreux alors, qui désiraient voir autre chose que les cités ; malheureusement les campagnes voisines, inhabituées à ce genre de visiteurs, ne mettaient guère à leur disposition que de médiocres chemins et de médiocres auberges pour rouliers : selon son humeur, le voyageur faisait peser la balance du côté des inconvénients ou de celui des avantages. Il savait qu'il lui fallait payer son plaisir, mais il avait le droit de grogner.

Nous entrons maintenant dans la mise au point du thème Bretagne. Deux pôles majeurs d'intérêt vont se dessiner, d'une part la mer et ses tragédies ; de l'autre le pittoresque des monuments anciens sauvegardés ; ils vont attirer peintres et graveurs.

La mer, ses ports, ses falaises, son histoire, combats navals et naufrages, remportent un immense succès. A la suite de Van Blarenberghe, de Joseph Vernet, de Hue, de Ozanne, viennent Garneray, Gudin, Isabey, Morel-Fatio, Gilbert, Jugelet, Perrot et bien d'autres, et le public s'y intéresse. Tous sont étudiés par Denise Delouche et un grand nombre de leurs œuvres sont reproduites.

Les lithographes les rejoignent, s'attachant eux aussi au pittoresque tant maritime que terrien. Mais leurs sujets sont généralement plus calmes. Les monuments font le cadre d'une scène quand ils ne sont pas le sujet principal : églises, châteaux, remparts intacts ou en ruines ; vieilles rues zigzagantes au cœur des cités, vestiges « druidiques » seront reproduits, montrant l'intérêt que la recherche archéologique commence à leur porter et la demande qu'en fait le public. Au début du siècle c'est encore une nouveauté, et la mythologie locale remplace progressivement la mythologie gréco-romaine. Grâce aux graveurs, nous possédons encore actuellement une documentation abondante sur un passé dont sans eux le souvenir aurait disparu, et nous la regardons avec mélancolie.

Car alors comme aujourd'hui, le vandalisme de la « bande noire » exerce ses ravages. Par réaction, nombre de dessinateurs et de peintres vont s'attacher à reproduire les monuments anciens avec exactitude et minutie, espérant qu'à tout le moins leur image sera transmise à la postérité. Selon une règle de l'esprit humain d'ailleurs, seuls intéressent vraiment ceux qui ont eu le temps de vieillir suffisamment, mais l'accélération de ce vieillissement est beaucoup moins rapide que de nos jours. Alors qu'il suffit actuellement de cinquante ans pour « faire » une antiquité, il en fallait au moins deux cents à l'époque, et rappeler les souvenirs violents du Moyen Âge ou de la Renaissance. Le XVII^e et le XVIII^e siècles ne passionnaient pas et ne laissaient pas encore leur image.

Les vues de villes et de monuments ont besoin d'être animées. Ici nous devons tenir compte de la technique lithographique qui demande la collaboration de trois hommes, le dessinateur de vues, le dessinateur de personnages et le graveur. Le premier a travaillé sur le terrain et on peut lui faire confiance. Le second n'a pas quitté son atelier et se contente de donner à ses personnages un habillement conforme au type général qu'il imagine et, sauf exception, ne s'attache pas à l'authenticité.

Ainsi vont naître les grands albums lithographiques dont les *Voyages pittoresques et romantiques dans l'ancienne France*, par le baron Taylor et Charles Nodier, sont l'un des plus anciens, des plus beaux et des plus importants, et dont la partie Bretagne paraîtra en 1845. Et aussi des estampes isolées ou groupées de façon plus modeste qui nous conserveront l'image de notre Bretagne dans la première moitié du siècle dernier, dessinées par Cicéri, Mayer, Potel, Benoist, Prosper Saint-Germain, etc. Tous sont étudiés et Denise Delouche nous parlera aussi bien des connus que des inconnus dont les œuvres rarissimes et combien précieuses ne sont plus conservées que dans des musées et des bibliothèques.

Après l'estampe, Denise Delouche revient à la peinture et, pour débiter, à la représentation humaine. Elle commencera par deux Bretons, François Valentin et Olivier Perrin, qui furent des précurseurs, donc des incompris, venus trop tôt pour que leur œuvre ait pu avoir de l'influence sur ceux qui les suivirent sans avoir entendu parler d'eux. De leur temps, le goût du public n'était pas encore prêt à accepter l'homme contemporain et surtout l'homme des champs tel qu'il était, ne portant ni toge ni chlamyde, ni houlette enrubannée ou jupons de dentelles, et leur œuvre resta ignorée jusqu'à leur mort. Valentin, surtout peintre de sujets historiques ou religieux, n'a montré les Bretons que dans les hors-texte du *Voyage dans le Finistère en 1794*, de Cambry (du moins n'a-t-on pas retrouvé autre chose). Perrin, beaucoup plus important à notre point de vue, commença ses études de mœurs en 1793 et les continua pendant une grande partie de sa vie ; mais l'échec d'une tentative d'édition en 1808 arrêta son élan. Renonçant à se faire connaître, il amoncela chez lui dessins et tableaux sans les montrer à personne. Ce ne fut que quelques années après sa mort que le Brestois Alexandre Bouët lança en 1835 une série de 120 gravures. Quant à ses tableaux, on en connaît une quinzaine, restés pour la plupart aux mains de ses descendants.

Cependant, la découverte de la Bretagne commençait, les peintres parcouraient le pays, orientés les uns vers l'histoire, les autres sur les sites et sur la vie rustique, scènes d'intérieur, foires, fêtes religieuses, mariages, etc. Des lithographes se joignaient à eux, Charpentier, Saint-Germain, Lorette, Lalaisse, Deshays, Zoé Coste, Valério, arrivant au bon moment pour ce qui était des costumes, ceux-ci étant encore très différenciés de paroisse à paroisse alors que dans la suite ils auront tendance à se regrouper et à s'unifier sur des aires étendues. Peut-être auront-ils tendance à embellir un peu trop leurs modèles, mais entre le joli et la caricature la moyenne est parfois difficile à saisir — et il faut bien tenir compte du goût des acheteurs.

Pour la plupart, c'étaient des passants. Certains étaient bretons, mais les autres se fixèrent rarement en Bretagne. Pouvaient-ils imaginer qu'ils abandonneraient leurs ateliers parisiens, leurs cercles, les cafés où ils se groupaient et pouvaient parler métier, préparer les expositions, et viendraient s'installer dans des petites villes où, sauf Nantes, ils seraient restés isolés, sans confrères et sans clientèle suffisante ? Il faudra attendre ce que l'on pourrait appeler la troisième génération, dont l'apparition des chemins de fer facilitera les moyens de transport, pour que se créent des centres picturaux tels que Douarnenez et Pont-Aven, où ils s'installeront pour de longues périodes et reviendront souvent.

La seconde vague des voyageurs arrivait à son tour. On dénote dans leurs travaux un approfondissement et un élargissement de la vision, mais avec permanence du choix des sujets. La Bretagne romantique va vivre longtemps : on retrouvera la mer et les marines, les ports, les falaises et les grèves, l'histoire et les combats. Ce sont Mayer, Paul du Chatellier, Morel-Fatio, Michel Bouquet, Jugelet, bon nombre d'entre eux Bretons. L'esprit des « voyages pittoresques » se maintiendra au XIX^e siècle avec Auguste Goy, le baron de Wismes, Lebeuffe, Iwili, Eugène Isabey qui revient, son ami Jongkind, Jules Noël et combien d'autres !

Les lithographes continueront aussi sur la lancée de leurs prédécesseurs, cherchant à renouveler le genre. Le camaïeu et la couleur apparaîtront et supplanteront en partie le noir et blanc. Entre autres on verra paraître en 1865 les grands volumes de *La Bretagne contemporaine*. Le monument ancien ne sera plus seul représenté : on acceptera de voir figurer auprès de lui des éléments de l'actualité contemporaine, les débuts de la civilisation de la machine et de l'industrie. Néanmoins la lithographie est sur ses fins, la gravure sur acier également. Reviendront au contraire les eaux-fortes : Abraham, Bonvin, Lalanne, L'Hermitte, plus tard Busnel...

Peu à peu, l'image se renouvelle grâce à des peintres dont la grande histoire a retenu le nom, de Corot, Daubigny, Huer, Whistler ; l'histoire régionale que chacun voudrait considérer comme d'un intérêt secondaire rejoint ici l'histoire de la peinture en général.

La mode continue à évoluer. La force de l'image initiale a créé des idées toutes faites, et la réaction apparaît ; je ne puis m'empêcher de penser à ce que nous constatons aujourd'hui sur des plans d'ailleurs bien plus étendus et pas seulement artistiques. A toute époque, quand une idée est lancée la mode s'en empare, et encore plus le commerce ; au temps dont nous parlons, on a trop « vendu du breton », et du breton trop mignard, parce que cela rapportait et que les gros sous rentraient. Devant ces excès, protestations des intéressés, des purs, atteignant le but, mais souvent aussi le dépassant, leur purisme détruisant tout autant que construisant. Jusqu'à ce que la mode se retournant, vienne le regret de ce qui a disparu dans la bagarre.

Pour ne m'en tenir qu'à la peinture, c'est ici que mes goûts se séparent de ceux de Denise Delouche, à mon grand regret, lorsqu'elle nous dit au sujet des dernières toiles de Jules Noël : « *En pensant aux goûts de cette bourgeoisie qui achetait de telles œuvres, on comprend mieux l'accueil fait aux impressionnistes contemporains et le choc provoqué par les toiles bretonnes de Gauguin et d'Emile Bernard* ». Je suis navré, conscient de mon ridicule et de mon indignité de béotien attardé, car j'ai conservé ce goût des bourgeois d'autrefois dont le romantisme n'était pas superficiel mais profondément ressenti ; et mon choc se fait en sens inverse. Des goûts et des couleurs... Au surplus, il me suffit d'attendre que la roue tourne, même si je ne dois pas la voir.

Cela dit, outre cette très belle histoire de la peinture en Bretagne, l'ouvrage de Denise Delouche contient des annexes infiniment précieuses pour les amateurs et les chercheurs, telles qu'il n'en existait pas encore.

Tout d'abord un très long catalogue des recueils d'estampes publiés entre 1775 et 1858, qui permettra aux collectionneurs de trouver l'origine des gravures qu'ils possèdent, chose d'autant plus utile que les ouvrages intacts deviennent de plus en plus rares, ayant été dépecés par les marchands pour la vente à la pièce.

Ensuite un répertoire des peintres et des graveurs ayant travaillé en Bretagne, avec des détails biographiques qui pourront servir de base à l'étude de nombre d'entre eux restés pratiquement inconnus.

Un catalogue de la documentation consultée, graphique, manuscrite ou imprimée ; enfin des index.

Comme on le voit, l'ouvrage si savant de Denise Delouche est une source de documentation extrêmement importante non seulement pour les amateurs de peintures, mais aussi pour les collectionneurs, les archéologues, les spécialistes de tous les sujets bretons, qui doivent l'avoir à portée de la main.

Dr C. Laurent

Léon FLEURIOT et Pierre-Roland GIOT. *Early Brittany*. Extr. de *Antiquity*, Cambridge, 1977, t. LI, p. 106-116, 2 pl.

En dix pages serrées, MM. Fleuriot et Giot font une mise au point — en langue anglaise — des connaissances les plus récentes sur la période la plus obscure et la plus controversée de l'histoire de la Bretagne : celle de l'immigration bretonne en Armorique.

M. Fleuriot qui, dans une thèse célèbre sur le vieux breton, a renouvelé le sujet, expose ses arguments sur la persistance du gaulois en Armorique pendant l'occupation romaine — rejoignant sur ce point l'opinion du chanoine Falc'hun — mais confirme aussi son désaccord avec ce dernier sur l'origine du dialecte vannetais qu'il attribue à la plus forte romanisation du Morbihan et non à la plus forte empreinte du gaulois.

M. Giot, dont les travaux d'anthropologie et d'archéologie armoricaines ne sont plus à présenter, résume, pour sa part, de façon vigoureuse, les résultats de ses recherches et de celles de ses collaborateurs : il pense — ce qui tend maintenant à être admis — que l'installation de Bretons en Armorique « a probablement commencé un siècle ou deux plus tôt que ce que l'on pensait jusqu'ici ». Décrivant les relations entre la péninsule armoricaine et l'extérieur à l'époque gauloise, sous les Romains et au haut Moyen Âge, il nous livre l'apport le plus récent sur les monnaies, les poteries, les constructions (rurales, militaires, religieuses), les tombes, les mines, etc.

La partie consacrée à l'anthropologie énumère les différents types humains dont on a pu retrouver les rares traces, et notamment, bien sûr, ceux qui ont été exhumés à Ploemeur par M. Giot lui-même, au cours de fouilles dont il a rendu compte dans notre bulletin. A ce sujet, il conclut que la « bigoudénisation » du Cap-Caval est un phénomène récent, postérieur à l'an mil, résultat d'une migration venue de l'intérieur pour combler une région dépeuplée en grande partie soit par des calamités naturelles, soit par des épidémies, soit par des guerres civiles (la Ligue même).

On regrettera seulement que cet article, bref peut-être mais si riche de substance, dont l'importance n'échappera à personne (même si l'un des auteurs le qualifie de « modeste mise au point intérimaire » !) soit si peu accessible, ayant paru dans une revue étrangère.

Tanguy Daniel

Michel de MAUNY. *Le pays de Léon, Bro-Léon*, Rennes, Armor-Éditeur, 1977, in-8°, 399 p., ill.

L'auteur précise bien dans le sous-titre l'objet de son travail : « Le pays de Léon, son histoire, ses monuments ». Et, ainsi limité, c'est un très bon travail, qui a été couronné par l'Académie française (prix René Petiet). Qu'on n'aille donc point y chercher des étu-

des de préhistoire, de géographie, de toponymie. Encore faut-il préciser que toute la période historique n'intéresse pas M. de Mauny. Pour lui, l'histoire commence au Moyen Age, surtout, évidemment, au bas Moyen Age, et, en gros, s'arrête à la Révolution. Le domaine reste vaste et, dans ces limites, l'ouvrage dit vraiment l'essentiel de ce qui peut être écrit en quatre cents pages sur l'histoire du Léon et la description des principaux monuments.

L'étude est divisée en trois parties. D'abord, une brève histoire du Léon et de ses monuments, ensuite, l'étude des paroisses constitue le corps du volume et, enfin, des notes et éclaircissements où, par ordre alphabétique, abondent les renseignements, depuis les anges et archanges jusqu'aux sibylles, pour finir par la Vierge. Et tout cela est fort précieux et instructif. Cette division est heureuse en ce sens que cette « brève histoire du Léon », détermine les limites des « pays », situe son histoire propre dans celle de la Bretagne et permet de mieux comprendre la seconde partie. Bien sûr, l'existence, les origines et l'apostolat de saint Paul Aurélien, son importance dans l'évangélisation ne sauraient être contestés. Et il s'agit du fondateur de l'évêché. Pour autant, peut-être eût-il été bon de préciser le caractère légendaire de certains faits aussi reculés et pour lesquels manquent totalement les documents contemporains. Le même défaut de textes ne permet pas d'exposer l'œuvre de christianisation des centaines de « saints » honorés jadis et naguère et parfois de nos jours dans le Léon. Leurs affaires ne sont pas très claires en cour de Rome. Cela prouve que ce sont des saints honorables et authentiques. Les familles de très ancienne noblesse ne possèdent, et pour cause, aucun texte prouvant que leur comté est antérieur aux croisades.

Encore, nous l'avons dit, qu'il ne s'occupe que rarement de toponymie, M. de Mauny met au point en peu de lignes claires et nettes ce qu'on sait sur l'origine de ce nom de Léon et met à leur place des hypothèses fantaisistes.

L'inconvénient de cette division tripartite est qu'on trouve dans cette première partie ce que certains rechercheront dans la seconde. Prenons deux exemples. On peut s'étonner qu'au chapitre consacré à Morlaix (page 113) l'auteur ne mentionne pas que la ville ne relève pas du Léon, mais du Trégor : il l'a écrit dès la page 13. D'autres regretteront que la ville de Brest n'ait droit qu'à une page et demie (pages 222-223). Mais, son histoire s'étend des pages 33 à 40. Ce qui prouve qu'il faut lire d'un bout à l'autre.

Le corps de l'ouvrage, répétons-le, est l'étude des paroisses. Il serait saugrenu de reprocher à M. de Mauny de n'avoir pas tout dit en quatre cents pages. Sans esprit de chicane, on doit regretter cependant qu'il n'ait trouvé quelques lignes pour rappeler que Locquéholé dépendait de l'évêché de Dol ; que, dans le bas Léon, il ignore Saint-Renan, ancien siège d'une sénéchaussée, et Trébabu. Puisqu'il avait de la place pour l'histoire du centenaire Jean Causeur, que n'en a-t-il trouvé pour Le Gonidec, né à Lochrist, qui résida au château de Kerjean-Mol en Trébabu ? Querelles mineures qui ne sauraient faire oublier les pages courageuses dédiées à l'abbé Perrot, et les phrases cinglantes qui fustigent les coupables de la ruine de la chapelle de Locmélard en Plounéventer.

En bref, un livre utile et, sur bien des aspects, bienfaisant. Nous lui souhaitons grand succès et ne doutons pas qu'une seconde édition sera indispensable et permettra quelques mises au point. L'illustration est fort bien choisie, constituée de deux cartes très claires, de photos et de dessins au trait.

René Daniel

P.-M. MÉVEL. *Kan ha stourm. Soniou, gwerziou, barzonegou*. Brest, éd. Brud, 1976, in-8°, 64 p., ill.

P.-M. Mével est le directeur de *Brud*, revue littéraire qui vient de se rajeunir en devenant *Brud nevez*. Il publie ici un certain nombre de « sônes », de « gwerz », de chansons, de poésies. Plusieurs morceaux sont engagés (*Emgann Montroulez, Bagad ar CRSed*, etc.), exprimant les sentiments du peuple breton frondeur. Dans la même ligne s'inscrivent également des événements historiques, tels *Bonedou ruz, Soudard Conlie, Ar brezel pevarzeg*. D'autres thèmes sont empruntés aux faits divers de la vie quotidienne ; quelques-uns sont d'inspiration nettement religieuse : *Nedeleg er glahar*, « breton spirital »... D'autres poésies sont d'inspiration plus intime.

La langue est celle que la revue *Brud* met en honneur. Langue populaire sans rien de « chimique », mais non dénuée de richesse et d'élégance. Les illustrations sont de Joël-Jim Sévellec, les airs accompagnant chaque morceau sont de Fanch Danno et de Polig Monjarret. L'introduction est signée Marguerite Prigent.

Jean-Louis Le Floc'h

A. TRÉBAUL et G. LECLERC. *Le canal de Nantes à Brest dans l'histoire de Châteaulin*. Châteaulin, 1977, 21 x 29,7 cm, 16 p., plan, phot.

Cette plaquette, réalisée à l'occasion d'une exposition consacrée à l'histoire du canal, se distingue à la fois par les utiles renseignements qu'elle apporte sur une voie d'eau qui a joué un rôle non négligeable dans l'histoire économique de la Bretagne centrale au XIX^e et au début du XX^e siècle, et par la qualité de son illustration, constituée pour l'essentiel de reproductions de cartes postales anciennes provenant de la collection Jos Le Doaré.

M. Trébaul traite de la construction du canal (ouvert de bout en bout en 1836) et de son rôle économique (notamment dans le transport des ardoises et des engrais) jusqu'à la mise en eau du barrage de Guerlédan qui, en 1928, provoqua la mort du trafic. M. Leclerc décrit les vains efforts de Châteaulin, entre 1845 et 1860, pour se doter d'un port maritime.

Tanguy Daniel

la vie de la société archéologique

Procès-verbaux des séances et excursions

SÉANCE DU 28 JANVIER 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la société :

- M. et Mme Jean-Noël ARZUL, d'Arcachon, présentés par MM. Bœuf-Fernandez et Kervarec ;
- CENTRE DE FORMATION D'ÉDUCATEURS EN MILIEU MARIN, de Logonna-Daoulas, présenté par Mme Chantal Daniel et M. Jean Foucher.
- M. DILOSQUER, directeur de la M.G.E.N., à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- Mme Gerald GOHIER, de Guingamp, présentée par MM. René Daniel et Hervé Glorennec ;
- M. Guillaume HENRY, instituteur à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- M. Louis JÉGOU, instituteur en retraite à Cléguer (Morbihan), présenté par les mêmes ;
- M. Pierre DE KEROULAS, du Juch, présenté par MM. Yves Tanneau et Jean Keribin ;
- M. Corentin LARVOL, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- M. Jean LARVOR, chef de bureau à la mairie de Quimper, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. Hervé Glorennec ;
- Mme Danièle LE COSSEC, institutrice à Locudy, présentée par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- Mme S. LE COZANNET, de Quimper, présentée par Mmes Damalix et Landrain ;
- M. l'abbé Claude LE PRAT, vicaire général, de Brest, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. René Daniel ;
- M. l'abbé Gaston TALBOURDET, professeur d'histoire à Quintin (Côtes-du-Nord), présenté par MM. Yves Le Callo et René Daniel ;
- Mlle TILLET, de Saint-Evarzec, présentée par Mlle Picquenard et M. René Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. le chanoine François Olier, recteur de Goulien ; du général Tanguy de Rosmorduc, au château de Chef-du-Bois, à Pencran ; de M. Michel Bouché, de Quimper ; de M. Louis Ogès, président honoraire de la Société archéologique.

Il tient à préciser la participation, dans des domaines différents, de chacun des disparus, à l'activité de la société. Il rappelle notamment la vie et l'œuvre de Louis Ogès, qui présida la société de 1956 à 1964, et dont la bibliographie fera l'objet d'une publication spéciale. Le souhait unanime est que ses principaux articles, dispersés dans revues et journaux divers, soient réunis en volume.

Le président présente à toutes les familles les condoléances de la société.

La vie quotidienne à Pouldergat au XIX^e siècle. — M. Yves Tanneau, vice-président de la société, fait une communication sur la vie quotidienne à Pouldergat au XIX^e siècle, étudiée à travers les délibérations du conseil municipal.

Le secrétaire
Grégoire Le Clech

Le président,
René Daniel

SEANCE DU 19 FÉVRIER 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la société :

- Mme AUBLINE, de Quimper, présentée par MM. Guy Pernez et René Daniel ;
- Mme Annette BARIOU, de Penmarc'h, présentée par MM. René Daniel et Yves Tanneau ;
- M. Rudy BARIOU, de Penmarc'h, présenté par les mêmes ;
- M. Jean BLÉAS, journaliste au *Télégramme de Brest*, de Quimper (réadmission) ;
- Mlle Y. CHAPATTE, de Quimper, présentée par MM. Guy Pernez et René Daniel ;
- Mme Lucienne DUBILLOT, chirurgien dentiste, de Quimper, présentée par MM. Louis Boucher et René Daniel ;
- Mlle Marie-Claude GODEC, de Carantec, présentée par MM. Loïc Rault et René Daniel ;
- M. Yves GUENNER, de Carhaix, présenté par MM. René Sanquer et Patrick Galliou ;
- M. Georges KERMARREC, pharmacien à Brest, présenté par MM. J. Souliman et René Sanquer ;
- M. Pierre LAMBERT, de Paris, présenté par MM. Jean-Yves Eveillard et Patrick Galliou ;
- M. André LE SAUX, de Brie, présenté par M. et Mme René Le Bars ;
- Mme LUPORI, de Quimper, présentée par MM. Guy Pernez et René Daniel ;
- M. Claude MILLOUR, docteur vétérinaire, de Morlaix, présenté par MM. René Daniel et Hervé Glorennec ;
- Mme Christiane PRIGENT, de Quimper, présentée par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. l'abbé Yves-Pascal Castel.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Maurice de Poulpiquet de Brescanvel, à Plouguerneau, et de M. François Bégot, président honoraire du Comité des fêtes de Cornouaille. Il présente aux familles des membres décédés les condoléances de la société.

Le site gallo-romain de Roz-Avel, à Quimper. — M. Jean-Paul Le Bihan présente une communication, accompagnée de nombreuses diapositives, sur les fouilles qu'il a menées depuis 1975, avec l'accord de la Direction des antiquités historiques, sur le site de Roz-Avel à Quimper. Les premiers résultats de ses travaux paraîtront dans la *Chronique d'archéologie antique et médiévale* du prochain bulletin.

Le secrétaire,
Alain Breut

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 31 MARS 1977.

*Quimper***Présidence de M. René Daniel, président**

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Vingt-quatre nouveaux membres sont admis dans la société :

- AMICALE DU PERSONNEL DE L'HÔPITAL GOURMELEN, présentée par MM. Hervé Glorenec et René Daniel ;
- M. Augustin BAOT, chef de centre de télécommunications à Aubigny-sur-Nère (Cher), présenté par M. Yves Tanneau et le docteur Henry Argouarch ;
- M. Félix BILIEU, retraité, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;
- Mme Jeanne CADIOU, de Quimper, présentée par MM. Grégoire Le Clech et René Daniel ;
- M. Etienne COTTEN, d'Elliant, présenté par M. Grégoire Le Clech et Mme Le Bars ;
- Mlle René DUTIGNY, professeur honoraire à Brest, présentée par Mlle Kerandell et Mme Lucas ;
- Mme G. FAVENNEC, de Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et Guy Pernel ;
- M. Jean FLOCH, curé de Sainte-Anne-la-Palud, Plonévez-Porzay, présenté par M. le chanoine Jean-Louis Le Floch et René Daniel ;
- M. Jean FLOCH, professeur à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;
- Mme René HILLION, de Brest, présentée par Mme Le Brozec et M. René Daniel ;
- Mme DE KERMADEC, surveillante générale de lycée (E.R.), de Quimper, présentée par Mlle Claudia Jézéquel et M. Alexis Le Bihan ;
- Mlle Jacqueline LE GOFF, de Concarneau, présentée par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;
- Le docteur Guy LE GENTIL, de Brest, présenté par MM. Yves Tanneau et le professeur H.H. Floch ;
- M. Gérard LE GRAND, professeur d'histoire, de Peymeinade (Alpes-Maritimes), présenté par MM. Yves Tanneau et le docteur Henri Argouarch ;
- M. Jean-François LE JEUNE, étudiant, de Plounévez-Lochrist, présenté par M. l'abbé Castel et M. Kersébet ;
- Mme LESQUIDE, professeur à Orléans, présentée par Mme Vigouroux et M. Alexis Le Bihan ;
- Mlle Denise MAQUER, professeur honoraire à Brest, présentée par Mlle Kerandell et Mme Lucas ;
- M. Bruno MILIN, lycéen à Landerneau, présenté par Mlle Goubet et M. René Daniel ;
- M. Roger NÉDÉLEC, commerçant à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;
- M. et Mme Georges POIDRAS, retraités de l'enseignement, de Lorient, présentés par MM. Guy Pernel et Grégoire Le Clech ;
- M. Bernard POIRIER, de Concarneau, présenté par M. et Mme Jean-Louis Guillou ;
- M. Jean RIOU, cultivateur, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernel ;
- Mrs SUTCLIFFE, c/o Mr SUTCLIFFE, professor, Department of electrical Engineering, University of Salford, Great Britain, présentée par MM. Mornand et René Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret de faire part du décès du docteur Louis Le Thomas, à La Baule, et adresse à sa famille les condoléances de la société.

L'enseignement à Châteauneuf-du-Faou au XIX^e siècle. — Le président donne lecture d'une étude sur l'enseignement à Châteauneuf-du-Faou au XIX^e siècle qu'a effectuée le docteur Christian Ménard d'après les délibérations du conseil municipal.

La vie quotidienne à Pouldergat au XIX^e siècle. — M. Yves Tanneau termine l'exposé de son étude sur la vie locale à Pouldergat et Pouldavid au XIX^e siècle, vue à travers les délibérations du conseil municipal.

L'essentiel de ce travail et de celui du docteur Ménard sera publié au bulletin.

Un dessin de Jules Noël : l'église de L'Hôpital-Camfrout. — M. Alexis Le Bihan présente un dessin de 1839 représentant l'église de L'Hôpital-Camfrout (alors appelé L'Hôpital de Daoulas), par Jules Noël, peintre né à Nancy (en 1810) d'une mère bretonne et qui passa sa jeunesse à Quimper.

Voyages et excursions. — Un voyage en Ecosse (où doit se tenir le prochain congrès celtique) au mois d'août est en préparation. Le calendrier des excursions de 1977 sera établi au cours d'une réunion du bureau de la société qui se tiendra le 9 avril.

Ces renseignements seront communiqués aux sociétaires dans une lettre circulaire qui sera jointe au prochain bulletin.

Le secrétaire,
Alain Breut,

Le président,
René Daniel,

SÉANCE DU 28 AVRIL 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Treize nouveaux membres sont admis dans la société :

— Comte BOSQUET DE CAUMONT, cadre de direction à Versailles, présenté par MM. Hervé Glorennec et René Daniel ;

— M. Jacques CHAUVEAU, gérant de sociétés à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;

— Docteur Alain CONAN, de Quimper, présenté par les mêmes ;

— Mlle Lucienne GARREC, retraitée de la Banque de France, de Quimper, présentée par Mlle Kerandell et M. René Daniel ;

— M. Jean GRIFFON, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ;

— M. Marcel HAMONIC, commerçant à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;

— M. Jacques LAMINOT, agent d'assurances, de Plomelin, présenté par les mêmes ;

— Mlle Elisabeth LEFEBVRE, magistrat à Sceaux, présentée par MM. Jean Ascoët et René Daniel ;

— M. Jean LE GALL, professeur à Brest, présenté par Mmes Amilien et Le Gall ;

— M. Bernard RODIL, de Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et Yves Le Bail ;

— M. Georges TANNEAU, officier de la marine marchande, et Mme Emma TANNEAU, institutrice, de Pont-l'Abbé, présentés par MM. Marcellin Caillon et André Le Roy ;

— M. Jean-Yves VERLINGUE, directeur de société, de Plomelin, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez.

L'enquête sur les traditions et coutumes disparues. — M. le chanoine Le Floc'h, vice-président de la société, communique les premiers résultats de l'enquête entreprise en 1976 par la Société archéologique (cf. *Bulletin*, 1975, t. CIII, p. 394-395). Les réflexions et les suggestions de M. le chanoine Le Floc'h à ce sujet feront l'objet d'une publication dans le bulletin.

La vie quotidienne à Ploaré et au Juch au XIX^e siècle. — Poursuivant son étude des divers aspects de la vie dans les communes rurales et maritimes limitrophes de Douarnenez, à travers les délibérations municipales du XIX^e siècle, M. Yves Tanneau, vice-président de la société, présente la première partie consacrée à Ploaré, dont dépendait la section du Juch.

Voyages et excursions. — Le président communique le programme des excursions et voyages organisés par la société en 1977 :

- le 22 mai, excursion dans le Léon et séance à Brest ;
- le 19 juin, séance à Douarnenez, excursion archéologique à Douarnenez et Pont-Croix ;
- le 27 juillet, sortie traditionnelle d'été dans la région de Morlaix ;
- du 13 au 23 août, voyage en Ecosse ;
- les 6, 7 et 8 septembre se tiendra à Guingamp le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, en même temps que celui de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne ;
- en septembre aussi, excursion de deux journées dans la forêt de Brocéliande (Paimpont).

Le vice-président,
Yves Tanneau

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 22 MAI 1977

Brest

Présidence de M. le médecin général Laurent, vice-président

Excursion. — La séance a été précédée d'une excursion qui a mené les sociétaires à Plouvenévent (devant les ruines du château de Mézarnou et de la chapelle de Locmélar), à Saint-Derrien (église) et à Saint-Servais (église). Après le déjeuner, pris en commun à Landivisiau, les participants ont visité l'église de Lampaul-Guimiliau dont l'intérieur a été, ces dernières années, entièrement restauré par les Monuments historiques.

Un chant du « Barzaz-Breiz » : le Faucon. — La séance tenue au Palais des arts et de la culture, à Brest, a été consacrée à une communication de M. Donatien Laurent sur un chant publié par La Villemarqué dans la deuxième édition du *Barzaz-Breiz* et intitulé *le Faucon*.

Cette importante étude sera publiée dans le bulletin.

Le secrétaire,
Georges-Michel Thomas

Le vice-président,
Charles Laurent

SÉANCE DE 19 JUIN 1977

Douarnenez

Présidence de M. Yves Tanneau, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quatorze nouveaux membres sont admis dans la société :

- M. Jean-Paul BENOT, enseignant, de Gouesnac'h, présenté par MM. Hervé Glorennec et René Daniel ;
- M. Jean BOURHIS, de Plouigneau, présenté par MM. Jean Ascoët et René Daniel ;
- Mlle Véronique DANEBEY, de Quimper, présentée par MM. René Daniel et Hervé Glorennec ;
- M. l'abbé Maurice DILASSER, recteur de Locronan, présenté par M. le chanoine Le Floc'h et M. René Daniel ;
- M. Charles FÉCHANT, en religion frère Samson, de Douarnenez, présenté par MM. Alain Breut et Yves Tanneau ;
- M. Marcel GOASGUEN, préposé aux P.T.T., de Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et Désiré Nédélec ;
- Mme Emilienne GOURRIER, de Clohars-Carnoët, présentée par MM. Joseph Portier et Paul Meurlay ;

— M. Jean LE FOURN, chirurgien dentiste à Brest, présenté par MM. Jean Thomas et René Daniel ;

— Mlle Thérèse LE FOURN, chef de division de l'Action sociale en retraite, de Brest, présentée par les mêmes ;

— M. Jean-Yves LE GUEN, professeur à Morlaix, présenté par MM. Hervé Glorennec et René Daniel ;

— M. l'abbé André LE MOAL, recteur de Lothey, présenté par M. l'abbé Jean-Marie Kerdilès et M. Yves Tanneau ;

— M. Jacques SONN, de Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et René Daniel ;

— M. Paul TANGUY, de Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et Yves Le Bail ;

— M. Bruno THÉPOT, marin, de Quimper, présenté par MM. Larvor et Glorennec.

Assemblée générale de la société. — Une demande de révision des statuts de la Société archéologique du Finistère ayant été déposée, les membres présents sont réunis en assemblée générale. Le *quorum* n'étant pas atteint, une nouvelle assemblée générale se tiendra à Quimper le 10 juillet 1977.

Bibliographie. — M. René Daniel rend compte d'un ouvrage récemment reçu par la société : *Pont-Aven, paradis des arts*, de M. l'abbé Tuarze.

Le Centre d'études et de recherches archéologiques de Quimper. — M. René Daniel fait part de la formation à Quimper d'un cercle de fouilles archéologiques, à l'initiative de M. Jean-Paul Le Bihan. Cette association a pour but de promouvoir et d'animer la recherche archéologique à Quimper par l'élaboration et la réalisation de programmes de fouilles autorisées par la Direction des Antiquités historiques de Bretagne. Le bulletin de la Société archéologique du Finistère publiera le résultat de ses travaux.

La vie quotidienne à Ploaré au XIX^e siècle. — M. Yves Tanneau poursuit la lecture de son étude sur la vie locale à Ploaré au XIX^e siècle. Cette étude sera publiée dans le bulletin.

Excursion. — A l'issue de la séance, tenue dans une salle de la criée, les sociétaires présents se rendent sur le site archéologique de Plomarc'h-Pellan, où les fouilles de l'usine de salaisons gallo-romaine sont présentées par M. René Sanquer, directeur des Antiquités historiques de Bretagne.

Après le repas pris en commun à Tréboul, l'excursion, sous la conduite de M. Yves Tanneau, a mené les participants à Pont-Croix, d'abord au manoir de Tréfrest, appartenant à la famille Le Bris du Rest, puis au site gallo-romain de Kervénennec, enfin à l'église Notre-Dame de Roscudon et à l'ancien petit séminaire.

Le secrétaire,
Alain Breut

le vice-président,
Yves Tanneau

SÉANCE DU 10 JUILLET 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix nouveaux membres sont admis dans la société :

— Mme CAMPAN, professeur à Brest, présentée par Mlles Cam et Le Lay ;

— Mlle Marie CELTON, de Douarnenez, présentée par M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h et M. Yves Tanneau ;

— M. Michel DIOT, secrétaire général de la FRANPAC, de Quimper, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel ;

- M. Jacques FURIC, d'Equeurdreville (Manche), présenté par MM. Quéinnec et René Daniel ;
- Mlle Guillemette GRIVART DE KERSTRAT, de Douarnenez, présentée par MM. Yves Tanneau et René Daniel ;
- Professeur Joseph JÉZÉQUEL, chef du service O.R.L. de l'Hôpital Morvan à Brest, présenté par MM. Yves Tanneau et H. Floch ;
- Général DE LA VILLEMARQUE, de Paris, présenté par MM. André du Couëdic et René Daniel ;
- Mlle Marie-Josèphe MERRIEN, de Douarnenez, présentée par MM. Yves Tanneau et René Daniel ;
- M. Jean PENHORS, horticulteur fleuriste à Morlaix, présenté par Mme Le Cléach et M. Cueff ;
- M. Henri POULIQUEN, instituteur, de Guipavas, présenté par MM. J. Pouliquen et René Daniel.

Les déformations des noms de lieu. — Des groupements et des associations de langue bretonne ont alerté les autorités publiques au sujet de la déformation des noms de lieu en Bretagne.

De nombreux panneaux indicateurs sur les routes portent ainsi des toponymes ridiculément déformés : *Kroaz-Hent* (carrefour) devient « Croissant », *Ker-Saoz* (Résidence du Saxon) devient « Ker-Sauce », *An Aod Korzh* (La côte des roseaux) est traduit « La plage du Corse », *Ar Ger Nevez* se transforme en « La Villeneuve », quand ce n'est pas, en Morbihan, le lieu-dit *Koh Grac'h* qui est appelé « Corps gras »...

La société s'associe aux protestations contre ce massacre toponymique et charge le président d'intervenir auprès de la direction de l'Équipement.

Assemblée générale de la société. — La séance se transforme en assemblée générale pour examiner la demande de réforme des statuts de la Société archéologique du Finistère. Cette assemblée générale a été convoquée à la suite d'une première assemblée réunie à Douarnenez le 19 juin dernier mais qui n'avait pu délibérer valablement, le *quorum* n'étant pas atteint.

Une commission des statuts, constituée de MM. Yves Tanneau et Jean-Louis Le Floc'h, vice-présidents, Alain Le Grand, conseiller et commissaire aux comptes, Georges-Michel Thomas, secrétaire, a été chargée d'élaborer un projet de réforme des statuts.

Le nouveau projet est présenté à l'assemblée générale par M. le chanoine Le Floc'h. Il est procédé à une discussion article par article. Après quelques modifications, le projet est adopté à l'unanimité. Conformément à la loi, la délibération de l'assemblée générale sera adressée au ministère de l'Intérieur pour approbation.

L'élection du conseil d'administration aura lieu lors de la prochaine assemblée générale qui se tiendra à Quimper en janvier 1978.

Excursion. — A la suite de l'assemblée générale, les sociétaires se rendent au musée des Beaux-Arts de Quimper pour visiter, sous la direction du conservateur, M. Quiniou, une exposition sur l'art étrusque. Après le déjeuner pris en commun à Plomelin, les participants visitent l'église et l'abbaye de Locmaria puis se rendent à Locronan où ils assistent à l'arrivée de la procession de la grande Troménie.

Le secrétaire de séance,
Grégoire Le Clech

Le président,
René Daniel

EXCURSION DU 27 JUILLET 1977

Excursion. — La traditionnelle session d'été, qui réunit les membres résidant dans le département et ceux que leurs fonctions appellent à n'y venir qu'en période de vacances, a mené cent trente sociétaires en excursion sur les côtes nord du Léon.

La matinée a été consacrée à la visite de la basilique Notre-Dame du Folgoët, puis de l'église paroissiale de Goulven. M. Jean-Claude Le Goff a fait découvrir, sur un îlot en face de Santez, des restes archéologiques en place (petites tombes en coffre de l'âge du bronze, fours à sel, etc.).

A l'issue du repas pris en commun à Plouénan, les participants ont pu admirer le trésor de Plouénan (qui comporte neuf magnifiques pièces d'orfèvrerie ancienne) avant de prendre le bateau pour terminer l'excursion à l'île de Batz.

Adhésions. — Lors du déjeuner, le président a adressé quelques mots aux sociétaires présents et a donné lecture de la liste des sept nouveaux membres admis dans la société :

— M. Patrick AMOUREUX, officier de la marine marchande, de Pléneuf-Val-André, présenté par M. et Mme Louis Rallon ;

— Mme Juliette CELTON, de Douarnenez, présentée par Mlles Claudia Jézéquel et Marie-Anne Sauban ;

— Mme DUGUÉ, de Quimper, présentée par MM. Derrien et Alexis Le Bihan ;

— M. Guillaume FLOCH, enseignant, de Plouhinec, présenté par M. le chanoine Le Floc'h et M. Yves Tanneau ;

— Mme LE GOUIC, décoratrice à Quimper, présentée par MM. Pierre Keraval et Hervé Glorennec ;

— M. MARZIN, agent de maîtrise en télécommunications, de Vigneux-sur-Seine, présenté par MM. Gourmelen et Keréveur ;

— M. Bertrand TALABARDON, de Roscoff, présenté par M. l'abbé Jean Feutren et M. René Daniel.

Le secrétaire de séance,
Guy Pernez

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 29 SEPTEMBRE 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Dix-huit nouveaux membres sont admis dans la société :

— M. Christophe BAGOT, de Versailles, présenté par MM. Loïc Rault et René Daniel ;

— M. Jean CELTON, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et J. Peuziat ;

— M. Hervé DIVERRES, de Guengat, présenté par MM. Yves Tanneau et Jean Keribin ;

— M. Jean-Pierre GOURLAOUEN, professeur à la faculté de droit de Nantes, à Orvault, présenté par M. l'abbé Diquelou et M. G. Marc ;

— Docteur François GRALL, de Brest, présenté par MM. Yves Tanneau et Jézéquel ;

— Docteur et Mme HUET, de Châteaulin, présentés par MM. René Daniel et Yves Tanneau ;

— M. Philippe HUON DE KERMADEC, de Landerneau, présenté par M. et Mme Tanguy Daniel ;

— Mme Germaine LE GUILLOU, de Quimper, présentée par MM. Guy et Wilfried Pernez ;

— Mme LE GUYADER, de Quimper, présentée par MM. Alexis Le Bihan et Hervé Glorennec ;

— M. l'abbé Joseph LE JOLLEC, directeur de l'école Saint-Yves à Quimper, présenté par M. René Daniel et M. le chanoine Jean-Louis Le Floc'h ;

— M. Guénolé LE MENN, professeur à Saint-Brieuc, présenté par MM. Yves Tanneau et M. le médecin général Laurent ;

— Mme Alain LE ROUX, de Quimper, présentée par MM. René Daniel et Grégoire Le Clech ;

- M. Roger LÉVÉNEZ, de Quimper, présenté par Mmes Heydon et Daniel ;
- M. Denez L'HOSTIS, d'Orvault, présenté par MM. René Daniel et Hervé Glorennec ;
- M. Marcel SERGENT, secrétaire général de la mairie de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et Michel Mazéas ;
- M. Pierre STÉPHAN, de Neuilly-sur-Seine, présenté par MM. Yves Tanneau et René Daniel.

Nécrologie. — Le président a le regret d'annoncer le décès de M. Louis Nicolas, professeur à l'Ecole navale (E.R.), de Quimper ; de M. Lucien Lagriffe, de Quimper ; de Mme Le Chever, de Loctudy.

A leurs familles, le président présente les condoléances de la société.

La chouannerie dans la région de Quimperlé. — Mme Anne Brillet présente une communication sur la chouannerie dans la région de Quimperlé. Cette étude, établie à partir de travaux connus et de documents d'archives inédits, complète utilement les recherches publiées jadis par Jean Savina.

Bibliographie. — M. Yann Brekilien présente à la société son dernier ouvrage, une *Histoire de la Bretagne* récemment publiée chez Hachette dans la collection « L'histoire des provinces de France ». M. Brekilien expose qu'il n'a pas voulu écrire un manuel scolaire ni un travail d'érudition, mais un livre de vulgarisation.

Excursions et voyages. — La date de l'excursion organisée par M. Pierre Keraval dans la forêt de Paimpont est fixée aux 8 et 9 octobre prochains.

Le voyage en Israël, organisé également par M. Pierre Keraval pour la société, aura lieu du 24 au 31 décembre 1977.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 27 OCTOBRE 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Douze nouveaux membres sont admis dans la société :

- M. Jean FER, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- M. GUILBAULT, de Bénodet, présenté par les mêmes ;
- Mlle Simone JÉZÉQUEL, de Brest, présentée par les mêmes ;
- M. Gérard LE BACCON, de Saint-Pol-de-Léon, présenté par M. le chanoine Le Floc'h et M. René Daniel ;
- M. Yvon LE PUTH, de Plomelin, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- M. l'abbé Pierre LOAEC, aumônier de la Retraite à Quimper, présenté par MM. les chanoines Le Floc'h et Feutren ;
- Docteur François PÉRON, de Brest, présenté par M. Moigne et le docteur Laurent ;
- M. Guillaume PEUZIAT, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Moigne ;
- Mme Christiane PHILIPPE, de Brest, présentée par Mmes Bellion et Lucas ;
- M. Jean QUÉGUINER, ingénieur à Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez ;
- Mme Marie-Thérèse QUENTEL, de Lannilis, présentée par Mmes Bellion et Lucas ;
- M. René THOMAS, de Quimper, présenté par MM. Pierre Keraval et Guy Pernez.

Joseph Bigot, architecte quimpérois. — Mme Jeanne Baylé, archiviste paléographe, étudie la vie et l'œuvre de l'architecte quimpérois Joseph Bigot qui conçut et fit construire les flê-

ches de la cathédrale Saint-Corentin à Quimper, ainsi que la prison du Bouguen à Brest, le château de Kerioulet en Concarneau, etc. De plus, Joseph Bigot a laissé des dossiers et des albums qui sont une source inépuisable de renseignements sur les anciens édifices du Finistère.

La remarquable étude de Mme Baylé sera publiée dans le bulletin.

Recherches sur les menhirs. — M. Paul Mingant donne communication d'observations qu'il a faites sur les alignements de certains menhirs et la position actuelle d'églises et de chapelles sur ces alignements. Il émet l'hypothèse que les menhirs placés sur des points culminants seraient des lieux sacrés et que, dans la suite des temps, lors des changements de religion, le centre religieux serait demeuré le même ; églises et chapelles seraient aujourd'hui bâties aux emplacements de mégalithes disparus.

Le secrétaire,
Alain Breut

Le président,
René Daniel

SEANCE DU 20 NOVEMBRE 1977

Brest

Présidence de M. le médecin général Charles Laurent, vice-président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Quinze nouveaux membres sont admis dans la société :

- M. et Mme Jean-Jacques BALEY, agent général d'assurances, de Tréfléz, présentés par MM. Laurent et Le Bras ;
- Mme Marcelle BARBET-LE-THOER, de Rouen, présentée par MM. Portier et René Daniel ;
- Mme Fernande BERGER, professeur à la faculté des sciences de Rennes, présentée par MM. Lofficial et Keraval ;
- Mlle Marie-Claude GAILLARD, de Quimper, présentée par MM. Hervé Glorennec et Guy Pernez ;
- Docteur HABAS, de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et Jean Drouin ;
- M. Frédéric HIGNARD, de Brest, présenté par MM. Hervé Glorennec et René Daniel ;
- Mme JOUBERT-LABOURET, de Crozon, présentée par M. l'abbé Pierre Tuarze et M. Roger Barrié ;
- M. Jean LAUTRIDOU, de Quimper, présenté par MM. Guy Pernez et René Daniel ;
- Mlle Marthe LE CLECH, professeur, présidente de l'Association des amis du musée de Morlaix, de Plourin-lès-Morlaix, présentée par MM. Le Bars et Cariou ;
- M. Pierre LE GARO, ingénieur divisionnaire honoraire T.P.E., de Quimper, présenté par M. et Mme Louis Le Roy ;
- M. Jean MORZADEC, professeur (E.R.), de Brest, présenté par MM. Georges-Michel Thomas et Tanguy Daniel ;
- M. Jean-Marie PLONÉIS, docteur ès lettres, professeur au lycée de Douarnenez, présenté par MM. Yves Tanneau et Jean Drouin ;
- M. Patrick DE POULPIQUET, de Plouguerneau, remplaçant M. Maurice de Poulpiquet, son père décédé ;
- Mme Christiane SANCEAU, professeur, de Bannalec, présentée par MM. Yves Tanneau et Tanguy Daniel.

Madame de Murat et Miorcec de Kerdanet. — M. Ségalen donne communication d'une étude sur Henriette-Julie de Castelnau, comtesse de Murat, auteur de quelques ouvrages publiés entre 1697 et 1710, mémoires fictifs, contes de fées ou récits romanesques de fêtes galantes, telle que la dépeignit Miorcec de Kerdanet dans ses *Notices chronologiques* à l'époque romantique (1818) et telle qu'elle fut en réalité.

Fille et petite-fille de gouverneurs de Brest (le maréchal et le marquis de Castelnau-Mauviissière), née à Brest en 1670, elle passe pour avoir vécu à Brest dans sa jeunesse, avoir

parlé le breton et avoir été présentée à la reine et à la cour en costume breton. Or, on ne trouve plus trace de la famille d'Henriette en Bretagne après 1670 et, à la date où elle est censée avoir été présentée à la reine (1686), celle-ci était morte depuis trois ans. En fait, la comtesse est surtout célèbre pour les scandales de sa vie privée qui lui valurent d'être « limogée » en 1700, puis incarcérée à Loches de 1702 à 1709, avant de terminer ses jours dans son château de La Buzardière, dans le Maine, en 1716.

Il existe donc un mythe breton de la comtesse de Murat, qui a son origine chez Miorcec de Kerdanet et qui a été repris par bien des biographes à sa suite.

Trouvailles archéologiques. — M. l'abbé Yves-Pascal Castel présente quelques notes sur des objets ou des monuments dont il souligne l'intérêt : un cimetière marin à Saint-Usven en Ploudalmézeau, des croix de carrefour, des inscriptions qu'il a déchiffrées, etc.

Ces études seront regroupées dans une chronique qui sera publiée dans le bulletin.

Vitraux de Plouvorn et du Juch. — M. Roger Barrié présente et commente des diapositives sur les restes de vitraux anciens de la chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret en Plouvorn, et sur les vitraux du XIX^e siècle de l'église paroissiale du Juch.

Ces études seront également publiées dans le bulletin.

Visite du château de Brest. — Grâce à l'autorisation donnée par l'amiral, préfet maritime, les sociétaires ont pu, après un repas en commun, visiter le château de Brest en profitant des explications archéologiques données par M. René Sanquer, directeur des Antiquités historiques de Bretagne, et des précisions historiques fournies par M. le médecin général Laurent, vice-président de la société. La visite du château a été complétée par celle de la bibliothèque et du musée de la Marine.

Le secrétaire de séance,
Tanguy Daniel

Le président,
René Daniel

SÉANCE DU 22 DÉCEMBRE 1977

Quimper

Présidence de M. René Daniel, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Adhésions. — Neuf nouveaux membres sont admis dans la société :

- Mme Christiane BAZIN, de Clohars-Carnoët, présentée par MM. Jehan Bazin et Jacques Charpy ;
- Mlle Marie BERTHOU, chargée de recherches pour l'Inventaire, de Saint-Renan, présentée par MM. René Georgelin et Jean Foucher ;
- M. Jean-Yvon BIRRIEN, de Brest, présenté par MM. René Sanquer et René Daniel ;
- M. Loïc BOUCHER, de Ploudiry, présenté par MM. Jehan Bazin et Jacques Charpy ;
- M. Louis GAUCHER, retraité de l'administration préfectorale, de Brest, présenté par Mme Kerébel et M. René Daniel ;
- M. GRUNCHEC, de Douarnenez, présenté par MM. Pierre Keraval et René Daniel ;
- M. Yves HUITRIC, de Quimper, présenté par les mêmes ;
- M. LE GROS, professeur à Quimper, présenté par les mêmes ;
- Mme Jeanne VIGOUROUX, de Quimper, présentée par MM. Grégoire Le Clech et René Daniel.

Les vieilles halles de Quimper. — Mme Jeanne Baylé, archiviste paléographe, auteur d'un article sur l'architecte Joseph Bigot publié dans le présent bulletin, s'attache à retracer la genèse des halles de Quimper, détruites récemment par un incendie. Le premier projet avait eu pour cadre la place Saint-Corentin ; en 1840, le maire Astor obtint l'autorisation de bâtir sur l'emplacement du couvent des Cordeliers dont il fallait abattre les ruines. Les plans de Bigot furent acceptés en 1842, les expropriations commencèrent en 1844, les travaux démarrèrent en 1845, la première pierre fut posée en 1846. Le 29 décembre 1847, tout était terminé.

Les halles furent le théâtre de quelques événements mémorables. En 1885, Ernest Renan y présida un « dîner celtique » au cours duquel il prononça un long discours. En 1908, le général Picart, ministre de la Guerre du premier cabinet Clemenceau, présida un autre banquet à l'occasion de l'inauguration du monument de La Tour d'Auvergne (non pas la statue actuelle, mais un groupe en bronze qui figura jusqu'à la dernière guerre au milieu de la place du même nom, avant d'être envoyée à la fonte par les autorités d'occupation).

Informations. — Le congrès national des sociétés savantes se tiendra à Nancy et Metz du 10 au 15 avril 1978.

Le congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne et de la Fédération des sociétés savantes de Bretagne aura lieu à Pornic (Loire-Atlantique), du 5 au 7 septembre 1978.

Le secrétaire,
Grégoire Le Clech

Le président,
René Daniel

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Jacques BRIARD. — *Berrien, terre de tumulus.*

Fig. 1. — Berrien. Tumulus de Goarem-Goasven. Topographie et plan général du chantier	22
Fig. 2. — Berrien. Tumulus de Goarem-Goasven. Massifs périphériques de grosses pierres	23
Fig. 3. — Berrien. Tumulus de Goarem-Goasven. Objets recueillis	24
Fig. 4. — Berrien. Tumulus de Ligollenec. Plan général	27
Fig. 5. — Berrien. Tumulus de Ligollenec. Plan de la tombe avec la position du vase	29
Fig. 6. — Berrien. Tumulus de Ligollenec. Vase funéraire restauré	30

René SANQUER. *Chronique d'archéologie antique et médiévale (année 1977).*

Fig. 1. — Carte des lieux cités dans le texte	36
Fig. 2. — Exemple d'entablement dans l'ordre ionique	39
Fig. 3. — Carhaix, Poulpry. Couronnements de corniche	40
Fig. 4. — Carhaix, Poulpry. Frise d'oves et denticules	40
Fig. 5. — Carhaix, Poulpry. Rais-de-cœur sur cimaise lesbienne	41
Fig. 6. — Carhaix, Poulpry. Frise de postes et denticules	41
Fig. 7. — Ostie. Corniche de la <i>Porta Romana</i> (époque augustéenne)	42
Fig. 8. — Carhaix, Poulpry. Trous de fixation sur un élément de corniche	43
Fig. 9. — Carhaix, Petit-Carhaix. Pile à godets (fin du XVI ^e siècle)	45
Fig. 10. — Montrevault (Maine-et-Loire). Hercule italo-étrusque	46
Fig. 11. — Bœuf à bosse antique	48
Fig. 12. — Routes du commerce étrusque en Gaule occidentale au VI ^e siècle av. J.-C.	49
Fig. 13. — Douarnenez, Plomarc'h. L'établissement de salaisons (restitution)	55
Fig. 14. — Douarnenez, Plomarc'h. Hercule de marbre (nouveau fragment)	56
Fig. 15. — L'industrie de salaisons sur les côtes atlantiques de l'Empire romain	57
Fig. 16. — Pont-de-Buis, Goas-an-Eyec. Coupe de verre (seconde moitié du IV ^e siècle apr. J.-C.)	62
Fig. 17. — Boucles et plaques de ceinturon du Bas-Empire romain (Pont-de-Buis, Finistère et Guer, Ille-et-Vilaine)	63
Fig. 18. — Boucles de ceinturon du Bas-Empire romain (Etel, Morbihan et Gellep-Krefeld, Rhénanie)	65
Fig. 19. — Répartition des boucles de ceinturon du Bas-Empire romain	66
Fig. 20. — Quimper, Roz-Avel. Gobelet Knorr 78 de Montans (fin du I ^{er} siècle apr. J.-C.)	68
Fig. 21. — Quimper, Roz-Avel. Gobelet en terre <i>neo terra nigra</i> (III ^e siècle apr. J.-C.)	69
Fig. 22. — Quimper, Roz-Avel. Petits objets de bronze du I ^{er} siècle apr. J.-C.	70

J.-Y. EVEILLARD, D. LAURENT et Y.-P. CASTEL. — *Un dieu antique de la fécondité à Plougastel-Daoulas (Finistère).*

Fig. 1. — Plougastel-Daoulas. Statue de la Fontaine-Blanche. Fragments rassemblés dans la chapelle	
--	--

Fig. 2. — Plougastel-Daoulas. Statue de la Fontaine-Blanche. Fragments séparés et détails	75
Fig. 3. — Plougastel-Daoulas. Statue de la Fontaine-Blanche. Reconstitution et cassures	77
Fig. 4. — Plougastel-Daoulas. Chapelle Notre-Dame-de-la-Fontaine-Blanche	79
Fig. 5. — Plougastel-Daoulas. Carte archéologique	81

J. PHILIPPE. — *Les groupes du cavalier à l'anguipède.*

Fig. 1. — Carte de la répartition des groupes de Jupiter au géant dans la province de Germanie supérieure	94
Fig. 2. — Plomelin, château de Keraval. Groupe du cavalier à l'anguipède	95

René SANQUER. — *Les mottes féodales du Finistère.*

Fig. 1. — Restitution d'une motte féodale	102
Fig. 2. — Places fortes de Dinan, Dol et Rennes d'après la tapisserie de Bayeux	103
Fig. 3. — Du village à la motte	108
Fig. 4. — Témoignages du mode de vie noble	110
Fig. 5. — Témoignages du mode de vie noble	111
Fig. 6. — Les mottes féodales du Finistère (d'après M. Le Goaziou)	113
Fig. 7. — Les mottes féodales du Finistère (d'après R. Le Han)	118
Fig. 8. — Camps, enceintes et retranchements du Finistère (d'après P. du Châtellier)	121
Fig. 9. — Les mottes féodales du Finistère (d'après P. du Châtellier)	125

J. IRIEN. — *Fouilles d'un site archéologique médiéval : la motte de Lezkelen en Plabennec.*

Fig. 1. — Localisation du site de Lezkelen en Plabennec	127
Fig. 2. — Plabennec. Ruines de la chapelle de Lezkelen. Vue générale du chantier de fouilles	128
Fig. 3. — Plan de la chapelle III	131
Fig. 4. — Statue de saint François, bois, XV ^e siècle (?)	132
Fig. 5. — Plan de la chapelle II	135
Fig. 6. — Appareil à calage triangulaire de la chapelle II	137
Fig. 7. — Plan de la chapelle I	139
Fig. 8. — Chapelle I. Tesson de céramique à motif de fougère	141

R. BARRIÉ, Y.-P. CASTEL et T. DANIEL. — *Monuments et objets d'art du Finistère. Etudes, découvertes, restaurations (année 1977).*

Fig. 1. — Châteauneuf-du-Faou. Rue Corentin-Baron. Statue de saint Jean-Baptiste	150
Fig. 2. — Commana. Eglise Saint-Derrien. Autel et retable des Cinq-Plaies	152
Fig. 3. — Locronan. Kerislav. Sceau n° 1	165
Fig. 4. — Locronan. Kerislav. Sceau n° 2	166
Fig. 5. — Locronan. Kerislav. Sceau n° 3. Marque de potier	167
Fig. 6. — Pleyben. Chapelle Notre-Dame de Lannelec. Statue et niche à volets de Notre-Dame de Lannelec	170
Fig. 7. — Pleyben. Chapelle Notre-Dame de Lannelec. Statue et niche à volets de sainte Barbe	171
Fig. 8. — Plouvorn. Chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret. Couronne de gloire	175
Fig. 9. — Portraits de donateurs	176-177
Fig. 10. — Plouvorn. Chapelle Saint-Trémeur de Keruzoret. Tête de Marie-Madeleine	178
Fig. 11. — Saint-Divy. Eglise Saint-Divy. Statues de saint Isidore et de sainte Zite	185

Martin-Philippe HUBERT. — *Une figuration abstraite du Massacre des saints Innocents à l'aube de la renaissance médiévale. Essai d'interprétation d'un chapiteau de l'ancienne abbaye de Landévennec.*

Fig. 1. — Landévennec, ancienne abbaye. Face centrale du chapiteau	188
Fig. 2. — Landévennec, ancienne abbaye. Face droite du chapiteau	189
Fig. 3. — Landévennec, ancienne abbaye. Face gauche du chapiteau	190
Fig. 4. — Landévennec, ancienne abbaye. Dimensions du chapiteau	198
Fig. 5. — Représentations irlandaises du Massacre des saints Innocents	191
Fig. 6. — Représentations irlandaises de Daniel dans la fosse aux lions	193
Fig. 7. — Représentations irlandaises d'Adam et Eve	193
Fig. 8. — Représentations irlandaises du Christ triomphant	194
Fig. 9. — Bais (Ille-et-Vilaine). Monnaie (fin VII ^e -début VIII ^e siècle)	206

Y.-P. CASTEL et G. KAIGRE. — *Le cimetière marin de Saint-Usvén en Ploudalmézeau.*

Fig. 1. — Ploudalmézeau. Le cimetière disparu de Saint-Usvén	207
Fig. 2. — Objets découverts sur le site du cimetière de Saint-Usvén	210
Fig. 3. — Revers d'une petite croix provenant du cimetière de Saint-Usvén	211

Jeanne BAYLÉ. — *L'architecte quimpérois Joseph Bigot (1807-1894).*

Fig. 1. — Portrait de Joseph Bigot, par Yan d'Argent	223
Fig. 2. — Quimper. Maison Frochen, 1842-1843	240
Fig. 3. — Quimper. Maison Dufourmantel, 1870-1871	242
Fig. 4. — Quéménéven. Château de Tréfray, 1876	245
Fig. 5. — Concarneau. Château de Keriololet	246
Fig. 6. — Plonéour-Lanvern. Plan de l'église et élévation de la façade, 1847, et clocher, 1877	249
Fig. 7. — Hancvec. Eglise, 1877, et flèche, 1879	253
Fig. 8. — Plouvorn. Chapelle de Lambader, 1877-1881	261

Donatien LAURENT. — *Autour du « Barzaz-Breiz » : Ar Falc'hon - Le Faucon. Texte inventé ou chant recueilli ?*

[Fig. 1. — La Villemarqué, <i>Barzaz-Breiz</i> , 1845. Mélodie du <i>Faucon</i>]	338
[Fig. 2. — La Villemarqué, carnet d'enquête, 1840. Transcription du chant du <i>Faucon</i> , p. 223-224]	341-343

Mélanges et comptes rendus.

Fig. 1. — Louis Ogès	396
----------------------------	-----

Couverture, page 4 : Saint Marc. Détail du reliquaire en argent de Milizac, XVII^e siècle.
Cliché Marc Letissier.

Achevé d'imprimer
sur les presses
de l'Imprimerie Régionale
à Bannalec
le 28 novembre 1978

Dépôt légal : 4^e trimestre 1978